



communauté
de l'auxerrois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

ORDRE DU JOUR

-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Procès-verbal de la séance du jeudi 25 juin 2026 – Adoption

Finances

N°CC-2026-142 - Rapport d'activité 2025 de la Communauté de l'Auxerrois

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-143 - Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe assainissement

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

N°CC-2026-144 - Provision pour risques constituée au titre du financement de l'unité de traitement des Boisseaux Budget annexe eau potable - Reprise totale

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

N°CC-2026-145 - Budget supplémentaire 2026 - Budget Principal

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE *Pour consulter la suite de l'annexe, merci de vous rendre à la fin de l'ordre du jour

N°CC-2026-146 - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal 2026 - Modification

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-147 - Budget supplémentaire 2026 - Budget eau potable

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-148 - Budget supplémentaire 2026 - Budget assainissement

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-149 - Finances - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-150 - Budget supplémentaire 2026 - Budget SPANC

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-151 - Budget supplémentaire 2026 - Budget déchets collecte

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-152 - Budget supplémentaire 2026 - Budget ECOPOLE ZAE Venoy

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-153 - Budget supplémentaire 2026 - Budget parc d'activités AEROPARC

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-154 - Budget supplémentaire 2026 - Budget AUXRPARC

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-155 - Budget supplémentaire 2026 - Budget parc d'activités H2 Mignottes

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-156 - Budget supplémentaire 2026 - Budget prestations de service

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-157 - Approbation de la convention de mandat relative à la facturation par l'ONF des recettes issues des ventes de bois

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-158 - Finances - Attribution d'une indemnisation suite à dégradation à la commune de GURGY

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-159 - Finances - Attribution d'une indemnisation à la SCI DOUGLAS suite à une surconsommation d'eau potable

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-160 - Finances - Attribution d'une indemnisation à la SAS EDEIS AEROPORT D'AUXERRE suite à une surconsommation d'eau potable

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-161 - Transfert d'Auxerrexpo à la Communauté de l'Auxerrois - Présentation du rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT

Rapporteur : Francis HEURLEY

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-162 - Attributions de compensation définitives 2026

Rapporteur : Francis HEURLEY

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-163 - Fonds de soutien aux communes pour les projets d'intérêt communautaire - Adoption

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

VOIR ANNEXE

Développement économique et commercial

N°CC-2026-164 - Avis sur l'ouverture dominicale des commerces 2027

Rapporteur : Vincent POURRIER

Eau

N°CC-2026-165 - Service Public d'Eau potable - Convention pour la fourniture d'eau potable en gros entre la Communauté de l'auxerrois et la Fédération Eaux Puisaye Forterre pour la commune d'Escamps

Rapporteur : Pascal BARBERET

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-166 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Eau Potable pour l'exercice 2025

Rapporteur : Pascal BARBERET

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-167 - Adhésion de la commune de CHÂTEL-CENSOIR, dans le cadre du transfert de la compétence Eau potable, au profit de la Fédération Eaux Puisaye Forterre, au 1er janvier 2027

Rapporteur : Pascal BARBERET

Assainissement

N°CC-2026-168 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Assainissement collectif 2025

Rapporteur : Pascal BARBERET

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-169 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2025

Rapporteur : Pascal BARBERET

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-170 - Service Public d'Assainissement Collectif - Fin de la prise en charge financière des mises en conformité des réseaux en domaine privé et des créations de branchements en domaine public dans le cadre des opérations de mise en séparatif

Rapporteur : Pascal BARBERET

N°CC-2026-171 - Transfert de voiries privées au domaine public - Exclusion de certains ouvrages techniques de gestion des eaux pluviales et d'assainissement du patrimoine communautaire

Rapporteur : Pascal BARBERET

Enseignement supérieur

N°CC-2026-172 - Avenant N°1 Convention de remboursement des frais de repas du restaurant universitaire entre la ville d'Auxerre et la communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Rapporteur : Fabrice BOURGEOIS

VOIR ANNEXE

Mobilité

N°CC-2026-173 - Mise en place d'une pénalité financière pour usage en tandem sur le service AuxR M le Vélo

Rapporteur : Emilie LAFORGE

VOIR ANNEXE

Politique de la ville

N°CC-2026-174 - Lancement de l'appel à projets 2027 du Contrat de Ville de l'Auxerrois 2024-2030 "Engagements quartiers 2030"

Rapporteur : Cyril CHAUVOT

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-175 - Règlement financier de la Communauté de l'Auxerrois pour l'outil Contrat de ville - Avenant 4

Rapporteur : Cyril CHAUVOT

VOIR ANNEXE

N°CC-2026-176 - Engagement de la Communauté de l'Auxerrois dans un Contrat Territorial

VOIR ANNEXE

Stratégie et aménagement du territoire

N°CC-2026-177 - Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bleigny-le-Carreau - Modalité de mise à disposition du public

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

VOIR ANNEXE

Transition écologique

N°CC-2026-178 - Réponse à l'AMI "Soutien aux filières agricoles favorables à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité" - Développement de la filière chanvre

Rapporteur : Pascal BARBERET

VOIR ANNEXE

Administration générale

N°CC-2026-179 - Désignation Comité des Partenaires (mobilités)

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

N°CC-2026-180 - Conseil d'administration du Centre De Gestion de l'Yonne- Désignation des représentants

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

N°CC-2026-181 - Commission départementale consultative des gens du voyage - Désignation

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

N°CC-2026-182 - Commission départementale de lutte contre la prostitution - Désignation des représentants

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

N°CC-2026-183 - Désignation de six membres au Conseil de développement du PETR du Grand Auxerrois

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

N°CC-2026-184 - Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) - Désignation d'un représentant de la Communauté de l'Auxerrois

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

N°CC-2026-185 - Décisions prises par délégation - Compte-rendu

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-142

OBJET : Rapport d'activité 2025 de la Communauté de l'Auxerrois

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'avant le 30 septembre de chaque année, le président d'un établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants adresse aux maires de chaque commune membre un rapport d'activités retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport est accompagné du compte financier unique.

Le rapport annuel d'activités produit au titre de l'exercice 2025 retrace les principales réalisations, actions et projets conduits par la Communauté de l'Auxerrois au cours de l'année écoulée.

Conformément aux dispositions législatives précitées, ce rapport est transmis aux maires des communes membres afin qu'il fasse l'objet d'une communication au conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte du contenu du rapport d'activités 2025 de la Communauté de l'Auxerrois joint en annexe,
- De préciser que ce rapport sera transmis aux maires des communes membres pour communication à leur conseil municipal.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

DE LA VILLE D'AUXERRE ET DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS

AUXERRE



communauté de l'auxerrois

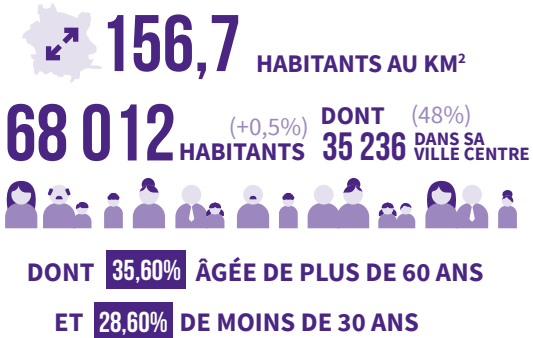


L'AGGLOMÉRATION AUXERROISE EN CHIFFRES

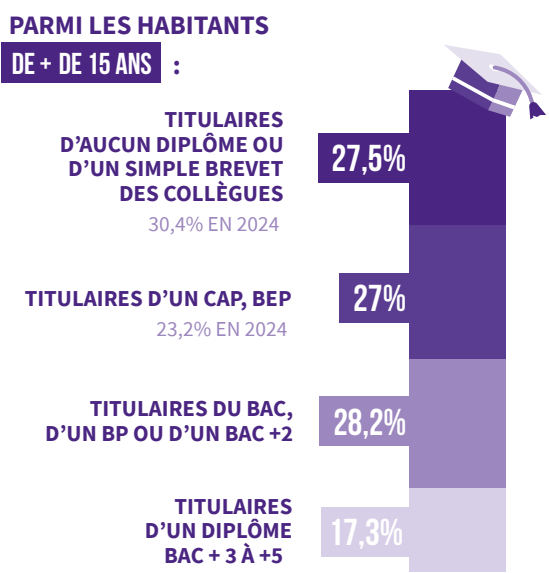
CHIFFRES MIS À JOUR EN 2025

UN TERRITOIRE RURAL MOTEUR POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

VERS UNE STABILISATION DE LA POPULATION

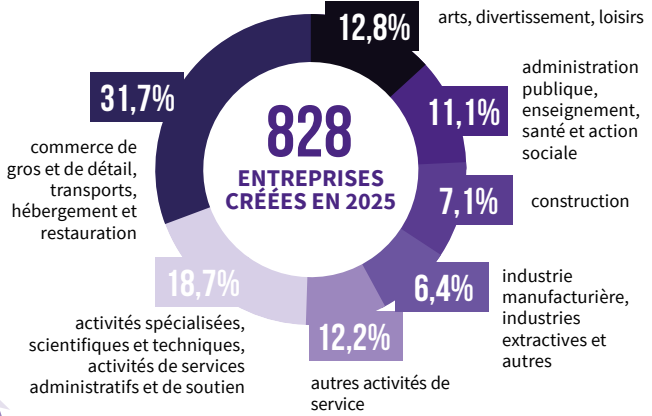


UN NIVEAU DE DIPLÔME FAIBLE MAIS EN PROGRESSION



1^{ER} PÔLE COMMERCIAL DE L'YONNE AVEC **607,1 M€** DE RECETTES EN 2024

CRÉATIONS D'ENTREPRISE EN PROGRESSION CONSTANTE DEPUIS 10 ANS :



68,8% DES ENTREPRISES EMPLOIENT ENTRE 1 ET 9 SALARIÉS

5616 ÉTABLISSEMENTS DANS L'AUXERROIS ÉCONOMIQUEMENT ACTIFS (2023) QUI EMPLOIENT **36 244 SALARIÉS**



19 HÔTELS IMPLANTÉS proposant 1030 chambres

246 COMMERCES
306 PROFESSIONNELS DE SANTÉ
89 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET BIBLIOTHÈQUES

UN BASSIN D'EMPLOI ATTRACTIF

MODE DE DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL
79,2% EN VOITURE
8,6% à pied ou en trottinette,
2,2% en vélo, 4,5% en transports en commun

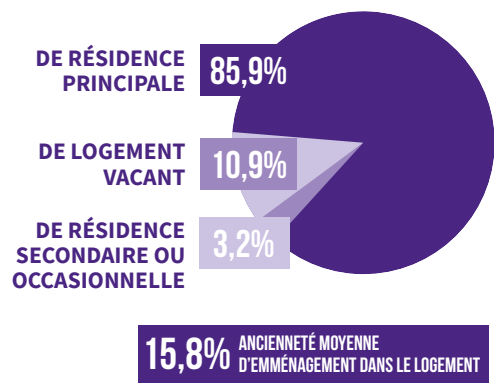
EMPLOI 74,5% D'ACTIFS DANS LA TRANCHE 15-64 ANS
dont 6% d'employés et professions intermédiaires

TAUX DE CHÔMAGE STABLE 8,4% DES 15 À 64 ANS
10,9% à Auxerre
Yonne 7,9%

UN PARC DE LOGEMENTS MAJORITAIREMENT INDIVIDUELS

38 446 (+1,28%) LOGEMENTS

60% DE MAISONS INDIVIDUELLES
57,5% DE PROPRIÉTAIRES
40,4% DE LOCATAIRES





MOBILITÉ

COORDONNER TOUTES LES COMPOSANTES DE LA MOBILITÉ



communauté de l'auxerrois

Objectifs / actions	Indicateurs	2024	2025	Commentaire
Développer une offre de mobilité décarbonée				
Développer le covoiturage dom-travail/études	Nombre de trajets réalisés	6 162	9 225	
	Nombre de partenaires publics ou privés	35	35	
Offrir une solution transport en commun et TAD adaptée aux besoins, attractive et décarbonée	Nombre de voyageurs du réseau	1 465 280	1 767 095	
	Nombre de voyages effectués en TAD moyen par mois	1 495	1 811	
	Productivité du réseau (Dépenses / kms)	7,31 €	7,07 €	
	Taux de couverture des dépenses par les recettes	12%	13%	
	% de la flotte à faible émission	100%	100%	
Mettre à disposition des VAE à prix attractifs sur l'espace public	Nombre de trajets réalisés	188 606	209 105	
	Nombre d'utilisateurs	7 542	7 778	
	Nombre de trajets par vélo par jour	1,77	1,67	
	Kms parcourus	671 603	695 631	
	Nombre de vélos en location	320	420	+ 100 vélos complémentaires en 2025 = 420 au total
	Taux de satisfaction	81,75%	82,72%	
Développer une stratégie de stationnement en centre-ville d'Auxerre				
	% de places gratuites	59%	53%	
	Nombre d'abonnés au parking du pont	310	311	
	% d'occupation du parking	61,63%	62%	
	Cartes de stationnement délivrées	1 091	1 122	
	Evolution des recettes	1 393 618,07 €	1 353 998,25 €	
Soutenir le verdissement du parc automobile				
Développer et mettre en place les bornes IRVE	Nombre de points de recharge pour véhicules électriques gérées par la Ville	24	24	
	Nombre de sessions de charge pour les véhicules - périmètre ville	6 374	4 287	
	Nombre de points de recharge pour véhicules électriques gérées par la CA	20	20	
	Nombre de sessions de charge pour les véhicules	211	262	

TOURISME

DEVENIR UNE DESTINATION DE TOURISME DURABLE



Objectifs / actions	Indicateurs	2024	2025	Commentaire
Rendre la destination auxerroise attractive et durable et proposer un territoire à haute valeur environnementale aux entreprises, habitants et visiteurs				
Développer l'hébergement	Augmenter les hébergements tout type confondu : augmenter les recettes de la taxe de séjour (en €)	409 070	511 615	
	Augmenter les hébergements tout type confondu : nombre de nuitées	430 681	396 095	
	Augmenter les hébergements tout type confondu : taux de touristicité : nombre de lits marchant pour 100 habitants	5,40%	6,80%	
	Développer l'hôtellerie traditionnelle sur les segments manquants : nombre de lits	3 909	4 592	



TEMPS DE L'ENFANT

OFFRIR ET PROPOSER À LA POPULATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL ADAPTÉES ET ATTRACTIVES

AUXERRE

Objectifs / actions	Indicateurs	2024	2025	Commentaire
Offrir aux familles des solutions de garde adaptées aux besoins et optimiser le fonctionnement				
	Taux d'occupation moyen dans les crèches	54,08%	56,99%	Taux attendu CAF : 70%
	Prix de revient annuel / heure	16,25 €	14,32 €	Prix plafond CAF à 17,56 €
	Nombre d'Assistants maternelles agréées (relais petite enfance)	121	115	
	Nombre de places en crèches municipales	118	118	
	Nombre de places en crèches sur tout le périmètre ville d'Auxerre	284	284	
	Maison des Mille premiers jours - Nombre d'ateliers proposés	61	96	
	Maison des Mille premiers jours - Fréquentation cumulée des familles aux ateliers	315	491	
	Nombre d'enfants accueillis aux Lieux d'accueil enfant-parent (laep)	600	594	
	Nombre d'enfants inscrits au moins une fois en périscolaire (matin / midi et soir)	2 403	2 369	
Écoles publiques	Nombre d'élèves	2 360	2 355	
	Nombre d'élèves moyen par classe	20,0	20,66	
Écoles privées	Nombre d'élèves	733	704	
	Subventions versées aux OGEC (en €)	469 214 €	496 997 €	
Renforcer la qualité de l'offre de restauration collective et la coupler au Projet Alimentaire Territorial				
Appliquer la loi Egalim et la loi climat et résilience	Part de produits bio (en nombre de produits)	59%	60%	Minimum de 20 % de bio à compter de 2023 (loi Egalim)
	Part de produits locaux (en nombre de produits)	62%	64%	Minimum de 50 % de local à compter de 2023 (loi Egalim)
Assurer la mise en œuvre de la restauration collective	Nombre de repas servis (écoles, crèches, centre de loisirs, IUT)	301 824	294 205	
	% des élèves scolarisés fréquentant les restaurants scolaires	57,25%	55,67%	

CITOYENNETÉ

SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF

AUXERRE

Objectifs / actions	Indicateurs	2024	2025	Commentaire
Organiser l'appui aux différentes associations et services du territoire				
Pérenniser le forum des associations mis en place pour la 1 ^{ère} fois en 2021	Nombre d'associations présentes	140	155	



VIE ÉCONOMIQUE

ALLIER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



communauté de l'auxerrois

Objectifs / actions	Indicateurs	2024	2025	Commentaire
Accompagner les filières, initiatives et écosystèmes pour un développement économique novateur, performant et responsable				
Développer les parcs d'activité dans le respect des règles environnementales et de la transition écologique	Part du nombre de lots vendus	14,58%	14,58%	
Dynamiser les centralités				
Favoriser et faciliter l'implantation commerciale	Enrichir l'offre locale, proposer un accompagnement personnalisé, créer un environnement propice à la création de commerces, créer de l'emploi et renforcer la dynamique entrepreneuriale	Taux de vacance commerciale	15,00%	16,12%
Rendre la destination de l'Auxerrois attractive				
Développer l'attractivité d'Auxerexpo	Suivre la fréquentation	119 471	146 606	
	Nombre d'évènements / Manifestations	59	80	



VALORISATION DE L'ESPACE PUBLIC

VALORISER ET RENDRE L'ESPACE PUBLIC PLUS AGRÉABLE À VIVRE

AUXERRE

Objectifs / actions	Indicateurs		2024	2025	Commentaire
Accroître la végétalisation de l'espace public (aménagement et entretien) et actualiser la gestion différenciée des espaces pour l'adapter aux nouveaux besoins					
Lutter contre les îlots de chaleur et limiter l'imperméabilisation des sols dans tout le territoire	Concevoir des espaces publics désimperméabilisés	Nombre de m2 végétalisés (sur projet achevé) cumulé depuis 2020	1 135	3 404	
Remplacer au fil du temps les arbres dépéris en prenant en compte leur environnement	Nombre d'emplacements arbres créés et plantés		85	46	



SPORT

FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE

AUXERRE

Objectifs / actions	Indicateurs		2024	2025	Commentaire
Réinventer et réinvestir l'espace public afin de (re)connecter les populations à la vie sportive					
Augmenter la fréquentation du stade nautique et attirer de nouveaux usagers	Nombre d'entrées		173 389	186 749	
	Nombre d'entrées payantes		96 212	99 093	
Diminuer les risques de noyade en lien avec les directives nationales	Nombre d'enfants ayant participé		529	467	2024 : évolution des stages d'éveil en aisance aquatique
Faire du sport un enjeu de santé publique	Valoriser le sport santé pour favoriser un retour progressif à une activité physique régulière adaptée	Nombre de prescriptions médicales	87	89	
		Nombre de pratiquants sport santé	1 448	517	
		Nombre de participants au Green Stadium	2 184 jeunes 567 adultes	1791 participants	4 jours annulés

**TRANSFORMER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN MENANT
UNE STRATÉGIE DURABLE ET RESPONSABLE EN MATIÈRE
D'ENVIRONNEMENT TOUT EN AMÉLIORANT CADRE DE VIE DES AUXERROIS**

AUXERRE



ENVIRONNEMENT

Objectifs / actions	Indicateurs		2024	2025	Commentaire
Elaboration et mise en œuvre du Projet alimentaire territorial - PAT					
Promouvoir une alimentation saine	Nombre de formations crokybougé proposé sur le territoire (cible enfant des écoles)		8 écoles d'Auxerre + 1 école Monéteau - 280 élèves CP	Aucune	En 2025, c'est le département de la Nièvre qui en a bénéficié
	Nombre de formations Nutritime (cible professionnels de la petite enfance, famille ou accueillant des publics en situation de précarité)		1 formation sur la nutrition des enfants âgés de 0 à 3 ans	1 formation pour les agents du périscolaire	
Accompagner la transformation de la filière agricole					
Développer l'agriculture biologique	% d'exploitations bio (nbre d'exploitations bio / nbre d'exploitations totales territoire CA)		23%	Calcul en cours	Objectif national fixé à 20 %
	% Ha en bio (nbre Ha en bio / nbre Ha total territoire CA)		18%	Calcul en cours	Objectif national fixé à 20 %
	Déployer la charte locale pour l'eau sur le territoire	Nombre d'agriculteurs adhérents	36 agriculteurs	36 agriculteurs	
		Part de surfaces contractualisées	41%	41%	
Mettre en œuvre la stratégie de l'eau potable					
Renouvellement de la délégation de service public d'eau potable au 1er juillet 2023 (juillet 2023- Juin 2043)					
Assurer la pérennité du réseau en améliorant le rendement des réseaux	Taux de rendement du réseau		80,01%	80,45%	
	Taux de renouvellement du réseau		0,92%	1,02%	1% par an à compter de 2023
Garantir une eau de haute qualité	Conformité microbiologique		100,00%	100,00%	
	Conformité Physicochimique		85,10%	97,7%	
Encourager les ménages à baisser leur consommation (préservation en quantité de la ressource)	Développer la télérelève		53 %	79,90%	
Définir une stratégie en matière d'assainissement					
Renouvellement de la délégation de service public des eaux usées au 1er juillet 2023 (Juillet 2023 - Juin 2027)					
Création d'un système d'assainissement sur la commune de CHITRY			Travaux en cours	Mise en service au 1er semestre 2025	
Taux de conformité des stations d'épuration			91%	95%	



SOLIDARITÉS

ACCOMPAGNER DE MANIÈRE ADAPTÉE TOUS LES PUBLICS

AUXERRE

Objectifs / actions	Indicateurs		2024	2025
Assurer les missions d'animation sociale, d'accompagnement social et délivrer nos offres				
Animer la vie sociale sur chaque quartier à l'échelle de la ville	Nombre de personnes individualisées fréquentant les espaces d'accueil et d'animation	Confluence	350	300
		Boussole	317	388
		Haut d'Auxerre	632	647
Renforcer les actions d'éducation et de prévention auprès de la population pour réduire les inégalités				
Accompagner les jeunes adultes parents dans la parentalité	Nombre d'actions parentalité	Confluence	14	18
		Boussole	13	15
		Haut d'Auxerre	25	24
Assurer des missions de prévention sur les conduites à risques	Nombre de personnes touchées	Confluence	60	155
		Boussole	53	42
		Haut d'Auxerre	78 familles	73 familles
	Nombre d'orientations vers les spécialistes	Confluence	30	37
		Boussole	22	33
		Haut d'Auxerre	54	17
Accompagner les familles identifiées dans le cadre du programme de Réussite éducative				
Orienter vers les dispositifs adaptés	Nombre d'actions mises en œuvre		12	12
Mener nos accompagnements sociaux auprès des publics spécifiques				
Porter l'accueil de jour des femmes victimes de violence : accueillir, informer et orienter	Victimes de violences conjugales accueillies		57	33
Assurer l'hébergement d'urgence des femmes victimes : mise à l'abri, anticiper les besoins pour les accueils d'urgence ou occasionnel des enfants (en lien avec le temps de l'enfant)	Nombre de personnes hébergées		61	61
	Taux d'occupation des hébergements		100%	97%
Accueil au CCAS	Nombre de personnes reçues au CCAS		8 000	7 603
	Nombre d'appels		8 349	6 534
Augmenter l'attractivité par le développement de l'offre de soins				
Offrir un dépistage cardio-vasculaire et génycologique aux femmes éloignées du soin	Organiser la venue du bus du cœur des femmes à Auxerre	Nombre de professionnels de santé mobilisés	72	53
		Nombre de femmes ayant participé au dépistage et au village santé	243 femmes dépistées	210 femmes dépistées

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ADAPTÉE POUR TOUS, AMÉLIORER ET RÉHABILITER L'HABITAT



HABITAT



communauté de l'auxerrois

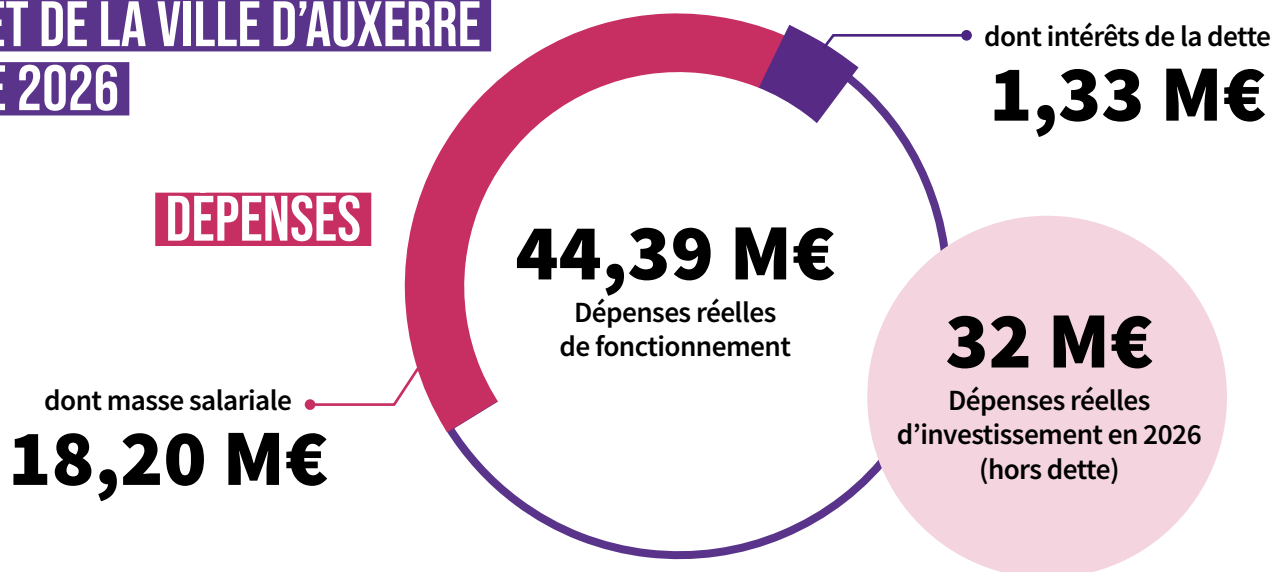
Objectifs / actions	Indicateurs	2024	2025	Commentaire
Améliorer le parc locatif				
Nombre total de logements créés sur le territoire (Source Lovac)		370	231	Propriétaires occupants et production de logements locatifs compris (logements sociaux hors NPNRU + parc privé)
Nombre d'habitats indignes		38	45	
Réhabilitation du parc privé (immeuble livré)		16	35	
Réduire la vacance dans les logements	Taux de vacance	11,55%	10,16%	
Améliorer le parc locatif social				
Améliorer la mixité sociale dans les quartiers prioritaires et reconstituer les logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération	Logements locatifs sociaux créés	37	66	
Rendre la destination de l'Auxerrois attractive				
Piloter le dispositif Action Cœur de ville et le suivi de sa mise en place	Poursuivre la réhabilitation du patrimoine privé et public du centre-ville. Nombre de logements réhabilités et remis sur le marché	76	38	



Objectifs / actions	Indicateurs		2024	2025	Commentaire
Réinventer et réinvestir l'espace public afin de (re)connecter les populations à la vie culturelle					
Organiser des festivals, lieux et moments de convivialité	Concocter des programmations étonnantes et détonantes pour surprendre et susciter du plaisir : Rues barrées		27 700	30 300	
	Festival Catalpa		-	38 000	Lancement d'un nouveau format en 2025
	Festival des Grands récits		1 000	1 188	Changement de format du festival à partir de 2024
Décliner les actions du Pays d'art et d'histoire	S'inscrire dans les programmes des journées nationales : journées européennes du patrimoine	Nombre d'actions proposées par la Ville et Agglomération de l'Auxerrois	39 actions VA 10 communes CA	36 actions VA 9 communes CA	
	Proposer des actions mettant en valeur le patrimoine	Lézard des arts : taux de fréquentation	85,97 %	88,72 %	
		Ô la belle toile : fréquentation et projections	949 personnes 7 projections	623 personnes 6 projections	
		Nombre de communes ayant répondu à l'appel à projets	17 communes	14 communes	
Apprendre, transmettre et échanger : élaborer un programme d'actions culturelles pour tous les âges					
Promouvoir les lieux culturels	Promouvoir l'attractivité de l'Abbaye	Fréquentation annuelle	64 910	68 220	
	Promouvoir l'attractivité du Muséum	Fréquentation annuelle	14 115	15 070	
Revoir l'expérience des visiteurs	Abbaye : Améliorer les visites commentées et virtuelles	Application Rendre à l'Abbaye (visites virtuelles)	568	557	
Valoriser la lecture publique et renforcer l'attractivité des bibliothèques dans une logique de troisième lieu	Développer les actions envers la jeunesse, les seniors et les publics empêchés	Nombre d'actions	74	78	
		Nombre d'accueils de classe public jeunesse	223	231	
	Promouvoir la lecture publique (médiathèques)	Nombre de prêts	159 385	162 380	Gratuité pour tous les habitants de la communauté de l'Auxerrois en février 2024
Développer un schéma communautaire des enseignements artistiques	Augmenter la fréquentation du conservatoire et attirer de nouveaux usagers	Nombre d'élèves (conservatoire et école musique de Coulanges à compter de 2024)	673	663	800 élèves à l'horizon 2026 en lien avec le transfert de l'école de musique du Coulangeois, la rénovation du bâtiment et le projet d'établissement (2024)
	Maintenir la fréquentation de l'école Beaux arts	Nombre d'élèves	204	200	Fréquentation d'avant COVID : 300 élèves

QUELS MOYENS pour agir ?

BUDGET DE LA VILLE D'AUXERRE ANNEE 2026



59,6M€

UNE DETTE QUI REFLETE D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS

Dettes au
1er janvier
2026

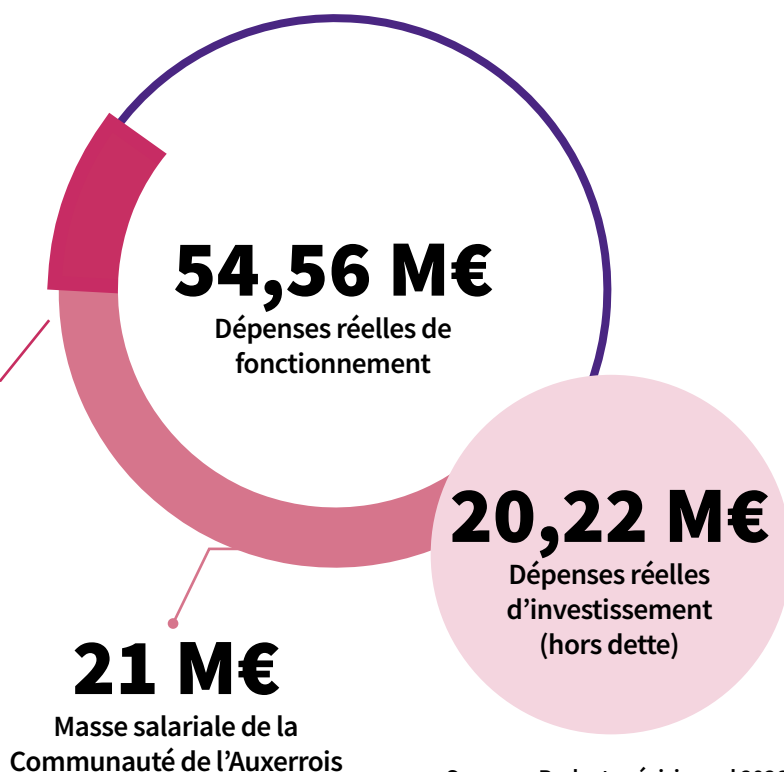
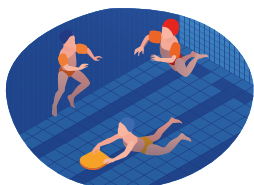
Sources : Budget 2026 de la Ville d'Auxerre

BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS ANNEE 2026



2,74 M€
Fonctionnement
du Conservatoire
Musique et Danse

2,12 M€
Fonctionnement
du Stade nautique



Sources : Budget prévisionnel 2026
de la Communauté de l'Auxerrois

BILAN SOCIAL 2024

AUXERRE



EFFECTIFS

572 ^{+5,3%} AGENTS **196** CONTRACTUELS NON PERMANENTS

22 CDI (41 % DES EMPLOIS SOUS CONTRAT)

190 EMPLOIS SAISONNIERS (33 % DES EMPLOIS)

MOYENNE D'ÂGE

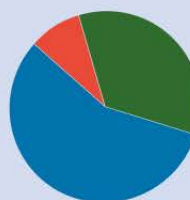


49 ANS
moyenne d'âge
des agents de
la collectivité

48,7 ANS
pour les agents permanents

42,5 ANS
pour les agents non permanents

EFFECTIF PAR STATUT



■ fonctionnaires
■ contractuels permanents
■ contractuels non permanents

EFFECTIF PAR CATÉGORIE



■ catégorie A
■ catégorie B
■ catégorie C



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

DES AGENTS ONT BÉNÉFICIÉ

41,6% D'AVANCEMENTS D'ÉCHELON

5,3 % D'AVANCEMENTS DE GRADE

0,3 % D'UNE PROMOTION INTERNE

RÉMUNÉRATION

15,33%

DE LA REMUNERATION CORRESPOND AU REGIME INDEMNITAIRE

MOUVEMENTS



42 ARRIVÉES D'AGENTS PERMANENTS

31 DÉPARTS D'AGENTS PERMANENTS



FORMATION

35%

DES AGENTS PERMANENTS ONT SUIVI UNE FORMATION

227 154€ ONT ÉTÉ CONSACRÉS À LA FORMATION

^{+26,16%} par rapport à 2023

FÉMINISATION PAR CATÉGORIE



CATÉGORIE A : 64,2 %

CATÉGORIE B : 65,4 %

CATÉGORIE C : 74,3 %

ACCIDENT DU TRAVAIL

42 ACCIDENTS DU TRAVAIL DÉCLARÉS

84 ^{-16,8%}

JOURS EN MOYENNE D'ABSENCE CONSÉCUTIFS PAR ACCIDENTS



ABSENTÉISME

27.5 ^{-35,4%}

JOURS D'ABSENCE EN MOYENNE POUR MOTIF MÉDICAL PAR FONCTIONNAIRE

7.8 ^{-57,8%}

JOURS D'ABSENCE EN MOYENNE POUR MOTIF MÉDICAL PAR CONTRACTUEL PERMANENT

PRÉVENTIONS ET RISQUES PROFESSIONNELS



25 204 € ^{-36,7%}

TOTAL DES DÉPENSES AU FAVEUR DE LA PRÉVENTION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DU TRAVAIL



Liaison Sud Auxerre - 2025

Réalisé par la Communauté de l'Auxerrois / Photos : Communauté de l'Auxerrois, Adobe Stock, The Noun Project

AUXERRE



communauté de l'auxerrois

**Retrouvez toute l'actualité
de votre territoire sur les réseaux sociaux !**



@agglo.auxerrois @villedauxerre

LinkedIn : Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-143

OBJET : Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe assainissement

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R.2221-70 prévoyant qu'en cas d'insuffisance des sommes mises à la disposition d'une régie dotée de la seule autonomie financière, celle-ci peut demander une avance à la collectivité de rattachement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Assainissement ;

Considérant que le budget annexe Assainissement constitue un service public industriel et commercial doté de l'autonomie financière ;

Considérant que la réalisation du programme d'investissement du service conduit à assurer le paiement des entreprises avant l'encaissement de certaines recettes attendues ;

Considérant que le versement des subventions attribuées par les différents partenaires financiers, le reversement de la redevance d'assainissement par le délégataire ainsi que le déblocage des emprunts destinés au financement des investissements interviennent selon un calendrier différent de celui des dépenses engagées ;

Considérant que ces décalages temporaires entre les décaissements et les recettes à percevoir sont susceptibles de générer un besoin ponctuel de trésorerie sur le budget annexe Assainissement ;

Considérant qu'en application de l'article R.2221-70 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de l'Auxerrois peut consentir une avance de trésorerie au budget annexe Assainissement ;

Considérant que cette avance présente un caractère temporaire et remboursable et ne constitue ni une subvention d'équilibre ni une participation définitive du budget principal au financement du service ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

Article 1

Le Conseil communautaire autorise le versement d'avances de trésorerie du budget principal au budget annexe Assainissement afin de couvrir les besoins temporaires résultant des décalages entre les dépenses engagées et l'encaissement des recettes attendues.

Article 2

Le montant maximal cumulé des avances pouvant être accordées au cours d'un même exercice budgétaire est fixé à :

3 000 000 € (trois millions d'euros).

Article 3

Les avances pourront être versées en une ou plusieurs fois selon les besoins réels de trésorerie constatés sur le budget annexe Assainissement.

Article 4

Les avances consenties au cours d'un exercice devront être intégralement remboursées au budget principal au plus tard le 31 décembre du même exercice budgétaire.

Article 5

Le Président est autorisé à procéder, dans la limite du plafond fixé à l'article 2, aux versements et aux remboursements nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-144

OBJET : Provision pour risques constituée au titre du financement de l'unité de traitement des Boisseaux Budget annexe eau potable - Reprise totale

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Par contrat ayant pris effet le 1er juillet 2023 et enregistré en Préfecture de l'Yonne le 17 juillet 2023, la Communauté de l'Auxerrois a confié la gestion de son service public de production et de distribution d'eau potable à SUEZ Eau France.

Dans le cadre de ce contrat, des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont été réalisées afin de permettre notamment la construction de deux unités de traitement d'eau potable : l'unité de traitement de la Plaine du Saulce et l'unité de traitement des Boisseaux.

Par délibération n°2025-166 du 26 juin 2025, le conseil communautaire a autorisé la constitution d'une provision pour risques d'un montant de 2 000 000 euros, afin de couvrir le risque pour la collectivité de devoir compenser la baisse ou l'absence de subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant le financement de l'unité de traitement des Boisseaux.

Depuis lors, il ressort des éléments portés à la connaissance de la Communauté de l'Auxerrois que le risque identifié lors de la constitution de la provision s'est réalisé, l'aide attendue au titre de la construction de l'unité de traitement des Boisseaux n'ayant pas été accordée dans les conditions initialement anticipées.

Par conséquent la Communauté de l'Auxerrois doit donc organiser la prise en charge du reste à financer dans le cadre du contrat de délégation de service public et de son avenant n°2.

La provision constituée avait précisément pour objet de couvrir ce risque financier. Dès lors que celui-ci est désormais avéré, il convient de procéder à la reprise totale de la provision antérieurement constituée, à hauteur de 2 000 000 euros.

Cette reprise sera inscrite au budget annexe de l'Eau potable, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'eau potable, au chapitre 78 « reprises sur provisions et dépréciations », et plus précisément à l'article 7815 « reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation », sous réserve de la validation définitive de l'imputation comptable par le comptable public.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser la reprise totale de la provision pour risques constituée par la délibération n°2025-166 du 26 juin 2025, pour un montant de 2 000 000 euros, et de prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget annexe de l'Eau potable.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser la reprise totale de la provision pour risques constituée par délibération n°2025-166 du 26 juin 2025 relative à l'éventuelle nécessité pour la collectivité de compenser la baisse ou l'absence de subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement de l'unité de traitement des Boisseaux, pour un montant de 2 000 000 euros,
- De dire que cette reprise sera inscrite au budget annexe de l'Eau potable, au chapitre 78 « reprises sur provisions et dépréciations », article 7815 « reprises sur provisions pour risques

et charges d'exploitation », sous réserve de la validation définitive de l'imputation comptable,

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document et à accomplir toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-145

OBJET : Budget supplémentaire 2026 - Budget Principal

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes.

Le rapport annexé à la présente délibération présente les éléments des budgets supplémentaires 2026 de chacun des budgets principal et annexes de la Communauté de l'Auxerrois.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget principal de la communauté de l'auxerrois.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget principal de la communauté comme suit :

Section	Sens	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
FONCTIONNEMENT	DEPENSE	56 728 343,66 €	- €	10 194 151,32 €	66 922 494,98 €
	RECETTE	56 728 343,66 €	- €	10 194 151,32 €	66 922 494,98 €
FONCTIONNEMENT		-	-	-	-
INVESTISSEMENT	DEPENSE	21 361 502,01 €	4 448 798,94 €	4 966 490,54 €	30 776 791,49 €
	RECETTE	21 361 502,01 €	3 723 632,53 €	5 691 656,95 €	30 776 791,49 €
INVESTISSEMENT		-	- 725 166,41	725 166,41	-

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006711400013

POSTE COMPTABLE : Centre des finances publiques d'Auxerre

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	43
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	44
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	47
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	50
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	56

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	59
A1.01 - Opérations non ventilables	62
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	63
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	66
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	67
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	68
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	71
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	75
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	78
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	79
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	82
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	84
A1.908 - Fonction 8 - Transports	87
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	91
A2.01 - Opérations non ventilables	93
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	94
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	100
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	101
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	102
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	105
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	109
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	112
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	113
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	114
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	117
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	119
A2.938 - Fonction 8 - Transports	122

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	127
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	128
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	132
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	134

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	135
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	137
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	138
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	139
B3.1 - Etat des provisions constituées	144
B3.2 - Etalement des provisions	146
B4 - Etat des charges transférées	147
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	148
B6 - Prêts	151
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	152
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	153
B7.3 - Etat des emprunts garantis	154
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	155
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	156
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	157
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	158
B7.8 - Autres engagements donnés	159
B7.9 - Autres engagements reçus	160
B8 - Subventions versées	161
B9 - Etat du personnel	162
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	165
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	166
B11.2 - Liste des établissements publics créés	167
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	168
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	169
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	171
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	172
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	174
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	175
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	176
D3 - Décisions en matière de taux	178
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	179
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	181
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	183
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	184
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	185

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	71140

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	28310682.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	766.99
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	785.66
3	Dépenses d'équipement brut / population	276.27
4	Encours de dette / population (2) (3)	34.41
5	DGF / population	144.21
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	38.60
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98.53
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35.16
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	4.38
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2.38

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES				I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS				C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	54 374 733,31	52 743 774,58	10 990 073,79	A1	9 359 115,06
Investissement	10 740 689,13	5 200 289,87	(2) 991 569,38	A2	-4 548 829,88
Fonctionnement	43 634 044,18	47 543 484,71	(3) 9 998 504,41	A3	13 907 944,94

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II align="right">4 448 798,94	III + IV align="right">3 723 632,53	B1	-725 166,41	
Investissement	I align="right">4 448 798,94	III align="right">3 723 632,53	B2	-725 166,41	
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV align="right">0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	8 633 948,65
Investissement	A2 + B2	-5 273 996,29
Fonctionnement	A3 + B3	13 907 944,94

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 4 448 798,94
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	417 506,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	68 284,97
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	1 216 934,91
21	Immobilisations corporelles (3)	1 471 546,44
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	403 323,61
26	Participations et créances rattachées	803 900,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	67 303,01
4541102	TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	57 542,32
45411102	TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS IRANCY	9 760,69
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 3 723 632,53
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 609 867,78
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	113 764,75
4541201	TRAVAUX D'OFFICES POUR COMPTE DE TIERS	113 764,75
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	1 302 711,61	5 691 656,95

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	4 448 798,94	3 723 632,53
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 3 663 778,93	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		9 415 289,48	9 415 289,48
--	--	--------------	--------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	10 194 151,32	743 130,42

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 9 451 020,90

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		10 194 151,32	10 194 151,32
---	--	---------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (5)		19 609 440,80	19 609 440,80
---------------------	--	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
INVAP23035/2023	ACQUISITION VELOS LIBRE SERVICE STATIONS RECHARGE	2335	1 836 260,00
INVAP25089/2025	FDS POUR L'AIDE A L'INSTALLATION D'ENTREPRISES	25089	900 000,00
INVAP25088/2025	FONDS DE REDYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS	25088	900 000,00
AP23042/2023	FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES	23042	870 000,00
AP22004/2022	PLU INTERCOMMUNAL	2204	861 300,00
INVAP25107/2026	POLE SANTE ANIMALE	25107	1 750 000,00
AP22005/2022	PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR	2205	600 000,00
INVAP24059/2024	SCHEMA CYCLABLE	24059	6 663 717,60
INVAP22007/2022	SUBVENTIONS OPAH-RU	2207	1 775 000,00
TOTAL			16 156 277,60

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	16 156 277,60
----------------------	----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	1 114 129,90	68 284,97	-56 928,20	-56 928,20	1 125 486,67
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	9 720 077,53	1 216 934,91	165 925,00	165 925,00	11 102 937,44
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	3 556 141,00	1 471 546,44	-17 201,00	-17 201,00	5 010 486,44
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	4 781 650,58	403 323,61	821 000,00	821 000,00	6 005 974,19
Total des dépenses d'équipement		19 171 999,01	3 160 089,93	912 795,80	912 795,80	23 244 884,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	417 506,00	90 115,81	90 115,81	507 621,81
16	Emprunts et dettes assimilées	511 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	586 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	60 000,00	803 900,00	-60 000,00	-60 000,00	803 900,00
27	Autres immobilisations financières (4)	210,00	0,00	-200,00	-200,00	10,00
Total des dépenses financières		571 210,00	1 221 406,00	104 915,81	104 915,81	1 897 531,81
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	481 543,00	67 303,01	0,00	0,00	548 846,01
Total des dépenses réelles d'investissement		20 224 752,01	4 448 798,94	1 017 711,61	1 017 711,61	25 691 262,56

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	836 750,00		285 000,00	285 000,00	1 121 750,00
041	Opérations patrimoniales (8)	300 000,00		0,00	0,00	300 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 136 750,00		285 000,00	285 000,00	1 421 750,00

TOTAL	21 361 502,01	4 448 798,94	1 302 711,61	1 302 711,61	27 113 012,56
--------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	3 663 778,93
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 776 791,49
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	3 400 396,25	3 609 867,78	-650 518,04	-650 518,04	6 359 745,99
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	14 596 957,76	0,00	-6 596 957,76	-6 596 957,76	8 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		17 997 354,01	3 609 867,78	-7 247 475,80	-7 247 475,80	14 359 745,99
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	170 846,86	170 846,86	170 846,86
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	4 388 945,34	4 388 945,34	4 388 945,34
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	413 605,00	0,00	0,00	0,00	413 605,00
Total des recettes financières		417 605,00	0,00	4 559 792,20	4 559 792,20	4 977 397,20
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	481 543,00	113 764,75	0,00	0,00	595 307,75
Total des recettes réelles d'investissement		18 896 502,01	3 723 632,53	-2 687 683,60	-2 687 683,60	19 932 450,94

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		7 879 340,55	7 879 340,55	7 879 340,55
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 165 000,00		500 000,00	500 000,00	2 665 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	300 000,00		0,00	0,00	300 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 465 000,00		8 379 340,55	8 379 340,55	10 844 340,55

TOTAL	21 361 502,01	3 723 632,53	5 691 656,95	5 691 656,95	30 776 791,49
--------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 776 791,49
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

9 422 590,55

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	15 636 288,28	0,00	930 072,01	930 072,01	16 566 360,29
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	21 062 742,39	0,00	0,00	0,00	21 062 742,39
014	Atténuations de produits	13 919 481,00	0,00	163 000,00	163 000,00	14 082 481,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 874 831,99	0,00	612 238,76	612 238,76	4 487 070,75
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		54 493 343,66	0,00	1 705 310,77	1 705 310,77	56 198 654,43
66	Charges financières	63 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	103 000,00
67	Charges spécifiques (4)	7 000,00	0,00	69 500,00	69 500,00	76 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		54 563 343,66	0,00	1 814 810,77	1 814 810,77	56 378 154,43

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		7 879 340,55	7 879 340,55	7 879 340,55
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 165 000,00		500 000,00	500 000,00	2 665 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 165 000,00		8 379 340,55	8 379 340,55	10 544 340,55

TOTAL	56 728 343,66	0,00	10 194 151,32	10 194 151,32	66 922 494,98
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	66 922 494,98
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	35 520,00	0,00	735 000,00	735 000,00	770 520,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 317 326,00	0,00	-718 029,00	-718 029,00	3 599 297,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 850 808,00	0,00	253 167,70	253 167,70	17 103 975,70
731	Fiscalité locale	23 212 927,00	0,00	-254 328,24	-254 328,24	22 958 598,76
74	Dotations et participations (4)	10 716 821,17	0,00	410 219,96	410 219,96	11 127 041,13
75	Autres produits de gestion courante (4)	756 191,49	0,00	19 100,00	19 100,00	775 291,49
Total des recettes de gestion courante		55 889 593,66	0,00	445 130,42	445 130,42	56 334 724,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	2 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	15 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		55 891 593,66	0,00	458 130,42	458 130,42	56 349 724,08

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	836 750,00		285 000,00	285 000,00	1 121 750,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		836 750,00		285 000,00	285 000,00	1 121 750,00

TOTAL	56 728 343,66	0,00	743 130,42	743 130,42	57 471 474,08
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	9 451 020,90
-------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	66 922 494,98
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	9 422 590,55	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	507 621,81	80 000,00	587 621,81
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	75 000,00	0,00	75 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	193 500,00		193 500,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	111 356,77	0,00	111 356,77
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 239 359,91	0,00	1 239 359,91
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	1 454 345,44	0,00	1 454 345,44
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 074 323,61	0,00	1 074 323,61
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	743 900,00	0,00	743 900,00
27 Autres immobilisations financières (3)	-200,00	0,00	-200,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		205 000,00	205 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	67 303,01	0,00	67 303,01
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	5 466 510,55	285 000,00	5 751 510,55

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	3 663 778,93
---	--------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 415 289,48
--	--------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	930 072,01		930 072,01
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	163 000,00		163 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	612 238,76	0,00	612 238,76
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	40 000,00	0,00	40 000,00
67 Charges spécifiques (9)	69 500,00	0,00	69 500,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	500 000,00	500 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		7 879 340,55	7 879 340,55
Dépenses de fonctionnement – Total	1 814 810,77	8 379 340,55	10 194 151,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 194 151,32
---	---------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	170 846,86	0,00	170 846,86
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 959 349,74	0,00	2 959 349,74
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-6 596 957,76	0,00	-6 596 957,76
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		500 000,00	500 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	113 764,75	0,00	113 764,75
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		7 879 340,55	7 879 340,55
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-3 352 996,41	8 379 340,55	5 026 344,14

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	4 388 945,34
--------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 415 289,48
--	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	735 000,00		735 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	-718 029,00		-718 029,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	253 167,70		253 167,70
731	Fiscalité locale	-254 328,24		-254 328,24
74	Dotations et participations (8)	410 219,96		410 219,96
75	Autres produits de gestion courante (8)	19 100,00	0,00	19 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	13 000,00	285 000,00	298 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	458 130,42	285 000,00	743 130,42
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			9 451 020,90
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			10 194 151,32

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		21 361 502,01	4 448 798,94	16 156 277,60	1 302 711,61	1 302 711,61	193 500,00	1 109 211,61	5 751 510,55
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	633 339,90	68 284,97	0,00	43 071,80	43 071,80	0,00	43 071,80	111 356,77
204	Subventions d'équipement versées (10)	756 984,00	1 216 934,91	0,00	22 425,00	22 425,00	0,00	22 425,00	1 239 359,91
21	Immobilisations corporelles	3 433 141,00	1 471 546,44	0,00	-17 201,00	-17 201,00	0,00	-17 201,00	1 454 345,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 074 415,58	403 323,61	0,00	671 000,00	671 000,00	0,00	671 000,00	1 074 323,61
	Total des opérations d'équipement (4)	11 274 118,53	0,00	16 156 277,60	193 500,00	193 500,00	193 500,00	0,00	193 500,00
Total des dépenses d'équipement		19 171 999,01	3 160 089,93	16 156 277,60	912 795,80	912 795,80	193 500,00	719 295,80	4 072 885,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	417 506,00		90 115,81	90 115,81		90 115,81	507 621,81
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	511 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00		75 000,00	75 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	60 000,00	803 900,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00	0,00	-60 000,00	743 900,00
27	Autres immobilisations financières	210,00	0,00	0,00	-200,00	-200,00	0,00	-200,00	-200,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		571 210,00	1 221 406,00	0,00	104 915,81	104 915,81	0,00	104 915,81	1 326 321,81
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	481 543,00	67 303,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 303,01
Total des dépenses réelles		20 224 752,01	4 448 798,94	16 156 277,60	1 017 711,61	1 017 711,61	193 500,00	824 211,61	5 466 510,55
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	836 750,00			285 000,00	285 000,00		285 000,00	285 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	300 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 136 750,00			285 000,00	285 000,00		285 000,00	285 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)								3 663 778,93
--	--	--	--	--	--	--	--	--------------

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								9 415 289,48

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		21 361 502,01	3 723 632,53	1 302 711,61	1 302 711,61	5 026 344,14
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 400 396,25	3 609 867,78	-650 518,04	-650 518,04	2 959 349,74
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	14 596 957,76	0,00	-6 596 957,76	-6 596 957,76	-6 596 957,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		17 997 354,01	3 609 867,78	-7 247 475,80	-7 247 475,80	-3 637 608,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	170 846,86	170 846,86	170 846,86
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	413 605,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		417 605,00	0,00	170 846,86	170 846,86	170 846,86
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	481 543,00	113 764,75	0,00	0,00	113 764,75
Total des recettes réelles		18 896 502,01	3 723 632,53	-7 076 628,94	-7 076 628,94	-3 352 996,41
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		7 879 340,55	7 879 340,55	7 879 340,55
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 165 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	300 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 465 000,00		8 379 340,55	8 379 340,55	8 379 340,55

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)					0,00
---	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)					4 388 945,34
---------------------------------------	--	--	--	--	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées					9 415 289,48
---	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 361 502,01	4 448 798,94	16 156 277,60	1 302 711,61	1 302 711,61	193 500,00	1 109 211,61	5 751 510,55
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	633 339,90	68 284,97	0,00	43 071,80	43 071,80	0,00	43 071,80	111 356,77
202	Frais réalisation documents urbanisme	51 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	117 800,00	18 857,10		0,00	0,00	0,00	0,00	18 857,10
2033	Frais d'insertion	4 600,00	1 728,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	7 728,00
2051	Concessions, droits similaires	344 836,50	36 736,75		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	64 736,75
2088	Autres immobilisations incorporelles	114 503,40	10 963,12		9 071,80	9 071,80	0,00	9 071,80	20 034,92
204	Subventions d'équipement versées (10)	756 984,00	1 216 934,91	0,00	22 425,00	22 425,00	0,00	22 425,00	1 239 359,91
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	30 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		6 425,00	6 425,00	0,00	6 425,00	6 425,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	144 000,00	1 017 500,91		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	1 033 500,91
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	66 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	108 000,00	15 680,00		0,00	0,00	0,00	0,00	15 680,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	504 984,00	87 754,00		0,00	0,00	0,00	0,00	87 754,00
21	Immobilisations corporelles	3 433 141,00	1 471 546,44	0,00	-17 201,00	-17 201,00	0,00	-17 201,00	1 454 345,44
2111	Terrains nus	356 299,10	241 613,65		-117 001,00	-117 001,00	0,00	-117 001,00	124 612,65
2115	Terrains bâtis	985 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50 000,00	35 158,78		0,00	0,00	0,00	0,00	35 158,78
2128	Autres agencements et aménagements	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	386 500,00	48 118,00		0,00	0,00	0,00	0,00	48 118,00
2152	Installations de voirie	82 140,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	10 701,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	8 308,72	20 951,74		0,00	0,00	0,00	0,00	20 951,74
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	5 000,00	4 042,44		0,00	0,00	0,00	0,00	4 042,44
21728	Autres agencements (mise à dispo)	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	920 300,01	909 003,40		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	928 003,40
21838	Autre matériel informatique	141 000,00	162 247,98		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	189 247,98
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	64 950,00	9 788,10		0,00	0,00	0,00	0,00	9 788,10
2185	Matériel de téléphonie	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	245 641,27	40 622,35		-200,00	-200,00	0,00	-200,00	40 422,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 074 415,58	403 323,61	0,00	671 000,00	671 000,00	0,00	671 000,00	1 074 323,61
2313	Constructions	787 997,08	33 347,49		725 000,00	725 000,00	0,00	725 000,00	758 347,49
2315	Install., matériel et outill. technique	2 286 418,50	369 976,12		-54 000,00	-54 000,00	0,00	-54 000,00	315 976,12
	Total des opérations d'équipement (5)	11 274 118,53	0,00	16 156 277,60	193 500,00	193 500,00	193 500,00	0,00	193 500,00
Total des dépenses d'équipement		19 171 999,01	3 160 089,93	16 156 277,60	912 795,80	912 795,80	193 500,00	719 295,80	4 072 885,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	417 506,00		90 115,81	90 115,81		90 115,81	507 621,81
1312	Subv. transf. Régions	0,00	291 673,00		0,00	0,00		0,00	291 673,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	125 833,00		90 115,81	90 115,81		90 115,81	215 948,81
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	511 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00		75 000,00	75 000,00
1641	Emprunts en euros	507 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00		75 000,00	75 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	60 000,00	803 900,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00	0,00	-60 000,00	743 900,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
261	Titres de participation	60 000,00	803 900,00		-60 000,00	-60 000,00	0,00	-60 000,00	743 900,00
27	Autres immobilisations financières	210,00	0,00	0,00	-200,00	-200,00	0,00	-200,00	-200,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	210,00	0,00		-200,00	-200,00	0,00	-200,00	-200,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		571 210,00	1 221 406,00	0,00	104 915,81	104 915,81	0,00	104 915,81	1 326 321,81
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	481 543,00	67 303,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 303,01
4541102	TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	48 000,00	57 542,32		0,00	0,00	0,00	0,00	57 542,32
4541104	TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45411102	TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS IRANCY	0,00	9 760,69		0,00	0,00	0,00	0,00	9 760,69
458125087	TRAVAUX DE VOIRIE CONNEXES SCHEMA CYCLABLE	353 543,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		20 224 752,01	4 448 798,94	16 156 277,60	1 017 711,61	1 017 711,61	193 500,00	824 211,61	5 466 510,55
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	836 750,00			285 000,00	285 000,00		285 000,00	285 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	836 750,00			285 000,00	285 000,00		285 000,00	285 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	100 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
13912	Subv. transf. Régions	230 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
198	Neutralisation des amortissements	506 750,00			205 000,00	205 000,00		205 000,00	205 000,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	300 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	300 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 136 750,00			285 000,00	285 000,00		285 000,00	285 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
2204	PLU INTERCOMMUNAL	AP22004	582 065,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2205	PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR	AP22005	37 128,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00	0,00
2207	SUBVENTIONS OPAH-RU	INVAP22007	109 331,80	0,00	52 500,00	52 500,00	52 500,00	0,00
2220	ANRU BATIMENT STE GENEVIEVE	INVAP22020	73 036,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23040	CONTOURNEMENT SUD AUXERRE	AP23040	2 765 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23042	FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES	AP23042	404 728,06	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00	0,00
2335	ACQUISITION VELOS LIBRE SERVICE STATIONS RECHARGE	INVAP23035	1 377 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24059	SCHEMA CYCLABLE	INVAP24059	485 439,10	0,00	-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00	0,00
25088	FOND DE RENOVATION DU BATI	INVAP25088	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25089	FRB ENTREPRISES	INVAP25089	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25107	POLE SANTE ANIMALE	INVAP25107	0,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00	-150 000,00	0,00
26115	FONDS DE SOUTIEN AUX COMUNES 2026 - 2033	INVAP26115	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00
26117	AIRE MOYEN PASSAGE	INVAP26117	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00	0,00
TOTAL			5 834 619,30	0,00	193 500,00	193 500,00	193 500,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2204
LIBELLE : PLU INTERCOMMUNAL
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP22004

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		861 300,00	582 065,56	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	861 300,00	582 065,56	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	861 300,00	582 065,56	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2205
LIBELLE : PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP22005

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		770 520,00	37 128,00	a 0,00	-100 000,00	b -100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	770 520,00	37 128,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	770 520,00	37 128,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		104 400,00	c 243 600,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	104 400,00	243 600,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	104 400,00	243 600,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	343 600,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2207
LIBELLE : SUBVENTIONS OPAH-RU
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP22007

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		245 032,05	109 331,80	a 0,00	52 500,00	b 52 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	245 032,05	109 331,80	0,00	52 500,00	52 500,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	245 032,05	109 331,80	0,00	52 500,00	52 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-52 500,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2220
LIBELLE : ANRU BATIMENT STE GENEVIEVE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP22020

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		79 000,00	73 036,78	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	25 045,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	25 045,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	79 000,00	43 191,78	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	79 000,00	43 191,78	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		3 008,40	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	3 008,40	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 008,40	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23040
LIBELLE : CONTOURNEMENT SUD AUXERRE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP23040

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		27 650 000,00	2 765 000,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	27 650 000,00	2 765 000,00	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	27 650 000,00	2 765 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23042
LIBELLE : FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP23042

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		870 000,00	404 728,06	a 0,00	61 000,00	b 61 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	870 000,00	404 728,06	0,00	61 000,00	61 000,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	37 410,24	38 519,24	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	832 589,76	366 208,82	0,00	61 000,00	61 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-61 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2335
LIBELLE : ACQUISITION VELOS LIBRE SERVICE STATIONS RECHARGE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP23035

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 836 260,00	1 377 890,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 832 760,00	1 374 390,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	443 806,40	369 140,40	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	1 388 953,60	1 005 249,60	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		343 500,00	c 108 365,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	343 500,00	108 365,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	108 365,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	102 240,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	241 260,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	108 365,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24059
LIBELLE : SCHEMA CYCLABLE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP24059

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 663 717,60	485 439,10	a 0,00	-500 000,00	b -500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	16 216,51	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	40 000,00	16 216,51	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 623 717,60	469 222,59	0,00	-500 000,00	-500 000,00
2313	Constructions	6 623 717,60	0,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	469 222,59	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		832 964,70	c 200 000,00	200 000,00	d 200 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	832 964,70	200 000,00	200 000,00	200 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	832 964,70	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	900 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 25088
LIBELLE : FOND DE RENOVATION DU BATI
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP25088

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		900 000,00	0,00	a0,00	0,00	b0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 25089
LIBELLE : FRB ENTREPRISES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP25089

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		900 000,00	0,00	a0,00	0,00	b0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 25107
LIBELLE : POLE SANTÉ ANIMALE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP25107

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 750 000,00	0,00	a 0,00	-150 000,00	b -150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 730 000,00	0,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00
2313	Constructions	1 730 000,00	0,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	-1 225 000,00	d -1 225 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	-1 225 000,00	-1 225 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	-1 225 000,00	-1 225 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 075 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 26115
LIBELLE : FONDS DE SOUTIEN AUX COMUNES 2026 - 2033
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP26115

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	30 000,00	b 30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-30 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 26117
LIBELLE : AIRE MOYEN PASSAGE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP26117

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	800 000,00	b 800 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c0,00	0,00	d0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-800 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		21 361 502,01	3 723 632,53	1 302 711,61	1 302 711,61	5 026 344,14
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 400 396,25	3 609 867,78	-650 518,04	-650 518,04	2 959 349,74
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 225 000,00	169 705,72	-1 200 251,72	-1 200 251,72	-1 030 546,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	353 364,80	-41 422,60	-41 422,60	311 942,20
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	27 780,00	27 780,00	27 780,00
13146	Attributions compensation investissement	1 309 400,00	0,00	-282 000,00	-282 000,00	-282 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	45 000,00	25 441,85	0,00	0,00	25 441,85
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	61 338,68	61 338,68	61 338,68
13178	Autres fonds européens	0,00	0,00	151 205,79	151 205,79	151 205,79
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	25 336,23	0,00	0,00	25 336,23
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	507 825,84	828 823,17	90 115,81	90 115,81	918 938,98
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	380 673,47	200 000,00	200 000,00	580 673,47
1323	Subv. non transf. Départements	163 170,41	847 731,00	0,00	0,00	847 731,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	499 341,21	0,00	0,00	499 341,21
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	269 030,00	0,00	0,00	269 030,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	133 848,00	0,00	0,00	133 848,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	150 000,00	76 572,33	342 716,00	342 716,00	419 288,33
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	14 596 957,76	0,00	-6 596 957,76	-6 596 957,76	-6 596 957,76
1641	Emprunts en euros	14 596 957,76	0,00	-6 596 957,76	-6 596 957,76	-6 596 957,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		17 997 354,01	3 609 867,78	-7 247 475,80	-7 247 475,80	-3 637 608,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	170 846,86	170 846,86	170 846,86
10222	FCTVA	0,00	0,00	170 846,86	170 846,86	170 846,86
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	413 605,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		417 605,00	0,00	170 846,86	170 846,86	170 846,86
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	481 543,00	113 764,75	0,00	0,00	113 764,75
Total des recettes réelles		18 896 502,01	3 723 632,53	-7 076 628,94	-7 076 628,94	-3 352 996,41
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		7 879 340,55	7 879 340,55	7 879 340,55
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	2 165 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 800 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	365 000,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	300 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	300 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 465 000,00		8 379 340,55	8 379 340,55	8 379 340,55

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		56 728 343,66	0,00	0,00	10 194 151,32	10 194 151,32	0,00	10 194 151,32	10 194 151,32
011	Charges à caractère général (4)	15 636 288,28	0,00	0,00	930 072,01	930 072,01	0,00	930 072,01	930 072,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	21 062 742,39	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	13 919 481,00	0,00		163 000,00	163 000,00		163 000,00	163 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 874 831,99	0,00	0,00	612 238,76	612 238,76	0,00	612 238,76	612 238,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		54 493 343,66	0,00	0,00	1 705 310,77	1 705 310,77	0,00	1 705 310,77	1 705 310,77
66	Charges financières	63 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
67	Charges spécifiques (4)	7 000,00	0,00		69 500,00	69 500,00		69 500,00	69 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		70 000,00	0,00	0,00	109 500,00	109 500,00		109 500,00	109 500,00
Total des dépenses réelles		54 563 343,66	0,00	0,00	1 814 810,77	1 814 810,77	0,00	1 814 810,77	1 814 810,77
023	Virement à la section d'investissement	0,00			7 879 340,55	7 879 340,55		7 879 340,55	7 879 340,55
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	2 165 000,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 165 000,00			8 379 340,55	8 379 340,55		8 379 340,55	8 379 340,55

D002 Résultat reporté								0,00
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								10 194 151,32
---	--	--	--	--	--	--	--	---------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		56 728 343,66	0,00	743 130,42	743 130,42	743 130,42
013	Atténuations de charges (3)	35 520,00	0,00	735 000,00	735 000,00	735 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 317 326,00	0,00	-718 029,00	-718 029,00	-718 029,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 850 808,00	0,00	253 167,70	253 167,70	253 167,70
731	Fiscalité locale	23 212 927,00	0,00	-254 328,24	-254 328,24	-254 328,24
74	Dotations et participations (3)	10 716 821,17	0,00	410 219,96	410 219,96	410 219,96
75	Autres produits de gestion courante (3)	756 191,49	0,00	19 100,00	19 100,00	19 100,00
Total des recettes de gestion des services		55 889 593,66	0,00	445 130,42	445 130,42	445 130,42
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
Total des recettes réelles		55 891 593,66	0,00	458 130,42	458 130,42	458 130,42
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	836 750,00		285 000,00	285 000,00	285 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		836 750,00		285 000,00	285 000,00	285 000,00

R002 Résultat reporté	9 451 020,90
------------------------------	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	10 194 151,32
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		56 728 343,66	0,00	0,00	10 194 151,32	10 194 151,32	0,00	10 194 151,32	10 194 151,32
011	Charges à caractère général (5)	15 636 288,28	0,00	0,00	930 072,01	930 072,01	0,00	930 072,01	930 072,01
60611	Eau et assainissement	148 278,19	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60612	Energie - Electricité	409 251,72	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
60623	Alimentation	9 094,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	23 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	15 001,97	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	8 604,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	75 047,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	40 970,70	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	38 536,99	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	379,48	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	2 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	11 553 111,40	0,00		695 989,00	695 989,00	0,00	695 989,00	695 989,00
6132	Locations immobilières	19 484,21	0,00		578,00	578,00	0,00	578,00	578,00
61351	Matériel roulant	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	16 192,90	0,00		-750,00	-750,00	0,00	-750,00	-750,00
614	Charges locatives et de copropriété	44 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	152 757,68	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	161 653,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	60 491,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	33 140,30	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	450 392,54	0,00		-16 000,00	-16 000,00	0,00	-16 000,00	-16 000,00
6161	Multirisques	19 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	122 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	75 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
617	Etudes et recherches	223 014,45	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	11 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	116 347,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	44 600,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	151 794,16	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 558,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	12 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	68 200,00	0,00		-10 818,99	-10 818,99	0,00	-10 818,99	-10 818,99
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	5 178,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6234	Réceptions	79 899,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	150 335,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	30 930,93	0,00		24 500,00	24 500,00	0,00	24 500,00	24 500,00
6245	Transports de personnes extérieures	4 095,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	33 767,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	170 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	130 000,00	0,00		15 324,00	15 324,00	0,00	15 324,00	15 324,00
627	Services bancaires et assimilés	12 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	115 443,73	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	25 860,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	202 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	10 270,00	0,00		750,00	750,00	0,00	750,00	750,00
62873	Remb. frais au CCAS/CIAS	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	187 963,01	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	90 090,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	188 235,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	110,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	2 075,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	5 732,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	21 062 742,39	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	20 617 084,85	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	119 857,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	12 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	120 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	110 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	63 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	13 919 481,00	0,00		163 000,00	163 000,00		163 000,00	163 000,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739156	Revers. sur taxe versement mobilité	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
739211	Attribution de compensation	7 929 000,00	0,00		51 000,00	51 000,00		51 000,00	51 000,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
739218	Autres pré./revers. fisc. coll. locales	570 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739221	FNGIR	4 670 103,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	220 378,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	530 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	3 874 831,99	0,00	0,00	612 238,76	612 238,76	0,00	612 238,76	612 238,76
65132	Prix	3 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	380,00	0,00		264 236,76	264 236,76	0,00	264 236,76	264 236,76
65311	Indemnités de fonction	292 511,36	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 925,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 855,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	382 214,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	492 519,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	31 666,81	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657361	Subv. Fonct. CL de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	28 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	387 995,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	485 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 024 664,32	0,00		84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	57 590,10	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	664 556,40	0,00		66 002,00	66 002,00	0,00	66 002,00	66 002,00
6584	Amendes fiscales et pénales	75,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	4 380,00	0,00		194 000,00	194 000,00	0,00	194 000,00	194 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		54 493 343,66	0,00	0,00	1 705 310,77	1 705 310,77	0,00	1 705 310,77	1 705 310,77

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	63 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	63 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
67	Charges spécifiques (5)	7 000,00	0,00		69 500,00	69 500,00		69 500,00	69 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 000,00	0,00		69 500,00	69 500,00		69 500,00	69 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		70 000,00	0,00	0,00	109 500,00	109 500,00		109 500,00	109 500,00
Total des dépenses réelles		54 563 343,66	0,00	0,00	1 814 810,77	1 814 810,77	0,00	1 814 810,77	1 814 810,77
023	Virement à la section d'investissement	0,00			7 879 340,55	7 879 340,55		7 879 340,55	7 879 340,55
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	2 165 000,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 165 000,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 165 000,00			8 379 340,55	8 379 340,55		8 379 340,55	8 379 340,55

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		56 728 343,66	0,00	743 130,42	743 130,42	743 130,42
013	Atténuations de charges (4)	35 520,00	0,00	735 000,00	735 000,00	735 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	15 520,00	0,00	735 000,00	735 000,00	735 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 317 326,00	0,00	-718 029,00	-718 029,00	-718 029,00
7022	Coupes de bois	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	100,00	0,00	600,00	600,00	600,00
7062	Redevances services à caractère culturel	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
706888	Autres	1 431 896,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	711 100,00	0,00	-31 406,00	-31 406,00	-31 406,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	185 410,00	0,00	1 540,00	1 540,00	1 540,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	158 000,00	0,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	822 450,00	0,00	-735 000,00	-735 000,00	-735 000,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	175 300,00	0,00	-23 968,00	-23 968,00	-23 968,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	53 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	86 880,00	0,00	405,00	405,00	405,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	11 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	18 690,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 850 808,00	0,00	253 167,70	253 167,70	253 167,70
73211	Attribution de compensation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73215	Reversements conventionnels de fiscalité	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	619 577,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	84 399,70	84 399,70	84 399,70
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	11 271 731,00	0,00	117 748,00	117 748,00	117 748,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	4 940 000,00	0,00	51 020,00	51 020,00	51 020,00
7358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	23 212 927,00	0,00	-254 328,24	-254 328,24	-254 328,24
73111	Impôts directs locaux	13 395 393,00	0,00	-343 195,24	-343 195,24	-343 195,24
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	1 317 600,00	0,00	-9 540,00	-9 540,00	-9 540,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	777 415,00	0,00	48 407,00	48 407,00	48 407,00
73118	Autres contributions directes	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	492 519,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73156	Versement mobilité	6 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	530 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74	Dotations et participations (4)	10 716 821,17	0,00	410 219,96	410 219,96	410 219,96
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	1 691 585,00	0,00	51 520,00	51 520,00	51 520,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	4 820 303,00	0,00	67 823,00	67 823,00	67 823,00
744	FCTVA	0,00	0,00	22 135,88	22 135,88	22 135,88
74611	DGD des communes et EPCI	457 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	181 524,67	0,00	72 450,00	72 450,00	72 450,00
7472	Participation régions	1 126 602,50	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
74773	Participation FEADER	8 215,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	208 865,08	208 865,08	208 865,08
748312	D.C.R.T.P.	1 130 000,00	0,00	-106 191,00	-106 191,00	-106 191,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	1 300 741,00	0,00	70 617,00	70 617,00	70 617,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	756 191,49	0,00	19 100,00	19 100,00	19 100,00
752	Revenus des immeubles	265 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
75888	Autres	490 371,49	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
Total des recettes de gestion des services		55 889 593,66	0,00	445 130,42	445 130,42	445 130,42
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	2 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		55 891 593,66	0,00	458 130,42	458 130,42	458 130,42
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	836 750,00		285 000,00	285 000,00	285 000,00
77681	Neutralisation des amortissements	506 750,00		205 000,00	205 000,00	205 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	330 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		836 750,00		285 000,00	285 000,00	285 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		305 000,00	2 796 533,62	0,00	0,00	0,00	531 800,94	1 200 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	305 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	297 436,50	0,00	0,00	0,00	104 400,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	459 093,53	0,00	0,00	0,00	114 425,00	60 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 239 983,36	0,00	0,00	0,00	300 580,78	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	800 020,23	0,00	0,00	0,00	12 395,16	1 140 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 324 792,20	6 833 000,00	0,00	0,00	0,00	234 400,00	-124 705,72	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 559 792,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	598 000,00	0,00	0,00	0,00	234 400,00	-124 705,72	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 765 000,00	6 235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		2 624 452,59	896 313,07	763 430,47	12 124 932,93		21 242 463,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	90 115,81	0,00		90 115,81
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 000,00	0,00	277 000,00		586 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	481 600,00	9 190,00	123 575,20	41 000,00		1 057 201,70
204	Subventions d'équipement versées	452 500,00	16 000,00	0,00	8 783 984,00		9 886 002,53
21	Immobilisations corporelles	117 154,09	579 553,45	367 729,46	933 938,86		3 538 940,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 445 198,50	287 569,62	182 000,00	1 735 467,07		5 602 650,58
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	10,00	0,00		10,00
45	Opérations pour compte de tiers	128 000,00	0,00	0,00	353 543,00		481 543,00
RECETTES		1 034 321,00	23 916,08	507 349,81	1 375 745,04		16 208 818,41
024	Produits des cessions d'immobilisations	413 605,00	0,00	0,00	0,00		413 605,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 559 792,20
13	Subventions d'investissement	492 716,00	19 916,08	507 349,81	1 022 202,04		2 749 878,21
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 000,00	0,00	0,00		8 004 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	128 000,00	0,00	0,00	353 543,00		481 543,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		305 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	305 000,00
RECETTES		6 324 792,20
102	Dotations et fonds d'investissement	170 846,86
106	Réserves	4 388 945,34
164	Emprunts auprès des états financiers	1 765 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 792 688,06	0,00	0,00	0,00	3 845,56
203	Frais d'études, recherche, développement	9 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	459 093,53	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	287 836,50	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	132 215,77	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	13 069,85	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 090 852,18	0,00	0,00	0,00	3 845,56
231	Immobilisations corporelles en cours	800 020,23	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 833 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	598 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	6 235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)		Libellé	03 Conseils						
			031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
						0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 796 533,62
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 093,53
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 836,50
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 215,77
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 069,85
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 094 697,74
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 020,23
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 833 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 235 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		108 000,00	83 225,49	0,00	0,00	0,00	11 425,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 425,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	10 765,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	43 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	1 709,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	21 000,00	308 150,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	89 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	169 264,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	38 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	10 685,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	234 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	234 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531 800,94
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 425,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 030,78
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 550,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 395,16
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 400,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)		Libellé	41 Santé					
			410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140 000,00	1 200 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140 000,00	1 140 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-169 705,72	-124 705,72
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-169 705,72	-124 705,72

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		480 500,00	551 600,00	2 154,09	80 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	391 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	352 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	79 298,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	10 701,90	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 154,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	128 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		128 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 605,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 605,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	128 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 410 198,50	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 395 198,50	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 716,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 716,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 624 452,59
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 600,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	452 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 298,10
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 701,90
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 154,09
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 445 198,50
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 034 321,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 605,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 716,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		797 133,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 180,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
204	Subventions d'équipement versées	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	455 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	74 253,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	196 789,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 780,00
RECETTES		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 338,68
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 338,68
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	896 313,07
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 190,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 300,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 253,45
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 569,62
RECETTES		-41 422,60	0,00	0,00	0,00	0,00	23 916,08
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	-41 422,60	0,00	0,00	0,00	0,00	19 916,08
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		297 036,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 394,46
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	90 115,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	123 575,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	31 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 394,46
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		312 349,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	222 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	90 115,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	236 000,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	182 000,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	763 430,47
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 115,81
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 575,20
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 140,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 589,46
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507 349,81
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417 234,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 115,81

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		2 178 790,07	0,00	0,00	875 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	277 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	488 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	550 000,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 130 247,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	353 543,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		907 543,00	0,00	0,00	151 205,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	151 205,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	554 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	353 543,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	8 892 000,00	0,00	43 158,86	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	8 295 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238,87	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 699,99	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	597 000,00	0,00	8 220,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	316 996,25	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	316 996,25	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	12 124 932,93
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 783 984,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 238,87
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 699,99
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 735 467,07
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 543,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 375 745,04
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 205,79
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870 996,25
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 543,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		13 572 261,00	13 371 786,98	0,00	70 000,00	187 680,00	6 012 379,99	464 437,87	0,00
011	Charges à caractère général	10 000,00	2 515 916,01	0,00	0,00	137 680,00	1 399 190,34	57 130,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	9 326 397,49	0,00	0,00	0,00	4 205 222,84	274 307,87	0,00
014	Atténuations de produits	13 500 481,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 780,00	1 527 473,48	0,00	70 000,00	50 000,00	407 966,81	133 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		41 335 689,64	1 307 230,08	0,00	0,00	0,00	721 098,00	647 191,49	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	770 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	235 125,00	0,00	0,00	0,00	640 000,00	135 750,00	0,00
73	Impôts et taxes	17 001 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	15 286 079,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	9 048 533,88	56 865,08	0,00	0,00	0,00	80 598,00	42 450,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	241 720,00	0,00	0,00	0,00	500,00	468 991,49	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	4 992 077,34	3 175 725,76	2 545 001,58	11 986 803,91		56 378 154,43
011	Charges à caractère général	0,00	613 952,89	822 606,01	341 034,00	10 668 851,04		16 566 360,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 090 329,35	494 055,75	1 470 348,58	1 202 080,51		21 062 742,39
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	580 000,00	0,00	2 000,00		14 082 481,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	287 795,10	1 279 064,00	664 119,00	63 872,36		4 487 070,75
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00		103 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	69 500,00	0,00		76 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	379 906,67	897 399,70	1 289 445,00	9 771 763,50		56 349 724,08
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		770 520,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	270 100,00	86 800,00	781 426,00	1 450 096,00		3 599 297,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	102 899,70	0,00	0,00		17 103 975,70
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	580 000,00	492 519,00	6 600 000,00		22 958 598,76
74	Dotations et participations	0,00	103 926,67	57 500,00	15 500,00	1 721 667,50		11 127 041,13
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 880,00	60 200,00	0,00	0,00		775 291,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	2 000,00	10 000,00	0,00	0,00		15 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		13 572 261,00
627	Services bancaires et assimilés	10 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 780,00
661	Charges d'intérêts	53 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	13 500 481,00
RECETTES		41 335 689,64
731	Fiscalité locale	15 286 079,76
732	Fiscalité reversée	620 577,00
735	Fraction de TVA	16 380 499,00
741	D.G.F.	6 631 231,00
744	FCTVA	22 135,88
748	Autres attributions et participations	2 395 167,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		12 173 881,42	0,00	0,00	0,00	914 066,56
606	Achats non stockés de matières et fourni	217 369,60	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	401 412,80	0,00	0,00	0,00	92 417,25
613	Locations	14 562,21	0,00	0,00	0,00	792,90
614	Charges locatives et de copropriété	27 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	357 142,68	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	216 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	97 749,45	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	245 677,20	0,00	0,00	0,00	12 000,00
621	Personnel extérieur au service	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	95 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	86 850,34	0,00	0,00	0,00	135 209,85
624	Transports biens, transports collectifs	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	33 767,72	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	224 828,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	83 783,73	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	78 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 732,28	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	8 410 014,68	0,00	0,00	0,00	590 582,81
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	132 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	173 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	264 616,76	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervient° cpt prop. - Subvent°	311 200,57	0,00	0,00	0,00	-1 936,25
658	Charges diverses de gestion courante	669 753,40	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 307 230,08	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
641	Rémunérations du personnel	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	750 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	235 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	56 865,08	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	202 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	39 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
DEPENSES		283 839,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	283 839,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 371 786,98
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 369,60
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493 830,05
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 355,11
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357 142,68
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 600,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 749,45
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 677,20
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 060,19
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 767,72
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 828,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 783,73
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 020,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 732,28
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000 597,49
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 300,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 500,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 616,76
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 839,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 264,32
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669 753,40
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 307 230,08

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 520,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 125,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 865,08
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 620,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 680,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 680,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 680,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 680,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		112 000,00	3 379 905,78	0,00	0,00	0,00	254 717,58	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	83 077,67	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	163 142,84	0,00	0,00	0,00	12 600,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	35 704,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	1 518,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	3 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	3 860,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	2 819 640,81	0,00	0,00	0,00	232 417,58	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	112 000,00	234 366,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	320 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	80 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	2 196 256,63	0,00	0,00	13 500,00	0,00	56 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	432 175,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	242 371,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	1 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	175 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	762,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	5 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	176 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 153 164,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	400 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 012 379,99
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517 752,70
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418 113,99
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 650,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 458,65
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 070,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 095,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 170,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 205 222,84
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 366,81
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	721 098,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 598,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		209 244,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	29 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	171 614,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		75 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	29 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	42 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		3 000,00	0,00	0,00	55 889,70	0,00	0,00	0,00	16 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	55 889,70	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 303,63	464 437,87
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	19 870,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 760,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	3 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 803,63	274 307,87
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	92 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00	41 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 991,49	647 191,49
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 750,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 450,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 991,49	465 991,49

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		262 354,78	2 434 325,24	2 076 092,00	37 805,00	0,00	0,00	0,00	8 110,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 200,00	315,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	95 000,00	106 565,00	108 480,78	10 925,00	0,00	0,00	0,00	200,00
613	Locations	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	15 017,50	24 019,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	80 444,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	41 286,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	4 000,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
641	Rémunérations du personnel	163 354,78	1 984 197,35	1 942 777,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	70 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	40 470,10	0,00	3 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	270 100,00	0,00	3 880,00	0,00	0,00	0,00	73 926,67
708	Autres produits	0,00	270 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 926,67
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		173 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,32	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,32	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	173 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 992 077,34
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 515,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 170,78
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 236,50
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 444,28
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 286,01
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 090,32
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 090 329,35
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 145,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 350,10
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 906,67
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 100,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 926,67
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 880,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		1 747 200,31	414 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 678,00	953 512,45
606	Achats non stockés de matières et fourni	30 259,28	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 943,45
611	Contrats de prestations de services	443 433,58	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
615	Entretien et réparations	42 649,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	408,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	578,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	5 496,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	156 503,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	69 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	494 055,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 069,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	341 495,00	340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00	255 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	20 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00
RECETTES		203 699,70	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	673 700,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
708	Autres produits	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00
732	Fiscalité reversée	102 899,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
752	Revenus des immeubles	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 200,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 175 725,76
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 452,73
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 033,58
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 849,69
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 078,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 496,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 503,01
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 085,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494 055,75
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 069,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	996 595,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 400,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897 399,70
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 300,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 899,70
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 200,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		518 403,31	0,00	10 011,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 363 613,27
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 500,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 419,00
611	Contrats de prestations de services	28 584,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	8 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 510,00
617	Etudes et recherches	26 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	12 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	5 250,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	202 464,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 267 884,27
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	18 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	153 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	69 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		18 500,00	0,00	587 415,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	587 415,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	160 275,00	492 519,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	155 200,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	5 075,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	492 519,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	90 916,00	100 095,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	90 916,00	100 095,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00	0,00	0,00	2 545 001,58
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 919,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 384,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 321,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 985,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 520,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00	0,00	0,00	5 830,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 075,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470 348,58
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 519,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 519,00	0,00	0,00	1 289 445,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778 426,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 519,00	0,00	0,00	492 519,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		502 730,40	0,00	0,00	10 120 167,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	0,00	0,00	3 886,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	412 300,00	0,00	0,00	9 959 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	44 630,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	61 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	27 672,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		324 500,00	0,00	0,00	9 446 563,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	180 000,00	0,00	0,00	1 269 396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	6 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	457 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	144 500,00	0,00	0,00	1 119 317,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	890 336,56	0,00	367 389,95	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	7 940,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	59 165,00	0,00	1 261,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	782 171,56	0,00	358 188,95	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		96 000,00	0,00	7 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 986,64 803,91
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 886,64
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	7 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 407,00 808,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 426,00
617	Etudes et recherches	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 630,40
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 202,00 080,51
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 672,36
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 771,00 763,50
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 449,00 396,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 850,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 263,00 817,50

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2022-11-24
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	M57 202 FRAIS D'ETUDES,D'ELABORATION, DE MODIFIC	10	24/11/2022
L	M57 2031 FRAIS D'ETUDES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 2033 FRAIS D'INSERTION_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	30	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	40	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	5	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	30	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	40	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	5	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	30	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	40	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	5	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	30	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	40	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	5	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	30	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	40	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	5	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	30	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	40	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	5	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	30	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	40	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	5	24/11/2022
L	M57 204132 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATI	30	24/11/2022
L	M57 204132 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATI	40	24/11/2022
L	M57 204132 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATI	5	24/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
L	M57 2041412 Bâtiments et installations	30		24/11/2022
L	M57 2041512 SUB.EQ.VERS.GFP-BATIMENTS ET INSTALLAT	30		24/11/2022
L	M57 204182 SUB VERSEES AUTRES ORGANISMES 30ANS	30		24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	30		24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	40		24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	5		24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	30		24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	40		24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	5		24/11/2022
L	M57 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 2088 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES_15AN	15		24/11/2022
L	M57 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS_30ANS	30		24/11/2022
L	M57 21311 BATIMENTS ADMINISTRATIFS_30ANS	30		24/11/2022
L	M57 21311 BATIMENTS ADMINISTRATIFS_50ANS	50		24/11/2022
L	M57 21313 BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX_30AN	30		24/11/2022
L	M57 21313 BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX_50AN	50		24/11/2022
L	M57 21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS_30ANS	30		24/11/2022
L	M57 21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS_50ANS	50		24/11/2022
L	M57 21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE_30ANS	30		24/11/2022
L	M57 21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE_50ANS	50		24/11/2022
L	M57 21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS_15ANS	15		24/11/2022
L	M57 21321 IMMEUBLES DE RAPPORT_25ANS	25		24/11/2022
L	M57 21328 AUTRES BATIMENTS PRIVES_25ANS	25		24/11/2022
L	M57 21351 BATIMENTS PUBLICS_15ANS	15		24/11/2022
L	M57 21352 BATIMENTS PRIVES_15ANS	15		24/11/2022
L	M57 2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 21568 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET	15		24/11/2022
L	M57 21571 MATERIEL ROULANT DE VOIRIE_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 21578 AUTRE MATERIEL TECHNIQUE_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLA	5		24/11/2022
L	M57 2181 INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG	15		24/11/2022
L	M57 21828 MATERIELS DE TRANSPORT_CAMIONS VEHICULES	10		24/11/2022
L	M57 21828 MATERIELS DE TRANSPORT_DEUX ROUES_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 21848 MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 2185 TELEPHONIE_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 2188 AUTRES IMMO CORPORELLES (OUTILLAGE)_10ANS	10		24/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
L	M57 2188 AUTRES IMMO CORPO (PETIT MATERIEL)_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_15ANS	15		24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_20ANS	20		24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_25ANS	25		24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_30ANS	30		24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_40ANS	40		24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_50ANS	50		24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_15ANS	15		24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_20ANS	20		24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_25ANS	25		24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_30ANS	30		24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_40ANS	40		24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_50ANS	50		24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_15ANS	15		24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_20ANS	20		24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_25ANS	25		24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_30ANS	30		24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_40ANS	40		24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_50ANS	50		24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_15ANS	15		24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_20ANS	20		24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_25ANS	25		24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_30ANS	30		24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_40ANS	40		24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_50ANS	50		24/11/2022
L	M57 R13146 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTI	1		24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_15ANS	15		24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_20ANS	20		24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_25ANS	25		24/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_30ANS	30		24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_40ANS	40		24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_50ANS	50		24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_15ANS	15		24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_20ANS	20		24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_25ANS	25		24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_30ANS	30		24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_40ANS	40		24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_50ANS	50		24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_15ANS	15		24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_20ANS	20		24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_25ANS	25		24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_30ANS	30		24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_40ANS	40		24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_50ANS	50		24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_15ANS	15		24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_20ANS	20		24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_25ANS	25		24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_30ANS	30		24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_40ANS	40		24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_50ANS	50		24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_15ANS	15		24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_20ANS	20		24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_25ANS	25		24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_30ANS	30		24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_40ANS	40		24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_5ANS	5		24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_50ANS	50		24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_10ANS	10		24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_20ANS	20		24/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 R1318 AUTRES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	10	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	15	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	20	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	25	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	30	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	40	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	5	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	50	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	10	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	15	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	20	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	25	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	30	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	40	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	5	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	50	24/11/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
-------------------------------	--------------	---	--------------	--	--	---------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 01		Intitulé de l'opération : TX COMPTE DE TIERS PERIL TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	2 064,00	0,00	0,00	0,00	
45 TX COMPTE DE TIERS PERIL (5)	2 064,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	2 064,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	113 764,75	0,00	113 764,75	
45412 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	113 764,75	0,00	113 764,75	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	113 764,75	0,00	113 764,75	

N° opération : 02		Intitulé de l'opération : TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS JUSSY TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	9 760,69	57 542,32	0,00	57 542,32	
45411 TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS (5)	0,00	57 542,32	0,00	57 542,32	
45411 TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS (5)	9 760,69	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	9 760,69	57 542,32	0,00	57 542,32	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
45412 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 02		Intitulé de l'opération : TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS JUSSY TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 04		Intitulé de l'opération : TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
45411 TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 102		Intitulé de l'opération : TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS IRANCY		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	9 760,69	0,00	9 760,69	
45411 TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS IRANCY (5)	0,00	9 760,69	0,00	9 760,69	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 102	Intitulé de l'opération : TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS IRANCY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Dépenses nettes (a – c)	0,00	9 760,69	0,00	9 760,69
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 25087	Intitulé de l'opération : TRAVAUX DE VOIRIE CONNEXES SCHEMA CYCLABLE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 TRAVAUX DE VOIRIE CONNEXES SCHEMA CYCLABLE (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(6) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-41 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 -352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 -343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 -333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Communauté d'agglomération de l'auxerrois (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
--------------------------------------	--	-------------------------	-----------------------------	--	------------------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------------	-----------------	--	------------------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-3 663 778,93	-3 663 778,93	-3 663 778,93
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	725 166,41	-725 166,41	-725 166,41	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	725 166,41	-4 388 945,34	-4 388 945,34	-3 663 778,93

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	4 388 945,34	4 388 945,34	4 388 945,34
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	725 166,41	-4 388 945,34	-4 388 945,34	-3 663 778,93
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	725 166,41	0,00	0,00	725 166,41

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	837 000,00	155 000,00	155 000,00	992 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	3 888 005,00	8 268 187,41	8 268 187,41	12 156 192,41
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 051 005,00	8 113 187,41	8 113 187,41	11 164 192,41

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 837 000,00	155 000,00	II 155 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		507 000,00	75 000,00	75 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	507 000,00	75 000,00	75 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		330 000,00	80 000,00	80 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	330 000,00	80 000,00	80 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 3 888 005,00	8 268 187,41	VI 8 268 187,41
Ressources propres externes de l'année (a)		1 309 400,00	-111 153,14	-111 153,14
10222	FCTVA	0,00	170 846,86	170 846,86
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	1 309 400,00	-282 000,00	-282 000,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
276351	Créance GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 578 605,00	8 379 340,55	8 379 340,55
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 800 000,00	500 000,00	500 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	365 000,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	413 605,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	7 879 340,55	7 879 340,55

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------------	--

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-146

OBJET : Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal 2026 - Modification

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent aux collectivités de plus de 3 500 habitants d'inscrire des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il convient de procéder à des ajustements de crédits de paiements pour les autorisations de programmes suivantes :

AP22005 PSMV : Décalage de 100 000 € de CP sur 2027

AP23042 FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES : + 61 000 € de CP

INVAP22007 SUBVENTIONS OPAH-RU : réduction de l'AP et modification des CP

INVAP24059 SCHEMA CYCLABLE : Décalage de 500 000 € de CP sur 2027

INVAP25107 POLE SANTE ANIMALE : Décalage de 150 000 € de CP sur 2027

INVAP26115 FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES : création de l'AP et répartition des CP

INVAP26117 AIRE D'ACCUEIL PERMANENTE SITE CASSOIRS : création de l'AP et répartition des CP

AP2001 AP NPNRU BRICHERES SAINTE GENEVIEVE : clôture technique suite délibération 2025-203

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser les autorisations de programme telles que décrites dans l'annexe jointe,
- De dire que les Crédits de Paiement seront inscrits au budget supplémentaire du Budget Principal 2026.

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL 2026
MODIFICATION ES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Programme	AP			Montant AP	Répartition par Exercice						
					<2026	2026	2027	2028	2029	2030	>=2031
AP22005 PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VA	2022	Dépenses	AP	600000	37128	200000	362872	0	0	0	0
			Proposition	0	0	-100000	100000	0	0	0	0
			Total	600000	37128	100000	462872	0	0	0	0
AP23042 FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES	2023	Dépenses	AP	870000	404728,06	368093,53	97178,41	0	0	0	0
			Proposition	0	0	61000	-61000	0	0	0	0
			Total	870000	404728,06	429093,53	36178,41	0	0	0	0
INVAP22007 SUBVENTIONS OPAH-RU	2022	Dépenses	AP	1775000	109331,8	355000	410700,25	899967,95	0	0	0
			Proposition	-1565668,2	0	-302500	-363200,25	-899967,95	0	0	0
			Total	209331,8	109331,8	52500	47500	0	0	0	0
INVAP24059 SCHEMA CYCLABLE	2024	Dépenses	AP	6663717,6	485439,1	1338050	1500000	1500000	1840228,5	0	0
			Proposition	0	0	-500000	500000	0	0	0	0
			Total	6663717,6	485439,1	838050	2000000	1500000	1840228,5	0	0
INVAP25107 POLE SANTE ANIMALE	2026	Dépenses	AP	1750000	0	367500	1382500	0	0	0	0
			Proposition	0	0	-150000	150000	0	0	0	0
			Total	1750000	0	217500	1532500	0	0	0	0
INVAP26115 FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES	2026	Dépenses	AP		0	0	0	0	0	0	0
			Proposition	870000	0	30000	120000	120000	120000	120000	360000
			Total	870000	0	30000	120000	120000	120000	120000	360000
INVAP26117 AIRE D'ACCUEIL PERMANTE SITE CASSOIRS	2026	Dépenses	AP		0	0	0	0	0	0	0
			Proposition	1600000	0	800000	800000	0	0	0	0
			Total	1600000	0	800000	800000	0	0	0	0
AP2001 AP NPNRU BRICHERES SAINTE GENEVIEVE	2020	Dépenses	AP	1002000	0	1002000	0	0	0	0	0
			Proposition	-1002000	0	-1002000	0	0	0	0	0
			Total	0	0	0	0	0	0	0	0

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-147

OBJET : Budget supplémentaire 2026 - Budget eau potable

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes.

Les éléments d'information portant sur ce budget supplémentaire sont présentés dans le rapport annexé à la délibération du vote du budgets supplémentaire 2026 du budget principal de la Communauté de l'Auxerrois.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe eau potable de la communauté de l'auxerrois.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe eau potable de la communauté l'auxerrois comme suit :

Budget	Section	Sens	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
EAU POTABLE	FONCTIONNEMENT	DEPENSE	4 012 100,00	0,00	4 255 627,88	8 267 727,88
		RECETTE	4 012 100,00	0,00	4 255 627,88	8 267 727,88
	FONCTIONNEMENT					
	INVESTISSEMENT	DEPENSE	6 466 715,00	5 185 050,54	4 500,00	11 656 265,54
		RECETTE	6 466 715,00	1 574 936,79	3 614 613,75	11 656 265,54
	INVESTISSEMENT					

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 20006711400047
Poste comptable : TRESORERIE D'AUXERRE

Budget supplémentaire
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : EAU POTABLE

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	21
--------------------------	----

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 255 627,88	2 255 271,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 000 356,88
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 255 627,88	4 255 627,88

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 500,00	3 331 675,82
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	5 185 050,54	1 574 936,79
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 282 937,93
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 189 550,54	5 189 550,54

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 445 178,42	9 445 178,42
---------------------	--------------	--------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	542 274,26	0,00	4 183 437,88	4 183 437,88	4 725 712,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	398 563,00	0,00	12 690,00	12 690,00	411 253,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	38 560,36	0,00	10 000,00	10 000,00	48 560,36
Total des dépenses de gestion des services		979 397,62	0,00	4 206 127,88	4 206 127,88	5 185 525,50
66	Charges financières	27 901,25	0,00	10 000,00	10 000,00	37 901,25
67	Charges spécifiques	43 450,00	0,00	5 000,00	5 000,00	48 450,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 050 748,87	0,00	4 251 127,88	4 251 127,88	5 301 876,75
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 861 351,13		4 500,00	4 500,00	1 865 851,13
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 100 000,00		0,00	0,00	1 100 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 961 351,13		4 500,00	4 500,00	2 965 851,13
TOTAL		4 012 100,00	0,00	4 255 627,88	4 255 627,88	8 267 727,88

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 267 727,88
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 862 100,00	0,00	2 260,00	2 260,00	3 864 360,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	253 011,00	253 011,00	253 011,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		3 862 100,00	0,00	255 271,00	255 271,00	4 117 371,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 862 100,00	0,00	2 255 271,00	2 255 271,00	6 117 371,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
TOTAL		4 012 100,00	0,00	2 255 271,00	2 255 271,00	6 267 371,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	2 000 356,88
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 267 727,88
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 815 851,13
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (5) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	163 000,00	224 079,31	0,00	0,00	387 079,31
21	Immobilisations corporelles	132 000,00	0,00	-10 500,00	-10 500,00	121 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 725 715,00	4 902 488,67	0,00	0,00	8 628 203,67
	Total des opérations d'équipement	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00
	Total des dépenses d'équipement	5 720 715,00	5 126 567,98	-10 500,00	-10 500,00	10 836 782,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	96 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	111 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	96 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	111 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	58 482,56	0,00	0,00	58 482,56
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 816 715,00	5 185 050,54	4 500,00	4 500,00	11 006 265,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (3)	500 000,00		0,00	0,00	500 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	650 000,00		0,00	0,00	650 000,00
	TOTAL	6 466 715,00	5 185 050,54	4 500,00	4 500,00	11 656 265,54

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 656 265,54
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	1 000 000,00	1 574 936,79	0,00	0,00	2 574 936,79
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 005 363,87	0,00	0,00	0,00	2 005 363,87
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 005 363,87	1 574 936,79	0,00	0,00	4 580 300,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	3 327 175,82	3 327 175,82	3 327 175,82
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	3 327 175,82	3 327 175,82	3 327 175,82
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 005 363,87	1 574 936,79	3 327 175,82	3 327 175,82	7 907 476,48
021	Virement de la section d'exploitation (3)	1 861 351,13		4 500,00	4 500,00	1 865 851,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	1 100 000,00		0,00	0,00	1 100 000,00
041	Opérations patrimoniales (3)	500 000,00		0,00	0,00	500 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 461 351,13		4 500,00	4 500,00	3 465 851,13
	TOTAL	6 466 715,00	1 574 936,79	3 331 675,82	3 331 675,82	11 373 327,61

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	282 937,93
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 656 265,54
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (7)**

2 815 851,13

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 183 437,88		4 183 437,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 690,00		12 690,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	30 000,00	0,00	30 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		4 500,00	4 500,00
Dépenses d'exploitation – Total		4 251 127,88	4 500,00	4 255 627,88

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 255 627,88
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	15 000,00	0,00	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	224 079,31	0,00	224 079,31
21	Immobilisations corporelles (6)	-10 500,00	0,00	-10 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 902 488,67	0,00	4 902 488,67
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	58 482,56	0,00	58 482,56
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 189 550,54	0,00	5 189 550,54

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 189 550,54
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 260,00		2 260,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	253 011,00		253 011,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 255 271,00	0,00	2 255 271,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	2 000 356,88
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 255 627,88
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 574 936,79	0,00	1 574 936,79
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		4 500,00	4 500,00
Recettes d'investissement – Total		1 574 936,79	4 500,00	1 579 436,79

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	282 937,93
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	3 327 175,82
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 189 550,54
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	542 274,26	4 183 437,88	4 183 437,88
604	Achats d'études, prestations de services	7 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	-1 000,00	-1 000,00
611	Sous-traitance générale	10 000,00	3 990 000,00	3 990 000,00
617	Etudes et recherches	297 650,00	8 100,00	8 100,00
618	Divers	59 000,00	183 407,88	183 407,88
6226	Honoraires	40 000,00	990,00	990,00
6228	Divers	1 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 524,26	0,00	0,00
6257	Réceptions	500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	9 600,00	1 940,00	1 940,00
63512	Taxes foncières	45 000,00	0,00	0,00
6356	Redevances occupat° domaine public	2 000,00	0,00	0,00
63712	Redevance pour la performance des réseau	59 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	398 563,00	12 690,00	12 690,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	66 700,00	12 690,00	12 690,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	1 668,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 044,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 238,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	185 228,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	48 097,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	253,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	58 534,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	32 801,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	38 560,36	10 000,00	10 000,00
6531	Indemnités élus	20 214,44	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite élus	1 658,16	0,00	0,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	5 987,76	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	10 000,00	10 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10 700,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		979 397,62	4 206 127,88	4 206 127,88
66	Charges financières (8)	27 901,25	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 369,25	10 000,00	10 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 468,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	43 450,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	5 000,00	5 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	43 450,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (9)	0,00	30 000,00	30 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	30 000,00	30 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		1 050 748,87	4 251 127,88	4 251 127,88
023	Virement à la section d'investissement	1 861 351,13	4 500,00	4 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 100 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 100 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 961 351,13	4 500,00	4 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 961 351,13	4 500,00	4 500,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 012 100,00	4 255 627,88	4 255 627,88

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 255 627,88
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 468,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 862 100,00	2 260,00	2 260,00
70121	Contre-valeurs perçues	3 800 000,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	0,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	62 100,00	2 260,00	2 260,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	253 011,00	253 011,00
748	Des tiers	0,00	253 011,00	253 011,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		3 862 100,00	255 271,00	255 271,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		3 862 100,00	2 255 271,00	2 255 271,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	150 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	150 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		150 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 012 100,00	2 255 271,00	2 255 271,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
-----------------------	------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	2 000 356,88
---------------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 255 627,88
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	163 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	157 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	6 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	132 000,00	-10 500,00	-10 500,00
2111	Terrains nus	132 000,00	-32 000,00	-32 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	21 500,00	21 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 725 715,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 725 715,00	0,00	0,00
25106	Opération d'équipement n° 25106 (5)	1 700 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 720 715,00	-10 500,00	-10 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	96 000,00	15 000,00	15 000,00
1641	Emprunts en euros	70 000,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	26 000,00	0,00	0,00
16878	Remboursements des autres dettes	0,00	15 000,00	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		96 000,00	15 000,00	15 000,00
458125083	TRAVAUX CONNEXES VOIRIE AUXERRE EAU POTABLE (6)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 816 715,00	4 500,00	4 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	150 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	150 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	150 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	500 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	500 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		650 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 466 715,00	4 500,00	4 500,00

+

RESTES A REALISER N-1	5 185 050,54
------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 189 550,54
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 000 000,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	500 000,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	500 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 005 363,87	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 005 363,87	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 005 363,87	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	3 327 175,82	3 327 175,82
1068	Autres réserves	0,00	3 327 175,82	3 327 175,82
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	3 327 175,82	3 327 175,82
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 005 363,87	3 327 175,82	3 327 175,82
021	Virement de la section d'exploitation	1 861 351,13	4 500,00	4 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 100 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 100 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 961 351,13	4 500,00	4 500,00
041	Opérations patrimoniales (8)	500 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	500 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 461 351,13	4 500,00	4 500,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 466 715,00	3 331 675,82	3 331 675,82

+

RESTES A REALISER N-1	1 574 936,79
------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	282 937,93
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 189 550,54
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 25106 (1)
LIBELLE : RESERVOIR CHATEMERLE DOUBLEMENT CAPACITE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	282 937,93	282 937,93	282 937,93
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	3 610 113,75	-3 610 113,75	-3 610 113,75	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 610 113,75	-3 327 175,82	-3 327 175,82	282 937,93

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles		Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	3 327 175,82	3 327 175,82	3 327 175,82
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 610 113,75	-3 327 175,82	-3 327 175,82	282 937,93
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	3 610 113,75	0,00	0,00	3 610 113,75

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	246 000,00	15 000,00	15 000,00	261 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	2 961 351,13	4 500,00	4 500,00	2 965 851,13
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 715 351,13	-10 500,00	-10 500,00	2 704 851,13

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 246 000,00	15 000,00	II 15 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		96 000,00	15 000,00	15 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	70 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	26 000,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	15 000,00	15 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		150 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	150 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 961 351,13	4 500,00	VI 4 500,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 961 351,13	4 500,00	4 500,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28153	Installations à caractère spécifique	1 100 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	1 861 351,13	4 500,00	4 500,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-148

OBJET : Budget supplémentaire 2026 - Budget assainissement

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes.

Les éléments d'information portant sur ce budget supplémentaire sont présentés dans le rapport annexé à la délibération du vote du budgets supplémentaire 2026 du budget principal de la Communauté de l'Auxerrois.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe assainissement de la communauté de l'auxerrois.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe assainissement de la communauté de l'auxerrois comme suit :

Budget	Section	Sens	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	DEPENSE	4 317 620,00	0,00	1 452 636,38	5 770 256,38
		RECETTE	4 317 620,00	0,00	1 452 636,38	5 770 256,38
	FONCTIONNEMENT					
	INVES TIS SEMENT	DEPENSE	9 584 987,00	1 860 688,37	1 127 543,29	12 573 218,66
		RECETTE	9 584 987,00	2 184 815,28	803 416,38	12 573 218,66
	INVES TIS SEMENT					

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 20006711400146
Poste comptable : TRESORERIE D'AUXERRE

Budget supplémentaire
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : ASSAINISSEMENT

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	26
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	29
--------------------------	----

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- avec les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 452 636,38	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 452 636,38
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 452 636,38	1 452 636,38

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	95 000,00	803 416,38
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 860 688,37	2 184 815,28
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 1 032 543,29	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 988 231,66	2 988 231,66

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 440 868,04	4 440 868,04
---------------------	--------------	--------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	364 184,00	0,00	636 716,38	636 716,38	1 000 900,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	447 654,00	0,00	-80 080,00	-80 080,00	367 574,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	33 372,00	0,00	200 000,00	200 000,00	233 372,00
Total des dépenses de gestion des services		845 210,00	0,00	756 636,38	756 636,38	1 601 846,38
66	Charges financières	182 410,00	0,00	10 000,00	10 000,00	192 410,00
67	Charges spécifiques	40 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	240 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 067 620,00	0,00	966 636,38	966 636,38	2 034 256,38
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		486 000,00	486 000,00	486 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 250 000,00		0,00	0,00	3 250 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 250 000,00		486 000,00	486 000,00	3 736 000,00
TOTAL		4 317 620,00	0,00	1 452 636,38	1 452 636,38	5 770 256,38

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 770 256,38
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 500 120,00	0,00	0,00	0,00	3 500 120,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	17 500,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		3 517 620,00	0,00	0,00	0,00	3 517 620,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 517 620,00	0,00	0,00	0,00	3 517 620,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	800 000,00		0,00	0,00	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		800 000,00		0,00	0,00	800 000,00
TOTAL		4 317 620,00	0,00	0,00	0,00	4 317 620,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	1 452 636,38
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 770 256,38
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 936 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (5) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	390 900,00	249 143,20	0,00	0,00	640 043,20
21	Immobilisations corporelles	104 800,00	0,00	70 000,00	70 000,00	174 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 557 487,00	1 105 486,03	-142 700,00	-142 700,00	4 520 273,03
	Total des opérations d'équipement	1 755 500,00	0,00	145 000,00	145 000,00	1 900 500,00
Total des dépenses d'équipement		5 808 687,00	1 354 629,23	72 300,00	72 300,00	7 235 616,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 520 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	1 540 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 520 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	1 540 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	956 300,00	506 059,14	2 700,00	2 700,00	1 465 059,14
Total des dépenses réelles d'investissement		8 284 987,00	1 860 688,37	95 000,00	95 000,00	10 240 675,37
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	800 000,00		0,00	0,00	800 000,00
041	Opérations patrimoniales (3)	500 000,00		0,00	0,00	500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 300 000,00		0,00	0,00	1 300 000,00
TOTAL		9 584 987,00	1 860 688,37	95 000,00	95 000,00	11 540 675,37

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 032 543,29
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 573 218,66
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	1 000 000,00	1 271 197,95	0,00	0,00	2 271 197,95
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 878 687,00	0,00	-400 000,00	-400 000,00	3 478 687,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 878 687,00	1 271 197,95	-400 000,00	-400 000,00	5 749 884,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	708 416,38	708 416,38	708 416,38
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	708 416,38	708 416,38	708 416,38
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	956 300,00	913 617,33	9 000,00	9 000,00	1 878 917,33
Total des recettes réelles d'investissement		5 834 987,00	2 184 815,28	317 416,38	317 416,38	8 337 218,66
021	Virement de la section d'exploitation (3)	0,00		486 000,00	486 000,00	486 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	3 250 000,00		0,00	0,00	3 250 000,00
041	Opérations patrimoniales (3)	500 000,00		0,00	0,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 750 000,00		486 000,00	486 000,00	4 236 000,00
TOTAL		9 584 987,00	2 184 815,28	803 416,38	803 416,38	12 573 218,66

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 573 218,66
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)	2 936 000,00
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	636 716,38		636 716,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	-80 080,00		-80 080,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200 000,00		200 000,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges spécifiques	200 000,00	0,00	200 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		486 000,00	486 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		966 636,38	486 000,00	1 452 636,38

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 452 636,38
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	20 000,00	0,00	20 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	145 000,00		145 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	249 143,20	0,00	249 143,20
21	Immobilisations corporelles (6)	70 000,00	0,00	70 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	962 786,03	0,00	962 786,03
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	508 759,14	0,00	508 759,14
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 955 688,37	0,00	1 955 688,37

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	1 032 543,29
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 988 231,66
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	1 452 636,38
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 452 636,38
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 271 197,95	0,00	1 271 197,95
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-400 000,00	0,00	-400 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	922 617,33	0,00	922 617,33
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		486 000,00	486 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 793 815,28	486 000,00	2 279 815,28

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	708 416,38
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 988 231,66
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	364 184,00	636 716,38	636 716,38
604	Achats d'études, prestations de services	60 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	25 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	1 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	40 000,00	0,00	0,00
618	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	72 179,00	0,00	0,00
6228	Divers	900,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	800,00	0,00	0,00
6256	Missions	938,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	590 776,38	590 776,38
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	9 600,00	1 940,00	1 940,00
6356	Redevances occupat° domaine public	55 000,00	44 000,00	44 000,00
63713	Redevance pour la performance des systèm	88 267,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	447 654,00	-80 080,00	-80 080,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	233 000,00	-80 080,00	-80 080,00
6331	Versement de mobilité	1 007,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	630,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 349,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	121 317,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	28 609,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	27,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 362,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 353,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	33 372,00	200 000,00	200 000,00
6518	Autres	700,00	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	27 672,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite élus	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	100 000,00	100 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		845 210,00	756 636,38	756 636,38
66	Charges financières (8)	182 410,00	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200 000,00	10 000,00	10 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-17 590,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	40 000,00	200 000,00	200 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	200 000,00	200 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	30 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		1 067 620,00	966 636,38	966 636,38
023	Virement à la section d'investissement	0,00	486 000,00	486 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	3 250 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 250 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 250 000,00	486 000,00	486 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 250 000,00	486 000,00	486 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 317 620,00	1 452 636,38	1 452 636,38

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 452 636,38
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-17 590,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES			A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 500 120,00	0,00	0,00
70121	Contre-valeurs perçues	85 000,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	16 000,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	3 040 620,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	313 500,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	45 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	17 500,00	0,00	0,00
748	Des tiers	17 500,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		3 517 620,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		3 517 620,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	800 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	800 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		800 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 317 620,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
-----------------------	------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	1 452 636,38
---------------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 452 636,38
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	390 900,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	385 900,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	104 800,00	70 000,00	70 000,00
2111	Terrains nus	79 800,00	-55 000,00	-55 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	122 000,00	122 000,00
2155	Outillage industriel	0,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 557 487,00	-142 700,00	-142 700,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 557 487,00	-142 700,00	-142 700,00
2002	Opération d'équipement n° 2002 (5)	0,00	0,00	0,00
2005	Opération d'équipement n° 2005 (5)	0,00	0,00	0,00
2006	Opération d'équipement n° 2006 (5)	1 265 500,00	0,00	0,00
2007	Opération d'équipement n° 2007 (5)	0,00	12 000,00	12 000,00
2008	Opération d'équipement n° 2008 (5)	0,00	0,00	0,00
2009	Opération d'équipement n° 2009 (5)	0,00	133 000,00	133 000,00
2010	Opération d'équipement n° 2010 (5)	490 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 808 687,00	72 300,00	72 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 520 000,00	20 000,00	20 000,00
1641	Emprunts en euros	1 170 000,00	20 000,00	20 000,00
1681	Autres emprunts	350 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 520 000,00	20 000,00	20 000,00
4581202003	CHITRY BOURG (6)	145 000,00	0,00	0,00
4581202005	QUENNE RUE PLUVIGNON (6)	0,00	2 700,00	2 700,00
4581202101	GY L'EVEQUE RUES VIGNEAU TISSIER (6)	0,00	0,00	0,00
4581202102	GY L'EVEQUE RUES COULANGERON GRILLETIERES (6)	0,00	0,00	0,00
458124049	QUENNE TRAVAUX DOMAINE PRIVÉ (6)	181 300,00	0,00	0,00
458124057	ST GEORGES ARDILLES PICARDIE SÉPRATIF DOMAINE PRIV (6)	380 000,00	0,00	0,00
458124062	SÉPARATIF SAINT BRIS SECT BOUGEILLES (6)	0,00	0,00	0,00
458124063	SÉPARATIF GY L EVEQUE RECHIEVRE FONTAINE ÉGALITÉ P (6)	0,00	0,00	0,00
458125091	TRAVX CONFORMITÉ ASS DOMAINE PRIVÉ MULTI SECTEURS (6)	150 000,00	0,00	0,00
458125092	TRVX CONFORMITÉ RUES SANDRAS ET PAVILLON APPOIGNY (6)	100 000,00	0,00	0,00
4582202201	OPCT APPOIGNY RUES PONT PLANCHETTE (6)	0,00	0,00	0,00
4582202202	OPCT APPOIGNY RUES ORMES SENTIERS VOSVES (6)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		956 300,00	2 700,00	2 700,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 284 987,00	95 000,00	95 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	800 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	800 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	800 000,00	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	500 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
21532	Réseaux d'assainissement	500 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 300 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		9 584 987,00	95 000,00	95 000,00

+

RESTES A REALISER N-1	1 860 688,37
------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 032 543,29
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 988 231,66
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 000 000,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	500 000,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	500 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 878 687,00	-400 000,00	-400 000,00
1641	Emprunts en euros	3 878 687,00	-400 000,00	-400 000,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 878 687,00	-400 000,00	-400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	708 416,38	708 416,38
1068	Autres réserves	0,00	708 416,38	708 416,38
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	708 416,38	708 416,38
4582202002	AUXERRE AV LAROUSSE RUE VIELLARD (5)	0,00	0,00	0,00
4582202003	CHITRY BOURG (5)	145 000,00	0,00	0,00
4582202005	QUENNE RUE PLUVIGNON (5)	0,00	0,00	0,00
4582202102	GY L'EVEQUE RUES COULANGERON GRILLETIERES (5)	0,00	0,00	0,00
4582202203	AIDE FIN AESN REVERSÉE TRAVAUX PROPRIETAIRES (5)	0,00	0,00	0,00
458224049	QUENNE TRAVAUX DOMAINE PRIVÉ (5)	181 300,00	9 000,00	9 000,00
458224057	ST GEORGES ARDILLES PICARDIE SÉPRATIF DOMAINE PRIV (5)	380 000,00	0,00	0,00
458224062	SÉPARATIF SAINT BRIS SECT BOUGEILLES (5)	0,00	0,00	0,00
458224063	SÉPARATIF GY L EVEQUE RECHIEVRE FONTAINE ÉGALITÉ P (5)	0,00	0,00	0,00
458225091	TRAVX CONFORMITÉ ASS DOMAINE PRIVÉ MULTI SECTEURS (5)	150 000,00	0,00	0,00
458225092	TRVX CONFORMITÉ RUES SANDRAS ET PAVILLON APPOIGNY (5)	100 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		956 300,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 834 987,00	317 416,38	317 416,38
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	486 000,00	486 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	3 250 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 250 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 250 000,00	486 000,00	486 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	500 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	500 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 750 000,00	486 000,00	486 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		9 584 987,00	803 416,38	803 416,38

+

RESTES A REALISER N-1	2 184 815,28
-----------------------	--------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 988 231,66
--	--------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2002 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT ORMES SENTIER VOSVES APOIGNY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	436 463,24	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	24 301,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	24 301,15	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	412 162,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat ^o , matériel et outillage techni	412 162,09	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2005 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT CREATION STEP EXT RESEAU LINDRY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	Montant pour information (4)
DEPENSES		6 077,78	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 077,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 077,78	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2006 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT MISE EN SEPRATIF QUENNE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	601 205,98	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	140 826,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	140 826,98	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	460 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	460 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2007 (1)
LIBELLE : CREATION STEP VAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	11 878,11	a 0,00	12 000,00	b 12 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 878,11	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00
2031	Frais d'études	11 878,11	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-12 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2008 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT REHABILITATION RESEAU VINCELLES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	743 221,89	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	48 171,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	48 171,17	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	695 050,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	695 050,72	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2009 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE STEP GY LEVEQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	Montant pour information (4)
DEPENSES		702 292,22	a 0,00	133 000,00	b 133 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	48 733,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	48 733,59	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	653 558,63	0,00	133 000,00	133 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	653 558,63	0,00	133 000,00	133 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 93 834,58	d 0,00
13	Subventions d'investissement	93 834,58	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	47 159,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	46 675,58	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-39 165,42
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2010 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT CREATION SYSTEME EPURATION CHITRY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	Montant pour information (4)
DEPENSES		2 043 257,67	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	59 986,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	59 986,54	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 468,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 468,64	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 981 802,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 901 879,56	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	79 922,93	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 153 291,47	d 0,00
13	Subventions d'investissement	153 291,47	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	132 049,35	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	21 242,12	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	153 291,47
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-1 032 543,29	-1 032 543,29	-1 032 543,29
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-324 126,91	324 126,91	324 126,91	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-324 126,91	-708 416,38	-708 416,38	-1 032 543,29

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	708 416,38	708 416,38	708 416,38
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-324 126,91	-708 416,38	-708 416,38	-1 032 543,29
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-324 126,91	0,00	0,00	-324 126,91

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	2 320 000,00	20 000,00	20 000,00	2 340 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	3 250 000,00	486 000,00	486 000,00	3 736 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	930 000,00	466 000,00	466 000,00	1 396 000,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 320 000,00	20 000,00	II 20 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 520 000,00	20 000,00	20 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 170 000,00	20 000,00	20 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	350 000,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		800 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>800 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 3 250 000,00	486 000,00	VI 486 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 250 000,00	486 000,00	486 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28153	Installations à caractère spécifique	3 250 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	486 000,00	486 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-149

OBJET : Finances - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget assainissement 2026 - Modification

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent aux collectivités de plus de 3 500 habitants d'inscrire des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il convient de procéder à des ajustements de crédits de paiements pour les autorisations de programmes suivantes :

AP2007 création STEP Vaux : modification des CP + 12 000 €

AP2009 mise en conformité STEP GY L'EVEQUE : modification des CP + 133 000 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser les autorisations de programme telles que décrites dans l'annexe jointe,
- De dire que les Crédits de Paiement seront inscrits au budget supplémentaire du Budget Principal 2026.

Type de Programme INVESTISSEMENT EN AP

Programme	AP			Montant AP	Répartition par Exercice						
					<2026	2026	2027	2028	2029	2030	>=2031

AP2007-ASS CREATION STEP VAUX	2020	Dépenses	AP	23 878,11	23 878,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Total	35 878,11	23 878,11	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AP2009-ASS ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE STEP	2020	Dépenses	AP	1 093 620,10	920 931,05	0,00	172 689,05	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	0,00	0,00	133 000,00	-133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Total	1 093 620,10	920 931,05	133 000,00	39 689,05	0,00	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT EN AP		Dépenses	AP	1 117 498,21	944 809,16	0,00	172 689,05	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	12 000,00	0,00	145 000,00	-133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Total	1 129 498,21	944 809,16	145 000,00	39 689,05	0,00	0,00	0,00	0,00

				Montant AP	Répartition par Exercice						
					<2026	2026	2027	2028	2029	2030	>=2031

TOTAUX		Dépenses	AP	1 117 498,21	944 809,16	0,00	172 689,05	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	12 000,00	0,00	145 000,00	-133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Total	1 129 498,21	944 809,16	145 000,00	39 689,05	0,00	0,00	0,00	0,00

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-150

OBJET : Budget supplémentaire 2026 - Budget SPANC

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes.

Les éléments d'information portant sur ce budget supplémentaire sont présentés dans le rapport annexé à la délibération du vote du budgets supplémentaire 2026 du budget principal de la Communauté de l'Auxerrois.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe SPANC de la communauté de l'auxerrois.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe SPANC de la communauté de l'auxerrois comme suit :

Budget	Section	Sens	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
SPANC	FONCTIONNEMENT	DEPENSE	35 000,00	0,00	21 778,28	56 778,28
		RECETTE	35 000,00	0,00	21 778,28	56 778,28
	FONCTIONNEMENT					

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 20006711400062
Poste comptable : Centre des finances publiques d'Auxerre...

**Budget supplémentaire
relatif à l'exercice 2026**

Budget annexe : SPANC

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	20
--------------------------	----

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	21 778,28	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 21 778,28
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		21 778,28	21 778,28

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	21 778,28	21 778,28
---------------------	-----------	-----------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	34 000,00	0,00	15 778,28	15 778,28	49 778,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 500,00
Total des dépenses de gestion des services		34 500,00	0,00	16 778,28	16 778,28	51 278,28
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		35 000,00	0,00	21 778,28	21 778,28	56 778,28
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		35 000,00	0,00	21 778,28	21 778,28	56 778,28

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	56 778,28
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	21 778,28
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	56 778,28
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (5) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)	0,00
---	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	15 778,28		15 778,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		21 778,28	0,00	21 778,28

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 778,28
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	21 778,28
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 778,28
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	34 000,00	15 778,28	15 778,28
611	Sous-traitance générale	33 000,00	15 778,28	15 778,28
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		34 500,00	16 778,28	16 778,28
66	Charges financières (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	500,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		35 000,00	21 778,28	21 778,28
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		35 000,00	21 778,28	21 778,28

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
-----------------------	------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
--------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 778,28
--	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 000,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	35 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		35 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		35 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		35 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	21 778,28
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 778,28
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
-----------------------	------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS***Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1***

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles		Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	0,00	VI
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-151

OBJET : Budget supplémentaire 2026 - Budget déchets collecte

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes.

Les éléments d'information portant sur ce budget supplémentaire sont présentés dans le rapport annexé à la délibération du vote du budgets supplémentaire 2026 du budget principal de la Communauté de l'Auxerrois.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe déchets collecte de la communauté de l'auxerrois.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe déchets collecte de la communauté de l'auxerrois comme suit :

Budget	Section	Sens	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
DECHETS COLLECTE	FONCTIONNEMENT	DEPENSE	11 833 617,00 €	- €	2 320 623,96 €	14 154 240,96 €
		RECETTE	11 833 617,00 €	- €	2 320 623,96 €	14 154 240,96 €
	FONCTIONNEMENT		-	-	-	-
	INVESTISSEMENT	DEPENSE	1 593 600,00 €	936 156,71 €	1 963 153,40 €	4 492 910,11 €
		RECETTE	1 593 600,00 €	365 570,00 €	2 533 740,11 €	4 492 910,11 €
	INVESTISSEMENT		-	- 570 586,71 €	570 586,71 €	-

EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006711400153

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPAL

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : DECHETS COLLECTE (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	42
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	49
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	59
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	65
A1.908 - Fonction 8 - Transports	68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	72
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	101

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	105
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	106
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	110
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	112

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	113
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	115
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	116
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	117
B3.1 - Etat des provisions constituées	118
B3.2 - Etalement des provisions	120
B4 - Etat des charges transférées	121
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	122
B6 - Prêts	123
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	124
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	125
B7.3 - Etat des emprunts garantis	126
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	127
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	128
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	129
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	130
B7.8 - Autres engagements donnés	131
B7.9 - Autres engagements reçus	132
B8 - Subventions versées	133
B9 - Etat du personnel	134
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	137
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	138
B11.2 - Liste des établissements publics créés	139
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	140
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	141
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	143
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	144
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	146
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	147
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	148
D3 - Décisions en matière de taux	150
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	151
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	153
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	155
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	156
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	157

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	71140

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	457.41

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	157.21
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	165.92
3	Dépenses d'équipement brut / population	21.98
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	31.01
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	94.75
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13.25
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5.25

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires délibération n° du (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	14 447 809,28	13 231 314,39	4 009 105,56	A1 2 792 610,67
Investissement	2 904 666,57	1 149 246,25	(2) 955 657,30	A2 -799 763,02
Fonctionnement	11 543 142,71	12 082 068,14	(3) 3 053 448,26	A3 3 592 373,69

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 936 156,71	III + IV 365 570,00	B1	-570 586,71
Investissement	I 936 156,71	III 365 570,00	B2	-570 586,71
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	A1 + B1	2 222 023,96
Investissement	A2 + B2	-1 370 349,73
Fonctionnement	A3 + B3	3 592 373,69

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 936 156,71
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	98 946,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	750 992,81
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	86 217,90
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 365 570,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	365 570,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	1 163 390,38	2 533 740,11

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	936 156,71	365 570,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 799 763,02	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		2 899 310,11	2 899 310,11
--	--	--------------	--------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 320 623,96	98 600,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 222 023,96

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		2 320 623,96	2 320 623,96
---	--	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (5)		5 219 934,07	5 219 934,07
---------------------	--	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	36 600,00	98 946,00	124 000,00	124 000,00	259 546,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 077 000,00	750 992,81	919 390,38	919 390,38	2 747 383,19
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	450 000,00	86 217,90	100 000,00	100 000,00	636 217,90
Total des dépenses d'équipement		1 563 600,00	936 156,71	1 143 390,38	1 143 390,38	3 643 147,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 563 600,00	936 156,71	1 143 390,38	1 143 390,38	3 643 147,09

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	30 000,00		20 000,00	20 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		30 000,00		20 000,00	20 000,00	50 000,00

TOTAL	1 593 600,00	936 156,71	1 163 390,38	1 163 390,38	3 693 147,09
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	799 763,02
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 492 910,11
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	365 570,00	0,00	0,00	365 570,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	943 600,00	0,00	-943 600,00	-943 600,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		943 600,00	365 570,00	-943 600,00	-943 600,00	365 570,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	39 381,00	39 381,00	39 381,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	1 370 349,73	1 370 349,73	1 370 349,73
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	1 409 730,73	1 409 730,73	1 409 730,73
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		943 600,00	365 570,00	466 130,73	466 130,73	1 775 300,73

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		2 017 609,38	2 017 609,38	2 017 609,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	650 000,00		50 000,00	50 000,00	700 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		650 000,00		2 067 609,38	2 067 609,38	2 717 609,38

TOTAL	1 593 600,00	365 570,00	2 533 740,11	2 533 740,11	4 492 910,11
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 492 910,11
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

2 667 609,38

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	7 608 113,00	0,00	156 604,58	156 604,58	7 764 717,58
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 467 772,00	0,00	38 300,00	38 300,00	3 506 072,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	107 732,00	0,00	53 110,00	53 110,00	160 842,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 183 617,00	0,00	248 014,58	248 014,58	11 431 631,58
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 183 617,00	0,00	253 014,58	253 014,58	11 436 631,58

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		2 017 609,38	2 017 609,38	2 017 609,38
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	650 000,00		50 000,00	50 000,00	700 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		650 000,00		2 067 609,38	2 067 609,38	2 717 609,38

TOTAL	11 833 617,00	0,00	2 320 623,96	2 320 623,96	14 154 240,96
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 154 240,96
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 581 050,00	0,00	45 500,00	45 500,00	1 626 550,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 530 127,00	0,00	0,00	0,00	9 530 127,00
74	Dotations et participations (4)	692 440,00	0,00	33 000,00	33 000,00	725 440,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		11 803 617,00	0,00	78 500,00	78 500,00	11 882 117,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 803 617,00	0,00	78 600,00	78 600,00	11 882 217,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	30 000,00		20 000,00	20 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 000,00		20 000,00	20 000,00	50 000,00

TOTAL	11 833 617,00	0,00	98 600,00	98 600,00	11 932 217,00
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	2 222 023,96
-------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 154 240,96
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	2 667 609,38	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	20 000,00	20 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	222 946,00	0,00	222 946,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 670 383,19	0,00	1 670 383,19
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	186 217,90	0,00	186 217,90
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 079 547,09	20 000,00	2 099 547,09

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	799 763,02
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 899 310,11
--	--------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	156 604,58		156 604,58
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	38 300,00		38 300,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	53 110,00	0,00	53 110,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	50 000,00	50 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 017 609,38	2 017 609,38
Dépenses de fonctionnement – Total		253 014,58	2 067 609,38	2 320 623,96

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 320 623,96
---	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	39 381,00	0,00	39 381,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	365 570,00	0,00	365 570,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-943 600,00	0,00	-943 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		50 000,00	50 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 017 609,38	2 017 609,38
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-538 649,00	2 067 609,38	1 528 960,38

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 370 349,73
--------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 899 310,11
--	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 500,00		45 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	33 000,00		33 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	100,00	20 000,00	20 100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	78 600,00	20 000,00	98 600,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			2 222 023,96
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 320 623,96

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 593 600,00	936 156,71	0,00	1 163 390,38	1 163 390,38	0,00	1 163 390,38	2 099 547,09
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 600,00	98 946,00	0,00	124 000,00	124 000,00	0,00	124 000,00	222 946,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 077 000,00	750 992,81	0,00	919 390,38	919 390,38	0,00	919 390,38	1 670 383,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	450 000,00	86 217,90	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	186 217,90
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 563 600,00	936 156,71	0,00	1 143 390,38	1 143 390,38	0,00	1 143 390,38	2 079 547,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 563 600,00	936 156,71	0,00	1 143 390,38	1 143 390,38	0,00	1 143 390,38	2 079 547,09
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	30 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		30 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)								799 763,02
--	--	--	--	--	--	--	--	------------

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								2 899 310,11

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 593 600,00	365 570,00	1 163 390,38	1 163 390,38	1 528 960,38
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	365 570,00	0,00	0,00	365 570,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	943 600,00	0,00	-943 600,00	-943 600,00	-943 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		943 600,00	365 570,00	-943 600,00	-943 600,00	-578 030,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	39 381,00	39 381,00	39 381,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	39 381,00	39 381,00	39 381,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		943 600,00	365 570,00	-904 219,00	-904 219,00	-538 649,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		2 017 609,38	2 017 609,38	2 017 609,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	650 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		650 000,00		2 067 609,38	2 067 609,38	2 067 609,38

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	1 370 349,73
---------------------------------------	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	2 899 310,11
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 593 600,00	936 156,71	0,00	1 163 390,38	1 163 390,38	0,00	1 163 390,38	2 099 547,09
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 600,00	98 946,00	0,00	124 000,00	124 000,00	0,00	124 000,00	222 946,00
2031	Frais d'études	23 650,00	98 946,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	198 946,00
2033	Frais d'insertion	5 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	7 350,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 077 000,00	750 992,81	0,00	919 390,38	919 390,38	0,00	919 390,38	1 670 383,19
2111	Terrains nus	0,00	217 622,40		0,00	0,00	0,00	0,00	217 622,40
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	1 132,80		0,00	0,00	0,00	0,00	1 132,80
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	748 000,00	76 320,84		-100 000,00	-100 000,00	0,00	-100 000,00	-23 679,16
21828	Autres matériels de transport	270 000,00	440 202,77		0,00	0,00	0,00	0,00	440 202,77
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	59 000,00	15 714,00		1 019 390,38	1 019 390,38	0,00	1 019 390,38	1 035 104,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	450 000,00	86 217,90	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	186 217,90
2313	Constructions	300 000,00	22 715,24		0,00	0,00	0,00	0,00	22 715,24
2315	Install., matériel et outill. technique	150 000,00	63 502,66		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	163 502,66
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 563 600,00	936 156,71	0,00	1 143 390,38	1 143 390,38	0,00	1 143 390,38	2 079 547,09

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 563 600,00	936 156,71	0,00	1 143 390,38	1 143 390,38	0,00	1 143 390,38	2 079 547,09
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	30 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	30 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	30 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		30 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
24054	VEHICULES NOUVELLE STRATEGIE	INVAP24054	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24054
LIBELLE : VEHICULES NOUVELLE STRATEGIE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP24054

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		110 000,00	0,00	a0,00	0,00	b0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)				0,00
--------------------------------------	--	--	--	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 593 600,00	365 570,00	1 163 390,38	1 163 390,38	1 528 960,38
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	365 570,00	0,00	0,00	365 570,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	320 236,00	0,00	0,00	320 236,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	45 333,00	0,00	0,00	45 333,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	943 600,00	0,00	-943 600,00	-943 600,00	-943 600,00
1641	Emprunts en euros	943 600,00	0,00	-943 600,00	-943 600,00	-943 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		943 600,00	365 570,00	-943 600,00	-943 600,00	-578 030,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	39 381,00	39 381,00	39 381,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	39 381,00	39 381,00	39 381,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	39 381,00	39 381,00	39 381,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		943 600,00	365 570,00	-904 219,00	-904 219,00	-538 649,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		2 017 609,38	2 017 609,38	2 017 609,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	650 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	650 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0,00		0,00	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		650 000,00		2 067 609,38	2 067 609,38	2 067 609,38

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		11 833 617,00	0,00	0,00	2 320 623,96	2 320 623,96	0,00	2 320 623,96	2 320 623,96
011	Charges à caractère général (4)	7 608 113,00	0,00	0,00	156 604,58	156 604,58	0,00	156 604,58	156 604,58
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 467 772,00	0,00		38 300,00	38 300,00		38 300,00	38 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	107 732,00	0,00	0,00	53 110,00	53 110,00	0,00	53 110,00	53 110,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 183 617,00	0,00	0,00	248 014,58	248 014,58	0,00	248 014,58	248 014,58
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles		11 183 617,00	0,00	0,00	253 014,58	253 014,58	0,00	253 014,58	253 014,58
023	Virement à la section d'investissement	0,00			2 017 609,38	2 017 609,38		2 017 609,38	2 017 609,38
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	650 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		650 000,00			2 067 609,38	2 067 609,38		2 067 609,38	2 067 609,38

D002 Résultat reporté								0,00
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								2 320 623,96
--	--	--	--	--	--	--	--	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 833 617,00	0,00	98 600,00	98 600,00	98 600,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 581 050,00	0,00	45 500,00	45 500,00	45 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 530 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	692 440,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		11 803 617,00	0,00	78 500,00	78 500,00	78 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes réelles		11 803 617,00	0,00	78 600,00	78 600,00	78 600,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	30 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		30 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00

R002 Résultat reporté	2 222 023,96
------------------------------	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 320 623,96
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 833 617,00	0,00	0,00	2 320 623,96	2 320 623,96	0,00	2 320 623,96	2 320 623,96
011	Charges à caractère général (5)	7 608 113,00	0,00	0,00	156 604,58	156 604,58	0,00	156 604,58	156 604,58
60611	Eau et assainissement	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	13 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	231 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	16 812,29	0,00		-8 000,00	-8 000,00	0,00	-8 000,00	-8 000,00
60631	Fournitures d'entretien	5 630,00	0,00		-3 000,00	-3 000,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	18 005,00	0,00		-2 000,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	6 558 668,99	0,00		121 500,00	121 500,00	0,00	121 500,00	121 500,00
6132	Locations immobilières	48 243,76	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 270,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	165,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	170 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 350,00	0,00		-500,00	-500,00	0,00	-500,00	-500,00
6156	Maintenance	24 580,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6161	Multirisques	28 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	29 750,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	65 157,16	0,00		-9 938,70	-9 938,70	0,00	-9 938,70	-9 938,70
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	17 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	16 000,00	0,00		-2 000,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	9 300,00	0,00		-9 300,00	-9 300,00	0,00	-9 300,00	-9 300,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6282	Frais de gardiennage	330,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	18 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	30 000,00	0,00		15 883,49	15 883,49	0,00	15 883,49	15 883,49
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	56 000,00	0,00		-22 840,21	-22 840,21	0,00	-22 840,21	-22 840,21
62878	Remb. frais à des tiers	156 100,00	0,00		-27 800,00	-27 800,00	0,00	-27 800,00	-27 800,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	5 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	3 467 772,00	0,00		38 300,00	38 300,00		38 300,00	38 300,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	420 900,00	0,00		38 300,00	38 300,00		38 300,00	38 300,00
6218	Autre personnel extérieur	145 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 893 372,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	107 732,00	0,00	0,00	53 110,00	53 110,00	0,00	53 110,00	53 110,00
65132	Prix	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	27 672,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65568	Autres contributions	60 000,00	0,00		-60 000,00	-60 000,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		2 160,00	2 160,00	0,00	2 160,00	2 160,00
65818	Autres	18 560,00	0,00		950,00	950,00	0,00	950,00	950,00
6583	Pénalités sur marchés	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 183 617,00	0,00	0,00	248 014,58	248 014,58	0,00	248 014,58	248 014,58
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles		11 183 617,00	0,00	0,00	253 014,58	253 014,58	0,00	253 014,58	253 014,58
023	Virement à la section d'investissement	0,00			2 017 609,38	2 017 609,38		2 017 609,38	2 017 609,38
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	650 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	650 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		650 000,00			2 067 609,38	2 067 609,38		2 067 609,38	2 067 609,38

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 833 617,00	0,00	98 600,00	98 600,00	98 600,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 581 050,00	0,00	45 500,00	45 500,00	45 500,00
7013	Ventes de produits résiduels	373 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	700,00	0,00	500,00	500,00	500,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	1 157 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 530 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	9 530 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	692 440,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	692 440,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		11 803 617,00	0,00	78 500,00	78 500,00	78 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 803 617,00	0,00	78 600,00	78 600,00	78 600,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	30 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	30 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre		30 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	2 706 990,38	0,00		2 706 990,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	160 600,00	0,00		160 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 996 390,38	0,00		1 996 390,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	550 000,00	0,00		550 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 409 730,73	0,00		1 409 730,73
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	1 409 730,73	0,00		1 409 730,73
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
								4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	128 000,00	1 000,00	2 254 340,38	323 650,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	104 000,00	0,00	1 600,00	23 650,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	24 000,00	0,00	7 350,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	648 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 347 390,38	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	300 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 409 730,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	39 381,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	0,00	0,00	1 370 349,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 706 990,38
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 250,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 350,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 348 390,38
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 409 730,73
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 381,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 370 349,73

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	11 436 531,58	0,00		11 436 631,58
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	7 764 617,58	0,00		7 764 717,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	3 506 072,00	0,00		3 506 072,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	160 842,00	0,00		160 842,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00		5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	11 882 217,00	0,00		11 882 217,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	1 626 550,00	0,00		1 626 550,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	9 530 127,00	0,00		9 530 127,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	725 440,00	0,00		725 440,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00		100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	031 Assemblée délibérante	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
			032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.					
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	3 164 363,79	168 592,85	3 377 685,70	4 725 889,24	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 300,00	1 000,00	297 997,29	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	15 000,00	2 533 279,75	4 131 889,24	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	48 000,00	0,00	7 243,76	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	7 100,00	0,00	212 265,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	2 500,00	0,00	57 750,80	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	55 218,46	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	117 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	459 200,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	14 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	5 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	37 659,79	0,00	60 213,49	128 300,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	5 700,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	2 893 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	6 282,85	2 217,15	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	27 672,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	102 860,00	18 810,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	33 000,00	10 758 427,00	1 090 790,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 350,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	25 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 202 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	9 530 127,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00	692 440,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 436 531,58
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 297,29
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 680 168,99
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 243,76
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 365,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 250,80
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 218,46
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 173,28
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 893 372,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 672,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 170,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 882 217,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 350,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 200,00

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 202 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 530 127,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	725 440,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €	2022-11-24
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
-------------------------------	--------------	---	--------------	--	--	---------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(6) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-41 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 -352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 -343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 -333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
--------------------------------------	--	-------------------------	-----------------------------	--	------------------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------------	-----------------	--	------------------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-799 763,02	-799 763,02	-799 763,02
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	570 586,71	-570 586,71	-570 586,71	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	570 586,71	-1 370 349,73	-1 370 349,73	-799 763,02

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	1 370 349,73	1 370 349,73	1 370 349,73
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	570 586,71	-1 370 349,73	-1 370 349,73	-799 763,02
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	570 586,71	0,00	0,00	570 586,71

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	30 000,00	20 000,00	20 000,00	50 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	650 000,00	2 106 990,38	2 106 990,38	2 756 990,38
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	620 000,00	2 086 990,38	2 086 990,38	2 706 990,38

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 30 000,00	20 000,00	II 20 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 000,00	20 000,00	20 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	30 000,00	20 000,00	20 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 650 000,00	2 106 990,38	VI 2 106 990,38
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	39 381,00	39 381,00
10222	FCTVA	0,00	39 381,00	39 381,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		650 000,00	2 067 609,38	2 067 609,38
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	650 000,00	50 000,00	50 000,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 017 609,38	2 017 609,38

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------------	--

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-152

OBJET : Budget supplémentaire 2026 - Budget ECOPOLE ZAE Venoy

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes.

Les éléments d'information portant sur ce budget supplémentaire sont présentés dans le rapport annexé à la délibération du vote du budgets supplémentaire 2026 du budget principal de la Communauté de l'Auxerrois.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe ECOPOLE ZAE Venoy de la communauté de l'auxerrois.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe ECOPOLE ZAE Venoy de la communauté de l'auxerrois comme suit :

Section	Sens	Budget Primitif 2026	Décision modificative	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
FONCTIONNEMENT	DEPENSE	3 980 427,25 €	2 053,33 €	- €	- 1 284 000,00 €	2 698 480,58 €
	RECETTE	3 980 427,25 €	2 053,33 €	- €	- 1 284 000,00 €	2 698 480,58 €
FONCTIONNEMENT		-	-	-	-	-
INVESTISSEMENT	DEPENSE	3 910 429,00 €	2 051,58 €	- €	- 1 284 000,00 €	2 628 480,58 €
	RECETTE	3 910 429,00 €	2 051,58 €	- €	- 1 284 000,00 €	2 628 480,58 €
INVESTISSEMENT		-	-	-	-	-

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006711400179

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'AUXERRE

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : ECO-POLE ZAE VENOT (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	45
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	46
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	53
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	56
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	71
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	74
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	75
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	79
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	82
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	85
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	86
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	87
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	90
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	92
A2.938 - Fonction 8 - Transports	95

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	99
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	100
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	104
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	106

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	107
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	109
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	111
B3.1 - Etat des provisions constituées	112
B3.2 - Etalement des provisions	114
B4 - Etat des charges transférées	115
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	116
B6 - Prêts	117
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	118
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	119
B7.3 - Etat des emprunts garantis	120
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	121
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	122
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	123
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	124
B7.8 - Autres engagements donnés	125
B7.9 - Autres engagements reçus	126
B8 - Subventions versées	127
B9 - Etat du personnel	128
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	131
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	132
B11.2 - Liste des établissements publics créés	133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	137
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	138
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	139
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	140
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	141
D3 - Décisions en matière de taux	143
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	144
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	146
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	148
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	149
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	150

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12345

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	54321.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires délibération n° du (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	3 556 585,16	5 685 994,50	0,00	A1 2 129 409,34
Investissement	1 693 480,58	3 820 889,92	(2) 0,00	A2 2 127 409,34
Fonctionnement	1 863 104,58	1 865 104,58	(3) 0,00	A3 2 000,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	A1 + B1	2 129 409,34
Investissement	A2 + B2	2 127 409,34
Fonctionnement	A3 + B3	2 000,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-1 284 000,00	-1 590 519,42

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 306 519,42

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		-1 284 000,00	-1 284 000,00
--	--	---------------	---------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-1 284 000,00	-1 284 000,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		-1 284 000,00	-1 284 000,00
---	--	---------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (5)		-2 568 000,00	-2 568 000,00
---------------------	--	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	3 912 480,58		-1 284 000,00	-1 284 000,00	2 628 480,58
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 912 480,58		-1 284 000,00	-1 284 000,00	2 628 480,58

TOTAL	3 912 480,58	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	2 628 480,58
--------------	---------------------	-------------	----------------------	----------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 628 480,58
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	2 219 000,00	0,00	-1 590 519,42	-1 590 519,42	628 480,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 219 000,00	0,00	-1 590 519,42	-1 590 519,42	628 480,58
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 219 000,00	0,00	-1 590 519,42	-1 590 519,42	628 480,58

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 693 480,58		0,00	0,00	1 693 480,58
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 693 480,58		0,00	0,00	1 693 480,58

TOTAL	3 912 480,58	0,00	-1 590 519,42	-1 590 519,42	2 321 961,16
--------------	---------------------	-------------	----------------------	----------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	306 519,42
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 628 480,58
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-935 000,00
--	--------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	2 149 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	865 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 149 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	865 000,00
66	Charges financières	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 219 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	935 000,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 693 480,58		0,00	0,00	1 693 480,58
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	70 000,00		0,00	0,00	70 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 763 480,58		0,00	0,00	1 763 480,58

TOTAL	3 982 480,58	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	2 698 480,58
--------------	---------------------	-------------	----------------------	----------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 698 480,58
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 912 480,58		-1 284 000,00	-1 284 000,00	2 628 480,58
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	70 000,00		0,00	0,00	70 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 982 480,58		-1 284 000,00	-1 284 000,00	2 698 480,58

TOTAL	3 982 480,58	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	2 698 480,58
--------------	---------------------	-------------	----------------------	----------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 698 480,58
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	-935 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	--------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		-1 284 000,00	-1 284 000,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 284 000,00
--	---------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-1 284 000,00		-1 284 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		-1 284 000,00	0,00	-1 284 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-1 284 000,00
---	---------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-1 590 519,42	0,00	-1 590 519,42
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-1 590 519,42	0,00	-1 590 519,42

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	306 519,42
---	------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 284 000,00
--	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		-1 284 000,00	-1 284 000,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			-1 284 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		3 912 480,58	0,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 912 480,58			-1 284 000,00	-1 284 000,00		-1 284 000,00	-1 284 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 912 480,58			-1 284 000,00	-1 284 000,00		-1 284 000,00	-1 284 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	------

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								-1 284 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 912 480,58	0,00	-1 590 519,42	-1 590 519,42	-1 590 519,42
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 219 000,00	0,00	-1 590 519,42	-1 590 519,42	-1 590 519,42
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 219 000,00	0,00	-1 590 519,42	-1 590 519,42	-1 590 519,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 219 000,00	0,00	-1 590 519,42	-1 590 519,42	-1 590 519,42
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 693 480,58		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 693 480,58		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	306 519,42
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	-1 284 000,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		3 912 480,58	0,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 912 480,58			-1 284 000,00	-1 284 000,00		-1 284 000,00	-1 284 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	3 912 480,58			-1 284 000,00	-1 284 000,00		-1 284 000,00	-1 284 000,00
3351	Terrains	2 165 395,30			84 000,00	84 000,00		84 000,00	84 000,00
3354	Etudes et prestations de services	165 857,70			0,00	0,00		0,00	0,00
3355	Travaux	1 496 670,25			-1 368 000,00	-1 368 000,00		-1 368 000,00	-1 368 000,00
33581	Frais accessoires	4 350,00			0,00	0,00		0,00	0,00
33586	Frais financiers	80 207,33			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 912 480,58			-1 284 000,00	-1 284 000,00		-1 284 000,00	-1 284 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 912 480,58	0,00	-1 590 519,42	-1 590 519,42	-1 590 519,42
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	2 219 000,00	0,00	-1 590 519,42	-1 590 519,42	-1 590 519,42
1641	Emprunts en euros	2 219 000,00	0,00	-1 590 519,42	-1 590 519,42	-1 590 519,42
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 219 000,00	0,00	-1 590 519,42	-1 590 519,42	-1 590 519,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 219 000,00	0,00	-1 590 519,42	-1 590 519,42	-1 590 519,42
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 693 480,58		0,00	0,00	0,00
3351	Terrains	1 495 395,30		0,00	0,00	0,00
3354	Etudes et prestations de services	154 857,70		0,00	0,00	0,00
3355	Travaux	28 670,25		0,00	0,00	0,00
33581	Frais accessoires	4 350,00		0,00	0,00	0,00
33586	Frais financiers	10 207,33		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'ordre	1 693 480,58		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		3 982 480,58	0,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
011	Charges à caractère général (4)	2 149 000,00	0,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 149 000,00	0,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
66	Charges financières	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 219 000,00	0,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 693 480,58			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	70 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 763 480,58			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté								0,00
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								-1 284 000,00
---	--	--	--	--	--	--	--	---------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 982 480,58	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 912 480,58		-1 284 000,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	70 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 982 480,58		-1 284 000,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00

R002 Résultat reporté	0,00
------------------------------	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	-1 284 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 982 480,58	0,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
011	Charges à caractère général (5)	2 149 000,00	0,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
6015	Terrains à aménager	754 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6045	Achats études et prestations de services	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	1 384 000,00	0,00		-1 284 000,00	-1 284 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 149 000,00	0,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
66	Charges financières	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 219 000,00	0,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 693 480,58			0,00	0,00		0,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	1 693 480,58			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	70 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 763 480,58			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 982 480,58	0,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	3 912 480,58		-1 284 000,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
7133	Variat° en-cours de production biens	3 912 480,58		-1 284 000,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	70 000,00		0,00	0,00	0,00
796	Transferts charges financières	70 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 982 480,58		-1 284 000,00	-1 284 000,00	-1 284 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211	4212	4213	4214	4221	4222	4228
			Actions en faveur de la maternité	Aides à la famille	Aides sociales à l'enfance	Adolescence	Crèches et garderies	Multi accueil	Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	031 Assemblée délibérante	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
			032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.					
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoisement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
-------------------------------	--------------	---	--------------	--	--	---------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (6) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-41 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 -352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 -343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 -333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
--------------------------------------	--	-------------------------	-----------------------------	--	------------------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------------	-----------------	--	------------------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	306 519,42	306 519,42	306 519,42
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	306 519,42	306 519,42	306 519,42

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	306 519,42	306 519,42	306 519,42
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	306 519,42	306 519,42	306 519,42

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 0,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------------	--

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-153

OBJET : Budget supplémentaire 2026 - Budget parc d'activités AEROPARC

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes.

Les éléments d'information portant sur ce budget supplémentaire sont présentés dans le rapport annexé à la délibération du vote du budgets supplémentaire 2026 du budget principal de la Communauté de l'Auxerrois.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe parc d'activités AEROPARC de la communauté de l'auxerrois.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe parc d'activités AEROPARC de la communauté de l'auxerrois comme suit :

Section	Sens	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
FONCTIONNEMENT	DEPENSE	294 335,00 €	- €	- 202 435,35 €	91 899,65 €
	RECETTE	294 335,00 €	- €	- 202 435,35 €	91 899,65 €
FONCTIONNEMENT		-	-	-	-
INVESTISSEMENT	DEPENSE	294 335,00 €	- €	- 180 100,35 €	114 234,65 €
	RECETTE	294 335,00 €	- €	- 180 100,35 €	114 234,65 €
INVESTISSEMENT		-	-	-	-

EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006711400187

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'AUXERRE

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : AERO PARC (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	45
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	46
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	53
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	56
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	71
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	74
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	75
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	79
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	82
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	85
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	86
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	87
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	90
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	92
A2.938 - Fonction 8 - Transports	95

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	99
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	100
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	104
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	106

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	107
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	109
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	111
B3.1 - Etat des provisions constituées	112
B3.2 - Etalement des provisions	114
B4 - Etat des charges transférées	115
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	116
B6 - Prêts	117
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	118
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	119
B7.3 - Etat des emprunts garantis	120
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	121
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	122
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	123
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	124
B7.8 - Autres engagements donnés	125
B7.9 - Autres engagements reçus	126
B8 - Subventions versées	127
B9 - Etat du personnel	128
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	131
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	132
B11.2 - Liste des établissements publics créés	133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	137
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	138
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	139
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	140
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	141
D3 - Décisions en matière de taux	143
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	144
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	146
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	148
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	149
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	150

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	71140

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	457.41

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	3.82
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	44 670,00	34 240,00	0,00	A1 -10 430,00
Investissement	22 335,00	11 905,00	(2) 0,00	A2 -10 430,00
Fonctionnement	22 335,00	22 335,00	(3) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	A1 + B1	-10 430,00
Investissement	A2 + B2	-10 430,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-202 435,35	-180 100,35

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 22 335,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		-180 100,35	-180 100,35
--	--	-------------	-------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-202 435,35	-202 435,35

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		-202 435,35	-202 435,35
---	--	-------------	-------------

TOTAL DU BUDGET (5)		-382 535,70	-382 535,70
---------------------	--	-------------	-------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	294 335,00		-202 435,35	-202 435,35	91 899,65
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		294 335,00		-202 435,35	-202 435,35	91 899,65

TOTAL	294 335,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	91 899,65
--------------	-------------------	-------------	--------------------	--------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	22 335,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	114 234,65
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	272 000,00	0,00	-180 100,35	-180 100,35	91 899,65
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		272 000,00	0,00	-180 100,35	-180 100,35	91 899,65
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		272 000,00	0,00	-180 100,35	-180 100,35	91 899,65

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	22 335,00		0,00	0,00	22 335,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		22 335,00		0,00	0,00	22 335,00

TOTAL	294 335,00	0,00	-180 100,35	-180 100,35	114 234,65
--------------	-------------------	-------------	--------------------	--------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	114 234,65
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

-69 564,65

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	272 000,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	69 564,65
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		272 000,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	69 564,65
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		272 000,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	69 564,65

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	22 335,00		0,00	0,00	22 335,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		22 335,00		0,00	0,00	22 335,00

TOTAL	294 335,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	91 899,65
--------------	-------------------	-------------	--------------------	--------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	91 899,65
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	294 335,00		-202 435,35	-202 435,35	91 899,65
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		294 335,00		-202 435,35	-202 435,35	91 899,65

TOTAL	294 335,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	91 899,65
--------------	-------------------	-------------	--------------------	--------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	91 899,65
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	-69 564,65	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		-202 435,35	-202 435,35
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	-202 435,35	-202 435,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	22 335,00
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-180 100,35
--	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-202 435,35		-202 435,35
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		-202 435,35	0,00	-202 435,35

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-202 435,35
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-180 100,35	0,00	-180 100,35
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	-180 100,35	0,00	-180 100,35

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-180 100,35
---	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		-202 435,35	-202 435,35
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	-202 435,35	-202 435,35
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			-202 435,35

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		294 335,00	0,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	0,00	-202 435,35	-202 435,35
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	294 335,00			-202 435,35	-202 435,35		-202 435,35	-202 435,35
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		294 335,00			-202 435,35	-202 435,35		-202 435,35	-202 435,35

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)								22 335,00
--	--	--	--	--	--	--	--	-----------

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								-180 100,35

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		294 335,00	0,00	-180 100,35	-180 100,35	-180 100,35
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	272 000,00	0,00	-180 100,35	-180 100,35	-180 100,35
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		272 000,00	0,00	-180 100,35	-180 100,35	-180 100,35
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		272 000,00	0,00	-180 100,35	-180 100,35	-180 100,35
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	22 335,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		22 335,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)					0,00
---	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)					0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées					-180 100,35
---	--	--	--	--	--------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		294 335,00	0,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	0,00	-202 435,35	-202 435,35
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	294 335,00			-202 435,35	-202 435,35		-202 435,35	-202 435,35
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	294 335,00			-202 435,35	-202 435,35		-202 435,35	-202 435,35
3351	Terrains	230 000,00			-230 000,00	-230 000,00		-230 000,00	-230 000,00
3354	Etudes et prestations de services	64 335,00			0,00	0,00		0,00	0,00
3355	Travaux	0,00			27 564,65	27 564,65		27 564,65	27 564,65
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		294 335,00			-202 435,35	-202 435,35		-202 435,35	-202 435,35

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		294 335,00	0,00	-180 100,35	-180 100,35	-180 100,35
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	272 000,00	0,00	-180 100,35	-180 100,35	-180 100,35
1641	Emprunts en euros	272 000,00	0,00	-180 100,35	-180 100,35	-180 100,35
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		272 000,00	0,00	-180 100,35	-180 100,35	-180 100,35
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		272 000,00	0,00	-180 100,35	-180 100,35	-180 100,35
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	22 335,00		0,00	0,00	0,00
3354	Etudes et prestations de services	22 335,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		22 335,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		294 335,00	0,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	0,00	-202 435,35	-202 435,35
011	Charges à caractère général (4)	272 000,00	0,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	0,00	-202 435,35	-202 435,35
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		272 000,00	0,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	0,00	-202 435,35	-202 435,35
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		272 000,00	0,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	0,00	-202 435,35	-202 435,35
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	22 335,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		22 335,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté								0,00
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								-202 435,35
---	--	--	--	--	--	--	--	-------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		294 335,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	-202 435,35
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	294 335,00		-202 435,35	-202 435,35	-202 435,35
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		294 335,00		-202 435,35	-202 435,35	-202 435,35

R002 Résultat reporté	0,00
------------------------------	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	-202 435,35
--	--------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		294 335,00	0,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	0,00	-202 435,35	-202 435,35
011	Charges à caractère général (5)	272 000,00	0,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	0,00	-202 435,35	-202 435,35
6015	Terrains à aménager	202 435,35	0,00		-202 435,35	-202 435,35	0,00	-202 435,35	-202 435,35
6045	Achats études et prestations de services	42 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	27 564,65	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		272 000,00	0,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	0,00	-202 435,35	-202 435,35
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		272 000,00	0,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	0,00	-202 435,35	-202 435,35
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	22 335,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7133	Variat° en-cours de production biens	22 335,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		22 335,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		294 335,00	0,00	-202 435,35	-202 435,35	-202 435,35
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	294 335,00		-202 435,35	-202 435,35	-202 435,35
7133	Variat° en-cours de production biens	294 335,00		-202 435,35	-202 435,35	-202 435,35
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		294 335,00		-202 435,35	-202 435,35	-202 435,35

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211	4212	4213	4214	4221	4222	4228
			Actions en faveur de la maternité	Aides à la famille	Aides sociales à l'enfance	Adolescence	Crèches et garderies	Multi accueil	Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	03 Conseils					035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.						
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoieiment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(6) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-41 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 -352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 -343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 -333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
--------------------------------------	--	-------------------------	-----------------------------	--	------------------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------------	-----------------	--	------------------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-22 335,00	-22 335,00	-22 335,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-22 335,00	-22 335,00	-22 335,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-22 335,00	-22 335,00	-22 335,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	-22 335,00	-22 335,00	-22 335,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 0,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------------	--

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-154

OBJET : Budget supplémentaire 2026 - Budget AUXRPARC

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes.

Les éléments d'information portant sur ce budget supplémentaire sont présentés dans le rapport annexé à la délibération du vote du budgets supplémentaire 2026 du budget principal de la Communauté de l'Auxerrois.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe parc d'activités AUXRPARC Appoigny de la communauté de l'auxerrois.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe parc d'activités AUXRPARC Appoigny de la communauté de l'auxerrois comme suit :

Budget	Section	Sens	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
PARC ACTIV. APPOIGNY	FONCTIONNEMENT	DEPENSE	14 305 558,24 €	-	5 000,00 €	14 310 558,24 €
		RECETTE	14 305 558,24 €	-	5 000,00 €	14 310 558,24 €
	FONCTIONNEMENT		-	-	-	-
	INVESTISSEMENT	DEPENSE	14 221 458,24 €	-	294 800,26 €	14 516 258,50 €
		RECETTE	14 221 458,24 €	-	294 800,26 €	14 516 258,50 €
	INVESTISSEMENT		-	-	-	-

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006711400096

POSTE COMPTABLE : Centre des finances publiques d'Auxerre

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : PARC ACTIV. APPOIGNY (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	45
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	46
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	53
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	56
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	71
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	74
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	75
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	79
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	82
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	85
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	86
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	87
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	90
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	92
A2.938 - Fonction 8 - Transports	95

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	99
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	100
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	104
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	106

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	107
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	109
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	111
B3.1 - Etat des provisions constituées	112
B3.2 - Etalement des provisions	114
B4 - Etat des charges transférées	115
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	116
B6 - Prêts	117
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	118
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	119
B7.3 - Etat des emprunts garantis	120
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	121
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	122
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	123
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	124
B7.8 - Autres engagements donnés	125
B7.9 - Autres engagements reçus	126
B8 - Subventions versées	127
B9 - Etat du personnel	128
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	131
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	132
B11.2 - Liste des établissements publics créés	133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	137
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	138
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	139
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	140
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	141
D3 - Décisions en matière de taux	143
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	144
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	146
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	148
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	149
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	150

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	71140

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	457.41

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1.18
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	87.71
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	100.69
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	100.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	114.80
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	98.65

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	29 417 784,98	29 217 784,98	0,00	A1 -200 000,00
Investissement	14 421 458,24	14 916 258,50	(2) 0,00	A2 494 800,26
Fonctionnement	14 996 326,74	14 301 526,48	(3) 0,00	A3 -694 800,26

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	A1 + B1	-200 000,00
Investissement	A2 + B2	494 800,26
Fonctionnement	A3 + B3	-694 800,26

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	294 800,26	0,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 294 800,26

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		294 800,26	294 800,26
--	--	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	5 000,00	5 000,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		5 000,00	5 000,00
---	--	----------	----------

TOTAL DU BUDGET (5)		299 800,26	299 800,26
---------------------	--	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 155 365,00	0,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74	284 800,26
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		6 155 365,00	0,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74	284 800,26
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 155 365,00	0,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74	284 800,26

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	8 066 093,24		6 165 365,00	6 165 365,00	14 231 458,24
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		8 066 093,24		6 165 365,00	6 165 365,00	14 231 458,24

TOTAL	14 221 458,24	0,00	294 800,26	294 800,26	14 516 258,50
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 516 258,50
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	14 221 458,24		0,00	0,00	14 221 458,24
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		14 221 458,24		0,00	0,00	14 221 458,24

TOTAL	14 221 458,24	0,00	0,00	0,00	14 221 458,24
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	294 800,26
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 516 258,50
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

-10 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00
66	Charges financières	79 100,00	0,00	0,00	0,00	79 100,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		84 100,00	0,00	5 000,00	5 000,00	89 100,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	14 221 458,24		0,00	0,00	14 221 458,24
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		14 221 458,24		0,00	0,00	14 221 458,24

TOTAL	14 305 558,24	0,00	5 000,00	5 000,00	14 310 558,24
--------------	----------------------	-------------	-----------------	-----------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 310 558,24
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 160 365,00	0,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	79 100,00	0,00	0,00	0,00	79 100,00
Total des recettes de gestion courante		6 239 465,00	0,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00	79 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 239 465,00	0,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00	79 100,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	8 066 093,24		6 165 365,00	6 165 365,00	14 231 458,24
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 066 093,24		6 165 365,00	6 165 365,00	14 231 458,24

TOTAL	14 305 558,24	0,00	5 000,00	5 000,00	14 310 558,24
--------------	----------------------	-------------	-----------------	-----------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 310 558,24
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	-10 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-5 870 564,74	0,00	-5 870 564,74
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		6 165 365,00	6 165 365,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		-5 870 564,74	6 165 365,00	294 800,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	294 800,26
--	------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 000,00		5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 000,00	0,00	5 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 000,00
---	----------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	294 800,26
---	------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	294 800,26
--	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	-6 160 365,00		-6 160 365,00
71	Production stockée (ou déstockage)		6 165 365,00	6 165 365,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	-6 160 365,00	6 165 365,00	5 000,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			5 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		14 221 458,24	0,00	0,00	294 800,26	294 800,26	0,00	294 800,26	294 800,26
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 155 365,00	0,00		-5 870 564,74	-5 870 564,74		-5 870 564,74	-5 870 564,74
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		6 155 365,00	0,00	0,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74	0,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		6 155 365,00	0,00	0,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74	0,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	8 066 093,24			6 165 365,00	6 165 365,00		6 165 365,00	6 165 365,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		8 066 093,24			6 165 365,00	6 165 365,00		6 165 365,00	6 165 365,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	------

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								294 800,26

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		14 221 458,24	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	14 221 458,24		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		14 221 458,24		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	294 800,26
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	294 800,26
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		14 221 458,24	0,00	0,00	294 800,26	294 800,26	0,00	294 800,26	294 800,26
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	6 155 365,00	0,00		-5 870 564,74	-5 870 564,74		-5 870 564,74	-5 870 564,74
1641	Emprunts en euros	6 155 365,00	0,00		-5 870 564,74	-5 870 564,74		-5 870 564,74	-5 870 564,74
168751	Dettes - GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		6 155 365,00	0,00	0,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74	0,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		6 155 365,00	0,00	0,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74	0,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	8 066 093,24			6 165 365,00	6 165 365,00		6 165 365,00	6 165 365,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	8 066 093,24			6 165 365,00	6 165 365,00		6 165 365,00	6 165 365,00
3555	Terrains aménagés	8 066 093,24			6 165 365,00	6 165 365,00		6 165 365,00	6 165 365,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		8 066 093,24			6 165 365,00	6 165 365,00		6 165 365,00	6 165 365,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		14 221 458,24	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	14 221 458,24		0,00	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	14 221 458,24		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		14 221 458,24		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		14 305 558,24	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
011	Charges à caractère général (4)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
66	Charges financières	79 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		79 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		84 100,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	14 221 458,24			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		14 221 458,24			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté								0,00
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								5 000,00
---	--	--	--	--	--	--	--	----------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 305 558,24	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 160 365,00	0,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	79 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 239 465,00	0,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 239 465,00	0,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	8 066 093,24		6 165 365,00	6 165 365,00	6 165 365,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 066 093,24		6 165 365,00	6 165 365,00	6 165 365,00

R002 Résultat reporté	0,00
------------------------------	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	5 000,00
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 305 558,24	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
011	Charges à caractère général (5)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6045	Achats études et prestations de services	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
66	Charges financières	79 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	79 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		79 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		84 100,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	14 221 458,24			0,00	0,00		0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	14 221 458,24			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		14 221 458,24			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 305 558,24	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 160 365,00	0,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00
7015	Ventes de terrains aménagés	6 160 365,00	0,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	79 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	79 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 239 465,00	0,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 239 465,00	0,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00	-6 160 365,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	8 066 093,24		6 165 365,00	6 165 365,00	6 165 365,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	8 066 093,24		6 165 365,00	6 165 365,00	6 165 365,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 066 093,24		6 165 365,00	6 165 365,00	6 165 365,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
								4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	031 Assemblée délibérante	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
			032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.					
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoisement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
-------------------------------	--------------	---	--------------	--	--	---------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(6) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-41 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 -352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 -343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 -333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
--------------------------------------	--	-------------------------	-----------------------------	--	------------------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------------	-----------------	--	------------------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	294 800,26	294 800,26	294 800,26
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	294 800,26	294 800,26	294 800,26

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	294 800,26	294 800,26	294 800,26
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	294 800,26	294 800,26	294 800,26

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	6 155 365,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74	284 800,26
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-6 155 365,00	5 870 564,74	5 870 564,74	-284 800,26

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 6 155 365,00	-5 870 564,74	II -5 870 564,74
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		6 155 365,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	6 155 365,00	-5 870 564,74	-5 870 564,74
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 0,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------------	--

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-155

OBJET : Budget supplémentaire 2026 - Budget parc d'activités H2 Mignottes

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes.

Les éléments d'information portant sur ce budget supplémentaire sont présentés dans le rapport annexé à la délibération du vote du budgets supplémentaire 2026 du budget principal de la Communauté de l'Auxerrois.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe parc d'activités H2 Mignottes de la communauté de l'auxerrois.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe parc d'activités H2 Mignottes de la communauté de l'auxerrois comme suit :

Budget	Section	Sens	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
PARC ACTIVITE H2 DES MIG NOTTES	FONCTIONNEMENT	DEPENSE	2 031 879,00 €	- €	- 59 691,10 €	1 972 187,90 €
		RECETTE	2 031 879,00 €	- €	- 59 691,10 €	1 972 187,90 €
	FONCTIONNEMENT		-	-	-	-
	INVESTISSEMENT	DEPENSE	2 031 879,00 €	- €	720 506,10 €	2 752 385,10 €
		RECETTE	2 031 879,00 €	- €	720 506,10 €	2 752 385,10 €
	INVESTISSEMENT		-	-	-	-

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006711400161

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'AUXERRE

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	45
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	46
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	53
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	56
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	71
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	74
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	75
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	79
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	82
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	85
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	86
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	87
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	90
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	92
A2.938 - Fonction 8 - Transports	95

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	99
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	100
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	104
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	106

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	107
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	109
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	111
B3.1 - Etat des provisions constituées	112
B3.2 - Etalement des provisions	114
B4 - Etat des charges transférées	115
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	116
B6 - Prêts	117
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	118
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	119
B7.3 - Etat des emprunts garantis	120
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	121
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	122
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	123
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	124
B7.8 - Autres engagements donnés	125
B7.9 - Autres engagements reçus	126
B8 - Subventions versées	127
B9 - Etat du personnel	128
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	131
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	132
B11.2 - Liste des établissements publics créés	133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	137
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	138
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	139
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	140
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	141
D3 - Décisions en matière de taux	143
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	144
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	146
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	148
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	149
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	150

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	71140

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	457.41

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	17.11
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires délibération n° du (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 560 375,80	1 086 450,83	-306 262,93	A1 -780 187,90
Investissement	780 187,90	306 262,93	(2) -306 262,93	A2 -780 187,90
Fonctionnement	780 187,90	780 187,90	(3) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	A1 + B1	-780 187,90
Investissement	A2 + B2	-780 187,90
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-59 691,10	720 506,10

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 780 197,20	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		720 506,10	720 506,10
--	--	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-59 691,10	-59 691,10

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		-59 691,10	-59 691,10
---	--	------------	------------

TOTAL DU BUDGET (5)		660 815,00	660 815,00
---------------------	--	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
---------------	------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	2 031 879,00		-59 691,10	-59 691,10	1 972 187,90
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 031 879,00		-59 691,10	-59 691,10	1 972 187,90

TOTAL	2 031 879,00	0,00	-59 691,10	-59 691,10	1 972 187,90
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	780 197,20
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 752 385,10
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 217 000,00	0,00	755 197,20	755 197,20	1 972 197,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 217 000,00	0,00	755 197,20	755 197,20	1 972 197,20
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 217 000,00	0,00	755 197,20	755 197,20	1 972 197,20

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	814 879,00		-34 691,10	-34 691,10	780 187,90
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		814 879,00		-34 691,10	-34 691,10	780 187,90

TOTAL	2 031 879,00	0,00	720 506,10	720 506,10	2 752 385,10
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 752 385,10
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

-1 192 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 217 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00	1 192 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 217 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00	1 192 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 217 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00	1 192 000,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	814 879,00		-34 691,10	-34 691,10	780 187,90
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		814 879,00		-34 691,10	-34 691,10	780 187,90

TOTAL	2 031 879,00	0,00	-59 691,10	-59 691,10	1 972 187,90
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 972 187,90
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 031 879,00		-59 691,10	-59 691,10	1 972 187,90
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 031 879,00		-59 691,10	-59 691,10	1 972 187,90

TOTAL	2 031 879,00	0,00	-59 691,10	-59 691,10	1 972 187,90
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 972 187,90
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	-1 192 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		-59 691,10	-59 691,10
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	-59 691,10	-59 691,10

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	780 197,20
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	720 506,10
--	------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-25 000,00		-25 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		-34 691,10	-34 691,10
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		-25 000,00	-34 691,10	-59 691,10

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-59 691,10
---	------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	755 197,20	0,00	755 197,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		-34 691,10	-34 691,10
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		755 197,20	-34 691,10	720 506,10

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	720 506,10
--	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		-59 691,10	-59 691,10
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	-59 691,10	-59 691,10
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			-59 691,10

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		2 031 879,00	0,00	0,00	-59 691,10	-59 691,10	0,00	-59 691,10	-59 691,10
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	2 031 879,00			-59 691,10	-59 691,10		-59 691,10	-59 691,10
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 031 879,00			-59 691,10	-59 691,10		-59 691,10	-59 691,10

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)								780 197,20
--	--	--	--	--	--	--	--	------------

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								720 506,10

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 031 879,00	0,00	720 506,10	720 506,10	720 506,10
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 217 000,00	0,00	755 197,20	755 197,20	755 197,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 217 000,00	0,00	755 197,20	755 197,20	755 197,20
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 217 000,00	0,00	755 197,20	755 197,20	755 197,20
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	814 879,00		-34 691,10	-34 691,10	-34 691,10
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		814 879,00		-34 691,10	-34 691,10	-34 691,10

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)					0,00
---	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)					0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées					720 506,10
---	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 031 879,00	0,00	0,00	-59 691,10	-59 691,10	0,00	-59 691,10	-59 691,10
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 031 879,00			-59 691,10	-59 691,10		-59 691,10	-59 691,10
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	2 031 879,00			-59 691,10	-59 691,10		-59 691,10	-59 691,10
3351	Terrains	228 711,00			-20 000,65	-20 000,65		-20 000,65	-20 000,65
3354	Etudes et prestations de services	224 459,00			-34 689,87	-34 689,87		-34 689,87	-34 689,87
3355	Travaux	1 578 709,00			-5 000,58	-5 000,58		-5 000,58	-5 000,58
33581	Frais accessoires	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 031 879,00			-59 691,10	-59 691,10		-59 691,10	-59 691,10

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 031 879,00	0,00	720 506,10	720 506,10	720 506,10
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 217 000,00	0,00	755 197,20	755 197,20	755 197,20
1641	Emprunts en euros	1 217 000,00	0,00	755 197,20	755 197,20	755 197,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 217 000,00	0,00	755 197,20	755 197,20	755 197,20
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 217 000,00	0,00	755 197,20	755 197,20	755 197,20
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	814 879,00		-34 691,10	-34 691,10	-34 691,10
3351	Terrains	201 711,00		-0,65	-0,65	-0,65
3354	Etudes et prestations de services	134 459,00		-34 689,87	-34 689,87	-34 689,87
3355	Travaux	478 709,00		-0,58	-0,58	-0,58
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		814 879,00		-34 691,10	-34 691,10	-34 691,10

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		2 031 879,00	0,00	0,00	-59 691,10	-59 691,10	0,00	-59 691,10	-59 691,10
011	Charges à caractère général (4)	1 217 000,00	0,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 217 000,00	0,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 217 000,00	0,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	814 879,00			-34 691,10	-34 691,10		-34 691,10	-34 691,10
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		814 879,00			-34 691,10	-34 691,10		-34 691,10	-34 691,10

D002 Résultat reporté								0,00
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								-59 691,10
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 031 879,00	0,00	-59 691,10	-59 691,10	-59 691,10
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 031 879,00		-59 691,10	-59 691,10	-59 691,10
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 031 879,00		-59 691,10	-59 691,10	-59 691,10

R002 Résultat reporté	0,00
------------------------------	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	-59 691,10
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 031 879,00	0,00	0,00	-59 691,10	-59 691,10	0,00	-59 691,10	-59 691,10
011	Charges à caractère général (5)	1 217 000,00	0,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00
6015	Terrains à aménager	27 000,00	0,00		-20 000,00	-20 000,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00
6045	Achats études et prestations de services	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	1 100 000,00	0,00		-5 000,00	-5 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 217 000,00	0,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 217 000,00	0,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	814 879,00			-34 691,10	-34 691,10		-34 691,10	-34 691,10
7133	Variat° en-cours de production biens	814 879,00			-34 691,10	-34 691,10		-34 691,10	-34 691,10
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		814 879,00			-34 691,10	-34 691,10		-34 691,10	-34 691,10

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 031 879,00	0,00	-59 691,10	-59 691,10	-59 691,10
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	2 031 879,00		-59 691,10	-59 691,10	-59 691,10
7133	Variat° en-cours de production biens	2 031 879,00		-59 691,10	-59 691,10	-59 691,10
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 031 879,00		-59 691,10	-59 691,10	-59 691,10

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
								4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	031 Assemblée délibérante	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
			032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.					
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoisement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES							IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
-------------------------------	--------------	---	--------------	--	--	---------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(6) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-41 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 -352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 -343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 -333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
--------------------------------------	--	-------------------------	-----------------------------	--	------------------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------------	-----------------	--	------------------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-780 197,20	-780 197,20	-780 197,20
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-780 197,20	-780 197,20	-780 197,20

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-780 197,20	-780 197,20	-780 197,20
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	-780 197,20	-780 197,20	-780 197,20

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 0,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------------	--

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-156

OBJET : Budget supplémentaire 2026 - Budget prestations de service

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes.

Les éléments d'information portant sur ce budget supplémentaire sont présentés dans le rapport annexé à la délibération du vote du budgets supplémentaire 2026 du budget principal de la Communauté de l'Auxerrois.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe prestations de service de la communauté de l'auxerrois.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe prestations de service de la communauté de l'auxerrois comme suit :

-

Budget	Section	Sens	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
PRESTATIONS DE SERVICE	FONCTIONNEMENT	DEPENSE	58 140,00 €	-	10 753,48 €	68 893,48 €
		RECETTE	58 140,00 €	-	10 753,48 €	68 893,48 €
	FONCTIONNEMENT		-	-	-	-

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006711400104

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AUXERRE

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : PRESTATIONS DE SERVICE (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	45
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	46
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	53
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	56
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	71
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	74
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	75
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	79
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	82
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	85
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	86
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	87
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	90
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	92
A2.938 - Fonction 8 - Transports	95

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	99
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	100
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	104
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	106

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	107
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	109
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	111
B3.1 - Etat des provisions constituées	112
B3.2 - Etalement des provisions	114
B4 - Etat des charges transférées	115
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	116
B6 - Prêts	117
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	118
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	119
B7.3 - Etat des emprunts garantis	120
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	121
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	122
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	123
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	124
B7.8 - Autres engagements donnés	125
B7.9 - Autres engagements reçus	126
B8 - Subventions versées	127
B9 - Etat du personnel	128
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	131
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	132
B11.2 - Liste des établissements publics créés	133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	137
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	138
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	139
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	140
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	141
D3 - Décisions en matière de taux	143
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	144
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	146
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	148
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	149
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	150

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	71140

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	457.51

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.82
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.82
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	67.85
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	100.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	27 959,60	27 887,75	665,88	A1 594,03
Investissement	0,00	0,00	(2) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	27 959,60	27 887,75	(3) 665,88	A3 594,03

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	594,03
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	594,03

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00
--	--	------	------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	10 753,48	10 000,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 753,48

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		10 753,48	10 753,48
---	--	-----------	-----------

TOTAL DU BUDGET (5)		10 753,48	10 753,48
---------------------	--	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
---------------	------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	18 690,00	0,00	10 753,48	10 753,48	29 443,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	39 450,00	0,00	0,00	0,00	39 450,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		58 140,00	0,00	10 753,48	10 753,48	68 893,48
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		58 140,00	0,00	10 753,48	10 753,48	68 893,48

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	58 140,00	0,00	10 753,48	10 753,48	68 893,48
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	68 893,48
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	58 140,00	0,00	10 000,00	10 000,00	68 140,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		58 140,00	0,00	10 000,00	10 000,00	68 140,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		58 140,00	0,00	10 000,00	10 000,00	68 140,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	58 140,00	0,00	10 000,00	10 000,00	68 140,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	753,48
-------------------------------	---------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	68 893,48
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	10 753,48		10 753,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 753,48	0,00	10 753,48

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 753,48
---	-----------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,00		10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	10 000,00	0,00	10 000,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			753,48
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			10 753,48

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	------

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			
Total des dépenses d'investissement cumulées								0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)					0,00
---	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)					0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées					0,00
---	--	--	--	--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		58 140,00	0,00	0,00	10 753,48	10 753,48	0,00	10 753,48	10 753,48
011	Charges à caractère général (4)	18 690,00	0,00	0,00	10 753,48	10 753,48	0,00	10 753,48	10 753,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	39 450,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		58 140,00	0,00	0,00	10 753,48	10 753,48	0,00	10 753,48	10 753,48
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		58 140,00	0,00	0,00	10 753,48	10 753,48	0,00	10 753,48	10 753,48
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté								0,00
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								10 753,48
---	--	--	--	--	--	--	--	-----------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		58 140,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	58 140,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		58 140,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		58 140,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté	753,48
------------------------------	---------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	10 753,48
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		58 140,00	0,00	0,00	10 753,48	10 753,48	0,00	10 753,48	10 753,48
011	Charges à caractère général (5)	18 690,00	0,00	0,00	10 753,48	10 753,48	0,00	10 753,48	10 753,48
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		753,48	753,48	0,00	753,48	753,48
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	16 440,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 250,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	39 450,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	39 450,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		58 140,00	0,00	0,00	10 753,48	10 753,48	0,00	10 753,48	10 753,48
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		58 140,00	0,00	0,00	10 753,48	10 753,48	0,00	10 753,48	10 753,48

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		58 140,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	58 140,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	1 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	37 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	18 690,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		58 140,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		58 140,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	03 Conseils					035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.						
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoisement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES							IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
-------------------------------	--------------	---	--------------	--	--	---------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (6) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-41 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 -352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 -343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 -333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
--------------------------------------	--	-------------------------	-----------------------------	--	------------------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 0,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT		D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-157

OBJET : Approbation de la convention de mandat relative à la facturation par l'ONF des recettes issues des ventes de bois

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

La Communauté de l'Auxerrois est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier. Dans ce cadre, la commercialisation des coupes et produits de coupe est assurée par l'Office national des forêts (ONF), tandis que la collectivité conserve la compétence pour décider des ventes et en fixer les conditions.

Afin de sécuriser la procédure de facturation des ventes de bois réalisées pour le compte de la collectivité, il est proposé de confier à l'ONF un mandat limité à l'établissement et à l'émission des factures correspondantes. Ce mandat concerne uniquement les ventes réalisées en application de l'article L. 214-6 du Code forestier. Les ventes groupées prévues à l'article L. 214-7 du même code demeurent exclues du dispositif.

Il est précisé que ce mandat ne porte pas sur l'encaissement des recettes. Le recouvrement des sommes dues continuera d'être assuré exclusivement par le comptable public assignataire de la Communauté de l'Auxerrois.

La convention de mandat annexée à la présente délibération définit les modalités selon lesquelles l'ONF établira et émettra, au nom et pour le compte de la Communauté de l'Auxerrois, les factures relatives aux ventes concernées.

La convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties. Elle demeurera applicable pendant toute la durée du mandat électoral des membres du conseil communautaire et jusqu'à la désignation du prochain conseil communautaire. Elle pourra être révoquée à tout moment par décision du conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

Article 1 :

La communauté de l'auxerrois donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil communautaire, jusqu'à la désignation du prochain conseil communautaire. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil communautaire.

Article 3 :



communauté
de l'auxerrois

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération. Il autorise monsieur le président à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

CONVENTION DE MANDAT DE FACTURATION PAR ONF

La présente convention a été conclue entre les parties ci-après identifiées :

La commune de [...], collectivité territoriale, dont le siège social est situé à [...], représentée par son-sa Maire, Monsieur-Madame [...] agissant en vertu d'une délibération de son conseil municipal n°[...] en date du [...].

Ci-après dénommée « **la collectivité** » ou le « **mandant** »,

D'UNE PART,

L'Office national des forêts, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 662 043 116, ayant son siège social au 2 Bis Avenue du Général Leclerc CS 30042 Cedex 94704 MAISONS-ALFORT, dont l'agence est située à [...], représenté par [Nom, fonction], dûment habilité par décision n° [...].

Ci-après dénommé « **l'ONF** » ou « **le mandataire** »,

D'AUTRE PART.

EXPOSE PREALABLE

Les forêts relevant du régime forestier, qu'elles appartiennent à l'État ou aux collectivités territoriales, sont placées sous le régime forestier en application des articles L. 211-1 et suivants du code forestier.

En application de l'article L. 214-6 du code forestier, les ventes de coupes de bois dans les forêts relevant du régime forestier appartenant aux collectivités sont faites à la diligence de l'ONF, qui agit en tant que vendeur pour le compte de la collectivité propriétaire. Ces ventes donnent lieu à l'émission de factures.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation d'émission de factures électroniques instaurée par l'article 26 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, codifiée à l'article 289 bis du code général des impôts, les factures de vente de bois destinées à tout professionnel assujetti à la TVA, émises à compter du 1^{er} septembre 2026, doivent obligatoirement être transmises sous forme électronique via la plateforme Chorus Pro.

Pour les ventes réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier, la collectivité a la possibilité d'émettre la facture sur la base des éléments commerciaux transmis par l'ONF

puis de la transmettre à l'acheteur par voie dématérialisée ou de faire réaliser ces opérations par un tiers.

La collectivité a choisi de confier à l'ONF un mandat, au sens des articles 1984 et suivants du code civil, dont l'objet est la facturation des ventes réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier, à l'exclusion des ventes dites « groupées » réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier et de toute mission d'encaissement, le comptable public assignataire restant compétent pour recouvrer les sommes facturées auprès de l'acheteur.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CONVENTION

Article 1 – Objet du mandat

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'ONF intervient, en qualité de tiers facturant, pour assurer au nom et pour le compte de la [Nom de la collectivité], s'agissant exclusivement des ventes de coupes de bois réalisées par l'ONF en application de l'article L. 214-6 du code forestier :

- la préparation des factures relatives aux ventes de coupes de bois réalisées par l'ONF pour le compte de la collectivité dans les forêts relevant du régime forestier lui appartenant ;
- l'émission de ces factures au format électronique conforme aux spécifications de l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ;
- le dépôt sur la plateforme Chorus Pro pour le compte de la collectivité propriétaire ;

Sont expressément exclus du champ de la présente convention :

- les ventes de bois dites « groupées » réalisées par l'ONF en application de l'article L. 214-7 du code forestier ;
- l'encaissement des recettes issues des ventes de l'article L. 214-6 du code forestier.

Article 2 – Périmètre du mandat

La présente convention s'applique aux forêts relevant du régime forestier suivantes, propriétés de la collectivité : [nom de la forêt]

Article 3 – Modalités de facturation

Dans le cadre des ventes réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier, l'ONF dispose des informations nécessaires à l'établissement des factures en sa qualité de vendeur. Il prépare les factures au nom de la collectivité sur la base des contrats de vente et des éléments de liquidation issus des opérations de vente qu'il a conduites.

Chaque facture comprend obligatoirement :

- L'identification du fournisseur : dénomination, adresse et SIREN de la collectivité propriétaire, au nom de laquelle la facture est émise ;
- L'identification du destinataire (acheteur de bois) : nom ou raison sociale, adresse, SIREN le cas échéant ;
- La date d'émission et le numéro de facture séquentiel ;
- La désignation précise des coupes ou lots de bois vendus, le volume ou la quantité, et le prix unitaire ou forfaitaire issu du contrat de vente ;
- Le montant hors taxe, le taux et le montant de TVA applicable (ou la mention d'exonération le cas échéant) ;
- Le montant total toutes taxes comprises ;
- Les conditions de règlement et les modalités de paiement conformes aux conditions de vente ;
- La référence au contrat de vente ONF correspondant.

Article 4 – Modalités de dépôt sur Chorus Pro

L'ONF dépose les factures sur la plateforme Chorus Pro au nom et pour le compte de la collectivité, selon les modalités suivantes :

- Mode de dépôt : [Portail web Chorus Pro / EDI / Service API Chorus Pro] ;
- Format des factures : UBL 2.1 ou CII (Cross Industry Invoice) conforme au standard EN 16931 ;
- Délai de dépôt : l'ONF s'engage à déposer la facture dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la vente, conformément aux clauses générales des ventes de bois.

Article 5 – Gestion des rejets et rectifications

En cas de rejet d'une facture par Chorus Pro ou par le destinataire, l'ONF :

- Informe la collectivité du rejet dans un délai de [3] jours ouvrés suivant la notification ;
- Indique le motif de rejet apparaissant dans Chorus Pro ;
- Prépare une facture rectificative après accord de la collectivité sur les corrections à apporter ;
- Procède à un nouveau dépôt dans un délai de [5] jours ouvrés à compter de la réception des éléments rectifiés.

Les éventuels avoirs sont gérés selon les mêmes modalités que les factures initiales.

Article 6 – Rémunération de l'ONF

La présente convention est conclue à titre gracieux. L'ONF accomplit la mission de tiers facturant qui lui est confiée sans perception d'honoraires ni rémunération de quelque nature que ce soit de la part de la collectivité.

Article 7 – Obligations générales des parties

7.1. Pour l'ONF

Dans le cadre de la présente convention, l'ONF s'engage à :

- Agir en qualité de tiers facturant de bonne foi, dans le respect des intérêts de la collectivité ;
- Respecter la réglementation applicable en matière de facturation électronique et de comptabilité publique ;
- Garantir la confidentialité des données transmises par la collectivité ;
- Désigner un interlocuteur référent pour la gestion de la présente convention ;
- Transmettre à la collectivité sur la plateforme Chorus Pro les informations nécessaires au recouvrement des factures par le comptable public ;
- Signaler sans délai tout incident technique affectant la plateforme Chorus Pro ou la qualité du service rendu.

7.2. Pour la collectivité

La collectivité s'engage à :

- Fournir à l'ONF, dès la signature de la présente convention et à chaque modification, ses paramètres Chorus Pro à jour (SIREN, code service, engagement juridique, coordonnées de l'ordonnateur, régime de TVA) nécessaires au dépôt des factures ;
- Informer l'ONF de toute modification de ses paramètres Chorus Pro dans un délai de [5] jours ouvrés avant la date prévue du prochain dépôt ;
- Ne pas émettre, par ses propres moyens ou par un autre tiers, de factures au titre des ventes relevant du champ de la présente convention, afin d'éviter tout double envoi sur Chorus Pro.

Article 8 – Durée

La présente convention est conclue pour la durée du mandat des membres du conseil municipal soit jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Elle entre en vigueur dès sa signature.

Article 9 – Cessation du mandat

Chacune des parties peut mettre un terme à la convention moyennant un préavis de trois mois.

Article 10 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif territorialement compétent.

Avant de saisir cette juridiction, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Article 11 – Signature électronique

Les parties sont convenues de signer électroniquement la présente convention, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du code civil, par le biais d'un service qui garantit la sécurité et l'intégrité des copies numériques de cette convention conformément aux lois et règlements sur la signature électronique. Chaque partie s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour s'assurer que la signature électronique de cette convention est réalisée par leur représentant dûment habilité à cette fin. Chaque partie reconnaît et accepte que sa signature de la convention via le processus électronique a été donnée en pleine connaissance de la technologie utilisée, des conditions d'utilisation et des lois et règlements sur la signature électronique, et en conséquence, renonce, par les présentes, de façon irrévocable et inconditionnelle à son droit d'entreprendre toute action ou réclamation directement ou indirectement liée à la fiabilité de ce processus de signature électronique ou à la preuve de son intention à conclure cette convention.

Fait à [...], le [...]

Le mandant,
La commune de [...]

Le mandataire,
L'ONF

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-158

OBJET : Finances - Attribution d'une indemnisation suite à dégradation à la commune de GURGY

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

L'Agglomération a permis à des citoyens français itinérants de stationner sur le terrain de football de la commune de GURGY en mai 2025.

Cette occupation a causé des dégradations sur cet équipement sportif, le rendant inutilisable par les joueurs.

Afin d'indemniser la commune de GURGY face à ces désagréments, il est proposé la signature du protocole d'accord transactionnel avec la commune et l'octroi d'un montant de 13 920,00€ à hauteur des travaux de réparation du terrain dû à l'installation des citoyens français itinérants et des dommages causés.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer une indemnisation à hauteur de 13 920,00 € à la commune de GURGY afin de couvrir les dépenses engendrées par les dégradations subies par la commune sur son terrain de football,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2026,
- D'autoriser le président à signer le protocole annexé.

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre :

La Communauté de l'Auxerrois

Dûment représentée par son Président en exercice, habilité par la délibération N° CC- 2026- xxx
6bis Pl. du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE

D'une part

Et :

La Commune de GURGY

Dûment représentée par son Maire en exercice, habilité par
11 rue Ile Chamond, 89250, GURGY

D'autre part

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

La communauté d'agglomération a permis à des citoyens français itinérants de stationner sur le terrain de football de la commune de GURGY en mai 2025. Ladite occupation a engendré des dégradations sur cet équipement sportif, le rendant inutilisable par les joueurs.

En n'ayant pas satisfait aux obligations qui lui incombent au titre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la Communauté de l'Auxerrois s'est placée dans une situation ne lui permettant pas de se prévaloir utilement des dispositifs spécifiques prévus par la réglementation. Dès lors, sa responsabilité est susceptible d'être engagée.

Il est ainsi proposé la signature d'un protocole d'accord transactionnel afin d'éteindre le litige à naître avec la Commune de GURGY, victime de désagréments du fait de l'installation des citoyens français itinérants sur le territoire de sa commune. Les dommages s'élevant à un montant de 13 920,00 €.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent protocole, dont les modalités sont décrites ci-après, a pour objet de régler le litige à naître entre la Communauté de l'Auxerrois et la Commune de GURGY.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La Communauté de l'Auxerrois s'engage à :

- Attribuer une indemnisation à hauteur de 13 920, 00 € à la commune de GURGY afin de couvrir les dépenses engendrées par les dégradations subies par la commune sur son terrain de football.

ARTICLE 3 : RENONCIATION À RECOURS

Sous réserve de la bonne exécution des présentes et à compter de la signature du présent protocole, les parties renoncent mutuellement à tous recours devant toute juridiction concernant le litige et ses conséquences nées ou à naître, objet de la transaction.

Le présent protocole met ainsi fin définitivement et irrévocablement au présent litige.

ARTICLE 4 : COMPÉTENCE DES SIGNATAIRES

Chaque partie certifie que les signataires du présent protocole disposent de la pleine capacité ou ont régulièrement reçu mandat pour transiger dans le cadre du règlement du litige, objet de l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 5 : EFFET DE LA TRANSACTION

Sous réserve de sa parfaite exécution par chacune des parties, le présent protocole emporte transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et de l'article L.423-1 du code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article 2052 du code civil, la présente à, entre les parties, force de chose jugée en dernier ressort et ne pourra, en outre, être attaquée pour cause d'erreur de droit ou de lésion.

Les parties déclarent enfin, chacune en ce qui la concerne, que leur consentement au présent accord est libre et traduit leur volonté éclairée.

ARTICLE 6 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent protocole entrera en vigueur à compter de la date de signature par le Président de la Communauté de l'Auxerrois, étant précisé que les deux exemplaires originaux auront au préalable été Signés par le Maire de la Commune de Gurgy.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent protocole, le Tribunal Administratif de Dijon sera compétent.

Fait en deux exemplaires originaux.

Pour la Communauté de l'Auxerrois

Monsieur le Président

Le

A

Signature (précédée de la mention manuscrite « *Lu et approuvé, bon pour transaction* »)

Pour la Commune de GURGY

Monsieur le Maire

Le

A

Signature (précédée de la mention manuscrite « *Lu et approuvé, bon pour transaction* »)

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-159

OBJET : Finances - Attribution d'une indemnisation à la SCI DOUGLAS suite à une surconsommation d'eau potable

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

L'Agglomération a permis à des citoyens français itinérants de stationner sur un terrain rue Guynemer à Auxerre de novembre 2025 à juin 2026.

Cette occupation a engendré, pour la société DOUGLAS, propriétaire d'un ensemble d'immeubles commerciaux voisin dudit terrain rue Guynemer, une surconsommation en eau potable durant cette période.

En effet, il a été constaté le 16 janvier 2026 par huissier requis par la société DOUGLAS, des branchements non autorisés sur le compteur d'eau de la société DOUGLAS qui rejoignaient les différentes caravanes stationnées sur le terrain rue Guynemer.

Afin d'indemniser la SCI DOUGLAS face à ces désagréments, il est proposé la signature du protocole d'accord transactionnel avec la société et l'octroi d'un montant de 9 874,00 € à hauteur du surcoût dû à l'installation des citoyens français itinérants et des dommages causés.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer une indemnisation de 9 874,00 € à la SCI DOUGLAS pour compenser les dépenses engendrées par la surconsommation en eau potable constatée sur son compteur rue Guynemer,
-
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2026,
- D'autoriser le Président à signer le protocole annexé.

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre :

La Communauté de l'Auxerrois

Dûment représentée par son Président en exercice, habilité par la délibération N° CC-2026-XXXt
6bis Pl. du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE

D'une part

Et :

La société SCI DOUGLAS

5 Rue Gérot 89000 AUXERRE

D'autre part

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

L'Agglomération a permis à des citoyens français itinérants de stationner sur un terrain rue Guynemer à Auxerre de novembre 2025 à juin 2026. Ladite occupation a engendré, pour la société DOUGLAS, propriétaire d'un ensemble d'immeubles commerciaux voisin dudit terrain rue Guynemer, une surconsommation en eau potable durant cette période. En effet, il a été constaté le 16 janvier 2026 par huissier requis par la société DOUGLAS, des branchements non autorisés sur le compteur d'eau de la société DOUGLAS qui rejoignaient les différentes caravanes stationnées sur le terrain rue Guynemer.

En n'ayant pas satisfait aux obligations qui lui incombait au titre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la Communauté de l'Auxerrois s'est placée dans une situation ne lui permettant pas de se prévaloir utilement des dispositifs spécifiques prévus par la réglementation. Dès lors, sa responsabilité est susceptible d'être engagée.

Il est ainsi proposé la signature d'un protocole d'accord transactionnel afin d'éteindre le litige à naître avec la SCI DOUGLAS victime de ces désagréments du fait de l'installation de citoyens français itinérants. Les dommages s'élevant à un montant de 9 874,00 € à hauteur du surcoût dû à l'installation des citoyens français itinérants et des dommages causés.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent protocole, dont les modalités sont décrites ci-après, a pour objet de régler le litige à naître entre la Communauté de l'Auxerrois et la SCI DOUGLAS.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La Communauté de l'Auxerrois s'engage à :

- Attribuer une indemnisation de 9874,00 € à la SCI DOUGLAS pour compenser les dépenses engendrées par la surconsommation en eau potable constatée sur son compteur rue Guynemer.

ARTICLE 3 : RENONCIATION À RECOURS

Sous réserve de la bonne exécution des présentes et à compter de la signature du présent protocole, les parties renoncent mutuellement à tous recours devant toute juridiction concernant le litige et ses conséquences nées ou à naître, objet de la transaction.

Le présent protocole met ainsi fin définitivement et irrévocablement au présent litige.

ARTICLE 4 : COMPÉTENCE DES SIGNATAIRES

Chaque partie certifie que les signataires du présent protocole disposent de la pleine capacité ou ont régulièrement reçu mandat pour transiger dans le cadre du règlement du litige, objet de l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 5 : EFFET DE LA TRANSACTION

Sous réserve de sa parfaite exécution par chacune des parties, le présent protocole emporte transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et de l'article L.423-1 du code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article 2052 du code civil, la présente à, entre les parties, force de chose jugée en dernier ressort et ne pourra, en outre, être attaquée pour cause d'erreur de droit ou de lésion.

Les parties déclarent enfin, chacune en ce qui la concerne, que leur consentement au présent accord est libre et traduit leur volonté éclairée.

ARTICLE 6 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent protocole entrera en vigueur à compter de la date de signature par le Président de la Communauté de l'Auxerrois, étant précisé que les deux exemplaires originaux auront au préalable été signés par le représentant de la SCI DOUGLAS.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent protocole, le Tribunal Administratif de Dijon sera compétent.

Fait en deux exemplaires originaux.

Pour la Communauté de l'Auxerrois

Pour la Société SCI DOUGLAS.

Monsieur le Président

Le représentant de la SCI DOUGLAS

Le

Le

A

A

Signature (précédée de la mention manuscrite « *Lu et approuvé, bon pour transaction* »)

Signature (précédée de la mention manuscrite « *Lu et approuvé, bon pour transaction* »)

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-160

OBJET : Finances - Attribution d'une indemnisation à la SAS EDEIS AEROPORT D'AUXERRE suite à une surconsommation d'eau potable

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

L'Agglomération a permis à des citoyens français itinérants de stationner sur le terrain de l'aéroport d'Auxerre-Branches au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2025.

La gestion et l'exploitation de l'aéroport d'Auxerre-Branches ont été confiées par son propriétaire, le Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Auxerre-Branches, à la société EDEIS AEROPORT D'AUXERRE par délégation de service public.

Cette occupation du terrain par des citoyens français itinérants a engendré, pour la société EDEIS AEROPORT D'AUXERRE, une surconsommation en eau potable durant cette période.

Afin d'indemniser la SAS EDEIS AEROPORT D'AUXERRE face à ces désagréments, il est proposé la signature du protocole d'accord transactionnel avec la société et l'octroi d'un montant de 17 000,00€ à hauteur du surcoût dû à l'installation des citoyens français itinérants et des dommages causés

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer une indemnisation de 17 000,00 € à la SAS EDEIS AEROPORT D'AUXERRE couvrant les dépenses engendrées par la surconsommation en eau potable constatée sur le compteur de l'aéroport d'Auxerre-Branches,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2026,
- D'autoriser le président à signer le protocole annexé.

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre :

La Communauté de l'Auxerrois

Dûment représentée par son Président en exercice, habilité par la délibération N° CC- 2026- XXX
6bis Pl. du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE

D'une part

Et :

La SAS EDEIS AEROPORT D'AUXERRE

Route d'Auxerre, 89380, APPOIGNY

D'autre part

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

L'agglomération a permis à des citoyens français itinérants de stationner sur le terrain de l'aéroport d'AUXERRE- BRANCHES au cours des 2eme et 3eme trimestre 2025.

La gestion et l'exploitation de l'aéroport d'AUXERRE- BRANCHES ont été confiées par son propriétaire, le Syndicat Mixte de l'Aéroport d'AUXERRE- BRANCHES, à la société EDEIS AEROPORT D'AUXERRE par délégation de service public. Or, ladite occupation du terrain par des citoyens français itinérants a engendré, pour la société EDEIS AEROPORT D'AUXERRE, une surconsommation en eau potable durant cette période.

En n'ayant pas satisfait aux obligations qui lui incombait au titre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la Communauté de l'Auxerrois s'est placée dans une situation ne lui permettant pas de se prévaloir utilement des dispositifs spécifiques prévus par la réglementation. Dès lors, sa responsabilité est susceptible d'être engagée.

Il est ainsi proposé la signature d'un protocole d'accord transactionnel afin d'éteindre le litige à naître avec la SAS EDEIS AEROPORT D'AUXERRE, victime de désagréments du fait de l'installation des citoyens français itinérants. Les dommages s'élevant à un montant de 17 000 € à hauteur du surcoût dû à l'installation des citoyens français itinérants et des dommages causés.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent protocole, dont les modalités sont décrites ci-après, a pour objet de régler le litige à naître entre la Communauté de l'Auxerrois et la SAS EDEIS AEROPORT D'AUXERRE.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La Communauté de l'Auxerrois s'engage à :

- Attribuer une indemnisation de 17 000 € à la SAS EDEIS AEROPORT D'AUXERRE couvrant les dépenses engendrées par la surconsommation en eau potable constatée sur le compteur de l'aéroport d'AUXERRE- BRANCHES.

ARTICLE 3 : RENONCIATION À RECOURS

Sous réserve de la bonne exécution des présentes et à compter de la signature du présent protocole, les parties renoncent mutuellement à tous recours devant toute juridiction concernant le litige et ses conséquences nées ou à naître, objet de la transaction.

Le présent protocole met ainsi fin définitivement et irrévocablement au présent litige.

ARTICLE 4 : COMPÉTENCE DES SIGNATAIRES

Chaque partie certifie que les signataires du présent protocole disposent de la pleine capacité ou ont régulièrement reçu mandat pour transiger dans le cadre du règlement du litige, objet de l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 5 : EFFET DE LA TRANSACTION

Sous réserve de sa parfaite exécution par chacune des parties, le présent protocole emporte transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et de l'article L.423-1 du code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article 2052 du code civil, la présente à, entre les parties, force de chose jugée en dernier ressort et ne pourra, en outre, être attaquée pour cause d'erreur de droit ou de lésion.

Les parties déclarent enfin, chacune en ce qui la concerne, que leur consentement au présent accord est libre et traduit leur volonté éclairée.

ARTICLE 6 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent protocole entrera en vigueur à compter de la date de signature par le Président de la Communauté de l'Auxerrois, étant précisé que les deux exemplaires originaux auront au préalable été signés par le représentant de la SAS EDEIS AEROPORT D'AUXERRE.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent protocole, le Tribunal Administratif de Dijon sera compétent.

Fait en deux exemplaires originaux.

Pour la Communauté de l'Auxerrois

Monsieur le Président

Le

A

Signature (précédée de la mention manuscrite « *Lu et approuvé, bon pour transaction* »)

Pour la SAS EDEIS AEROPORT d'AUXERRE

Le Représentant de la SAS EDEIS AEROPORT d'AUXERRE

Le

A

Signature (précédée de la mention manuscrite « *Lu et approuvé, bon pour transaction* »)

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-161

OBJET : Transfert d'Auxerrexpo à la Communauté de l'Auxerrois - Présentation du rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT

Rapporteur : Francis HEURLEY

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission placée sous la responsabilité de la Communauté de l'Auxerrois, au sein de laquelle chaque commune membre dispose d'une voix, à l'exception de la Ville d'Auxerre qui dispose de deux voix. Elle a pour mission d'évaluer financièrement les charges transférées entre les communes membres et la Communauté de l'Auxerrois.

Dans le cadre du transfert d'Auxerrexpo de la Ville d'Auxerre à la Communauté de l'Auxerrois au 1er janvier 2026, la CLECT s'est réunie le 8 juin 2026 afin d'évaluer les charges transférées. Le détail des charges évaluées est présenté dans le rapport intitulé « Évaluation des charges pour le transfert d'Auxerrexpo de la Ville à la Communauté de l'Auxerrois », joint en annexe.

Le coût net moyen de fonctionnement sur les trois dernières années (2023-2025) a été évalué à **394 129,16 €**.

À l'issue des débats, la CLECT a approuvé ce rapport à **21 voix pour et 1 abstention**.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, ce rapport est transmis aux communes membres afin qu'elles se prononcent sur son contenu selon les règles de majorité qualifiée prévues par les textes. Le rapport de la CLECT constitue la base de travail permettant de déterminer les conséquences financières du transfert de compétence et servira à la fixation de l'attribution de compensation. Celle-ci fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil communautaire après achèvement de la procédure d'adoption du rapport par les communes membres.

Le Conseil communautaire est appelé à prendre connaissance du contenu du rapport « Évaluation des charges pour le transfert d'Auxerrexpo de la Ville à la Communauté de l'Auxerrois » établi par la CLECT le 8 juin 2026.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte du rapport « Évaluation des charges pour le transfert d'Auxerrexpo de la Ville à la Communauté de l'Auxerrois » adopté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 8 juin 2026.
- De préciser que les conséquences financières de ce transfert et la fixation des attributions de compensation font l'objet d'une délibération séparée.

AUXERRE



communauté de l'auxerrois



RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES POUR LE TRANSFERT D'AUXERREXPO DE LA VILLE À LA CA

CLECT du 8 juin 2026



PRÉSENTATION DU LIEU



DESCRIPTION

Les espaces composant le Parc des Expositions sont :

- Une halle d'entrée (380m²),
- Une grande halle (4 000 m²) modulable de 4 200 places assises ou 7 000 places debout,
- Un espace polyvalent - pavillon séminaires (1 000 m²), baptisé espace Bosquet
- Un espace congrès modulable (1 000 m²),
- Un office de remise en température (130 m²),
- Un local traiteur ou cafétéria (150 m²), de réserves (490m²), des bureaux administratifs (250 m²),
- D'espaces de stationnement (20 000 m²) ou d'espaces d'expositions extérieures,
- Un parvis





LA GESTION DU LIEU



LES CARACTÉRISTIQUES DE LA DSP

La gestion et l'utilisation d'Auxerrexo se fait par le biais d'une délégation de service public avec Centre France du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2027 ; Centre France étant déjà délégataire du contrat antérieur.

Les missions déléguées sont :

- contribution au développement économique, culturel, social et à l'animation locale,
- location des espaces composants le Parc,
- organisation des manifestations et commercialisation des prestations associées dont la foire d'Auxerre,
- promotion de l'équipement,
- Entretien, maintenance et renouvellement des équipements

Le coût d'exploitation moyen de l'équipement est de 2,3 M € HT.

Mise à disposition gratuite du lieu à la ville de 7 jours par an.

La ville verse une contribution de 408 k € TTC.

Elle perçoit une redevance d'occupation (20 K €) mais aucune redevance d'exploitation.

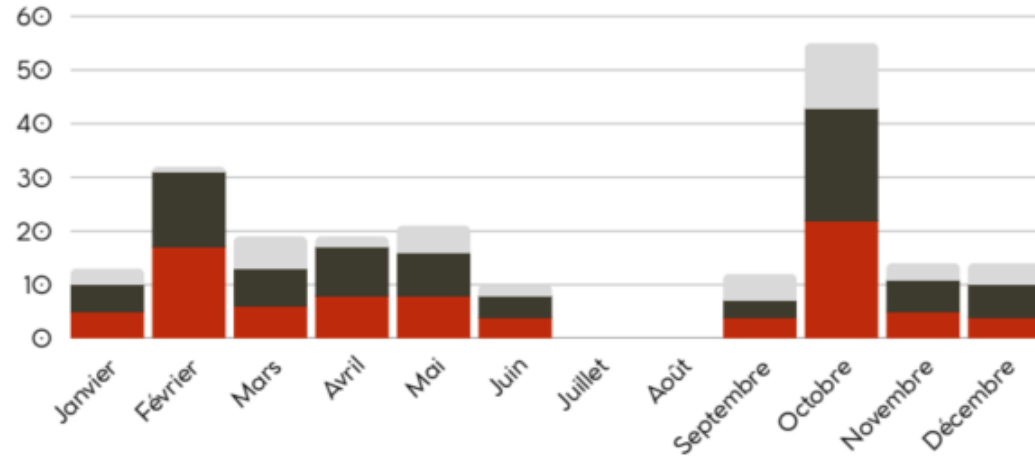


L'ACTIVITÉ



L'OCCUPATION DU LIEU

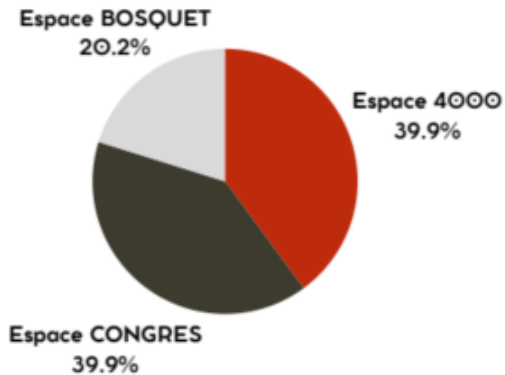
2025



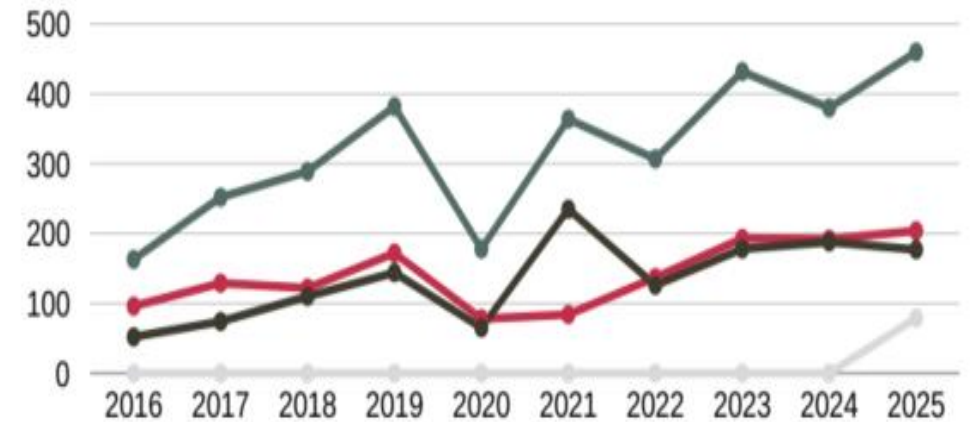
Nbre de jours d'ouverture
au public

Espace 4000	83	
Espace CONGRES	83	
Espace BOSQUET	42	

TOTAL 208



Evolution sur 10 ans



L'OCCUPATION DU LIEU

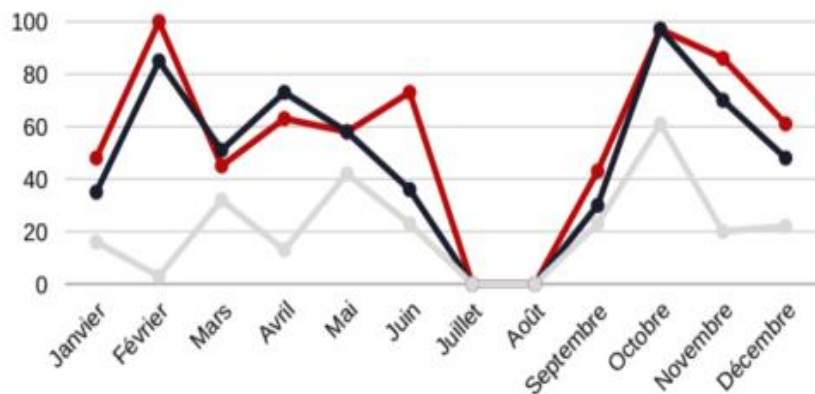
2025

Taux d'occupation annuel 2025

Taux d'occupation annuel par espace en 2025	Espace 4000	56%	
	Espace Congrès	48%	
	Espace Polyvalent	21%	

41%

Taux d'occupation moyen des parcs expo en France :
36%
Source Expocert



Taux d'occupation
mensuel par espace en
2025

Moyenne du nombre de jours
ouverts au public par
événement

1,08
jours d'ouverture /
événement

Moyenne du nombre total de
jours d'occupation par
événement

3,94
jours d'occupation /
événement

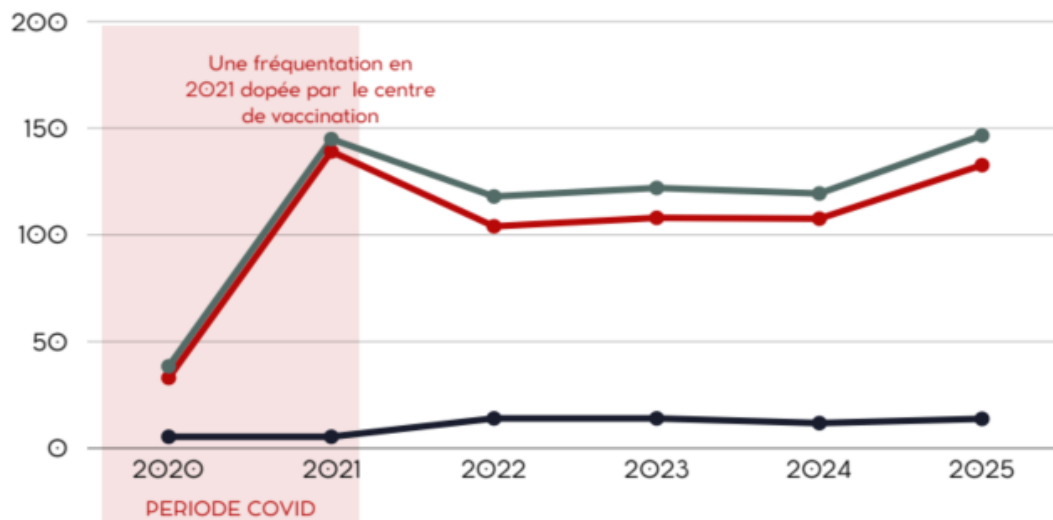
L'OCCUPATION DU LIEU

2025

Fréquentation 2025 selon la typologie de visiteurs

Fréquentation grand public	132 796
Fréquentation de professionnels	810
Fréquentation totale	146 606

Evolution de la fréquentation depuis 2020



146 606 visiteurs en 2025 (foire d'Auxerre, Air Parc, vide grenier, etc.)
119 471 en 2024

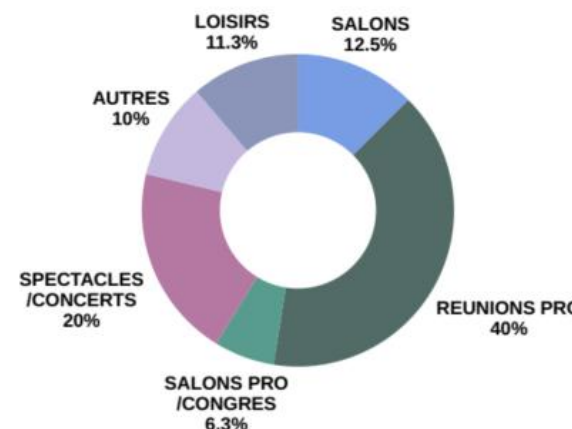
80 manifestations organisées en 2025 contre 59 en 2024

- Ouverture de l'espace JP Bosquet en 2025
- Les événements professionnels (tourismes d'affaires) représentent 46,3% des manifestations totales contre 37,90 % en 2024

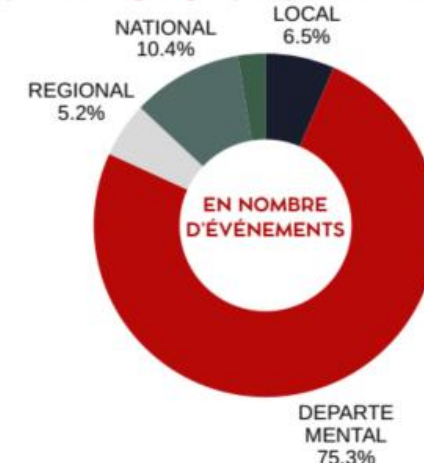
37,50 % des événements sont en auto-production et représentent 29,50 % du chiffre d'affaires

81,80 % du public est départemental

Typologie des manifestations



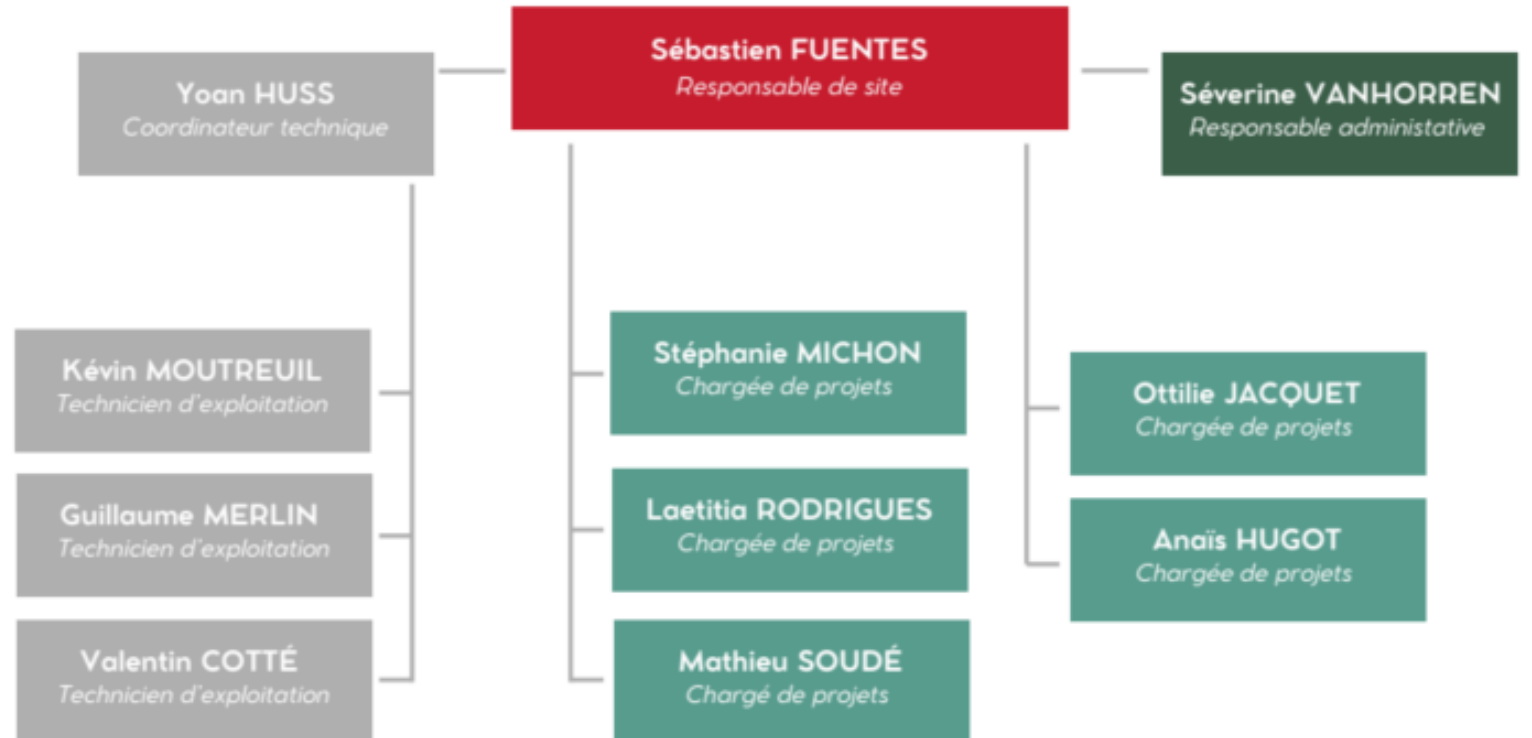
Rayonance géographique des événements



L'OCCUPATION DU LIEU

L'ORGANIGRAMME

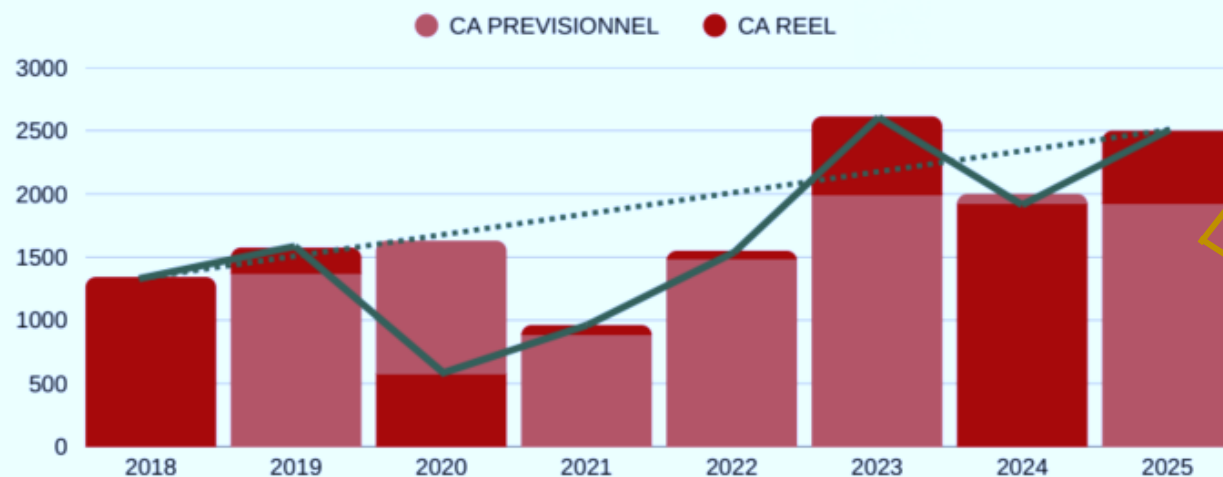
	Temps complet	CDI
Responsable de Site	1	
Responsable administratif	1	
Coordinateur Technico-commercial	1	
Chargé de Projets Commercial	5	
Technicien d'exploitation	3	
Total	11	



L'OCCUPATION DU LIEU

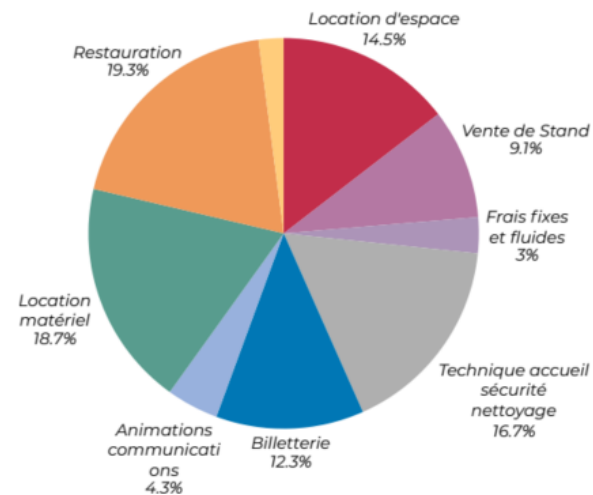
ANALYSE FINANCIERE

Evolution du chiffre d'affaires



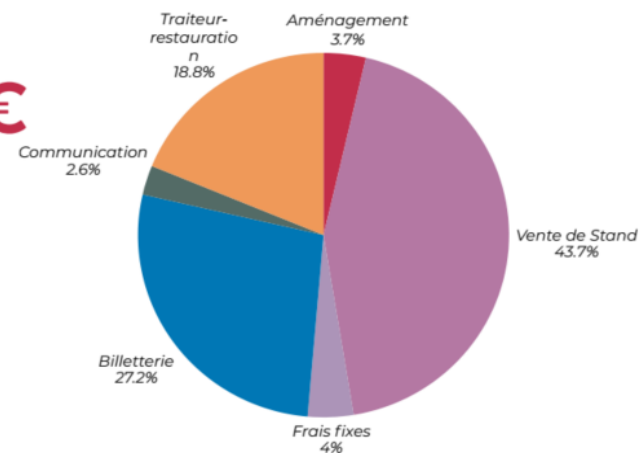
1,8M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

ACTIVITE EN RECEPTIF ET AGENCE EVENEMENTIELLE



ACTIVITE EN AUTO-PRODUCTION

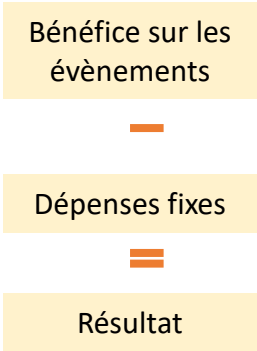
0,7M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



LE COÛT D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le chiffre d'affaires en 2025 est de 2,6 M € (1,9 M € en 2024 et 2,6 M € en 2023).

La marge globale dégagée sur les évènements est de 37 %. Malgré une activité croissance, cette marge ne couvre pas les charges fixes et fait ressortir un déficit de 142 K €.



Montants en K€	Réel 2025	Révisé 2025	Réel 2024	Ecart Réel vs Révisé	%
ÉVÉNEMENTS ACCUEILLIS					
CA	1 811	1 267	904	543	42,9%
Charges	-1 143	-687	-585	-456	66,3%
Marge contributive	668	580	318	88	15,1%
ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS					
CA	758	1 002	1 024	-243	-24,3%
Charges	-477	-543	-578	66	-12,2%
Marge contributive	281	458	446	-177	-38,6%
	Réel 2025	Révisé 2025	Réel 2024	Ecart Réel vs Révisé	%
ÉVÉNEMENTS ACCUEILLIS	1 811	1 267	904	543	42,9%
ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS	758	1 002	1 024	-243	-24,3%
STRUCTURE	1	0	1		
TOTAL CA	2 569	2 268	1 929	301	13,3%
ÉVÉNEMENTS ACCUEILLIS	668	580	318	88	15,1%
ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS	281	458	446	-177	-38,6%
TOTAL MARGE CONTRIBUTIVE	950	1 038	766	-88	-8,5%
Charges	-764	-707	-619	-57	8,1%
Masse salariale	-607	-588	-609	-19	3,3%
Autre charges et produits	282	285	261	-3	-1,1%
TOTAL STRUCTURE	-1 089	-1 009	-967	-80	7,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-139	29	-201	-168	-582,4%
RESULTAT FINANCIER	-2	6	6	-7	-132,4%
PARTICIPATION ET IS	-1	0	-3	-1	
RESULTAT NET	-142	34	-199	-177	-512,6%

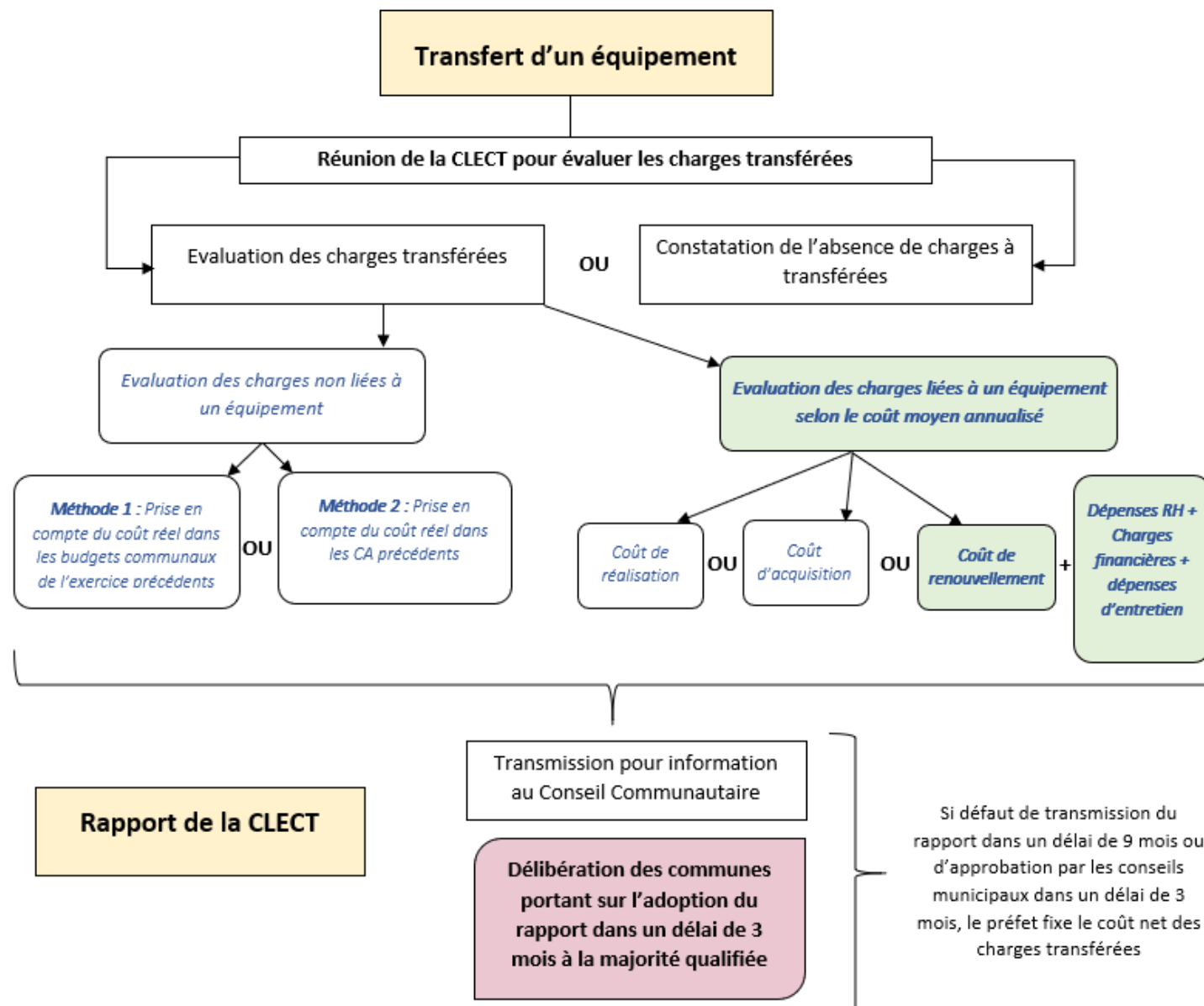


LE TRANSFERT DE L'ÉQUIPEMENT À LA CA



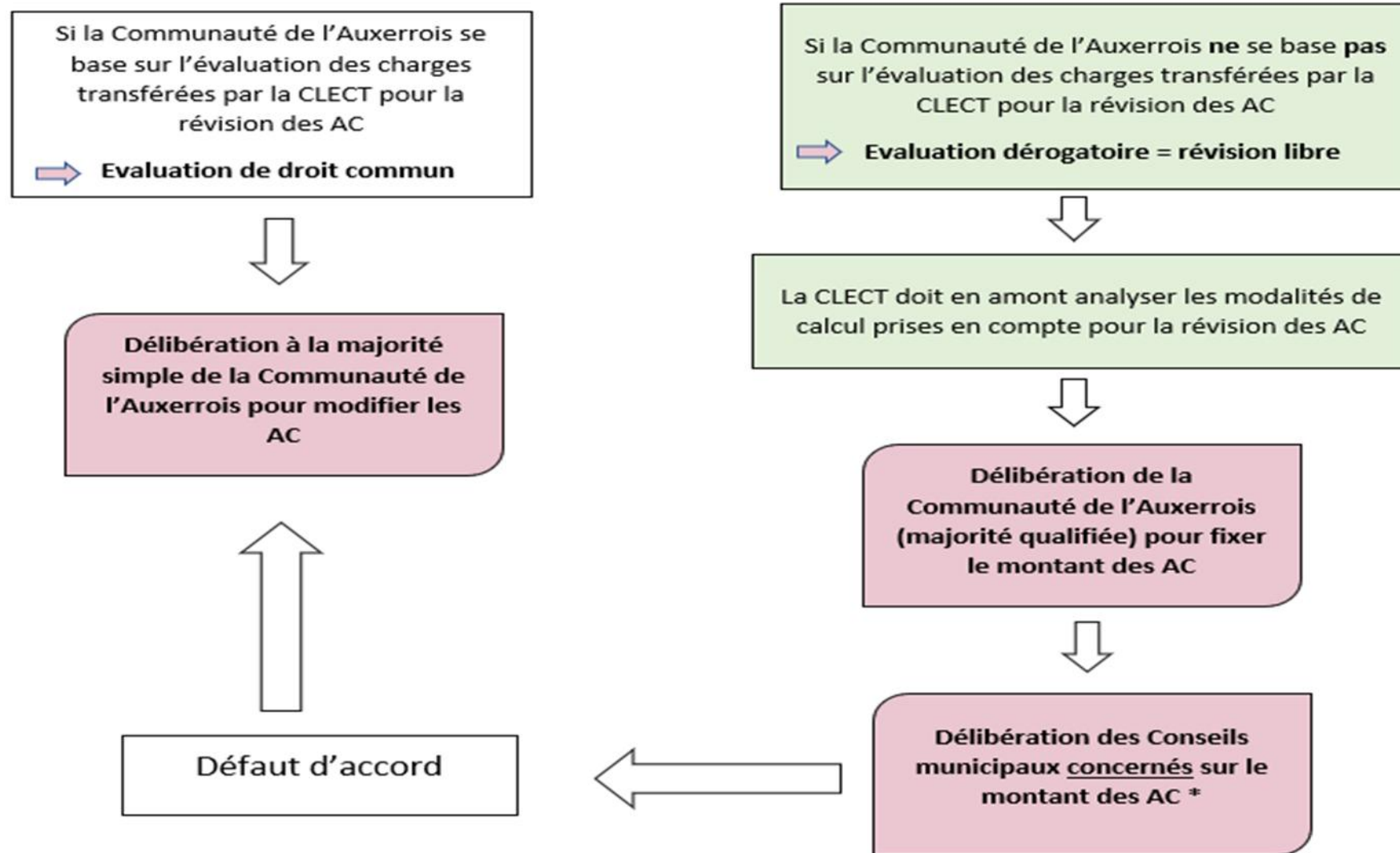
PROCESSUS DE TRANSFERT

LA CLECT



PROCESSUS DE TRANSFERT

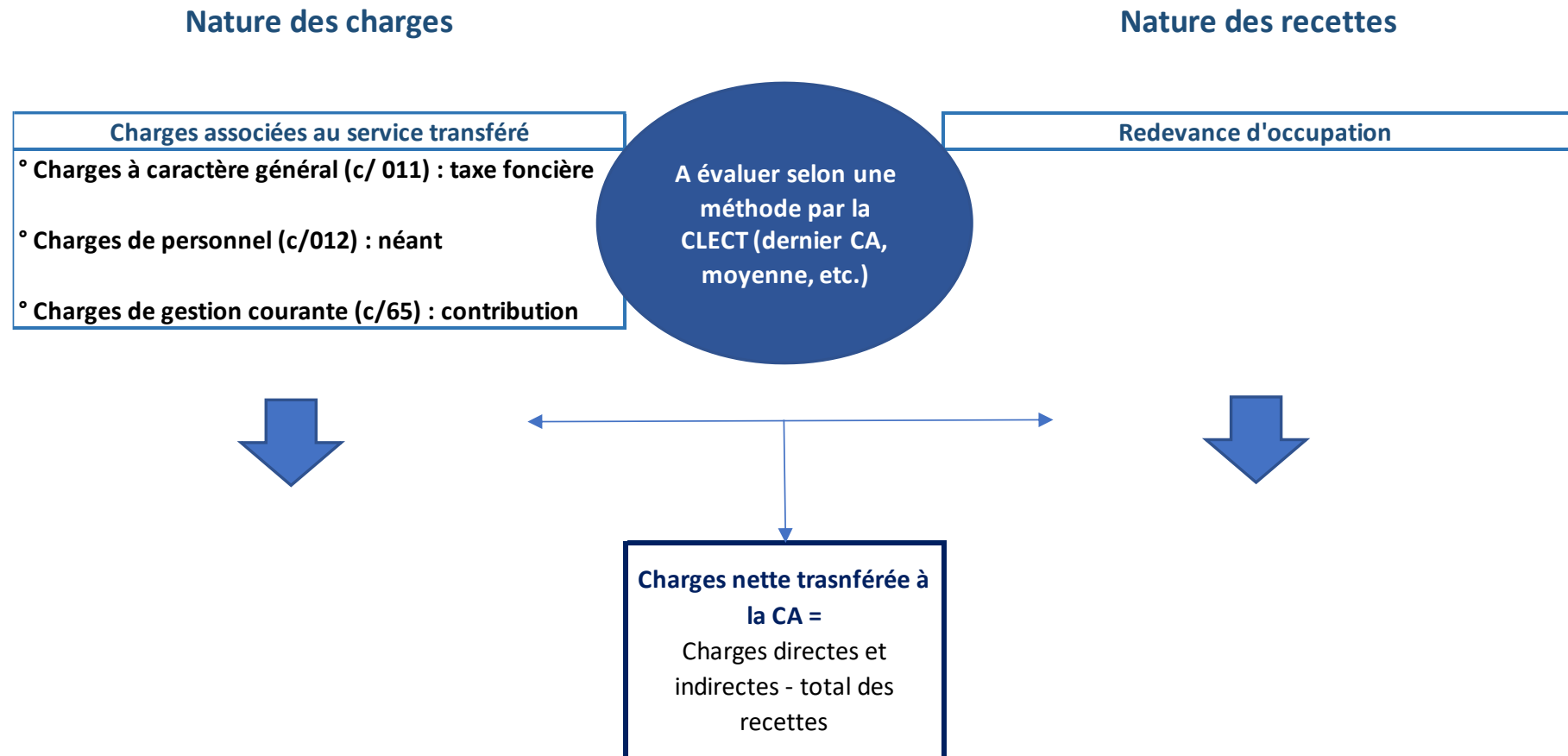
PROCESSUS DE LA CLECT



* CAA DOUAI (3 mars 2020) => « le montant des AC ne peut être légalement défini selon des modalités différentes en fonction des communes membres => si une commune refuse la révision libre, la méthode d'évaluation de droit commun est appliquée à toutes »

PROCESSUS DE TRANSFERT

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION



ANALYSE FINANCIÈRE

EVALUATION DE DROIT COMMUN

	2023	2024	2025	Moyenne des 3 dernières années
Dépenses de fonctionnement	391 974,85	445 711,20	404 701,42	414 129,16
<i>Contribution à la DSP</i>	408 000,00	408 000,00	408 000,00	408 000,00
<i>Taxe foncière</i>	60 844,00	63 945,00	65 126,00	63 305,00
<i>Intervention patrimoine</i>	9 757,02	22 879,44	2 925,86	11 854,11
<i>Divers</i>	-	27 240,00	17 176,80	14 805,60
<i>Retraitement TVA</i>	- 86 626,17	- 76 353,24	- 71 350,44	- 78 109,95
<i>Retraitement des dépenses exceptionnelles</i>	-	-	- 17 176,80	- 5 725,60
Recettes de fonctionnement	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<i>Redevance versée par le délégataire</i>	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Reste à charge	371 974,85	425 711,20	384 701,42	394 129,16

Coût de
fonctionnement
net moyen :

394 129,16 €

Ces dépenses vont être assujetties côté agglomération et donc portées HT dans le budget communautaire, il convient donc de retraiter la TVA pour le calcul du transfert.

En 2025, la ville a porté des dépenses exceptionnelles concernant l'inauguration de l'espace JP Bosquet suite à des travaux portés par la ville. Ces dépenses n'ont pas vocation à être intégrées dans les charges de transfert considérant qu'elles sont exceptionnelles.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION LA VILLE

PROJECTION

Les transferts du conservatoire et d'Auxerrexpo ramènerait l'attribution de la ville à 1 544 567,92 €

	AC Auxerre
AC fiscale	16 017 721,00 €
- SM Nivernais	-18 431,00 €
- Stade Nautique	-847 672,00 €
- Urbanisme	-13 000,00 €
- ZAE	-341 658,00 €
- Pluvial	-69 058,00 €
- Conservatoire - charge résiduelle	-1 083 736,61 €
- Services communs	-11 705 468,31 €
AC définitive 2024	1 938 697,08 €
- Auxerrexpo - charge résiduelle	-394 129,16 €
Projection de l'AC après transfert	1 544 567,92 €

Ce montant évalué sera prélevé sur AC jusqu'à la fin de la DSP. Quand le nouveau mode de gestion de cet équipement aura été déterminé par l'agglomération, l'évaluation des charges pourrait faire l'objet d'une révision.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-162

OBJET : Attributions de compensation définitives 2026

Rapporteur : Francis HEURLEY

L'attribution de compensation est un flux financier entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) et ses communes membres. Elle vise à assurer la neutralité financière des transferts de compétence entre une commune et son intercommunalité.

- **Transfert d'Auxerrexpo (annexe 1)**

Lors de chaque transfert de compétence ou de modification du périmètre territorial de la Communauté de l'Auxerrois, une évaluation des charges transférées des communes vers l'EPCI doit être réalisée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées – CLECT.

Ainsi, la CLECT du 8 juin 2026 s'est prononcée sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert d'Auxerrexpo de la Ville d'Auxerre à la Communauté de l'Auxerrois.

La commission a approuvé à 21 voix pour, et 1 abstention sur le rapport d'évaluation de droit commun tel que présenté en annexe 1.

Ce rapport a été transmis à chaque commune membre de la Communauté de l'Auxerrois. Pour être validée, l'évaluation des charges proposée dans le rapport de la CLECT doit être approuvée dans le délai imparti à la majorité qualifiée des conseils municipaux, c'est-à-dire par deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

X communes ont délibéré sur le rapport de la commission dont X favorablement représentant X % de la population du territoire communautaire. En somme, les conditions de majorités évoquées ci-dessus sont réunies. Les autres communes n'ont soit pas délibéré soit pas transmis leur délibération.

Le coût net moyen de fonctionnement sur les 3 dernières années (2023-2025) s'élève à 394 129,16 €.

Ce montant évalué viendra en diminution de l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre. Après prise en compte du transfert, l'attribution de compensation de la ville serait portée à 1 544 567,92 €. Cette évaluation s'appliquerait jusqu'à la fin de la DSP en cours.

- **Les services communs entre la ville d'Auxerre et la Communauté de l'Auxerrois (annexe 2)**

Par délibération du 20 décembre 2018, le Conseil communautaire a validé l'actualisation du schéma de mutualisation par la création de services communs entre la ville d'Auxerre et la Communauté.

Depuis 2019, l'attribution de compensation – AC – de la ville d'Auxerre est impactée par la refacturation d'une partie de ses services communs. Cette prise en charge se faisait en plusieurs temps :

- impact sur l'AC provisoire en année N selon les inscriptions au budget primitif de l'année N,
- régularisation définitive sur l'AC en année N+1 au vu des dépenses mutualisés réalisés en

année N.

Depuis 2024 afin de répartir de manière plus équitable les charges de personnel entre les collectivités, une nouvelle méthode de calcul a été définie pour répartir le montant des charges de personnel et non la croissance de ces charges selon la clé de répartition de chaque service. Cette nouvelle répartition s'applique uniquement pour les services supports : direction générale, communication, accueil téléphonique, informatique, affaires juridiques et assemblées, archives, commande publique, moyens généraux, ressources humaines, finances et éco-responsabilité, ingénierie et évaluation des politiques publiques.

Pour les autres services dénommés, services opérationnels, la répartition des charges de personnel s'opère encore sur la croissance sur la base de 2019.

Ainsi concernant les charges de personnel, le montant prélevé provisoirement sur l'AC 2025 était de 11 487 695,87 €. Au vu du compte administratif 2025, le montant définitif s'élève à 11 048 420,83 €. Un remboursement de 439 275,04 € doit être réalisé au profit de la ville.

L'AC de la ville d'Auxerre est impactée par d'autres charges de fonctionnement :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communs (dépenses A) :

La part définitive 2025 des dépenses nécessaires au fonctionnement du service (A) s'élève à 497 794,10 €. Le prélèvement estimé était de 680 831,77 €. Un remboursement de 183 037,67 € doit être réalisé sur l'AC 2026.

- les autres charges de gestion (dépenses B) :

La part définitive 2025 des autres charges de gestion (B) s'élève à 300 907,80 €. Le prélèvement estimé était de 347 345,80 €. Un remboursement de 46 438,00 € doit être réalisé sur l'AC 2026.

- le partage de la variation des charges de structures des bâtiments municipaux et communautaires qui hébergent des services mutualisés (dépenses C) :

Concernant les charges de structure (C), l'analyse définitive 2025 fait apparaître un reversement à opérer sur l'AC de la ville de 13 767,76 €.

Enfin, les dépenses d'investissement réalisées par les services communs sont portées par la Communauté de l'Auxerrois et font l'objet d'un remboursement par le biais d'une Attribution de compensation d'investissement – ACi.

Pour 2025, le montant définitif des dépenses d'investissement revenant à la ville s'établit à 597 290,21 € contre une estimation de 804 931,10 €. Un remboursement de 207 640,90 € doit être réalisé sur l'AC d'investissement.

Ainsi, l'impact définitif sur l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre pour 2025 est le suivant :

Mutualisation définitive 2025 avec impact sur AC 2026

AC de fonctionnement		Exercice 2025		
		Budget primitif 2025	Compte administratif 2025	Ajustement sur AC 2026
Service commun 2025	1 Régularisation AC 2024 (après clôture de l'exercice 2024)	702 947,17 €	702 947,17 €	- €
	Charges de personnel - Services ressources	- 3 521 521,93 €	- 3 411 520,40 €	110 001,53 €
	Charges de personnel - Services opérationnels	- 7 966 173,94 €	- 7 636 900,43 €	329 273,51 €
	Part fixe 2019	- 6 962 212,66 €	- 6 962 212,66 €	- €
	Part Croissance	- 1 003 961,28 €	- 674 687,77 €	329 273,51 €
	2 – Dépenses A : nécessaire au fonctionnement du service	- 680 831,77 €	- 497 794,10 €	183 037,67 €
	2 – Dépenses B : autres charges de gestion	- 347 345,80 €	- 300 907,80 €	46 438,00 €
	2 – Dépenses C : charges de structures		13 767,76	13 767,76 €
	Impact mutualisation 2025	-11 812 926,27 €	- 11 130 407,80 €	682 518,47 €
Service commun 2026	Charges de personnel - Services ressources			- 3 523 502,66 €
	Charges de personnel - Services opérationnels			- 7 885 287,45 €
	Part fixe 2019			- 6 962 212,66 €
	Part Croissance			- 923 074,79 €
	2 – Dépenses A : nécessaire au fonctionnement du service			- 689 934,94 €
	2 – Dépenses B : autres charges de gestion			- 289 261,73 €
	2 – Dépenses C : charges de structures (en 2024 après clôture de l'exercice 2023)			
	Impact mutualisation 2026			- 12 387 986,78 €
	Impact des autres transferts de compétences	- 2 413 376,61 €		- 2 767 684,77 €
	AC fiscale	16 017 721,00 €		16 017 721,00 €
	AC définitives 2026	1 791 418,12 €		1 544 567,92 €

Projection de l'Ac'd'investissement de la ville

	Budget primitif 2025	Compte administratif 2025	Ajustement sur AC 2026
Ajatement mutualisation 2025 sur 2026	804 931,10 €	597 290,21 €	- 207 640,90 €
Mutualisation 2026			804 931,10 €
Pluvial			77 153,00 €
SNAS			234 355,00 €
Ac'i définitives 2026			908 798,20 €

Dépense pour la ville
Recette pour la CA

- Le service commun des systèmes d'information entre la Communauté de l'Auxerrois, la ville d'Auxerre et le CCAS

Le calcul du service commun informatique se fait sur la base de la construction du budget primitif année N avec l'émission d'un titre de recette au CCAS. L'ajustement définitif sera réalisé en N+1 lors que le coût définitif sera connu avec l'établissement du compte administratif N. Cet ajustement viendra en déduction ou en complément de l'estimation du service commun informatique année N+1 du CCAS.

Concernant les charges de personnel, elles avaient été projetées en 2025 à 49 842,21 €. Avec la clôture de l'exercice 2025, les charges de personnel s'élèvent à 50 753,01 €. Une facturation complémentaire de 910,80 € doit être opérée sur 2026 pour ce montant.

Le service commun avec le CCAS englobe d'autres charges de fonctionnement :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communs (dépenses A) :

La part définitive 2025 du CCAS est de 31 896,66 €. Lors de l'élaboration du budget 2025, le prélèvement sur l'AC avait été évalué à 32 486 €. Un remboursement de 589,34 € doit donc être réalisé.

- les autres charges de gestion (dépenses B) :

La part définitive 2025 du CCAS est de 13 195,14 €. Au stade de l'élaboration budgétaire, le montant avait été évalué à 15 204,80 €. Un remboursement de la différence de 2 009,66 € doit être réalisé.

Concernant les dépenses d'investissement, la part revenant au CCAS est de 18 509,20 €. Au moment de la construction budgétaire 2025, ce versement avait été projeté à 18 220,65 €. Une facturation complémentaire de 288,55 € doit s'opérer.

Ainsi, l'impact définitif du service commun 2025 pour le CCAS est le suivant :

	Budget primitif 2025	Compte administratif 2025	Facturation complémentaire
Charges de personnel - part fixe	49 842,21 €	50 753,01 €	910,80 €
Dépenses A - nécessaire au fonctionnement du service	32 486,00 €	31 896,66 €	- 589,34 €
Dépenses B - Autres charges de gestion	15 204,80 €	13 195,14 €	- 2 009,66 €
Remboursement sur les dépenses de fonctionnement	97 533,01 €	95 844,81 €	- 1 688,20 €
Dépenses d'investissement	18 220,65 €	18 509,20 €	288,55 €
Refacturation dépenses d'investissement	18 220,65 €	18 509,20 €	288,55 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter les montants des attributions de compensation définitives 2026 tels que présentés en Annexe 2 et les montants à refacturer ou titrer au CCAS,
- D'autoriser le Président à notifier aux communes membres le montant de ces attributions de compensations définitives 2026,
- D'autoriser le Président à faire les ajustements budgétaires 2026.



RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES POUR LE TRANSFERT D'AUXERREXPO DE LA VILLE À LA CA

CLECT du 8 juin 2026



PRÉSENTATION DU LIEU



DESCRIPTION

Les espaces composant le Parc des Expositions sont :

- Une halle d'entrée (380m²),
- Une grande halle (4 000 m²) modulable de 4 200 places assises ou 7 000 places debout,
- Un espace polyvalent - pavillon séminaires (1 000 m²), baptisé espace Bosquet
- Un espace congrès modulable (1 000 m²),
- Un office de remise en température (130 m²),
- Un local traiteur ou cafétéria (150 m²), de réserves (490m²), des bureaux administratifs (250 m²),
- D'espaces de stationnement (20 000 m²) ou d'espaces d'expositions extérieures,
- Un parvis





LA GESTION DU LIEU



LES CARACTÉRISTIQUES DE LA DSP

La gestion et l'utilisation d'Auxerrexo se fait par le biais d'une délégation de service public avec Centre France du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2027 ; Centre France étant déjà délégataire du contrat antérieur.

Les missions déléguées sont :

- contribution au développement économique, culturel, social et à l'animation locale,
- location des espaces composants le Parc,
- organisation des manifestations et commercialisation des prestations associées dont la foire d'Auxerre,
- promotion de l'équipement,
- Entretien, maintenance et renouvellement des équipements

Le coût d'exploitation moyen de l'équipement est de 2,3 M € HT.

Mise à disposition gratuite du lieu à la ville de 7 jours par an.

La ville verse une contribution de 408 k € TTC.

Elle perçoit une redevance d'occupation (20 K €) mais aucune redevance d'exploitation.

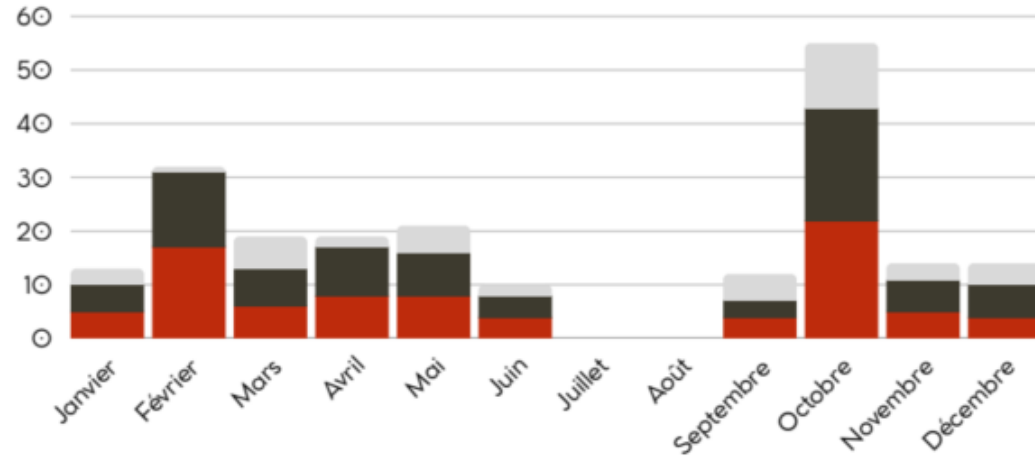


L'ACTIVITÉ



L'OCCUPATION DU LIEU

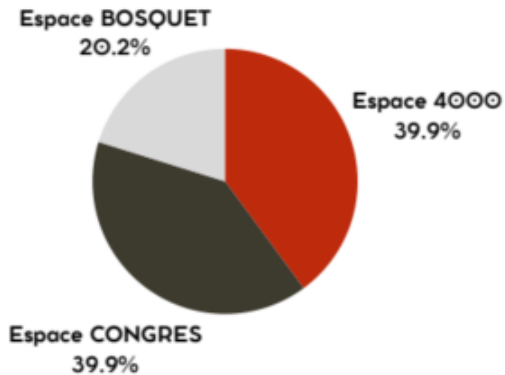
2025



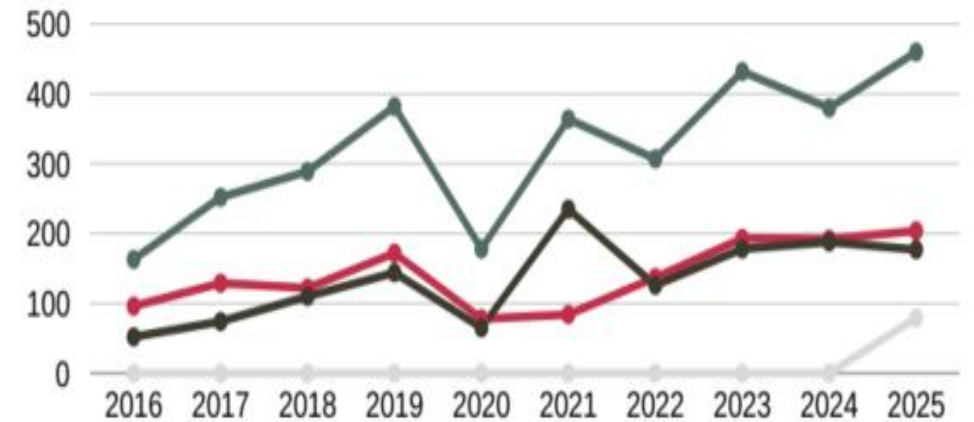
Nbre de jours d'ouverture
au public

Espace 4000	83	
Espace CONGRES	83	
Espace BOSQUET	42	

TOTAL 208



Evolution sur 10 ans



L'OCCUPATION DU LIEU

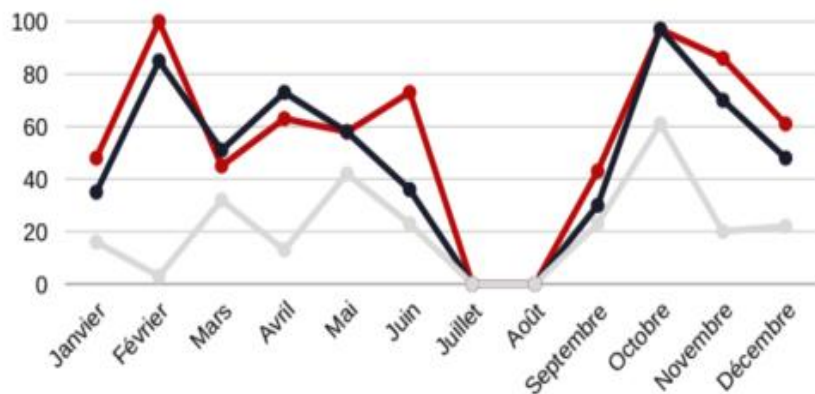
2025

Taux d'occupation annuel 2025

Taux d'occupation annuel par espace en 2025	Espace 4000	56%	
	Espace Congrès	48%	
	Espace Polyvalent	21%	

41%

Taux d'occupation moyen des parcs expo en France :
36%
Source Expocert



Taux d'occupation
mensuel par espace en
2025

Moyenne du nombre de jours
ouverts au public par
événement

1,08
jours d'ouverture /
événement

Moyenne du nombre total de
jours d'occupation par
événement

3,94
jours d'occupation /
événement

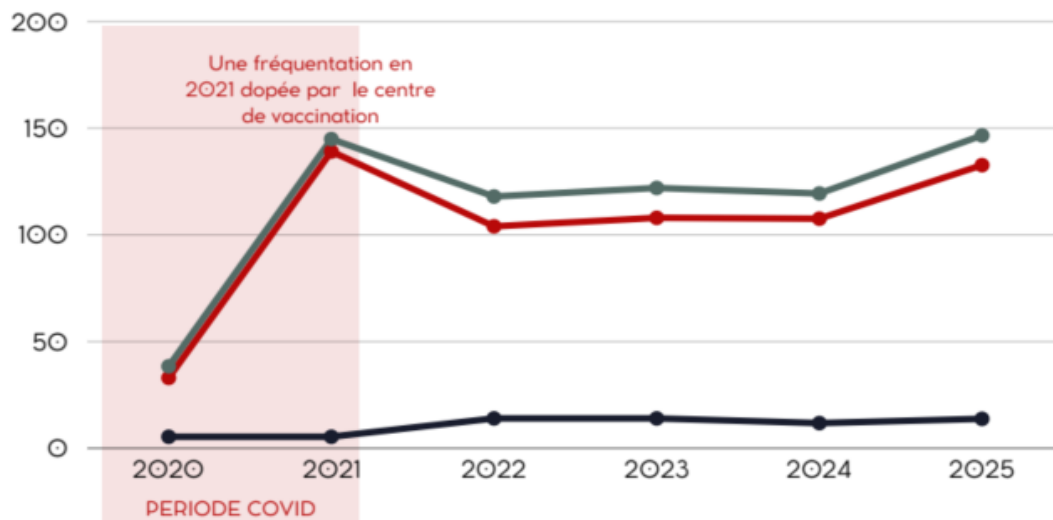
L'OCCUPATION DU LIEU

2025

Fréquentation 2025 selon la typologie de visiteurs

Fréquentation grand public	132 796
Fréquentation de professionnels	810
Fréquentation totale	146 606

Evolution de la fréquentation depuis 2020



146 606 visiteurs en 2025 (foire d'Auxerre, Air Parc, vide grenier, etc.)

119 471 en 2024

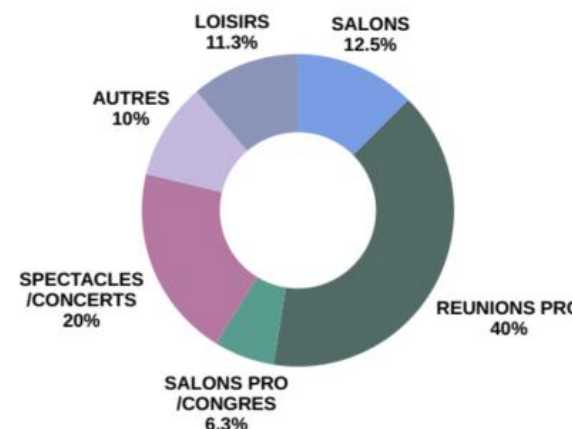
80 manifestations organisées en 2025 contre 59 en 2024

- Ouverture de l'espace JP Bosquet en 2025
- Les événements professionnels (tourismes d'affaires) représentent 46,3% des manifestations totales contre 37,90 % en 2024

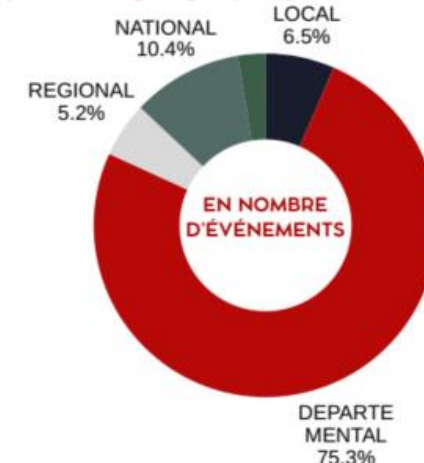
37,50 % des événements sont en auto-production et représentent 29,50 % du chiffre d'affaires

81,80 % du public est départemental

Typologie des manifestations



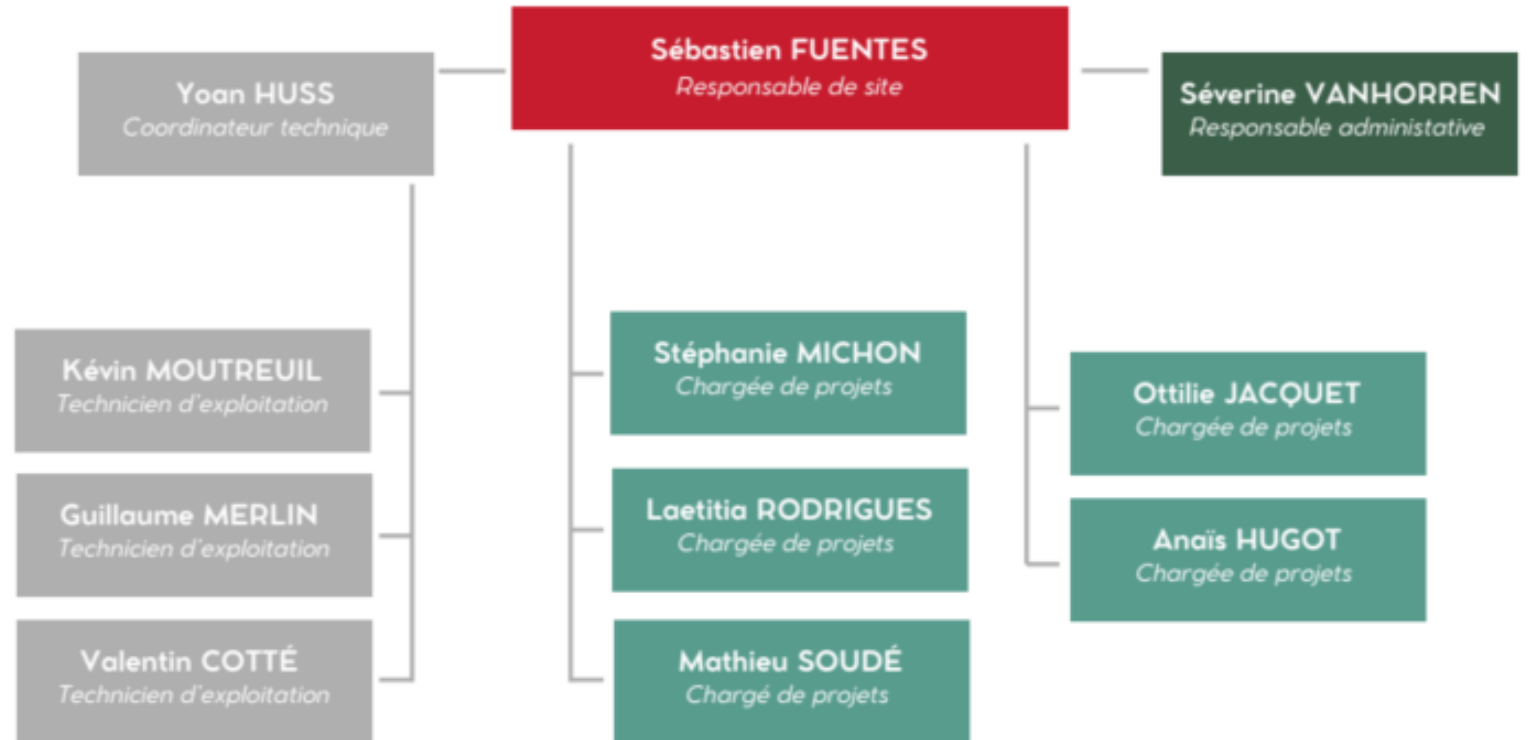
Rayonance géographique des événements



L'OCCUPATION DU LIEU

L'ORGANIGRAMME

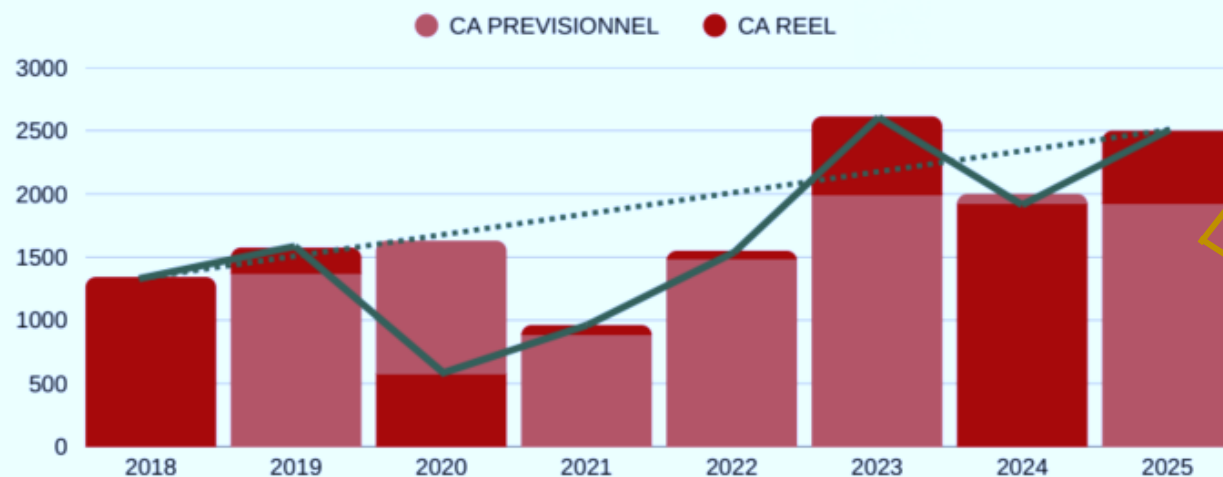
	Temps complet	CDI
Responsable de Site	1	
Responsable administratif	1	
Coordinateur Technico-commercial	1	
Chargé de Projets Commercial	5	
Technicien d'exploitation	3	
Total	11	



L'OCCUPATION DU LIEU

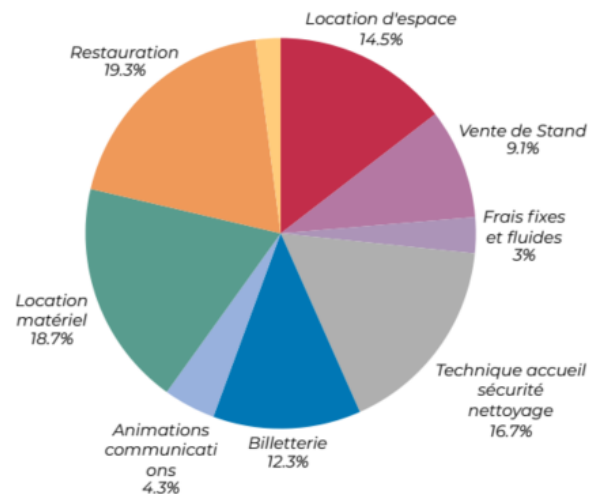
ANALYSE FINANCIERE

Evolution du chiffre d'affaires



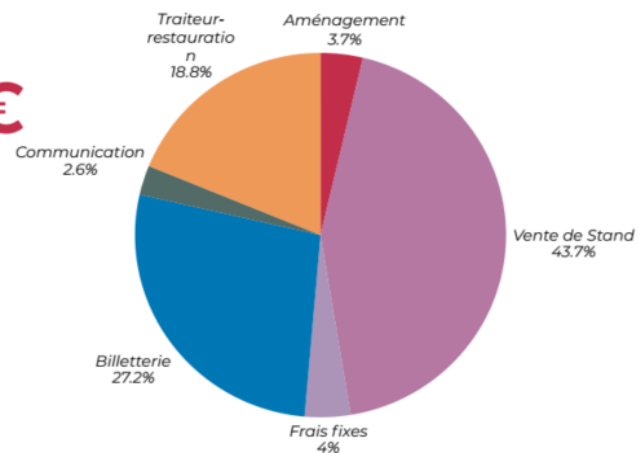
1,8M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

ACTIVITE EN RECEPTIF ET AGENCE EVENEMENTIELLE



ACTIVITE EN AUTO-PRODUCTION

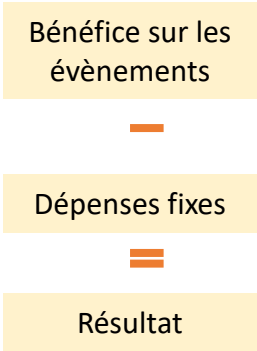
0,7M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



LE COÛT D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le chiffre d'affaires en 2025 est de 2,6 M € (1,9 M € en 2024 et 2,6 M € en 2023).

La marge globale dégagée sur les évènements est de 37 %. Malgré une activité croissance, cette marge ne couvre pas les charges fixes et fait ressortir un déficit de 142 K €.



Montants en K€	Réel 2025	Révisé 2025	Réel 2024	Ecart Réel vs Révisé	%
ÉVÉNEMENTS ACCUEILLIS					
CA	1 811	1 267	904	543	42,9%
Charges	-1 143	-687	-585	-456	66,3%
Marge contributive	668	580	318	88	15,1%
ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS					
CA	758	1 002	1 024	-243	-24,3%
Charges	-477	-543	-578	66	-12,2%
Marge contributive	281	458	446	-177	-38,6%
	Réel 2025	Révisé 2025	Réel 2024	Ecart Réel vs Révisé	%
ÉVÉNEMENTS ACCUEILLIS	1 811	1 267	904	543	42,9%
ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS	758	1 002	1 024	-243	-24,3%
STRUCTURE	1	0	1		
TOTAL CA	2 569	2 268	1 929	301	13,3%
ÉVÉNEMENTS ACCUEILLIS	668	580	318	88	15,1%
ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS	281	458	446	-177	-38,6%
TOTAL MARGE CONTRIBUTIVE	950	1 038	766	-88	-8,5%
Charges	-764	-707	-619	-57	8,1%
Masse salariale	-607	-588	-609	-19	3,3%
Autre charges et produits	282	285	261	-3	-1,1%
TOTAL STRUCTURE	-1 089	-1 009	-967	-80	7,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-139	29	-201	-168	-582,4%
RESULTAT FINANCIER	-2	6	6	-7	-132,4%
PARTICIPATION ET IS	-1	0	-3	-1	
RESULTAT NET	-142	34	-199	-177	-512,6%

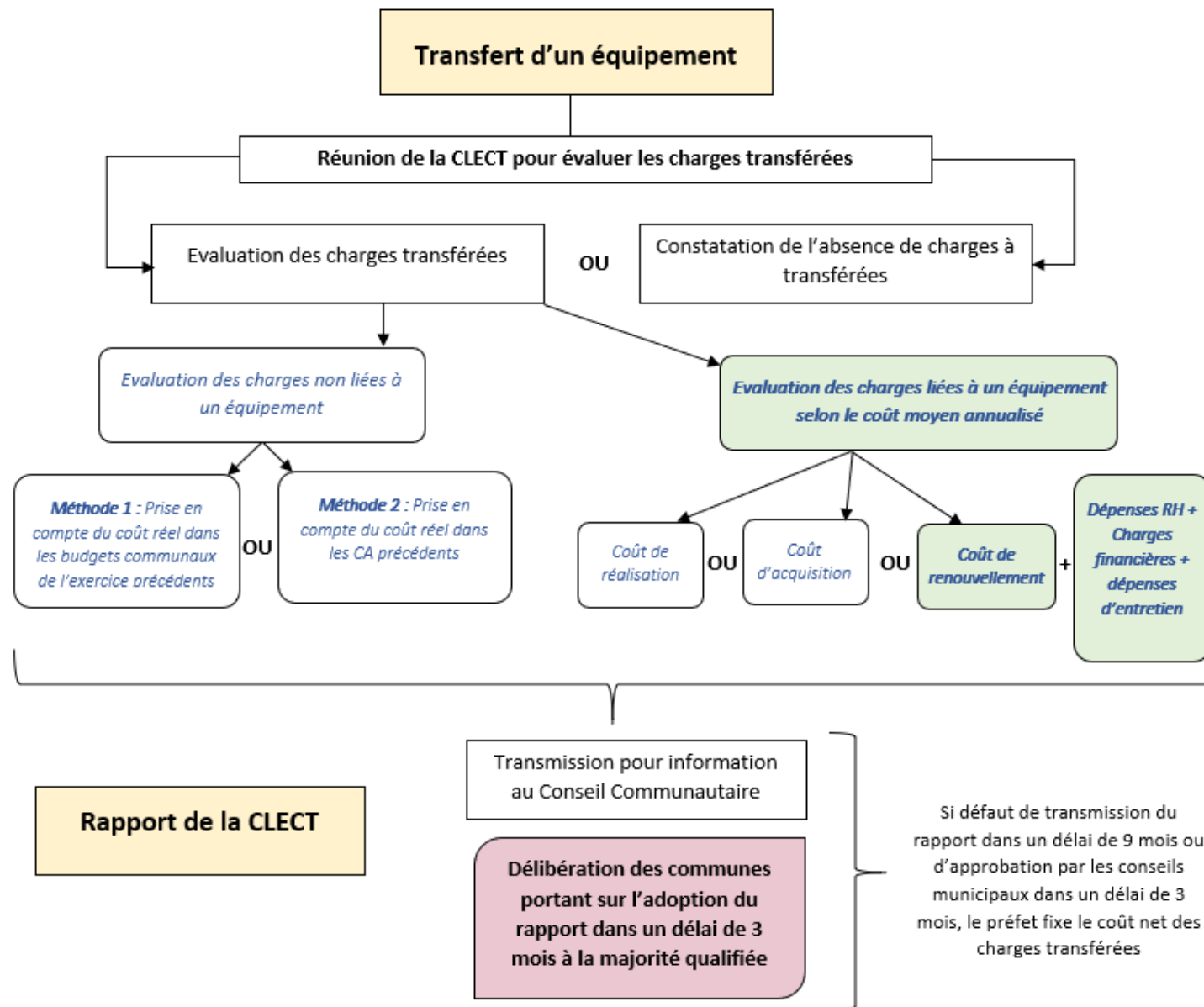


LE TRANSFERT DE L'ÉQUIPEMENT À LA CA



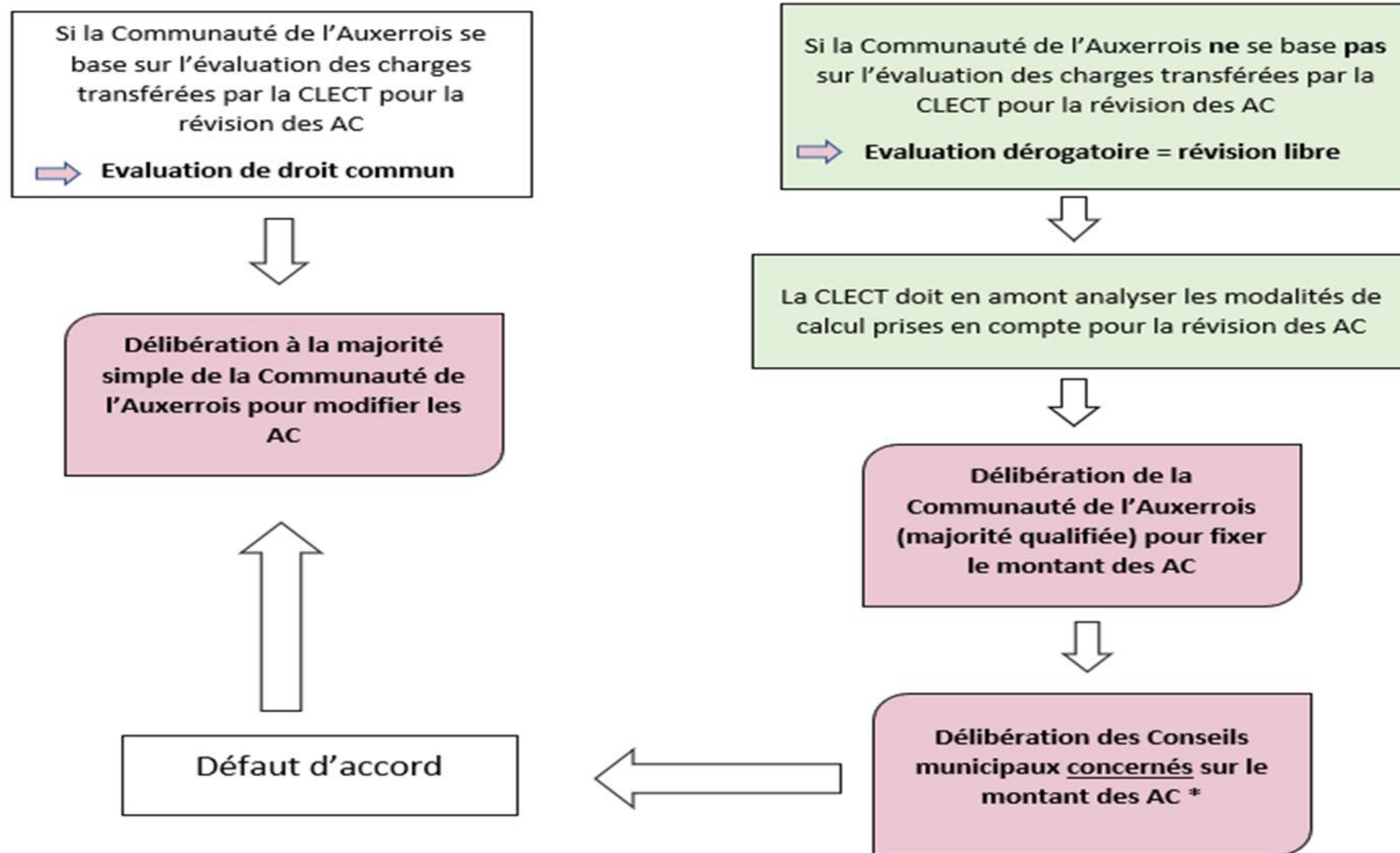
PROCESSUS DE TRANSFERT

LA CLECT



PROCESSUS DE TRANSFERT

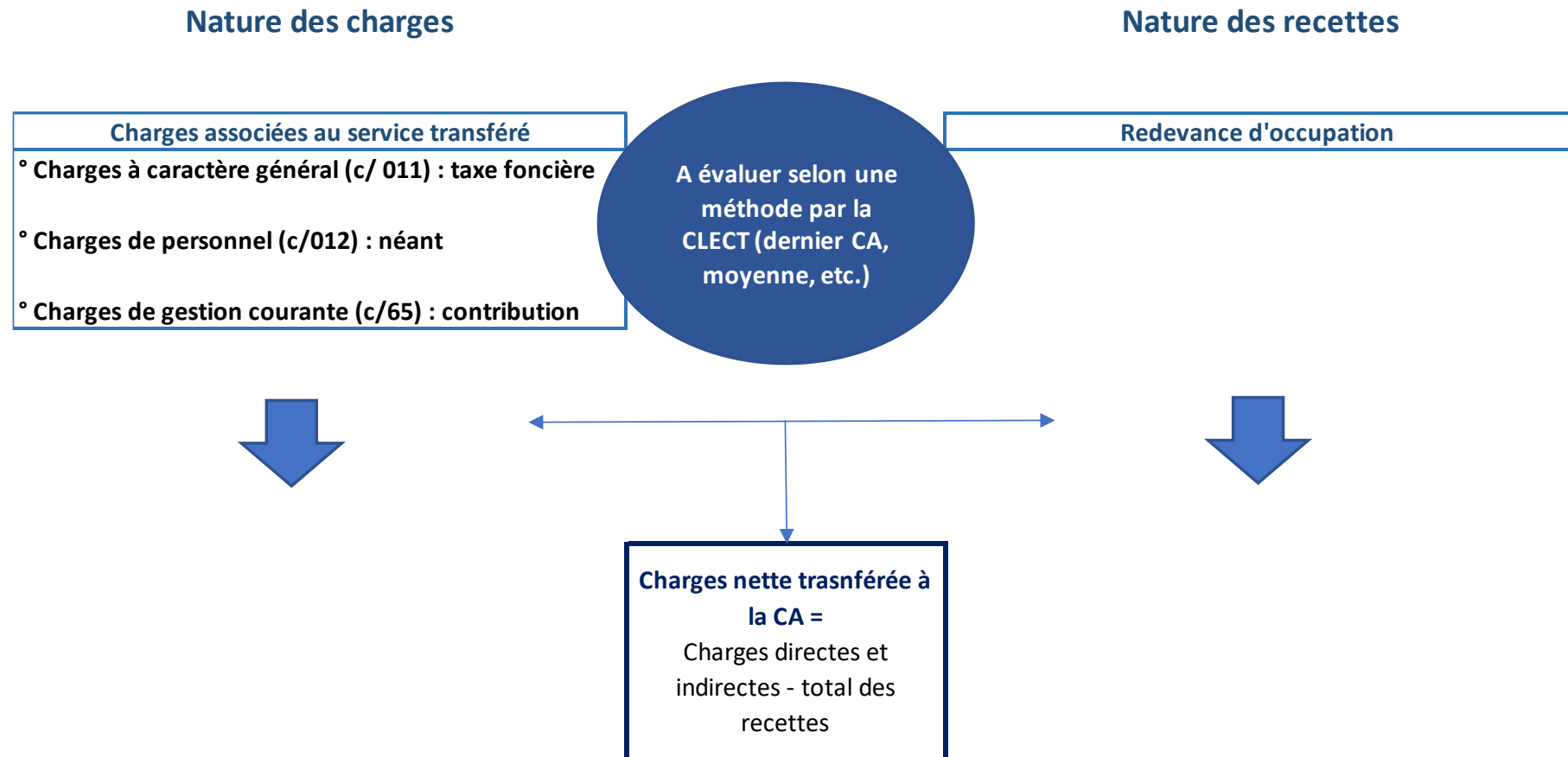
PROCESSUS DE LA CLECT



* CAA DOUAI (3 mars 2020) => « le montant des AC ne peut être légalement défini selon des modalités différentes en fonction des communes membres => si une commune refuse la révision libre, la méthode d'évaluation de droit commun est appliquée à toutes »

PROCESSUS DE TRANSFERT

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION



ANALYSE FINANCIÈRE

EVALUATION DE DROIT COMMUN

	2023	2024	2025	Moyenne des 3 dernières années
Dépenses de fonctionnement	391 974,85	445 711,20	404 701,42	414 129,16
<i>Contribution à la DSP</i>	408 000,00	408 000,00	408 000,00	408 000,00
<i>Taxe foncière</i>	60 844,00	63 945,00	65 126,00	63 305,00
<i>Intervention patrimoine</i>	9 757,02	22 879,44	2 925,86	11 854,11
<i>Divers</i>	-	27 240,00	17 176,80	14 805,60
<i>Retraitement TVA</i>	- 86 626,17	- 76 353,24	- 71 350,44	- 78 109,95
<i>Retraitement des dépenses exceptionnelles</i>	-	-	- 17 176,80	- 5 725,60
Recettes de fonctionnement	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<i>Redevance versée par le délégataire</i>	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Reste à charge	371 974,85	425 711,20	384 701,42	394 129,16

Coût de
fonctionnement
net moyen :

394 129,16 €

Ces dépenses vont être assujetties côté agglomération et donc portées HT dans le budget communautaire, il convient donc de retraiter la TVA pour le calcul du transfert.

En 2025, la ville a porté des dépenses exceptionnelles concernant l'inauguration de l'espace JP Bosquet suite à des travaux portés par la ville. Ces dépenses n'ont pas vocation à être intégrées dans les charges de transfert considérant qu'elles sont exceptionnelles.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION LA VILLE

PROJECTION

Les transferts du conservatoire et d'Auxerrexpo ramènerait l'attribution de la ville à 1 544 567,92 €

AC Auxerre	
AC fiscale	16 017 721,00 €
- SM Nivernais	-18 431,00 €
- Stade Nautique	-847 672,00 €
- Urbanisme	-13 000,00 €
- ZAE	-341 658,00 €
- Pluvial	-69 058,00 €
- Conservatoire - charge résiduelle	-1 083 736,61 €
- Services communs	-11 705 468,31 €
AC définitive 2024	1 938 697,08 €
- Auxerrexpo - charge résiduelle	-394 129,16 €
Projection de l'AC après transfert	1 544 567,92 €

Ce montant évalué sera prélevé sur AC jusqu'à la fin de la DSP. Quand le nouveau mode de gestion de cet équipement aura été déterminé par l'agglomération, l'évaluation des charges pourrait faire l'objet d'une révision.

COMMISSION MUTUALISATION

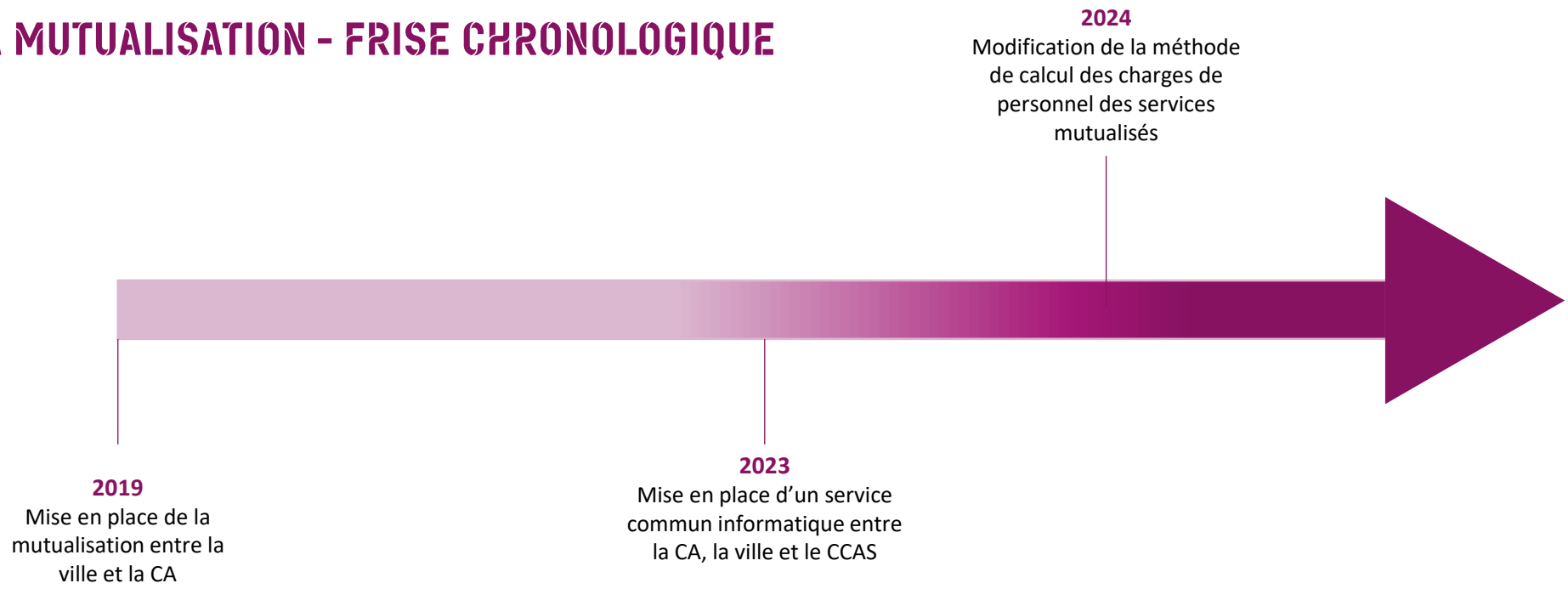
8 JUIN 2026

SERVICES COMMUNS ENTRE LA VILLE D'AUXERRE, LE CCAS ET LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS

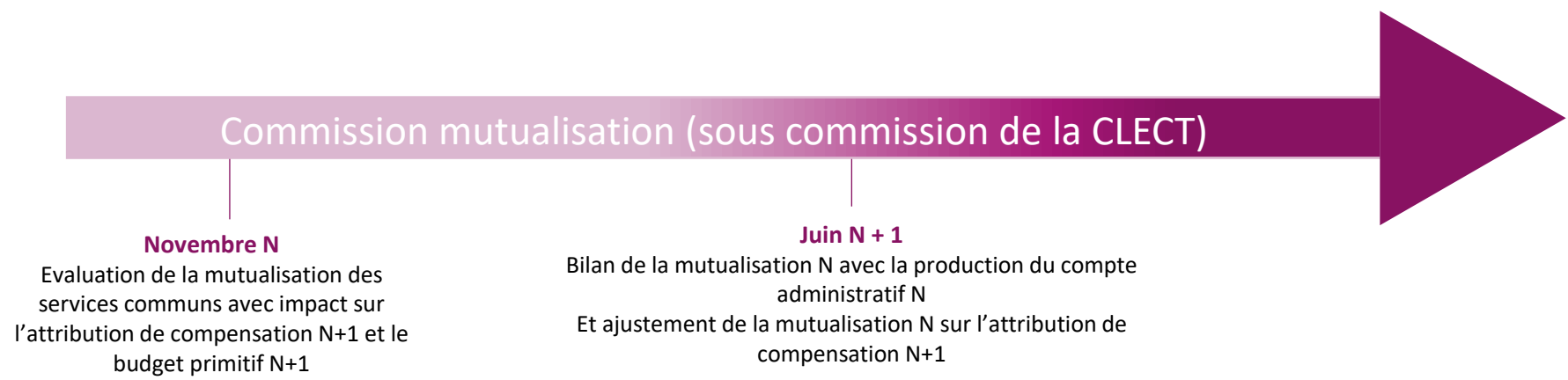
Services communs définitifs 2025 avec impact sur l'attribution de
compensation 2026



EVOLUTION DE LA MUTUALISATION - FRISE CHRONOLOGIQUE

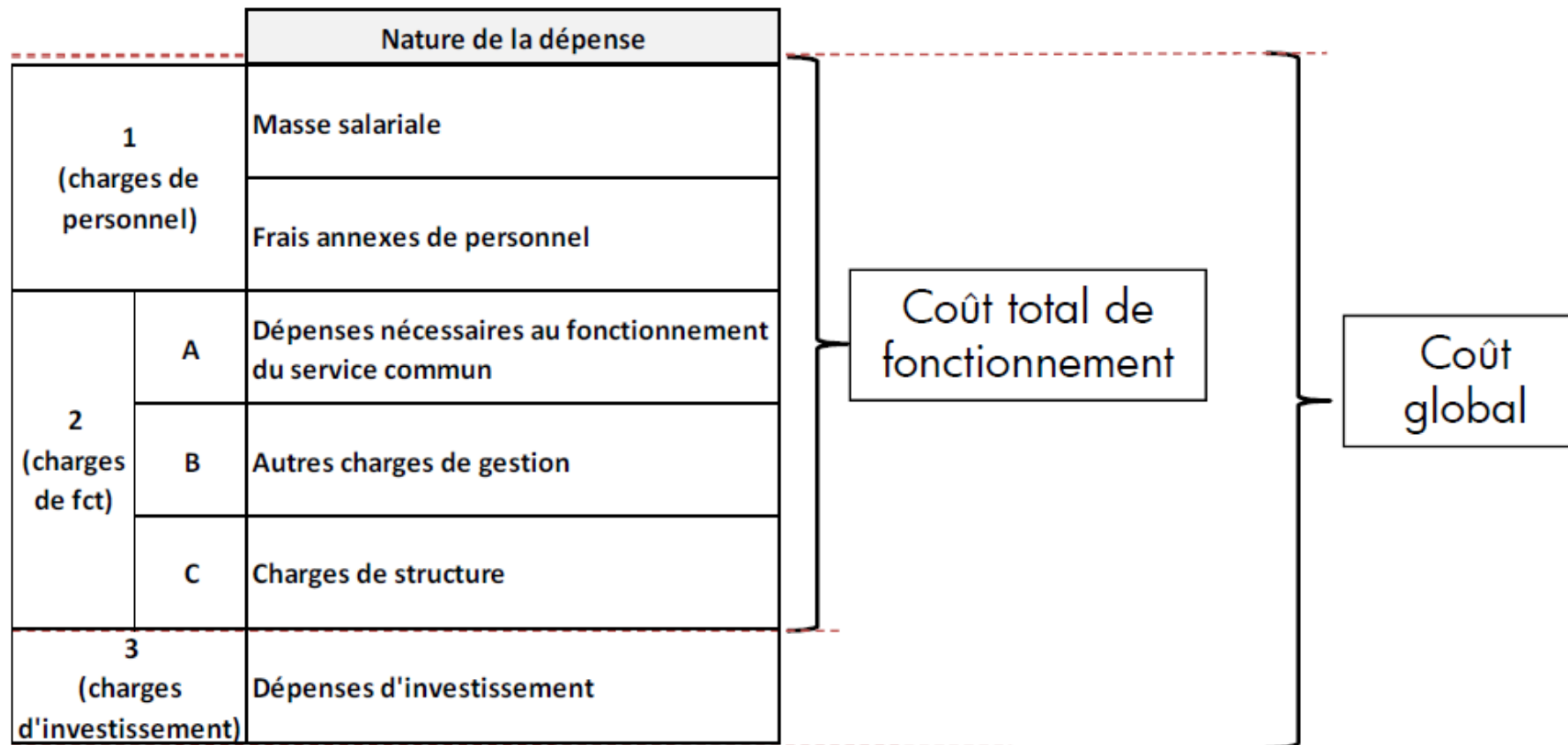


LES TEMPS FORTS DE LA MUTUALISATION SUR UN CYCLE BUDGÉTAIRE



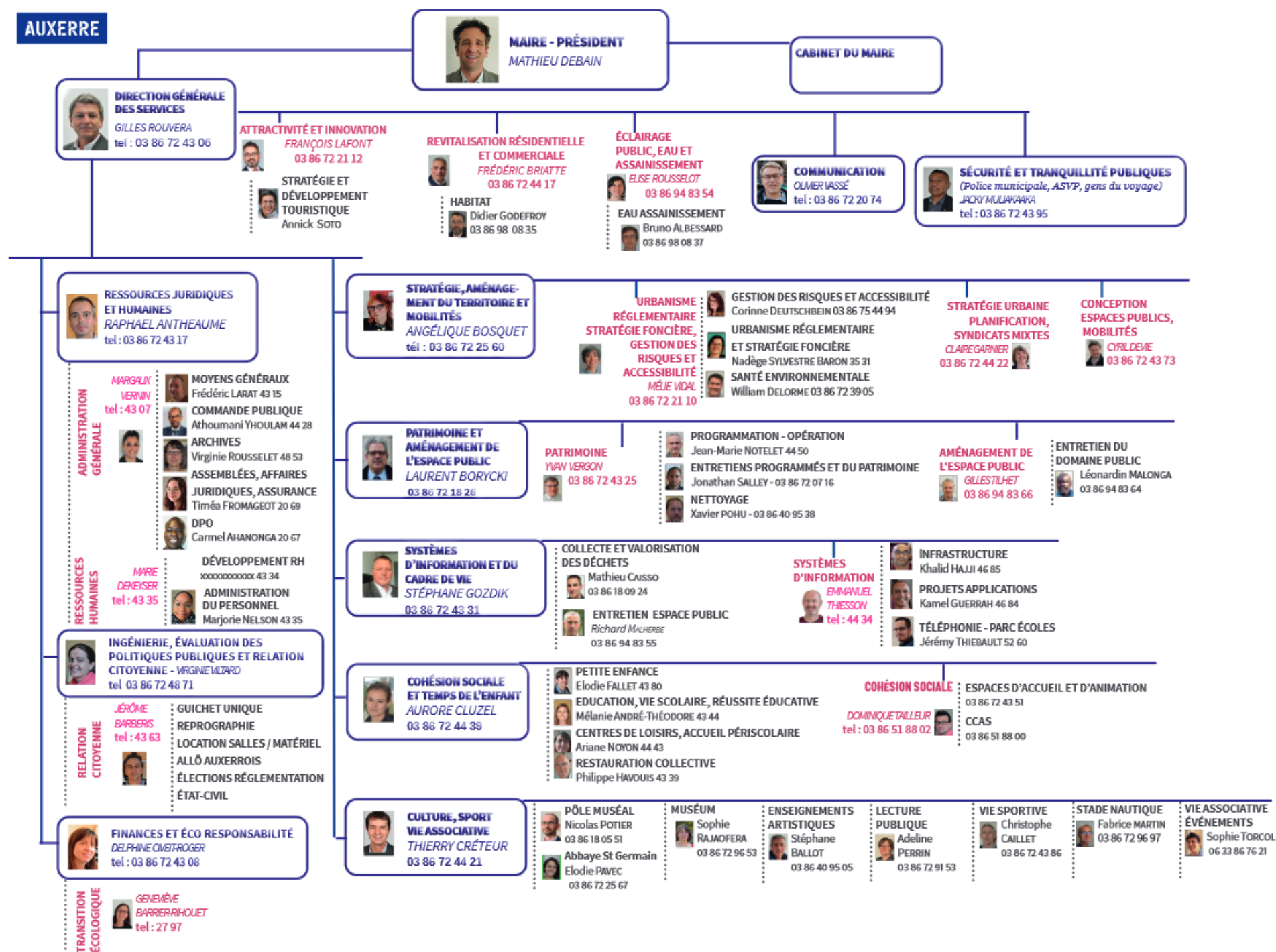
LE PÉRIMÈTRE DES DÉPENSES

COUT GLOBAL DU SERVICE COMMUN



METHODE D'EVALUATION DES DEPENSES

	Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
1 (Charges de personnel)	Masse salariale	Salaire des agents mutualisés	Services supports : répartition du stock selon clé de répartition Services opérationnels : Prise en compte au coût réel 2019 sur les AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Services supports : Partage du stock Services opérationnels : Partage de la croissance	Clé du service commun
	Frais annexes de personnel	AIST, formation, CNFPT, assurance statutaire, CNAS, FIPHP	Détermination d'un coût au poste sur 2019 et prise en compte sur AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
2 (charges de fct)	A - Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieurs, contrats de service rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel.	Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (Cf. Annexe 1: clé de répartition)
	B - Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fourniture, etc.	Coût de fonctionnement du service commun qui ne peuvent être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 : Ville : 79,49 % CA : 17,07 % CCAS : 3,44 %
	C - Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments, refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services 2019	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2019 (Soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté)
3 (Charges d'investissement)	Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC investissement	Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (Cf. Annexe 1: clé de répartition)



1- LES CHARGES DE PERSONNEL – MÉTHODE D'ÉVALUATION

LA MÉTHODE PASSÉE

Les charges de personnel sont portées par chaque collectivité selon l'employeur historique qui se partage la croissance entre l'année N et la base 2019.

Ainsi depuis 2019, la ville d'Auxerre porte une charge fixe de 11 795 399,45 € à laquelle se rajoute le partage de la croissance.

Cette méthode de partage créait un décalage important entre la réalité de l'activité des services et ce que la communauté d'agglomération porte financièrement

		Poids de la masse salariale prise en charge par la CA en 2022	Clé de répartition liée à l'activité dont les critères ont été déterminés en 2019
Services supports	Direction	Services	
	DG / Cabinet / Communication	Direction générale et cabinet	5%
		Communication	14%
	Direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines	Accueil	16%
		Affaires juridiques et assemblées	11%
		Archives	1%
		Commande publique	16%
		Ressources humaines	9%
		@ services	12%
	Direction des Finances	Finances	26%
	Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Ingénierie et Evaluation	26%

DEPUIS 2024

Afin de répartir de manière équitable les charges de personnel entre les collectivités, la méthode de répartition des charges de personnel a été revue en 2024 en **partageant le montant de ces charges de personnel et non la croissance de ces charges selon la clé de répartition de chaque service.**

Pour rectifier cette situation sans mettre en difficulté financièrement la Communauté, la méthode de calcul a été modifiée sur tout le périmètre des services communs mais uniquement sur les services supports :

- Direction générale, communication, accueil téléphonique, informatique, affaires juridiques et assemblées, archives, commande publique, ressources humaines, finances, ingénierie et évaluation des politiques publiques.

Les services opérationnels sont la direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public, direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire, service logistique, direction de la valorisation du cadre de vie et le service de la transition écologique.

La **prise en charge par la ville du régime indemnitaire** des agents historiques ville a été supprimée (304 agents).

1- LES CHARGES DE PERSONNEL – MÉTHODE D'ÉVALUATION

7

IMPACT FINANCIER – SERVICES SUPPORTS

Services mutualisés		Projetion 2025							Définitif 2025						
		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles			Charges de personnel mutualisées définitives Compte administratif 2025	Clé de répartition 2025			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS		ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services														
Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €		409 045,53 €	51,79 %	48,21 %		211 848,70 €	197 196,83 €	
	Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €		451 702,36 €	51,79 %	48,21 %		233 941,09 €	217 761,27 €	
	Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €	860 747,89 €				445 789,79 €	414 958,10 €	0,00 €
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €		263 171,43 €	32,01 %	67,99 %		84 241,17 €	178 930,26 €	
	Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €		234 324,68 €	51,79 %	48,21 %		121 359,06 €	112 965,62 €	
	Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €		258 260,97 €	58,51 %	41,49 %		151 108,49 €	107 152,48 €	
	Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €		901 287,63 €	50,02 %	49,98 %		450 824,07 €	450 463,56 €	
	Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €		688 494,53 €	61,89 %	38,11 %		426 109,26 €	262 385,27 €	
	Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €		135 878,31 €	51,79 %	48,21 %		70 372,71 €	65 505,60 €	
	Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €	2 481 417,55 €				1 304 014,77 €	1 177 402,78 €	0,00 €
Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €	685 851,44 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	308 701,73 €	326 396,70 €	50 753,01 €
	Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €		312 659,05 €	51,79 %	48,21 %		161 929,20 €	150 729,85 €	
	Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €	998 510,49 €				470 630,93 €	477 126,55 €	50 753,01 €
Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €		663 089,58 €	69,17 %	30,83 %		458 659,06 €	204 430,52 €	0,00 €
	Transition écologique	213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €		209 859,92 €	51,79 %	48,21 %		110 472,24 €	102 831,76 €	
	Sous total	882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €		872 949,50 €				569 131,30 €	307 262,28 €	
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €		343 123,91 €	69,17 %	30,83 %		237 338,81 €	105 785,10 €	
Direction Culture, Sport et Vie associative	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €		146 437,13 €	67,00 %	33,00 %		98 112,88 €	48 324,25 €	
	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €		333 425,27 €	51,79 %	48,59 %		172 684,23 €	162 013,24 €	
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €		479 862,40 €				270 797,10 €	210 337,50 €	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €		136 224,52 €	80,00 %	20,00 %		108 979,62 €	27 244,90 €	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €		96 761,48 €	5,00 %	95,00 %		4 838,07 €	91 923,41 €	
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €	6 269 597,74 €				3 411 520,40 €	2 812 040,61 €	50 753,01 €

1- LES CHARGES DE PERSONNEL – MÉTHODE D'ÉVALUATION

IMPACT FINANCIER – SERVICES OPÉRATIONNELS

		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)			Projetction 2025				Définitif 2025					
Services mutualisés		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024		Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		Charges de personnel mutualisées définitives Compte administratif 2025	Clé de répartition 2025		Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles	
Direction	Services					ville	CA	Poids ville	Poids CA		ville	CA	Poids ville	Poids CA
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €	426 795,48 €	90,60 %	9,40 %	170 515,33 €	17 691,44 €	448 494,91 €	86,49 %	13,51 %	181 547,87 €	28 358,33 €
	Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €		1 326 872,55 €	87,39 %	12,61 %	212 715,59 €	30 693,94 €	1 340 579,00 €	79,17 %	20,83 %	203 558,72 €	53 557,26 €
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €	2 041 319,16 €	93,82 %	6,18 %	116 342,54 €	7 663,58 €	1 886 084,00 €	93,82 %	6,18 %	-29 299,09 €	-1 929,95 €
	Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €	3 794 987,19 €			499 573,46 €	56 048,96 €	3 675 157,91 €			355 807,50 €	79 985,64 €
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €		222 738,94 €	51,41 %	48,59 %	63,65 €	60,16 €	225 446,83 €	51,79 %	48,59 %	1 466,57 €	1 375,93 €
	Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €	281 925,32 €	51,41 %	48,59 %	8 237,15 €	7 785,49 €	272 827,16 €	51,79 %	48,59 %	3 586,26 €	3 364,61 €
	Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €	404 091,00 €	51,41 %	48,59 %	141 509,65 €	133 750,46 €	431 803,00 €	51,79 %	48,59 %	156 912,24 €	147 214,15 €
	Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €	137 971,23 €	51,41 %	48,59 %	16 489,98 €	15 585,80 €	116 913,33 €	51,79 %	48,59 %	5 706,27 €	5 353,59 €
	Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €	1 046 726,49 €			166 300,43 €	157 181,93 €	1 046 990,32 €			167 671,34 €	157 308,28 €
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €		139 783,41 €	87,39 %	12,61 %	-33 842,54 €	-4 883,33 €	101 723,21 €	79,17 %	20,83 %	-60 791,54 €	-15 994,54 €
	Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €		232 518,99 €	87,39 %	12,61 %	67 814,63 €	9 785,36 €	218 758,15 €	79,17 %	20,83 %	50 541,46 €	13 297,69 €
	Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €		3 200 604,21 €	87,39 %	12,61 %	304 115,30 €	43 882,53 €	3 056 546,02 €	79,17 %	20,83 %	161 459,01 €	42 480,62 €
	Sous total	3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €	3 572 906,61 €			338 087,38 €	48 784,55 €	3 377 027,38 €			151 208,93 €	39 783,77 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	8 414 620,29 €			1 003 961,28 €	262 015,44 €	8 099 175,61 €			674 687,77 €	277 077,69 €

Pour les services opérationnelles, la méthode de répartition reste identique à 2019. Ainsi, la ville porte les charges de personnel des agents historiquement ville en 2019 et se partage la croissance entre 2025 et 2019 :

	Ville	CA
Partage de la croissance	7 636 900,43 €	463 508,60 €
part fixe	6 962 212,66 €	186 430,91 €
Croissance	674 687,77 €	277 077,69 €

	Ville	CA	CCAS
Directions ressources	3 411 520,40 €	2 812 040,61 €	50 753,01 €
Direction opérationnelles	7 636 900,43 €	463 508,60 €	0,00 €
Part fixe	6 962 212,66 €	186 430,91 €	
Croissance	674 687,77 €	277 077,69 €	
TOTAL définitif 2025	11 048 420,83 €	3 275 549,21 €	50 753,01 €
Directions ressources	3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €
Direction opérationnelles	7 966 173,94 €	448 446,34 €	0,00 €
Part fixe	6 962 212,66 €	186 430,91 €	
Croissance	1 003 961,28 €	262 015,44 €	
TOTAL provisoire 2025	11 487 695,87 €	3 185 510,60 €	49 842,21 €
Ajustement	-439 275,04 €	90 038,61 €	910,80 €

Au vu des inscriptions budgétaires 2025, la ville avait été prélevée de 11 487 695,87 €. Le montant définitif après établissement du compte administratif est de 11 048 420,83 €. L'agglomération doit reverser à la ville le trop prélevé pour 439 275,04 €.

Le CCAS avait eu un prélèvement provisoire de 49 842,21 €, le montant définitif s'élève à 50 753,01 €. Un prélèvement complémentaire de 910,80 €.

2 – LES DÉPENSES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE [A]

CONTEXTE

Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A - Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de service rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel.	Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (Cf. Annexe 1: clé de répartition)

DÉFINITIF 2025

		Prestations extérieures	Maintenance et abonnements informatiques	Publication et communications	Abonnements, documentations et adhésion	Annonces et insertion	Formations	Fournitures pièces + entretien + location	Frais de déplacement Mission	Réception	TOTAL	Nature	VA	CA	CCAS	VA	CA	CCAS
Ville d'Auxerre	Ressources juridiques et humaines - Moyens généraux					9 504,00 €		9 784,14 €			9 784,14 €	Nombre d'heures de main d'oeuvre	61,89 %	38,11 %		6 055,40 €	3 728,74 €	
	Commande publique										9 504,00 €	Nombre de lots	58,51 %	41,49 %		5 560,79 €	3 943,21 €	
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 504,00 €	0,00 €	9 784,14 €		0,00 €	19 288,14 €	Sous total				11 616,19 €	7 671,95 €	0,00 €
Communauté de l'Auxerrois	DSIRC - @ service	56 927,31 €	368 945,89 €					5 162,80 €			431 036,00 €	Nombre de PC	45,01 %	47,59 %	7,40 %	194 009,30 €	205 130,03 €	31 896,66 €
	DSIRC - Accueil téléphonique		14 363,84 €								14 363,84 €	Nombre d'habitants	51,79 %	48,21 %		7 439,17 €	6 924,67 €	
	Ressources juridiques et humaines - Affaires juridiques		23 784,87 €								23 784,87 €	Nbre de délib° / arrêts / décisions	32,01 %	67,99 %		7 613,54 €	16 171,33 €	
	Ressources juridiques et humaines – Archives	18 866,78 €			200,00 €		3 060,00 €	2 499,67 €			24 626,45 €	Nombre d'habitants	51,79 %	48,21 %		12 754,28 €	11 872,17 €	
	Ressources juridiques et humaines – Commande publique				16 285,50 €			11 668,78 €			27 954,28 €	Nombre de lots	58,51 %	41,49 %		16 356,05 €	11 598,23 €	
	Ressources juridiques et humaines - RH	52 706,80 €	5 520,00 €			1 248,00 €	62 304,77 €	704,62 €	15 886,80 €		138 370,99 €	Nombre de feuilles de paie	50,02 %	49,98 %		69 213,17 €	69 157,82 €	
	Ressources juridiques et humaines - Moyens généraux		1 464,00 €					401,40 €			1 865,40 €	Nombre d'heures de main d'oeuvre	61,89 %	38,11 %		1 154,50 €	710,90 €	
	Direction générale								5 883,94 €		5 883,94 €	Nombre d'habitants	51,79 %	48,21 %		3 047,35 €	2 836,59 €	
	Communication	7 111,20 €		179 357,64 €						62 512,40 €	248 981,24 €	Nombre d'habitants	51,79 %	48,21 %		128 949,84 €	120 031,41 €	
	Finances et évaluation des politiques publiques	10 525,98 €	30 208,44 €		558,00 €		3 442,00 €				44 734,42 €	Nombre d'écritures	69,17 %	30,83 %		30 942,80 €	13 791,62 €	
	DPAEP - Espace public		4 785,60 €								4 785,60 €	Entretien des espaces en hectares	79,17 %	20,83 %		3 788,76 €	996,84 €	
	Aménagement du territoire		54 876,08 €				3 430,00 €				58 306,08 €	Nombre d'habitants	51,79 %	48,21 %		30 197,29 €	28 108,79 €	
	Sous total Charge A	146 138,07 €	503 948,72 €	179 357,64 €	17 043,50 €	1 248,00 €	72 236,77 €	20 437,27 €	21 770,74 €	62 512,40 €	1 024 693,11 €	Sous total				505 466,05 €	487 330,40 €	31 896,66 €
CCAS	@ service											Nombre de PC	45,01 %	47,59 %	7,40 %			
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Sous total				0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHARGE A		146 138,07 €	503 948,72 €	179 357,64 €	17 043,50 €	10 752,00 €	72 236,77 €	30 221,41 €	21 770,74 €	62 512,40 €	1 043 981,25 €	TOTAL				517 082,24 €	495 002,35 €	31 896,66 €

✓ Le tableau ci-dessus recense les dépenses de la catégorie « A » par services concernés. Les dépenses totales 2025 s'élèvent à 1 043 981,25 €, dont 1 024 693,11 € payées par la CA et 19 288,14 € par la ville d'Auxerre.

✓ Compte tenu des clés de répartition par services, la part finale de la ville s'élève à 517 466,05 €, à 495 002,35 € pour la CA et à 31 896,66 € pour le CCAS.

✓ Le montant a prélevé sur l'AC de la ville est de 497 794,10 € (= 517 082,24 € - 11 616,19 €). Lors de la construction du budget 2025, le montant estimé et prélevé sur l'AC de la ville était de 680 831,77 €, un remboursement doit donc être réalisé pour 183 037,67 € sur l'AC 2026.

✓ Concernant le CCAS, le montant s'élève à 31 896,66 €. Lors de la construction du budget 2025, le montant avait été estimé à 32 486 €, un remboursement de 589,34 € est à réaliser.

Charges supportées	19 288,14 €	1 024 693,11 €	0,00 €
Ecart	497 794,10 €	-529 690,76 €	31 896,66 €
Prélèvement sur l'AC de la ville	497 794,10 €		
Prélèvement sur l'AC de la ville réalisé en 2025	680 831,77 €		
Remboursement à la ville sur AC 2025	183 037,67 €		
refacturation CCAS	31 896,66 €		
Facturation faite au CCAS en 2025	32 486,00 €		
Remboursement au CCAS sur 2025	-589,34 €		

2 – LES AUTRES CHARGES DE GESTION [B]

CONTEXTE

Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
B - Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fourniture, etc.	Coût de fonctionnement du service commun qui ne peuvent imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 : Ville : 79,49 % CA : 17,07 % CCAS : 3,44 %

DÉFINITIF 2025

	Réalisé 2025				BP 2025				Différence			
	VA	CA	CCAS		VA	CA	CCAS		VA	CA	CCAS	
Affranchissement	4 000,00 €	82 406,17 €	- €		4 000,00 €	98 000,00 €	- €		- €	- 15 593,83 €		
Téléphonie	- €	172 045,15 €	- €		- €	180 000,00 €	- €		- €	- 7 954,85 €		
Photocopieur	- €	48 966,53 €	- €		- €	70 000,00 €	- €		- €	- 21 033,47 €		
Fournitures administratives	- €	39 108,91 €	- €		- €	50 000,00 €	- €		- €	- 10 891,09 €		
Vêtements de travail	- €	37 053,30 €	- €		- €	40 000,00 €	- €		- €	- 2 946,70 €		
TOTAL des charges supportées par collectivité	4 000,00 €	379 580,06 €	0,00 €	383 580,06 €	4 000,00 €	438 000,00 €	0,00 €	442 000,00 €	0,00 €	-58 419,94 €	0,00 €	-58 419,94 €

Partage de la dépense avec la clé de répartition "Autres charges de gestion"	79,49 %	17,07 %	3,44 %		79,49 %	17,07 %	3,44 %		79,49 %	17,07 %	3,44 %	100,00 %
Charges que chaque collectivité aurait dû porter	304 907,80 €	65 477,12 €	13 195,14 €	383 580,06 €	351 345,80 €	75 449,40 €	15 204,80 €	442 000,00 €	- 46 438,00 €	- 9 972,28 €	- 2 009,66 €	-58 419,94 €
Ecart	300 907,80 €	-314 102,94 €	13 195,14 €	- €	347 345,80 €	-362 550,60 €	15 204,80 €	- €	-46 438,00 €	48 447,66 €	- 2 009,66 €	0,00 €

Prélèvement sur l'AC de la Ville	300 907,80 €
Prélèvement sur l'AC 2025	347 345,80 €
Ajustement sur l'AC	- 46 438,00 €

refacturation au CCAS	13 195,14 €
Facturation réalisée en 2024	15 204,80 €
Remboursement sur 2025	- 2 009,66 €

- ✓ Les dépenses totales des autres charges de gestion (B) sont de 383 580,06 € dont 4 000 € payées par la Ville, 379 580,06 € payées par la CA et 0 € payé par le CCAS.
- ✓ Avec le mode de répartition basé sur le poids des dépenses de gestion 2018, la répartition des charges 2025 définitives pour la Ville est de 304 907,80 €, pour la CA de 65 477,12 € et pour le CCAS de 13 195,14€.
- ✓ Ainsi, la ville doit se voir prélever sur l'AC la différence entre ce qu'elle aurait dû payer et ce qu'elle a payé, soit 300 907,80 € (= 304 907,80 €– 4 000 €). Lors de l'évaluation réalisé au moment de la construction du budget primitif 2025, le prélèvement sur AC avait été estimé à 347 345,80 €, un remboursement doit donc être réalisé pour 46 438 € (347 345,80 € - 300 907,80 €).
- ✓ Concernant le CCAS, le montant projeté et facturé était de 15 204,80 €. Le montant définitif s'élève à 13 195,14 €, la différence de 2 009,66 € doit être remboursée.

2 – LES CHARGES DE STRUCTURE [C]

CONTEXTE

Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
C - Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments, refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services 2019	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2019 (Soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté)

Des déménagements de services ont été réalisés au cours du 2nd semestre 2022. Ils concernent :

- La direction des finances qui a quitté les locaux de la Botte d'or pour le bâtiment Lepeltier,
- Le service informatique qui a quitté le rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville pour le bâtiment Lepeltier,
- La direction de la communication qui quitte le 3^{ème} étage de la mairie annexe pour le rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville.

⇒ Ces mouvements n'ont aucun impact sur la clé de répartition de cette famille de dépenses. Elle a été figée en 2019 selon les surfaces occupées lors de la création de la mutualisation en 2019.

DÉFINITIF 2025

		Dépenses réelles 2024	Dépenses réelles 2025				
Ville d'Auxerre	Hôtel de ville	143 345,17	133 082,88				
	Mairie Annexe	54 485,22	35 875,16				
	Ecole rue de Paris – DRH	40 424,72	22 366,91				
	Centre technique Municipal	176 668,31	95 246,73				
	Atelier et logement de la Maladière	108 409,08	106 076,75				
	Pavillon Gérot	13 086,90	10 826,97				
	Bottes d'Or	0,00	0,00				
	Lepeltier (foyer Gouré)		59 521,41				
	Centre horticole	64 514,38	81 417,43				
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	87,32	151,06				
	PC jardiniers Emile Bernard	3 434,61	8 279,14				
	PC jardiniers Rive Droite	-1 032,26	508,34				
	PC jardiniers secteur sud	13 137,58	11 952,37				
	Service voirie	6 377,30	3 920,36				
	Service signalisation	23 398,31	32 140,68				
Communauté d'Agglomération	Boutisses B – cadre de vie	23 264,23	39 617,57				
	Sous-TOTAL	683 028,63	640 983,76	-42 044,87 €	93,20 %	-39 185,82 €	6,80 % -2 859,05 €
	Siège CA	105 173,66	78 025,60				
	Parking Monop	0,00	0,00				
	Boutisses D – Patrimoine bâti	36 666,56	45 974,69				
Sous-TOTAL		141 840,22	124 000,29	-17 839,93 €	93,20 %	-16 626,81 €	6,80 % -1 213,12 €
TOTAL		824 868,85 €	764 984,05 €	-59 884,79 €	93,20 %	-55 812,63 €	6,80 % -4 072,17 €

Entre 2025 et 2024, les charges de structure diminuent de 59 884,79 €. Selon les surfaces occupées, la ville porte 93,20% de la baisse et l'agglomération 6,80%, soit réciproquement 55 812,63 € et 4 072,17 €.

La ville a supporté une baisse de ces charges de 42 044,87 € au lieu de 55 812,63 €. **Ainsi, il convient de reverser sur son AC la différence soit 13 767,76 €.**

Croissance à faire supporter	-55 812,63 €	-4 072,17 €
Croissance supportée	-42 044,87 €	-17 839,93 €
Ecart (reversement sur l'AC)	-13 767,76 €	13 767,76 €

3 – LES CHARGES D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE

Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC investissement	Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (Cf. Annexe 1: clé de répartition)

DÉFINITIF 2025

DEFINITIF 2025								Clé de répartition				Répartition		
		Logiciels et matériels informatiques	Matériel de transport	Matériels Divers (outillages)	Mobiliers	Annonces et insertion	TOTAL	Nature	VA	CA	CCAS	VA	CA	CCAS
Ville d'Auxerre	Commande publique					2 050,00 €	2 050,00 €	Nombre de lots	58,51 %	41,49 %		1 199,46 €	850,55 €	
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 050,00 €	2 050,00 €	Sous total				1 199,46 €	850,55 €	
Communauté de l'Auxerrois	Système d'information et relation citoyenne - @ service	232 786,38 €		17 338,00 €			250 124,38 €	Nombre de PC	45,01 %	47,59 %	7,40 %	112 580,98 €	119 034,19 €	18 509,20 €
	Direction générale			19,99 €			19,99 €	Nombre d'habitants	51,79 %	48,21 %		10,35 €	9,64 €	
	Ressources juridiques et humaines - Archives	945,60 €					945,60 €	Nombre d'habitants	51,79 %	48,21 %		489,74 €	455,86 €	
	Ressources juridiques et humaines – Moyens généraux	62 805,60 €	7 224,40 €	63 504,87 €	4 396,55 €		137 931,42 €	Nombres d'heures de main d'oeuvre	61,89 %	38,11 %		85 365,76 €	52 565,66 €	
	Ressources juridiques et humaines - Ressources humaines	28 872,00 €					28 872,00 €	Nombre de feuilles de paie	50,02 %	49,98 %		14 441,77 €	14 430,23 €	
	Finances et évaluation des politiques publiques	5 580,00 €					5 580,00 €	Nombre d'écritures	69,17 %	30,83 %		3 859,69 €	1 720,31 €	
	Aménagement du territoire	31 677,90 €		1 035,60 €	10 621,60 €		43 335,10 €	Nombre d'habitants	51,79 %	48,21 %		22 443,67 €	20 891,43 €	
	Cadre de vie - entretien des espaces publics		165 899,49 €	24 457,56 €			190 357,05 €	Entretien des espaces en hectares	79,17 %	20,83 %		150 705,68 €	39 651,37 €	
	Patrimoine bâti – Voirie	13 837,64 €	214 755,00 €	14 875,31 €	7 722,22 €		251 190,17 €	Entretien des espaces en hectares	79,17 %	20,83 %		198 867,26 €	52 322,91 €	
	Patrimoine bâti – maintenance	9 993,45 €					9 993,45 €	m² planchers assurés et entretenu	93,82 %	6,18 %		9 375,85 €	617,60 €	
	Sous total Charge A	386 498,57 €	387 878,89 €	121 231,33 €	22 740,37 €	0,00 €	918 349,16 €	Sous total				598 140,75 €	301 699,20 €	18 509,20 €
CCAS	@ service						0,00 €	Nombre de PC	49,62 %	42,19 %	8,19 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Sous total				0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHARGE A		386 498,57 €	387 878,89 €	121 231,33 €	22 740,37 €	2 050,00 €	920 399,16 €	TOTAL				599 340,21 €	302 549,75 €	18 509,20 €

- ✓ Les dépenses mandatées sur 2025 s’élèvent à 920 399,16 €, dont 918 349,16 € payées par la CA, 2 050 € payées par la ville et 0 € par le CCAS.
- ✓ Compte tenu des clés de répartition par services, la part que la ville aurait dû payer s’élève à 599 340,21 €, à 302 549,75 € par la CA et à 18 509,20 € par le CCAS.
- ✓ Lors de la construction du budget primitif 2025, le montant prélevé sur l’ACi avait été estimé à 804 931,10 €, un remboursement à la ville doit donc être réalisé sur l’AC 2025 pour 207 640,90 € (804 931,10 € - 597 290,21 €).
- ✓ Concernant le CCAS, le montant estimé et refacturé avait été estimé à 18 220,65 €. Une facturation complémentaire de 288,55 doit avoir lieu (18 220,65 € - 18 509,20 €).

Charges supportées	2 050,00 €	918 349,16 €	0,00 €
Ecart	597 290,21 €	-615 799,41 €	18 509,20 €
Prélèvement sur l’ACi de la ville	597 290,21 €		
Prélèvement réalisé sur l’AC en 2025	804 931,10 €		
Ajustement 2025 sur l’AC 2026	-207 640,90 €		
Refacturation AU CCAS	18 509,20 €		
Facturation faite au CCAS en 2025	18 220,65 €		
Facturation complémentaire sur 2026	288,55 €		

Mutualisation définitive 2025 avec impact sur AC 2026

AC de fonctionnement		Exercice 2025		
		Budget primitif 2025	Compte administratif 2025	Ajustement sur AC 2026
Service commun 2025	1 Régularisation AC 2024 (après clôture de l'exercice 2024)	702 947,17 €	702 947,17 €	- €
	Charges de personnel - Services ressources	- 3 521 521,93 €	- 3 411 520,40 €	110 001,53 €
	Charges de personnel - Services opérationnels	- 7 966 173,94 €	- 7 636 900,43 €	329 273,51 €
	Part fixe 2019	- 6 962 212,66 €	- 6 962 212,66 €	- €
	Part Croissance	- 1 003 961,28 €	- 674 687,77 €	329 273,51 €
	2 – Dépenses A : nécessaire au fonctionnement du service	- 680 831,77 €	- 497 794,10 €	183 037,67 €
	2 – Dépenses B : autres charges de gestion	- 347 345,80 €	- 300 907,80 €	46 438,00 €
	2 – Dépenses C : charges de structures		13 767,76	13 767,76 €
	Impact mutualisation 2025	-11 812 926,27 €	- 11 130 407,80 €	682 518,47 €
Service commun 2026	Charges de personnel - Services ressources			- 3 523 502,66 €
	Charges de personnel - Services opérationnels			- 7 885 287,45 €
	Part fixe 2019			- 6 962 212,66 €
	Part Croissance			- 923 074,79 €
	2 – Dépenses A : nécessaire au fonctionnement du service			- 689 934,94 €
	2 – Dépenses B : autres charges de gestion			- 289 261,73 €
	2 – Dépenses C : charges de structures (en 2024 après clôture de l'exercice 2023)			
	Impact mutualisation 2026			- 12 387 986,78 €
	Impact des autres transferts de compétences	- 2 413 376,61 €		- 2 767 684,77 €
	AC fiscale	16 017 721,00 €		16 017 721,00 €
	AC définitives 2026	1 791 418,12 €		1 544 567,92 €

Projection de l'Acd'investissement de la ville

	Budget primitif 2025	Compte administratif 2025	Ajustement sur AC 2026
Ajatement mutualisation 2025 sur 2026	804 931,10 €	597 290,21 €	- 207 640,90 €
Mutualisation 2026			804 931,10 €
Pluvial			77 153,00 €
SNAS			234 355,00 €
Aci définitives 2026			908 798,20 €

	Budget primitif 2025	Compte administratif 2025	Facturation complémentaire
Charges de personnel - part fixe	49 842,21 €	50 753,01 €	910,80 €
Dépenses A - nécessaire au fonctionnement du service	32 486,00 €	31 896,66 €	- 589,34 €
Dépenses B - Autres charges de gestion	15 204,80 €	13 195,14 €	- 2 009,66 €
Remboursement sur les dépenses de fonctionnement	97 533,01 €	95 844,81 €	- 1 688,20 €
Dépenses d'investissement	18 220,65 €	18 509,20 €	288,55 €
Refacturation dépenses d'investissement	18 220,65 €	18 509,20 €	288,55 €

Services mutualisés				2025			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS	
Direction	Services	Clé de répartition	Année référence	Données ville	Données CA	Données CCAS				
Services ressources	Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	36 335 sur70157	33 822 sur 70157		51,79 %	48,21 %	
		Communication	Nombre d'habitants	N	36 335 sur70157	33 822 sur 70157		51,79 %	48,21 %	
	Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		48,08 %	51,92 %	
		Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	190 et 699	331 et 2 535		32,01 %	67,99 %	
		Archives	Nombre d'habitants	N	36 335 sur70157	33 822 sur 70157		51,79 %	48,21 %	
		Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	55	39		58,51 %	41,49 %	
		Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 156	2 559		61,89 %	38,11 %	
		Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	6 372	6 368		50,02 %	49,98 %	
	Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	36 335 sur70157	33 822 sur 70157		51,79 %	48,21 %	
		@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
	Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	26 562	11 841		69,17 %	30,83 %	
		Transition écologique	Nombre d'habitants	N	36 335 sur70157	33 822 sur 70157		51,79 %	48,59 %	
	Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	26 562	11 841		69,17 %	30,83 %	
	Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
		Logistique	Nombre d'habitants	N	36 335 sur70157	33 822 sur 70157		51,79 %	48,59 %	
	Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
	Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Services opérationnels	Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		86,49 %	13,51 %	
		Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	352	93		79,17 %	20,83 %	
		Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
	Direction de la stratégie, de l'amnégement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	36 335 sur70157	33 822 sur 70157		51,79 %	48,59 %	
		Direction et service foncier								
		Droits des sols								
		Stratégie urbaine, planification								
	Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	352	93		79,17 %	20,83 %	
		Contrat travaux								
		Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %	
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %		

Annexe 3 - Attributions de compensation définitives 2026 - CC septembre 2026

AC de Fonctionnement		Charges transférées											Transfert de la compétence
		2014	2019	2019	2019	2020	2021	2025	2026	2019	2019	2017	
	Attribution de compensation fiscale	Prélèvement Adhésion syndicat Mixte du Nivernais	Transfert Stade nautique	Transfert Compétence Urba	Transfert ZAE à partir de 2026	Transfert Gestion des eaux pluviales	Transfert Installations portuaires	Conservatoire de musique	Auxerrexpo	Ajustement estimé du service commun définitif VA et CA 2025	Service commun VA et CA 2026	Reversement aux communes Ex CCPC SPL 2026	Attributions de compensation définitives 2026
APPOIGNY	872 975,00 €			-1 875,00 €	-29 978,00 €	-7 625,00 €							833 497,00 €
AUGY	68 549,00 €	-576,00 €		-500,00 €	-3 907,00 €	-1 169,00 €							62 397,00 €
AUXERRE	16 017 721,00 €	-18 431,00 €	-847 672,00 €	-13 000,00 €	-341 658,00 €	-69 058,00 €	0,00 €	-1 083 736,61 €	-394 129,16 €	682 518,47 €	-12 387 986,78 €		1 544 567,92 €
BLEIGNY-LE-CARREAU	37 413,00 €			-175,00 €		-137,00 €							37 101,00 €
BRANCHES	32 867,00 €			-175,00 €		-320,00 €							32 372,00 €
CHAMPS SUR YONNE	223 395,00 €	-854,00 €		-500,00 €	-5 830,00 €	-2 106,00 €	0,00 €						214 105,00 €
CHARBUY	32 932,00 €			-500,00 €		-2 792,00 €							29 640,00 €
CHEVANNES	61 727,00 €			-500,00 €		-4 514,00 €							56 713,00 €
CHITRY	87 854,00 €					-2 655,00 €							85 199,00 €
COULANGES LA VINEUSE	5 874,00 €					-1 006,00 €						29 590,03 €	34 458,03 €
ESCAMPS	5 701,00 €					-821,00 €						43 551,64 €	48 431,64 €
ESCOLIVES SAINTE CAMILLE	144 032,00 €			-175,00 €	-5 417,00 €	-577,00 €						34 525,73 €	172 388,73 €
GURGY	139 102,00 €				-5 073,00 €	-1 063,00 €	0,00 €						132 966,00 €
GY-L'EVEQUE	1 948,00 €			-175,00 €		-2 447,00 €						22 095,82 €	21 421,82 €
IRANCY	1 682,00 €			-175,00 €		-1 515,00 €						12 700,91 €	12 692,91 €
JUSSY	352,00 €					-562,00 €						17 754,82 €	17 544,82 €
LINDRY	136 967,00 €			-500,00 €	-1 671,00 €	-2 559,00 €							132 237,00 €
MONETEAU	3 392 455,00 €			-1 875,00 €	-179 771,00 €	-7 353,00 €	0,00 €						3 203 456,00 €
MONTIGNY-LA-RESLE	73 368,00 €			-175,00 €		-139,00 €							73 054,00 €
PERRIGNY	375 880,00 €			-500,00 €	-26 688,00 €	-2 691,00 €							346 001,00 €
QUENNE	5 297,00 €			-175,00 €		-200,00 €							4 922,00 €
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	96 375,00 €	-557,00 €		-500,00 €	-751,00 €	-753,00 €	0,00 €						93 814,00 €
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES	290 135,00 €			-1 875,00 €	-9 865,00 €	-9 649,00 €							268 746,00 €
VALLAN	18 147,00 €			-175,00 €		-303,00 €							17 669,00 €
VENOY	274 038,00 €			-500,00 €	-5 047,00 €	-1 029,00 €							267 462,00 €
VILLEFARGEAU	80 721,00 €			-500,00 €		-2 553,00 €							77 668,00 €
VILLENEUVE-SAINT-SALVES	48,00 €			-175,00 €		-584,00 €							-711,00 €
VINCELLES	58 826,00 €	-741,00 €			-6 095,00 €	-370,00 €	0,00 €					36 476,12 €	88 096,12 €
VINCELOTES	48 873,00 €	-218,00 €				-228,00 €						9 897,45 €	58 324,45 €
TOTAL	22 585 254,00 €	-21 377,00 €	-847 672,00 €	-24 700,00 €	-621 751,00 €	-126 778,00 €	0,00 €	-1 083 736,61 €	-394 129,16 €	682 518,47 €	-12 387 986,78 €	206 592,52 €	7 966 234,44 €

AC d'investissement	Attribution de compensation fiscale	2019	2020	2020	2020	Transfert de la compétence
		Transfert Stade nautique	Transfert Gestion des eaux pluviales	Ajustement estimé du service commun défintif VA et CA 2025	Service commun VA et CA 2026	Attributions de compensation définitives 2026
APPOIGNY	0,00 €		-12 381,00 €			-12 381,00 €
AUGY	0,00 €		-3 252,00 €			-3 252,00 €
AUXERRE	0,00 €	-234 355,00 €	-77 153,00 €	207 640,90 €	-804 931,10 €	-908 798,20 €
BLEIGNY-LE-CARREAU	0,00 €		-627,00 €			-627,00 €
BRANCHES	0,00 €		-539,00 €			-539,00 €
CHAMPS SUR YONNE	0,00 €		-4 338,00 €			-4 338,00 €
CHARBUY	0,00 €		-7 941,00 €			-7 941,00 €
CHEVANNES	0,00 €		-12 351,00 €			-12 351,00 €
CHITRY	0,00 €		-2 480,00 €			-2 480,00 €
COULANGES LA VINEUSE	0,00 €		-2 102,00 €			-2 102,00 €
ESCAMPS	0,00 €		-2 264,00 €			-2 264,00 €
ESCOLIVES SAINTE CAMILLE	0,00 €		-1 509,00 €			-1 509,00 €
GURGY	0,00 €		-2 801,00 €			-2 801,00 €
GY-L'EVEQUE	0,00 €		-1 507,00 €			-1 507,00 €
IRANCY	0,00 €		-4 177,00 €			-4 177,00 €
JUSSY	0,00 €		-1 467,00 €			-1 467,00 €
LINDRY	0,00 €		-7 079,00 €			-7 079,00 €
MONETEAU	0,00 €		-17 472,00 €			-17 472,00 €
MONTIGNY-LA-RESLE	0,00 €		-382,00 €			-382,00 €
PERRIGNY	0,00 €		-4 932,00 €			-4 932,00 €
QUENNE	0,00 €		-536,00 €			-536,00 €
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	0,00 €		-1 198,00 €			-1 198,00 €
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES	0,00 €		-13 500,00 €			-13 500,00 €
VALLAN	0,00 €		-835,00 €			-835,00 €
VENOY	0,00 €		-2 855,00 €			-2 855,00 €
VILLEFARGEAU	0,00 €		-4 789,00 €			-4 789,00 €
VILLENEUVE-SAINT-SALVES	0,00 €		-1 611,00 €			-1 611,00 €
VINCELLES	0,00 €		-857,00 €			-857,00 €
VINCELOTES	0,00 €		-651,00 €			-651,00 €
TOTAL	0,00 €	-234 355,00 €	-193 586,00 €	207 640,90 €	-804 931,10 €	-1 025 231,20 €

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-163

OBJET : Fonds de soutien aux communes pour les projets d'intérêt communautaire - Adoption

Rapporteur : Christian BRUNEAUD

Dans l'objectif de renforcer la cohésion territoriale et sociale, l'accès aux équipements et aux services et l'attractivité territoriale, la communauté de l'Auxerrois accompagne ses communes membres dans la réalisation de leurs projets d'intérêt communautaire.

Pour atteindre cet objectif, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois souhaite accompagner les communes qui la composent dans la réalisation de leurs projets d'investissement communal d'intérêt communautaire.

Le présent règlement s'applique aux aides à l'investissement accordées aux communes de la communauté de l'Auxerrois par la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Les projets éligibles devront être porté par et localisés dans les communes de la communauté de l'Auxerrois.

Pour tous les projets d'investissement, le taux de soutien de la communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur à 20 % du montant HT du projet avec un plafond de 50 000 € par projet et par an.

Le montant du soutien accordé par la communauté de l'Auxerrois se fera dans le respect des enveloppes budgétaires inscrites au budget de la collectivité avec un plafond annuel de 100 000 €.

Le montant attribué par la communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur au montant porté par la commune.

Dans le cadre de ce dispositif, toute commune ne pourra bénéficier que d'un seul accompagnement financier par an de la part de la communauté de l'Auxerrois.

Les enveloppes issues du précédent dispositif et non utilisées lors du mandat précédent sont clôturées et ne peuvent plus être mobilisées, en revanche, les projets validés au conseil communautaire et non réalisés à ce jour restent bénéficiaires du soutien attribué.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter le règlement d'intervention du fonds de soutien aux communes pour les projets d'intérêt communautaire.

FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LES PROJETS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

.1. **Exposé des motifs**

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois (CAA) se compose de territoires à forte dominante rurale. La ruralité y est diverse et plurielle ; elle constitue une force sur laquelle il convient de s'appuyer. Car les ruralités, qui constituent souvent le cœur des territoires, font preuve de vitalité et osent également expérimenter pour permettre à leurs habitants de continuer à vivre dans un contexte environnemental et social valorisant. Ce dispositif a pour objectif de renforcer la cohésion territoriale et sociale, l'accès aux équipements et aux services et l'attractivité territoriale.

Pour atteindre cet objectif, la communauté de l'agglomération de l'Auxerrois souhaite accompagner les communes qui la composent dans la réalisation de leurs projets d'investissement communal d'intérêt communautaire.

Le présent règlement s'applique aux aides à l'investissement accordées aux communes de la Communauté de l'Auxerrois par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois (CAA).

Ce dispositif s'ajoute au fonds de soutien aux communes pour les projets communaux. Les communes pouvant bénéficier de ces deux dispositifs.

Il détaille le fonctionnement du dispositif de soutien auprès des communes.

Il définit par ailleurs les conditions générales et particulières de présentation, de réception, d'instruction des demandes des communes, ainsi que les conditions d'éligibilité, les modalités de calcul, d'attribution, de notification, de paiement et les règles de caducité applicables aux soutiens accordés.

.2. **Bases légales**

Divers régimes d'aides d'Etat exempté de notification existent, en fonction de la typologie des projets retenus

Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de l'Etat ;

Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales relatives à l'octroi des fonds de concours

.3. Descriptif de l'intervention

Nature

Soutien aux projets d'investissement communal d'intérêt communautaire.

Montant

Pour chaque projet, le taux d'accompagnement de la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur à 20% du montant HT du projet et le soutien maximal sera de 50 000 €.

Le montant du soutien accordé par la Communauté de l'Auxerrois se fera dans le respect des enveloppes budgétaires inscrites au budget de la Communauté avec un plafond annuel de 100 000 € pour l'ensemble des dossiers.

Le montant total des fonds de concours versé par la CAA ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire du fonds de concours (Art L5215-26 CGCT).

Financement

Le paiement du soutien octroyé sera réalisé de la manière suivante :

- Une avance de 50% sera versée sur demande, après preuve d'engagement de l'opération (ordre de service de démarrage, bon de commande ...).
- Le solde, calculé au prorata des dépenses réalisées, est versé sur présentation d'un état récapitulatif détaillé des dépenses, visé avec cachet par le comptable public et par la personne compétence de la collectivité.

Critères d'éligibilité

Les projets éligibles devront être portés par et localisés dans les communes de la Communauté de l'Auxerrois. Ils doivent répondre à un intérêt communautaire c'est-à-dire être cohérents avec le projet de territoires et les grands axes de développement de l'agglomération

Seules les dépenses **Hors Taxes** exposées dans le dossier de demande adressé par la commune sont prises en compte pour le calcul du soutien apporté par la communauté de l'agglomération de l'Auxerrois. Sont considérés comme éligibles, tous les coûts d'investissements relatifs à l'acquisition en vue de la mise en œuvre du projet (travaux, aménagements, matériels).

Sont exclus, les prestations intellectuelles (études préalables, de programmation et de faisabilité, maîtrise d'œuvre, mission SPS, mission coordination, publicité légale, diagnostics légaux), les garanties, les provisions, les imprévus.

.4. Procédure

Le dossier de demande de soutien, est à produire en un seul exemplaire auprès de Communauté de l'Auxerrois, à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
Direction des finances
6 bis, place du Maréchal Leclerc
89010 AUXERRE CEDEX

Tél : 03.86.72.43.00 / E-mail : finances@auxerre.com

Les pièces suivantes devront être jointes au dossier :

- La délibération exécutoire de l'assemblée délibérante décidant de l'opération et sollicitant l'aide communautaire ;
- Un plan de financement prévisionnel de l'opération, faisant apparaître tout particulièrement les co-financements envisagés ;
- L'avant-projet définitif (APD) avec notamment un estimatif des prix réalisés par le maître d'œuvre, et le cas échéant les devis des entreprises retenues ;
- Eventuellement : la cotation du projet en terme de « budget vert » par application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024

Par ailleurs, le projet doit ne pas avoir débuté avant le dépôt du dossier ;

En fonction du type d'opération à réaliser, la communauté de l'Auxerrois se réserve le droit de demander d'autres justificatifs.

Dans le cadre de ce dispositif, toute commune ne pourra bénéficier que d'un seul accompagnement financier par an de la part de la Communauté.

.5. Décision

Les aides sont attribuées par décision du bureau communautaire.

La décision de financement est notifiée à la collectivité par courrier signé du Président ou de son représentant de la Communauté de l'Auxerrois.

.6. Validité de l'aide

Tout fonds de soutien sera annulé si l'opération accompagnée n'est pas **commencée dans un délai de 2 ans** à compter de la date d'attribution, sans possibilité de réattribution ultérieure de l'aide.

Le porteur de projet dispose d'**un délai de 6 ans** à compter de la date d'attribution de l'aide pour achever son opération.

Les pièces justificatives de la demande de versement de solde devront être adressées dans un délai de **6 mois maximum** suivant la date de forclusion de l'aide. Aucune facture reçue au-delà de ce délai ne pourra être prise en compte.

Une demande de prolongation de la durée de l'aide communautaire peut être présentée par son bénéficiaire, sous réserve qu'elle soit formulée avant la date de caducité de cette dernière, en précisant les causes du délai supplémentaire sollicité ainsi que la nouvelle date prévisible d'achèvement des travaux. Selon le cas, le bureau communautaire de la Communauté de l'Auxerrois, pourra éventuellement prolonger la validité de la décision attributive du fonds. Cette prorogation ne pourra pas excéder une période d'un an à compter de l'échéance précédente et ne sera pas renouvelable.

.7. Communication

En contrepartie de l'aide financière communautaire, le bénéficiaire de l'aide a l'obligation de communiquer largement tout au long du projet sur le soutien et le financement accordés. Cette obligation de publicité vise à faire connaître l'implication de la Communauté de l'Auxerrois pour les communes qui la composent.

A minima, le bénéficiaire de l'aide devra respecter les obligations prévues par le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020 pris en application de l'article L.1111-11 du CGCT, à savoir :

- le plan de financement est affiché au siège de la collectivité territoriale et sur le site internet de la collectivité territoriale, si celui-ci existe. Cette publication intervient dans un délai de quinze jours à compter du commencement d'exécution de l'opération accompagnée (au sens du I de l'article 5 du décret du 25 juin 2018 ;
- le plan de financement est affiché par la collectivité territoriale ou le groupement maître d'ouvrage pendant la réalisation de l'opération en un lieu aisément visible du public sous la forme d'un panneau d'affichage ou d'une affiche ;
- à l'issue de la réalisation de toute opération dont le coût total est supérieur à 10 000 €, et au plus tard trois mois après l'achèvement de celle-ci, la collectivité ou le groupement appose une plaque ou un panneau permanent, en un lieu aisément visible du public, sur lequel figure, le logotype de la Communauté de l'Auxerrois. Si l'opération a fait l'objet de subventions de la part de plusieurs personnes publiques, leur logotype ou emblème figure, à dimension égale, sur la plaque ou le panneau.

.8. Tribunal administratif compétent

Tout litige résultant de l'exécution du présent règlement est du ressort du Tribunal Administratif de Dijon

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-164

OBJET : Avis sur l'ouverture dominicale des commerces 2027

Rapporteur : Vincent POURRIER

Par délibération n° 2018-137 du 20 décembre 2018, la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales ont été définis comme l'un des domaines relevant de l'intérêt communautaire.

L'une des actions de cette politique consiste à coordonner les dérogations au repos dominical des commerces sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois.

L'article L.3132-26 du Code du travail dispose que, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure au seuil mentionné au premier alinéa de l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés, lorsque les jours fériés mentionnés à l'article

L. 3133-1, à l'exception du 3°, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire au titre du présent article, dans la limite de trois.

Dans ce cadre, et afin de garantir une cohérence et une lisibilité des dates retenues pour les ouvertures dominicales à l'échelle de l'agglomération, il apparaît opportun de rechercher une harmonisation des dates retenues.

Pour l'année 2027, plusieurs demandes relatives à l'ouverture dominicale des commerces de détail ont été portées à la connaissance de la Communauté de l'Auxerrois.

Il est ainsi proposé de retenir les dates d'ouverture dominicale suivantes :

- Soldes d'hiver : dimanche 10 janvier 2027
- Soldes d'été : dimanche 27 juin 2027
- Foire Saint Martin : dimanche 7 novembre 2027
- Dimanches avant Noël :
 - dimanche 28 novembre 2027
 - dimanche 5 décembre 2027
 - dimanche 12 décembre 2027
 - dimanche 19 décembre 2027
 - dimanche 26 décembre 2027

Soit un total de 8 dimanches d'ouverture des commerces de détail au titre de l'année 2027.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'émettre un avis conforme favorable aux dérogations au repos dominical des commerces de détail pour les huit dimanches précités au titre de l'année 2027, pour les communes de la Communauté de l'Auxerrois concernées.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-165

OBJET : Service Public d'Eau potable - Convention pour la fourniture d'eau potable en gros entre la Communauté de l'auxerrois et la Fédération Eaux Puisaye Forterre pour la commune d'Escamps

Rapporteur : Pascal BARBERET

Par arrêté préfectoral n° PREF/DCL/B3CL/2025/1291 du 19 décembre 2025, la Communauté de l'auxerrois est autorisée à se retirer de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au 1er janvier 2027.

En conséquence, la Communauté de l'auxerrois reprend l'exercice de la compétence eau à cette date sur le territoire d'Escamps.

Pour assurer l'alimentation en eau potable de la commune d'Escamps depuis les ressources communautaires, des travaux d'interconnexion entre les réseaux d'Escamps et de Chevannes sont en cours. Leur finalisation est prévue au 1^{er} trimestre 2027.

Pour permettre la continuité de l'alimentation en eau potable de la commune d'Escamps jusqu'à la finalisation de l'interconnexion la Fédération Eaux Puisaye Forterre fournira l'eau nécessaire. Cette fourniture se fera dans le cadre d'une convention.

Cette convention garantit également une alimentation de secours dans les limites des disponibilités de la Fédération Eaux Puisaye Forterre et définit les points de livraison et le prix de l'eau fournie. Ce prix est fixé chaque année par la Fédération Eaux Puisaye Forterre. A titre indicatif, le tarif correspondant à l'année 2026 est de 1,19 €/m³.

En dehors de la fourniture en gros d'eau potable, cette convention traite enfin de l'alimentation des usagers du hameau de Chasseigne. Du fait de la structure du réseau, ils seront alimentés directement par une conduite de la Fédération Eaux Puisaye Forterre. Les volumes livrés seront facturés à La Communauté de l'Auxerrois dans les mêmes conditions que l'eau fournie en gros. La convention sera conclue pour une durée de 10 ans.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les termes de la convention pour la fourniture d'eau potable en gros entre la Communauté de l'Auxerrois et la Fédération Puisaye Forterre pour la commune d'Escamps,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président ayant délégation à signer la convention jointe en annexe.

DEPARTEMENT DE L'YONNE

FEDERATION EAUX PUISAYE FORTERRE

**CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU
POTABLE EN GROS**

A : Communauté de l'AUXERROIS

pour le territoire de :

ESCAMPS (89)

ENTRE :

Le syndicat mixte dénommé, **Fédération Eaux Puisaye Forterre**, représenté par son Président, Monsieur Jean DESNOYERS, dûment accrédité à la signature des présentes par délibération du Conseil Syndical, en date du 18/09/2020, désigné dans le texte qui suit par l'appellation « La Fédération » ;

D'une part ;

ENTRE :

La **Communauté d'Agglomération de l'AUXERROIS**, représentée par Monsieur Mathieu DEBAIN, son Président, en exercice, en vertu d'une délibération en date du _____, ci-après dénommée « La Communauté de l'Auxerrois » ;

D'autre part.

Ci-après désignées conjointement « les Parties » et individuellement « une Partie ».

PREALABLEMENT A L'OBJET DES PRESENTES, IL A ETE RAPPELE CE QUI SUIT :

Préalablement à la conclusion de la présente Convention, les Parties reconnaissent disposer de toutes les informations nécessaires et suffisantes, en lien direct avec l'objet de la Convention, leur permettant d'y consentir.

Vu l'arrêté interpréfectoral N°PREF/DCPP/SRC/2016/0673 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion du syndicat mixte de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Toucy, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Bléneau, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Treigny, du syndicat intercommunal d'alimentation de la Cheuille, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Charny, du syndicat d'alimentation en eau potable de la Région de Mailly-La-Ville, du syndicat d'alimentation en eau potable d'Asnières-sous-Bois et Chamoux et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Coulanges-sur-Yonne en date du 17/11/2016 et plus particulièrement l'article 7 et 9 du dit arrêté.

Vu l'Arrêté inter préfectoral n°PREF/DCL/B3CL/2025/1291 du 19 décembre 2025 autorisant « La Communauté de l'Auxerrois » à se retirer de « La Fédération », le 1er janvier 2027 ;

Considérant qu'en conséquence « La Communauté de l'Auxerrois » reprend l'exercice de la compétence Eau potable, à cette date, sur le territoire d'ESCAMPS ;

Vu la demande de « La Communauté de l'Auxerrois », en date du 07 mai 2026, portant sur la fourniture d'eau en gros par « La Fédération », et un projet de convention entre « Les Parties » à effet au 01^{er} janvier 2027.

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles « la Fédération » fournira, en cas de besoin, à « la Commune » l'eau potable destinée à la complémentarité du volume déficient éventuel de sa ressource alimentant son réseau du secteur d'Escamps.

La Fédération alimentera en eau potable, également, de manière continue et permanente, les branchements de desserte des propriétés des abonnés communautaires, du lieu-dit de *Chasseigne*, à Escamps via la présente convention de fourniture en gros d'eau potable.

ARTICLE 2 : CONDITIONS TECHNIQUES

- La fourniture d'eau par « La Fédération » à « La Communauté de l'Auxerrois » se fait au compteur de vente en gros, en DN 40mm, situé :
 - ➡ en limite de communes depuis le hameau *Les Jacquots* à ESCAMPS.
- La fourniture d'eau par « La Fédération » à « La Communauté de l'Auxerrois » se fait au compteur de vente en gros, en DN 60mm, situés :
 - ➡ en limite de communes depuis le lieu-dit *Semilly* à ESCAMPS ;
- La fourniture d'eau par « La Fédération » à « La Communauté de l'Auxerrois » se fait aux compteurs des particuliers, situés :
 - ➡ en limite des propriétés des particuliers, habitants le lieu-dit *Chasseigne* à ESCAMPS.

ARTICLE 3 : GESTION DES EQUIPEMENTS – VOLUME MIS EN DISTRIBUTION

Au-delà des compteurs de vente en gros, le réseau d'eau potable est géré par « La Communauté de l'Auxerrois ».

« La Communauté de l'Auxerrois », à ses frais, exécutera les travaux nécessaires d'entretien ou de renouvellement de ses conduites, vannes, prises en charge sur réseau, branchements particuliers, tous les travaux nécessaires à partir du point de raccordement au réseau de « La Fédération ».

« La Fédération », à ses frais, assurera le bon fonctionnement de la vanne de sectionnement située au point de raccordement, éventuellement son remplacement, ainsi que celui du compteur qui sont sa propriété.

En cas de besoin en eau ou de fermeture, « la Commune » devra obligatoirement s'adresser à « La Fédération » qui se réserve l'exclusivité des manœuvres de la vanne décrite ci-dessus.

« La Fédération » se réserve le droit de modifier le volume mis en distribution, en raison de conditions météorologiques et climatiques exceptionnelles (sécheresse...), générant une diminution des débits disponibles, voire l'arrêt forcé de certains captages, limitant les capacités d'approvisionnement de « La Fédération ». Elle en avisera « La Communauté de l'Auxerrois », dans les meilleurs délais.

Concernant *Chasseigne*, la canalisation de distribution du hameau reste propriété de « la Fédération » qui en assume toutes les responsabilités.

Les branchements et les compteurs particuliers concernant les points de comptages, côté Escamps, à Chasseigne, ont été transférés à « la Communauté de l'Auxerrois » qui, à ses frais, exécutera les travaux nécessaires d'entretien ou de renouvellement de ses conduites de branchement, robinets vannes et colliers de prises en charge sur réseau, tous les travaux nécessaires à partir du point de raccordement au réseau de « La Fédération ».

ARTICLE 4 : EXPLOITATIONS

Interruption du service :

L'eau livrée au compteur de vente d'eau, sera fournie en permanence à « la Communauté de l'Auxerrois », sauf interruption en cas de force majeure ou dans les cas suivants :

- Arrêts spéciaux :

La fourniture d'eau pourra être interrompue pour des travaux de renforcement, réparation ou rénovation à effectuer sur les conduites de transfert ou sur les sites de production et de traitement en amont du compteur de vente d'eau.

- Arrêts d'urgence :

Pour les réparations nécessitant une intervention immédiate à effectuer sur les conduites de transfert ou sur les sites de production et de traitement, en amont des compteurs de vente d'eau en gros ou des branchements des particuliers, « la Régie Eaux Puisaye Forterre », gestionnaire des ouvrages de « la Fédération », sera autorisée à prendre les mesures nécessaires. Elle en avisera à « la Communauté de l'Auxerrois », dans les meilleurs délais.

« La Communauté de l'Auxerrois » ne pourra réclamer quelque dédommagement que ce soit à « La Fédération » ou à sa Régie pour ces interruptions de service.

Divers :

En cas de fuite sur son réseau, « La Communauté de l'Auxerrois » s'engage à faire la réparation dans les délais les plus brefs.

La vanne de fourniture d'eau installée à l'amont de chaque compteur de vente d'eau en gros est placée sous la responsabilité de la Régie Eaux Puisaye Forterre ayant la charge de la manœuvre d'ouverture ou de fermeture, sachant que le débit sera réglé de façon à ne perturber en aucune façon, la distribution au profit des abonnés desservis par la conduite de « La Fédération ».

ARTICLE 5 : COORDONNEES DES GESTIONNAIRES DES RESEAU A.E.P. EN SITUATION URGENTE (ASTREINTE)

Coordonnées des services d'astreinte Eau potable, 24h/24, 7j/7 :

- Pour « la Communauté de l'Auxerrois » : son délégataire : SUEZ Urgence 24h/24 : 0977 401 127 ;
- Pour « la Fédération » : Régie Eaux Puisaye Forterre – Urgence 24h/24 : 03 86 44 01 42.

Une convention entre « la Fédération », son exploitant la Régie Eaux Puisaye Forterre, « la Communauté de l'Auxerrois » et son Délégataire, aura pour objet de fixer les conditions de l'exploitation du réseau d'eau potable à *Chasseigne*, et plus particulièrement les interventions, pour les quelques branchements particuliers, abonnés communautaires.

ARTICLE 6 : MODALITES ET PERIODICITE DES RELEVES DU COMPTEUR

Les relevés des compteurs de vente d'eau seront effectués contradictoirement par les agents « des Parties », chaque fin d'année.

En cas de marche irrégulière ou d'arrêt du compteur de vente d'eau, les consommations seront évaluées d'après la consommation moyenne des périodes antérieures des trois dernières années.

ARTICLE 7 : QUALITE DE L'EAU – RESPONSABILITE

« La Fédération » s'engage à fournir en permanence, aux points de livraison, une eau conforme à la réglementation en vigueur, sous réserve de l'évolution de cette dernière et des moyens techniques dont elle dispose pour assurer la qualité.

« La Communauté de l'Auxerrois » sera responsable de maintenir cette qualité sur son réseau et devra en assumer les éventuels travaux.

ARTICLE 8 : CONDITIONS FINANCIERES DE VENTE DE L'EAU

En contrepartie de la fourniture d'eau en gros, « la Communauté de l'Auxerrois », s'acquittera, chaque année, après relevé contradictoire des compteurs, de la facture correspondante selon le tarif appliqué pour toutes les ventes d'eau en gros, voté par « la Fédération », réunie en Comité syndical.

En ce qui concerne les compteurs particuliers de *Chasseigne*, « la Fédération » facturera la fourniture d'eau potable à « la Communauté de l'Auxerrois », sur la base des relevés des index des compteurs des usagers réalisés par le délégataire de « la Communauté de l'Auxerrois », selon le tarif voté par « la Fédération ». Pour rappel, la facturation des usagers d'Escamps relève du délégataire de « la Communauté de l'Auxerrois ».

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 10 ans.

Elle prend effet à compter de la date prévue de livraison, soit le 01^{er} janvier 2027.

ARTICLE 10 : DENONCIATION DE LA CONVENTION

Si l'une ou l'autre des parties décide de dénoncer la présente convention, alors la partie demandeuse devra informer l'autre partie par pli recommandé avec accusé de réception au moins un an avant la date anniversaire ; la date retenue sera celle du visa de la Préfecture.

Dans le cas de dénonciation, aucune pénalité n'est prévue.

ARTICLE 11 : LITIGES

En cas de litige, recours aux tribunaux compétents.

A TOUCY,

A AUXERRE,

Le Président de la Fédération
Eaux Puisaye Forterre

Le Président
de la Communauté de l'Auxerrois

Jean DESNOYERS

Mathieu DEBAIN

PROJET version 30/06/2026

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-166

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Eau Potable pour l'exercice 2025

Rapporteur : Pascal BARBERET

En application de l'article 73 de la loi du 2 février 1995, repris dans l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le président doit présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour les services publics d'eau potable et d'assainissement.

Il a pour objectif de fournir des informations permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public, ses évolutions et ses facteurs explicatifs. Il vise également à assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers, et à inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés. Le rapport relatif au service public d'eau potable est joint en annexe.

Toutefois et à titre de synthèse, la collectivité a opté pour un mode de gestion déléguée pour le Service Public d'Eau Potable. Un contrat de délégation de service public était en cours lors de l'exercice 2024 avec la société Suez Eau France. Ce contrat a une durée de 20 ans (2023-2043), son périmètre est celui de la Communauté de l'Auxerrois hors la commune d'Escamps. Il contient des travaux concessifs tels que des interconnexions et des usines de traitements (captage de la Plaine du Saulce et des Boisseaux).

Au-delà, de ce contrat la Communauté de l'Auxerrois réalise des investissements pour garantir la pérennité du réseau et répondre à l'évolution des besoins.

En 2025, les faits marquants concernent la consommation, la qualité de l'eau, l'exploitation, les travaux de renouvellement et les travaux neufs.

Pour cette année passée, il est constaté l'arrêt de la baisse des volumes. Entre 2024 et 2025, ils ont augmenté de 4,26%.

Concernant la qualité de l'eau le taux de conformité bactériologique est de 100% et celui des paramètres physico-chimiques de 93,73%. Les non-conformités ont concerné des branchements qui ont été remplacés.

Pour l'exploitation il est constaté un rendement de réseau de 80,45% en légère hausse vis-à-vis de 2024 (80,01%), un indice linéaire de pertes de 3,76 m³/km/j, le renouvellement de 159 branchements dont 36 en plomb, une recherche de fuite sur 991 km de réseau et une réparation de 190 fuites (réseau et branchements).

Pour les travaux neufs il est à noter le démarrage des travaux de construction des nouvelles unités de

traitement OIBP en mai 2025 pour l'UTEP Plaine du Saulce et en octobre 2025 pour l'UTEP des Boisseaux, la réalisation des travaux d'interconnexion entre Chevannes et Vallan, le début des travaux d'interconnexion entre Saint-Bris-le-Vineux, Vincelles et Vincelottes, l'installation du surpresseur permettant le remplissage optimisé du réservoir d'Escolives-Sainte-Camille et la déconnexion du forage associé et la poursuite du déploiement de la télérelève des compteurs atteignant 80% au 31/12/2025.

Au sujet des opérations de renouvellement, la principale intervention du délégataire a concerné la relance de Charbuy. La Communauté de l'auxerrois a remplacé 8,79 km de conduites d'eau potable et 386 branchements. Le taux de renouvellement calculé sur 5 ans est de 1,02%. L'objectif de 1% de renouvellement a été atteint. Les dépenses d'investissement pour la collectivité ont été de 3 006 680€.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2025.



Communauté de l'Auxerrois

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

I. Table des matières

II.	La stratégie du service	5
III.	Caractérisation du service	7
	Présentation du territoire desservi	7
	Mode de gestion du service	8
	Estimation de la population desservie (D101.1)	13
	Les ressources.....	14
	La politique de préservation des ressources	15
	Prélèvement sur les ressources en eau	17
	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	19
	Le réseau	20
	Les châteaux d'eau et réservoirs	20
	Les Installation de pompage et de relevage	21
	Les canalisations	22
	Les accessoires de réseaux	22
	Les branchements.....	23
	Le parc de compteurs	24
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	25
IV.	Le bilan hydraulique et les indicateurs de performance	26
	Bilan des volumes :	26
	Evolution des différents volumes	27
	Indicateurs de performance du réseau	28
	Les volumes de services.....	28
	Le rendement.....	29
	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	31
	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	32
V.	Tarification de l'eau, recettes et dépenses du service.....	33
	Modalités de tarification	33
	Pour la part de la Communauté de l'Auxerrois :	33

Pour la part du délégataire, les tarifs sont contractuels et révisables :	34
Pour l'agence de l'eau :	36
La facture type de 120m3	37
Recettes et Dépenses communautaires	39
Le budget annexe d'eau potable.....	39
Etat de la dette du service	43
Compte annuel de résultats d'exploitation (CARE) du contrat d'affermage	44
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	44
VII. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	46
Les indicateurs du décret du 2 mai 2025	46
Les non-conformités.....	47
L'étude sur le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)	47
VIII. RELATIONS AUX USAGERS.....	48
Les familles de consommateurs	48
Les volumes vendus.....	49
Les dégrèvements.....	50
Les Délais d'intervention et de remise en service.....	50
Dans les articles 33, 35 et 40 du contrat d'affermage sont fixés des délais d'intervention.....	50
Le Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	51
Le Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	51
Le Taux de réclamations (P155.1).....	51
Les Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	53
Le fond de solidarité	53
Abandon de créances ou versements à un fonds de solidarité (p109.0)	53
Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	53
IX. Les Etudes et travaux.....	54
Les études.....	54
Présentation des programmes de travaux	54
Le Bilan 2025 des travaux	55
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	60

X.	Le bilan d'exploitation.....	61
	La Consommation d'énergie.....	61
	La consommation de produit de traitement.....	63
	Les contrôles réglementaires	63
	Le nettoyage des réservoirs.....	64
	Les réponses aux déclarations de travaux.....	64
	La recherche et réparation de fuites	64
	L'entretien et la manœuvre des organes de réseau	65
	Les renouvellements :	66
	Les compteurs.....	66
	La télérelève	69
XI.	6 Tableau récapitulatif des indicateurs.....	71

II. La stratégie du service

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a fait réaliser un schéma directeur du service public d'eau potable entre 2021 et 2022. Cette étude a mis en évidence plusieurs constats significatifs :

- La capacité d'approvisionnement globale en eau est très suffisante.
- La qualité de l'eau varie en fonction des captages.
- Le réseau de distribution présente une certaine complexité et nécessite une amélioration de son rendement.

À l'issue de cette étude, une stratégie ainsi qu'une projection financière sur 20 ans ont été élaborées.

Cette stratégie repose sur trois axes principaux :

- La gestion et la sécurisation des ressources.
- La gestion et la sécurisation de la distribution.
- Le service rendu aux usagers et son coût.

La mise en place de cette stratégie a donné lieu à plusieurs mesures concrètes :

- La politique de protection des aires d'alimentation des captages initiée en 2002 a été poursuivie. Elle s'est notamment traduite par la signature d'un Contrat Eau et Climat (CTEC) avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- Un nouveau contrat de Délégation de Service Public a été passé pour une durée de 20 ans (2023-2043), permettant la réalisation d'importants travaux concessifs. L'objectif est d'assurer une distribution d'une eau potable de qualité avec un rendement minimum du réseau de 80 %, puis 85 % à terme. Ces travaux comprennent notamment la création d'usines de potabilisation, des interconnexions et le déploiement de la télérelève.
- La Communauté de l'Auxerrois s'est engagée à réaliser un renouvellement annuel de 1 % du réseau et à doubler les capacités du réservoir de Chantemerle.

Concernant la politique de protection des captages, l'Agence de l'Eau Seine Normandie conditionne ses futures aides à l'adoption d'une stratégie de protection de la ressource. En conséquence, une stratégie spécifique a été élaborée suivant la méthodologie préconisée par l'Agence.

Cette stratégie vise à revenir à une eau de qualité afin de limiter, puis à long terme, de supprimer le traitement des eaux. Compte tenu de la productivité des deux principaux captages, de la volonté de rationalisation du service public d'eau potable et de l'objectif de fournir une eau homogène en qualité à l'ensemble des usagers, les actions envisagées se concentrent sur les captages de la Plaine du Saulce et des Boisseaux. Les autres captages seront progressivement abandonnés une fois les unités de traitement mises en place.

Les actions prévues, en partie réalisées ou en cours, sont les suivantes :

Volet qualitatif

- L'abandon et la neutralisation des forages de faible capacité pour éviter la contamination des masses d'eau.
- La mise en place d'actions inscrites au CTEC pour un retour à une eau de qualité :
 - Suivre les indicateurs de qualité de l'eau et d'évolution des pratiques.
 - Encourager et soutenir les pratiques durables, en fournissant des clés pour faire face au changement climatique.
 - Développer les surfaces d'intérêt agroenvironnemental sur les aires d'alimentation des captages.
 - Communiquer et sensibiliser sur la protection des ressources en eau.
 - Assurer une bonne gouvernance du contrat de territoire.

Volet quantitatif

- Limiter les pertes en eau dans le réseau :
 - Assurer un rendement minimum du réseau de 80 %, avec un objectif à terme de 85 %, conformément à l'obligation contractuelle. Cela passe par une politique proactive de recherche de fuites, incluant des campagnes de recherche, l'utilisation d'outils tels que les pré-localisateurs (375) et la sectorisation (110 secteurs).
 - Mettre en place une obligation de réactivité.
 - Adopter une politique préventive pour limiter les fuites via :
 - Le renouvellement annuel de 1 % du réseau, pris en charge par la Communauté de l'Auxerrois, avec l'aide d'un logiciel de gestion patrimoniale.
 - La maîtrise des pressions.
- Maîtriser les consommations :
 - Déployer la télérelève d'ici fin 2026, à la charge du délégataire.
 - Mener des actions de sensibilisation.

Cette stratégie a été validée par la délibération n°2025-286 du 20 novembre 2025 du Conseil communautaire. Elle traduit l'engagement de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à assurer une gestion durable, sécurisée et de qualité de l'eau potable pour l'ensemble de ses usagers.



III. Caractérisation du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CA)

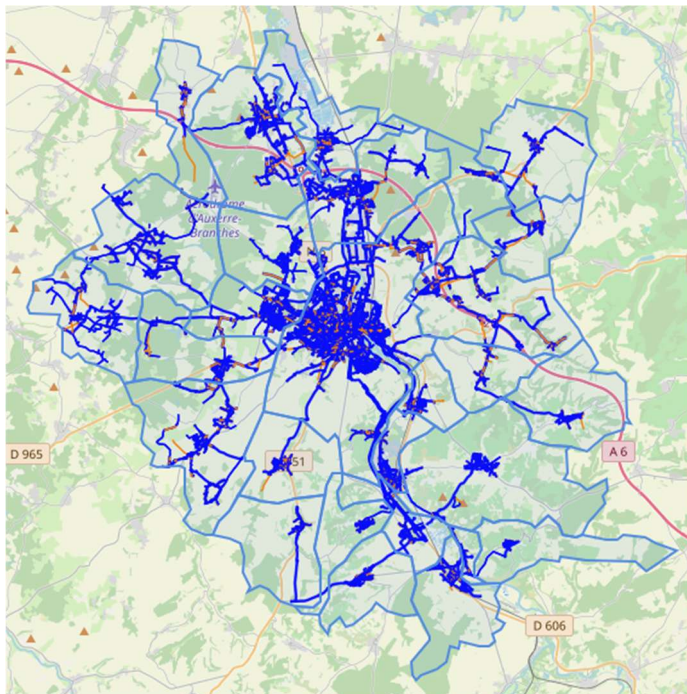
Caractéristique : Établissement public de coopération intercommunale

- Territoire desservi : Appoigny ; Augy ; Auxerre ; Bleigny le Carreau ; Branches ; Champs sur Yonne ; Charbuy ; Chevannes ; Chitry le Fort ; Coulanges la Vineuse ; Escamps, Escolives Saint Camille, Gurgy ; Gy l'Evêque ; Irancy ; Jussy ; Lindry ; Monéteau ; Montigny la Resle ; Perrigny ; Quenne ; Saint Bris le Vineux ; Saint Georges sur Baulches ; Vallan ; Venoy ; Villegardeau ; Villeneuve Saint Salves ; Vincelles, Vincelottes.
- Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux : Oui
- Existence d'un schéma de distribution : Oui
- Existence d'un règlement de service : Oui

Cas particulier d'Escamps :

Le conseil communautaire dans sa délibération n°223 en date du 9 novembre 2017 a confié l'exercice de la compétence eau potable sur la commune d'Escamps à la « Fédération des Eaux Puisaye Forterre » dans le cadre d'une représentation substitution.

Le conseil communautaire dans sa délibération n°2025-068 a décidé du retrait de la Fédération des Eaux Puisaye Forterre au 31 décembre 2026.



Mode de gestion du service

Le service a été exploité en 2024 via un contrat de délégation de service.

Délégation de service public sur la Communauté de l'auxerrois sauf Escamps (2023-2043) :

Les caractéristiques du contrat de concession du service public d'eau potable sont les suivantes :

Objet du Contrat	Le délégataire du service public d'eau potable doit en tout temps assurer le service public de production et de distribution de l'eau potable
Périmètre	Le périmètre du contrat concerne l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à l'exception d'Escamps.
Caractéristiques techniques et économiques du service	Nombre d'utilisateurs (2020) : 35 580 abonnés Volume produit (2020) : 6 089 000 m³/an Volume vendu aux abonnés (2020) : 3 890 000 m³/an Volume vendu en gros (2020) : 201 000 m³/an (sur le périmètre total) Linéaire de réseau : 736 km Nombre de réservoirs : 39 réservoirs pour une capacité de 35 500 m³
Financement	Le délégataire assure le financement de tout ou partie des dépenses liées à la création et à l'exploitation du service. Il est mis à sa charge un risque d'exploitation en contrepartie du droit d'exploiter le service.
Conditions d'exploitation	Le délégataire a principalement pour mission d'assurer les prestations suivantes : • Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance de l'ensemble des ouvrages de production, transport, et de distribution d'eau potable, conformément aux réglementations en vigueur, en assurant la continuité du service de l'eau en tout temps ; • La conduite des actions nécessaires, en situation de crise, pour assurer un service minimum de distribution d'eau potable, et en mettant tout en œuvre pour rétablir le service dans les meilleurs délais ; • Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques des installations indispensables à la continuité du service, ainsi que des branchements ; • Les travaux de réparation des canalisations et des branchements ; • La réalisation de branchements neufs et à titre exclusif des raccordements sur les réseaux de distribution ; • La réalisation de travaux à caractère concessif, visant notamment la création d'unités de traitement nécessaires à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, la réalisation de nouvelles interconnexions ; Pour mener à bien ces travaux, le concessionnaire établira les études et tous les dossiers nécessaires à leur autorisation et à l'obtention de subvention ; il procédera à la dévolution des travaux selon des dispositions encadrées par le contrat de concession garantissant la transparence des contrats et des montants dépensés ;

	• La réalisation de travaux dont les conditions de réalisation, notamment de délai, ne permettent pas de les réaliser sous maîtrise d'ouvrage communautaire ; le montant de ces travaux et leurs caractéristiques sont encadrés par le contrat ; • La mise en œuvre du télérelevé des compteurs de distribution et le développement des services afférents pour les usagers et pour la maîtrise du rendement des réseaux ; • La tenue à jour des plans, du système d'information géographique et de l'inventaire technique des installations ; • L'instruction des demandes de travaux et des déclarations d'intention de commencer les travaux ; • La gestion des relations du service avec les usagers ; • La facturation et perception des redevances relatives à l'eau dues par les usagers et le reversement à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois des parts qui lui reviennent ; • La mise en œuvre de toutes les dispositions nécessaires pour garantir le respect d'engagements spécifiques concernant le suivi et l'amélioration des réseaux et des installations du service ; • La fourniture de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation du service et sa qualité globale, notamment sur la gestion des ressources et la qualité du service rendu à l'utilisateur. Ces caractéristiques pourront être précisées dans le cadre des négociations avec le ou les candidats.
Précisions sur les travaux à la charge du futur délégataire	Actuellement aucune ressource ne peut permettre d'assurer seule l'alimentation en eau du territoire communautaire : la capacité de la ressource la plus importante, Plaine du Saulce, est autorisée à un niveau de prélèvement de 14 000 m³/j quand le besoin maximal de la communauté dépasse 20 000 m³/j. Afin de garantir la sécurité de l'alimentation en eau de la Communauté, le service de l'eau potable doit maintenir les deux principaux pôles de production d'eau : Plaine du Saulce au Sud et l'ensemble Boisseaux / plaine des Isles au Nord. Il est par conséquent prévu la construction d'une unité de traitement sur chacun de ces deux sites. Les interconnexions prévues visent à garantir à l'ensemble du territoire, à l'exception de la commune d'Escamps, le bénéfice de l'eau traitée sur les futures unités. Des travaux et aménagements sont prévus par le concessionnaire dans son offre pour améliorer le rendement et mieux localiser les fuites. Le montant des travaux confiés au concessionnaire représente une enveloppe estimée à 27 M€ hors travaux de renouvellement (réseaux, branchements, compteurs). La Communauté conserve sous sa responsabilité les travaux qui ne sont pas identifiés dans le contrat de concession, dont les travaux sur les réservoirs. Elle portera, comme actuellement, les travaux de renouvellement des réseaux de distribution.
Durée	La durée prévue de 20 ans, compte tenu des investissements demandés au délégataire. Le date de début du contrat est fixée au 30 juin 2043.
Rémunération du service	Le délégataire se rémunère sur les redevances perçues auprès des usagers.

Contrôle de la Communauté	Le concessionnaire est soumis à diverses mesures de contrôle relevant à la fois des obligations contractuelles et des obligations réglementaires. Le contrat définit précisément les objectifs assignés au délégataire et les critères de performance correspondants, les informations que le délégataire tiendra à la disposition de la Collectivité, les modalités de transmission et les moyens de contrôle effectifs dont cette dernière pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service. Des pénalités proportionnées et dissuasives viennent sanctionner le non-respect des obligations réglementaires ou contractuelles. Ces sanctions peuvent aller, selon les cas, de sanctions pécuniaires à la sanction résolutoire.
Exclusivité	La Communauté confie au délégataire l'exclusivité de l'exploitation du service pendant toute la durée du contrat.
Assurance	Le délégataire est tenu de souscrire les assurances liées à sa responsabilité de constructeur et d'exploitant. Les obligations du délégataire en matière d'assurance sont précisées dans le dossier de consultation.
Fin de Contrat	La convention de délégation de service public ne pourra être tacitement reconduite. Au terme du contrat et ce, pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des biens, équipements et installations nécessaires à l'exploitation des services seront remis par le concessionnaire à la Communauté en bon état d'entretien, compte tenu de leur âge, selon les modalités et aux conditions à définir dans le contrat.

Avenant n°1 au contrat d'affermage (Délibération n°2025-036 du 20 février 2025 du Conseil communautaire)

Après plusieurs mois d'exercice du contrat, il est apparu nécessaire de préciser, compléter, voire corriger le cas échéant, certaines stipulations contractuelles.

Elles concernent :

- **L'amélioration de la gouvernance du contrat via :**
 - Un contrôle financier plus complet à transmettre à la Collectivité avec notamment un Compte d'Exploitation Prévisionnel détaillé et comparable au Compte Annuel du Résultat d'Exploitation ;
 - Une fréquence de réunions à ajuster entre les parties ;
 - La définition des modalités de déploiement de la marque « AuxR_Eau » pour :
 - La facture du service et les documents associés ;
 - La signalétique des véhicules utilisés pour le service délégué ;
 - Les vêtements de travail des personnels amenés à travailler sur le contrat ;
 - La signalétique des bâtiments d'exploitation, de l'accueil, des chantiers.
- **Une mise à jour contractuelle concernant :**
 - La mise en place d'une convention pour la mise à disposition de données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données ;
 - La modification de l'engagement contractuel concernant la réalisation de la Maison de l'Eau prévue à l'article 33 du contrat initial, à remplacer par une solution mobile de communication ;
 - La mise en place de l'auto-facturation pour les reversements des parts de la Collectivité par le Déléguataire ;
 - La mise à jour du calendrier :
 - Pour la date de remise des éléments concernant le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (du 31 mars au 31 mai de l'année n-1 pour les éléments de l'année n) ;
 - Pour la date des bilans techniques et financiers du fonds de renouvellement, fixés initialement deux mois avant l'expiration de chaque exercice et qui seraient décalés deux mois après chaque exercice,
 - L'intégration au bordereau des prix des éléments complémentaires.
- **L'identification d'éléments importants pouvant à l'avenir impacter l'économie du contrat, à savoir :**
 - L'évolution des consommations suite notamment à l'arrêt de l'activité du plus gros consommateur d'eau du territoire et aux variations importantes constatées sur l'année 2023 ;
 - La suppression progressive de l'impôt CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et le niveau de CFE (Contribution Foncière des Entreprises) qui sera appliqué à la suite de la création des deux nouvelles usines ;
 - Le taux de subvention définitif de l'agence de l'eau concernant les usines de traitement

Les modifications envisagées sont sans impact sur l'économie générale du contrat. Toutefois le financement de la marque AuxR Eau estimé à 41 344 € pour le Service Public d'Eau Potable sera imputé au fonds de travaux définis à l'article 45 du contrat pour l'exercice 2025.

Aussi pour une prise en compte de ces adaptations il a été passé un avenant n°1 au contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable. Ce document est accompagné des annexes suivantes

- Annexe 1 : Proposition de comparaison CEP / CARE
- Annexe 2 : Convention d'usage marque AuxR_Eau
- Annexe 3 : Coûts de la mise en place de la marque AuxR_Eau
- Annexe 4 : Convention d'échange de données
- Annexe 5 : Exemple de fichier de détail des reversements par commune
- Annexe 6 : Bordereau des Prix Unitaires (annule et remplace le précédent)
- Annexe 7 : question réponse – série 6 du 5 décembre 2022 (Agence de l'Eau) en lien avec les subventions.

Avenant n°2 au contrat d'affermage (Délibération n°2025-165 du Conseil Communautaire du 26 juin 2025

Il a pour objet :

- De mettre à jour l'inventaire suite à la fermeture du captage de la Plaine des Isles et supprimer les travaux neufs et renouvellement associés ;
- D'acter la réalisation des deux usines de traitement malgré la baisse de subvention de l'Agence de l'Eau et de trouver les financements compensatoires ;
- De mettre à jour certains engagements contractuels et le compte d'exploitation prévisionnel ;
- De prendre date pour l'analyse de la baisse des volumes facturés et des conséquences sur l'économie du contrat

Cet avenant est accompagné des annexes suivantes :

- Annexe 1 : Liste des sites et équipements sortis de l'inventaire
- Annexe 2 : Convention d'aide financière AESN pour l'usine de Plaine du Saulce
- Annexe 3 : Mémoire travaux concessifs (annexe 13B du contrat initial) avec annexes relatives à l'usine des Boisseaux et planning prévisionnels des usines modifiées
- Annexe 4 : Mise à jour du Plan Technique de Renouvellement
- Annexe 5 : Mise à jour du compte d'Exploitation Prévisionnel

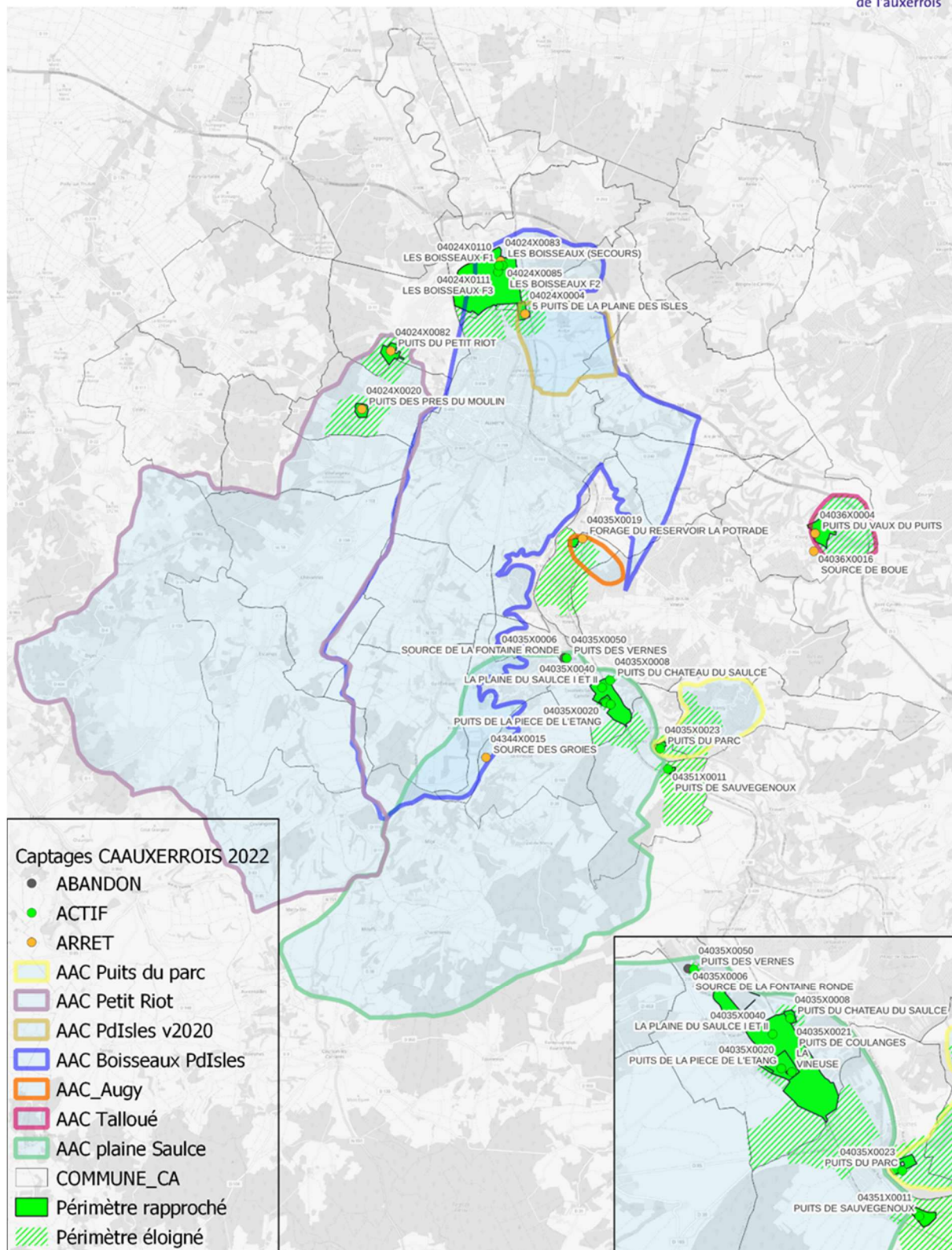
Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le nombre d'habitant desservi en 2025 est de 69040.



Aires d'alimentation et périmètres de protection des captages Communauté d'agglomération de l'Auxerrois



La politique de préservation des ressources

Les actions menées par la collectivité

Les actions se sont développées autour des 5 axes suivants :

- Axe 1 : suivre les indicateurs de qualité d'eau et d'évolution des pratiques
- Axe2 : Encourager et soutenir les pratiques durables, donner des clés face au changement climatique
- Axe 3 : Développer une stratégie foncière
- Axe 4 : Communiquer et sensibiliser sur la protection des ressources en eau
- Axe 5 : Assurer une bonne gouvernance du contrat de territoire

Les actions emblématiques

- Accompagnement des pratiques agroécologiques :
 - Développement d'aides aux agriculteurs bio avec un accompagnement plus poussé pour les jeunes installés,
 - Développement d'un suivi plus spécifique sur les repousses colza,
- Développement d'une stratégie foncière affirmée :
 - Obtention du droit de préemption,
 - Une veille foncière efficace : acquisition de 19,97 ha,
- Des partenariats renforcés avec la SAFER et la Chambre d'agriculture :
 - Travail sur la transmission et l'installation : développement d'actions innovantes,
 - Acquisition de près de 20 ha sur les périmètres rapprochés et éloignés du captage des Boisseaux.

Conclusion sur la réalisation du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) et perspectives

Le CTEC de l'Auxerrois a été marqué par l'absence sur l'équivalent de 6 mois de l'animation agricole, ce qui a limité la mise en œuvre des actions prévues sur les 2 ans du Contrat. Cependant, des actions emblématiques ont pu être mises en place comme le développement d'aides aux agriculteurs bio, le développement d'un suivi sur les repousses colza et poursuivies par une réflexion sur la fertilisation.

Le temps court du CTEC ne permet pas de mettre en lumière les actions d'investigation ou de recherche de filières agricoles ayant un impact positif sur la qualité de l'eau.

Ce type de recherche ne peut être envisagé sans des partenariats solides afin de pouvoir assurer des débouchés rémunérateurs aux exploitants.

Certaines actions n'ont pas pu aboutir du fait de la situation difficile des exploitations, du contexte agricole et d'une certaine lassitude des exploitants concernant les efforts demandés sans une amélioration effective de la qualité de l'eau.

Dans ce contexte et afin de s'assurer de l'efficacité de ses actions, la collectivité va engager une révision des AAC de ses captages.

En complément, une réflexion sur le changement climatique va être engagée afin de pouvoir au mieux accompagner les exploitants dans le cadre des enjeux de la collectivité (protection des captages, projet alimentaire territorial...)

La collectivité poursuit également sa stratégie foncière au travers de l'animation agricole menée par la SAFER spécifiquement sur les périmètres de captage des Boisseaux et entame une recherche de biens sans maître.

Les actions du délégataire

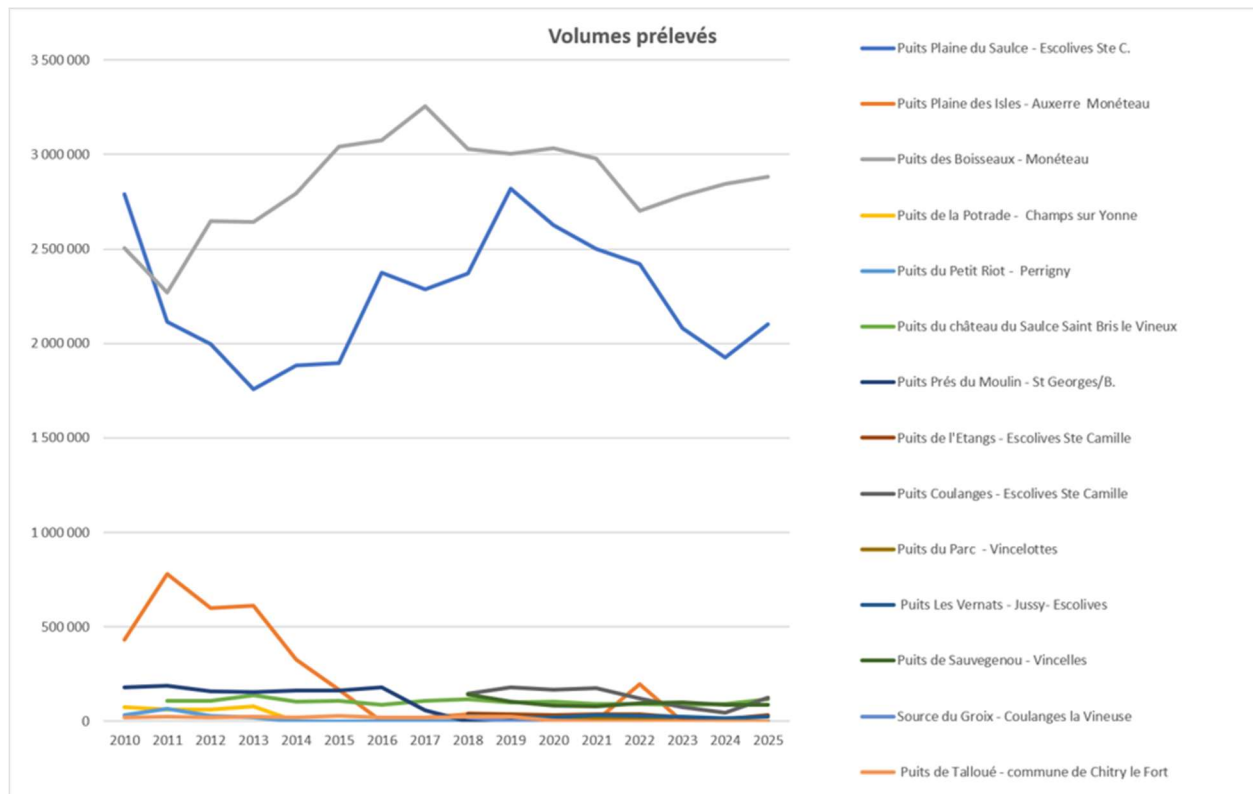
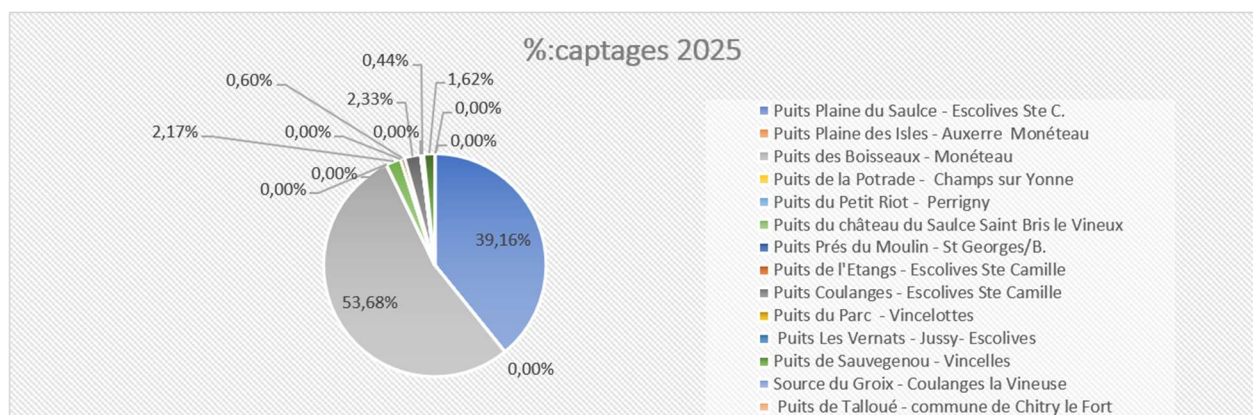
L'article 23 « Développement durable » du contrat d'affermage (2023-2043) prévoit différentes dispositions en lien avec la protection de la ressource :

- **Le fond d'action et de protection de la ressource.** Ce fond est destiné à l'animation des démarches de protection, aux financements d'acquisition ou de matériels et/ou de services par des tiers signataires de la Charte de l'eau. En 2025 ce fond a participé à l'accompagnement d'agriculteurs en agriculture biologique ou en conversion sur les aires d'alimentation de captage a une hauteur de 4 000€.
- Fin 2025, le délégataire a présenté les résultats des études Beemonotoring (mesure de la biodiversité et de la pollution à travers l'analyse du pollen collecté par les abeilles) et de l'éco-diagnostic de la gravière du Saulce.

Prélèvement sur les ressources en eau

Les volumes indiqués sont les volumes relatifs à l'année civile

Ressource et implantation	Volume prélevé en m³									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Puits Plaine du Saulce - Escolives Ste C.	2372170	2287239	2369983	2 819 617	2 626 805	2 499 339	2 419 565	2 079 892	1 924 396	2 103 026
Puits Plaine des Isles - Auxerre Monéteau	0	18880	38540	6 910	0	4 465	195 070	0	5 220	0
Puits des Boisseaux - Monéteau	3076098	3254429	3026672	3 003 589	3 032 940	2 980 210	2 700 305	2 780 450	2 844 641	2 882 750
Puits de la Potrade - Champs sur Yonne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puits du Petit Riot - Perrigny	474	0	1935	2 763	74	0	0	0	39	0
Puits du château du Saulce Saint Bris le Vineux	86199	108149	118 085	99 002	103 753	92 696	92 618	87 254	90 689	116 568
Puits Prés du Moulin - St Georges/B.	180285	58548	0	0	0	0	0	0	0	0
Puits de l'Etang - Escolives Ste Camille			41845	37 692	32 839	38 323	35 407	22 085	10 797	32 260
Puits Coulanges - Escolives Ste Camille			147488	178 820	166 539	177 490	119 183	76 412	47 654	124 902
Puits du Parc - Vincelottes			21520	18 599	19 631	20 107	14 750	0	0	0
Puits Les Vernats - Jussy- Escolives			28498	21 637	22 083	33 620	26 871	24 581	17 641	23 811
Puits de Sauvegenou - Vincelles			141674	105 855	84 010	77 178	97 244	101 637	89 416	86 811
Source du Groix - Coulanges la Vineuse			18 994	0	0	0	0	0	0	0
Puits de Talloué - commune de Chitry le Fort	22150	22246	22610	23 613	3 544	0	0	0	0	0
Total général	5 737 376	5 749 491	5 977 844	6 318 097	6 092 218	5 923 428	5 701 013	5 172 311	5 030 493	5 370 128



Ressources d'Escolives Sainte Camille et de Coulanges la Vineuse :

Pendant l'année 2025, le taux de nitrates a dépassé la limite de qualité de 50mg/l sur ces deux ressources. Le délégataire a mis en service l'interconnexion reliant ces deux ressources à celle de la Plaine du Saulce. Ainsi, il n'y a pas eu de dépassement de la limite de qualité des nitrates dans le réseau de distribution.

Ressource de la Plaine du Saulce

Pendant l'année 2025, le taux de nitrates n'a pas dépassé la limite de qualité de 50mg/l avec une concentration maximale atteinte de 49mg/l. Ce paramètre a pu être maîtrisé au niveau du captage de la Plaine du Saulce grâce au fonctionnement de la réalimentation de nappe.

Ressource de la Plaine des Isles :

Le préfet dans son arrêté n°PREF-SGAD-BE-2025-0424 a acté l'abandon du captage et a abrogé la déclaration d'utilité publique établissant ses périmètres de Protection. Aussi, les travaux de neutralisation des puits par La Communauté de l'auxerrois ont été programmés et seront réalisés courant 2026.

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Arrêté préfectoral	Indice de protection
Plaine du Saulce - Escolives Sainte Camille	Souterraine	Arrêté n°PREF-DCPP-SE-2016-0423 du 26 septembre 2016 (5 110 000 m3/an)	80
Plaine des Isles - Auxerre et de Monéteau	Souterraine	Arrêté du 24 mars 1981 –périmètres de protection	80
Les Boisseaux - Monéteau	Souterraine	Arrêté n°PREF-DCPP-SE-2016-0062 du 4 mai 2016 (3 650 000 m3/an)	80
La Potrade - Champs sur Yonne	Souterraine	Arrêté préfectoral 95/00158 - Prélèvement maximum : 30 m³/h ou 700 m³/j	80
Le Petit Riot - Perrigny	Souterraine	Arrêté préfectoral du 23 janvier 1975 –périmètre de protection	80
Saint Bris le Vineux	Souterraine	Arrêté préfectoral du 25 mai 1981 - périmètre de protection	80
Puits des Prés du Moulin - St Georges/Baulche	Souterraine	Arrêté préfectoral en date du 15 Avril 1987 - 50 m³/h	80
Puits de l'Elang - Escolives Sainte Camille	Souterraine	Arrêté préfectoral 91-065 en date du 19 février 1991 -	60
Puits de Coulanges - Escolives Ste Camille	Souterraine	Arrêté n°94/01072 du 17 novembre 1994 -30m3/h	60
Puits du Parc - Vincelottes	Souterraine	Arrêté préfectoral en date du 3 novembre 1994 - 20m3/h	60
Les Vernats - Jussy/Escolives	Souterraine	Arrêté préfectoral n°PREF-SCPPAT-BE-2018-0056 du 6 avril 2018- 10m3/h	60
Sauvegenou - Vincelles	Souterraine	Arrêté DDA81-12 du 2 février 1981 - 20m3/h	80
Source du Groix - Coulanges la Vineuse		Arrêté préfectoral n°85-73 du 16 avril 1985	0
Talloué - commune de Chitry le Fort	Souterraine	Arrêté n°PREF-DCPP-SE-2016-0687 du 28 novembre 2016 (29 000 m3/an)	60

Le réseau

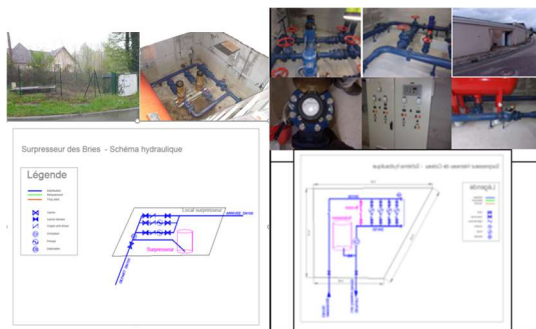
Les châteaux d'eau et réservoirs

Site	Année de mise en service	Volume utile m ³
Réservoir APPOIGNY	1984	1 000
Réservoir d'AUGY	1978	600
Réservoir de Chantemerle - AUXERRE	1965	3 000
Réservoir de Laborde - AUXERRE	1975	300
Réservoir des Pommes Rouges	1976	300
Réservoir Vaux Haut	1966	75
Réservoir de BLEIGNY LE CARREAU	1980	800
Réservoir de BRANCHES	1980	250
Réservoir de CHARBUY	1968	700
Réservoir de CHEVANNES	2006	500
Réservoir CHITRY	1980	300
Réservoir haut de COULANGES LA VINEUSE	1980	100
Réservoir d'ESCOLIVES	2004	300
Réservoir de GY-L'EVEQUE	1950	300
Réservoir d'IRANCY	1968	100
Réservoir de CHAMPS SUR YONNE	1981	1 000
Réservoir de LINDRY	1961	150
Réservoir de SAINT BRIS LE VINEUX	1962	500
Réservoir Haut Saint Georges	1953	3 070
Réservoir Meteo	1964	4 570
Réservoir de VINCELOTTES	1950	500



Réservoir de Charbuy

Les Installation de pompage et de relevage



Site	Mise en service	Débit nominal	Unité
Surpresseur des Bries - APPOIGNY	1992	4	m³/h
Accélérateur de Chantemerle - AUXERRE	1995	200	m³/h
Accélérateur Plaine des Isles - AUXERRE	2009	150	m³/h
Réservoir et surpresseur des Bas Moreaux - AUXERRE	1910	150	m³/h
Réservoir relance de Jonches - AUXERRE	1953	60	m³/h
Réservoir relance Vaux Bas - AUXERRE	1987	10	m³/h
Réservoir surpresseur ZUP Sainte Geneviève - AUXERRE	1966	18	m³/h
Surpresseur des Piedalloues - AUXERRE	1978	72	m³/h
Surpresseur des Vauviers - AUXERRE	2014	30	m³/h
Surpresseur Hameau du Coteau - AUXERRE	1994	5	m³/h
Surpresseur ZAC Saint Siméon - AUXERRE	1978	72	m³/h
Accélérateur de BRANCHES	2007	20	m³/h
Réservoir et surpresseur de Serein - CHEVANNES	1989	28	m³/h
Réservoir relance de la Biche - CHEVANNES	1955	6	m³/h
Reprise et réservoir bas de COULANGES LA VINEUSE	1980	30	m³/h
Pompage réalimentation de nappe Plaine du Saulce	2019	100	m³/h
Surpresseur réservoir de JUSSY	1950	5	m³/h
Réservoir et surpresseur de Pien - MONTEAU	1955	7	m³/h
Réservoir relance de MONTEAU	1955	25	m³/h
Réservoir surpresseur de Malville - MONTIGNY LA RESLE	1961	5	m³/h
Réservoir relance de Saint Siméon - AUXERRE	1964	16	m³/h
Réservoir surpresseur - PERRIGNY	1955	30	m³/h
Relance et VEG de Quenne à Chitry-le -Fort	2020	200	m³/h
Surpresseur SAINT BRIS LE VINEUX	1987	30	m³/h
Réservoir surpresseur de VALLAN	1977	23	m³/h
Réservoir relance d'Egriselles - VENOV	1977	50	m³/h
Réservoir surpresseur Les Soleines - VENOV	1987	5	m³/h
Surpresseur de l'Autoroute - VENOV	1969	30	m³/h
Accélérateur de VILLEFARGEAU	2007	35	m³/h
Relance des Bruyeres - VILLEFARGEAU	2014	30	m³/h

Les canalisations

Le linéaire réseaux de desserte (hors branchement)

En dehors d'intégration de nouveaux réseaux dans le cadre de transferts de compétence, le linéaire de réseaux de desserte est relativement stable.

Les types de conduites

Linéaire de canalisation (ml) - 2025								
Diamètre	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Inconnu	Total
<50 mm	6 644	4 492		4 647	1 837			17 620
50-99 mm	160 862	8 997	43	118 728	1 911		57	290 598
100-199 mm	223 457	10 757	8 465	93 782	46			336 507
200-299 mm	52 323	505	8 881	2 834	128			64 671
300-499 mm	26 622			361	307	73		27 363
500-700 mm	10 373				213			10 586
Inconnu	9						702	711
Total	480 290	24 751	17 389	220 352	4 442	73	759	748 056

Les accessoires de réseaux

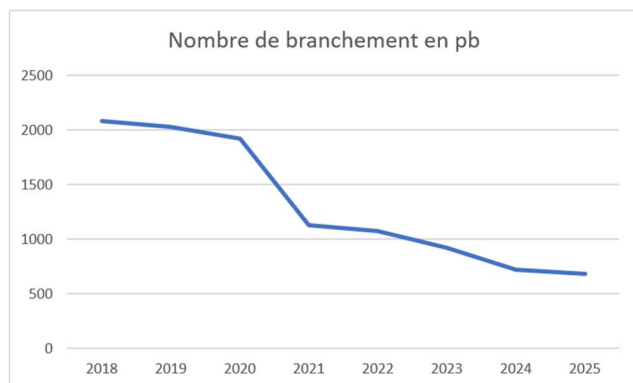
Désignation	Quantité
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	98
Détendeurs / Stabilisateurs	42
Equipements de mesure de type compteur	30
Equipements de mesure de type pression	3
Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	215
Régulateurs débit	18
Vannes	4 279
Vidanges, purges, ventouses	1 285

Les branchements

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Le pourcentage du nombre de branchement en plomb est passé entre 2024 et 2025 de 2,4% à **2,34%**.

Branchements au 31/12/2025	en Pb	hors Pb	Total	% branchement en Pb
Appoigny	1	1 756	1 757	0,06%
Augy	0	543	543	0,00%
Auxerre	598	11 882	12 480	4,79%
Bleigny le Carreau	0	161	161	0,00%
Branches	0	218	218	0,00%
Champs sur Yonne	3	854	857	0,35%
Charbuy	0	946	946	0,00%
Chevannes	26	1 015	1 041	2,50%
Chitry le Fort	0	241	241	0,00%
Coulanges la Vineuse	0	493	493	0,00%
Escolives Sainte Camille	1	382	383	0,26%
Gurgy	0	838	838	0,00%
Gy l'Evêque	0	257	257	0,00%
Irancy	0	281	281	0,00%
Jussy	0	236	236	0,00%
Lindry	14	621	635	2,20%
Monéteau	11	1 996	2 007	0,55%
Montigny la Resles	0	325	325	0,00%
Perrigny	8	635	643	1,24%
Quenne	0	253	253	0,00%
Saint Bris le Vineux	0	683	683	0,00%
Saint Georges sur Baulches	0	1 583	1 583	0,00%
Vallan	1	395	396	0,25%
Venoy	5	879	884	0,57%
Villefargeau	11	499	510	2,16%
Villeneuve Saint Salves	2	143	145	1,38%
Vincelles	7	463	470	1,49%
Vincelottes	3	246	249	1,20%
Totaux	691	28 824	29 515	2,34%



Le parc de compteurs

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre au 31/12/2025														
Usage	Tranche d'âge	15 mm	20mm	25 mm	30 mm	40 mm	50mm	60mm	80mm	100mm	150mm	200mm	250mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	25 753	631	0	321	108	3	37	16	17	0	0	0	26 886
Eau froide	B 5 - 9 ans	2 638	89	0	33	26	0	6	2	4	1	0	0	2 799
Eau froide	C 10 - 14 ans	3 792	162	1	29	3	1	3	0	1	0	0	0	3 992
Eau froide	D 15 - 19 ans	585	33	1	15	2	0	1	0	1	0	0	0	638
Eau froide	E 20 - 25 ans	1 282	24	2	9	6	7	12	0	0	0	0	0	1 342
Eau froide	F > 25 ans	1 772	16	7	1	3	1	0	0	0	0	0	0	1 800
Total eau froide		35 822	955	11	408	148	12	59	18	23	1	0	0	37 457
Incendie	A 0 - 4 ans	1	0	0	5	11	0	28	14	30	3	0	0	92
Incendie	B 5 - 9 ans	0	0	0	0	1	0	1	1	2	0	0	0	5
Incendie	C 10 - 14 ans	3	0	0	0	0	0	4	0	2	0	3	0	12
Incendie	D 15 - 19 ans	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2
Incendie	E 20 - 25 ans	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	3
Incendie	F > 25 ans	0	0	1	0	0	0	4	1	1	0	1	0	8
Total incendie		5	0	1	5	12	0	40	17	35	3	4	0	122

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Dans le cadre du contrat d'affermage un objectif de 110 est fixé pour 2026. En 2025, il est de 119,88.

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P103.2B)				
Plan des réseaux (15 points)		2023	2024	2025
• VP 236 existence d'un plan des réseaux...	10 points	10	10	10
• VP 237 définition d'une procédure de mise à jour des réseaux...	5 points	5	5	5
		15	15	15
Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)				
• Existence d'un inventaire des réseaux avec mention , pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précisions des informations cartographiques - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire , catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	10 points	10	10	10
• Pourcentage du linéaire du réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5 points	5	4,995	4,995
		100,00%	99,90%	99,90%
• Pourcentage du linéaire du réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15 points	14,7	14,88	14,88
		98,00%	99,20%	99,20%
		29,70	29,88	29,88
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour les parties A et B)				
• VP 242 localisation des ouvrages annexes...	10 points	10	10	10
• VP 243 mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques....	10 points	10	10	10
• VP 244 localisation des branchements ...	10 points	0	10	10
• VP 245 document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs...	10 points	10	10	10
• VP 246 document identifiant les secteurs où ont été réalisées les recherche de fuites...	10 points	10	10	10
• VP 247 maintien à jour d'un document mentionnant les interventions des autres interventions...	10 points	10	10	10
• VP 248 existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisation...	10 points	10	10	10
• VP 249 existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux...	5 points	5	5	5
		65	75	75
Total	120	109,70	119,88	119,88

IV. Le bilan hydraulique et les indicateurs de performance

Bilan des volumes :

Le Bilan est établi à partir des volumes calculés en période de relève.

Bilan des volumes 2025			
Volume produit : 5 216 495 m³	Volume mis en distribution : 5 063 565 m³	Volume consommé autorisé : 4 037 230 m³	Consommation comptabilisée : 3 768 230 m³
Volume importé : 34 248 m³	Volume exporté : 187 178 m³	Perte : 1 026 335 m³	Consommation sans comptage estimée : 195 000 m³
			Volume de service : 74 000 m³

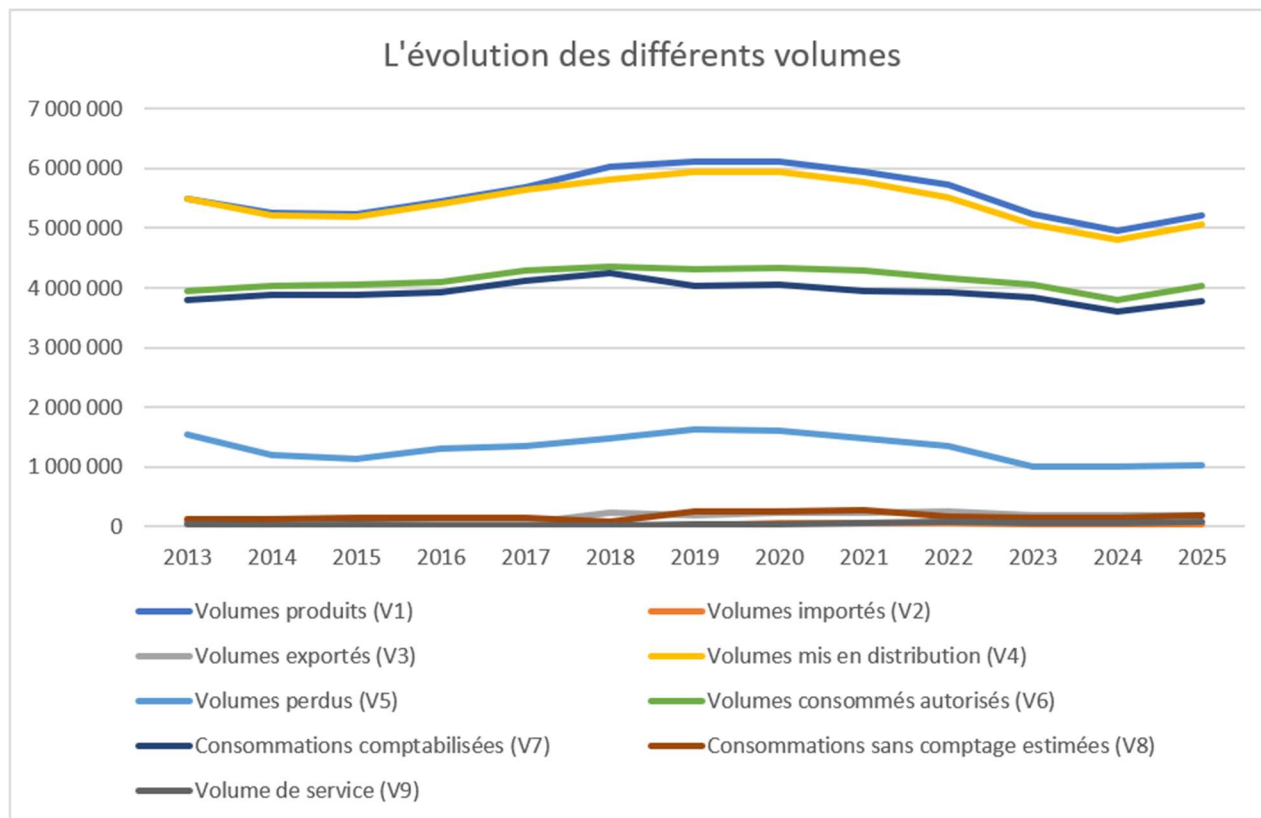
NB :

- Les consommations comptabilisées résultent du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particulier, industriels, services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes incendies avec compteurs, ...),
- Les consommations sans comptage estimé sont celles consommées par les usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux bornes manœuvres de pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement,
- Les volumes de service du réseau sont estimés et ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges /lavage/désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.
- Les volumes consommés autorisés sont la somme des consommations comptabilisées, des consommations sans comptage estimées et des volumes de service.

Evolution des différents volumes

Les volumes indiqués sont calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours.

Depuis plusieurs années la tendance à la consommation est baissière. Toutefois en 2025 elle a légèrement augmenté.



Achats d'eaux traitées

Les importations d'eau concernent l'alimentation d'un hameau de la commune de Lindry, la société Suez Eaux France achète de l'eau auprès de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre.

Ventes et achats d'eau en gros

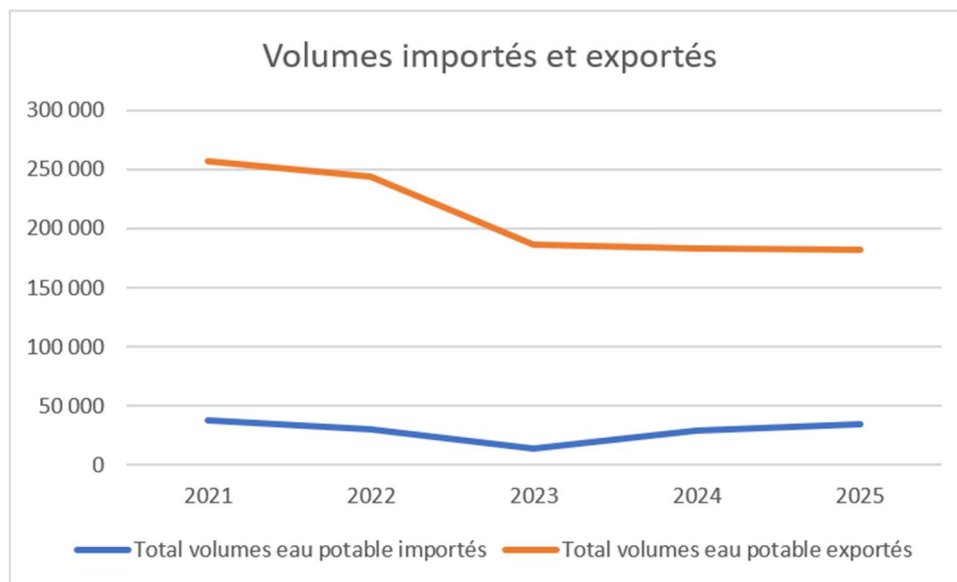
Les ventes d'eau en gros concernent :

- La commune de Beine,
- La Fédération des Eaux de Puisaye Forterre pour alimenter notamment les communes Migé, Val de Mercy et Fleury.

Les achats d'eau auprès de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre concernent des hameaux de Lindry qui seront prochainement interconnectés au réseau communautaire dans le cadre des travaux concessifs du contrat d'affermage

Les données indiquées correspondent à l'année civile, d'où des différences avec le tableau des différents volumes précédent.

Site	Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Cptr AEG Chazelles de Pourain a LINDRY	Volume d'eau potable importé	8 373	8 757	6 723	6 236	8 612	38,10%
DEM VEG de COULANGES à Migé	Volume d'eau potable exporté	62 642	43 891	40 142	43 549	45 046	3,44%
DEM VEG de COULANGES à Migé	Volume d'eau potable importé	28 951	21 693	22 007	23 112	25 685	11,13%
Cptr VEG de CA a Beine - BLEIGNY LE CARREAU	Volume d'eau potable exporté	51 052	58 524	30 374	33 764	43 624	29,20%
Cptr VEG de COULANGES à Val de Mercy	Volume d'eau potable exporté	47 324	37 325	20 903	22 147	21 569	-2,61%
Cptr VEG Metairie de LINDRY a Eglény	Volume d'eau potable exporté	12 710	12 835	6 709	6 379	6 851	7,40%
Relance et VEG de Quenne à Chitry-le - Fort	Volume d'eau potable exporté	21 886	22 677	10 044	0	0	
VEG de Charbuy à Fleury	Volume d'eau potable exporté	60 831	68 548	77 934	76 812	64 976	-15,41%
Total volumes eau potable importés		37 324	30 450	14 165	29 348	34 297	16,86%
Total volumes eau potable exportés		256 445	243 800	186 106	182 651	182 066	-0,32%
Bilan		219 121	213 350	171 941	153 303	147 769	-3,61%

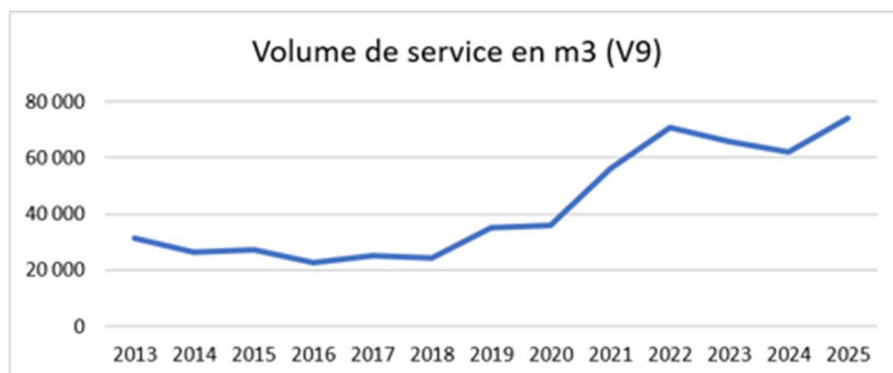


Indicateurs de performance du réseau

Les volumes de services

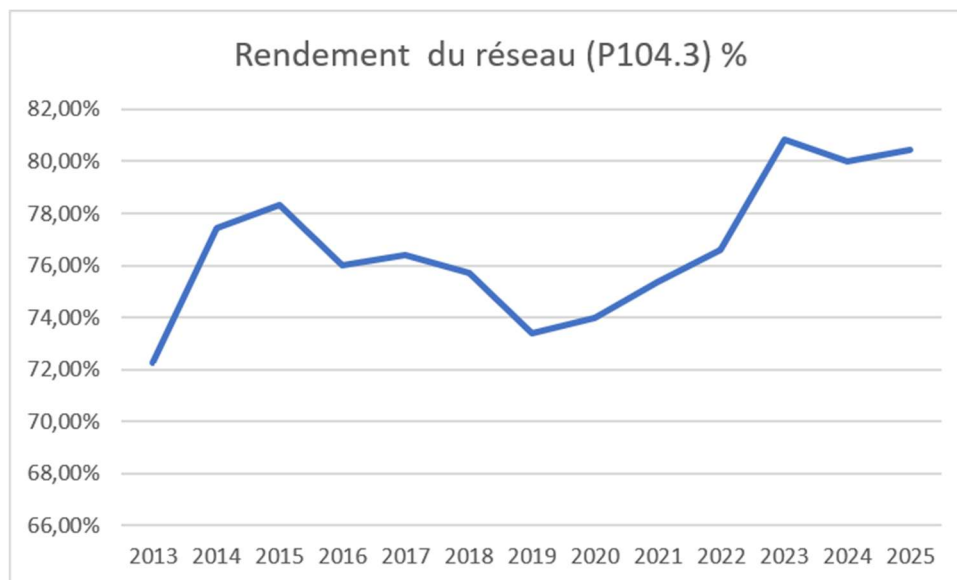
Le contrat fixe un objectif de réduction des volumes des pertes en eau du service de 40% dans l'article 23 « Développement durable ».

L'écart de volume entre 2024 et 2025 est de 19,35% (4,75%/2022). En 2025, le volume des eaux de services était de 74 000 m3.



Le rendement

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.



Les objectifs de rendement

Le contrat d'affermage fixe des objectifs de rendements dans l'article 30.2 « objectifs d'indice linéaire de pertes et de rendement »

Un objectif de 85% est recherché sur l'ensemble du périmètre du service à l'horizon de l'année 2033. Le Déléataire s'engage sur un rendement minimum de 80% pour cette échéance et les suivantes.

Pour y parvenir la Collectivité s'est engagée contractuellement à procéder à des travaux de renouvellement du réseau représentant au moins 1% du réseau par an en moyenne lissée sur 3 années.

A cette fin le délégataire proposera chaque année un programme de renouvellement pluriannuel. Il sera établi à partir d'un outil de modélisation et de tests (logiciel Advanced et outils optimizer).

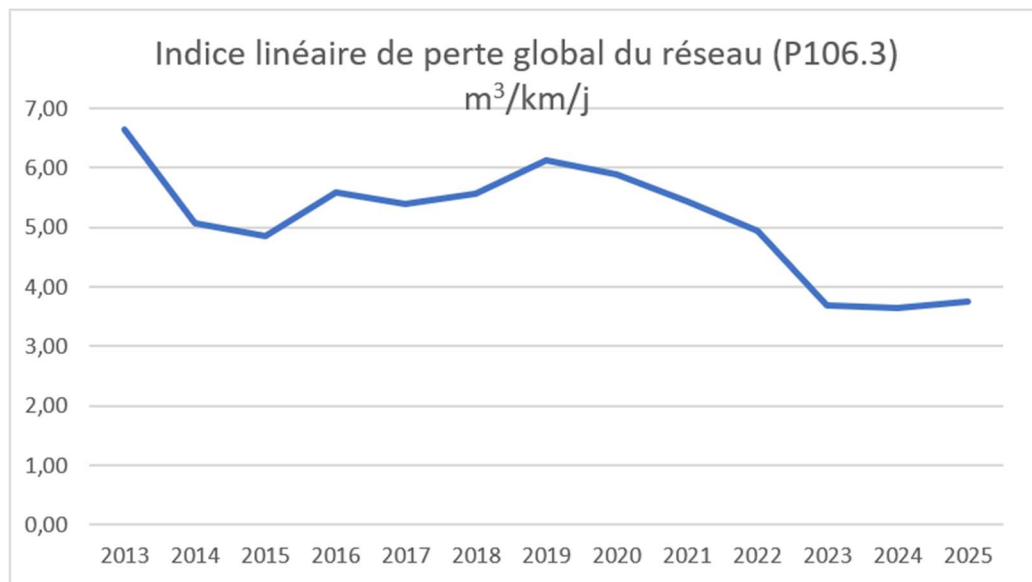
Le tableau ci-dessous présente les rendements par secteur et les objectifs fixés en annexes 7 du contrat d'affermage pour les 5 premières années. Si le rendement global pour les secteurs ruraux est atteint, il n'en est pas de même pour les secteurs urbains (-1,93%) et pour les secteurs semi-urbains (-2,46%).

Rendement par secteurs	Année de contrat					
	2023	2024	2025	2026	2027	Objectif
Secteur urbain						
ZAC Saint-Siméon	80,73	79,86	82,6			85,70%
Rive Gauche	82,25	80,6	81,08			83,00%
Secteur semi urbain						
Appoigny	79,89	80,11	79,18			83,30%
Branches	91,925	80,22	77,22			84,00%
Vaux	83,71	81,62	79,37			81,80%
Sougères	76,75	78,31	81,63			86,10%
Venoy, Laborde, Montalery	83,54	80,29	82,07			88,80%
St Georges, Villefargeau	75,79	77,8	78,72			82,10%
Augy	72,88	82,75	80,76			79,90%
Perrigny	74,69	80,84	84,77			79,20%
Bleigny/Montigny/Villeneuve	79,53	79,85	78,04			78,50%
Venoy, Laborde, Montalery	76,89	78,5	78,67			80,90%
Vincelles, Vincelottes	70,91	71,95	76,36			78,90%
Irancy	68,89	71,24	78,89			74,60%
Coulanges	69,37	70,69	77,36			79,00%
Monéteau	80,7	79,14	80,43			81,20%
Rive Droite Plaine des Isles	81,62	80,17	81,16			82,00%
Secteur rural						
Gurgy	83,29	80,78	83,59			74,80%
St Bris le Vineux	71,43	72,21	74,16			78,90%
Vallan	83,29	80,81	79,68			78,00%
Chevannes	81,63	80,18	81,36			81,20%
Lindry	77,72	80,52	79,1			93,60%
Charbuy	85,46	84,84	84,74			76,90%
Jussy	71,81	72,03	78,79			76,50%
Escolives	69,94	76,77	79,88			75,10%
Gy l'évêque	72,33	72,29	74,46			80,20%
Chitry	86,99	78,8	80,04			84,40%
Global	80,85	80,01	80,45			83,00%
Secteurs urbains :	82,75	80,56	81,17			83,1%
Secteurs semi-urbains :	78,35	78,73	79,84			82,3%
Secteurs ruraux :	79,96	79,8	80,81			79,7%

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

En 2025, il est de 4,75 m³/km/j et a augmenté de 8,29 % par rapport à 2024. Cette augmentation peut en partie s'expliquer par la recrudescence des vols d'eau au niveau des poteaux d'incendie.



Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

En 2025, il était de 3,76 m³/j/km, en augmentation de 3,41 % vis-à-vis de 2024.

Le tableau ci-dessous présente les Indices linéaires de perte par secteur et les objectifs fixés en annexe 7 du contrat d'affermage pour les 5 premières années du contrat. Les indices globaux des différents secteurs sont tous au-dessus des objectifs contractuels.

Indice linéaire de perte par secteurs	Année de contrat					
	2023	2024	2025	2026	2027	Objectif
Secteur urbain						
ZAC Saint-Siméon	14,56	15,63	16,31			14,8
Rive Gauche	5,99	6,53	6,14			5,4
Secteur semi urbain						
Appoigny	3,44	2,9	3,15			2,8
Branches	2,23	3,14	3,2			2,5
Vaux	3,27	2,95	5,61			4,3
Sougères	1,52	1,33	1,21			1,5
Venoy, Laborde, Montalery	2,53	2,27	2,56			1,5
St Georges, Villefargeau	3,18	2,7	2,78			2,1
Augy	3,84	2,04	2,4			2,3
Perrigny	3,09	2,03	1,69			2,4
Bleigny	2,05	2,04	2,91			2,5
Champs s/ Yonne	4,53	3,75	5,15			4,0
Vincelles, Vincelottes	4,26	3,74	2,96			2,8
Irancy	5,07	4,04	1,76			3,6
Coulanges	13,78	11,17	11,28			2,6
Monéteau	3,78	4,05	3,69			3,5
Rive Droite Plaine des Isles	4,16	4,64	4,46			4,3
Secteur rural						
Gurgy	1,41	1,9	1,97			2,4
St Bris le Vineux	3,84	3,64	3,52			2,3
Vallan	1,65	1,87	1,89			2,1
Chevannes	1,82	1,88	1,99			1,7
Lindry	1,77	1,35	1,91			0,4
Charbuy	2,15	2,36	2,54			2,1
Jussy	3,07	2,07	1,68			2,0
Escolives	3,02	1,55	1,48			1,8
Gy l'évêque	2,77	2,53	2,48			1,9
Chitry	0,74	1,08	1,48			1,0
Global	3,7	3,64	3,76			3,2
Secteurs urbains :	6,18	6,77	6,37			5,6
Secteurs semi-urbains :	3,64	3,32	3,46			2,8
Secteurs ruraux :	2,1	2,01	2,18			1,7

V. Tarification de l'eau, recettes et dépenses du service



Modalités de tarification

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclut une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Pour la part de la Communauté de l'Auxerrois :

Depuis le 1^{er} juillet 2023, la structure tarifaire de la surtaxe communautaire s'est alignée sur celle du contrat de concession avec la mise en place d'une tarification segmentée par tranche de consommation afin d'inciter à une consommation raisonnée.

La surtaxe communautaire a été fixée par les délibérations suivantes :

N° de délibération	Date du vote	Date d'effet
2023-50	25/06/2023	01/07/2023
2023-200	16/11/2023	01/01/2024
2024-238	21/11/2024	01/01/2025
2025-271	20/11/2025	01/01/2026

Les tarifs de la surtaxe communautaire au 1^{er} janvier sont les suivants :

Communauté de l'Auxerrois		2024	2025	2026	Variation (n-1/n)
Part fixe (€ HT/an)		20,00	20,00	20,00	0,00%
Part proportionnelle (€/HT/m ³)	de 0 à 15m ³	0,152	0,154	0,155	0,65%
	De 16 à 120 m ³	1,036	1,046	1,057	1,05%
	De 121 à 1000 m ³	1,133	1,144	1,156	1,05%
	Au-delà de 1000 m ³	1,035	1,045	1,056	1,05%

Pour la part du délégataire, les tarifs sont contractuels et révisables :

La part du délégataire est autorisée par la **délibération n°2023-049 du 25 mai 2023** autorisant la signature du contrat de délégation.

Les tarifs du délégataire au 1^{er} janvier sont les suivants :

Délégataire		2024	2025	2026	Variation (n-1/n)
Part fixe semestrielle (€ HT) en fonction Ø compteur (mm)	10 à 15	24,46	23,80	23,68	-0,50%
	20,00	87,32	84,94	84,53	-0,49%
	25 à 30	203,35	197,81	196,84	-0,49%
	40	227,78	221,58	220,49	-0,49%
	50 et 60	410,98	399,79	397,82	-0,49%
	80	533,10	518,59	516,04	-0,49%
	100	814,01	791,85	787,95	-0,49%
	150	899,50	875,01	870,71	-0,49%
	Au-delà de 150	1 021,64	993,83	988,94	-0,49%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 15 m3	0,1659	0,1614	0,1606	-0,49%
	De 16 à 120 m3	0,4921	0,4787	0,4764	-0,49%
	De 121 à 1000 m3	1,2505	1,2165	1,2105	-0,49%
	Au-delà de 0 à 1000 m3	1,0793	1,0499	1,0447	-0,49%

Le coefficient d'indexation d'eau potable pour le contrat de Suez au 1^{er} janvier 2026 est de 1,0525.

Exemples d'autres tarifs (contrat 2023-2043)	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Accès au service			
Frais d'accès au service sans déplacement	55,45	53,94	53,68
Frais d'accès au service avec déplacement (demande du client, vérification d'index, pose de compteur et/ou remise en eau)	106,56	103,65	103,15
Diverses intervention au domicile de l'usagers			
Fermeture du branchement	81,55	79,33	78,94
Réouverture de branchement	81,55	79,33	78,94
Dépose d'un compteur de 15 ou 20mm	81,55	79,33	78,94
Pose sur branchement déjà existant d'un compteur de diamètre de 15 mm	131,56	127,98	127,35
Pose sur branchement déjà existant d'un compteur de diamètre de 20 mm	151,13	147,02	146,30
Pose sur branchement déjà existant d'un compteur de diamètre > à 100 mm	sur devis	sur devis	sur devis
Relevé individuel convoqué suite à non relevé sur 2 périodes consécutives ou relevé individuel du compteur à la demande du client en dehors d'une tournée de relève	71,76	69,81	69,47
Forfait déplacement au domicile du client pour toute intervention autre que celles spécifiquement prévues dans la présente annexe	71,76	69,81	69,47
Intervention en dehors des heures ouvrées du service à la demande du client	107,64	104,71	104,20
Vérification sur place d'un compteur de 15 à 20 mm à la demande du client avec un compteur pilote ou une jauge calibrée	114,17	111,06	110,51
Etalonnage d'un compteur de 15 à 40mm sur un banc accrédité COFRAC (y compris coût de changement du compteur)			
Pour un compteur 15 mm	628,46	611,35	608,35
Pour un compteur 20 mm	651,29	633,56	630,45
Pour un compteur 30 mm	756,76	736,16	732,54
Pour un compteur 40 mm	836,13	813,37	809,37
Pour un compteur > à 40 mm	sur devis	sur devis	sur devis
Contrôle d'un ouvrage de prélèvement, puits ou forage			
Diagnostic comprenant le compte rendu de visite	228,33	222,12	221,03
Contre-visite comprenant le PV de visite	152,22	148,08	147,35
Analyse d'eau et mesure de pression			
Analyse d'eau effectuée à la demande du client	sur devis	sur devis	sur devis
Mesure de pression effectuée à la demande du client	sur devis	sur devis	sur devis
Système de Télérelevé			
Intervention pour remise en état du système de relevé à distance sur le compteur d'eau avec remplacement émetteur seul (en cas de faute prouvée du client)	147,87	143,85	143,14
Intervention pour remise en état du système de relevé à distance sur le compteur d'eau avec remplacement de l'émetteur et du compteur (en cas de faute prouvée du client)	208,76	203,08	202,08
Intervention pour remise en état du système de relevé à distance sur le compteur d'eau avec remplacement d'un émetteur déporté (en cas de faute prouvée du client)	250,08	243,27	242,08
Intervention pour remise en état du système de relevé à distance sur le compteur d'eau avec remplacement d'un iMeter (en cas de faute prouvée du client)	500,16	486,54	484,15
Relevé du compteur en cas de refus de pose du dispositif de Télérelevé	81,55	79,33	78,94
Autres services clientèle			
Rendez-vous à votre demande avec un Conseiller Clientèle à votre domicile pour une personne à mobilité réduite	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Rendez-vous à votre demande avec un Conseiller Clientèle à votre domicile	95,68	93,08	92,62
Edition duplicata de facture (1ère demande)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Edition duplicata de facture (par demande supplémentaire)	9,79	9,52	9,47

Pour l'agence de l'eau :

L'arrêté du 5 juillet 2024 fixe les modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. Il est pris en compte pour l'application des redevances d'eau potable et d'assainissement prévues à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du 21 juin 2024 et le comité de bassin Seine Normandie du 2 juillet 2024 se sont prononcés pour fixer le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,148€/ m³ pour l'année 2026.

Pour l'année 2026, **le coefficient de modulation**, calculé à partir des données de 2024 de la performance des réseaux de la Communauté de l'Auxerrois, est de **0,51** pour cette redevance.

La Communauté fixe le tarif de la contrepartie pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

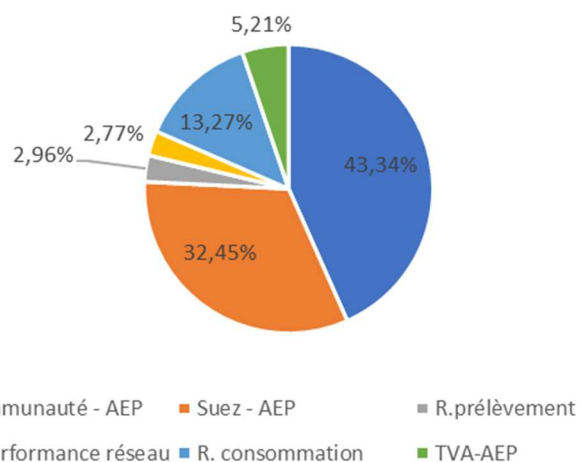
N° de délibération	Date du vote	Date d'effet
2025-272	20/11/2025	01/01/2026

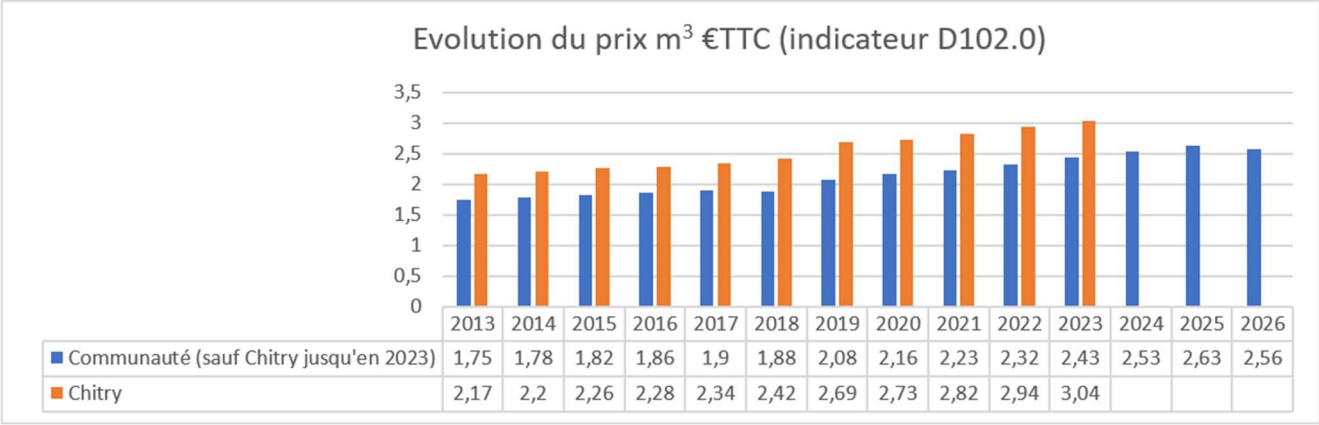
La facture type de 120m³

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle et la facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle dans le cadre des contrats d'affermage.

Facture 120 m³ au 1er janvier			2025		2026		Ecart (%)
		Quantité	Prix	Montant	Prix	Montant	
Part de la Communauté de l'Auxerrois							
Part fixe		1	20,0000	20,00	20,00	20,00	
Part proportionnelle							
Part proportionnelle	Tranche 1 : de 0 à 15 m³	15	0,1540	2,31	0,1550	2,33	
	Tranche 2 : de 16 à 120 m³	105	1,0460	109,83	1,0570	110,99	
Montant hors taxe de la facture de 120m3 revenant à la Communauté de l'Auxerrois				132,14		133,31	0,89%
Part du délégataire Suez Eaux France							
Part fixe	abonnement DN10 ou 15 mm	1	47,6000	47,60	47,36	47,36	
Part proportionnelle	Tranche 1 : de 0 à 15 m³	15	0,1614	2,42	0,1606	2,41	
	Tranche 2 : de 16 à 120 m³	105	0,4787	50,26	0,4764	50,02	
Montant hors taxe de la facture de 120m3 revenant au délégataire				100,28		99,79	-0,49%
Taxe et redevance							
Redevance pour prélèvement de la ressource		120	0,0759	9,11	0,0759	9,11	
Redevance pour pollution domestique		120					
Contre valeur "Performance des réseaux d'eau potable"		120	0,0170	2,04	0,0710	8,52	
Redevance pour la consommation eau potable		120	0,4600	55,20	0,3400	40,80	
Taxe sur la valeur ajoutée 5,5%)				16,43		16,03	
Montant des taxes et redevances pour 120m3				82,78		74,46	-10,05%
Prix toutes taxes comprises pour 120 m³				315,20		307,56	-2,42%
Prix toutes taxes comprises au m³				2,63		2,56	-2,42%

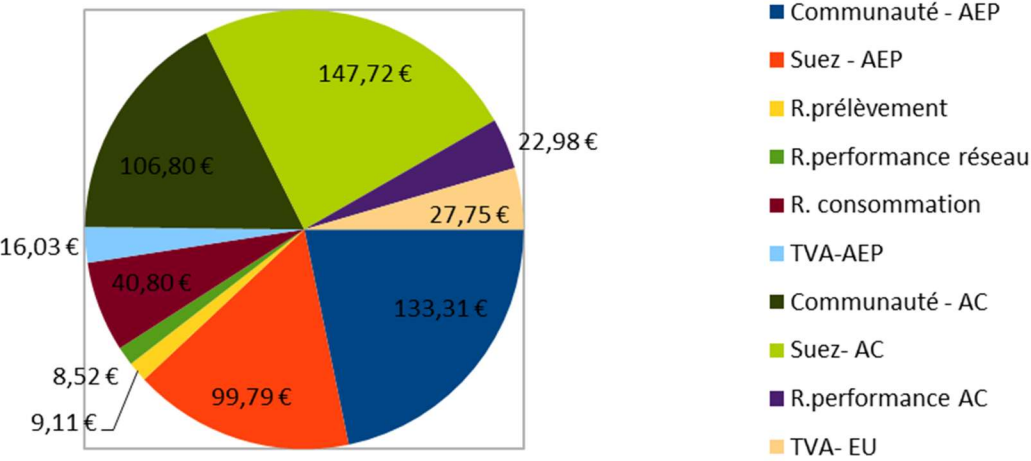
Facture type de 120 m³ d'eau potable (307,56€TTC)





Facture type globale (eau et assainissement) sur Auxerre

Facture type de 120m3 (AEP 307,56 €TTC-EU 305,25€TTC) à
Auxerre



NB : AEP (alimentation en eau potable), EU (assainissement collectif)

Recettes et Dépenses communautaires

Le budget annexe d'eau potable

Le budget eau potable retrace l'exercice de la compétence par la communauté de l'Auxerrois. C'est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) : Les recettes de ce budget ont donc l'obligation de couvrir la totalité des dépenses. Il fait l'objet d'un assujettissement à la TVA.

Pour l'exercice 2025, le budget présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 976 985,86 € et un résultat d'investissement excédentaire de 1 354 984,32 €.

Après intégration des reports 2024 et des restes à réaliser, le solde de fonctionnement est excédentaire de 5 327 532,70 € et le solde d'investissement est déficitaire de – 3 610 113,75 €.

Compte administratif 2025	EAU POTABLE
Section de Fonctionnement	
Fonctionnement - Recettes	4 458 815,22
Fonctionnement - Dépenses	3 481 829,36
Fonctionnement Résultat de l'exercice 2025	976 985,86
Fonctionnement Report N-1 R002	4 350 546,84
Fonctionnement Résultat cumulé 2025	5 327 532,70
Section d'Investissement	
Investissement - Recettes	5 353 299,01
Investissement - Dépenses	3 998 314,69
Investissement Résultat de l'exercice 2025	1 354 984,32
Investissement Report N-1 R001	- 1 072 046,39
Investissement Résultat cumulé 2025	282 937,93
Restes à réaliser Recettes	1 574 936,79
Restes à réaliser Dépenses	5 185 050,54
Solde RAR	- 3 610 113,75
Investissement Besoin ou Excedent de financement 001+solde RAR	- 3 327 175,82

➤ DEPENSES ET RECETTES REELLES

✓ Section de fonctionnement

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
DEPENSE	011	Charges à caractère général	109 464,24	373 000,00	356 550,00	90 576,24	-17,25%
	012	Charges de personnel et frais assimilés	324 840,56	473 700,00	493 700,00	351 924,18	8,34%
	65	Autres charges de gestion courante	35 078,54	50 500,00	50 500,00	33 913,13	-3,32%
	66	Charges financières	38 961,01	35 000,00	35 000,00	29 927,79	-23,19%
	67	Charges exceptionnelles	23 079,50	45 000,00	290 450,00	63 972,94	177,19%
	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	-	-	2 000 000,00	2 000 000,00	#DIV/0
DEPENSE		TOTAL	531 423,85	977 200,00	3 226 200,00	2 570 314,28	383,67%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 570 314 € réparties entre :

- Les charges à caractère général : 90 576 € dont :
 - 39 816 € de taxes foncières,
 - 15 782 € d'honoraires notamment pour le plan d'actions du projet agricole avec la Chambre d'agriculture,
 - 12 788 € d'études et recherches,
 - 8 960 € de remboursement de frais au budget principal,
 - 5 130 d'achat d'études,
- Les charges de personnel : 351 924 € dont :
 - 65 327 € de refacturation depuis le budget principal,
 - La masse salariale pour un montant de 286 24 €, soit une hausse de 2.14 % entre 2024 et 2025. Cela s'explique notamment par la hausse de la cotisation CNRACL et le GVT (avancements échelons). La différence entre le BP et le CA s'explique par le non-recrutement sur 2 postes prévus au budget,
- Les charges de gestion courantes au chapitre 65 de 33 913 € intègrent les indemnités des élus et 6 566 € de subventions versées au titre de l'aide en faveur des agriculteurs,
- Les charges d'intérêt de la dette s'élèvent à 29 92,01€,
- Les charges exceptionnelles au chapitre 67 intègrent les subventions versées pour l'implantation de couverts dans le cadre de la charte locale pour 22 858 €, et 41 114 € au titre de régularisations comptables,
- La provision de 2 000 000 € pour risques relative à l'éventuelle nécessité pour la collectivité de compenser la baisse de subvention de l'AESN afférente à la construction de de l'usine de traitement des Boisseaux.

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
RECETTE	002	Résultat d'exploitation reporté	4 299 551,49	-	4 350 546,84	4 350 546,84	1,19%
	013	Atténuations de charges		-	-	1 585,88	
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	3 966 071,87	4 080 200,00	4 102 015,00	4 228 947,85	6,63%
	74	Subventions d'exploitation	29 412,00	-	147 787,00	86 881,00	195,39%
	75	Autres produits de gestion courante	9,45	-	-	4 007,80	42 310,58%
	77	Produits exceptionnels	2 000,00	-	-	5 771,08	188,55%
	78	Reprises sur provisions et dépréciations	17,00	-	-	-	-100,00%
RECETTE		TOTAL	8 297 061,81	4 080 200,00	8 600 348,84	8 677 740,45	4,59%

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées :

- Au chapitre 002 : du résultat reporté 2024 de 4 350 546.84 €,
- Au chapitre 70 :

- Du produit de la surtaxe eau pour 4 127 025 €,
- De la redevance d'occupation du domaine public pour 41 114 €,
- 60 807 € de recettes de refacturation du budget annexe assainissement pour mise à disposition d'agents,
- Au chapitre 74 : 86 881 € de subventions notamment le financement par l'agence de l'eau de l'animation agricole pour l'animation du contrat de préservation agricole pour 73 200 €,
- Au chapitre 75 : 4 000 € au titre de la participation de Suez au fond compensatoire,
- Au chapitre 77 : 5 771 € encaissés au titre des pénalités pour suite pollution réseau eaux pluviales Auxerre.

✓ **Section d'investissement**

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
DEPENSE	001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	-	-	1 072 046,39	1 072 046,39	#DIV/0
	16	Emprunts et dettes assimilées	183 777,98	192 000,00	192 000,00	189 766,08	3,26%
	20	Immobilisations incorporelles	12 965,16	377 000,00	543 187,05	152 015,81	1 072,49%
	21	Immobilisations corporelles	10 850,83	150 000,00	190 000,00	105 588,42	873,09%
	23	Immobilisations en cours	5 014 887,51	7 266 400,00	11 087 061,91	3 006 680,15	-40,04%
	4581	Opérations pour le compte de tiers		-	80 000,00	-	
DEPENSE		TOTAL	5 222 481,48	7 985 400,00	13 164 295,35	4 526 096,85	-13,33%

Les dépenses réelles d'investissement sont composées :

- Au chapitre 16 : du remboursement du capital de la dette pour 189 766 €,
- Au chapitre 20 : maîtrise d'œuvre pour 152 015 €,
- Au chapitre 21 : 105 588 € pour l'acquisition de terrain (zone de protection des captages),
- Au chapitre 23 : réalisation de travaux pour 3 006 680€ portant sur le réseau d'eau potable.

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
RECETTE	001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	872 483,51	-	-	-	-100,00%
	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 679 133,03	-	2 600 931,81	2 600 931,81	54,90%
	13	Subventions d'investissement	784 659,24	1 000 000,00	2 751 980,54	1 351 226,50	72,21%
	16	Emprunts et dettes assimilées	-	3 882 400,00	2 252 234,16	76 983,00	#DIV/0
	21	Immobilisations corporelles		-	105 000,00	-	
	4582	Opérations pour le compte de tiers		-	80 000,00	-	
RECETTE		TOTAL	3 336 275,78	4 882 400,00	7 790 146,51	4 029 141,31	20,77%

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par :

- L'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement au financement de l'investissement (compte 1068) pour 2 600 931.81 €,
- Des subventions pour 1 351 226.50 € dont 1 033 000 € de l'agence de l'eau pour la réhabilitation des canalisations fuyardes et autres travaux et 318 000 € de subvention DETR pour le renouvellement de canalisations et branchements.

➤ **OPERATIONS D'ORDRE**

FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
DEPENSE	023	Virement à la section d'investissement	- €	2 218 255,80 €	4 489 404,64 €	- €	#DIV/0
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	941 062,19 €	1 011 647,08 €	1 011 647,08 €	911 515,08 €	-3,14%
DEPENSE		TOTAL	941 062,19 €	3 229 902,88 €	5 501 051,72 €	911 515,08 €	-3,14%

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
RECETTE	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 902,88 €	126 902,88 €	126 902,88 €	131 621,61 €	3,72%
RECETTE		TOTAL	126 902,88 €	126 902,88 €	126 902,88 €	131 621,61 €	3,72%

INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
DEPENSE	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 902,88 €	126 902,88 €	126 902,88 €	131 621,61 €	3,72%
DEPENSE		TOTAL	126 902,88 €	126 902,88 €	126 902,88 €	131 621,61 €	3,72%

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
RECETTE	021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €	2 218 255,80 €	4 489 404,64 €	0,00 €	#DIV/0
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	941 062,19 €	1 011 647,08 €	1 011 647,08 €	911 515,08 €	-3,14%
RECETTE		TOTAL	941 062,19 €	3 229 902,88 €	5 501 051,72 €	911 515,08 €	-3,14%

Les opérations d'ordre portent sur l'amortissement des immobilisations pour 911 515 € et 131 621 € d'amortissement de subventions. Le chapitre 041 retrace les écritures liées aux avances sur marché.

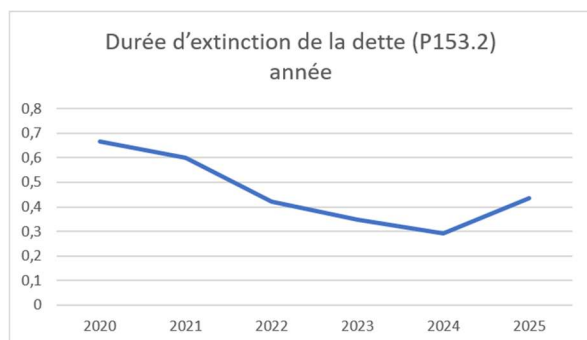
Etat de la dette du service

Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

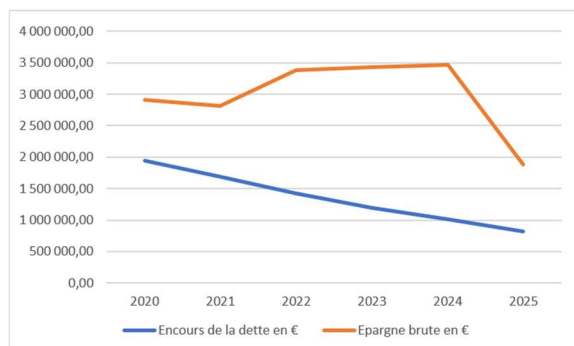
$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette en €	1 257 562,00	1 941 976,00	1 686 159,00	1 423 009,00	1 197 374,00	1 013 596,00	823 929,79
Epargne brute en €	2 716 194,00	2 909 488,00	2 811 275,05	3 382 323,74	3 429 880,50	3 466 086,47	1 888 500,94
Durée d'extinction de la dette (P153.2) année	0,46	0,67	0,60	0,42	0,35	0,29	0,44



Encours de la Dette

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû)	1 257 562,00	1 941 976,00	1 686 159,00	1 423 009,91	1 197 374,00	1 013 596,00	823 929,79
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	204 544,43	248 480,01	255 817,84	225 635,00	183 777,98	189 766,08
	En intérêts	60 655,38	73 272,26	62 906,68	53 795,83	46 485,28	32 565,27



Compte annuel de résultats d'exploitation (CARE) du contrat d'affermage

en Euros	Care 2024	Care 2025	CEP (Avenant 2) 2025	▲ 2025
PRODUITS	10 898 425	12 046 565	11 955 603	90 962
Exploitation du service	4 663 222	4 963 065	5 155 696	-192 631
Collectivités et autres organismes publics	5 476 876	6 201 996	6 201 996	0
Travaux attribués à titre exclusif	169 576	319 427	142 300	177 127
Produits accessoires	588 751	562 078	455 612	106 466
CHARGES	12 230 334	13 217 177	13 223 896	-6 719
Personnel	1 806 587	1 830 093	1 832 818	-2 726
Energie électrique	422 255	370 948	536 149	-165 201
Achats d'eau	14 320	10 735	6 635	4 100
Achats de prestations assainissement	0	0	0	0
Produits de traitement	21 097	16 046	14 221	1 825
Analyses	41 753	38 019	34 245	3 774
Sous-traitance, matières et fournitures	627 509	789 623	603 299	186 324
Impôts locaux et taxes	195 783	98 324	123 790	-25 465
Autres dépenses d'exploitation, dont :	997 658	1 005 919	1 238 023	-232 104
• télécommunication, postes et télégestion	57 109	40 282	131 648	-91 366
• engins et véhicules	160 441	209 695	119 346	90 349
• informatique	524 508	459 167	363 773	95 393
• assurance	40 455	41 925	39 585	2 340
• locaux	95 601	110 383	151 023	-40 641
Frais de contrôle	0	0	0	0
Prestations et redevances contractuelles	66 000	75 000	71 353	3 647
Contribution des services centraux et recherche	178 347	192 162	182 527	9 635
Collectivités et autres organismes publics	5 476 876	6 201 996	6 201 996	0
Charges relatives aux renouvellements	0	0	0	0
• pour garantie de continuité du service	0	0	0	0
• programme contractuel	0	0	0	0
• fonds contractuel	989 837	951 426	820 568	130 858
Charges relatives aux investissements	0	0	0	0
• programme contractuel	1 306 076	1 439 373	1 432 964	6 408
• fonds contractuel	0	0	0	0
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	0	0	0	0
• investissements incorporels	0	0	0	0
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0	0	0	0
Charges relatives aux investissements du domaine privé	60 327	64 395	34 558	29 836
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	86 487	157 019	90 751	66 268
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-60 578	-23 901	0	-23 901
Résultat avant impôt	-1 331 909	-1 170 612	-1 268 293	97 681
RESULTAT	-1 331 909	-1 170 612	-1 268 293	97 681

L'analyse du CARE 2025 montre une exécution globalement conforme à la trajectoire financière prévue par l'avenant n°2.

Le résultat réel s'établit à -1,268 M€, contre un résultat prévisionnel de -1,171 M€, soit un écart défavorable de 97,7 k€. Cet écart représente moins de 1 % des charges du service :

Indicateur	CEP 2025	Réalisé 2025	Écart
Produits	12 046 565 €	11 955 603 €	-90 962 €
Charges	13 217 177 €	13 223 896 €	+6 719 €
Résultat	-1 170 612 €	-1 268 293 €	-97 681 €

- Le résultat 2025 est inférieur au CEP de 97,7 k€, ce qui représente 1% des charges totales du service.
- Globalement, le déficit est cohérent avec la trajectoire prévue au contrat. Le CEP de l'avenant n°2 prévoyait déjà un contrat déficitaire dans les premières années compte tenu des investissements structurants engagés (Boisseaux, Plaine du Saulce, télérelève, interconnexions, renouvellement patrimonial).

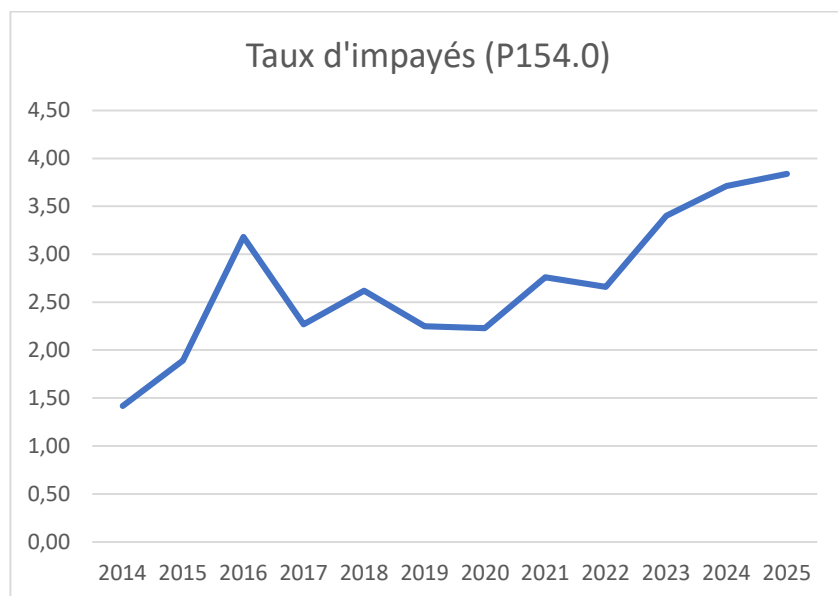
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Le calcul du taux d'impayés est le suivant :

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Depuis 10 ans le taux d'impayés progresse. Il s'établit en **2025 à 3,84% pour 3,71% en 2024.**



VII. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Actuellement, Il n'existe pas d'unité de potabilisation. La désinfection de l'eau dans le réseau est assurée par l'injection de chlore gazeux ou javel au niveau des captages et/ou dans le réseau.

En 2027 des unités de potabilisation aux captages des Boisseaux et de la Plaine des Isles garantiront une eau de qualité conforme respectant les normes sanitaires.

Les indicateurs du décret du 2 mai 2025

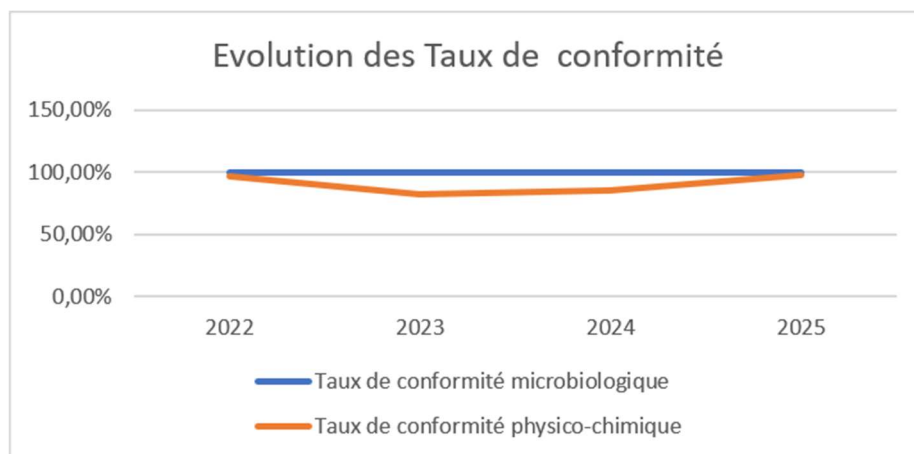
Les indicateurs de la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007 représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie.

Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisé par les Agences Régionales de Santé

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Indicateurs de performance sur la qualité de l'eau - décret du 2 mai 2007	2022	2023	2024	2025
Taux de conformité microbiologique (paramètres avec une limite de qualité uniquement) (P101.1) %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements	217	212	214	234
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0
Taux de conformité physico-chimique (paramètres avec une limite de qualité uniquement) (P102.1) %	96,26 %	82,46 %	85,12 %	97,73 %
Nombre de prélèvements	107	114	121	132
Nombre de prélèvements non conformes	4	20	18	3



Les non-conformités

La qualité de l'eau a été conforme aux normes en vigueur sur les paramètres microbiologiques tout au long de l'année et sur 100% des prélèvements.

Concernant la qualité physico – chimique de l'eau en production et distribution les non-conformités n'ont pas induit de restrictions de consommation. Des analyses de contrôles sanitaires ont indiqués un taux de plomb supérieur à la limite de qualité pour deux branchements situés sur la commune de Vincelles. Ces deux branchements ont été renouvelés par le délégataire. Une autre analyse de contrôle sanitaire réalisée sur la commune de Lindry, au niveau de l'alimentation de la mairie a également indiqué un taux supérieur à la limite de qualité. La présence de plomb provient de l'installation intérieure. En effet, la canalisation et le branchement concernés ont fait l'objet d'un renouvellement antérieurement à l'analyse réalisée.

L'étude sur le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)

Une modélisation hydraulique a été réalisée en 2024 afin d'étudier le risque de relargage du Chlorure de Vinyle Monomère (CVM). Ainsi 31 points ont été identifiés.

A sa suite en 2025 des analyses ont été réalisées dans les secteurs présentant un risque.

En 2026, la Communauté de l'auxerrois va programmer le renouvellement des conduites présentant un risque potentiel, pour une exécution des travaux en 2027. Entre temps des purges vont être réalisées.

VIII. RELATIONS AUX USAGERS

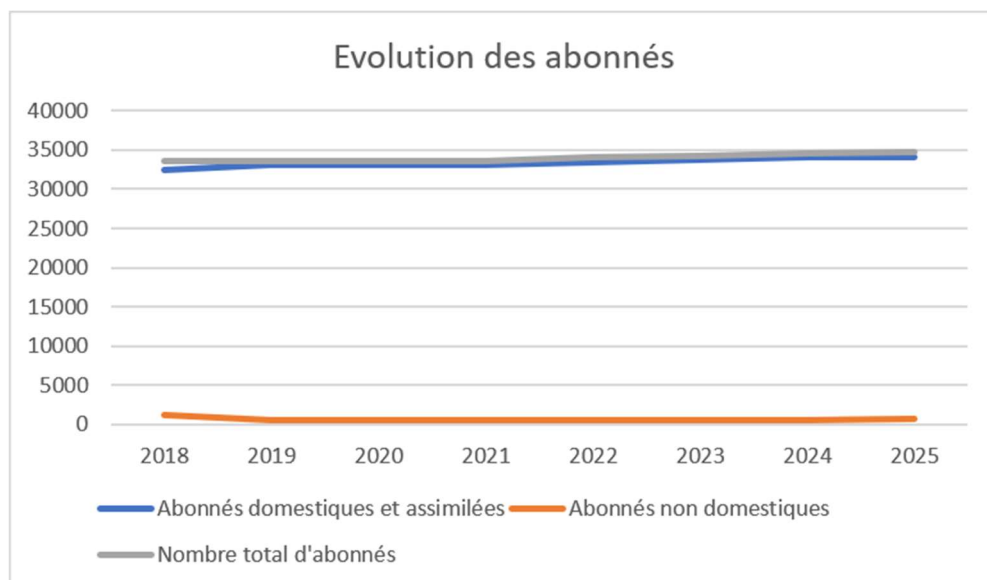
Les familles de consommateurs

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2025		
Commune	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Total abonnés
Appoigny	1703	28	1731
Augy	513	15	528
Auxerre	17443	332	17775
Bleigny le Carreau	154	4	158
Branches	207	5	212
Champs sur Yonne	830	20	850
Charbuy	914	12	926
Chevannes	1082	27	1109
Chitry le Fort	230	1	231
Coulanges la Vineuse	437	13	450
Escolives sainte Camille	355	2	357
Gurgy	831	8	839
Gy l'Evêque	238	2	240
Irancy	249	3	252
Jussy	210	6	216
Lindry	615	5	620
Monéteau	2171	54	2225
Montigny la Resle	299	9	308
Perrigny	624	7	631
Quenne	245	2	247
Saint Bris le Vineux	604	36	640
Saint Georges sur Baulche	1561	33	1594
Vallan	381	9	390
Venoy	850	16	866
Villefargeau	482	14	496
Villeneuve Saint salves	135	4	139
Vincelles	528	3	531
Vincelottes	226	0	226
Total	34117	670	34787

L'évolution des abonnés a été entre 2024 et 2025 de 0,44% .



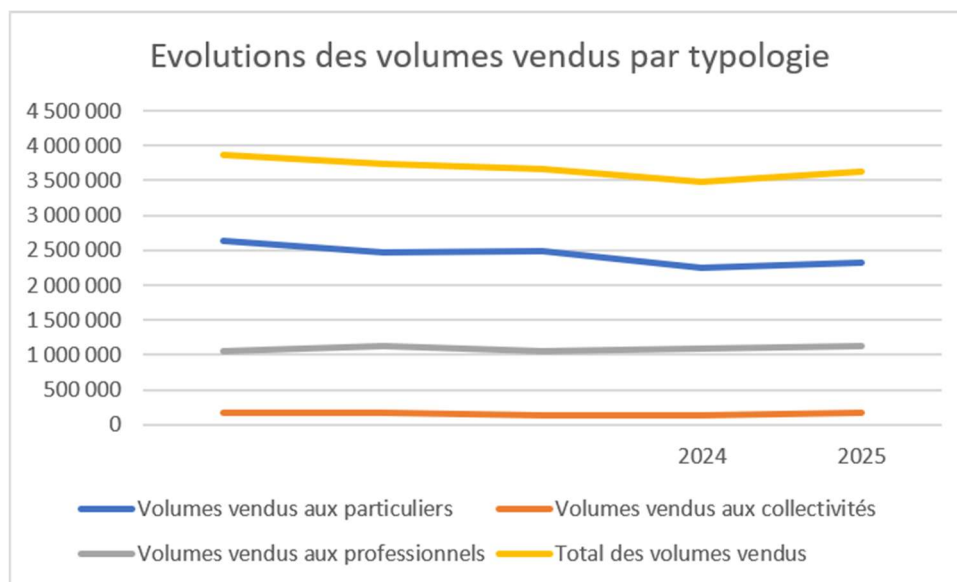
Les volumes vendus



Les volumes facturés dépendent des périodes de relevé des compteurs qui peuvent varier d'une année sur l'autre. En conséquence, les variations des volumes facturés ne sont pas entièrement imputables à une baisse ou une augmentation de la consommation, mais peuvent être en partie liées à des décalages de relève d'une année sur l'autre. Pour pouvoir analyser les volumes facturés retraités de ces effets de variation, reportez-vous au tableau qui présente les rendements de réseaux. Le tableau du rendement de réseau contient des informations sur les volumes facturés ramenés à 365 jours.

Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	2 633 848	2 462 391	2 494 581	2 256 520	2 329 896	3,25%
Volumes vendus aux collectivités	172 929	162 656	126 533	130 242	161 187	23,76%
Volumes vendus aux professionnels	1 060 010	1 120 609	1 049 149	1 089 628	1 133 519	4,03%
Total des volumes vendus	3 866 787	3 745 656	3 670 263	3 476 390	3 624 602	4,26%

Entre 2024 et 2025, les volumes vendus ont progressé, toutefois depuis cinq ans la tendance est à la baisse.



Les dégrèvements

Les volumes objet d'un dégrèvement ont été multipliés par 3,69 en cinq ans.

Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de demande acceptées	56	177	121	138	179	14,05%
Nombre de dégrèvement	110	233	131	311	351	137,40%
Volumes dégrévés	38 375	103 604	69 924	89 385	141 754	27,83%

Les Délais d'intervention et de remise en service

Dans les articles 33, 35 et 40 du contrat d'affermage sont fixés des délais d'intervention.
Le bilan est donné ci-dessous.

	Type de prestation	Délai maximum inscrit au contrat	Taux de respect		
			2023	2024	2025
Art. 33	Délai maximal d'intervention en cas d'urgence	30 minutes	100%	100%	100%
Art. 33	Délai maximal d'obtention d'un rendez-vous à domicile	5 jours ouvrés	100%	100%	100%
Art. 33	Délai maximal de réalisation d'un devis de branchement	10 Jours après réalisation du mètre	100%	100%	100%
Art. 33	Délai maximal de réalisation branchement après acceptation du devis	15 Jours après réception des autorisations administratives	100%	100%	100%
Art. 35.3.3	Intervention ou remplacement de la tête émettrice	5 jours	100%	100%	100%
Art. 35.3.3	Intervention ou remplacement du système de réception	5 jours	100%	100%	100%
Art. 40.1	Délai d'intervention en cas d'interruption partielle ou totale du service	30 minutes	100%	100%	100%
Art. 40.1	Délai d'intervention en cas de pollution constatée	30 minutes	100%	100%	100%
Art. 40.1	Délai d'intervention en cas de réception d'une alarme intrusion sur site	30 minutes	100%	100%	100%
Art. 40.1	Délai d'intervention en cas de réception d'une alarme sur les ouvrages exploités (alarme d'exploitation)	30 minutes	100%	100%	100%
Art. 40.1	Délai de rétablissement du service pour une fuite sur réseau (canalisation principale ou équipement)	4 heures	100%	100%	100%
Art. 40.1	Délai de rétablissement du service pour une fuite sur un autre organe (notamment les branchements)	4 heures	100%	100%	100%

Le Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	2023	2024	2025	N/N-1
Nombre d'abonnés	34227	34634	34787	0,44%
Nombre d'interruptions de service non programmées	1	1	1	0,00%
Taux d'occurrence (nombre/1000 abonnés)	0,0292	0,0289	0,0287	-0,44%

Le Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100$$

Taux de respect d'ouverture maximale des branchements (P152.1)	2023	2024	2025	N/N-1
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	1	1	1	
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	1 446	2 263	2 684	18,60%
Nombre d'arrivées clients dans la période	2 051	2 444	2 800	14,57%
Taux de respect d'ouverture maximale des branchements (%)	70,50%	92,59%	95,86%	3,52%

Le Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés) (P155.1)	2023	2024	2025	N/N-1
Nombre d'abonnés	34227	34634	34787	0,44%
Nombre de réclamations écrites FP2E	409	537	379	-29,42%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	11,95	15,50	10,89	-29,73%

L'augmentation du taux de réclamation en 2024 est due essentiellement à l'évolution de la grille tarifaire appliquée en 2023, l'envoi des factures de la consommation 2023 ayant débuté en octobre 2023. En 2025, le taux de réclamation a été inférieur à celui de 2023.

Les Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau



La loi Brottes du 15 avril 2013 a introduit l'interdiction pour tout distributeur de couper l'alimentation en eau dans une résidence principale même en cas d'impayé.

Le fond de solidarité

Dans l'article 38 « Abonnés en situation de pauvreté précarité » du contrat d'affermage le délégataire s'engage à créer et à abonder un fond de solidarité à hauteur de 20 000€/an, en plus de sa participation au Fond de Solidarité Logement. Dans le cadre de l'avenant n°2 du contrat d'affermage ce fond est diminué à 10 000€/an à compter de 2026.

Au cours de l'année 2025 ce fond n'a pas été sollicité.

Abandon de créances ou versements à un fonds de solidarité (p109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le fonds de solidarité					
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de dossiers FSL	31,00	42,00	71,00	45,00	38,00
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	18,00	24,00	33,00	37,00	25,00
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	1 934,17	2 439,93	4 204,66	4 591,51	3 797,68
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	1 833,39	2 310,17	3 985,55	4 349,43	3 599,63
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	1 198,03	1 574,17	2 610,35	3 125,92	2 513,38
Montant Total HT "solidarité"	1 833,39	2 310,17	3 985,55	4 349,43	3 599,63
Volume vendu	3 849 419,00	3 729 467,00	3 670 263,00	3 476 390,00	3 624 602,00
Montant du versement au fonds de solidarité (P109.0)€ HT/m³ facturé	0,0005	0,0006	0,0011	0,0013	0,0010

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Aucune opération de coopération décentralisée n'est en cours.

IX. Les Etudes et travaux

Les études

En 2025, les études de projet pour le programme 2026 de renouvellement de conduite ont été menées.

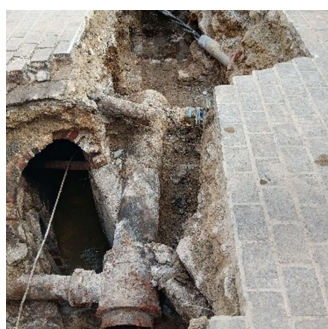
Présentation des programmes de travaux

Pour la mise en œuvre de la stratégie issue du schéma directeur, il a été décidé de répartir les travaux nécessaires entre le délégataire du service et la Communauté de l'auxerrois.

Avec le nouveau contrat d'affermage la ventilation des travaux est la suivante :

		Délégataires	Communauté de l'Auxerrois
Sécurisation des ressources	Amélioration ressource Plaine des Isles	X	
	Amélioration ressource Plaine du Saulce	X	
	Interconnexion Plaine des Isles --> Boisseaux	X	
	Unité de traitement Plaine des Isles (sur site Boisseaux)	X	
	Unité de traitement Plaine du Saulce	X	
	Abandon progressif des autres ressources		X
	Abandon de réservoirs		X
	Extension réservoir Chantemerle		X
	Création réservoir (Chitry)		X
	Réhabilitation de réservoirs en attente		X
	Interconnexion réservoirs Haut-Saint-Georges / Météo	X	
	Interconnexion Saint-Bris-le-Vineux / Vincelles Vincelottes	X	
	Interconnexion Réservoir de Chevannes - Vallan	X	
Actions de préservation de la ressource			X
Sécurisation de la distribution	Renouvellement des réseaux		X
	Renouvellement compteurs	X	
	Renouvellement installations existantes	X	
	Renouvellement nouvelles installations	X	
	Suppression branchements en plomb	X	
	Remplacement branchements isolés	X	
Sécurisation de la distribution et amélioration du service rendu aux usagers	Déploiement de la télérelève	X	

Dans ce cadre la Communauté de l'auxerrois s'est engagée à renouveler 1% du réseau par an.



Vue axonométrique du site de la Plaine du Saulce avec intégration de la nouvelle usine



Le Bilan 2025 des travaux

Les travaux communautaires

Renouvellement de conduite et de branchement



Le renouvellement des conduites et des branchements a été établi à partir des conclusions d'un modèle multicritères du délégataire et d'une concertation avec les gestionnaires de voirie.

Renouvellement de conduite en 2025 par la Communauté de l'Auxerrois					
Commune	Rue /lieu	Diamètre	Matériau	Lin. (m)	Br. (u)
Auxerre	Avenue Champleroi	60	Fonte	25	48
		100	Fonte	371,5	
		125	Fonte	470	
	Rue Pierre et Marie Curie	100	Fonte	160	30
	Avenue d'Egriselles	60	Fonte	12	17
		100	Fonte	295	
	Moreaux 2	60	Fonte	2	43
		100	Fonte	406	
		300	Fonte	421	
	Rue du 14 juillet	60	Fonte	5	11
		100	Fonte	10	
		150	Fonte	70	
		200	Fonte	73,5	
	Rue Dunand 1	150	Fonte	148	13
	Rue Dunand 2	63	PE	121	9
	Boulevard de la Marnes	150	Fonte	450	7
	RN77 et rue des écoles	60	Fonte	350	41
	Boulevard Montois	60	Fonte	12	3
		100	Fonte	6	
		250	Fonte	85	
		300	Fonte	18	
		400	Fonte	1115	
Monéteau	Les Archies	60	Fonte	160	18
		125	Fonte	180	
	Chemin bas des Archies	150	Fonte	692	0
Lindry	Rue du 14 Juillet	60	Fonte	184	29
		100	Fonte	13	
		125	Fonte	435	
	Rue de la Moinerie	60	Fonte	400	12
Augy	D606	60	Fonte	107	19
		100	Fonte	332	
Gy l'eveque	Rue Rechiève et Rue de la Fontaine	60	Fonte	429	41
		100	Fonte	212	
Saint bris le vineux	Pressoirs - Rue des orfèvres - Rue des Argentiers et Rue de Bougeilles	60	Fonte	515	45
		100	Fonte	505	
Total				8790	386

Les travaux du délégataire Suez Eau France

Renouvellement de branchements (article 34.7)



L'objectif est de 150 renouvellements de branchement par an dans le cadre de fuites ou d'opérations programmées.

	2023	2024	2025
Objectif contractuel	75	150	150
Branchement renouvelé	75	165	159
Solde cumulé	0	-15	-24

Mise à niveau de bouche à clef (article 34.4).



Le contrat intègre également la mise à niveau de 100 bouches à clé par an.

	2023	2024	2025
Objectif contractuel	50	100	100
Bouche à clef renouvelée	31	106	163
Solde cumulé	0	-6	-69

Travaux liés au fond de travaux (article 45)

Année 2023	Valeur de base
Dotation contractuelle 2023	75 000,00 €
Travaux	Coût réel
Déplacement de la conduite à Villefargeau lieudit La Bergerie/ Le Buisson des caves (giratoire D965 et D158)	78 319,84 €
Total année 2023	78 319,84 €
Solde à reporté en 2024	-3 319,84 €
Année 2024	Valeur de base
Coefficient d'indexation au 1er janvier 2024	
Dotation contractuelle 2024	150 000,00 €
Dotation 2024 (avec report n-1)	146 680,16 €
Travaux	Coût réel
Bouclage allée Camille Pissaro à Villefargeau	2 083,20 €
Dévoisement de conduite à Sougères	1 391,65 €
Renouvellement de conduite rue de Fleurus à Auxerre	9 611,49 €
Extension de réseau pour l'aire de co-voiturage à Venoy	45 049,72 €
Total année 2024	58 136,05 €
Solde à reporter en 2025	88 544,11 €
Année 2025	Valeur de base
Coefficient d'indexation au 1er janvier 2025	
Dotation contractuelle 2025	150 000,00 €
Dotation 2025 (avec report n-1)	238 544,11 €
Travaux	Coût réel
Renouvellement de conduite rue Auguste Renoir à Vincelles	10 814,64 €
Renouvellement de conduite Grande Rue à Appoigny	7 588,98 €
Renouvellement de conduite rue du Pavillon à Appoigny	8 830,32 €
Tamponnage de conduite avenue du Maréchal Juin à Auxerre	6 930,34 €
AuR'Eau	41 344,46 €
Total Année 2025	75 508,74 €
Solde à reporter en 2026	163 035,37 €

Travaux concessifs (article 44)



Vue axonométrique du site de la Plaine du Saulce avec intégration de la nouvelle usine

Le délégataire assure le financement et la réalisation de différents travaux décrits ci-dessous.

Nature des opérations	Description des travaux (*)	Date limite d'exécution	Date limite d'exécution (avenant n°2)
Travaux nécessaires pour éliminer les défauts constatés au moment de la signature du contrat (article 14.2)	Surveillance de la canalisation stratégique de refoulement de la Plaine du saulce	31/12/2024	31/12/2025
Travaux de mise en conformité avec les dispositions du Code du travail relatives aux conditions de travail des salariés (article 25.1)	Mise en conformité des conditions d'accès et d'intervention des sites du service	31/12/2023	31/12/2023
Autres travaux nécessaires pour l'amélioration du service	Amélioration de la performance hydraulique des réseaux	30/06/2025	30/06/2025
	Amélioration de la résilience et de la continuité du service	30/06/2025	31/12/2025
	Amélioration de la qualité de l'eau délivrée aux usagers	30/06/2026	31/12/2027
	Amélioration des impacts environnementaux du service	30/06/2026	30/06/2026
Installation d'une unité de traitement des nitrates, des pesticides et des métabolites sur le site des Boisseaux, destinée au traitement des ressources de la Plaine des Isle et des Boisseaux, y compris raccordements et interconnexion entre les deux ressources.		30/09/2026	23/09/2027
Installation d'une unité de traitement des nitrates, des pesticides et des métabolites en aval de la ressource de Plaine de Saulce, y compris raccordements.		30/11/2026	05/05/2027
Interconnexion de Saint -Bris-le-Vineux et Vincelles Vincelotte		31/12/2024	31/12/2025
Interconnexion réservoirs Haut-Saint Georges / Météo		30/06/2024	31/12/2025
Interconnexion réservoir de Chevannes et Vallan		31/12/2024	31/12/2025
La géolocalisation des réseaux, dans les conditions décrites à l'article 17.2		31/12/2026 (communes urbaines) 30/06/2031 (communes rurales)	31/12/2026 (communes urbaines) 30/06/2031 (communes rurales)
Déploiement de la télérelève	Fourniture et pose des émetteurs	31/12/2026	31/12/2026

L'avancement des principaux travaux concessifs

L'unité de traitement des Boisseaux :

Un ordre de service a fixé le démarrage du chantier à compter du 15 octobre 2025.

Les travaux se poursuivent en 2026, pour une livraison en septembre 2027.



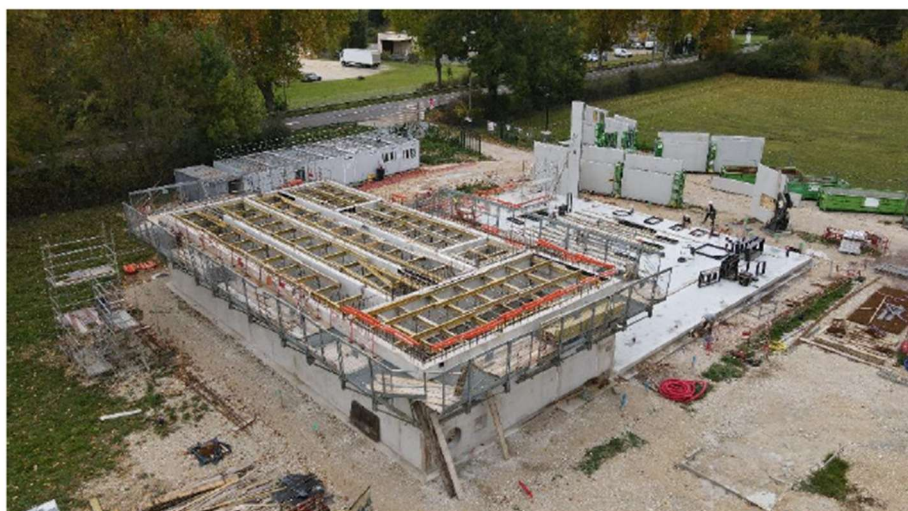
Avancée des travaux (photo prise par drone fin novembre 2025)

Afin de pouvoir raccorder la base de vie de travaux au réseau d'eaux usées, les travaux de pose de la canalisation destinée à recevoir les eaux de process de l'UTEP a été posée en fin d'année 2025.

L'unité de traitement de la Plaine du Saulce

Un ordre de service a fixé le démarrage du chantier à compter du 5 mai 2025.

Les travaux se poursuivent en 2026, pour une livraison en mai 2027.



Avancée des travaux (photo prise par drone en octobre 2025)

Les interconnexions

La réalisation de l'interconnexion entre les réseaux de Chevannes et de Vallan s'est déroulée entre avril et juin 2025.

La réalisation de l'interconnexion entre les réseaux de Champs sur Yonne, Saint-Bris-le-Vineux et Vincelottes a débuté en août 2025 et s'achèvera au 1^{er} semestre 2026.

Les travaux d'interconnexion entre les réservoirs Météo et Haut de Saint-Georges ont débuté fin 2025 et se sont achevés au 1^{er} trimestre 2026.

La télérelève :

Le délai de déploiement de la télérelève et de sa mise en service opérationnelle sur l'ensemble du territoire est de 30 mois.

Le nombre de compteurs à équiper de télérelève est estimé à 37 155.

	2023	2024	2025
Compteurs équipés	484	13 510	15 795
Télérelève renouvelée		20	27
Télérelève supprimée		2	2

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

L'objectif de renouvellement de 1% en 2025 a été respecté.

Renouvellement des réseaux (P107.2) %								
	2021	2022	2023	2024	2025	Linéaire ren.5 ans	Réseau (km)	Taux en %
Lin. renouvelé en km par Suez Eaux France	0,125	0,180	1,182	0,116	0,044	1,647	747,02	1,02%
Lin. renouvelé en km par la Communauté	8,705	6,890	7,687	4,267	8,790	36,339		
Total	8,830	7,070	8,869	4,383	8,834	37,986		



X. Le bilan d'exploitation

La Consommation d'énergie



Dans l'article 23 « Développement durable » du contrat d'affermage le délégataire s'engage :

- À un objectif de diminution de 28% par rapport aux consommations figurant au Rapport Annuel du Délégitaire (RAD)2021 augmentées de celles des unités de traitement
- À utiliser en fin de contrat 14 % d'électricité d'origine photovoltaïque produit localement, solde des besoins100% Garantie d'Origine ENR

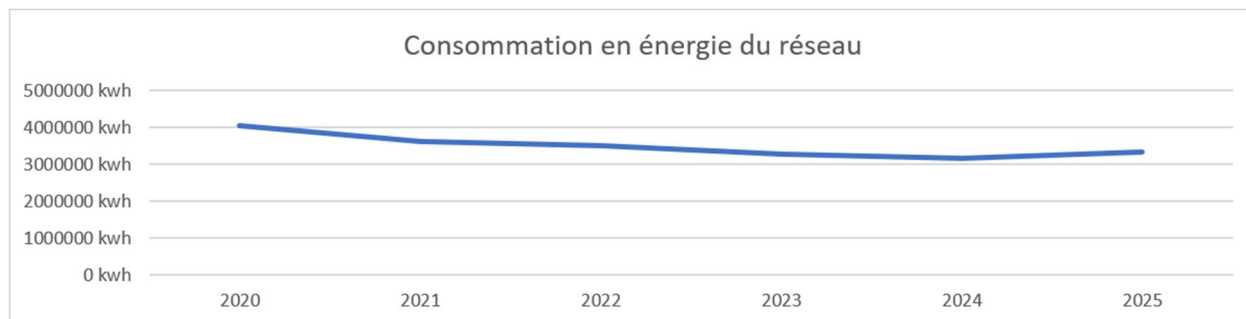
En 2024, dans le cadre du contrat d'affermage des panneaux photovoltaïques seront installés sur certains sites d'eau potable.



Dans le RAD 2021 du contrat (2012-2023) la consommation électrique était de 3 612 381 kWh, hors consommation des unités de traitement l'objectif est de 2 600 914 kWh.

Ci-joint le tableau récapitulatif des consommations. En 2025 l'augmentation de la consommation est consécutive à celle de l'eau.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1	Delta / 2021
Consommation en énergie du réseau	4047566 kwh	3616929 kwh	3510121 kwh	3275712 kwh	3151319 kwh	3340904 kwh	6 %	-8 %
Consommations comptabilisées (V7)	4047566m3	3949786m3	3933568m3	3840501m3	3597163m3	3768230m3	5 %	-5 %
Ratio Energie/volume	1,00kwh/m3	0,92kw h/m3	0,89kw h/m3	0,85kw h/m3	0,88kw h/m3	0,89kw h/m3	1 %	-3 %
% d'électricité photovoltaïque locale				0,00%	0,00%	0,00%		



Les consommations 2025 par site sont les suivantes :

Site	2023	2024	2025	n/n-1
Réservoir APOIGNY	8727 kw h	7569 kw h	7022 kw h	-13 %
Surpresseur des Bries - APOIGNY	1692 kw h	1142 kw h	1237 kw h	-33 %
Chloration AUGY	3164 kw h	4488 kw h	4983 kw h	42 %
Pompage d'AUGY (hors service)	747 kw h	9 kw h	2 kw h	-99 %
Accelérateur de Chantemerle - AUXERRE	466 kw h	447 kw h	329 kw h	-4 %
Chloration route de Chevannes - AUXERRE	0 kw h	0 kw h	0 kw h	
DEM SECTO Robert Rimbart 350 - AUXERRE	0 kw h	0 kw h	0 kw h	
Pompage Plaine des Isles - AUXERRE (non exploité)	9026 kw h	9937 kw h	0 kw h	10 %
Réservoir de Chantemerle - AUXERRE	3530 kw h	4166 kw h	3940 kw h	18 %
Réservoir des Pommes rouges			5 kw h	
Réservoir et surpresseur des Bas Moreaux - AUXERRE	243872 kw h	219789 kw h	189503 kw h	-10 %
Réservoir relance de Jonches - AUXERRE	169324 kw h	158445 kw h	190921 kw h	-6 %
Réservoir relance Vaux Bas - AUXERRE	2608 kw h	1694 kw h	1874 kw h	-35 %
Réservoir surpresseur ZUP Sainte Geneviève - AUXERRE	29973 kw h	25402 kw h	27363 kw h	-15 %
Surpresseur des Piedalloues - AUXERRE	29818 kw h	20279 kw h	22660 kw h	-32 %
Surpresseur des Vauviers - AUXERRE	2341 kw h	1225 kw h	1704 kw h	-48 %
Surpresseur Hameau du Coteau - AUXERRE	6849 kw h	6725 kw h	6295 kw h	-2 %
Surpresseur ZAC Saint Simeon - AUXERRE	14447 kw h	13380 kw h	17434 kw h	-7 %
Réservoir de BLEIGNY LE CARREAU	280 kw h	272 kw h	310 kw h	-3 %
Accelérateur de BRANCHES	6804 kw h	6264 kw h	7993 kw h	-8 %
Réservoir de BRANCHES	104 kw h	100 kw h	111 kw h	-4 %
Reservoir de CHARBUY	6897 kw h	5667 kw h	6198 kw h	-18 %
Station de traitement de CHARBUY	125309 kw h	141733 kw h	135906 kw h	13 %
Reservoir de CHEVANNES	117 kw h	97 kw h	147 kw h	-17 %
Réservoir et surpresseur de Serein - CHEVANNES	11246 kw h	9923 kw h	7401 kw h	-12 %
Réservoir relance de la Biche - CHEVANNES	11689 kw h	11294 kw h	8351 kw h	-3 %
Pompage de Talloué		368 kw h	353 kw h	
Surpresseur	3009 kw h	6502 kw h	6130 kw h	116 %
Reprise et réservoir bas de COULANGES LA VINEUSE	28424 kw h	31943 kw h	30455 kw h	12 %
Pompage de Coulanges la Vineuse	19359 kw h	65889 kw h	68301 kw h	240 %
Pompage de JUSSY	9828 kw h	8411 kw h	10767 kw h	-14 %
Pompage de la Plaine du Saulce - ESCOLIVES	757138 kw h	724505 kw h	809774 kw h	-4 %
Pompage de SAINT BRIS LE VINEUX	65546 kw h	71192 kw h	92901 kw h	9 %
Pompage d'ESCOLIVES	9262 kw h	5338 kw h	7309 kw h	-42 %
Pompage réalimentation de nappe Plaine du Saulce	14809 kw h	13562 kw h	11440 kw h	-8 %
Surpresseur réservoir de JUSSY	3619 kw h	3462 kw h	3682 kw h	-4 %
Reservoir de LINDRY	144 kw h	136 kw h	151 kw h	-6 %
Alerte pollution Boisseau - MONETEAU	6 kw h	0 kw h	0 kw h	
Pompage des Boisseaux - MONETEAU	1184884 kw h	1111424 kw h	1179275 kw h	-6 %
Réservoir et surpresseur de Pien - MONETEAU	3708 kw h	3465 kw h	3694 kw h	-7 %
Réservoir relance de MONETEAU	12429 kw h	8227 kw h	10006 kw h	-34 %
Réservoir surpresseur de Malville - MONTIGNY LA RESLE	679 kw h	858 kw h	1026 kw h	26 %
Réservoir relance de Saint Simeon - AUXERRE	270814 kw h	268680 kw h	266713 kw h	-1 %
Réservoir surpresseur - PERRIGNY	1034 kw h	919 kw h	1401 kw h	-11 %
Relance et VEG de Quenne à Chitry-le-Fort	20091 kw h	15547 kw h	17116 kw h	-23 %
Réservoir de SAINT BRIS LE VINEUX	3421 kw h	3470 kw h	3530 kw h	1 %
Surpresseur SAINT BRIS LE VINEUX	5460 kw h	4015 kw h	3051 kw h	-26 %
Réservoir Haut Saint Georges - AUXERRE	774 kw h	679 kw h	492 kw h	-12 %
Réservoir Meteo - AUXERRE	256 kw h	167 kw h	608 kw h	-35 %
Réservoir surpresseur de VALLAN	4638 kw h	5325 kw h	3510 kw h	15 %
Réservoir relance d'Egriselles - VENOT	35902 kw h	35073 kw h	43390 kw h	-2 %
Réservoir surpresseur Les Soleines - VENOT	3115 kw h	935 kw h	2020 kw h	-70 %
Surpresseur de l'Autoroute - VENOT	36101 kw h	29500 kw h	30524 kw h	-18 %
Accelérateur de VILLEFARGEAU	22044 kw h	20597 kw h	27289 kw h	-7 %
Relance des Bruyères - VILLEFARGEAU	25746 kw h	23622 kw h	23992 kw h	-8 %
Pompage de VINCELLES	35553 kw h	29310 kw h	31511 kw h	-18 %
Pompage d'IRANCY	8889 kw h	8151 kw h	8804 kw h	-8 %
Total	3275712 kw h	3151319 kw h	3340904 kw h	6 %

Le fonds d'initiative PCAET

Dans l'article 23 « Développement durable » du contrat d'affermage est prévu un fond d'initiative PCAET. Pour le financement d'actions d'amélioration de l'efficacité énergétique du service et de développement de ses capacités de génération d'ENR. Il est abondé notamment par les surperformances constatées en KWh électriques consommés sur l'année écoulé. En 2025, ce fond n'a pas été abondé.

La consommation de produit de traitement

Le bilan de consommation des produits de traitement est le suivant :

La consommation de produits de traitement						
Commune	Site	Réactifs	2023	2024	2025	Ecart n/n-1
APPOIGNY	Réservoir APPOIGNY	Javel (hypochlorite de soude)(L)	96	106	62	-41,51%
AUGY	Chloration AUGY	Javel (hypochlorite de soude)(L)	88	136	305	124,26%
AUXERRE	Relance de Jonches	Javel (hypochlorite de soude)(L)			340	
CHARBUY	Station de traitement de CHARBUY	Chlore (kg)	70	56	42	-25,00%
ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	Pompage de COULANGES LA VINEUSE	Chlore (kg)	70	60	70	16,67%
ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	Pompage de JUSSY	Javel (hypochlorite de soude)(L)	140	148	158	6,76%
ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	Pompage de la Plaine du Saulce - ESCOLIVES	Chlore (kg)	1293	1225	1078	-12,00%
ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	Pompage de SAINT BRIS LE VINEUX	Chlore (kg)	56	70	56	-20,00%
ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	Pompage d'ESCOLIVES	Javel (hypochlorite de soude)(L)	137	136	102	-25,00%
MONÉTEAU	Pompage des Boisseaux - MONÉTEAU	Chlore (kg)	1715	1911	1813	-5,13%
MONÉTEAU	Réservoir relance de MONÉTEAU	Javel (hypochlorite de soude)(L)	72	6	62	933,33%
QUENNE	Relance et VEG de Quenne à Chitry-le-Fort	Javel (hypochlorite de soude)(L)	77	156	134	-14,10%
VALLAN	Réservoir surpresseur de VALLAN	Javel (hypochlorite de soude)(L)	40	52	10	-80,77%
VENOY	Réservoir relance d'Egriselles - VENOY	Chlore (kg)	56	24	6	-75,00%
VENOY	Réservoir relance d'Egriselles - VENOY	Javel (hypochlorite de soude)(L)			139	
VILLEFARGEAU	Accélérateur de VILLEFARGEAU	Javel (hypochlorite de soude)(L)	327	480	406	-15,42%
VILLEFARGEAU	Relance des Bruyères - VILLEFARGEAU	Javel (hypochlorite de soude)(L)	211	198	144	-27,27%
VINCELLES	Pompage de VINCELLES	Chlore (kg)	70	56	56	0,00%
VINCELOTES	Pompage d'Irancy	Javel (hypochlorite de soude)(L)	57	106	86	-18,87%

Dans l'article 23 « Développement durable » du contrat d'affermage le délégataire s'engage à porter au fond destiné au financement d'actions de protection de la ressource en eau la somme correspondante aux surperformances constatées en matière de réactifs par rapport aux quantités prévisionnelles.

Les contrôles réglementaires

Le délégataire a la charge des contrôles et des visites réglementaires des installations.



Le bilan des contrôles est le suivant :

	2023	2024	2025
Armoires électriques	44	40	40
Ballon anti b��lier	13	0	5
D��tecteur gaz de chlore ou autres	11	17	17
Palan - support monoi rail	6	0	3
Support potence	1	0	1
Extincteur	1	1	6

Le nettoyage des réservoirs

Le nettoyage annuel des réservoirs est obligatoire.

Le bilan annuel est le suivant :

	2023	2024	2025
Nombre de nettoyage	62	61	59

Les réponses aux déclarations de travaux

Nombre de réponse	2024	2025
Aux DICT	662	1005
Aux DT	601	637
Aux DICT et DT conjointement	843	1055
Total	2106	2697

La recherche et réparation de fuites



Dans l'article 30.5 « Recherche de fuite » du contrat d'affermage le délégataire s'engage à inspecter chaque année 900 km de réseau.

Le bilan annuel de recherche de fuite est le suivant :

Recherches de fuite	2020	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
Linéaire (m)	1035669	803516	750993	687 620	1 231 482	991 245	-19,51%
Différence/objectif contractuel				3 470	331 482	91 245	-72,47%
Cumul de la différence					334 952	426 197	27,24%

Suite à ces inspections, il a été procédé aux réparations qui suivent :

Réparations de fuite	2020	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
Sur canalisations	162	141	122	105	91	77	-15,38%
Sur branchements	144	154	87	62	104	113	8,65%
Sur accessoires	16	21	25	33	29	18	-37,93%
Total des réparations	322	316	234	200	224	208	-7,14%

L'entretien et la manœuvre des organes de réseau

Dans l'article 41.5 « Entretien et manœuvre des réseaux » du contrat d'affermage) le délégataire s'engage sur différentes opérations de maintenance préventive. Ci-dessous le descriptif et le bilan de ces opérations.

			2025		
OUVRAGE	TYPE OPERATION MAINTENANCE PREVENTIVE	FREQUENCE MINIMALE	Nombre d'organe	Nombre de manœuvre	Taux d'exécution
Entretien et manœuvre des organes de réseau					
Vannes de sectorisation	Manœuvre	1 /an	101	101	100,00%
Purges / Ventouses	Manœuvre	1 /an	1068	1068	100,00%
Autres vannes	Manœuvre	20% du parc / an	4357	883	20,27%
Organes de régulation de pression du réseau	Manœuvre & Contrôle du pilote	2 /an	48	96	100,00%
	Entretien	0,5 /an		24	100,00%
Autres					
Vannes stratégiques	Vérification et manœuvre	1 /an	23	23	100,00%
Ventouses	Vérification et entretien	0,5 /an	256	128	100,00%
Capteurs acoustiques	Entretien et changement de batterie	Dès affichage dans Aquadvanced	382	382	
Capteurs de pression	Nettoyage	0,5 /an	10	1/ an	200,00%
	Entretien et changement de la batterie	Dès affichage dans Aquadvanced		Sans objet	
Débitmètre de sectorisation	Changement de batterie	Dès affichage dans Aquadvanced	102	Sans objet	
	Vérification	1 /an		102	100,00%

Les renouvellements : Les compteurs



L'article 35.1.3 « Remplacement régulier des compteurs » du cadre du contrat d'affermage fixe les règles de remplacement des compteurs. Ils sont renouvelés notamment :

Dès lors que le compteur a comptabilisé :

- 5.000 m³ pour les compteurs de diamètres 15 et 20 mm,
- 10 000 m³ pour les compteurs de diamètres 30 et 40 mm,
- 400.000 m³ pour les compteurs de diamètre supérieur.

Et, en toute hypothèse, lorsqu'ils comptent plus de :

- **25 (vingt-cinq)** années après leur pose pour les compteurs de diamètres 15 et 20 mm,
- **15 (quinze)** années après leur pose pour les compteurs de diamètres 30 et 40 mm,
- **10 (dix)** années après leur pose pour les compteurs de diamètres supérieur.

Dans l'hypothèse de compteurs âgés de plus de 25 (vingt-cinq) ans à la date de prise d'effet du contrat, leur remplacement sera échelonné sur les 3 premières années du contrat.

Le parc compteur est estimé à 34 295 unités.

Le bilan des renouvellements des compteurs est le suivant :

Remplacement de compteurs	2023	2024	2025	Totaux	
12 à 15 mm (et inconnu)	848	9 356	12 184	22 388	23 197
20 à 40mm	21	301	374	696	
> 40 mm	1	13	99	113	
Taux de remplacement	3%	28%	37%		

Le bilan de de l'âge des compteurs est le suivant :

AU 31/12/2025	DIAMETRES											Total
	DN 15	DN 20	DN 25	DN 30	DN 40	DN 50	DN 60	DN 80	DN 100	DN 200	DN 250	
0-25 ans	31 610	864	4									32 478
> 25 ans	1 159	11	5									1 175
0-15 ans				360	11							371
> 15 ans				18	1							19
0-10 ans						3	39	17	21			80
> 10 ans						7	12		2			21

Avant le 30 juin 2026, le délégataire à l'obligation de remplacer **4 563** compteurs de diamètres 15 et 20 mm.

Les renouvellements des équipements électromécaniques et autres

Renouvellement sur les installations	2025
Trappes d'accès (cuve)	1
Trappes d'accès (regard)	1
Datalogger	10
Débitmètre	
Chloromètres	
Débitmètre pour chlore	
Inverseur bouteilles de chlore	
Détection du chlore	3
Chloration	1
Javel	1
Pompes	4
Accessoires de pompes (clapet, bride...)	
Pompes doseuses	1
Variateurs de pompe	
Motrice	1
Armoires électriques	2
Débitmètres	
Compteur prélèvement (aesn)	2
Compteur	2
Canalisation de refoulement	4
Clapet et vanne réductrice	
Télésurveillance	1
Télégestion	7
Portail	1
Grillage	1
Tuyauterie	2
Vannes et joint	1
Robinet flotteurs	1
Panneaux solaires	2
Balon anti bellier	1

Renouvellement d'accessoires de réseau	2025	Inventaire 2025
Renouvellement des Vannes	31	4357
Renouvellement des Ventouses / Purges / Vidanges	27	1324
Renouvellement des Régulateurs de pression	1	48
Renouvellement des Comptages de sectorisation	2	102
Renouvellement des Prélocalisateurs	0	382
Renouvellement des Détecteurs ouverture PI/BI	10	10
Renouvellement des Hydrophones	0	0
Renouvellement des Capteurs Inflomatix	0	10
Renouvellement des Nouveaux capteurs qualité	0	0

La télérelève



Dans le cadre du contrat d'affermage est prévu le déploiement de la télérelève jusqu'au 31/12/2026.

Son intérêt est le suivant :

- Pour le client final (l'utilisateur du service) :
 - Information client sur ses consommations journalières (via le web),
 - Facturation périodique sur la base d'une consommation réelle,
 - Signalement de surconsommation (seuil mensuel),
 - Signalement de présomption de fuite après compteur (débit minimum),
- Pour l'exploitation :
 - Supervision du réseau de télérelève,
 - Paramétrage local du compteur via un outil de mobilité,
 - Signalement du « dé clipsage » d'une tête émettrice,
 - Signalement de la survenance de retours d'eau,
 - Suivi renforcé des volumes perdus par secteur pour améliorer la performance du réseau.

L'article 35.3.4 « Performance du dispositif de télérelève » du cadre du contrat d'affermage (2023-2024), fixe les performances minimales suivantes :

Performance à partir du 1er janvier 2026	Objectif
Totalité du parc émetteurs - Taux de compteurs en réception tous les jours	90%
Parc émetteurs par commune - Taux de compteurs en réception tous les jours	88%
Gros consommateurs +8m3/jour - Taux de compteurs en réception tous les jours	95%
Totalité du parc émetteurs - Taux moyen de réception quotidienne des index de compteurs	95%
Totalité du parc émetteurs - Taux de compteurs dont le dernier index remonté a moins de 72 heures	92%
Totalité du parcs émetteurs -Taux de compteurs dont le dernier index remonté a moins de 7 jours	95%

Le déploiement de la télérelève s'achèvera le 31/12/2026.

Situation au 31/12/2025				
Commune	Nombre de compteurs	dont équipé de TRV	Avancement du déploiement	Performance quotidienne (% de compteurs équipés captés)
Appoigny	1 849	1 744	94,00%	91,60%
Augy	545	473	87,00%	96,00%
Auxerre	19 352	14 327	74,00%	88,40%
Bleigny-le-Carreau	161	157	98,00%	78,90%
Branches	219	207	95,00%	87,90%
Champs-sur-Yonne	907	841	93,00%	92,50%
Charbuy	945	913	97,00%	74,80%
Chevannes	1 182	818	69,00%	47,90%
Chitry	239	227	95,00%	82,40%
Coulanges-la-Vineuse	486	406	84,00%	93,10%
Escolives-Sainte-Camille	380	290	76,00%	63,00%
Gurgy	879	851	97,00%	86,60%
Gy-l'Evêque	257	233	91,00%	95,40%
Irancy	278	7	3,00%	71,40%
Jussy	234	193	82,00%	83,40%
Lindry	634	588	93,00%	88,20%
Monéteau	2 349	2 182	93,00%	75,60%
Montigny-la-Resle	325	316	97,00%	76,30%
Perrigny	658	625	95,00%	86,20%
Quenne	258	249	97,00%	77,10%
Saint-Bris-le-Vineux	712	579	81,00%	73,50%
Saint-Georges-sur-Baulche	1 669	1 581	95,00%	82,30%
Vallan	407	380	93,00%	94,50%
Venoy	897	873	97,00%	63,70%
Villefargeau	522	458	88,00%	74,50%
Villeneuve-Saint-Salves	149	142	95,00%	64,80%
Vincelles	566	114	20,00%	48,30%
Vincelottes	244	15	6,00%	71,40%
	37 303	29 789	79,90%	81,00%

XI. 6 Tableau récapitulatif des indicateurs

Délégataire		2023	2024	2025	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	68961	69274	69040	unité
VP.056	Nombre d'abonnés	34227	34634	34787	unité
VP.077	Linéaire de réseaux de desserte(hors branchements)	747,47	748,02	747,02	km
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,53	2,63	2,57	€TTC/m ³
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1	1	1	jour
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	100	100	%
102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	82,46	85,1	97,7	%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109,7	119,88	119,88	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,85	80,01	80,45	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,5	4,39	4,75	m ³ /jour/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,69	3,64	3,76	m ³ /jour/km
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau				
	Captage de la Plaine du Saulce	80	80	80	%
	Captage de la Plaine des Isles	80	80	80	%
	Captage des Boisseaux	80	80	80	%
	Captage de la Potrade	80	80	80	%
	Captage du Petit Riot	80	80	80	%
	Captage de Saint-Bris	80	80	80	%
	Puits de l'Etangs	60	60	60	%
	Puits de Coulanges	60	60	60	%
	Puits du Parc	60	60	60	%
	Puits des Vernats	60	60	60	%
	Puits de Sauvegenou	80	80	80	%
	Source du Groix	0	0	0	%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0011	0,0012	0,001	€/m ³ facturé
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,03	0,03	0,03	
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	70,5	92,59	95,86	%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,4	3,71	3,84	%
P155.1	Taux de réclamations	11,4	15,5	10,86	u/1000 abonnés
Communauté de l'auxerrois		2023	2024	2025	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,99	0,92	1,02	%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,35	0,29	0,44	Année

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-167

OBJET : Adhésion de la commune de CHÂTEL-CENSOIR, dans le cadre du transfert de la compétence Eau potable, au profit de la Fédération Eaux Puisaye Forterre, au 1er janvier 2027

Rapporteur : Pascal BARBERET

La Fédération Eaux Puisaye Forterre a, par délibération du 29 juin 2026, approuvé l'adhésion de la commune de Châtel-Censoir dans le cadre du transfert de la compétence Eau potable à son profit à compter du 1er janvier 2027.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et aux statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre, l'adhésion d'une nouvelle collectivité doit être soumise à l'avis des collectivités déjà membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Dans ce contexte, il appartient à la Communauté de l'Auxerrois de se prononcer sur cette demande d'adhésion. Celle-ci permettra à la commune de Châtel-Censoir de transférer sa compétence Eau potable à la Fédération Eaux Puisaye Forterre à compter du 1er janvier 2027.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'accepter le transfert de la compétence Eau potable de la commune de Châtel-Censoir au profit de la Fédération Eaux Puisaye Forterre, à compter du 01^{er} janvier 2027,
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte à l'exécution de la présente délibération.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-168

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Assainissement collectif 2025

Rapporteur : Pascal BARBERET

En application de l'article 73 de la loi du 2 février 1995, repris dans l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le Président doit présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour les services publics d'eau potable et d'assainissement.

Il a pour objectifs de fournir des informations permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public, ses évolutions et ses facteurs explicatifs. Il vise également à assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers, et à inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.

Le mode de gestion du Service Public d'Assainissement Collectif est la délégation. Les contrats en cours concernent le périmètre de Venoy avec une échéance au 30 juin 2031 et le celui de la communauté de l'auxerrois exception faite de celui de la commune précitée dont la fin est fixée au 30 juin 2028. La société Suez Eau France est titulaire de ces contrats.

Les principaux faits marquants de l'année 2025 concernent :

- L'approbation des zonages des eaux usées et des eaux pluviales le 18 décembre 2025 par le Conseil communautaire,
- Le lancement d'un audit pour la gestion de la fin du principal contrat d'affermage et d'une étude pour le choix du futur mode de gestion à l'échéance de ce contrat,
- La surveillance d'un suivi des rejets vinicoles sur la commune de St Bris avant et pendant la période de vendange, sur une durée de 2 mois,
- Les mises en œuvre de nouvelles réglementations sur l'assainissement de plus en plus exigeantes, dont les principales sont l'analyse des PFAS sur l'entrée et la sortie des stations d'épuration d'une capacité de plus de 10 000 EH ainsi que les contrôles techniques tous les 2 ans pour les stations d'épuration d'une capacité de plus de 2 000 EH.

Pour illustrer l'exploitation en 2025, le nombre de station d'épuration exploitées était de 30 et le réseau d'assainissement de 517 km dont 36km de refoulement. La recette de la redevance communautaire a été de 3 040 656 € (2 853 800€ en 2024), le nombre d'abonnés de 32 997 et les volumes facturés de 3 259 159 m³/an (de 3 161 915 m³ en 2024). Le taux moyen de renouvellement de réseaux, calculé sur une période de 5 ans était de 0,41% (0,31% en 2024).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2025.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif

Exercice 2025

Table des matières

1.	La Stratégie du Service Public d'Assainissement collectif	3
2.	Caractérisation du service	5
2.1.	Présentation du territoire desservi.....	5
2.2.	Mode de gestion du service.....	6
2.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	9
2.4.	Nombre d'abonnés (VP.056).....	9
2.5.	Volumes facturés	11
2.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	12
2.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	12
2.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et réseau de transfert	13
2.9.	Ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu par temps de pluie	15
2.10.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	16
3.	Tarification de l'assainissement, recettes et dépense du service du service	18
3.1.	Tarifs et factures d'assainissement type(D204)	18
3.2.	Recettes et dépenses communautaires	26
	Le budget annexe d'assainissement.....	26
	LES DEPENSES ET RECETTES REELLES	26
	Section de fonctionnement.....	26
	Section d'investissement.....	27
	LES OPERATIONS D'ORDRE.....	28
	LA DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	29
3.3.	Recettes et dépenses des délégataires :	30
3.4.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	31
4.	Indicateurs de performance	33
4.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	33
4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	33
4.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	34
4.4.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	35
4.5.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	35
4.6.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	37
4.7.	Charges collectées par les systèmes d'assainissement (V176) et volumes	38
4.8.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	41
5.	Relation aux usagers.....	42
5.1.	Taux de réclamations (P258.1).....	42
6.	Etudes et travaux	43
6.1.	Etudes.....	43
1.1.3.	Le Schéma directeur (2021-2024).....	43
6.2.	Les travaux.....	45
7.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	47
7.1.	Abandons de créance ou versements à un fond de solidarité (P207.0).....	47
7.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	47
8.	Consommations électriques.....	48

1. La Stratégie du Service Public d'Assainissement collectif

À l'issue du schéma directeur d'assainissement achevé en 2024 une stratégie pour le Service Public d'Assainissement Collectif doit être établie.

Ainsi, une hypothèse a été présentée au Conseil des Maires le 24 mars 2025. La faisabilité de cette hypothèse doit être confirmée par une projection financière pluriannuelle et sa déclinaison tarifaire.

Cette hypothèse intègre la nécessité de protéger les milieux naturels, d'anticiper les besoins futurs, de rationaliser et de maîtriser les coûts et valoriser les boues.

Elle propose :

- La création d'un système d'assainissement lié à la création d'une station intercommunale sud. Son périmètre concernerait les communes de Coulanges-la-Vineuse, Escolives-Sainte Camille, Irancy, Jussy, Vincelles, Vincelottes et le hameau de Bailly.
- L'extension du système d'assainissement lié à la station d'épuration d'Appoigny. Son périmètre concernerait les communes non intégrées au système de la station intercommunale sud.
- Le maintien de 3 petites stations d'épurations de moins de 200€HT ne présentant pas d'enjeux pour le milieu ni économique.

Système d'assainissement lié à la station d'Appoigny



Adaptation de la station :
Non chiffré

Connexions : 26,50 M€HT

Travaux préalables
Mise à niveau des réseaux :
54,40 M€HT

Mise en conformité des
installations privées

Coût global (hors privé) :
80,90 M€HT

Système d'assainissement lié à une nouvelle station intercommunale Sud



Création d'une station intercommunale Sud : 8,55 M€HT
=> suppression des STEP de Vincelles, Coulanges, Escolives et Irancy

Travaux Préalables :

* Création du système d'assainissement de Bailly : 1,21M€HT

* Mise à niveau des réseaux d'assainissement : 2,10M€HT

* Connexions : 4,32 M€HT

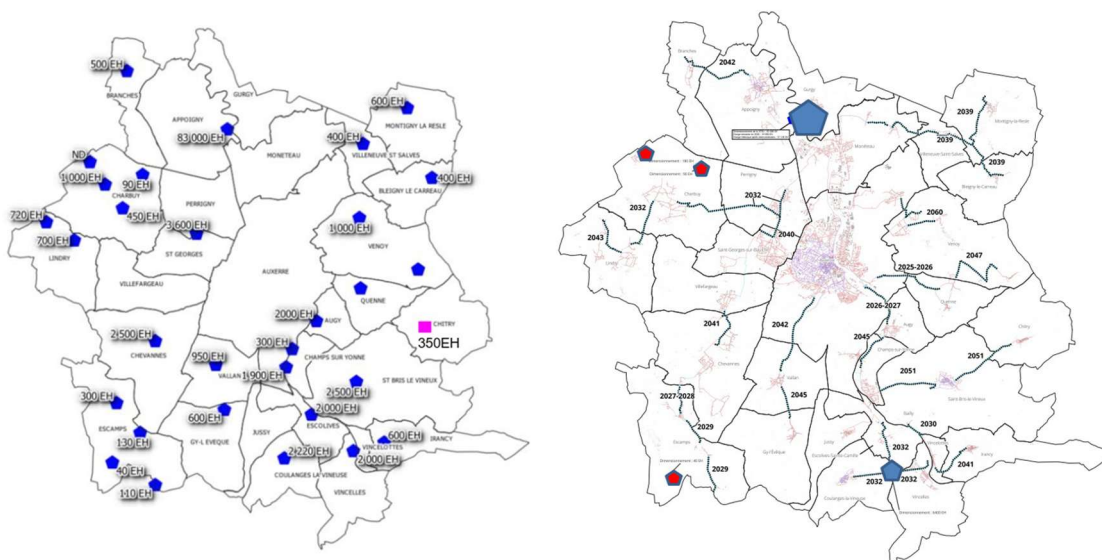
* Mise en conformité des installations privées

Coût total (hors privé): 16,6 M €HT

La connexion des différents réseaux communaux se ferait en fonction de l'obsolescence des stations d'épuration.

Le coût global des travaux pour une période de 20 ans est estimé à 128 M €HT en visant un renouvellement de 0,5% des réseaux.

Evolution des systèmes de collecte et traitement des eaux usées



Cette hypothèse est susceptible d'évoluer notamment en fonction :

- De la projection financière qui doit être réalisée et de son impact sur le prix à payer par les usagers,
- D'autres axes stratégiques.

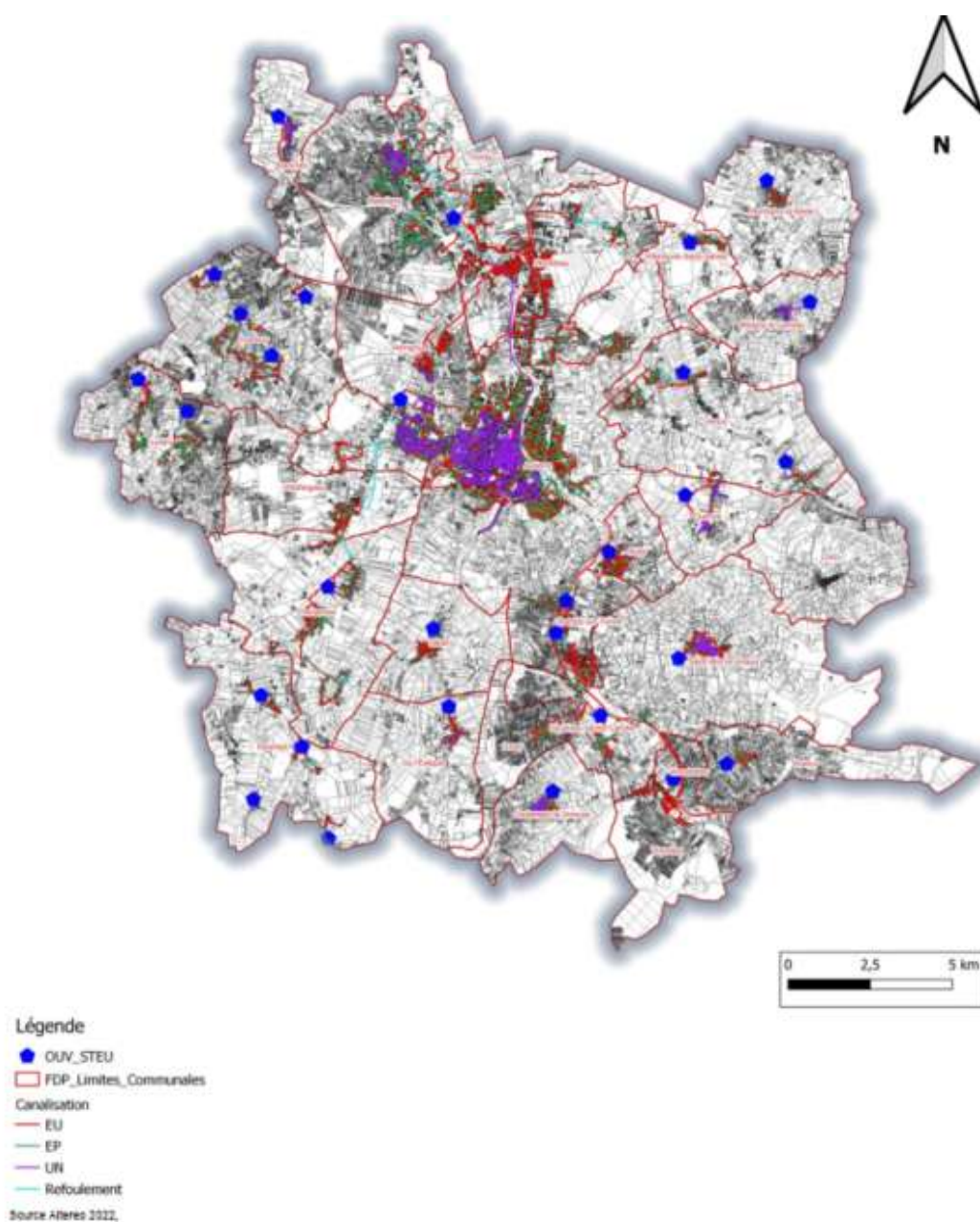
2. Caractérisation du service

2.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré à l'échelon intercommunal.

- Nom de l'entité de gestion : Communauté de l'Auxerrois
- Nom de la collectivité : Communauté de l'Auxerrois
- Caractéristiques de l'entité de gestion : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service : Collecte, Transport, Dépollution, Contrôle de raccordement, Elimination des boues produites
- Territoires des communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Communauté de l'auxerrois
- Existence d'une Commission Consultation des Services Publics Locaux : oui
- Existence de zonage d'assainissement : fonction des communes
- Existence de règlement de service : oui



2.2.Mode de gestion du service



En fonction des communes, l'exploitation du service est la suivante :

Périmètre	Collecte	Transport et traitement
Toutes communes sauf Venoy	DSP SUEZ échéance 31/12/2028	
Venoy	DSP Suez échéance 30/06/2031	

Contrat d'affermage Suez (2023-2028)

Les principales caractéristiques du contrat d'affermage (01/07/2023-30/03/2028) passé avec la Société Suez Eau France et accepté par délibération n° 2023 -053 en date du 25 mai 2023 sont les suivantes :

Objet du Contrat	Gestion du service public de l'assainissement collectif
Périmètre	Le périmètre du Contrat inclut l'ensemble des communes de l'Agglomération, à l'exception de la Commune de Venoy.
Caractéristiques techniques et économiques du service	30 stations de traitement des eaux usées dont celle d'Appoigny de plus de 80 000 EH : 13 stations de traitement par boues activées, 2 stations avec décanteur digesteur, 11 unités de filtres plantés de roseaux, 4 unités de lagunage 104 postes de relèvement, 517 km de réseau de collecte de type séparatif et unitaire et de refoulement, 32 782 abonnés en 2024 3 166 333 m³ assujettis en 2024 (-3.5% par rapport à 2023)
Financement	Le concessionnaire assure le financement de tout ou partie des dépenses liées à la création et à l'exploitation du service. Il est mis à sa charge un risque d'exploitation en contrepartie du droit d'exploiter le service. Le concessionnaire applique un tarif unique pour sa rémunération. La redevance communautaire est adaptée à chaque commune selon la projection de convergence tarifaire actée par le Conseil communautaire.
Conditions d'exploitation	Les caractéristiques des prestations qu'assure le délégataire, en matière d'assainissement collectif sont principalement les suivantes : • Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance de l'ensemble des ouvrages et installations de traitement des eaux usées ainsi que leurs ouvrages annexes, • Conformément aux réglementations en vigueur, en assurant la continuité du service ; • Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance de l'ensemble des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées, en assurant la continuité du service ; • Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques des installations indispensables à la continuité du service, ainsi que des branchements ; • Les travaux de réparation des canalisations et des branchements ; • La réalisation de branchements neufs ; • La réalisation de travaux à caractère concessif, visant notamment des adaptations de la station d'épuration ; • La réalisation de travaux dont les conditions de réalisation, notamment de délai, ne permettent pas de les réaliser sous maîtrise d'ouvrage communautaire ; le montant de ces travaux et leurs caractéristiques sont encadrés par le contrat ; • La tenue à jour des plans, du système d'information géographique et de l'inventaire technique des installations ; • L'instruction des demandes de travaux et des déclarations d'intention de commencer les travaux ; • La gestion des relations du service avec les usagers ; • La facturation et perception des redevances relatives à l'assainissement collectif dues par les usagers et le reversement à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois des parts qui lui reviennent ;

	- La mise en œuvre de toutes les dispositions nécessaires pour garantir le respect d'engagements spécifiques concernant le suivi et l'amélioration des réseaux et des installations du service ; - La fourniture de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation du service et sa qualité globale, notamment sur la gestion des stations d'épuration et la qualité du service rendu à l'utilisateur. Le contrat prévoit également des prestations de curage et d'entretien des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales selon un programme défini et pour une rémunération fixée par un bordereau de prix unitaires.
Précisions sur les travaux à la charge du délégataire	Les travaux qui sont confiés au concessionnaire sont les suivants : - Des travaux de réparation du canal d'arrivée des eaux résiduaires sur la station d'épuration, travaux fortement interfacés avec l'exploitation qui doit se poursuivre sans rejet d'eaux résiduaires brutes dans l'Yonne. - Des travaux d'extension de la réception et du traitement des matières de vidange et de produits de curage, afin d'adapter la capacité au périmètre communautaire. La Communauté conserve sous sa responsabilité les travaux qui ne sont pas identifiés dans le contrat de concession, dont les travaux sur les réseaux (séparation des eaux pluviales et des eaux parasites, réhabilitation des réseaux).
Durée	La durée est de 5 ans, compte tenu des investissements demandés au délégataire Le contrat a pris effet à compter du 17 juillet 2023.
Rémunération	Le délégataire se rémunère sur les redevances perçues auprès des usagers.
Contrôle de la Communauté	Le concessionnaire est soumis à diverses mesures de contrôle relevant à la fois des obligations contractuelles et des obligations réglementaires. Le contrat définit précisément les objectifs assignés au délégataire et les critères de performance correspondants, les informations que le délégataire tiendra à la disposition de la Collectivité, les modalités de transmission et les moyens de contrôle effectifs dont cette dernière pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service. Des pénalités proportionnées et dissuasives viennent sanctionner le non-respect des obligations réglementaires ou contractuelles. Ces sanctions peuvent aller, selon les cas, de sanctions pécuniaires à la sanction résolutoire.
Exclusivité	La Communauté confie au délégataire l'exclusivité de l'exploitation du service pendant toute la durée du contrat.
Assurance	Le délégataire est tenu de souscrire les assurances liées à sa responsabilité de constructeur et d'exploitant.
Fin de Contrat	La convention de délégation de service public ne peut être tacitement reconduite. Au terme du contrat et ce, pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des biens, équipements et installations nécessaires à l'exploitation des services sont remis par le concessionnaire à la Communauté en bon état d'entretien compte tenu de leur âge, selon les modalités et aux conditions définies dans le contrat.

Avenant n°1 (délibération n°2025-037 du 20 février 2025 du Conseil communautaire)

L'avenant n°1 concerne :

- **L'amélioration de la gouvernance du contrat via :**

- Un contrôle financier plus complet à transmettre à la Collectivité avec notamment un Compte d'Exploitation Prévisionnel détaillé et comparable au Compte Annuel du Résultat d'Exploitation ;
- Une fréquence de réunions à ajuster entre les parties ;
- La définition des modalités de déploiement de la marque « AuxR_Eau » pour :

- La facture du service et les documents associés ;
 - La signalétique des véhicules utilisés pour le service délégué ;
 - Les vêtements de travail des personnels amenés à travailler sur le contrat ;
 - La signalétique des bâtiments d'exploitation, de l'accueil, des chantiers.
- **Une mise à jour contractuelle concernant :**
- La correction de la date d'intégration de la commune de Chevannes au contrat au 1^{er} janvier 2025 au lieu du 1^{er} avril 2024 ;
 - La mise à jour de l'inventaire de la délégation concernant essentiellement des postes de relevage ;
 - La mise en place d'une convention pour la mise à disposition de données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données ;
 - La mise à jour des engagements relatifs à l'entretien des ouvrages pluviaux pour intégrer de 1000 ml d'inspection télévisées ;
 - La mise en place de l'auto-facturation pour les reversements des parts de la Collectivité par le Déléguataire ;
 - La correction de la formule d'indexation du contrat suite à une incohérence concernant l'indice D entre le descriptif et sa valeur de base figurant à l'article 51.2 du contrat ;
 - La mise à jour du calendrier :
 - Pour la date de remise des éléments concernant le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (du 31 mars au 31 mai de l'année n-1 pour les éléments de l'année n) ;
 - Pour la date des bilans techniques et financiers du fonds de renouvellement, fixés initialement deux mois avant l'expiration de chaque exercice et qui seraient décalés deux mois après chaque exercice,
 - L'intégration au bordereau des prix des éléments complémentaires
- **L'identification d'éléments importants pouvant à l'avenir impacter l'économie du contrat, à savoir :**
- L'évolution des consommations suite notamment à l'arrêt de l'activité du plus gros consommateur d'eau du territoire et aux variations importantes constatées sur l'année 2023 ;
 - La suppression progressive de l'impôt CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises);

Les modifications apportées par l'avenant n°1 sont sans impact sur l'économie générale du contrat. Toutefois le financement de la marque AuxR Eau estimé à 39 015,54 € pour le Service Public d'Eau Potable sera imputé au fonds de travaux définis à l'article 45 du contrat pour l'exercice 2025.

2.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif desservait 63 969 habitants au 31/12/2024.

2.4. Nombre d'abonnés (VP.056)



Le service public d'assainissement collectif dessert :

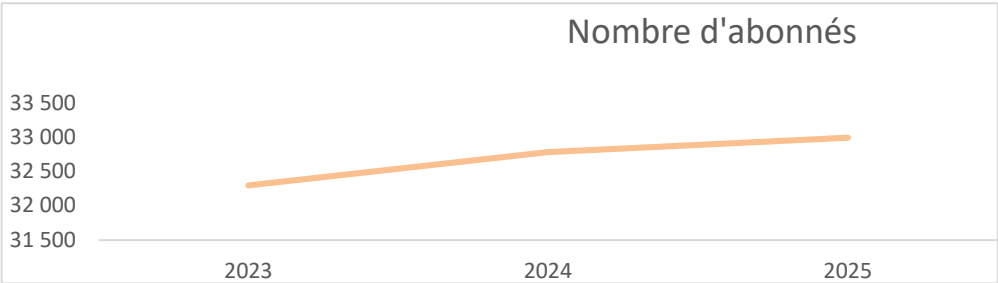
	2025			
Commune	Particuliers	Collectivités	Professionnels	Total
Appoigny	1451	22	125	1 598
Augy	452	11	13	476
Auxerre	15194	232	1 995	17 421
Bleigny le Carreau	130	2	8	140
Branches	191	3	11	205
Chevannes	725	10	48	783
Champs-sur-Yonne	751	11	15	777
Charbuy	999	11	34	1 044
Chitry le Fort	99	3	12	114
Coulanges-la-Vineuse	400	14	19	433
Escamps	253	5	2	260
Escolives-Sainte-Camille	319	5	11	335
Gurgy	753	10	29	792
Gy-l'Evêque	220	6		226
Irancy	229	4	12	245
Jussy	196	4	4	204
Lindry	458	7	7	472
Monéteau	1889	19	235	2 143
Montigny-la-Resle	203	7	14	224
Perrigny	541	4	43	588
Quenne	231	3	7	241
Saint-Bris-Le-Vineux	426	12	46	484
Saint-Georges-sur-Baulche	1451	17	75	1 543
Vallan	363	3	12	378
Venoy	589	5	24	618
Villefargeau	364	7	7	378
Villeneuve-Saint-Salves	123	2	3	128
Vincelles	492	10	21	523
Vincelottes	217	4	3	224
Total abonnés	29 709	453	2 835	32 997

La commune de Venoy est exclue de ce contrat

Evolution du nombre d’abonnés à l’assainissement collectif

:

	2023	2024	2025	Variation n/n-1
Nombre d'abonnés	32 299	32 782	32 997	0,66 %



Densité d’abonnés par linéaire (km de réseau), réseau gravitaire uniquement

	2023	2024	2025	Variation n/n-1
Lin. Réseaux (km) EU+ Unitaire	477,491	481,242	482,73	0,31 %
Nombre d'abonnés	32299	32 782	32 997	0,66 %
Densité d'abonnés / km de réseau	67,64	68,12	68,36	0,35 %

Linéaire des réseaux d’après le SIG du SDA en 2025

Le nombre d’abonnés et la densité (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) sur la Communauté de l’Auxerrois sur l’année 2025 évoluent peu.

2.5. Volumes facturés

Globalement sur la Communauté de l'Auxerrois, le volume facturé tend à augmenter, 3% entre l'année 2024 et l'année 2025 et est proche du volume de l'année 2023.

Dans le détail, quelques collectivités présentent de fortes variations :

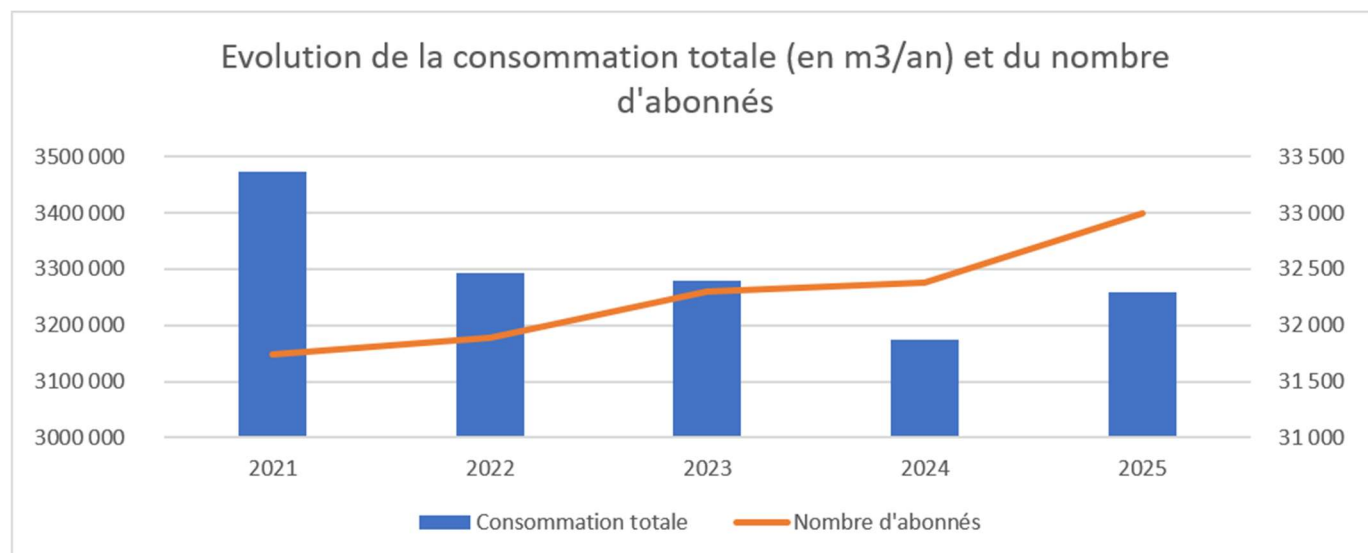
- Saint Bris le Vineux, Irancy : village viticole, probablement dû au nombre de traitement moins important dans les vignes quand 2024 (année très pluvieuse)

L'exploitant du réseau avance :

- Sans justificatif, des dégrèvements qui, sur un faible volume représentent un grand pourcentage (cas de Vincelottes, etc.),

Communes	2023	2024 vol CA	2025 vol CA	Variation en %n/n-1
APPOIGNY	188 526	169 998	167 485	-1 %
AUGY	37 569	34 214	36 578	7 %
AUXERRE	1 940 303	1 858 914	1 917 263	3 %
BLEIGNY-LE-CARREAU	10 399	10 859	10 193	-6 %
BRANCHES	17 239	15 104	16 436	9 %
CHAMPS-SUR-YONNE	68 324	61 361	69 154	13 %
CHARBUY	65 062	60 650	69 949	15 %
CHEVANNES	85 752	77 630	82 823	7 %
CHITRY		9 600	9 000	-6 %
COULANGES-LA-VINEUSE	39 340	38 612	40 281	4 %
ESCAMPS		23 084	9 813	-57 %
ESCOLIVES-SAINT-CAMILLE	24 599	23 993	25 664	7 %
GURGY	64 605	58 535	65 143	11 %
GY-L'ÉVÊQUE	15 010	14 688	14 756	0 %
IRANCY	11 771	14 560	13 077	-10 %
JUSSY	10 549	14 119	13 531	-4 %
LINDRY	34 985	35 216	36 719	4 %
MONÉTEAU	250 834	212 993	229 686	8 %
MONTIGNY-LA-RESLE	17 289	17 128	16 416	-4 %
PERRIGNY	50 857	46 128	51 137	11 %
QUENNE	36 994	16 608	16 328	-2 %
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	37 284	49 408	32 821	-34 %
SAINT-GEORGES/BAULCHE	112 708	134 628	137 009	2 %
VALLAN	25 593	26 480	28 624	8 %
VENOY	42 968	53 707	58 014	8 %
VILLEFARGEAU	33 257	36 595	32 356	-12 %
VILLENEUVE-SAINT-SALVES	9 093	10 104	9 516	-6 %
VINCELLES	36 498	34 858	37 042	6 %
VINCELOTES	12 307	14 908	12 345	-17 %
Total	3 279 716	3 174 681	3 259 159	3 %

Evolution des volumes vendus entre 2021 et 2025 : - 6.2%



2.6. Détail des imports et exports d'effluents



Il n'y a pas d'importation et d'exportation d'effluents en dehors de la Communauté de l'auxerrois.

2.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de :

Commune	Objet	2020	2021	2022	2023	2024
Appoigny*	Effluents industriels	1	1	2	1	1
Auxerre	Effluents industriels	24	24	26	26	28
Vaux	Effluents viticoles	1	1	1	1	1
Champs sur Yonne	Effluents industriels					1
Saint Bris le Vineux	Effluents viticoles	28	28	28	28	28
Total autorisation de rejet		54	54	57	56	59

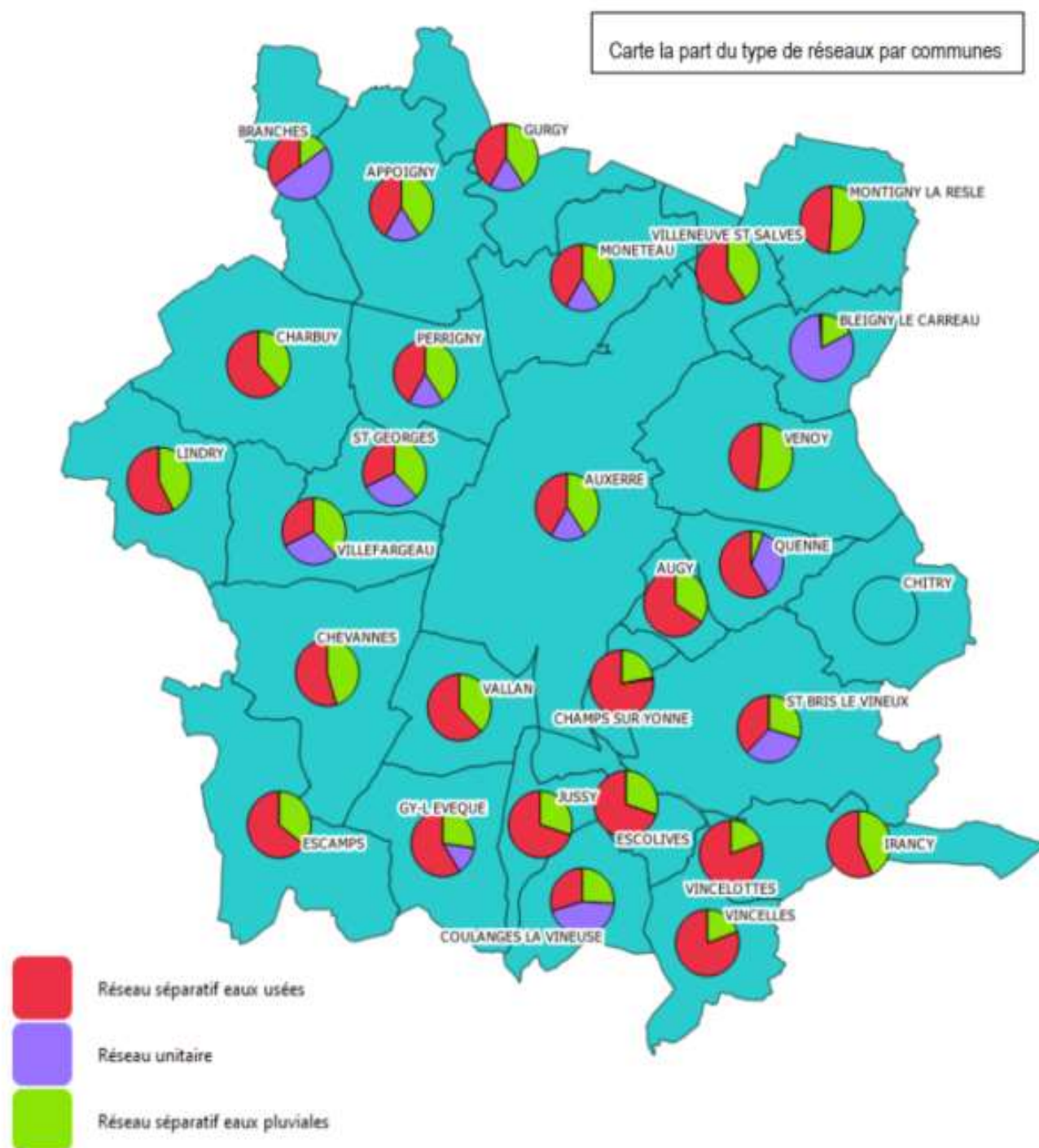
*Arrêt de l'usine agroalimentaire Laguillaumie en 2023

2.8.Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et réseau de transfert

Bassins de collecte	Nombre de chambre à sable	Nombre de bassin d'orage	Nombre de poste de refoulement	Linéaire de réseau EU strict	Linéaire de réseau unitaire	Linéaire de réseau de refoulement	total	Ratio ml/nb abonné
Appoigny, Auxerre, Monéteau, Gurgy, Perrigny, Vaux	14	2 (4100 m3 + 3000m3)avec chambre à sable en amont	54	191 724	80 807	16 799	289 330	13
St-Georges-sur-Baulche, Val de Baulche, Villefargeau	4	1 : dans le site de la STEP	4	21 143	17 233	4 442	42 817	22
Chevannes	-	-	8	21 254	-	2 934	24 187	31
Augy	-	-	1	6 827	-	7	6 834	14
Escolives Sainte Camille, Jussy	-	-	4	12 296	-	812	13 108	39
Saint-Bris-le-vineux	2	1 (1800m3) en amont de la STEP	-	5 439	6 432	-	11 871	25
Vincelles, Vincelottes	-	-	8	11 839	-	2 257	14 096	19
Champs sur Yonne	-	-	8	10 162	90	1 737	11 989	15
Chitry *	-	-	-	3 528	-	-	3 528	31
Coulanges-la-Vineuse	-	1 (300m3) en amont de la STEP	1	2 945	3 438	199	6 581	15
Quenne	1	-	-	4 520	1 916	-	6 435	27
Vallan	-	-	-	5 092	-	-	5 092	13
Charbuy	-	-	10	19 192	-	2 900	22 092	21
Lindry	-	-	1	13 228	-	397	13 625	29
Irancy	-	-	1	3 875	-	-	3 875	16
Montigny-la-resle	-	-	1	4 115	-	95	4 210	19
Gy-l'Évêque	2	-	-	4 359	284	405	5 048	22
Branches	1	-	-	2 703	2 580	-	5 284	26
Bleigny-le-carreau	-	-	-	49	2 940	-	2 990	21
Villeneuve-Sainte- Salves	-	-	-	3 814	-	-	3 814	30
Escamps	-	-	8	6 417	-	2 305	8 721	34
Venoy (Soleines)		1 (1500m3) en amont de la STEP	3	10 609	-	1 067	11 676	
Venoy (Montallery			-	1 879	-	-	1 879	22
TOTAL 31/12/2025	24	6	112	367 007	115 720	36 356	519 082	16
TOTAL 31/12/2024			112	361 134	120 108	35 896		
EU + Uni (sans refoulement)						482 726	481 242 (2024)	
% EU					78 %			
% Uni					22 %			

Le linéaire global a peu évolué courant 2025. Toutefois nous pouvons noter des travaux de mise en séparatif sur les communes de Quenne et de Gy L'Évêque ce qui augmente le linéaire du réseau des eaux usées et diminue celui du réseau unitaire.

Le ratio linéaire réseau / nombre d'abonnés met en évidence pour certaines petites communes un coût de réseau très important (cas du ratio ml/nb d'abonnés >25).



Source : Altereo 2022

Figure 30 : Carte répartition des réseaux par commune sur le secteur d'étude.

2.9.Ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu par temps de pluie

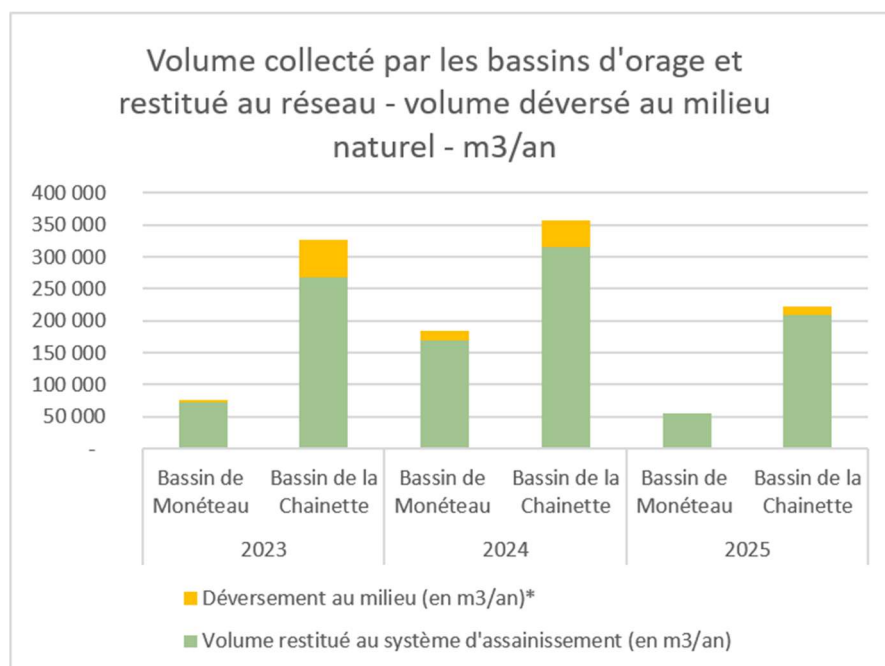
Le tableau ci-dessous détaille les volumes des principaux bassins d'orage et leur fonctionnement :

	2023			2024			2025		
Type d'équipement	Déversement au milieu (en m3/an)	Volume restitué au système d'assainissement (en m3/an)	% vol rest / V total	Déversement au milieu (en m3/an)	Volume restitué au système d'assainissement (en m3/an)	% vol rest / V total	Déversement au milieu (en m3/an)	Volume restitué au système d'assainissement (en m3/an)	% vol rest / V total
Bassin de la Chainette	58 483	267 480	82 %	42 160	315 849	88 %	14 407	208 384	94 %
Bassin de Monéteau	3 740	71 332	95 %	15 000	169 768	92 %	-	54 660	100 %

Les 2 bassins sur le réseau de collecte du système d'Appoigny permettent de réduire fortement l'impact sur le milieu naturel avec un taux de restitution du débit au réseau très important, égale à 94 % pour le bassin d'orage de la chainette et à 100% pour celui de Monéteau

Pour rappel le bassin de la Chainette a un volume de 4000m3 et celui de Monéteau de 3000m3.

Pour précision, par temps sec, la totalité des effluents rejoignent la station d'épuration.



Bassins des autres systèmes

D'autres bassins sont présents sur les systèmes de Coulanges la Vineuse, Saint Bris le Vineux et Saint Georges sur Baulche.

La vidange de ces bassins ne dispose de débitmètre, il est donc impossible de connaître les volumes collectés par ces derniers et éviter pour le milieu naturel.

2.10. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 30 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) dont :

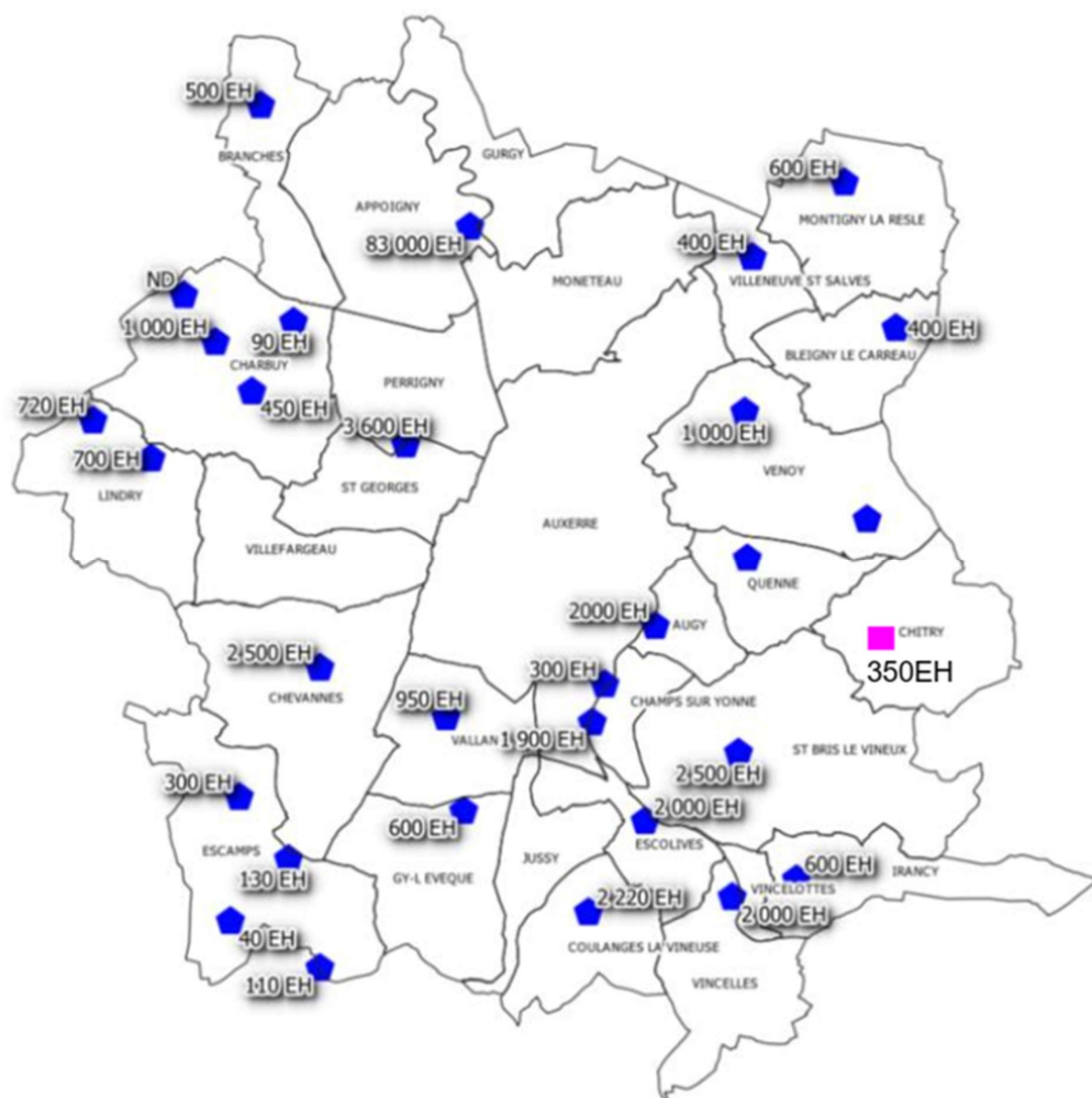
- 13 stations à boues activées
- 4 lagunes
- 11 stations à lits plantés de roseaux
- 2 stations avec décanteur- digesteur et filtre à sable

La station d'épuration d'Appoigny traite les effluents de 80% des usagers (Appoigny, Auxerre, Gurgy, Monéteau, Perrigny). Sa capacité actuelle n'étant pas pleinement utilisée il est prévu d'étudier la faisabilité de la suppression des stations d'épuration de Quenne et d'Augy également vétustes et la réalisation d'interconnexions.

Depuis la fin 2024, une nouvelle station est en fonctionnement, celle de Chitry-Le-Fort.

Dans le cadre du schéma directeur, la rationalisation des systèmes de traitement est étudiée d'autres stations présentant de fortes dégradations ou des dysfonctionnements seront réhabilitées ou supprimées.

Nom	Année	Capacité EqH	Milieu récept.	Traitement eau	Traitement boues
Appoigny	2010	82 500	L'Yonne	Boue activée	Centrifugation
Augy	1971	2 000	L'Yonne	Boue activée	Lit de séchage
Bleigny-le-Carreau Bourg	1996	400	Ru de Buchin	Lagunage naturel	
Branches Bourg	1997	500	Ru de Chatillon	Lagunage naturel	
Charbuy Bourg	2022	1 000	Ru le Taraut	Filtres plantés de roseaux	
Charbuy Lagunage	2000	450	Ru des étangs	Lagunage naturel	
Charbuy Les Courlis	2000	90		Filtres plantés de roseaux	
Charbuy Les Ponceaux	2000	180		Filtres plantés de roseaux	
Champs-Sur-Yonne	1972	1 900	L'Yonne	Boue activée	Filtre à bandes
Chitry le fort	2024	350		Filtres plantés de roseaux	
Chevannes - Orgy	2003	2 500	Ru de Baulche	Boue activée	Filtres plantés
Coulanges-La-Vineuse	2003	1 800	Ru de Genotte	Boue activée	Filtres plantés de roseaux
Escamps Bourg	2001	330	Le Ru de Baulche	Filtres plantés de roseaux	
Escamps La Grilletière	2001	100	Le Ru de Baulche	Filtres plantés de roseaux	
Escamps Les Huilliers	2001	130	Le Ru de Baulche	Filtres plantés de roseaux	
Escamps Nantenne		22		Filtres plantés de roseaux	
Escolive Sainte Camille	1985	2 000	L'Yonne	Boue activée	
Gy l'Évêque	1992	500	Ru de Vallan	Boue activée	Lit de séchage
Irancy	2007	600	L'Yonne	Filtres plantés de roseaux	
Lindry-Le Marais	1997	720	Ruiss. le Ravillon	Filtres plantés de roseaux	
Lindry-Les Houches	2000	700	Ruiss. le Ravillon	Décanteur - digesteur + Filtres plantés de roseaux	
Montigny la Resle	1995	600	Ru de Buchin	Boue activée	Filtres plantés de roseaux
Quenne	1995	1 200	Ru de Quenne	Décanteur-digesteur + filtres à sable	
Saint-Bris-le-Vineux	2011	4 000	Ru de Chiry	Boue activée	Filtres plantés de roseaux
Saint-Georges-Sur-Baulche	1985	4 000	Le Ru de Baulche	Boue activée	Filtre à bandes
Vallan	2013	1 000	Ru de Vallan	Boue activée	Filtres plantés de roseaux
Venoy (soleines)	2021	1500	Ru de Sinotte	Boue activée	Filtres plantés de roseaux
Venoy (Montallery)	2022	250		Filtres plantés de roseaux	
Villeneuve St Salves	2001	400	Ru de Sinotte	Lagunage naturel	
Vincelles	1975	2 000	L'Yonne	Boue activée	Lit de séchage
STEP 2024					



3. Tarification de l'assainissement, recettes et dépense du service du service

Une harmonisation tarifaire sur 10 ans avec un tarif cible de 2,83€TTC/m³ calculé en fonction notamment des investissements à venir a été présenté le 16 décembre 2021.

Le tarif cible a été déterminé en tenant compte :

- De l'équilibre annuel du budget,
- D'une capacité de désendettement autour de 8 ans sur l'intégralité de la période,
- D'une capacité d'investissement suffisante
- D'un impact raisonnable sur la facture de l'utilisateur.



3.1. Tarifs et factures d'assainissement type(D204)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2024 sont les suivantes :

- Délibérations communales approuvant les différents contrats d'affermage et les rémunérations des délégataires,
- Délibération n°185 du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif à 1500€,
- Délibération n°2022-285 du 23 décembre 2022 fixant les nouveaux tarifs du service d'assainissement collectif à partir du 01/01/2023 pour la part communautaire,
- Délibération n°2023-054 du 25 mai 2023 fixant les nouveaux tarifs communautaires d'assainissement collectif à partir du 01/07/2023 pour la part communautaire,
- Délibération n°2023-202 du 16 novembre 2023 fixant les nouveaux tarifs du service d'assainissement collectif à partir du 01/01/2024 pour la part communautaire.
- Délibération n°2024-239 du 26 novembre 2024 fixant les nouveaux tarifs du service d'assainissement collectif à partir du 01/01/2025 pour la part communautaire.

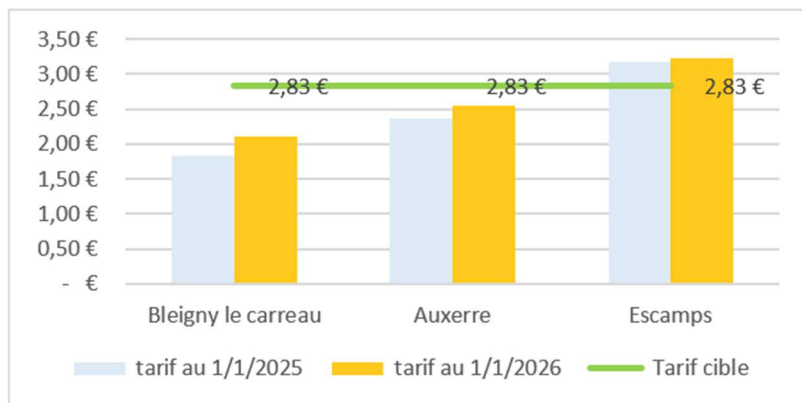
La facturation est semestrielle pour les contrats d'affermage.

Prix au mètre cube (base 120m3) au 1er janvier 2026- en €TTC			
	2025	2026	N/N-1
Appoigny	2,36 €	2,54 €	7,84%
Augy	2,20 €	2,51 €	13,88%
Auxerre	2,36 €	2,54 €	7,84%
Bleigny le carreau	1,84 €	2,11 €	14,82%
Branches	2,53 €	2,69 €	5,99%
Champs sur Yonne	2,58 €	2,72 €	5,46%
Charbuy	2,33 €	2,51 €	7,95%
Chevannes	2,62 €	2,76 €	5,47%
Chitry le fort	2,63 €	2,76 €	4,94%
Coulanges la Vineuse	2,29 €	2,49 €	8,55%
Escamps	3,18 €	3,23 €	1,32%
Escolives Sainte Camille	2,64 €	2,77 €	4,91%
Gurgy	2,36 €	2,54 €	7,84%
Gy l'Evêque	2,57 €	2,71 €	5,49%
Irancy	1,87 €	2,16 €	15,15%
Jussy	1,92 €	1,92 €	0,01%
Lindry	3,00 €	3,07 €	2,50%
Monéteau	2,36 €	2,54 €	7,84%
Montigny la Resle	2,47 €	2,63 €	6,60%
Perrigny	2,29 €	2,57 €	11,90%
Quenne	1,86 €	2,13 €	14,06%
Saint Bris le Vineux	2,70 €	2,83 €	4,81%
Saint Georges sur baulches	2,60 €	2,75 €	5,84%
Vallan	2,74 €	2,86 €	4,33%
Venoy	2,87 €	2,98 €	3,75%
Villefargeau	2,91 €	3,01 €	3,33%
Villeneuve Saint Salves	2,30 €	2,50 €	8,50%
Vincelles	2,36 €	2,53 €	7,37%
Vincelottes	2,36 €	2,53 €	7,37%

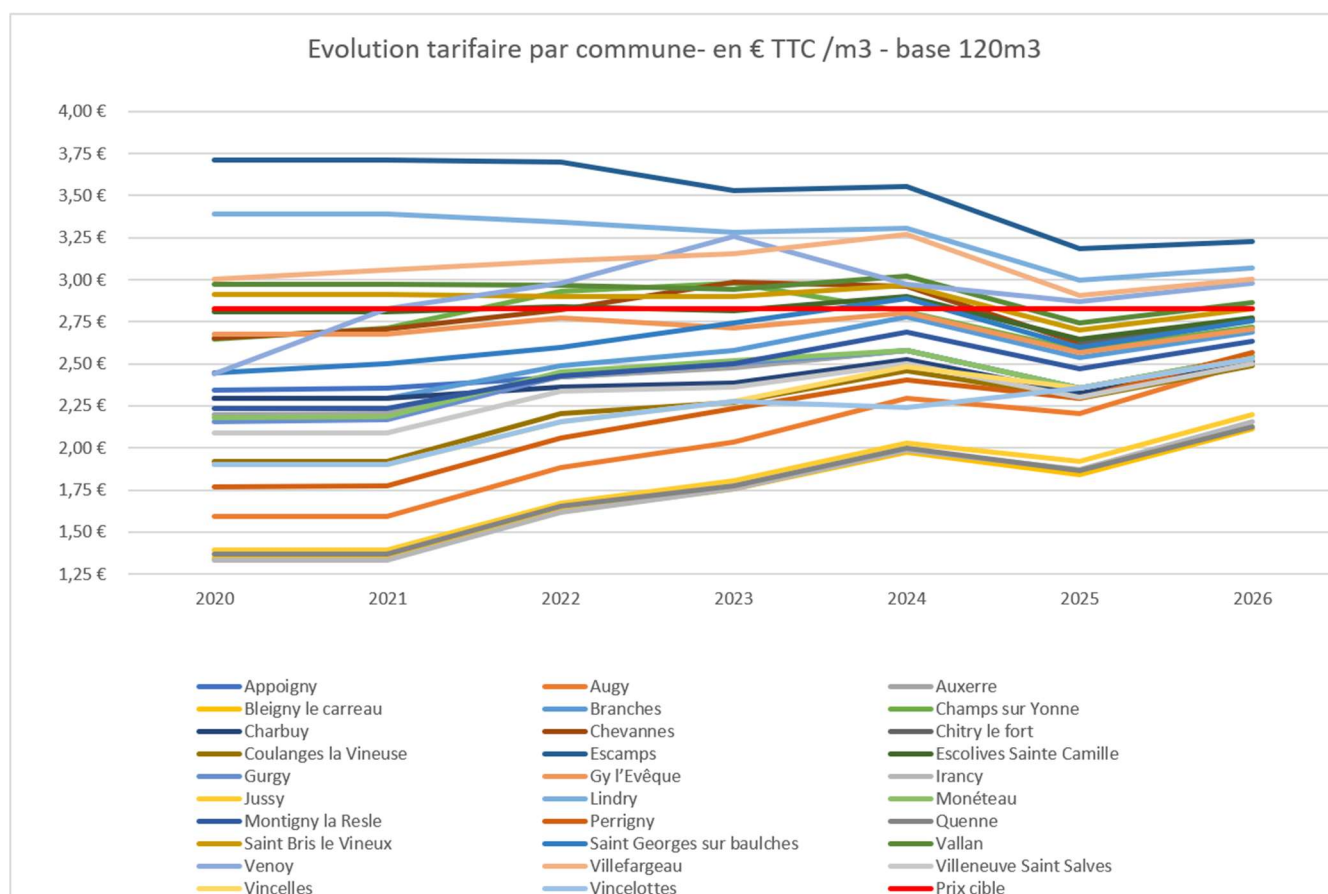
La commune de Chitry sera facturée en fonction de l'avancée des travaux de raccordement en domaine privé.

Evolution du prix au mètre cube au 1^{er} janvier :

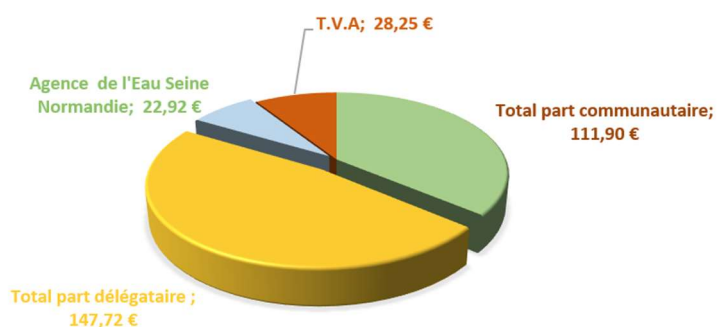
Au 1er janvier 2026, le prix TTC / m3 varie entre 2.11 €/m3 (Bleigny le carreau) et 3.23 €/m3(Escamps),contre 1.84 €/m3 et 3.18 €/m3 au 1er/01/2025. Notons que les prix supérieurs au prix cible (communes d'Escamps, Lindry, Villefargeau, etc) ont augmenté entre 2025 et 2026 à cause de l'augmentation de la part de l'AESN qui est passée de 0.00267€ à 0.19€ /m3.



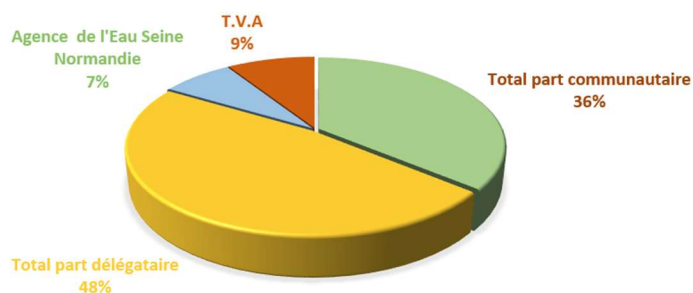
Les prix tendent vers la convergence tarifaire avec une différence de 1.11€/m3 TTC (base de prix facture 120 m2) entre le prix le plus élevé et le prix le plus bas contre 2.37€ en 2020.



DÉCOMPOSITION DU PRIX L'ASSAINISSEMENT AU 1ER JANVIER 2026 AUXERRE

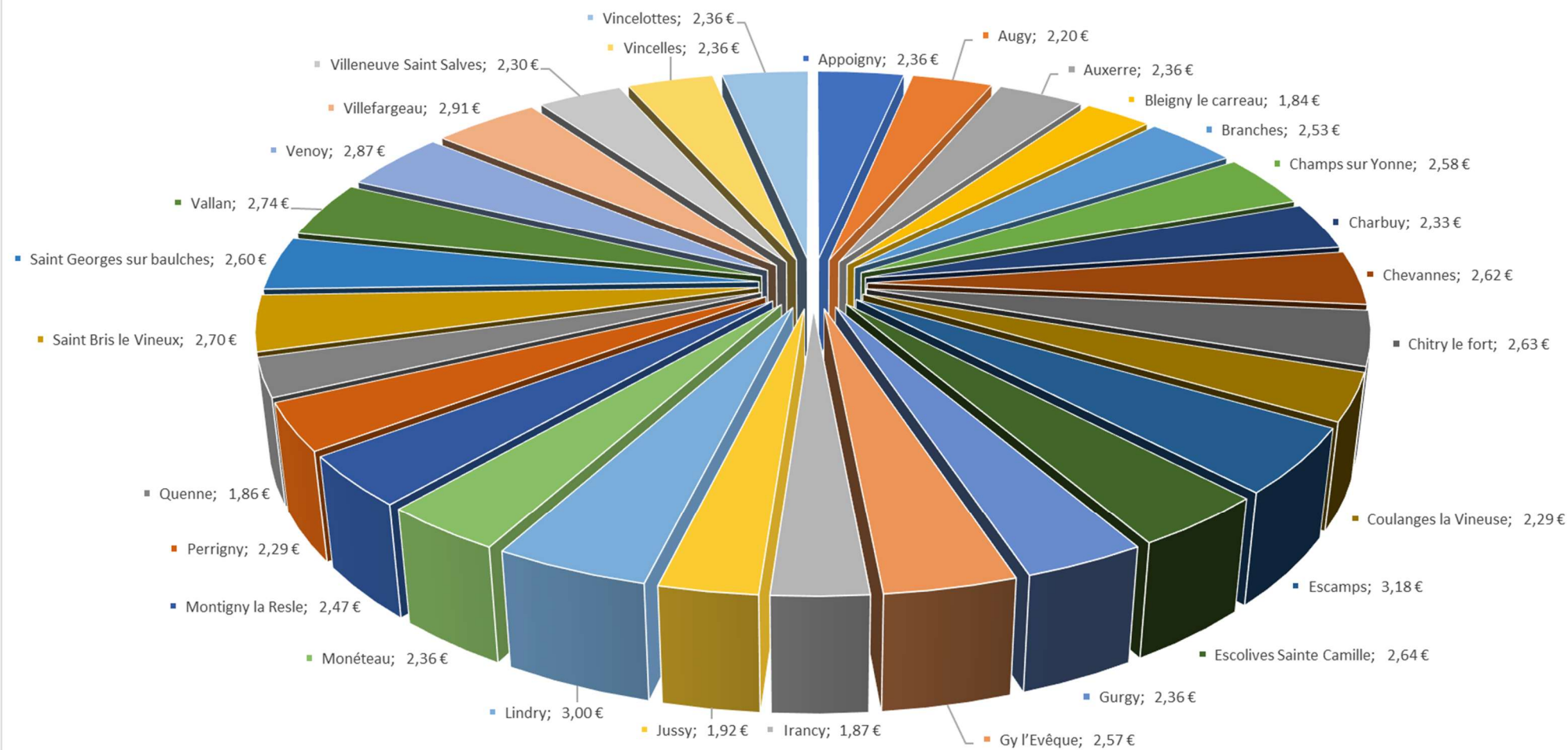


DÉCOMPOSITION DU PRIX L'ASSAINISSEMENT AU 1ER JANVIER 2026 AUXERRE



La part délégataire représente près de 50 % de la facture d'assainissement pour Auxerre. Celle de l'Agence de l'Eau a fortement augmenté, elle est passée de 1 % à 7% du prix total. L'année 2025 était une année blanche dans le calcul de la nouvelle redevance.

Prix du mètre cube d'eau en TTC au 1er janvier 2025 (base 120m3)



Factures type de 120 m³ au 1er janvier 2026

Commune	Au 01/01/2026		
Appoigny	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,89	111,90
Total part communautaire (en € HT)			111,90
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	28,25
Montant facture type TTC			310,80
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,59
Augy	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,86	107,54
Total part communautaire (en € HT)			107,54
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	27,82
Montant facture type TTC			306,00
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,55
Auxerre	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,89	111,90
Total part communautaire (en € HT)			111,90
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	28,25
Montant facture type TTC			310,80
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,59
Bleigny le Carreau	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois	1	0,00	0,00
Part fixe CA	120	0,50	64,99
Part variable CA			64,99
Total part communautaire (en € HT)			
Part délégataire	1	31,62	31,62
Part fixe	120	0,97	116,10
Part variable			147,72
Total part délégataire (en €HT)			
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	23,56
Montant facture type TTC			259,20
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,16
Branches	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois	1	0,00	0,00
Part fixe CA	120	1,02	127,18
Part variable CA			127,18
Total part communautaire (en € HT)			
Part délégataire	1	31,62	31,62
Part fixe	120	0,97	116,10
Part variable			147,72
Total part délégataire (en €HT)			
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	29,78
Montant facture type TTC			327,60
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,73

Champs sur Yonne	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	1,05	130,45
Total part communautaire (en € HT)			130,45
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	30,11
Montant facture type TTC			331,20
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,76
Charbuy	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,86	107,54
Total part communautaire (en € HT)			107,54
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	27,82
Montant facture type TTC			306,00
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,55
Chevannes	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	1,09	135,90
Total part communautaire (en € HT)			135,90
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	30,65
Montant facture type TTC			337,20
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,81
Chitry le Fort	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	1,05	131,47
Total part communautaire (en € HT)			131,47
Part délégataire			
Part fixe	1	32,57	32,57
Part variable	120	1,00	119,59
Total part délégataire (en €HT)			152,15
Agence de l'Eau Seine Normand	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	30,65
Montant facture type TTC			337,20
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,81
Coulanges la Vineuse	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,84	105,36
Total part communautaire (en € HT)			105,36
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	27,60
Montant facture type TTC			303,60
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,53

Factures type de 120 m³ au 1er janvier 26

Escamps	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	1,51	186,08
Total part communautaire (en € HT)			186,08
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	35,67
Montant facture type TTC			392,40
Prix moyen (€ TTC/m3)			3,27
Escolives Sainte Camille	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	1,10	136,99
Total part communautaire (en € HT)			136,99
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	30,76
Montant facture type TTC			338,40
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,82
Gurgy	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,89	111,90
Total part communautaire (en € HT)			111,90
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	28,25
Montant facture type TTC			310,80
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,59
Gy l'Evêque	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	1,04	129,36
Total part communautaire (en € HT)			129,36
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	30,00
Montant facture type TTC			330,00
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,75
Irancy	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,54	69,36
Total part communautaire (en € HT)			69,36
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	24,00
Montant facture type TTC			264,00
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,20
Commune	Au 01/01/2025		

jussy	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,58	73,72
Total part communautaire (en € HT)			73,72
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	24,44
Montant facture type TTC			268,80
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,24
Lindry	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	1,37	168,63
Total part communautaire (en € HT)			168,63
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	33,93
Montant facture type TTC			373,20
Prix moyen (€ TTC/m3)			3,11
Monéteau	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,89	111,90
Total part communautaire (en € HT)			111,90
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	28,25
Montant facture type TTC			310,80
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,59
Montigny la Resle	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,97	120,63
Total part communautaire (en € HT)			120,63
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	29,13
Montant facture type TTC			320,40
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,67
Perrigny	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,91	114,08
Total part communautaire (en € HT)			114,08
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	28,47
Montant facture type TTC			313,20
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,61

Factures type de 120 m³ au 1er janvier 2026

Quenne	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,51	66,08
Total part communautaire (en € HT)			66,08
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	23,67
Montant facture type TTC			260,40
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,17
Saint Bris le Vineux	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	1,15	142,45
Total part communautaire (en € HT)			142,45
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	31,31
Montant facture type TTC			344,40
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,87
Saint Georges sur Baulche	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	1,08	133,72
Total part communautaire (en € HT)			133,72
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	30,44
Montant facture type TTC			334,80
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,79
Vallan	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	1,18	145,72
Total part communautaire (en € HT)			145,72
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	31,64
Montant facture type TTC			348,00
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,90
Venoy	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	1,06	0,00
Part variable CA	120	1,06	121,95
Total part communautaire (en € HT)			121,95
Part délégataire			
Part fixe	1	46,26	46,26
Part variable	120	1,04	125,23
Total part délégataire (en €HT)			171,49
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	31,64
Montant facture type TTC			348,00
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,90

Villefargeau	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	1,31	162,08
Total part communautaire (en € HT)			162,08
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
collecte 50m3			
collecte 70m3			
Traitement			
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	33,27
Montant facture type TTC			366,00
Prix moyen (€ TTC/m3)			3,05
Villeneuve Saint Salves	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,85	106,45
Total part communautaire (en € HT)			106,45
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	27,71
Montant facture type TTC			304,80
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,54
Vincelles	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,88	110,81
Total part communautaire (en € HT)			110,81
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	28,15
Montant facture type TTC			309,60
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,58
Vincelottes	Quantité	Prix	Montant
Communauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1	0,00	0,00
Part variable CA	120	0,88	110,81
Total part communautaire (en € HT)			110,81
Part délégataire			
Part fixe	1	31,62	31,62
Part variable	120	0,97	116,10
Total part délégataire (en €HT)			147,72
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,19	22,92
T.V.A		0,10	28,15
Montant facture type TTC			309,60
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,58
Prix moyen (€ TTC/m3)			2,12 €

3.2. Recettes et dépenses communautaires



Le budget annexe d'assainissement

Le budget Assainissement retrace l'exercice de la compétence par la communauté de l'Auxerrois, suite au transfert intervenu en 2020. C'est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) : Les recettes de ce budget ont donc l'obligation de couvrir la totalité des dépenses. Il fait l'objet d'un assujettissement à la TVA.

Pour l'exercice 2025, le budget présente un résultat de fonctionnement déficitaire de 206 960.90 € et un résultat d'investissement déficitaire de 648 852.49 €.

Après intégration des reports 2024 et des restes à réaliser, le solde de fonctionnement est excédendaire de 2 161 052.76 € et le solde d'investissement est déficitaire de 1 032 543.29 €.

LES DEPENSES ET RECETTES REELLES

Section de fonctionnement

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
DEPENSE	011	Charges à caractère général	483 054,52 €	365 300,00 €	372 300,00 €	189 791,56 €	-60,71%
	012	Charges de personnel et frais assimilés	331 260,64 €	343 500,00 €	425 700,00 €	399 903,56 €	20,72%
	65	Autres charges de gestion courante	41 976,63 €	34 200,00 €	134 200,00 €	27 729,75 €	-33,94%
	66	Charges financières	274 627,03 €	250 000,00 €	250 000,00 €	215 615,85 €	-21,49%
	67	Charges exceptionnelles	36 951,43 €	20 000,00 €	150 000,00 €	42 235,70 €	14,30%
	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	337,00 €	- €	- €	- €	-100,00%
DEPENSE		TOTAL	1 168 207,25 €	1 013 000,00 €	1 332 200,00 €	875 276,42 €	-25,08%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 875 276 € en baisse de 25% réparties entre :

- Les charges à caractère général : 189 791€ en baisse de 60% :

- 25 000 € de prestations de service (suivi du PH, ITV, ...),
- 49 921 € d'études audit système d'assainissement, diagnostic avant travaux,
- 9 000 € de remboursement de frais au budget principal,
- 49 000 € de redevance d'occupation du domaine public (VNF et Etat),

- Les charges de personnel : 399 903 € dont :

- 228 337 € de refacturation depuis le budget principal et budget eau potable,
- La masse salariale pour un montant de 171 565 € Soit une hausse de 1.63%. Cela s'explique notamment par la hausse de la cotisation CNRACL et le GVT (avancements échelons),

- Les charges de gestion courantes de 27 729 € au chapitre 65 intègrent les indemnités des élus,

- Les charges d'intérêt de la dette s'élèvent à 215 615.85 €,

- les charges exceptionnelles s'élèvent à 42 265.70 € et portent essentiellement sur des annulations de titres de recettes sur exercice antérieur et régularisation comptable.

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
RECETTE	002	Résultat d'exploitation reporté	4 686 353,64 €	- €	2 368 013,66 €	2 368 013,66 €	-49,47%
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	2 635 759,66 €	3 545 500,00 €	3 545 500,00 €	3 246 456,47 €	23,17%
	74	Subventions d'exploitation	- €	- €	5 100,00 €	13 950,00 €	#DIV/0
	75	Autres produits de gestion courante	44 599,72 €	- €	- €	2,07 €	-100,00%
	77	Produits exceptionnels	78 986,72 €	- €	- €	1 586,14 €	-97,99%
RECETTE		TOTAL	7 445 699,74 €	3 545 500,00 €	5 918 613,66 €	5 630 008,34 €	-24,39%

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées :

- Au chapitre 002 : du résultat reporté 2022 de 2 368 013.66 €,
- Au chapitre 70, 3 246 456.47 € de recettes provenant de :
 - Du produit de la redevance assainissement pour 2 972 000 € (y compris la redevance pour l'AESN – tous contrats confondus)
 - 221 000 € au titre de la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif),
 - 23 600 € au titre de redevance des effluents vinicoles,
 - 26 600 € de redevance d'occupation du domaine public,
 - Au chapitre 77, pour 1 600 € de régularisations comptables.

Section d'investissement

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
DEPENSE	001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	- €	- €	383 690,80 €	383 690,80 €	#DIV/0
	13	Subventions d'investissement	- €				#DIV/0
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 581 533,92 €	1 540 000,00 €	1 540 000,00 €	1 533 327,55 €	-3,05%
	20	Immobilisations incorporelles	578 679,18 €	429 021,00 €	750 098,66 €	282 679,45 €	-51,15%
	21	Immobilisations corporelles	- €	2 000,00 €	67 000,00 €	- €	#DIV/0
	23	Immobilisations en cours	3 075 656,14 €	6 680 615,00 €	10 226 268,23 €	3 740 306,70 €	21,61%
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	362 959,44 €	675 700,00 €	1 091 934,06 €	286 928,31 €	-20,95%
	4581	Opérations pour le compte de tiers		288 985,00 €	326 985,00 €	67 332,00 €	
DEPENSE		TOTAL	5 598 828,68 €	9 616 321,00 €	14 385 976,75 €	6 294 264,81 €	12,42%

Les dépenses réelles d'investissement sont composées :

- au chapitre 16 : du remboursement du capital de la dette pour 1 533 327 €,
- au chapitre 20 : 282 679 € d'études et assistance à maîtrise d'ouvrage la maîtrise d'œuvre pour les opérations de travaux, missions SPS, études géotechniques,
- au chapitre 23 : réalisation de travaux pour 3 740 306 € portant sur le réseau d'assainissement,
- au chapitre 45 et 4581 : 354 260 € d'opération pour compte de tiers ont été réalisées comme suit :

Opération	Libellé	Montant
OPCT202003	CHITRY BOURG	248 159,02 €
OPCT202005	QUENNE TRAVAUX CONFORMITE INSTALLATIONS PRIVEES	11 281,50 €
OPCT202101	GY L'EVEQUE RUES VIGNEAU TISSIER	2 500,00 €
OPCT202102	GY L'EVEQUE RUES COULANGERON GRILLETIERES	4 070,00 €
OPCT24049	QUENNE travaux séparatif domaine privé	2 069,55 €
OPCT24062	Séparatif Saint Bris sect BOUGEILLES	67 332,00 €
4581	Opérations pour le compte de tiers	67 332,00 €
	PAS D'OPERATION	18 848,24 €
TOTAL		354 260,31 €

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
RECETTE	001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	204 175,75 €	- €	- €	- €	-100,00%
	10	Dotations, fonds divers et réserves		- €	1 305 230,83 €	1 305 230,83 €	
	13	Subventions d'investissement	2 126 039,13 €	600 000,00 €	2 263 962,59 €	991 069,53 €	-53,38%
	16	Emprunts et dettes assimilées	67 421,00 €	5 519 136,00 €	4 038 722,34 €	161 828,00 €	140,03%
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	200 848,00 €	675 700,00 €	1 864 662,33 €	209 914,00 €	4,51%
	4581	Opérations pour le compte de tiers		- €	- €	- €	
	4582	Opérations pour le compte de tiers	12 406,00 €	288 985,00 €	326 985,00 €	- €	-100,00%
RECETTE		TOTAL	2 610 889,88 €	7 083 821,00 €	9 799 563,09 €	2 668 042,36 €	2,19%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 610 889.88 € et sont constituées par :

- Au chapitre 001 : du résultat reporté 2023 de 204 175.75 €,
- Des subventions pour 2 126 039.13 € dont 1 562 707 € de l'agence de l'eau et 563 332.13 € de l'Etat pour l'élaboration du schéma directeur, le renouvellement et la création de réseaux, la mise en séparatif, création de station d'épuration,
- Au chapitre 16, 67 421 € d'avance remboursables (à taux zéro) accordée par l'agence de l'eau pour le financement des opérations d'investissement,
- Aux chapitres 45 et 4582, 200 848 € et 12 406 € de subventions versées par l'agence de l'eau pour le financement des opérations pour compte de tiers.

LES OPERATIONS D'ORDRE

FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
DEPENSE	023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	181 491,84 €	2 235 405,50 €	0,00 €	#DIV/0
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 206 777,00 €	3 212 008,16 €	3 212 008,16 €	3 196 467,16 €	-0,32%
DEPENSE		TOTAL	3 206 777,00 €	3 393 500,00 €	5 447 413,66 €	3 196 467,16 €	-0,32%

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
RECETTE	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	602 529,00 €	861 000,00 €	861 000,00 €	602 788,00 €	0,04%
RECETTE		TOTAL	602 529,00 €	861 000,00 €	861 000,00 €	602 788,00 €	0,04%

INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
DEPENSE	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	602 529,00 €	861 000,00 €	861 000,00 €	602 788,00 €	0,04%
DEPENSE		TOTAL	602 529,00 €	861 000,00 €	861 000,00 €	602 788,00 €	0,04%

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2024	BP 2025	BUDGET TOTAL 2025	CA 2025	Evolution CA 2024/CA 2025
RECETTE	021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €	181 491,84 €	2 235 405,50 €	0,00 €	#DIV/0
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 206 777,00 €	3 212 008,16 €	3 212 008,16 €	3 196 467,16 €	-0,32%
RECETTE		TOTAL	3 206 777,00 €	3 393 500,00 €	5 447 413,66 €	3 196 467,16 €	-0,32%

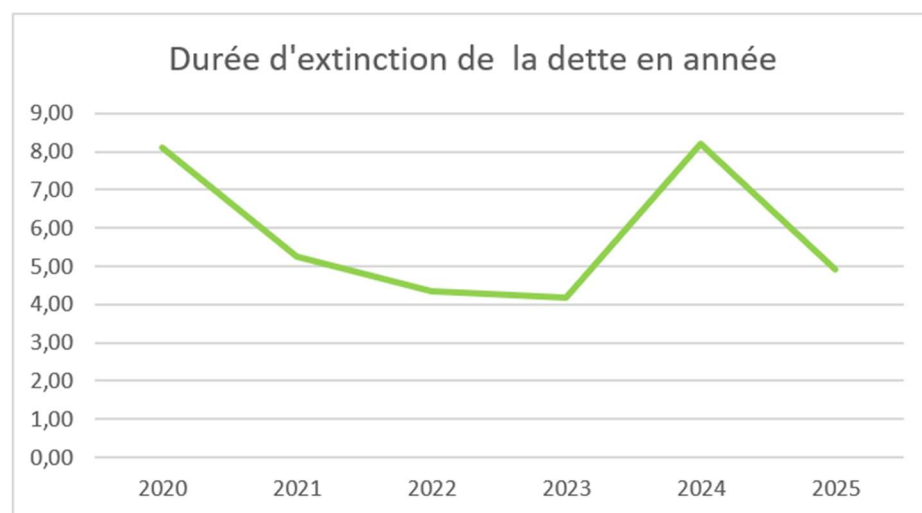
Les opérations d'ordre portent sur l'amortissement des immobilisations pour 3 196 647 € et 602 788 € d'amortissement de subventions.

LA DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû)		16 453 658,00	16 120 930,00	14 869 272,98	14 576 495,00	13 056 025,00	11 693 230,22
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 659 079,00	1 837 935,13	1 692 901,98	1 523 014,24	1 581 533,92	1 524 622,91
	en intérêts	92 547,20	333 964,88	269 265,12	282 299,70	274 627,03	245 402,73

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	16 453 658,00	16 120 930,00	14 915 937,98	14 576 495,00	13 056 025,00	11 693 230,22
Épargne brute annuelle en €	2 027 035,00	3 063 240,08	3 419 674,19	3 501 367,73	1 591 138,85	2 386 718,26
Durée d'extinction de la dette en	8,12	5,26	4,36	4,16	8,21	4,90



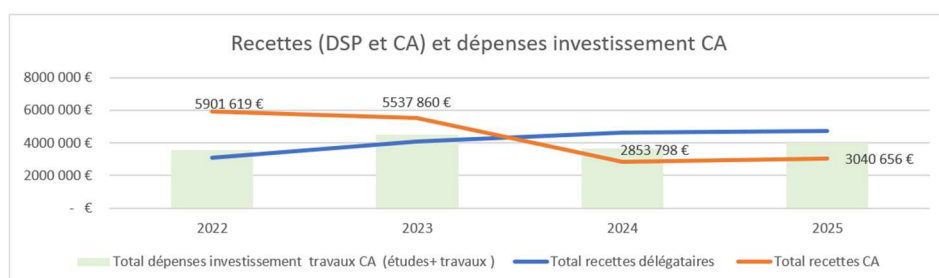
3.3. Recettes et dépenses des délégataires :

- Recettes

Les recettes des délégataires et celles de la CA sont réparties entre le contrat principal à 98 % et celui de Venoy à 2 %.

	2022	2023	2024	2025	Variation
Total recettes délégataires	3 115 856 €	4 108 876 €	4 654 867 €	4 725 859 €	1,53 %
Total recettes CA	5 901 619 €	5 537 860 €	2 853 798 €	3 040 656 €	6,55 %
Total dépenses investissement travaux CA (études+ travaux)	3 566 688 €	4 510 634 €	3 654 335 €	4 022 985 €	10,09 %

Sur l'année 2025, les recettes du délégataire et de la CA ont augmenté du fait d'une légère augmentation de la consommation d'eau (+3%). Toutefois, les recettes de la CA couvrent de moins en moins le montant des investissements. Les recettes ne représentent que 75% des dépenses.



- Résultats des CARE des contrats

Le contrat – périmètre CA hors Escamps

CA DE L AUXERROIS Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2025				
(en application du décret 2005-236 du 18 mars 2005)				
en euros	Care 2024	Care 2025	CEP Actualisé 2025	▲ 2025
PRODUITS	7 825 531	7 926 197	8 239 081	-312 884
Exploitation du service	4 216 931	4 641 404	4 998 192	-356 788
Collectivités et autres organismes publics	3 219 454	2 985 291	2 985 291	0
Travaux attribués à titre exclusif	355 623	267 898	146 850	121 049
Produits accessoires	33 523	31 604	108 748	-77 144
CHARGES	8 215 655	8 064 076	7 836 872	227 204
Personnel	1 168 391	1 334 325	1 116 320	218 005
Energie électrique	437 660	395 134	446 435	-51 301
Achats d'eau	0	0	0	0
Achats de prestations assainissement	0	0	0	0
Produits de traitement	68 372	84 172	76 575	7 597
Analyses	72 157	23 777	50 535	-26 758
Sous-traitance, matières et fournitures	1 047 808	1 023 677	1 030 432	-6 755
Impôts locaux et taxes	83 613	94 422	144 391	-49 969
Autres dépenses d'exploitation, dont :	661 738	613 115	532 824	80 290
• télécommunication, postes et télégestion	20 662	16 661	23 206	-6 545
• engins et véhicules	122 335	165 251	76 768	88 484
• informatique	259 910	245 980	102 580	143 401
• assurance	34 370	35 443	29 616	5 827
• locaux	72 415	81 104	54 325	26 779
Frais de contrôle	0	0	0	0
Ristournes et redevances contractuelles	0	0	0	0
Contribution des services centraux et recherche	152 001	163 050	173 375	-10 325
Collectivités et autres organismes publics	3 219 454	2 985 291	2 985 291	0
Charges relatives aux renouvellements	0	0	0	0
• pour garantie de continuité du service	0	0	0	0
• programme contractuel	0	0	0	0
• fonds contractuel	906 070	875 272	875 255	16
Charges relatives aux investissements	0	0	0	0
• programme contractuel	310 040	299 499	299 494	5
• fonds contractuel	0	0	0	0
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	0	0	0	0
• investissements incorporels	0	0	0	0
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0	0	0	0
Charges relatives aux investissements du domaine privé	51 253	54 438	14 981	39 458
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	56 350	116 382	90 964	25 418
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-19 253	1 523	0	1 523
Résultat avant impôt	-390 124	-137 879	402 209	-540 088
RESULTAT	-390 124	-137 879	402 209	-540 088

Conforme à la circulaire PP2E du 31 janvier 2006

L'analyse financière met en évidence un contrat effectivement plus difficile que prévu sur le plan des recettes, du fait d'une baisse durable des volumes facturés. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas de conclure que cette situation résulte uniquement d'un aléa extérieur imprévisible.

Les écarts observés laissent penser que les hypothèses volumétriques retenues lors de la réponse à la DSP ont pu être surestimées. Par ailleurs, les économies importantes réalisées sur plusieurs postes de charges viennent compenser une large partie de la perte de recettes.

En conséquence, si un échange sur l'équilibre économique du contrat paraît légitime, il devrait être précédé :

- D'une analyse détaillée des hypothèses de volumes retenues dans l'offre initiale ;
- D'une justification des dépenses supplémentaires sur les postes personnel, informatique et véhicules ;
- D'un examen approfondi des modalités de calcul des frais de siège ;
- D'une évaluation du partage des risques économiques prévu par le contrat.

Au vu des éléments disponibles, le déficit constaté ne peut donc pas être attribué exclusivement à la baisse des consommations ; il apparaît également lié à la construction économique initiale du contrat et à l'évolution effective des charges d'exploitation.

Le contrat – périmètre Venoy

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2025			
(en application du décret 2006-238 du 14 mars 2006)			
en Euros	2024	2025	Ecart en %
PRODUITS	144 062	167 823	16,5%
Exploitation du service	75 038	84 454	
Collectivités et autres organismes publics	62 148	56 382	
Travaux attribués à titre exclusif	6 789	26 767	
Produits accessoires	87	221	
CHARGES	128 155	151 780	18,4%
Personnel	24 056	44 164	
Energie électrique	12 581	12 745	
Analyses	612	805	
Sous-traitance, matières et fournitures	10 030	10 134	
Impôts locaux et taxes	198	411	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	10 373	17 383	
• télécommunication, postes et télégestion	384	405	
• engins et véhicules	2 618	5 685	
• informatique	4 700	6 831	
• assurance	611	799	
• locaux	1 400	2 810	
Contribution des services centraux et recherche	2 703	3 678	
Collectivités et autres organismes publics	62 148	56 382	
Charges relatives aux renouvellements			
• programme contractuel	3 248	3 296	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	911	1 228	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	1 751	1 836	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-457	-282	
Résultat avant impôt	15 907	16 044	0,9%
Apurement des déficits antérieurs	15 907	16 044	
RESULTAT	0	0	0,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

3.4. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues

les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente} \text{ tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Le recouvrement est confié au titulaire du contrat d’affermage d’eau potable.

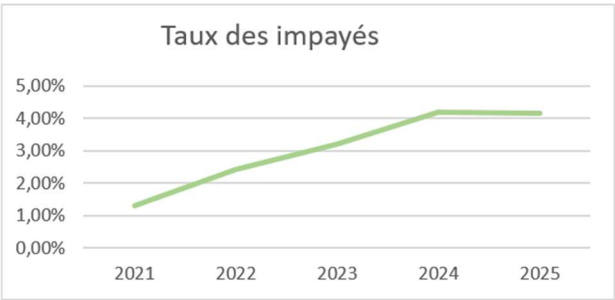
Depuis le 1^{er} juillet 2023 le taux d’impayé calculé est global sur le nouveau contrat (2023-2028).

Le taux d’impayé global est le suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux des impayés	1,29%	2,43%	3,20%	4,20%	4,17%

Le taux d’impayé est très variable et est fonction des régularisations faites par la société de recouvrement. La tendance globale est en augmentation, soit un montant total sur l’année 2025 égal à **336 490.88€ TTC**.

Notons que le taux d’impayés dans les petites collectivités est en général plus faible comme à Venoy où il est égal à 1.33%.



4. Indicateurs de performance

4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Les zones zonées en assainissement collectif sont toutes desservies par un réseau d'assainissement. La communauté de l'auxerrois n'envisage pas d'extension de réseau.

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

Dans le cadre du nouveau contrat de concession les indices de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau devront fortement s'améliorer et s'uniformiser.

Partie	Descriptif	Autres communes	Venoy
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10	10
	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10	10
	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5	5
	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	95,1	95,1
	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	11	15
	VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	60,1	95,7
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	26	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	15	15
	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	95,3	98,2
	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10	10
	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10	10
	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0	0
	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10	10
	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10	10
	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	10
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	65	65
TOTAL (indicateur P202.2B) A+B+C	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	106	110

4.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Boues évacuées (tonne de matière sèche/an)	2023	2024	2025	Filière d'élimination
STEP Boues activées				
Appoigny (038901302000)	907,76	901,26	936,42	Compostage
Saint Georges sur Baulches (038934601000)	80,40	78,74	68,90	Valorisation agricole
Saint Bris (2011) (038933702000)	14,00	0,00	15,51	Compostage
Chevannes (038910201000)	0,00	68,36	6,67	Valorisation agricole
Champs sur Yonne (038907701000)	27,70	30,72	22,24	Valorisation agricole
Augy (038902301000)	4,53	4,99	1,68	Compostage
Venoy (038943805000)	0,00	0,00	0,00	Rhizophyte
Coulanges (038911801000)	7,40	0,00	9,98	Compostage
Escolives (038915501000)	16,05	25,61	10,22	Compostage
Gy l'Evêque (038919901000)	5,27	0,00	1,67	Compostage
Montigny (038926501000)	0,00	0,00	0,00	
Vallan (038942702000)	0,00			
Vincelles (038947801000)	12,60	2,20	14,76	Compostage
Lagunes				
Bleigny (038904501000)	0,00	0,00	0,36	
Branches (038905301000)	0,00	0,00	0,00	
Charbuy (038908301000)	0,00	0,00	0,00	
Villeneuve (038946301000)	0,00	0,00	0,00	Compostage
STEP Lits plantés de roseaux				
Charbuy Les Courlis (038908303000)	0,00	0,00	0,00	
Charbuy Le Ponceau Varennes (038908304000)	0,00	0,00	0,00	
Charbuy Bourg (038908302000) - création 2022	0,00	0,00	0,00	
Escamps Bourg (Escamps) (038915401000)	3,30	0,00	4,00	
Escamps La Grilletières (038915403000)	0,00	0,00	0,00	
Escamps Les Huilliers (038915402000)	0,00	0,00	0,00	
Escamps Nantenne (038915404000)	0,00	0,00	0,00	
Irancy (038920201000)	0,00	0,00	0,00	Compostage
Lindry Le Marais (038922801000)	0,00	0,00	0,00	
Montallery (Code Sandre : 038943804000)	0,00	0,00	0,00	
STEP Filtre IP				
Lindry Les Houches (038922802000)	0,90	0,36	1,33	Compostage
Quenne (038931901000)	0,3	0,77	0,77	Compostage
Total des boues évacuées	1080,2	1113,0	1094,5	-2 %
Taux de boues évacuées selon les filières conformes	100 %	100 %	100 %	

La destination des boues est conforme à 100%. Elles vont en totalité en valorisation agricole (en direct ou via le compostage). Globalement la quantité de boue évacuée chaque année est stable et proche de 1 000 tonnes de matières sèches.

4.4. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Le taux 2025 est calculé à partir des données du nouveau contrat (2023-2028) dont le périmètre en 2025 concerne les communes de la Communauté de l'auxerrois à l'exception de Venoy.

Commune	Nombre d'habitants	Nombre d'inondations	Taux de débordement
Communauté de l'auxerrois	60811	0	0

4.5. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et, si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public, dans les parties privatives des usagers.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

COMMUNES	Nombre de points n	Total linéaire (ml)	Points noirs / 100km
APPOIGNY	1	36 276	2,8
AUGY	0	7 044	0,0
AUXERRE	4	181 507	2,2
BLEIGNY LE CARREAU	0	2 998	0,0
BRANCHES	0	5 339	0,0
CHAMPS SUR YONNE	3	12 218	24,6
CHARBUY	1	22 218	4,5
CHEVANNES		24058	0,0
CHITRY	0	4 049	0,0
COULANGES LA VINEUSE	0	7 042	0,0
ESCAMPS	3	9 359	32,1
ESCOLIVES STE CAMILLE	1	7 998	12,5
GURGY	0	12 560	0,0
GY L'EVEQUE	0	4 693	0,0
IRANCY	0	4 158	0,0
JUSSY	1	5 545	18,0
LINDRY	0	13 533	0,0
MONETEAU	2	44 271	4,5
MONTIGNY LA RESLE	0	4 117	0,0
PERRIGNY	0	14 195	0,0
QUENNE	0	6 240	0,0
ST BRIS LE VINEUX	0	12 268	0,0
ST GEORGES SUR BAULCHE	1	36 082	2,8
VALLAN	0	5 114	0,0
VILLEFARGEAU	0	9 096	0,0
VILLENEUVE ST SALVE	0	3 919	0,0
VINCELLES	1	9 435	10,6
VINCELOTES	0	5 265	0,0
TOTAL	18	510 597	3,53

	Linéaire de réseaux	Nombre points noirs	N. points noirs/100km
Linéaire total	511	18	3,53



4.6. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) (Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > **2000 EH** selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Gestion en DSP	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
STEP d'Appoigny							
Nombre de bilans réalisés	104	104	104	104	104	104	104
Nombre de bilans conformes	104	104	104	104	104	103	104
Taux de conformité	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	99 %	100 %
STEP Chevannes							
Nombre de bilans réalisés	12	12	12	12	12	12	12
Nombre de bilans conformes	12	12	12	12	12	12	9
Taux de conformité	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	75 %
STEP Saint Georges							
Nombre de bilans réalisés	12	12	12	12	12	12	12
Nombre de bilans conformes	8	9	8	8	8	4	6
Taux de conformité	67 %	75 %	67 %	67 %	67 %	33 %	50 %
STEP Saint Bris							
Nombre de bilans réalisés		24	24	24	24	24	52
Nombre de bilans conformes		17	24	18	15	19	48
Taux de conformité	10000 %	71 %	100 %	75 %	63 %	79 %	92 %

Calcul final : (somme des moyennes pondérées / Total charge moyenne) *100

2025					
STEU	APPOIGNY	CHEVANNES	SAINT GEORGES	SAINT BRIS	TOTAL
Nombre de bilans réalisés	104	12	12	52	
Nombre de bilan non conformes	0	3	6	4	
% conformité	100,00%	75,00%	50,00%	92,31%	
% non-conformité	0,00%	25,00%	50,00%	7,69%	
Charge moyenne (kg/j)	1359	54,7	120,1	68,4	1 602,20
Moyenne pondérée par la charge entrante en DBO5	1359	41	60,1	63,1	1 523,20
Taux moyen de conformité proportionnel à la charge entrante					95 %

Les bilans non conformes concernent les stations d'épuration de :

- **Chevannes** : problème sur l'alimentation du traitement du phosphore en début de reprise du contrat (le 1/1/2025),
- **St Bris-le-Vineux** : pendant la période des vendanges, charges entrantes trop importantes et effluents acides,
- **St-Georges-sur-Baulche** : dépassement de l'azote en rendement, pas en concentration. Le rendement est difficile à atteindre à cause de la faible concentration de ce paramètre en entrée.

Les autres non-conformités pour les stations d'épuration < 2000 EH concernent celle des Houches à Lindry pour les paramètres azote et phosphore dépassés. Cela est due à la vétusté de la station.



4.7.Charges collectées par les systèmes d'assainissement (V176) et volumes

Les charges sont calculées à partir des bilans 24h et les résultats peuvent être très variables.

Ci-dessous les charges des principales stations d'épuration accompagnées des volumes collectés et déversés au milieu naturel. Dans l'ensemble les systèmes de traitement sont sous chargés en pollution.

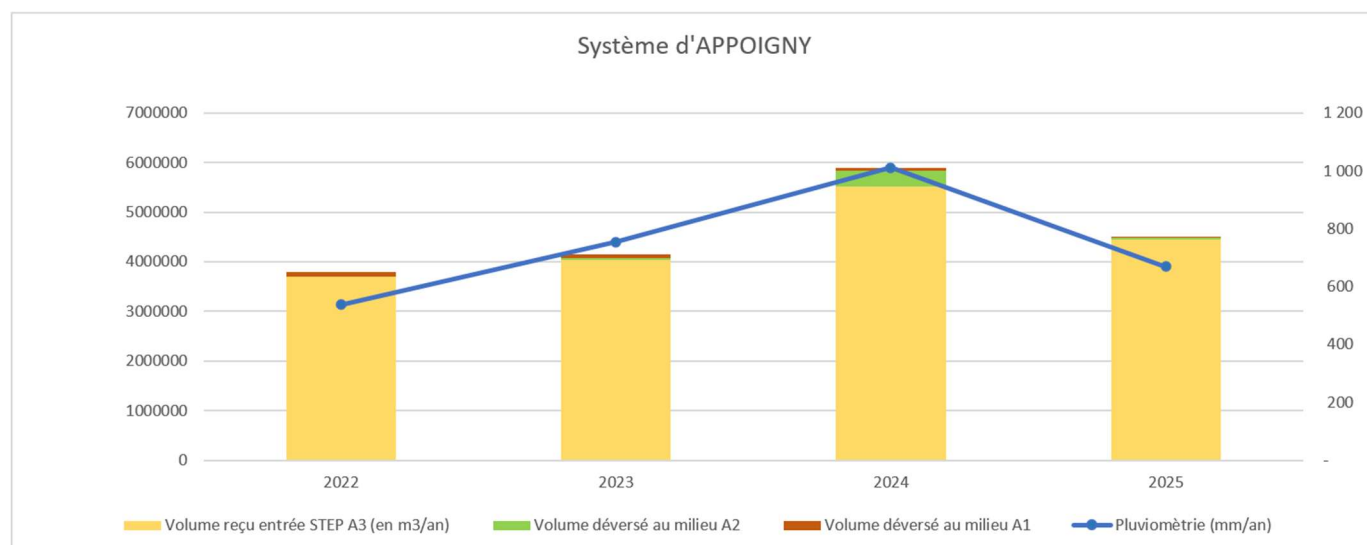
- **Système d'Appoigny :**

Système d' Appoigny	2023	2024	2025	Var. (n/n-1)
Pluviométrie (mm/an)	753	1 010	669	-34 %
Volume déversés au milieu A1 (en m3/an)	58 583	61 004	17 136	-72 %
Volume déversés au milieu PR Monéteau (en m3/an)- Point S16a	3 740	15 000	0	-100 %
Volume déversés au milieu PRAppoigny (en m3/an) - Point S16b	34 440	311 517	34 465	-89 %
Volume reçu entrée STEP A3 (en m3/an)	4 040 466	5 507 603	4 450 453	-19 %
Volume reçu entrée STEP côté Monéteau (en m3/an)	3 936 460	5 250 820	4 164 830	-21 %
Volume reçu entrée STEP côté Appoigny (en m3/an)	315 229	323 051	285 806	-12 %

L'impact de la pluviométrie est directement observé sur ce système d'assainissement qui dispose d'environ 30 % de réseau unitaire. Les volumes collectés à la station d'épuration ont baissé de -19% et les volumes déversés au milieu ont baissé de -89 % en 2025 par rapport à 2024.

Les déversements au milieu naturel par le réseau de la commune d'Appoigny **représentent 67 % du volume total déversé** (A1 + A2) par l'ensemble du système des 5 collectivités alors que **le linéaire des réseaux d'assainissement ne représente que 10%.**

%Volume en A2(S16a+S16b) côté Appoigny/ Volume total A3	8 %	8 %	6 %	6 %
Charge entrante (A3) DBO5 moyenne (EH/jour)	37 083	30 850	23 233	22 667
Charge entrante moyenne en DBO5, côté Monéteau (EH/jour)	34 350	28 567	21 883	21 212
Charge en A3 DBO5 moyenne côté Appoigny (EH/jour)	2 225	1 851	1 394	1 360
% Charge en A3 DBO5 moyenne côté Appoigny/ Charge totale	7 %	7 %	6 %	6 %

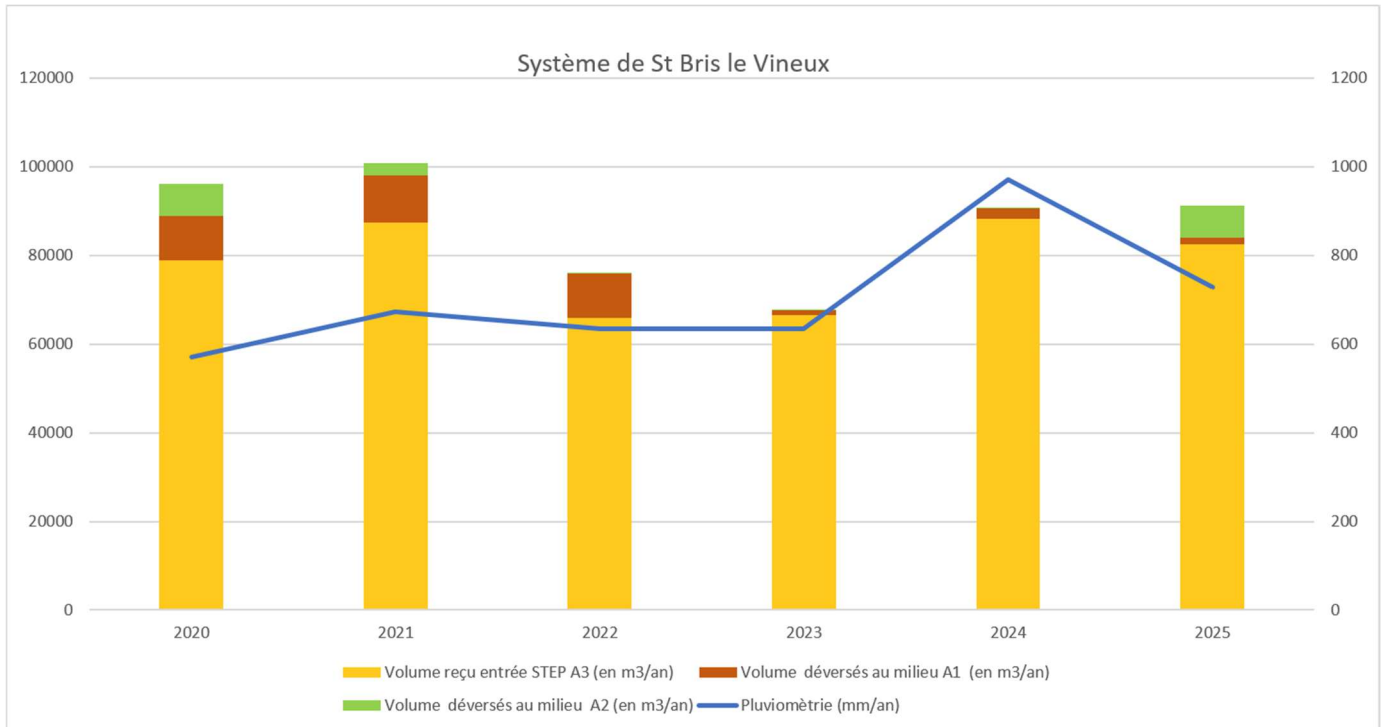


- Système de St Bris le Vineux :

Système d'assainissement de Saint Bris	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pluviométrie (mm/an)	570,00	673,00	635,00	634,00	970,00	728,20
Volume reçu entrée STEP A3 (en m3/an)	78 811,00	87 379,00	65 788,00	66 456,00	88 230,00	82 391,00
Volume déversés au milieu A1 - réseau (en m3/an)	10 077,00	10 686,00	10 165,00	1 065,00	2 340,00	1 661,00
Volume déversés au milieu A2- amont station (en m3/an)	7 168,00	2 694,00	161,00	192,00	303,00	7 083,00
Volume total déversé au milieu m3/an	17 245,00	13 380,00	10 326,00	1 257,00	2 643,00	8 744,00
Volume total déversé (A1+a2/(a1+a2+a3) %	18 %	13 %	14 %	2 %	3 %	10 %
Charge en A3 DBO5 moyenne (kg/jour)	149,23	174,05	154,03	346,00	78,00	56,00

Les déversements du système de St Bris le Vineux sont limités depuis la réalisation de travaux sur le réseau en 2022. Toutefois, nous pouvons noter qu'en 2025 il y a eu une nette augmentation des déversements en amont de la station d'épuration (point A2) à cause de pluies très intenses pendant les vendanges.

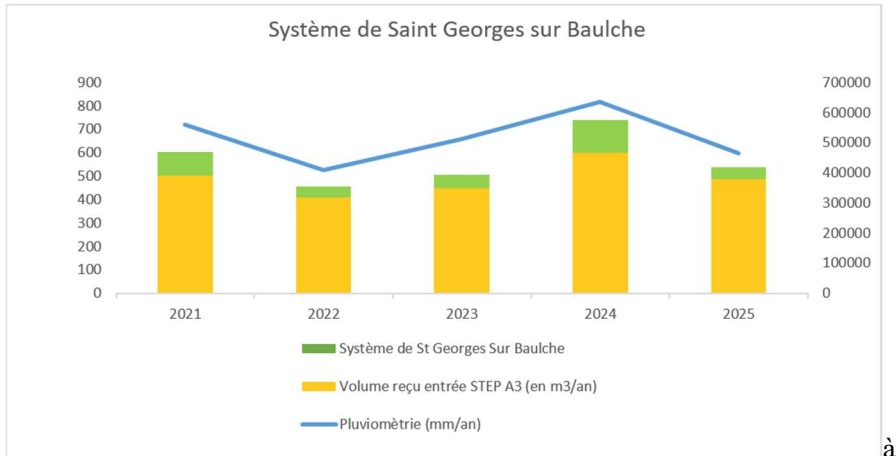
Sur le réseau les débits déversés ont tendance à diminué. Avec une diminution de -29% entre les années 2025 et 2024.



- **Système de St Georges sur Baulche :**

Système de St Georges Sur Baulche	2021	2022	2023	2024	2025
Pluviométrie (mm/an)	721	526	658	818	596
Volume reçu entrée STEP A3 (en m3/an)	388133	316594	346487	464445	375967
Volume A2 déversés au milieu (en m3/an)	80012	34455	44488	108515	39611
Volume total déversé A2/(a2+a3) %		10 %	11 %	19 %	10 %

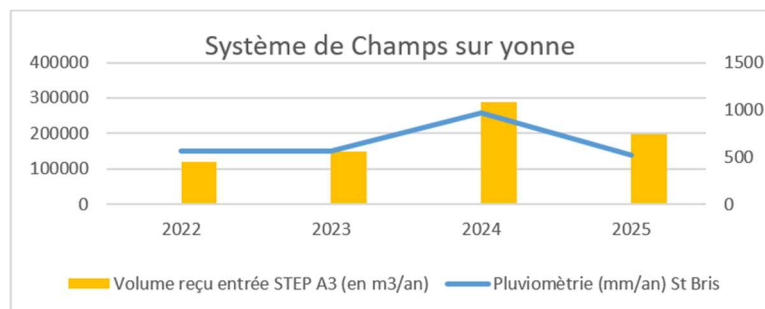
Le système de St Georges sur Baulche dont le réseau est unitaire à 45 % est très impacté par la pluie.



- **Système de Champs sur Yonne :**

Malgré un réseau 100% séparatif, l'impact de la pluie est notable sur ce système. Cela est probablement lié aux nombreuses pompes vide cave et à l'absence de réseau d'eaux pluviales dans certains secteurs.

Système de Champs sur Yonne	2022	2023	2024	2025	Var. (n/n-1)
Pluviométrie (mm/an) St Bris	564	564	970	523	-46 %
Volume reçu entrée STEP A3 (en m3/an)	118 619	149 447	288 740	196 821	-32 %
Charge en A3 DBO5 moyenne (kg/jour)		43,7	23,2	50,0	116 %



4.8.Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



L'étude du schéma directeur en cours a permis de relever l'ensemble des points de rejet au milieu naturel et de les qualifier courant 2023.

Pour 2025 l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel a bien augmenté. La progression a été observée suite à l'étude réalisée par Suez sur la qualité des principaux rus : ru de Vallan, ru de Baulche et ru de Sinotte.

	Note maximale	Note globale CA
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	100	89,44
Identification sur plan et visite de terrain	20	20
Evaluation sur carte	10	9
Réalisation d'enquêtes de terrain	20	17,44
Réalisation de mesures de débit et de pollution	30	26
Réalisation d'un rapport	10	9
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs	10	8
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs	10	0
Evaluation pollution pluviale	10	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	10	10
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10
Note unitaire	120	99,44
Note globale 2024		93,6
Note globale 2025		99,44

5. Relation aux usagers

5.1. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Après avoir fortement augmenté en 2023 du fait du changement de la grille tarifaire, le taux de réclamation en 2025 a baissé de 30%,

Toutefois il reste important du fait notamment à un décalage de facturation et à une augmentation de tarif.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
Nombre de réclamation totale	50	40	36	552	450	306	-32,01%
Nombre total d'abonnés	29194	32848	32849	32 299	32782	32379	-1,23%
Taux de réclamation global (sur 1000)	1,71	1,22	1,10	17,09	13,73	9,48	-30,95%

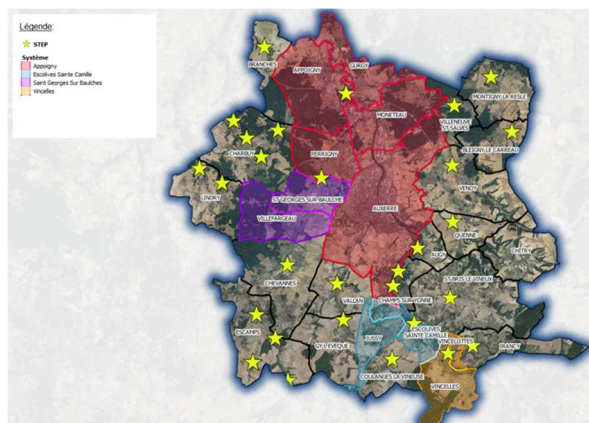


6. Etudes et travaux



6.1. *Etudes*

1.1.3. *Le Schéma directeur (2021-2024)*



A Le Contexte

Au 1^{er} janvier 2020, les 29 communes ont transféré la compétence à la communauté de l'auxerrois.

A la suite de ce transfert il a été constaté un niveau disparate de l'information selon les communes, une hétérogénéité des documents et des problématiques. De plus, il a été recensé plusieurs problématiques liées à la gestion des eaux pluviales.

Aussi il est apparu nécessaire d'acquérir une connaissance du territoire, de répondre aux exigences réglementaires et de planifier les travaux sur les prochaines années.

B Le contenu du schéma directeur et son coût

L'étude pour les eaux usées comprend le récolement des plans, visites d'ouvrages, une campagne de mesure (nappe basse et nappe haute), étude milieu naturel, et nocturnes, des inspections télévisées, enquêtes de raccordement, tests à la fumée, la modélisation du système d'Appoigny, l'élaboration du programme des travaux et du zonage d'assainissement.

L'étude pour les eaux pluviales est constituée du diagnostic du territoire, de l'évaluation des impacts des secteurs d'urbanisation future et des propositions d'orientation de gestion des eaux pluviales à intégrer aux documents d'urbanisme et du zonage des eaux pluviales accompagné de son règlement.

Le coût du schéma directeur est de 1 281 694,27 €HT, auquel il convient d'ajouter celui de l'assistant à maître d'ouvrage d'un montant de 56 452,48 €HT. L'Agence de l'eau Seine Normandie a subventionné l'étude et l'assistance à une hauteur de 80%

C Le diagnostic

Le diagnostic a notamment montré :

- **Une situation réglementaire du système Auxerre – Appoigny variable.** Elle est conforme vis à vis de la DERU selon les résultats de modélisation (<5% des volumes collectés sont déversés au milieu naturel), mais non conforme selon l'arrêté de 2003 en vigueur stipulant 12 déversements maximaux par an sur les déversoirs d'orage.

- **Des non-conformités relevant de problématiques de traitement.** Elles concernent pour la lagune de Bleigny-le-Carreau le traitement du phosphore, pour les stations d'épuration d'Escamps et de Charbuy des rejets non conformes, pour la station d'épuration d'Augy la production de boues insuffisantes et pour celle de Saint-Bris-le-Vineux une problématique viticole.
- **Des systèmes soumis à des infiltrations importantes en eaux claires parasites.** Les infiltrations entraînent une dilution de l'effluent et une baisse de la capacité épuratoire selon certains procédés de traitement et une surconsommation énergétique au niveau des postes de refoulements. Les inspections télévisées réalisées sur les canalisations problématiques ont montré d'importantes anomalies (fissures, effondrement) sur 6 kilomètres de réseau générant plus de 1000 m³/j d'ECPP.
- **De nombreux raccordement des installations privées au réseau d'assainissement non conforme.** Environ 20% des raccordements sont concernés.
- **Un milieu récepteur peu impacté par les Stations d'épurations.** Les analyses hydrobiologiques et physico-chimiques n'ont montré aucun impact sur l'Yonne, le Ru de Baulche & le Ru de Vallan. En revanche elles ont montré une incidence sur le ru des Etangs à Charbuy.

Le programme de travaux



Le programme de travaux proposé s'oriente autour de la mise en conformité réglementaire des systèmes d'assainissement, la sécurisation des ouvrages, l'élimination des ECPP par le renouvellement/chemisage des canalisations et la suppression des points de déversements par la mise en séparatif des réseaux ou déconnexion des Eaux pluviales.

Le programme hiérarchise les travaux, intègre une estimation de ratios de gains vis-à-vis des investissements envisagés et compare des scénarii d'interconnexion et de suppression de Station d'épuration. Dans ce programme est estimé l'impact sur le prix de l'eau.



L'estimation des travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement et de renouvellement du réseau dépend du choix stratégique qui sera choisi. En tout état de cause il dépasse les 100M€HT.

6.2. Les travaux



Bilan des travaux réalisés par la Communauté de l'auxerrois et par le délégataire en 2025

Réalisation 2025	
Assainissement	
Renouvellement de réseaux	
Auxerre: rues Lorin-Bourneil- Rantheaume	0,36km
Moneteau: allée des Peupliers	0,45km
Vallan: rue de Beau et Eglise	0,90km
Vincelles: route de Vincelottes	0,19km
Saint Georges sur Baulche : Chemin des Petits Bois	0,11km
Saint Georges sur Baulche : Rue du Moulin	0,05km
Augy : rue des Chaumes	0,29km
Augy : Cour d'enfer	0,03km
St Bris: secteur Bougeilles	0,90km
Gy: secteur Rechievre	0,33km
QUENNE : Eglise et Croix	0,10km
Travaux sur ouvrages	
Moneteau Sougeres: rejet PR	0,006 km
Step de Gy L'Evêque : réhabilitation	
Escamps : réhabilitation de postes de refoulement	
TOTAL	3,70km
Eaux pluviales	
Renouvellement de réseaux	
Perrigny: Bréandes	0,010 km
Charbuy: rue du Rosaire	0,014 km
St Bris: secteur Bougeilles	0,050 km
Extension de réseaux	
Lindry: Bachelets	0,103 km
TOTAL	0,18km
Travaux réalisés par le DSP	

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Indice P253.2 - 2025	2021	2022	2023	2024	2025
Réseau renouvelé (y compris mise en séparatif)	1,31	1,75	1,74	2,20	3,70
Total réseaux (y compris le refoulement)	519,00				
Taux de renouvellement	0,412%				

Le taux de renouvellement est très faible et ne couvre pas la durée de vie des réseaux qui est en moyenne de 60ans.

Travaux 'Fond de travaux réseaux' du délégataire

Il est prévu contractuellement un fond de travaux de 300 000€/an (valeur de base du contrat) qui ne peut se substituer aux travaux d'entretien.

Ce fond est destiné aux travaux de renouvellement de canalisation ou de déplacement de réseau dans le cadre d'opérations de voirie ou de renouvellement de génie civil d'ouvrage du service.

En 2023, ce fond n'a pas été sollicité.

Toutefois, le montant correspondant a été mobilisé en 2024 et en 2025 comme suit :

Fond de travaux SUEZ	2023	2024	2025
Objectif contrat (en €/an)	150 000,00	300 000,00	300 000,00
Réalisés (en €/an)	0,00	391 816,50	432 068,16
% cumulés réalisés	0 %	87 %	110 %

En fin 2025, le montant contractuel alloué au fond de travaux est inférieur aux travaux réalisés.

Travaux de renouvellement du délégataire

Les principaux travaux de renouvellement réalisés par le délégataire courant 2025 sont :

- Le renouvellement des surpresseurs de la station d'épuration d'Appoigny et de l'onduleur
- Le renouvellement du poste de refoulement du centre nautique
- Le renouvellement de 11 pompes
- Le renouvellement de 7 armoires électriques de postes de refoulement et modification de la télésurveillance sur 11 postes de refoulement.
- Changement de l'automate à la station d'épuration de St Bris le Vineux
- La pose du traitement anti UV pour la REUT

	Renouvellement total (hors fond de travaux)	Branchements	Equipements hydrauliques du réseau EU	Renouvellements Electromécaniques contractuel (STEP) (PR)
2023 CEP	107 967	82 507	25 460	155 162
SUEZ dotation 2023 RAD	107 967	82 507	25 460	155 162
Dépense 2023 RAD	31 122	10 818	20 304	55 923
solde 2023	176 084	71 689	5 156	99 239
2024 CEP actualisé (1,0966)	577 095	180 954	55 839	340 301
solde + Renou 2024	753 179	252 643	60 995	439 541
Dépense 2024 RAD	489 067	208 741	40 928	239 398
solde 2024	264 112	43 902	20 068	200 143
2025 CEP actualisé (1,0593)	557 465	174 799	53 940	328 726
solde + Renou 2025	821 577	218 701	74 008	528 869
Dépense 2025 RAD	619 191	240 919	76 604	301 668
Solde 2025	202 386	-22 219	-2 596	227 201

Le solde au 31 décembre 2025 est largement positif. Toutefois, de nombreux travaux sont prévus sur les postes de refoulement à la suite de l'arrêt de la télétransmission de la G3.

7. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

7.1. Abandons de créance ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

aaaaaa	2023	2024	2025
Nombre de dossiers FSL	20,00	44	38
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	8,00	37	25
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	109,76	3 827,86	3 322,44
Volume vendu	1 212 452	3 088 703	3 201 145
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0,0001	0,0012	0,0010

La consommation 2025 exclue la consommation du contrat de Venoy.

Ce montant est très faible par rapport au montant des impayés. Une coordination entre tous les acteurs reste à mener pour faire évoluer ces aides aux nécessiteux.

Les procédures sont complexes à mettre en œuvre notamment dans les communes dépourvues de CCAS.

7.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Aucune opération de coopération décentralisée n'a été menée.

8. Consommations électriques

Une amélioration de l'efficacité des équipements est à rechercher. Cette demande est un des objectifs du contrat de concession (2023-2028).

La consommation en énergie est la charge financière la plus importante d'un système de traitement à boues activées (l'aération).

Consommation globale des systèmes	2023	2024	2025	Ecart N/N-1
Consommation globale (en kWh/an)	3 524 937	3 462 393	3 421 860	-1,17%
Volume entrée de station global (A3) (en m3/an)	5 455 697	7 087 976	5 816 050	-17,94%
Ratio consommation kwh/ m3 entrée de station	0,65	0,49	0,59	20,44%

Le ratio global sur tous les systèmes est de 0.59kwh/ m3 traité par les stations d'épuration qui ont eu des bilans (entrée / sortie) en 2025.

Ce ratio reste proche du principal système d'assainissement de la communauté, celui d'Appoigny qui est de 0.54kwh/ m3 traité (voir tableau ci-après).

- **Système d'Appoigny :**

Le ratio entre la consommation électrique et le volume en entrée de la station est variable en fonction de la charge entrante (plus d'aération) et de la pluviométrie. Les réseaux d'Appoigny et Auxerre ont des secteurs unitaires.

Consommation globale système d'Appoigny	2023	2024	2025	Ecart N/N-1
RESEAU DE COLLECTE (en kWh/an)	461 771	564 426	476 876	-15,51%
STEP APPOIGNY	1 984 780	1 857 506	1 922 311	3,49%
Total (en kWh/an)	2 446 551	2 421 932	2 399 187	-0,94%
Volume entrée de station (A3)	4 040 276	5 507 603	4 450 453	-19,19%
Ratio consommation kwh/ m3 entrée de station	0,61	0,44	0,54	22,59%

En 2025, la consommation d'énergie de la station d'épuration a augmenté alors que le volume d'arrivée a diminué. Cela provient probablement des travaux sur les prétraitements et de l'incapacité d'accueillir des matières extérieures (matières de vidanges, graisses, etc.) pendant 4 mois.

En revanche, les frais énergétiques du réseau ont nettement diminué car ils sont fonction de la pluviométrie (-34% entre l'année 2024 et 2025).

La consommation d'énergie du traitement représente 80 % de la consommation totale de l'énergie du système d'assainissement, donnée stable d'une année sur l'autre.

En 2025, 18.7 % de l'énergie proviennent des panneaux photovoltaïques.

- **Les autres systèmes d'assainissement**

Globalement, les petits systèmes d'assainissement avec le même type et état de réseau, en boues activées présentent des ratios plus élevés (Escolives / Coulanges la Vineuse/ Gy l'Evêque / Venoy) que les systèmes simples comme les filtres plantés de roseaux, (Irancy) qui n'ont aucun frais d'énergie d'aération.

Ci-dessous les principaux systèmes qui disposent d'un débitmètre et qui permettent d'avoir des valeurs non estimées. L'ensemble des systèmes de traitement sur l'année 2025 ont collecté nettement moins de volume qu'en 2024.

Ainsi le ratio consommation énergétique / m3 traité a bien augmenté

Systèmes d'assainissement de SAINT-BRIS-LE-VINEUX	2023	2024	2025	Ecart N/N-1
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	119 232	126 005	98 675	-21,69%
Total SAINT-BRIS-LE-VINEUX	119232 kwh	126005 kwh	98675 kwh	-21,69%
Volume entrée de station (A3)	66 256	88 098	82 391	-6,48%
Ratio consommation kwh/ m3 entrée de station	1,80	1,43	1,20	-16,27%

Systèmes d'assainissement de VILLEFARGEAU/SAINT GEORGES SUR BAULCHES	2023	2024	2025	Ecart N/N-1
Total	239101 kwh	221091 kwh	271115 kwh	22,63%
Volume entrée de station (A3)	346 487	464 445	375 967	-19,05%
Ratio consommation kwh/ m3 entrée de station	0,69	0,48	0,72	51,48%

Système d'assainissement de CHEVANNES	2023	2024	2025	Ecart N/N-1
Total	152191 kwh	153691 kwh	136727 kwh	-11,04%
Volume entrée de station (A3)	141 385	183 601	151 362	-17,56%
Ratio consommation kwh/ m3 entrée de station	1,08	0,84	0,90	7,91%

Systèmes d'assainissement de VENOY	2023	2024	2025	Ecart N/N-1
Total	80159 kwh	89284 kwh	82525 kwh	-7,57%
Volume entrée de station (A3)	69 312	97 349	62 592	-35,70%
Ratio consommation kwh/ m3 entrée de station	1,16	0,92	1,32	43,76%

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-169

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2025

Rapporteur : Pascal BARBERET

En application de l'article 73 de la loi du 2 février 1995, repris dans l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le président doit présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour les services publics d'eau potable et d'assainissement.

Il a pour objectifs de fournir des informations permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public, ses évolutions et ses facteurs explicatifs. Il vise également à assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers, et à inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.

Le rapport relatif au service public d'assainissement non collectif est consultable en annexe. Toutefois et à titre de synthèse, en 2025, le Service Public de l'Assainissement Non Collectif a été marqué par la réalisation de 91 contrôles, impliquant un taux de conformité global de 66,96 % et un taux de contrôle global de 89,23 %.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2025.

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2025

Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	1
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE	1
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	2
1.4.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	2
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	3
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION	3
2.2.	RECETTES	4
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	4
3.1.	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	4
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	5
4.1.	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	5
4.2.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €).....	5
5	BILAN DES CONTROLES EFFECTUES PAR COMMUNE	6

1.Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté de l'Auxerrois

Compétences liées au service

- ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

- **Territoire desservi** : Appoigny ; Augy ; Auxerre ; Bleigny le Carreau ; Branches ; Champs sur Yonne ; Charbuy ; Chevannes ; Chitry le Fort ; Coulanges la Vineuse ; Escamps, Escolives Saint Camille, Gurgy ; Gy l'Evêque ; Irancy ; Jussy ; Lindry ; Monéteau ; Montigny la Resle ; Perrigny ; Quenne ; Saint Bris le Vineux ; Saint Georges sur Baulches ; Vallan ; Venoy ; Villefargeau ; Villeneuve Saint Salves ; Vincelles, Vincelottes, Escamps.

- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation : 18/12/2025 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 13/12/2012 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☐ régie
☒ régie avec prestataire de service
☐ régie intéressée
☐ gérance
☐ délégation de service public : affermage
☐ délégation de service public : concession

Si c'est un contrat de **prestation de service** :

- Type de contrat : marché à bon de commande
- Nom du prestataire : ALTEREO
- Date de début de contrat : 01/09/2025
- Date de fin de contrat : 31/08/2028
- Missions du prestataire : Contrôle des installations d'assainissement non collectif

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 4081 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 69040.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	OUI
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	OUI	OUI
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	OUI	OUI
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	OUI	OUI
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	NON
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	NON	NON
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	NON	NON

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 100 (100 en 2024)

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	2024	2025	Ecart n/(n-1)
Tarif du contrôle des installations neuves €HT	269,00	279,00	3,72%
Tarif du contrôle diagnostic des installations existantes €HT	177,00	184,00	3,95%
Tarif du contrôle diagnostic des installations existantes €HT réalisé dans un délai de moins de trois semaines	177,00	184,00	3,95%
Tarifs du contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes en €HT	126,00	131,00	3,97%

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération N°2023-204 du 11/11/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs 2024
- Délibération N° 2024-240 du 21/11/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs 2025

2.2. Recettes / Dépenses

Recettes	2023	2024	2025
Redevance (70128)	5056,76	14763	17702,00
Produit exceptionnel – Pénalité (7711)	1051,36	0	0
Trop versé (778)	0,3	0	0
Autres	0	0	0,28
Excédent reporté	18281,85	18060,38	28 054,03
Total	24390,27	32823,38	45756,31
Dépenses	2023	2024	2025
Rémunération prestataire (611)	5534,93	4389	23974
Charges diverses de gestion courantes (618)		0	0
Provision pour créance douteuse (6817)	32	0	0
Services bancaires et assimilés (627)	0	0	4,03
Remboursement redevance (673)	0	168	0
Admission non-valeur (6541)	762,96	212,35	0
Total	6329,89	4769,35	23978,03

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2025,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2025.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre d'installations	1669	1652
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	536	556
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1464	1474
Taux de conformité en %	65,92	66,96
Taux de contrôle	87,72	89,23

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire : Sans Objet

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Sans Objet

5 BILAN DES CONTROLES EFFECTUES EN 2025 PAR COMMUNES

COMMUNES	Contrôle Vente	Contrôle de Conception	Contrôle de bonne exécution	1er contrôle	Contre Visite
APPOIGNY	4		1		
AUGY	2				
AUXERRE	3	5			
BLEIGNY-LE-CARREAU					
BRANCHES	2				
CHAMPS SUR YONNE	1				
CHARBUY	2				
CHEVANNES					
CHITRY					
COULANGES-LA-VINEUSE					
ESCAMPS	4				
ESCOLIVES SAINTE CAMILLE	2				
GURGY	3				
GY-L'EVEQUE	0				
IRANCY					
JUSSY					
LINDRY	3	3	2		
MONETEAU	2	5		1	
MONTIGNY-LA-RESLE	6	1			1
PERRIGNY	1				
QUENNE	1				
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	5	1	1		
ST-GEORGES / Baulche	1	3			
VALLAN					
VENOY	3		13		
VILLEFARGEAU	3	4	1		1
VILLENEUVE-ST-SALVES					
VINCELLES					
VINCELOTTES					
	48	22	18	1	2

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-170

OBJET : Service Public d'Assainissement Collectif - Fin de la prise en charge financière des mises en conformité des réseaux en domaine privé et des créations de branchements en domaine public dans le cadre des opérations de mise en séparatif

Rapporteur : Pascal BARBERET

Par délibération n° 2020-228 du 17 décembre 2020, le Conseil communautaire a décidé qu'il n'y avait pas de prise en charge financière des branchements en domaine public et privé par la Communauté de l'Auxerrois, à l'exception des opérations de mise en séparatif des réseaux d'assainissement conduites sous sa maîtrise d'ouvrage. Cette dérogation était notamment conditionnée au bénéfice d'aides accordées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et concernait les installations qui étaient conformes avant les travaux de mise en séparatif. Cette disposition avait été adoptée dans un contexte où les subventions mobilisées permettaient de financer l'intégralité, ou la quasi-totalité, des dépenses engagées pour les travaux réalisés chez les particuliers, sans incidence significative sur le budget annexe de l'assainissement. Elle répondait également à l'objectif d'accompagner les opérations de mise en séparatif en favorisant la réalisation rapide des travaux de raccordement et de mise en conformité nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Depuis lors, les conditions techniques, économiques et financières de réalisation de ces opérations ont évolué. Les montants de travaux constatés lors des opérations récentes excèdent significativement les aides attribuées par l'Agence de l'Eau, générant un reste à charge croissant pour la Communauté de l'Auxerrois.

Dans ces conditions, le maintien de ce dispositif conduit le budget annexe de l'assainissement à supporter des dépenses importantes pour des travaux réalisés sur des propriétés privées, au détriment des investissements nécessaires à l'exercice des compétences relevant directement du service public d'assainissement collectif.

Par ailleurs, les travaux de mise en conformité des installations privatives relèvent en principe de la responsabilité des propriétaires des immeubles concernés. La Communauté de l'Auxerrois ne dispose d'aucune obligation légale de financement de ces travaux. Aussi, afin de garantir la soutenabilité financière du service, de préserver les capacités d'investissement nécessaires à l'exercice de ses missions et de sécuriser juridiquement les modalités d'intervention de la collectivité, il est proposé de mettre fin au dispositif dérogatoire instauré par la délibération n° 2020-228.

Toutefois, dans un souci de sécurité juridique et de respect des engagements pris auprès des usagers, cette évolution ne remettra pas en cause les conventions de prise en charge déjà signées avant son entrée en vigueur.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'abroger la délibération n° 2020-228 du Conseil communautaire,
- De mettre fin, à compter du 1er janvier 2027, à toute prise en charge financière par la Communauté de l'Auxerrois des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement situés en domaine privé ainsi que des créations ou modifications de branchements réalisées dans le cadre des opérations de mise en séparatif,



communauté
de l'auxerrois

- De préciser que les conventions de prise en charge signées avant le 1er janvier 2027 demeurent pleinement applicables jusqu'à leur terme,
- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-171

OBJET : Transfert de voiries privées au domaine public - Exclusion de certains ouvrages techniques de gestion des eaux pluviales et d'assainissement du patrimoine communautaire

Rapporteur : Pascal BARBERET

Par délibération n° 2025-170, le Conseil communautaire a approuvé le cahier des prescriptions applicable aux aménageurs et lotisseurs dans le cadre du transfert de voiries et équipements privés vers le domaine public communautaire.

Dans le cadre de plusieurs opérations d'aménagement récentes, la Communauté de l'Auxerrois a été sollicitée afin d'intégrer à son patrimoine des ouvrages techniques de gestion des eaux pluviales ou d'assainissement, notamment des ouvrages de stockage enterrés et des postes de relevage. Ces équipements présentent des contraintes importantes pour la collectivité en matière de gestion patrimoniale.

Les ouvrages de stockage enterrés des eaux pluviales, quels que soient leur conception ou leur procédé constructif, nécessitent des interventions régulières d'inspection, de curage, de maintenance et, à terme, de renouvellement. Leur accessibilité est souvent limitée et les coûts associés à leur exploitation demeurent élevés tout au long de leur cycle de vie.

Les ouvrages électromécaniques tels que les postes de relevage génèrent par ailleurs des dépenses permanentes liées à leur consommation énergétique, à l'entretien des équipements, aux interventions de dépannage ainsi qu'au renouvellement périodique des installations.

À l'inverse, la Communauté de l'Auxerrois souhaite promouvoir une gestion durable des eaux pluviales fondée sur les principes de gestion à la source, favorisant l'infiltration, le ralentissement et le stockage temporaire des eaux de pluie dans des ouvrages aériens, végétalisés et multifonctionnels.

Ces solutions présentent de nombreux avantages pour le territoire :

- limitation des volumes rejetés aux réseaux ;
- réduction des risques de saturation hydraulique et d'inondation ;
- amélioration de l'infiltration des eaux pluviales et participation à la recharge des nappes ;
- adaptation aux effets du changement climatique ;
- contribution à la réduction des îlots de chaleur urbains ;
- préservation et développement de la biodiversité ;
- amélioration du cadre de vie et de la qualité paysagère ;
- meilleure lisibilité du fonctionnement hydraulique des aménagements ;
- entretien simplifié et diminution des coûts patrimoniaux à long terme ;
- création d'espaces multifonctionnels conciliant fonctions hydrauliques, écologiques, paysagères et récréatives.

Etant donné la volonté de la Communauté de l'Auxerrois de développer des aménagements plus sobres, résilients et durables tout en maîtrisant les charges futures d'entretien, de fonctionnement et de renouvellement des équipements intégrés au patrimoine communautaire, il est proposé de ne plus accepter dans le patrimoine communautaire la rétrocession des ouvrages techniques de gestion des eaux pluviales ou d'assainissement présentant des contraintes significatives d'exploitation, d'entretien, de renouvellement ou nécessitant des équipements électromécaniques.

Sont notamment concernés par cette exclusion :

- les bassins de rétention ou de stockage enterrés ;
- les structures alvéolaires de stockage enterrées ;
- les cuves de rétention enterrées ;
- les ouvrages de régulation enterrés assimilables ;
- les postes de relevage des eaux usées ;
- les postes de relevage des eaux pluviales ;
- plus généralement tout ouvrage technique dont le fonctionnement repose sur des équipements électromécaniques ou engendre des contraintes patrimoniales significatives pour la collectivité.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le principe selon lequel les ouvrages techniques de gestion des eaux pluviales ou d'assainissement nécessitant des équipements électromécaniques ou présentant des contraintes spécifiques d'exploitation, d'entretien ou de renouvellement ne sont pas éligibles à une rétrocession au profit de la Communauté de l'Auxerrois.
- Décider que toute dérogation à ces principes devra faire l'objet d'une validation expresse du conseil communautaire, sur la base d'une justification technique démontrant l'absence de solution alternative satisfaisante.
- De modifier en conséquence les prescriptions applicables aux aménageurs et lotisseurs approuvées par délibération n° 2025-170.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-172

OBJET : Avenant N°1 Convention de remboursement des frais de repas du restaurant universitaire entre la ville d'Auxerre et la communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Rapporteur : Fabrice BOURGEOIS

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) relative à la gestion du restaurant collectif confiée à la société Elios, il est prévu que la ville d'Auxerre fournisse des repas au restaurant universitaire.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois incluant le soutien au développement de l'enseignement supérieur, il convient que la CA rembourse à la Ville d'Auxerre le coût net des repas fournis au restaurant universitaire, correspondant à la différence entre les montants facturés par Elios et les remboursements perçus du CROUS.

Par délibération 2024-217 du 3 octobre 2024, le conseil communautaire a validé les modalités de remboursement par la communauté de l'auxerrois à la ville d'auxerrois du coût net des repas fournis au restaurant universitaire.

Cette convention a été signée pour une période de 2 ans, jusqu'au 31 août 2026, date de fin de la délégation de service public avec Elios.

Toutefois, par avenant n°3, la DSP a été prolongée pour une durée de 2 ans jusqu'au 31 août 2028. Il convient donc de prolonger la convention de remboursement de la même manière.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 annexé,
- D'autoriser le Président à exécuter l'avenant à la convention annexé.

AVENANT 1 - CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS IUT ENTRE LA VILLE D'AUXERRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS DU 01/01/2024 AU 31/08/2028

ENTRE-LES SOUSSIGNES :**La commune d'Auxerre**

Représentée par son Maire, monsieur Mathieu Debain, agissant en vertu de la délibération n° 2026-001 du 28 mars 2026 et dûment habilité

d'une part,

ET :

La communauté d'agglomération de l'Auxerrois

représentée par son président, monsieur Mathieu Debain

d'autre part,

Préambule :

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) relative à la gestion du restaurant collectif, les repas fournis à l'IUT sont pris en charge par la Ville. La communauté de l'auxerrois (CA) ayant dans ses statuts le soutien au développement de l'enseignement supérieur, il conviendrait que la CA rembourse à la ville d'Auxerre le coût net des repas IUT,

soit la différence entre le montant facturé par le prestataire Elix et le remboursement perçu du CROUS.

Article 1 : Objet de la Convention

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention relative aux modalités de remboursement par la CA à la Ville du coût net des repas fournis à l'IUT.

Article 2 : Durée de la Convention

En raison de la prolongation de la durée de la DSP avec Elix par avenant n°3, il convient de prolonger la durée de la présente convention de remboursement entre la CA et la ville pour une durée de 2 ans supplémentaires, soit jusqu'au 31 août 2028.

Article 3 :

Tous les autres articles restent inchangés.

Pour la communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Le Président

Mathieu Debain

Pour la VILLE D'AUXERRE

L'adjoint aux Finances

Suleymane Dogan

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-173

OBJET : Mise en place d'une pénalité financière pour usage en tandem sur le service AuxR M le Vélo

Rapporteur : Emilie LAFORGE

Depuis plusieurs années, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois mène une politique de développement des mobilités durables, et notamment des mobilités cyclables, marquée par le développement des services, la réalisation d'aménagements cyclables, la mise en place d'actions de sensibilisation et l'accompagnement des changements de pratiques.

Le lancement d'AuxR_M le vélo en mai 2023 s'inscrit pleinement dans cette stratégie. En trois ans, l'usage du vélo a progressé grâce à un réseau de 55 stations et une flotte de 420 vélos électriques en libre-service et en location longue durée répartis sur les 29 communes du territoire.

Avec 18 000 utilisateurs, 650 000 trajets réalisés, 2,3 millions de kilomètres parcourus et environ 150 tonnes de CO₂ évitées, le service confirme son rôle structurant dans la transition vers des mobilités plus durables.

Cependant, depuis sa mise en place, des usages non conformes se développent, en particulier le transport d'un second passager sur un vélo conçu pour une seule personne, et ce malgré les dispositifs dissuasifs mis en place sur les vélos. Ce comportement entraîne un risque important pour la sécurité des personnes ayant recours à cette pratique.

Au-delà de cet enjeu majeur, les conséquences sont les suivantes :

- une dégradation accélérée des vélos (pneus lisses, roues voilées, freins sollicités anormalement),
- une augmentation des interventions de maintenance,
- une diminution de la disponibilité de la flotte,
- une hausse du coût de fonctionnement.

Les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du service interdisent déjà le transport de passager. Toutefois, aucune pénalité financière spécifique n'est aujourd'hui prévue.

Le phénomène du tandem n'étant pas spécifique à l'auxerrois, d'autres agglomérations (Saint-Malo, Avignon, Landerneau, Épinal dont les services sont également opérés par Fifteen) ont instauré des pénalités et ont permis de limiter le phénomène. Les retours indiquent une diminution du phénomène après application de la pénalité.

Le process mis en place sur d'autres territoires est celui-ci : constat par un agent Fifteen, identification du numéro du vélo, de la date et facturation via la plateforme de paiement.

Pour maintenir la qualité du service, il est donc proposé de mettre en place une pénalité financière de 35 € ((montant identique à l'amende qui peut être appliquée en application du Code de la Route en cas

de passager transporté sans siège adapté) pour tout usage en tandem constaté par un agent Fifteen.

Cette pénalité sera assortie d'une suspension temporaire de l'accès au service, selon les modalités suivantes :

- 1er et 2e constat d'infraction : suspension de l'accès au service pendant 15 jours ;

- 3e constat d'infraction : suspension de l'accès au service pendant 1 an.

Afin de rendre ces dispositions applicables, les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) seront modifiées pour intégrer le montant de la pénalité ainsi que les modalités de suspension associées.

Par ailleurs, une coopération renforcée entre Fifteen, la Police municipale et la Police nationale sera mise en place afin de faciliter le constat des usages non conformes au règlement du service.

Enfin, un plan de communication spécifique sera déployé afin d'informer largement les usagers de ces nouvelles dispositions, de rappeler les règles d'utilisation du service et de sensibiliser chacun aux enjeux de sécurité.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la mise en place d'une pénalité financière de 35 € pour tout usage en tandem constaté sur le service AuxR_M le Vélo,
- D'approuver la modification des CGU afin d'intégrer cette pénalité assortie de la suspension temporaire du service,
- D'autoriser le Président à engager les actions de communication nécessaires,
- D'autoriser le prestataire à appliquer la pénalité via la plateforme de paiement utilisée pour le service.

CONDITION GÉNÉRALE D'UTILISATION AuxR_M le vélo

Vélos en libre-service

Entre

L'utilisateur du service, ci-après dénommé « **l'Utilisateur.rice** »

Et

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois dont l'adresse est située 6 bis place Maréchal Leclerc, bâtiment 58, 89010 Auxerre, représentée par M. Mathieu DEBAIN, Président de la Communauté de l'Auxerrois,

Ci-après désignée « **la Collectivité** »,

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET	2
1.1 Objet	2
1.2 Coordonnées du Service Clients	2
ARTICLE 2 – DÉFINITIONS	3
ARTICLE 3 – DESCRIPTION DU SERVICE	4
ARTICLE 4 – TARIF ET MODALITES DE PAIEMENT	4
4.1 Tarifs	4
4.2 Modalités de paiement	5
4.3 Sécurisation des paiement et fraude bancaire	5
4.4 Pré-autorisation	5
4.5 Engagements de l'Utilisateur.rice	5
ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DES PARTIES	6
5.1 Obligations de la Collectivité	6
5.2 Obligations de l'Utilisateur.rice	6
5.2.1 Conditions d'accès au service	6
5.2.2 Création et mise à jour du Compte	7
5.2.3 Choix des identifiants- Sécurité du Compte	7
5.2.4 Accès au Vélo	8
5.2.5 Conditions d'utilisation du Vélo	8
5.2.6 Assurance responsabilité civile	9
ARTICLE 6 – RESILIATION DU CONTRAT	9
6.1 Résiliation du Contrat par l'Utilisateur.rice	9
6.2 Résiliation pour faute de l'Utilisateur.rice	9
ARTICLE 7 – CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DES VÉLOS	10

7.1 Modalité d'emprunt du Vélo en Station	10
7.2 Sécurisation et conservation du Vélo	10
7.3 Modalité de restitution du Vélo en Station en fin de location	11
7.4 Cas du changement de lieu de destination en cours de location	11
7.5 Demande de fin de trajet d'urgence	12
7.6 Zones d'opération du Service	12
ARTICLE 8 – RESPONSABILITE ET PÉNALITÉS	12
8.1 Responsabilité de l'Utilisateur.rice	13
8.2 Exclusions de la responsabilité de l'Utilisateur.rice	14
8.3 Pénalités	14
ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES – DISPOSITIF BLOCTEL.....	14
9.1 Données personnelles	15
9.2 Information relative au dispositif Bloctel.....	15
ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES	15
10.1 Clause de médiation.....	15
10.2 Plateforme européenne des résolutions des litiges de consommation	15
ARTICLE 11 – APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CGUS.....	15

ARTICLE 1 – OBJET

1.1 Objet

Le service AuxR_M le vélo est un dispositif de Vélos à assistance électrique en libre-service proposé par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, laquelle fournit les Vélos à assistance électrique, les Stations et les Applications nécessaires à la fourniture du Service. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du Service pour les personnes physiques pour leur usage personnel dans les conditions définies ci-après.

Les présentes CGUS constituent un contrat de mise à disposition temporaire de Vélos, à titre non exclusif, sans transfert de propriété ni de garde juridique au sens de l'article 1242 du Code civil.

1.2 Coordonnées du Service Clients

Site internet	auxrmlevelo.com
Courriel	auxrmlevelo@fifteen.eu

Téléphone	+33 9 78 46 05 64 (coût d'une communication locale et coût du service gratuit)
-----------	--

Le Service Clients est ouvert :

- De 8H à 20H du lundi au vendredi
- De 10H30 à 13H et de 13H30 à 18H30 le week-end et les jours fériés.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

Application	Désigne le programme téléchargeable de façon gratuite et exécutable à partir du système d'exploitation (iOS ou Android) d'un smartphone. L'Application permet à tout.e Utilisateur.ice de souscrire au Service, de trouver un Vélo ou une Station à proximité mais aussi de choisir un itinéraire adapté aux cyclistes, de consulter le nombre de kilomètres parcourus, de contacter le Service Clients et de déclarer un incident.
Collectivité	Désigne la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois qui exploite le Service.
Compte	Désigne le Compte client créé par l'Utilisateur.ice sur l'Application pour lui permettre d'accéder au Service.
CGUS	Conditions Générales d'Utilisation du Service.
Durée d'Utilisation Continue Autorisée	Désigne une durée maximum de 24h d'utilisation du Vélo ou une pause maximum de 1 heure du trajet, dont le dépassement donnera lieu à l'Application de pénalités par la Collectivité.
Partie(s)	Désigne individuellement ou collectivement la Collectivité et l'Utilisateur.ice.
Prix du Service	Tarif appliqué en fonction de la durée du trajet majoré, le cas échéant, des pénalités prévues à l'article 8.3.
Opérateur	La société Fifteen SAS, société par actions simplifiée, au capital social de 1 815 772 €, dont le siège social est situé au 105 av Jean Jaures, 69600 OULLINS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 505 280 727 à laquelle la Collectivité délègue l'opération du Service Clients et les modalités de paiement.

Service	Désigne le service de Vélos à assistance électrique en libre-service proposé par la Collectivité.
Service Clients	Le Service Clients de l'Opérateur délégué par la Collectivité dont les coordonnées sont mentionnées à l'article 1.2.
Site internet	Désigne notre site web auxrmlevelo.com , mis à disposition des Utilisateur.rice.s et prospect.e.s souhaitant avoir des informations sur le Service, contacter le Service Clients, télécharger l'Application ou consulter les CGUS.
Station	Désigne l'aire de stationnement des Vélos AuxR_M le vélo équipée d'au moins une borne et d'un espace de stationnement par une marque de peinture au sol pour une capacité de 15 à 20 Vélos.
Tarif	Désigne le prix applicable au Service qui est expressément communiqué via l'Application et/ou le Site internet avant la mise à disposition du Vélo.
Utilisateur.rice	Désigne toute personne physique majeure en capacité d'utiliser le Service, ou toute personne mineure de plus de 14 ans dans les conditions définies à l'article 5.2.
Vélo	Désigne les Vélos à assistance électrique AuxR_Mlevélo utilisés dans le cadre du Service proposé la Collectivité.
Zone d'opération du Service	Désigne le périmètre géographique dans lequel l'Utilisateur.rice a le droit d'utiliser le Vélo. Elle peut être consultée à tout moment dans l'Application.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service permet à l'Utilisateur.rice, après avoir créé un Compte sur l'Application, d'emprunter un Vélo situé sur une Station selon les modalités décrites ci-après.

L'Utilisateur.rice doit télécharger sur son smartphone l'Application.

L'Application permet notamment à l'Utilisateur.rice :

- de s'identifier et d'accéder aux informations présentes sur son Compte ;
- de consulter l'état des Stations et la position des Vélos situées à proximité ;
- d'obtenir un renseignement relatif au Service ;
- de contacter le Service Clients ;
- de louer un Vélo ;

- d'enregistrer, de modifier ou de supprimer ses informations bancaires ;
- de consulter l'historique de ses trajets et de ses paiements ;
- de consulter les CGUS.

ARTICLE 4 – TARIF ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1 Tarifs – Prix applicable

Le Tarif applicable est celui affiché dans l'Application au moment de la location d'un Vélo par l'Utilisateur.rice. En acceptant de prendre le Vélo, l'Utilisateur.rice est donc pleinement informé de la tarification applicable.

Le prix du Service est fonction de la durée du trajet. Il peut également être augmenté des pénalités définies à l'article 8.3.

Le Tarif leur est facturé directement sur leur carte bancaire en fonction de la durée du trajet.

Il existe un Tarif réduit éligible pour les moins de 26 ans, les demandeurs d'emplois ou les abonnés du bus. Pour cela, l'Utilisateur.rice devra transmettre sa Carte nationale d'identité, son attestation de pôle emploi ou sa facture Transdev.

4.2. Modalités de paiement

Le prix du Service est prélevé directement sur la carte bancaire que l'Utilisateur.rice aura renseigné dans l'Application.

En saisissant puis validant son numéro de carte bancaire, l'Utilisateur.rice consent à l'Opérateur une autorisation de prélèvement sur sa carte pour tous les montants dus au titre de l'utilisation du Service conformément aux CGUS.

4.3. Sécurisation des paiement et fraude bancaire

Le paiement est effectué via la plateforme de paiements partenaire opérée par Stripe.Inc qui propose une interface de paiements sécurisée et certifiée PCI-DSS. Stripe.Inc s'engage à maintenir cette certification (ou toute certification équivalente) et est responsable de la sécurité des données des titulaires de cartes bancaires qu'elle recueille ou stocke, traite ou transmet au nom et pour le Compte de la Collectivité.

Conformément aux dispositions de droit commun, toute utilisation frauduleuse de la carte bancaire de l'Utilisateur.rice est régie par la convention qu'il/elle a passée avec son établissement bancaire. En conséquence, ni l'Opérateur ni la Collectivité ne sauraient être tenus pour responsable de l'utilisation frauduleuse de la carte bancaire de l'Utilisateur.rice.

4.4. Pré-autorisation

Au début du trajet, Stripe Inc. peut procéder à une pré-autorisation de débiter la carte bancaire de l'Utilisateur.rice en vue de garantir le paiement du Service et la bonne utilisation du Service. Cette pré-autorisation pourra être prélevée en cas de mauvaise utilisation et

pourra être gardée en cas de litige. Le montant de la pré-autorisation est celui affiché dans l'application.

En fonction de la politique de facturation mentionnée dans le centre d'aide, accessible depuis l'application, cette pré-autorisation peut temporairement apparaître sur le Compte bancaire de l'Utilisateur.rice. Elle est supprimée à la fin du trajet pour laisser place au prélèvement du prix du Service, augmenté des pénalités éventuelles.

4.5. Engagements de l'Utilisateur.rice

L'Utilisateur.rice certifie qu'il/elle dispose de la capacité, du consentement ou du pouvoir requis pour associer la carte bancaire à son Compte, et pour être débité sur cette carte des frais d'utilisation du Service.

L'Utilisateur.rice garantit que la carte bancaire associée à son Compte est effectivement valide au moment de la souscription du Service et qu'elle demeure valide jusqu'à la restitution effective du Vélo.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DES PARTIES

5.1 Obligations de la Collectivité

Le Service est accessible dans la limite des Vélos disponibles sur le territoire, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, sans interruption, sauf en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil ou décision d'une autorité administrative ou judiciaire imposant une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de l'implantation d'une Station, de l'usage d'un ou plusieurs Vélos ou de la circulation cycliste sur le territoire d'implantation du Service. La Collectivité fait ses meilleurs efforts pour informer en temps réel l'Utilisateur.rice des conditions de disponibilité du Service via le Site Internet ou l'Application.

5.2 Obligations de l'Utilisateur.rice

5.2.1 Adhésions aux CGUS

L'utilisation du service suppose l'adhésion sans réserve aux présentes CGUS.

La Collectivité se réserve le droit de refuser ou d'annuler la création d'un compte ou l'accès au service à tout.e utilisateur.rice ne remplissant pas les conditions requises dans les présentes CGUS.

L'Utilisateur.rice reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des CGUS ne nécessite pas la signature manuscrite ou électronique d'un document.

5.2.2 Conditions d'accès au service

L'utilisation du Service est réservée aux personnes majeures en capacité de conduire un Vélo. L'Utilisateur.rice ne doit notamment pas présenter de contre-indication à la pratique du Vélo. Il ou elle doit, par ailleurs, être en bonne santé et de taille suffisante pour utiliser le Vélo en toute sécurité.

Toutefois, le Service est accessible aux personnes mineures ayant entre 14 ans accomplis à 18 ans. Dans ce cas, son ou sa représentant.e légale devra renseigner son numéro de carte de paiement sur le Compte de la personne mineure.

Comme pour tout.e Utilisateur.rice, la personne mineure de plus de 14 ans doit être détentrice d'un Compte personnel, d'un numéro de téléphone et d'une adresse e-mail. Il est précisé que les Comptes sont strictement personnels, et permettent à tout moment à l'Utilisateur.rice de louer, utiliser, et restituer un Vélo selon les conditions décrites ci-après.

Il est donc interdit à l'Utilisateur.rice de prêter, louer ou céder son Compte.

L'accès au Service est interdit aux mineur.es de moins de 14 ans, accompagné.es ou non.

L'Utilisateur.rice s'engage à respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables, et notamment les dispositions du Code de la route.

L'Utilisateur.rice est autorisé.e à utiliser le Vélo selon les termes des présentes, ce qui exclut notamment :

- toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable, en particulier les dispositions du code de la route ;
- toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le Vélo ;
- le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit ;
- le transport dans le panier avant d'une charge supérieure à 5 kg ;
- de faire supporter au Vélo une charge totale supérieure à 120 kg;
- toute utilisation du Vélo pouvant mettre en péril l'Utilisateur.rice ou des tiers ;
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du Vélo ;
- de détériorer ou de vandaliser un Vélo ou une Station ;
- d'utiliser le vélo pour de la livraison de repas
- d'utiliser le vélo plus de 300 km par semaine, ou de réaliser plus de 70 trajets par semaine. L'Opérateur se réserve la faculté de couper l'assistance électrique et/ou

de résilier immédiatement le Contrat en cas de constat d'un usage professionnel ou de distances maximales non respectées (soit 300 km par semaine) ou de nombre de trajets autorisés (soit 70 trajets par semaine)

- plus généralement, toute utilisation anormale d'un Vélo.

Le Vélo ne peut supporter une charge totale supérieure à 120 kg. La Collectivité se réserve le droit de suspendre l'accès au Compte de l'Utilisateur.rice de plein droit et sans indemnités s'il s'avère que l'Utilisateur.rice ne respecte pas les conditions prévues au présent article, et notamment en cas de vol, vandalisme, mise en danger d'autrui.

5.2.3 Création et mise à jour du Compte

Afin de pouvoir souscrire et utiliser le Service, l'Utilisateur.rice est invité.e à créer un Compte en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur l'Application. Son numéro de téléphone et son email servent d'identifiant, un code secret à 4 chiffres sera envoyé au numéro de téléphone pour valider l'inscription et pour accéder au Compte. La création du Compte est gratuite.

Pour pouvoir bénéficier du Service, l'Utilisateur.rice doit enregistrer et maintenir les coordonnées, d'une carte bancaire personnelle en cours de validité. Au besoin, il ou elle met à jour ses coordonnées et date de validité de sa carte directement sur son Compte.

L'Utilisateur.rice est limité.e à un Compte par personne physique. La Collectivité se réserve la possibilité d'exiger à la communication de pièces justificatives comme une copie de la carte d'identité afin de valider la création du Compte.

La validation de la création du Compte s'effectuera dans les meilleurs délais après vérification éventuelle du numéro de téléphone renseigné sur l'Application.

Il doit également accepter les présentes CGUS en cochant la case prévue à cet effet.

La Collectivité se réserve le droit de refuser ou d'annuler la création d'un Compte ou l'accès au Service à tout.e Utilisateur.rice ne remplissant pas les conditions requises dans les présentes CGUS.

5.2.4 Choix des identifiants- Sécurité du Compte

L'Utilisateur.rice est seul.e responsable du choix de ses identifiants à l'égard des droits des tiers, notamment en matière d'usurpation d'identité ou de droits de propriété intellectuelle, ainsi que du maintien de leur caractère confidentiel. En cas de perte ou d'oubli des identifiants, l'Utilisateur.rice doit s'adresser au Service Clients.

L'Utilisateur.rice s'engage à informer l'Opérateur en cas de problème lié à l'utilisation ou à l'usurpation de son code d'accès dans un délai raisonnable.

5.2.5 Accès au Vélo

L'Utilisateur.rice peut accéder aux Vélos uniquement par l'Application ou par carte de transport si la fonctionnalité est activée. L'Application doit être mise à jour par l'Utilisateur.rice pour bénéficier de l'intégralité des fonctionnalités du Service.

Pour pouvoir louer un Vélo, l'Utilisateur.rice doit activer la géolocalisation ainsi que le bluetooth de son téléphone afin de pouvoir réserver et louer un Vélo.

5.2.6 Conditions d'utilisation du Vélo

L'Utilisateur.rice s'engage à faire une utilisation normale et privative du Service. A ce titre, l'Utilisateur.rice s'engage à utiliser le Service de manière prudente, diligente et avisée, et dans le respect des présentes CGUS et du Code de la Route et de toute réglementation applicable.

Chaque location ne pourra pas excéder la Durée d'Utilisation Continue Autorisée. En cas de litige sur la durée d'utilisation du service par l'Utilisateur.rice, les données délivrées par le serveur informatique du Service Clients font foi. Au-delà de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée, le Vélo est considéré comme non restitué et la Collectivité se réserve le droit de prélever des pénalités forfaitaires sur le Compte bancaire de l'Utilisateur.rice dont le montant sera de 100 euros.

Dans le cas d'une pause abusive supérieure à 1 heure, le montant est de 50 euros.

L'Utilisateur.rice assume la garde du Vélo qu'il ou elle a loué. Il ou elle devra éviter sa dégradation, sa destruction ou sa disparition. Il ou elle devra verrouiller systématiquement le Vélo avec la fonctionnalité pause dès qu'il ou elle s'arrête et laisse le Vélo hors de sa surveillance. L'Utilisateur.rice s'engage à louer et restituer le Vélo en station dans les délais de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée.

L'Utilisateur.rice accepte par avance que tout manquement à cette obligation donnera droit à la Collectivité au versement d'une pénalité forfaitaire dont le montant définitif est fixé selon les termes et modalités prévues à l'article 8.3. En cas de constatation de l'utilisation d'un Vélo contraire aux dispositions des présentes CGUS, l'Utilisateur.rice s'engage à restituer le Vélo à tout moment, à la première demande de la Collectivité ou de ses représentants.

L'Utilisateur.rice s'engage à signaler dans les plus brefs délais au Service Clients la perte ou le vol du Vélo, ou tout autre problème relatif au Vélo, à l'utilisation de son code d'accès, et au maximum dans les 24 heures suivant la survenance de l'événement, le Vélo restant en tout état de cause sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution. Les Utilisateurs.rices sont seules responsables de la mise à jour de leurs coordonnées personnelles et des conséquences dommageables que pourraient entraîner l'absence de communication de

toute modification y afférant. Afin de pouvoir maintenir l'accès au Service, l'Utilisateur.rice s'engage à maintenir une carte bancaire valide pendant la durée de l'utilisation du service. Au besoin, il ou elle met à jour ses coordonnées et date de validité de sa carte directement sur son Compte.

5.2.7 Assurance responsabilité civile

L'Utilisateur.rice déclare avoir souscrit et être titulaire d'une assurance responsabilité civile en vigueur qui garantit les conséquences de l'utilisation du vélo.

ARTICLE 6 – RESILIATION DU CONTRAT

6.1 Résiliation du Contrat par l'Utilisateur.rice

L'Utilisateur.rice pourra résilier le Contrat par la restitution du Vélo, dans les conditions de l'article 7.3. L'Utilisateur.rice n'en demeure pas moins débiteur de toutes les sommes dues à raison de l'utilisation du Service, y compris les pénalités éventuelles. **La résiliation du Compte n'emporte pas renonciation au paiement des sommes dues.**

6.2 Résiliation pour faute de l'Utilisateur.rice

Sont notamment considérés comme une faute de l'Utilisateur.rice :

- L'utilisation d'une carte bancaire expirée ou invalide ;
- Le défaut de paiement partiel ou total du prix d'un trajet ou de tout montant dû au titre du service AuxR_M le vélo;
- L'utilisation du service non conforme aux présentes CGUS.

La Collectivité pourra suspendre l'accès au Service à l'Utilisateur.rice fautif.ve jusqu'à régularisation de la situation, après mise en demeure préalable de remédier au manquement restée infructueuse dans un délai raisonnable. L'Utilisateur.rice reste néanmoins redevable des trajets effectués préalablement à cette suspension.

Si le Service est suspendu pendant plus de deux (2) mois, la Collectivité pourra résilier l'accès de l'Utilisateur.rice au Service et supprimer le Compte de l'Utilisateur.rice.

Nonobstant, toute disposition contraire, et dans les limites de la loi applicable, la Collectivité se réserve le droit de suspendre un Compte de plein droit et sans indemnité en cas (i) d'actes de vandalismes sur les Vélos ou le matériel équipant les Stations, (ii) disparitions ou vols récurrents des Vélos loués par l'Utilisateur.rice, (iii) mise en danger de la vie d'autrui.

ARTICLE 7 – CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DES VÉLOS

7.1 Modalité d'emprunt du Vélo en Station

L'Utilisateur.rice peut emprunter un Vélo via l'Application, sous réserve de disposer d'un Compte actif et d'un moyen de paiement valide.

Lors de la location d'un Vélo, l'Utilisateur.rice doit :

- Ouvrir l'Application iOS ou Android sur son smartphone
- Activer la géolocalisation et le Bluetooth si ce n'est pas déjà fait
- Entrer son adresse de destination (optionnel)
- Réserver un Vélo (optionnel). Le Vélo est réservé pour une durée correspondant au temps de marche estimée entre la position de l'Utilisateur.rice et celle du Vélo, dans la limite de 15 minutes.
- Le cas échéant, accepter la location du vélo, le Tarif affiché pour cette location, ainsi que le mode de parking indiqué dans l'Application établi en fonction du lieu de destination en cliquant sur le bouton de validation
- Se rendre auprès du vélo réservé en suivant le guidage de l'Application (le Vélo étant réservé pour une durée correspondante au temps de marche estimée entre la position de l'Utilisateur.rice et celle du Vélo)
- Scanner le QR code ou entrer manuellement le numéro d'identification

Le déverrouillage du Vélo se fait via une communication Bluetooth entre le Vélo et le smartphone. Si le déverrouillage a fonctionné, l'Utilisateur.rice entend un signal sonore.

Si le Vélo est en Station, l'Utilisateur.rice doit appuyer sur le frein gauche pour libérer le vélo et l'utiliser.

Si le Vélo n'est pas en Station, l'Utilisateur.rice peut directement utiliser le Vélo.

S'il le souhaite, l'Utilisateur.rice peut utiliser le support smartphone disponible sur le guidon et l'Application afin d'être guidé.e sur son trajet. L'Utilisateur.rice est responsable des dommages occasionnés à son smartphone en cas de chute ou d'une mauvaise utilisation du support. Si le support est visiblement défectueux, l'Utilisateur.rice est tenu.e de ne pas l'utiliser.

7.2 Fonctionnalité de réservation

Lorsque la fonctionnalité de réservation est proposée, l'Utilisateur.rice peut réserver un Vélo pour une durée limitée, dont les modalités sont précisées dans l'Application.

La réservation constitue une fonctionnalité accessoire du Service.

L'Opérateur se réserve le droit de proposer, de modifier, de limiter, de suspendre ou de supprimer à tout moment la fonctionnalité de réservation des Vélos, de manière temporaire ou définitive, notamment pour des raisons techniques, opérationnelles ou d'exploitation, sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour l'Utilisateur.rice.

La durée de validité d'une réservation, ainsi que les conséquences d'une non-utilisation ou d'une utilisation abusive de celle-ci, sont indiquées dans l'Application et peuvent varier selon les territoires.

7.3 Sécurisation et conservation du Vélo – Pause de la location

L'Utilisateur.rice pour les besoins de son trajet, pourra mettre la location en pause. Dans ce cas, le temps de location continue à être décompté. La fonctionnalité "pause" n'a pour effet que de mettre le Vélo en sécurité, et d'en verrouiller l'usage pour une Utilisateur.rice déterminé.e. Dès lors, la durée de pause est limitée à 1 heure. Au-delà de cette durée, la pause est considérée comme abusive et la Collectivité pourra appliquer une pénalité forfaitaire de 50 (cinquante) euros.

Le vélo ne peut être immobilisé en Station en cours de location, il doit être disposé sur sa béquille. Pour verrouiller son Vélo en dehors d'une Station, l'Utilisateur.rice doit appuyer sur le bouton "Pause" dans l'Application. Un signal sonore indique que le Vélo a bien été verrouillé.

L'Utilisateur.trice pourra déverrouiller le Vélo et reprendre son trajet en suivant les indications de l'Application.

7.4 Modalité de restitution du Vélo en Station en fin de location

L'Utilisateur.trice doit se rendre à la Station, **qu'elle soit matérialisée physiquement ou virtuellement**, en suivant l'itinéraire indiqué par l'Application pour restituer le Vélo.

Une fois devant la Station, il ou elle doit accrocher son Vélo (1) directement à la Station ou (2) au Vélo déjà présent sur la Station grâce aux deux aimants situés sur le haut du cadre en dessous de la fourche et sur le bas du cadre au niveau du moyeu arrière et, le cas échéant, à la borne de guidage en enfonçant la roue avant dans l'encoche.

L'Utilisateur.rice doit s'assurer que son Vélo a bien été accroché via un signal sonore.

Si l'opération s'est bien déroulée, l'Application affiche un écran de remerciement ainsi qu'un récapitulatif du prix facturé et donne à l'Utilisateur.rice la possibilité de noter son trajet.

Si l'Utilisateur.rice voit s'afficher un message d'erreur, il se peut que le Vélo soit mal restitué, et il est donc invité à recommencer la procédure de dépôt du Vélo sur la station.

En cas de difficulté lors de la restitution, l'Utilisateur.rice est tenu.e de contacter le Service Clients dans les plus brefs délais ou d'utiliser les fonctionnalités prévues à cet effet dans l'Application.

Un Vélo n'est considéré comme restitué que lorsque l'Utilisateur.rice voit s'afficher sur l'écran de ton téléphone portable, un message de confirmation de restitution du Vélo et de remerciement.

7.5 Cas du changement de lieu de destination en cours de location

Si l'Utilisateur.rice décide en cours de trajet de ne pas se rendre à la destination indiquée lors de la location, il ou elle peut se rendre directement sur son nouveau lieu de destination sans en informer l'Application.

Les modalités de restitution applicables sont alors celles correspondant à la zone géographique dans laquelle se trouve l'Utilisateur.rice au moment de la fin de trajet, telles qu'indiquées dans l'Application.

7.6 Demande de fin de trajet d'urgence

En cas de problème rencontré pour terminer son trajet, en dehors des heures d'ouverture du Service Clients, l'Utilisateur.rice a la possibilité de demander la fin de son trajet.

En dehors de ces horaires, cette demande devra être formulée depuis l'Application, en cliquant sur le bouton "Demander la fin de mon trajet". L'Utilisateur.rice devra alors remplir le formulaire pour préciser les raisons de la fin du trajet. Il pourra être demandé par l'Application de transmettre une photo du Vélo. Dans cette hypothèse, le trajet de l'Utilisateur.rice sera considéré comme suspendu. Le paiement du prix définitif sera déclenché après validation du Service Clients, et notamment vérification que la fonctionnalité "fin de trajet" n'a pas été utilisée de manière abusive. Pour éviter tout doute, est considérée comme fin de trajet abusive, la demande formulée par un.e Utilisateur.rice hors Zone d'opération du Service, ou toute fin de trajet du seul fait de l'Utilisateur.rice et pour laquelle le Vélo n'aura pas été restitué dans les conditions prévues à l'article 7.3.

En cas d'utilisation abusive de cette fonctionnalité, la Collectivité se réserve le droit de lui facturer des pénalités d'un montant listé dans l'article 8.3 des présentes CGUS.

7.7 Zone d'opération du Service

Sur chaque territoire, la Zone d'opération du Service est indiquée dans l'Application. L'Utilisateur.rice accepte de ne mettre fin à une location que dans le périmètre de la Zone d'opération du Service. En cas d'abandon d'un Vélo hors de la Zone d'opération du Service, l'Utilisateur.rice se voit la possibilité de devoir payer une indemnité dont les conditions sont exprimées à l'article 8.

Si l'Utilisateur.rice tente de restituer un Vélo en dehors de la Zone d'opération du Service, l'Application lui indique l'endroit de restitution autorisé le plus proche. L'Utilisateur.rice ne peut alors pas restituer le Vélo en dehors de la Zone d'opération, le trajet n'est pas terminé et le Vélo reste sous la responsabilité de l'Utilisateur.rice. Si l'Utilisateur.rice y laisse tout de même le Vélo, au bout de 2 heures sans mouvement, le Vélo est considéré comme abandonné.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE ET PÉNALITÉS

8.1 Responsabilité de l'Utilisateur.rice

L'Utilisateur.rice s'engage à respecter les présentes CGUS et à restituer un Vélo dans le même état que lors de la prise en location.

L'Utilisateur.rice déclare être en mesure d'utiliser un Vélo et avoir la condition physique adaptée à cette utilisation (taille suffisante, bonne santé, etc, ...).

Le Vélo étant placé sous la responsabilité de l'Utilisateur.rice, il lui est recommandé de procéder, préalablement à l'utilisation effective du Vélo retiré, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents, et notamment (liste non-limitative) :

- la bonne fixation de la selle, des pédales et du panier ;
- le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage ;
- le bon état général du cadre et des pneumatiques.

Dans le cas contraire, l'Utilisateur.rice doit signaler tout incident via son Compte sur l'Application et/ou auprès du Service Clients.

L'Utilisateur.rice déclare avoir souscrit et être titulaire d'une assurance de responsabilité civile en vigueur qui garantit les conséquences de l'utilisation du Vélo. Il est en outre recommandé à l'Utilisateur.rice :

- d'adapter sa distance de freinage en cas d'intempéries ;
- d'effectuer le réglage de la selle pour adapter sa hauteur à sa morphologie;
- de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.

L'Utilisateur.rice est seul.e responsable des dommages causés par l'utilisation faite du Vélo pendant toute la durée d'Utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la Durée d'Utilisation Continue Autorisée en cas de restitution tardive par l'Utilisateur.rice. Les parents ou représentants légaux de toute personne mineure inscrite au Service, seront tenus

responsables de tout dommage causé directement ou indirectement par la personne mineure du fait de l'utilisation du Service.

En cas de disparition du Vélo dont il ou elle a la garde, l'Utilisateur.rice a l'obligation de signaler cette disparition au Service Clients dans les meilleurs délais, et au plus tard, dans les 24 heures suivant l'expiration de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée. Afin de permettre à la Collectivité de retrouver le Vélo et donc de permettre à l'Utilisateur.rice de limiter sa responsabilité, il est vivement recommandé de déposer plainte dans les meilleurs délais, et en tout état de cause dans les 48 heures suivant l'expiration de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée et de communiquer au Service Clients copie dudit dépôt de plainte.

En cas d'accident et/ou incident mettant en cause le Vélo, l'Utilisateur.rice a l'obligation de signaler les faits dans les plus brefs délais auprès du Service Clients. Le Vélo reste sous sa responsabilité, soit jusqu'à son verrouillage, soit à défaut, jusqu'à confirmation d'une demande de verrouillage à distance au Service Clients.

8.2 Exclusions de la responsabilité de l'Utilisateur.rice

L'Utilisateur.rice ou, le cas échéant, sa ou son représentant.e légale pourra s'exonérer de sa responsabilité dans les conditions de droit commun et notamment en cas de force majeure, ou en apportant la preuve du fait d'un tiers.

8.3 Pénalités

L'Utilisateur.rice autorise la Collectivité à lui prélever les pénalités suivantes en cas de manquement dans les conditions définies ci-après :

- vol du Vélo : 1000€ ;
- disparition du Vélo sans justification à compter du début de la location : 1000€ ;
- détériorations subies par le Vélo et imputables à l'Utilisateur.rice : montant forfaitaire de 100 € par Vélo en plus du coût d'achat des pièces détachées qui devront être remplacées ;
- stationnement du Vélo dans un espace privé : 10€/heure
- stationnement à un emplacement gênant (ex : milieu d'une rue) et enlèvement du Vélo à la fourrière : 50€ + frais de fourrière
- abandon du Vélo hors de la Zone d'opération du Service : 50€ dans les villes limitrophes à la Zone d'opération du Service, 100€ au-delà ;
- pause abusive (supérieure à 1 heure): 50€;

- abandon du Vélo à proximité d'une Station où le stationnement est obligatoire et possible : 50€ ;
- demande de fin de trajet d'urgence ne respectant pas les conditions: 150€
- transport d'un ou plusieurs passagers de quelque façon que ce soit : 35 €. Après la première pénalité, le compte du-de la Locataire est suspendu pour quinze (15) jours. Après la deuxième pénalité, une nouvelle suspension de quinze (15) jours est appliquée. En cas de troisième pénalité, le compte du-de la Locataire est suspendu pour douze (12) mois.
- utilisation du service pour un usage professionnel ou pour une distance dépassant les 300 km ou une fréquence dépassant les 70 trajets par semaine : 35 €
- déclaration abusive d'un problème technique : 150 € ;

L'Opérateur se réserve le droit de suspendre le compte pour une période donnée ou définitivement..

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles de l'Utilisateur.rice seront traitées conformément à la politique de confidentialité de la Collectivité.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES

Les CGUS et les relations entre l'Utilisateur.rice et la Collectivité sont soumises au droit français. En cas de réclamation, l'Utilisateur.rice peut saisir le Service Clients soit en utilisant le formulaire prévu à cet effet sur le Site, soit par courriel à l'adresse auxrmlevelo-llld@fifteen.eu ou par courrier. L'Utilisateur.rice dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de l'événement contesté pour procéder à cette démarche.

10.1 Clause de médiation

Les Parties feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution amiable à tout différend survenant entre elles.

Conformément aux articles L.612-1 et suivant du Code de la consommation, la Collectivité garantit à l'Utilisateur.rice la possibilité de recourir gratuitement, en cas de contestation ayant donné lieu à une réclamation préalable écrite auprès du Service Clients, à une procédure de médiation auprès **du Médiateur de Mobilians**, sous réserve du respect des conditions de recevabilité de son dossier (disponibles sur : <http://www.mediateur-mobilians.fr/comprendre-la-mediation.htm>) :

soit par courrier postal à l'adresse de Mobilians, 43 bis route de Vaugirard – CS 80016
– 92197 Meudon Cedex;

soit par courriel à l'adresse suivante : mediateur@mediateur-mobilians.fr;

La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux Parties qui restent libres, à tout moment, de sortir du processus de Médiation et de se rapprocher des juridictions françaises compétentes.

10.2 Plateforme européenne des résolutions des litiges de consommation

L'Utilisateur.rice est par ailleurs informé.e de l'existence de la plateforme européenne de règlement des litiges, destinée recueillir les éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne par des consommateur.rices européen.nes et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents. Cette plateforme est accessible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

ARTICLE 11 – APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CGUS

Les présentes CGUS s'appliquent à toute utilisation du Service par un.e Utilisateur.rice et sont disponibles à tout moment à l'adresse auxrmlevelo.com. L'Utilisateur.rice s'engage à prendre connaissance des CGUS et à les accepter avant la première utilisation du Service et le téléchargement de l'Application. L'Utilisateur.rice est informé.e que le seul fait d'utiliser le Service implique l'acceptation entière sans réserve de l'intégralité des stipulations prévues dans les présentes CGUS. Il ou elle reconnaît être parfaitement informé.e du fait que son accord concernant le contenu des CGUS ne nécessite pas la signature manuscrite ou électronique d'un document. L'Opérateur se réserve le droit de modifier les CGUS à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications ne seront applicables qu'aux souscriptions et utilisations effectués postérieurement à ces modifications. Le fait pour la Collectivité de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des dispositions des présentes CGUS, ne pourra être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des CGUS serait déclarée nulle, illégale ou inopposable, en tout ou partie, les autres clauses demeureront en vigueur et continueront d'avoir plein effet. Dans l'hypothèse le Service serait confié à une société autre que la Collectivité, l'Utilisateur.rice accepte que les présentes CGUS soient automatiquement transférées cessionnaire, quel qu'il soit.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE AuxR_M le vélo

Location longue durée

Entre

L'usager du Service, ci-après dénommé le **"Locataire"**

Et

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois dont l'adresse est située 6 bis place Maréchal Leclerc, bâtiment 58, 89010 Auxerre, représentée par M. Mathieu DEBAIN, Président de la Communauté de l'Auxerrois,

Ci-après désignée la **"Collectivité"**,

ARTICLE 1 – OBJET

1.1 Objet

Le service "AuxR_M le vélo location longue durée" est un service de location de longue durée de vélo à assistance électrique (VAE) proposé par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, et dont l'exploitation et la gestion sont confiées à la société Fifteen laquelle fournit les vélos à assistance électrique, le mobilier urbain et les Applications nécessaires à la fourniture du service.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation du Service (les "CGUS") ont pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du Service pour les personnes physiques pour leur usage personnel dans les conditions définies ci-après.

En souscrivant le contrat de location du vélo auprès de la Collectivité, le.a Locataire reconnaît ainsi avoir pris connaissance et accepter entièrement et sans réserve le contenu des présentes CGUS.

1.2 Coordonnées du Service Clients

Site Internet	auxrmlevelo.com
---------------	--

Courriel	auxrmlevelo-ld@fifteen.eu
Téléphone	+33 9 74 99 80 17 (coût d'une communication locale et coût du Service gratuit)
Adresse postale :	8 rue Henri Mayer 92130 Issy-les-moulineaux

Le Service Clients est ouvert :

- De 8H à 20H du lundi au vendredi
- De 10H à 13H et de 13H30 à 18H30 le week-end et les jours fériés.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent aux CGUS :

Application

Le programme téléchargeable de façon gratuite et exécutable à partir du système d'exploitation (iOS ou Android) d'un smartphone. L'Application permet à tout.e Locataire de souscrire au Service, de trouver un Vélo ou une Station à proximité mais aussi de choisir un itinéraire adapté aux cyclistes, de consulter le nombre de kilomètres parcourus, de contacter le Service Clients et de déclarer un incident etc.

Abonnement

Le contrat conclu entre la Collectivité et le.a Locataire établissant les conditions contractuelles applicables à la location d'un Vélo, les présentes CGUS ainsi que tout autre contrat éventuellement conclu entre la Collectivité et le.a Locataire.

Appairage

Association d'un vélo au Locataire dans le cadre du service, rendant ce vélo identifiable comme attribué à cet utilisateur pour toute la durée de la location.

Batterie

La Batterie intégrée au Vélo, mise à disposition du Locataire avec le Vélo

Compte

Le Compte client créé par le.a Locataire sur l'Application pour lui permettre d'accéder au Service.

CGUS

Conditions Générales d'Utilisation du Service

Date de fin	Date à laquelle l'Abonnement prend fin telle que définie à l'article 6.
Locataire/Utilisateur.rice	Le souscripteur de l'Abonnement, à savoir toute personne physique majeure de plus de dix-huit (18)ans résidant, travaillant ou étudiant dans la Communauté d'agglomération ayant la capacité de s'abonner au Service.
Opérateur	La société Fifteen SAS, société par actions simplifiée, au capital social de 1 250 000,00 €, dont le siège social est situé au 105 av jean jaures, 69600 OULLINS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 505 280 727 représentée par Plateforme 2 Roues (889 230 413 SAINGHIN-EN-MELANTOIS) agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président, elle-même représentée par Via ID (478 741 044 WASQUEHAL) agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président, elle-même représentée par M Bertrand DE TALHOUËT agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président du conseil d'administration à laquelle la Collectivité délègue l'opération du Service Clients.
Partie(s)	Individuellement ou collectivement la Collectivité et le.a Locataire.
Service	Le Service de Vélos à assistance électrique en location par abonnement reconductible proposé par la Collectivité.
Service Clients	Le Service Clients de l'Opérateur dont les coordonnées sont mentionnées à l'article 1.2.
Site internet	Notre site web auxrmlevelo.com, mis à disposition du.es Locataire.s et prospect.e.s souhaitant avoir des informations sur le Service, contacter le Service Clients, télécharger l'Application ou consulter les CGUS.
Tarif	Prix applicable au Service qui est expressément communiqué via l'Application et/ou le Site internet au moment de la validation de l'Abonnement.
Vélo	Les Vélos à assistance électrique équipés d'une Batterie amovible, d'un porte clé connecté (technologie RFID) et pouvant être équipé d'accessoires optionnels (porte-bagage) utilisés dans le cadre du Service proposé par la Collectivité.
Zone d'opération du Service	Le périmètre géographique dans lequel le.a Locataire peut récupérer et restituer un Vélo en Station et dans lequel la Collectivité peut intervenir pour la maintenance.

Les titres des articles ne sont employés que pour en faciliter la lecture. Ils ne sauraient être utilisés aux fins d'interprétation.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service permet au Locataire, après avoir souscrit un Abonnement sur l'Application, d'utiliser un Vélo selon les modalités décrites ci-après.

3.1 La création d'un Compte

Le.a Locataire doit télécharger sur son smartphone une Application permettant la souscription à l'Abonnement et l'utilisation du Vélo dans le cadre du Service.

L'Application permet notamment au Locataire :

- de s'identifier et d'accéder aux informations présentes sur son Compte ;
- d'obtenir un renseignement relatif au Service ;
- de contacter le Service Clients ;
- de verrouiller et déverrouiller le Vélo appairé au Contrat ;
- de verrouiller et déverrouiller la Batterie du Vélo ;
- d'enregistrer, de modifier ou de supprimer ses informations bancaires ;
- de consulter l'historique de ses trajets;
- de consulter les CGUS et la Politique de confidentialité;
- de remplir un formulaire d'intervention

Afin de pouvoir souscrire et utiliser le Service, le.a Locataire est invité.e à créer un Compte en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur l'Application. Son numéro de téléphone sert d'identifiant, un code secret à quatre chiffres sera envoyé au numéro de téléphone pour valider l'inscription et pour accéder au Compte. Elle nécessite de la part du Locataire:

- L'envoi d'une pièce d'identité à jour;
- L'acceptation des CGUS et la Politique de confidentialité;
- La fourniture d'informations exactes, sincères et à jour. Le.a Locataire s'engage, à ce titre, à notifier à la Collectivité toute modification affectant ses informations.

Le.a locataire est limité.e à un Compte par personne physique. La création d'un Compte est gratuite.

La validation de la création du Compte s'effectuera dans les meilleurs délais après vérification éventuelle du numéro de téléphone renseigné sur l'Application. La Collectivité

se réserve la possibilité d'exiger la communication de pièces justificatives comme un justificatif de scolarité ou une attestation de l'employeur afin de valider la création du Compte. De plus, la Collectivité pourra demander un justificatif de domicile si un abus d'adresse est constaté.

Le.a Locataire est seul.e responsable du choix de ses identifiants à l'égard des droits des tiers, notamment en matière d'usurpation d'identité ou de droits de propriété intellectuelle, ainsi que du maintien de leur caractère confidentiel. En cas de perte ou d'oubli des identifiants, le.a Locataire doit s'adresser au Service Clients.

Pour pouvoir bénéficier du Service, le.a Locataire doit enregistrer les coordonnées d'une carte bancaire personnelle et en cours de validité.

La Collectivité se réserve le droit de refuser ou d'annuler la création d'un Compte ou l'accès au Service à tout Locataire ne remplissant pas les conditions requises dans les présentes CGUS.

Le.a Locataire est seul.e responsable des conséquences de l'absence d'actualisation de ses informations personnelles et reconnaît expressément que la responsabilité de la Collectivité ne saurait être engagée en cas de déclarations mensongères concernant son identité.

3.2 L'Abonnement

Pendant la durée de l'Abonnement est mis à disposition du Locataire un Vélo dont les caractéristiques sont détaillées lors du processus de passation de commande sur le Site internet de AuxR_M le vélo ou sur l'Application de location longue durée.

Le Vélo est fourni avec un chargeur de batterie externe. L'entrée en vigueur de l'Abonnement est la date d'appairage du Vélo par le.a Locataire.

L'Abonnement comprend la réparation gratuite, dans la limite du nombre de réparations prévues dans l'article 3.6, du Vélo pour des défauts apparus dans le cadre d'un usage normal et habituel de celui-ci. À titre d'exemple, pourront être identifiés comme défauts :

- crevaison d'un pneumatique ;
- cassure d'une chaîne de Vélo ;
- déchirure d'une selle ;
- dysfonctionnement ou arrêt d'un éclairage.

Dans telle hypothèse, le Service Clients pourra, à sa seule option, proposer (i) la réparation du Vélo sur place ou en ses ateliers, ou (ii) un échange du Vélo, dans la limite des stocks disponibles et de la zone géographique dans laquelle le Vélo a été remis au Locataire.

3.3 La remise du Vélo et son activation

3.3.1. Pour récupérer un Vélo, le.a Locataire doit souscrire un Abonnement en payant le premier mois de loyer sur l'Application. Il.Elle peut ensuite récupérer un Vélo en appairant

un Vélo disponible en libre-service dans la zone d'exploitation : le.a Locataire s'engage à scanner un vélo disponible à la location dans la zone d'exploitation, préalablement indiqué sur l'application

3.3.2. Une fois le Vélo scanné et appairé dans l'Application, le.a Locataire devra réaliser un état des lieux avec photos dans l'Application. Le.a Locataire aura, dans un délai de vingt-quatre (24) heures, la faculté d'émettre des réserves dans l'Application. En l'absence de réserves émises par le.a Locataire dans le délai imparti, le Vélo, ses équipements et accessoires seront réputés avoir été livrés conformes, en bon état de fonctionnement et sans défaut.

3.3.3. Le chargeur de Batterie sera envoyé par voie postale dans un point relais, au plus proche de l'adresse indiquée dans l'Application au plus tard dans les quarante-huit (48) heures (deux jours ouvrables) suivant l'appairage du Vélo au contrat de location.

3.3.4. Le.a Locataire pourra demander à bénéficier d'un porte-bagage optionnel sur simple appel au Service Clients.

3.4 L'utilisation du Vélo

Le Vélo reste toujours la propriété de la Collectivité. Par conséquent, le.a Locataire n'est pas en droit d'établir ou d'accorder un quelconque droit sur le Vélo à une tierce personne, à l'exception d'un droit d'usage aux mineurs dans les conditions prévues par l'article 5.2.1.

Le.a Locataire s'engage à faire une utilisation normale du Service et notamment à utiliser le Vélo de manière prudente, diligente et avisée, dans le respect des présentes CGUS, du Code de la Route, ainsi que de toute réglementation applicable.

Ne constitue notamment pas une utilisation normale du Vélo :

- une utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le Vélo (et notamment, sans que cette liste soit limitative : franchir des escaliers,) ;
- le transport de passagers de quelque façon que ce soit ;
- de faire supporter au panier avant une charge supérieure à 5 kg ;
- d'utiliser le Vélo de manière à mettre en péril le.a Locataire ou les tiers ;
- de démonter ou de tenter de démonter tout ou partie du Vélo ;
- toute surcharge du Vélo, étant précisé que le Vélo est conçu pour supporter une charge maximum de 112 kg.
- d'utiliser le Vélo à des fins professionnelles : livraisons de repas à domicile
- d'attacher son Vélo en Station prévue pour la location courte durée.
- Le.a Locataire s'engage en outre à être en mesure d'utiliser un Vélo et avoir la condition physique adaptée à cette utilisation (taille suffisante, bonne santé, etc, ...).

Le.a Locataire déclare avoir souscrit et être titulaire d'une assurance de responsabilité civile en vigueur qui garantit les conséquences d'utilisation du Vélo.

La Collectivité se réserve le droit de suspendre l'accès au Compte du Locataire de plein droit et sans indemnités s'il s'avère que le.a Locataire ne respecte pas les conditions prévues au présent article, et notamment en cas de vol, vandalisme ou mise en danger d'autrui.

Le Vélo est destiné exclusivement au Locataire pour son usage personnel. Le.a Locataire n'est pas autorisé.e à utiliser le Vélo comme outil de travail (notamment pour les activités de livraison). Dans le cas où cette règle serait transgressée, le.a Locataire devra payer une indemnité d'un montant maximum de deux mille (2000) euros.

Il est également interdit de parcourir plus de 300 km par semaine, ou de réaliser plus de 100 trajets par semaine. La Collectivité se réserve la faculté de couper l'assistance électrique et/ou de résilier immédiatement le Contrat en cas de constat d'un usage professionnel ou de distances maximales non respectées (soit 300 km par semaine) ou de nombre de trajets autorisés (soit 100 trajets par semaine).

L'indemnité précitée est applicable sans préjudice des autres droits de la Collectivité, notamment celui de réclamer des dommages et intérêts pour les préjudices subis (en ce compris le remboursement des frais de recouvrement éventuels) et de mettre fin à l'Abonnement conformément à l'article 6.3 des CGUS.

3.5 Modalité d'utilisation

Lors de l'utilisation d'un Vélo, le.a Locataire doit :

- Insérer la Batterie de son Vélo dans son emplacement derrière le tube de selle et la pousser jusqu'au "clic" de verrouillage ;
- Ouvrir l'Application iOS ou Android sur son smartphone ;
- Activer la géolocalisation et le Bluetooth pour déverrouiller le Vélo ;
- Verrouiller le Vélo à la fin de chaque utilisation lors de son stationnement en appuyant sur la touche "Verrouiller" dans l'Application, pour activer la fonction antivol qui bloque la roue arrière du Vélo ;
- Sécuriser le Vélo soit dans un lieu fermé en cas d'absence d'utilisation pendant plusieurs jours (garage, cour intérieur, parking, dans votre intérieur, ...), soit en l'attachant à un point fixe avec un antivol robuste type U.

Les verrouillage et déverrouillage ne peuvent se faire que via une communication Bluetooth entre le Vélo et le smartphone ou par le porte-clé connecté. Les verrouillage et déverrouillage du Vélo activent un signal sonore sur le Vélo.

Lors de l'usage du Vélo, le.a Locataire s'engage à effectuer uniquement les tâches suivantes :

- gonflage des pneus ;

- réglage de selle ;
- recharge de Batterie ;
- resserrage de freins ;
- remise de la chaîne ;
- nettoyage des parties mécaniques à l'eau savonneuse du Vélo.

3.6 Modalités de prise en charge des réparations

La Collectivité mettra tout en œuvre pour réparer un Vélo dans les plus brefs délais à compter du signalement au Service Clients de l'Opérateur par le.a Locataire d'une difficulté dans l'utilisation du Vélo. Ce signalement s'opérera via l'envoi d'un formulaire disponible dans le centre d'aide ou dans le mail qu'aura reçu le.a locataire suite à son signalement dans l'application. La prise en charge du Vélo sera déterminée en accord avec le Service Clients de l'Opérateur.

Le.a locataire s'engage à rendre le vélo accessible et immobilisé pendant la demi-journée indiquée dans le formulaire d'intervention. Toute intervention qui n'aura pas pu être honorée pour non accessibilité du vélo sera facturée d'un montant de **10 euros**.

Lors d'une mise à disposition d'un Vélo pour réparation ou échange, le Vélo doit être déchargé de tous les éléments de personnalisation, y compris les équipements complémentaires tels que les sièges enfants ou les sacoches de transport. En cas de non retrait des équipements, la Collectivité ne pourra être tenue pour responsable en cas de casse, de dommage ou de perte des équipements.

La Collectivité pourra, à sa seule option, procéder à l'échange d'un Vélo en cas de défaut sous réserve d'une disponibilité suffisante de stock dans le périmètre de la zone d'opérations dans laquelle le Vélo a été remis.

Le nombre d'interventions à domicile ne pourra pas excéder le nombre de (2) deux par mois. Toute demande supplémentaire pourra être facturée à l'Utilisateur.ice.

Toute déclaration de problème qui n'a pas lieu d'être pourra être considérée comme un signalement abusif par la Collectivité.

3.7 Liste d'accès prioritaire

Si aucun Vélo de remplacement n'est disponible, le.a Locataire sera inscrit.e sur liste d'attente, dans l'ordre chronologique des réservations. Le.a Locataire sera averti.e par e-mail dès qu'un Vélo sera disponible à la location.

L'inscription sur liste d'attente est gratuite.

ARTICLE 4 – TARIF ET MODALITÉS DE PAIEMENT

4.1 Tarifs

Le Tarif applicable est celui affiché dans l'Application au moment de la location d'un Vélo par le.a Locataire. En acceptant de prendre le Vélo, le.a Locataire est donc pleinement informé.e de la tarification applicable.

Le Tarif applicable est valable pour une durée de huit (8) mois à compter de la souscription à l'Abonnement.

Le.a Locataire reconnaît et accepte que les Tarifs applicables lors de la souscription de son Abonnement ne pourront augmenter qu'à la date anniversaire de la souscription. Le.a Locataire sera averti.e au moins trois (3) mois avant la date anniversaire de la souscription à l'Abonnement des augmentations tarifaires applicables. En cas de désaccord du Locataire, ce.cette dernier.ère pourra procéder à la résiliation de son Abonnement en utilisant l'Application.

Le Tarif est prélevé mensuellement et directement sur la carte bancaire du Locataire. Tout mois d'Abonnement commencé est dû.

Tous les montants mentionnés incluent la TVA.

4.2 Paiement du Service

Le paiement du Service s'effectue par carte bancaire dont le.a Locataire aura renseigné les données lors de la création de son Compte ou dans le cadre de toute mise à jour de ses informations bancaires.

En saisissant ses numéros de carte bancaire, le.a Locataire consent à la Collectivité, une autorisation de prélèvement sur carte bancaire pour tous montants dus par le.a Locataire conformément aux présentes CGUS. Le.a Locataire est tenu.e d'autoriser le prélèvement de l'Abonnement mensuel ainsi que des frais accessoires, directement sur le Compte bancaire dont le numéro a été communiqué à la Collectivité. Le.a Locataire reconnaît et déclare :

- que la carte bancaire associée à son Compte et ses coordonnées sont et demeurent valides ;
- qu'il.elle dispose de la capacité, du consentement ou du pouvoir requis pour associer cette carte bancaire à son Compte et pour être débité sur cette carte des frais d'utilisation du Service.

Au début de l'Abonnement, Stripe Inc. peut procéder à une pré-autorisation de débiter la carte bancaire du Locataire en vue de garantir le paiement du Service.

Dans certains cas, cette pré-autorisation peut temporairement apparaître sur le Compte bancaire du Locataire ; ladite pré-autorisation étant supprimée à la fin de l'Abonnement pour laisser place au prélèvement final.

Pour des frais extraordinaires facturés (par exemple : les pénalités), la Collectivité se réserve le droit de prélever sur le Compte bancaire, le paiement des sommes dues, avant de livrer un nouveau Vélo au Locataire.

Lorsque les frais de l'Abonnement ou autres frais ne sont pas payés ou que les virements sont rejetés aux torts du locataire, ce dernier est de plein droit considéré en défaut. Le.a Locataire recevra par conséquent une mise en demeure de payer les sommes dues dans les huit (8) jours. Si le montant restant dû n'est pas payé dans le délai de huit (8) jours, la Collectivité se réserve le droit de confier le dossier à une agence de recouvrement. Tous les frais administratifs et les frais de recouvrement extrajudiciaires sont à charge du Locataire. La Collectivité ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement d'un Locataire.

4.4 Factures

Le.a Locataire peut recevoir tous les mois un courriel avec la facture mensuelle de l'Abonnement.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DES PARTIES

5.1 Obligations de la Collectivité

La Collectivité s'engage à fournir un Service accessible pour les Locataires et un Abonnement actif sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sans interruption, sauf en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil ou décision d'une autorité administrative ou judiciaire imposant une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de l'usage d'un ou plusieurs Vélos ou de la circulation cycliste sur le territoire d'implantation du Service.

La Collectivité fait ses meilleurs efforts pour informer en temps réel le.a Locataire des conditions de disponibilité du Service via le Site internet ou l'Application.

5.2 Obligations du Locataire

5.2.1 Adhésion au CGUS

L'Utilisateur.rice du Service suppose l'adhésion sans réserve aux présentes CGUS. La Collectivité se réserve le droit de refuser ou d'annuler la création d'un Compte ou l'accès au Service à toute.e Utilisateur.rice ne remplissant pas les conditions requises dans les présentes CGUS.

5.2.2 Restrictions à l'usage du Service

L'accès au Service est réservé aux adultes majeur.es. Toutefois, l'accès au Service est également ouvert aux mineur.es ayant les capacités physiques et la taille nécessaire pour conduire un Vélo en tout sécurité, à partir de 14 ans inclus sous réserve que le.a Locataire en soit le représentant légal.

Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, il est interdit au Locataire de prêter, louer ou céder son Compte.

5.2.3 Accès au Vélo

Le.a Locataire peut accéder au Vélo uniquement par l'Application. L'Application doit être mise à jour régulièrement par le.a Locataire pour bénéficier de l'intégralité des fonctionnalités du Service.

Le.a Locataire doit activer la géolocalisation ainsi que le Bluetooth afin de pouvoir utiliser son Vélo.

Le Vélo étant placé sous la responsabilité du Locataire, il.elle lui est recommandé.ee de procéder, préalablement à l'utilisation effective du Vélo, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents, et notamment (liste non limitative) :

- la bonne fixation de la selle, des pédales et du panier ;
- le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage ;
- le bon état général du cadre et des pneumatiques.

En cas d'incident identifié par le.a Locataire, ce dernier s'engage à avertir la Collectivité en le signalant via son Compte sur l'Application et/ou auprès du Service Clients.

Le.a Locataire assume la garde du Vélo qu'il.elle a loué. Il.Elle devra éviter sa dégradation, sa destruction ou sa disparition. Il.Elle devra verrouiller systématiquement le Vélo dès qu'il ou elle s'arrête et laisse le Vélo hors de sa surveillance.

Le.a Locataire accepte par avance que tout manquement à cette obligation donnera droit à la Collectivité au versement d'une pénalité forfaitaire dont le montant définitif est fixé selon les termes et modalités prévues à l'article 8. En cas de constatation de l'utilisation d'un Vélo contraire aux dispositions des présentes CGUS, le.a Locataire s'engage à restituer le Vélo à tout moment, à la première demande de la Collectivité ou de ses représentants.

En cas de non restitution du Vélo, la Collectivité se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires pour vol de vélo.

ARTICLE 6 – DUREE DE L'ABONNEMENT – RÉSILIATION DU CONTRAT

6.1 Durée de l'Abonnement

L'Abonnement est d'une durée initiale d'un (1) mois ("Période d'Abonnement") renouvelable tacitement. La Période d'Abonnement débute à compter de la date effective de l'appairage du Vélo par le.a Locataire ou de livraison du Vélo, le cas échéant.

A l'issue de la Période d'Abonnement initiale, l'Abonnement sera tacitement reconduit pour une nouvelle période d'un mois, sauf s'il est mis fin à l'Abonnement. La durée de l'Abonnement est d'une durée maximale de huit **(8) mois** par utilisateur.

L'utilisateur.rice ne pourra plus bénéficier du service en cas de durée maximale de location déjà atteinte.

6.2 Résiliation de l'Abonnement à la demande du Locataire

Le.a Locataire peut résilier un Abonnement mensuel à tout moment, via son Application. Le.a Locataire reste intégralement redevable du mois en cours et conserve, pendant la durée de l'Abonnement restant à courir, le droit d'utiliser le Vélo et l'obligation de payer les coûts de l'Abonnement.

6.3 Résiliation pour faute du Locataire

Sont normalement considérés comme une faute du Locataire :

- L'utilisation d'une carte bancaire expirée ou invalide ou d'une fausse carte bancaire ;
- Le défaut de paiement partiel ou total du prix d'un Abonnement ou de tout montant dû au titre du Service ;
- La communication par le.a Locataire d'informations erronées à la Collectivité ;
- L'utilisation du Service non conforme aux présentes CGUS ;
- La commission d'infractions, de délits ou de crimes en utilisant le Vélo.

Si après la mise en demeure du Locataire de remédier au manquement constaté restée infructueuse dans un délai de huit (8) jours, la Collectivité suspend l'accès au Service jusqu'à régularisation de la situation par le.a Locataire.

Le.a Locataire reste redevable du paiement de l'Abonnement pendant toute la durée de la suspension et ne pourra procéder à la réalisation de l'Abonnement que sous réserve d'avoir satisfait à l'ensemble des paiements exigibles.

La Collectivité se réserve le droit de confier le dossier à une agence de recouvrement. Tous les frais administratifs et les frais de recouvrement extrajudiciaires sont à charge du Locataire.

La Collectivité pourra, à tout moment, décider de résilier, en cas de faute grave d'un usager, un Abonnement, ou le Service. Dans ces cas, la résiliation sera notifiée par e-mail et/ou lettre recommandée au Locataire et sera effective dans les 48 heures.

6.4 Résiliation pour faute de la Collectivité

Le.a Locataire est en droit de mettre fin directement à l'Abonnement si la Collectivité n'a pas respecté ses obligations telles que décrites dans les CGUS de manière répétée et/ou grave. Dans un tel cas, il appartiendra au Locataire de démontrer l'existence des manquements commis, et leur gravité.

6.5 Résiliation pour convenance de la Collectivité

La Collectivité pourra, à tout moment, décider de résilier, à sa discrétion, un Abonnement, ou le Service. Dans ces cas, la résiliation sera notifiée par e-mail ou par message push au Locataire en respectant un préavis de trente (30) jours.

6.6 Conséquences de la fin de l'Abonnement

6.6.1. Restitution du Vélo

Le Vélo, la Batterie, les accessoires doivent être rendus par le.a Locataire à la Collectivité au plus tard le dernier jour de la période mensuelle de l'Abonnement pour lequel la résiliation a été demandée (la "Date de fin").

Si le Vélo est rendu par le.a Locataire avant la Date de fin, les droits du Locataire prennent fin à la Date de fin.

Lorsque le Vélo n'est pas rendu au plus tard à la Date de fin par le.a Locataire à la Collectivité, le.a Locataire est redevable d'une amende de dix (10) euros par jour de retard, jusqu'à ce que le Vélo soit rendu à la Collectivité ou que l'Abonnement soit réactivé.

Au-delà de dix (10) jours de retard, le Vélo sera considéré comme perdu ou volé par le.a Locataire.

Pour restituer le Vélo, le Locataire suit les étapes de résiliation dans l'Application et réalise l'état des lieux de restitution. Le.a Locataire peut ensuite déposer son Vélo verrouillé, avec la Batterie en Station. Il est rappelé que le.a Locataire s'engage à restituer un Vélo dont la Batterie sera chargée à la Hauteur précisée dans l'Application, dans la section "Conditions de retour".

Une fois le Vélo déposé à un point de dépôt, le.a Locataire valide ce dépôt dans l'Application. Un mail de confirmation est alors envoyé au Locataire avec les instructions concernant la restitution du chargeur de Batterie et du badge connecté.

La Collectivité procède à un état des lieux du Vélo dans les vingt-et-un (21) jours ouvrés suivant sa restitution. S'il s'avère que des réparations non liées à un usage normal sont nécessaires, la Collectivité peut, à sa discrétion, réclamer les frais de remise en état au Locataire. Le.a Locataire disposera de quinze (15) jours ouvrés pour contester et/ou procéder au paiement.

6.6.2. Restitution du chargeur et du badge connecté

Le.a Locataire doit restituer le chargeur à la fin de l'Abonnement, par voie postale via un bordereau d'affranchissement préalablement envoyé par e-mail par la Collectivité. Si le.a Locataire n'est pas en mesure de restituer le chargeur dans les sept (7) jours suivant la Date de fin de l'Abonnement, la Collectivité prélèvera au Locataire la valeur du chargeur externe, soit trente euros (30 €) ainsi que la valeur du badge connecté, soit 5 euros (5€).

ARTICLE 7 – ZONE D'OPÉRATION DU SERVICE

La Zone d'Opération du Service est la zone dans laquelle la Collectivité effectue l'assistance technique.

Cette zone est spécifiée dans la rubrique FAQ de l'Application.

Le.a Locataire est libre d'utiliser son Vélo en dehors de la zone d'Opération, sous réserve de respecter les CGUS. En cas de vol ou de disparition du Vélo hors de cette zone, le.a Locataire se verra appliquer et facturer un montant de franchise détaillé dans l'article 8.1. En cas de dommage du Vélo nécessitant sa prise en charge par la Collectivité, le.a Locataire devra ramener à ses frais le Vélo dans la zone d'opération pour que l'assistance technique prenne effet.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ ET PÉNALITÉS

8.1 Vol ou disparition du Vélo

8.1.1. En cas de vol ou disparition du Vélo, le.a Locataire se verra appliquer et facturer un montant de franchise dont le montant varie selon s'il.elle respecte ou non les conditions suivantes :

(i) Prévenir le Service Clients de l'Opérateur, conformément aux moyens mis à sa disposition à l'article 1.2, dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures suivant l'expiration de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée. Afin de permettre à la Collectivité de retrouver le Vélo est donc de permettre à le.a Locataire de limiter sa responsabilité, il est vivement recommandé de déposer plainte dans les meilleurs délais, et en tout état de cause dans les quarante-huit (48) heures suivant l'expiration de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée et de communiquer au Service Clients copie dudit dépôt de plainte ;

(ii) Verrouiller son Vélo et sa Batterie via l'Application.

8.1.2. Montant de la franchise facturée au Locataire

Montant de la franchise TTC facturée au Client en cas de vol/disparition	Vélo seul	Batterie seule	Vélo + Batterie
Si les 2 conditions remplies	200 €	50 €	250 €
Si les 2 conditions non remplies	1 750 €	250 €	2 000 €

Pour éviter des incidents tels que la disparition, le vol ou le dommage, le Vélo doit toujours être verrouillé lorsqu'il est en stationnement, même pour une très courte durée. Le.a Locataire peut ajouter un système de sécurité supplémentaire tel qu'un antivol personnel.

En aucun cas le système de géolocalisation de Vélo ne saurait exonérer le.a Locataire de sa responsabilité en cas de vol.

8.2 Détérioration

Le.a Locataire est responsable de Vélo pendant toute la durée de l'Abonnement et s'engage à en prendre soin. Le.a Locataire réalise un état des lieux du Vélo à la date de prise en charge et un état des lieux de remise au moment de la restitution, conformément aux étapes précisées dans l'Application.

Les dommages subis par le Vélo causé par un acte de vandalisme doivent être notifiés dans les vingt-quatre (24) heures au Service Client.

Le.a Locataire autorise la Collectivité à lui prélever les pénalités suivantes en cas de détériorations et actes de vandalismes sur le Vélo imputables au Locataire :

- montant forfaitaire de cent (100) euros pour une détérioration majeure (exemple : roue voilée) ;
- montant forfaitaire de cinquante (50) euros pour une détérioration mineure (exemple : garde-boue détérioré).

Le.a Locataire déclare avoir souscrit et être titulaire d'une assurance de responsabilité civile en vigueur qui garantit les conséquences de l'utilisation du Vélo. Il est en outre recommandé au Locataire :

- d'adapter sa distance de freinage en cas d'intempéries ;
- d'effectuer le réglage de la selle pour adapter la hauteur à sa morphologie ;
- de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.

Le.a Locataire est seul.e et entier.ière responsable des dommages subis par lui- même ou des tiers, causés par l'utilisation faite du Vélo, notamment en ce qui concerne les conséquences corporelles, matérielles et immatérielles des accidents de toutes natures, pendant toute la Durée de l'Abonnement, sauf si ses dommages sont la faute d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de la Collectivité. Les représentants légaux de toute personne mineure inscrite au Service, seront tenus responsables de tout dommage causé directement ou indirectement par la personne mineure du fait de l'Utilisation du Service.

En cas d'accident et/ou incident mettant en cause le Vélo, le.a Locataire a l'obligation de signaler les faits dans les plus brefs délais auprès du Service Clients. Lorsqu'il est question de dommage causé par la faute (conjointe) d'une tierce personne, le.a Locataire est tenu.e de donner les coordonnées de cette tierce personne à la Collectivité ainsi qu'un

accord signé par les deux Parties décrivant les dégâts causés au Vélo. Le constat doit être communiqué à la Collectivité par e-mail, ou via l'Application.

8.3 Privatisation du vélo au-delà de la durée limite

Si le.a Locataire ne rend pas son vélo en station à la fin de sa Location, une pénalité de dix (10) euros (€) par jour lui sera appliquée.

8.4 Non présentation à un rendez-vous

Si le.a Locataire ne se présente pas à un rendez-vous fixé avec la Collectivité, ou à un retard de plus de quinze (15) minutes sans en informer le Support Clients de l'Opérateur en amont, une pénalité de dix (10) euros (€) lui sera appliquée.

8.5 Signalement abusif

En cas de signalement abusif sur le vélo, le.a Locataire encourt une pénalité de cinquante (50) euros (€).

8.6 Transport de passager

En cas de transport de passager sans siège supplémentaire fixé au véhicule, le.a Locataire encourt une pénalité de trente-cinq (35) euros (€). Après la première pénalité, le compte du-de la Locataire est suspendu pour quinze (15) jours. Après la deuxième pénalité, une nouvelle suspension de quinze (15) jours est appliquée. En cas de troisième pénalité, le compte du-de la Locataire est suspendu pour douze (12) mois.

8.7 Exclusion de la responsabilité de l'Utilisateur.rice

L'Utilisateur.rice ou, le cas échéant, sa ou son représentant légal.e, pourra s'exonérer de sa responsabilité dans les conditions de droit commun et notamment en cas de force majeure, ou en apportant la preuve du fait d'un tiers.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles du Locataires seront traitées conformément à la politique de confidentialité du service.

ARTICLE 10 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Les CGUS et les relations entre le.a Locataire et la Collectivité sont soumises au droit français.

En cas de réclamation, le.a Locataire peut saisir le Service Clients soit en utilisant le formulaire prévu à cet effet sur le Site, soit par courriel à l'adresse auxrmlevelo-ld@fifteen.eu. Le.a Locataire dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de l'événement contesté pour procéder à cette démarche.

10.1 Clause de médiation

Les Parties feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution amiable à tout différend survenant entre elles.

Conformément aux articles L.612-1 et suivant du Code de la consommation, la Collectivité garantit au Locataire la possibilité de recourir gratuitement, en cas de contestation ayant donné lieu à une réclamation préalable écrite auprès du Service Clients, à une procédure de médiation auprès du Médiateur de Mobilians, sous réserve du respect des conditions de recevabilité de son dossier (disponibles sur : <http://www.mediateur-mobilians.fr/comprendre-la-mediation.htm>) :

soit par courrier postal, à l'adresse de Mobilians, 43 bis route de Vaugirard - CS 80016 - 92197 Meudon Cedex;

soit par courriel à l'adresse suivante : mediateur@mediateur-mobilians.fr;

La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux Parties qui restent libres, à tout moment, de sortir du processus de Médiation et de se rapprocher des juridictions françaises compétentes.

10.2 Plateforme européenne des résolutions des litiges de consommation

Le.a Locataire est par ailleurs informé.e de l'existence de la plateforme européenne de règlement des litiges, destinée recueillir les éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne par des consommateurs européens et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents. Cette plateforme est accessible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

ARTICLE 11 – APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CGUS

Les présentes CGUS s'appliquent à toute utilisation du Service par un Locataire et sont disponibles à tout moment à l'adresse auxrmlevelo.com ainsi que sur l'Application. Le.a Locataire s'engage à prendre connaissance des CGUS et à les accepter avant de s'abonner au Service. Le.a Locataire est informé.e que le seul fait de souscrire un Abonnement au Service implique l'acceptation entière sans réserve de l'intégralité des stipulations prévues dans les présentes CGUS. Il.Elle reconnaît être parfaitement informé.e du fait que son accord concernant le contenu des CGUS ne nécessite pas la signature manuscrite ou électronique d'un document.

La Collectivité et l'Opérateur se réservent le droit de modifier les CGU à tout moment, à condition d'en informer préalablement les utilisateurs et de leur laisser la possibilité de refuser ces modifications. En cas de refus, l'utilisateur doit être en mesure de résilier son compte ou de cesser d'utiliser le service. Toute modification des CGUS sera présumée acceptée par le.a Locataire qui n'a pas exprimé son désaccord dans un délai de sept (7) jours suivant son information par e-mail.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des CGUS serait déclarée nulle, illégale ou inopposable, en tout ou partie, les autres clauses demeureront en vigueur et continueront d'avoir plein effet. Dans l'hypothèse où le Service serait confié à une société autre que la

Collectivité, le.a Locataire accepte que les présentes CGUS soient automatiquement transférées au cessionnaire, quel qu'il soit.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-174

**OBJET : Lancement de l'appel à projets 2027 du Contrat de Ville de l'Auxerrois 2024-2030
"Engagements quartiers 2030"**

Rapporteur : Cyril CHAUVOT

Pour rappel le Contrat de Ville est un dispositif de développement urbain et social en faveur des quartiers dits prioritaires d'Auxerre (Sainte Geneviève, Rosoirs et Rive Droite). Ce dispositif permet à des porteurs de projets (associations, collectivités, Structure de l'ESS...) de mener des actions pour les habitants des quartiers en fonction des besoins repérés.

Chaque année, un appel à projet est lancé à cet effet.

En 2024 un nouveau Contrat de Ville 2024-2030 a été mis en œuvre (délibération n°2024 040).

Le contrat de Ville de l'auxerrois 2024 2030, lance un appel à projet chaque année.

L'appel à projets 2027, annexé à la présente délibération, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle génération "Engagements Quartiers 2030".

Il consiste à formaliser des axes prioritaires pour permettre aux porteurs de projet de proposer des actions qui y répondent.

Les axes retenus sont :

- Parentalité et enjeux éducatifs ;
- Maintien et/ou amélioration de la qualité de vie et du lien social ;
- Accompagnement à la transition écologique ;
- Le développement économique, mobilisation pour l'emploi ;
- Accès aux droits dans un esprit d'autodétermination.

La date de lancement de l'appel à projet est fixée au 15 octobre 2026. La limite de réception des projets de demande de subvention par les porteurs de projet est fixée au 31 décembre 2026 à 23h59.

Conformément au Contrat de Ville 2024-2030, le Comité Technique soumettra, courant premier trimestre 2027, à la Validation du Comité de pilotage une programmation 2027.

La programmation d'actions du Contrat de Ville sera ensuite entérinée par une délibération du Conseil Communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à lancer l'appel à projet 2027 du Contrat de Ville 2024-2030 annexé à la présente délibération.

**CAHIER DES CHARGES APPEL A PROJETS DU
CONTRAT DE VILLE DE L'AUXERROIS 2027**

Table des matières

Préambule	3
Les critères d'éligibilité de l'appel à projets	4
<i>Porteurs De Projets</i>	<i>4</i>
<i>Les projets</i>	<i>4</i>
<i>Les crédits</i>	<i>5</i>
Les territoires et publics cibles	5
Les Axes du contrat de ville	5
Les modalités de financement	8
<i>Les Moyens de la politique de la Ville dans l'Auxerrois</i>	<i>8</i>
Le dossier de candidature	8
<i>Procédure de dépôt et calendrier</i>	<i>8</i>
<i>Évaluation des projets</i>	<i>8</i>
<i>Accompagnement des porteurs de projets</i>	<i>8</i>
Le règlement administratif et financier	10
Annexe : contacts par structures	12
<i>Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois</i>	<i>12</i>
<i>Services de l'État</i>	<i>12</i>
Les compétences de droit commun des institutions	13
Retrouvez le contrat de ville ici	14

CAHIER DES CHARGES APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE DE L'AUXERROIS 2027

Préambule

La politique de la ville a été cristallisée par la loi n°2014-1732 de programmation pour la ville et pour la cohésion urbaine adoptée le 21 février 2014. C'est une politique publique qui permet, de mettre au centre de l'action publique l'intérêt des populations afin de réduire les inégalités et améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires en mobilisant un large éventail de partenaires.

Le Contrat de Ville est par conséquent un dispositif d'accompagnement pluriel mis en place pour améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Il repose sur un partenariat fort entre L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les associations et les habitants.

Il porte l'ambition d'une co-construction, d'une cohérence, d'une meilleure complémentarité et d'une réelle coordination des acteurs pour plus d'efficacité du dispositif sur le terrain.

Son objectif est de changer durablement le quotidien des populations habitant au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville, de faire émerger et soutenir des initiatives qui permettent d'atteindre les objectifs identifiés dans le contrat. Il s'articule avec les politiques de droit commun.

Cet Appel à Projets s'appuie sur le Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » et vient préciser les attentes de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et de l'Etat vis-à-vis des axes prioritaires d'actions qui y sont définis.

Le Contrat de Ville de l'Auxerrois 2024-2030 "Engagements Quartiers 2030" vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire. Cet appel à projets s'inscrit dans la continuité de cette démarche pour l'année 2027.

Vous pouvez identifier les quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois en allant sur le site internet du système d'information géographique de la politique de la ville : [SIG Politique de la Ville](#)

Les critères d'éligibilité de l'appel à projets

Avant tout dépôt de projet, les porteurs de projets doivent rencontrer : les référents politique de la ville de la communauté d'Agglomération afin d'échanger sur le dossier en amont du dépôt de dossier (contacts en annexe).

Porteurs De Projets

Les porteurs de projets peuvent être : des personnes morales de droit public ou privé et sont éligibles, quel que soit le lieu d'implantation de leur siège social, dès lors qu'ils font appel aux acteurs locaux dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets.

De ce fait, sont éligibles :

-  Les Associations loi 1901
-  Les Établissements publics
-  Les Organismes à but non lucratif
-  Les Acteurs institutionnels
-  Les Acteurs privés de l'économie sociale et solidaire

Les candidats s'engagent à communiquer des informations exactes, réelles, utiles et sincères.

Les projets

-  Les projets proposés doivent répondre à des besoins identifiés sur le territoire (soit par les acteurs soit par les habitants des QPV).
-  Les projets peuvent concerner plusieurs quartiers (QPV) de la commune.
-  Le co-financement est encouragé
-  Mobiliser les habitants des QPV
-  Favoriser l'aller-vers
-  Mener son action en coopération avec les Espaces d'Accueil et d'Animations présents dans les QPV
-  Des projets élaborés dans une logique partenariale : partenaires mobilisés durant la phase d'élaboration et mobilisés durant la mise en œuvre, identification des complémentarités éventuelles entre différents projets sur une thématique ou sur un quartier donné.

Les crédits

Les crédits du contrat de ville ne sont pas des subventions de droit commun, mais des crédits spécifiques mobilisés pour des actions au bénéfice des populations vivant en QPV. Ils ne constituent pas un financement pérenne et ne doivent pas contribuer à financer des dépenses structurelles sauf exception prévue par le contrat de ville.

Les porteurs de projets doivent principalement solliciter les crédits de droit commun pour la réalisation de leurs actions s'inscrivant dans le droit commun et rattachées aux compétences propres de chaque collectivité et/ou institution. En conséquence, les crédits de droit commun devront être mobilisés avant toute demande formulée sur les crédits du contrat de ville de l'Auxerrois.

Les politiques de droit commun renvoient aux politiques publiques déployées indistinctement sur l'ensemble du territoire national, y compris sur les quartiers prioritaires, à l'inverse de l'action spécifique de la politique de la ville limitée aux seuls territoires de la géographie prioritaire.

Les crédits du contrat de ville doivent être strictement utilisés pour l'action retenue dans le cadre de l'appel à projets et répondant aux axes stratégiques.

Les territoires et publics cibles

Les projets doivent bénéficier prioritairement aux habitants des quartiers prioritaires de l'Auxerrois :

-  Sainte Geneviève-Brichères
-  Les Rosoirs
-  La Rive Droite

Les Axes du contrat de ville

Les projets devront s'inscrire dans au moins l'un des Axes suivants :

PARENTALITE ET ENJEUX EDUCATIFS (le budget de la ville d'Auxerre sera prioritairement dévolu à cette thématique dans le cadre de la mise en œuvre de la CTG 2026-2030 dans les QPV)

- Soutien et mobilisation des parents
- Renforcement de la lutte contre le décrochage scolaire

MAINTIEN ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ET DU LIEN SOCIAL

Vers le bien vivre ensemble au sein de son quartier

Proposer des actions intergénérationnelles à destination des plus fragiles ; favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes en faveur du bien vivre ensemble, la solidarité, l'amélioration du cadre de vie (animation des espaces publics et co-construction d'actions renforçant l'appropriation du territoire par ses habitants et la valorisation de l'image du quartier).

ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Accompagner les habitants vers une transition écologique solidaire

Proposer aux habitants des QPV de la ville d'Auxerre des actions et projets en faveur d'une transition écologique plus solidaire (accessibilité à une alimentation locale et de qualité, développement des mobilités douces, sensibilisation à la biodiversité, etc.) et en totale adéquation avec les besoins identifiés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MOBILISATION POUR L'EMPLOI

Accompagner le retour à l'emploi des publics les plus éloignés de l'emploi

Mobiliser davantage les acteurs économiques, les structures d'accompagnement et les partenaires institutionnels pour renforcer les passerelles entre formation, qualification et emploi.

ACCES AUX DROITS DANS UN ESPRIT D'AUTODETERMINATION

Accès aux droits pour les publics en rupture

-  Avec un taux de non-recours aux prestations sociales qui oscille entre 30% et 40% en moyenne en France (Drees), il apparaît crucial que les porteurs de projets proposent des actions et projets visant à faciliter, accompagner les publics des QPV vers un accès effectif à leurs droits. Il s'agira donc de proposer des initiatives pour informer, accompagner ces publics sur leurs droits et l'accès aux services publics afin d'améliorer de manière significative l'accès aux droits pour les publics en rupture. Par ailleurs, il est nécessaire de construire son projet en tenant compte de l'existant afin de mobiliser le réseau d'acteurs agissant déjà en faveur de l'accès aux droits.
-  Proposer des projets qui permettront de faire la promotion de l'égalité Femme-Homme, pour favoriser l'émancipation des jeunes filles-femmes, la réduction des inégalités entre les sexes, la sortie des violences, les représentations stéréotypées.

NB : une attention particulière sera portée aux projets structurants portant sur :

-  La transition écologique solidaire

-  Le cadre de vie
-  L'accès aux droits pour les publics en rupture
-  L'égalité Femme-Homme, pour favoriser l'émancipation des jeunes filles-femmes, la réduction des inégalités entre les sexes, la sortie des violences, les représentations stéréotypées.

Quelques critères qui vont orienter le choix des décideurs par rapport aux besoins identifiés dans les quartiers prioritaires en plus des priorités institutionnelles :

-  L'obtention d'un diplôme / Certificat à la fin de l'action
-  L'articulation avec d'autres actions ou dispositifs existants
-  La coopération inter-associative
-  La complémentarité avec les dispositifs de droit commun existants
-  L'implication des habitants et des acteurs locaux
-  La faisabilité technique et financière du projet
-  La qualité du partenariat mis en œuvre
-  La prise en compte de l'égalité femme homme
-  Le respect de la géographie prioritaire
-  Méthodologie et modalité d'évaluation proposée
-  La capacité du projet à se construire sur l'existant

Les modalités de financement

Les Moyens de la politique de la Ville dans l'Auxerrois

Le budget dévolu aux actions de l'Appel à Projets du Contrat de Ville est voté chaque année par chacun des financeurs dans ses instances délibératives.

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre :

-  Le formulaire Cerfa n°12156*06 dûment rempli
-  Une présentation détaillée du projet (objectifs, public cible, moyens mis en œuvre, calendrier, etc.)
-  Une fiche de synthèse
-  Le budget prévisionnel de l'action
-  Le contrat d'engagement républicain signé
-  La fiche bilan intermédiaire

Procédure de dépôt et calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : jeudi 31 décembre 2026

Dépôt obligatoire sur la plateforme Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Envoi simultané du dossier par courriel à : contratdeville@auxerre.com

Évaluation des projets

Les porteurs de projets devront définir des indicateurs mesurables et vérifiables permettant d'évaluer l'impact de leur action.

Un bilan qualitatif et quantitatif sera exigé à l'issue de la réalisation du projet.

Accompagnement des porteurs de projets

Les services de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et les services de la préfecture de l'Yonne se tiennent à disposition des porteurs de projets pour les accompagner dans l'élaboration de leur dossier.

Des Auditions sont prévues afin que les financeurs puissent rencontrer et échanger avec les porteurs dont les projets sont de nature à susciter des questions substantielles.

De plus, conformément à la convention de partenariat entre la Ligue de l'enseignement et la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, les services de la Ligue de l'enseignement sont chargés d'accompagner les porteurs de projets dans l'exercice de leur responsabilité et dans la réalisation de leurs projets.

Le règlement administratif et financier

-  Le candidat pourra proposer un ou plusieurs projets qui devront se dérouler entre le 1er janvier et le 31 décembre 2027.
-  Durant la période de l'appel à projets 2027, soit du 15 octobre au 31 décembre 2026, les dossiers doivent être renvoyés complets dans le respect de la date limite de retour fixée au : jeudi 31 décembre 2026.
-  Les dossiers incomplets ou déposés sans respect de la procédure prévue ou déposés après cette date ne seront pas examinés et seront rejetés d'office. Par conséquent, les porteurs de projets doivent se conformer à la procédure, et s'assurer du dépôt de leurs projets dans le temps imparti.
-  Les actions doivent être réalisées dans l'année civile, sauf CPO et report d'action validé par les instances. La région BFC laisse, pour sa part, 2 ans au porteur de projet pour réaliser l'action ;
-  Conclusion de CPO pour la programmation d'action 2027 du contrat de ville de l'Auxerrois.
-  En cas de non-réception des comptes-rendus financiers des actions de l'année N-1 en juin de l'année N, il sera demandé au porteur de projet le remboursement intégral de l'acompte ou de la subvention versée ; ils doivent être envoyés au service Politique de la ville avant leur dépôt sur Dauphin.
-  Tout projet financé au titre Politique de la Ville impliquera la signature du responsable de la structure porteuse de la Charte de respect des valeurs de la République.
-  La subvention demandée par les porteurs au titre de l'appel à projets du Contrat de Ville ne peut couvrir que les frais directement liés à la réalisation de leur action ;
-  Les dépenses liées au fonctionnement permanent/habituel de la structure porteuse du projet ne sont pas éligibles, comme les fonctions « supports » (assistant, secrétaire, comptable, personnel des ressources humaines...) ;
-  Dans ce Contrat de Ville 2024-2030, les petites associations pourront faire valoir leurs dépenses de fonctionnement à titre dérogatoire ;
-  La rémunération des agents/salariés impliqués dans le projet est éligible au prorata du temps passé sur le projet (pour la région, de façon exceptionnelle) ;
-  Les dépenses subventionnables pour la région sont les postes budgétaires 60 (achats) - 61 (services extérieurs) - 62 (autres services extérieurs) - 64 (charges de personnel à titre exceptionnel) ;
-  Les dépenses doivent pouvoir être justifiées par des pièces comptables en cas de contrôle d'un financeur ;
-  Les dépenses d'investissement doivent être mineures ;

-  En cas d'excédent de subvention ou d'action non réalisée, la/les subvention(s) seront à rembourser ;
-  Il est demandé que le montant minimum de la subvention sollicitée soit supérieur ou égal à 1 500 € ;
-  Le porteur de projet se doit d'avoir une capacité administrative et financière suffisante ;
-  Les soldes de subventions ne seront versés qu'une fois réception et validation par les instances du compte-rendu financier (à l'exception de l'État qui verse la totalité en une fois) ;

Annexe : contacts par structures

Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Directeur délégué à la Cohésion sociale et Solidarité

Dominique TAILLEUR - 24 rue Paul Armandot 89 000 Auxerre – 03.86.51.88.01 -
dominique.tailleur@auxerre.com

Chargée de Mission politique de la Ville

Annabelle KOUASSI - 24 rue Paul Armandot 89 000 Auxerre - 03.86.51.88.10 -
contratdeville@auxerre.com annabelle.kouassi@auxerre.com

Direction de la Stratégie et de l'Aménagement du Territoire -

6bis, Place du Maréchal Leclerc, BP 58 – 89 010 AUXERRE Cedex - 03.86.72.44.78

Services de l'État

Coordinatrice de la Mission Politique de la Ville

Céline NELIS - Place de la Préfecture, 89000 Auxerre - 03.86.72.78.08 -
celine.nelis@yonne.gouv.fr

Direction Régionale des Affaires Culturelles - Conseiller Territorial pour le Développement Culturel

Sébastien LARDET - 39-41 rue Vannerie, 21 000 Dijon - 03.80.68.50.12 -
sebastien.lardet@culture.gouv.fr

Ligue de l'enseignement de l'Yonne - 03 86 51 32 35 - ligue89@laliguebfc.org

57 avenue des Clairions, 89000 AUXERRE

Les compétences de droit commun des institutions



Education, Universités,
Emploi, Justice, Logement,
Apprentissage de la langue,
Santé, Lutte contre la
Discrimination, Transition
écologique, Culture,
Jeunesse et Sport, Politique
d'intégration



Développement économique,
Formation professionnelle,
Lycées, Aménagement du
territoire



**communauté
de l'auxerrois**

Emploi et développement,
Numérique, Aménagement
urbain, Mobilités...
Développement
économique, Transition
écologique, Gestion des
déchets.

AUXERRE

Petite enfance, Education,
Jeunesse, Vie associative,
Culture, Sport, Service social,
Prévention

Retrouvez le contrat de ville ici



AVIS D'APPEL A PROJETS POUR LA PROGRAMMATION D' ACTIONS 2027 DU CONTRAT DE VILLE DE L'AUXERROIS 2024-2030 “Engagement quartiers 2030”

Mesdames, Messieurs,

L'État, la communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, la ville d'Auxerre et l'ensemble des partenaires du contrat de ville de l'Auxerrois, renouvellent pour 2027 leur appel à projets.

Il s'agit de soutenir les actions à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : Sainte Geneviève, Rive-droite, les Rosoirs.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 prévoit de prioriser les financements des porteurs de projets implantés localement, répondant aux enjeux identifiés par les habitants et permettant un effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à apporter un soutien financier ponctuel aux associations pour permettre le déploiement ou le renforcement de projets structurants en faveur des populations vivant dans les QPV de l'Auxerrois. Les projets proposés doivent s'inscrire dans un schéma de cohérence avec l'existant (Espaces d'Accueil et d'Animation, mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité).

En 2026, 30 projets structurants ont été financés par les partenaires du contrat de ville de l'Auxerrois.

Ces projets ont permis la mise en œuvre d'actions à destination des familles, des établissements scolaires et des jeunes, illustrant ainsi l'engagement renouvelé des partenaires en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce soutien témoigne de leur volonté affirmée d'accompagner et de valoriser l'action associative locale, levier de cohésion sociale et de développement territorial.

Date limite du dépôt de dossier de candidature

Jeudi 31 décembre 2026

Les candidatures devront être déposées uniquement en version dématérialisée sur la plateforme Dauphin, au moyen du lien ci-dessous : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les priorités locales de l'AAP 2027

La programmation 2026 du contrat de ville nous a permis de mettre en évidence des différences significatives entre les axes d'intervention, notamment en ce qui concerne le cadre de vie, l'accès aux droits et la transition écologique.

Ces constats nous ont conduits à réinterroger nos priorités et à envisager une réorientation stratégique pour l'année 2027.

Pour 2027, trois axes seront priorisés :

- Accompagnement à la transition écologique : la transition écologique solidaire
- Maintien et amélioration de la qualité de vie et du lien social : le cadre de vie
- Accès aux droits dans un esprit d'autodétermination

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-175

OBJET : Règlement financier de la Communauté de l'Auxerrois pour l'outil Contrat de ville - Avenant 4

Rapporteur : Cyril CHAUVOT

Le règlement d'intervention de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) en matière de subvention au titre de l'enveloppe financière du Contrat de Ville a fait l'objet de trois avenants pour améliorer les conditions d'accompagnement des associations et partenaires associés au contrat de ville.

Le premier avenant, approuvé par délibération n° 2021-059 du 20 mai 2021, a institué les règles communes de gestion entre la CAA et la Ville d'Auxerre : éligibilité des porteurs de projets, conditions de conventionnement, d'instruction, de versement et de contrôle des subventions.

Le deuxième avenant, approuvé par délibération n° 2022-216 du 29 septembre 2022, a renforcé les obligations documentaires des porteurs de projets (statuts, comptes, RIB...) et précisé les conditions de remboursement et de communication, sans modifier les règles d'éligibilité fixées par le premier avenant.

Le troisième avenant, approuvé par délibération n° 2025-071 du 17 avril 2025, a introduit la possibilité de recourir à des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) pour les porteurs de projets proposant des actions structurantes, conformément au Contrat de Ville 2024-2030, et a renforcé les obligations de formation et de communication des structures financées.

Pour rappel, le contrat de ville est un dispositif de développement urbain et social en faveur des quartiers dits prioritaires de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. Ils sont tous situés au sein de la ville d'Auxerre (Sainte Geneviève/Brichères, Les Rosoirs et Rive-Droite).

Ce contrat, appelé « Engagements Quartiers 2030 » couvre la période 2024-2030 et comprend 5 axes :

- Parentalité et enjeux éducatifs,
- Maintien et/ou amélioration de la qualité de vie et du lien social,
- Accompagnement à la transition écologique,
- Développement économique et mobilisation pour l'emploi,
- Accès aux droits dans un esprit d'autodétermination.

Ce dispositif permet à des porteurs de projets multiples (associations, auto-entrepreneurs, collectivités...) de mener des actions en lien avec ces thématiques pour les habitants des quartiers en fonction des besoins repérés.

Chaque année, un appel à projet et un financement dit « au fil de l'eau » sont lancés à cet effet. Il permet aux porteurs de présenter soit des projets structurants sur plusieurs années dans le cadre de Contrat Pluriannuels d'Objectifs (CPO), soit des projets de plus petite envergure répondant à un besoin ponctuel repéré par les acteurs.

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CA) attribue des subventions spécifiques dans le cadre de l'outil contrat de ville. Les élus communautaires décident de l'attribution de ces subventions. Les subventions attribuées par la CA dans le cadre du contrat de ville ont pour objet de permettre la

réalisation d'actions par des porteurs de projets, pour les publics des Quartiers Politique de la Ville (QPV) de l'agglomération de l'Auxerrois, validées lors des programmations annuelles.

Le service politique de la ville de la CA assure la gestion des enveloppes financières de la CA et de la Ville d'Auxerre (VA) pour le compte du contrat de ville de l'Auxerrois.

Dans un souci d'harmonisation des enveloppes financières et de transparence vis à vis des porteurs de projets, un avenant au règlement d'intervention financier de l'agglomération spécifique au dispositif du contrat de ville est proposé.

Cet avenant établit des règles communes pour les 2 collectivités (CA-VA) (ci-joint).

L'avenant au règlement financier de la Communauté d'Agglomération a pour objectif :

- De rappeler les obligations des porteurs de projets financés dans le cadre de la programmation annuelle ;
- De clarifier les conditions d'instruction, d'attribution, de versement et de contrôle des subventions attribuées par la CA.
- D'inciter les associations partenaires du contrat de ville à intégrer le parcours de formation proposé par le service politique de la ville et ses différents partenaires.
- De suivre de manière concrète les actions mises en place par les structures.

Les modifications apportées par cet avenant vont nous permettre d'accompagner individuellement les structures partenaires vers une professionnalisation des pratiques et une meilleure collaboration avec l'existant.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'avenant annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Avenant n° 4

Au Règlement d'intervention de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en matière de subvention au titre de l'enveloppe financière du contrat de ville de l'Auxerrois

Le service politique de la ville de la CA (Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois) assure la gestion des enveloppes financières de la CA et de la Ville d'Auxerre (VA) pour le compte du contrat de ville de l'Auxerrois.

Un 1er avenant du règlement d'intervention a été validé en 2021 par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois par délibération n°2021-059 du 20 mai 2021.

Un 2ème avenant du règlement d'intervention a été validé en 2022 par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois par délibération n° 2022-216 du 29 septembre 2022.

Un 3ème avenant du règlement d'intervention a été validé en 2025 par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois par délibération n° 2025-071 du 17 avril 2025.

Le présent avenant ne modifie pas le contenu des articles de l'avenant n°3 que ce soit dans le cadre de l'éligibilité des porteurs de projets, le dossier de demande de subvention ou la validation des aides attribuées.

Le présent avenant ne modifie pas les dispositions des articles 7, 10 et 11 tels qu'ils ont été complétés par l'avenant n°3.

.....

Le présent avenant ajoute les dispositions suivantes, relatives à la durée de réalisation des actions et à la durée de vie des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) conclues à compter de la programmation 2027 :

➤ Durée de réalisation de l'action : l'action objet de la présente convention doit être mise en œuvre et achevée entre le 01/01/2027 et le 31/12/2028. Les dépenses éligibles sont celles engagées sur cette période.

➤ Durée de vie de la convention : au-delà de cette échéance, et nonobstant l'expiration de la période de réalisation de l'action, la présente convention continue de produire ses effets pour une durée maximale de deux (02) ans à compter du 31/12/2028, soit jusqu'au 31/12/2030, aux seules fins de :

- permettre l'instruction du bilan qualitatif et financier de l'action ;

- permettre le versement du solde de la subvention ;
 - permettre, le cas échéant, tout contrôle ou vérification sur pièces ou sur place ;
 - permettre la restitution de tout ou partie des sommes versées en cas de non-respect des obligations contractuelles du bénéficiaire.
- À l'expiration de ce délai de deux ans, soit au plus tard le 31/12/2030, la convention prend fin de plein droit, sans qu'aucune demande de versement ou de régularisation ne puisse plus être formulée par le bénéficiaire.

Le présent avenant ajoute également les dispositions suivantes, relatives à la durée de réalisation des actions et à la durée de vie des conventions annuelles conclues dans le cadre de la programmation annuelle :

- Durée de réalisation de l'action : l'action objet de la présente convention doit être mise en œuvre et achevée au cours de l'année civile N (du 01/01/N au 31/12/N). Les dépenses éligibles sont celles engagées sur cette période.
- Durée de vie de la convention : au-delà de cette échéance, et nonobstant l'expiration de la période de réalisation de l'action, la présente convention continue de produire ses effets pour une durée maximale de deux (02) ans à compter du 31/12/N, soit jusqu'au 31/12/N+2, aux seules fins de :
- permettre l'instruction du bilan qualitatif et financier de l'action ;
 - permettre le versement du solde de la subvention ;
 - permettre, le cas échéant, tout contrôle ou vérification sur pièces ou sur place ;
 - permettre la restitution de tout ou partie des sommes versées en cas de non-respect des obligations contractuelles du bénéficiaire.
- À l'expiration de ce délai de deux ans, la convention prend fin de plein droit, sans qu'aucune demande de versement ou de régularisation ne puisse plus être formulée par le bénéficiaire.

Le présent avenant au règlement d'intervention de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en matière de subvention au titre de l'enveloppe financière du contrat de ville de l'Auxerrois sera appliqué pour la programmation d'actions 2027 et les comptes-rendus financiers des actions 2026 du contrat de ville de l'Auxerrois à compter de sa signature.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-176

OBJET : Engagement de la Communauté de l'Auxerrois dans un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) - Contrat de ville 2024-2030

Rapporteur : Cyril CHAUVOT

Le Contrat de Ville est un dispositif de développement urbain et social en faveur des quartiers prioritaires de la Communauté de l'Auxerrois (Les Brichères - Sainte Geneviève, Les Rosoirs et La Rive-Droite).

Ce dispositif permet à des porteurs de projets (associations, collectivités, Structure de l'ESS...) de mener des actions pour les habitants des quartiers en fonction des besoins repérés.

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des agglomérations et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. La Communauté de l'Auxerrois souhaite renouveler son engagement en faveur de l'accueil et de l'intégration des étrangers, notamment les primo-arrivants et les réfugiés notamment des bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés statutaires et protégés subsidiaires), qui représentent un public particulièrement vulnérable. Et ce comme l'a exposé le Président de la Communauté de l'Auxerrois en date du 23 juin dans sa lettre d'engagement.

Par ailleurs, la maîtrise de la langue française constitue le premier vecteur d'intégration sociale et professionnelle, il est dès lors essentiel de proposer des parcours d'apprentissage adaptés et renforcés.

C'est dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI), qui est un outil de coordination efficace entre l'État et les collectivités pour décliner localement la politique d'intégration, en mobilisant les acteurs du territoire autour d'objectifs partagés, qu'il est proposé par les services de l'Etat d'allouer une subvention spécifique de 30 000 € (trente mille euros) à la Communauté de l'Auxerrois pour la mise en œuvre d'actions visant l'apprentissage du français à destination des BPI dans le cadre de ce CTAI.

Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention la Communauté de l'Auxerrois doit intégrer dans le CTAI l'accompagnement destiné aux actions d'apprentissage du français pour les bénéficiaires de la Protection internationale et primo-arrivants. Dans ce cas, la Communauté de l'Auxerrois pourra par la suite solliciter une demande de subvention de la part des services de l'Etat, et accepter l'octroi de cette dernière.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'engagement de la Communauté de l'Auxerrois dans la démarche d'un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) en partenariat avec les services de l'État,
- D'accepter la subvention de l'État d'un montant de 30 000 € destinée au financement des actions d'apprentissage du français pour les Bénéficiaires de la Protection Internationale et primo arrivants,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

DDETSPP 89 et Mission Politique de la Ville

FICHE D'INSTRUCTION – CTAI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AUXERROISE

AVIS DES SERVICES DECONCENTRES

Montant initial demandé par la collectivité territoriale au titre de 2026 : 30 000 €

Montant retenu par les services déconcentrés instructeurs au titre de 2026 / part du cofinancement P104 demandé sur le coût total du CTAI : 30 000 €

☒ **Renouvellement de contrat**

Dates de début et de fin du contrat : 1^{er} octobre 2026 – 31 décembre 2027

Année de signature du dernier avenant le cas échéant : arrêté n°

☐ **Nouveau contrat 2026**

Dates de début et de fin du contrat :

Durée du contrat :

Date prévisionnelle de délibération de la collectivité : 24 septembre 2026

Une date de délibération après la mi-novembre 2026 ne permet pas de garantir que les crédits pourront être mis à disposition avant la date de fin de gestion budgétaire.

Contexte : *la municipalité d'Auxerre dont le Maire préside la CC a changé lors des élections municipales de 2026. Celui-ci a toutefois rédigé en juin un courrier confirmant la volonté de la CC de poursuivre l'action entreprise l'année dernière, décision qui devra faire l'objet d'un vote le 24 septembre 2026.*

Bilan des actions du contrat précédent (pour les renouvellements uniquement) : *3 ateliers de cours de FLE ont été mis en œuvre de février à juin 2026 au sein des trois QPV de la ville d'Auxerre. Les cours étaient ouverts à tous les EPA de la communauté de commune mais au regard de délais tendus, les groupes ont principalement été constitués de bénéficiaires de la protection internationale, notamment présents sur le CPH d'Auxerre, et de quelques réfugiés ayant accédé au logement social ou privé sur l'Auxerrois. 36 personnes étaient initialement prévues sur l'ensemble des trois groupes qui en a finalement accueilli 42 au regard des flux d'entrée et de sortie (accès à l'emploi, début de cours en présentiel de l'OFII, déménagements). L'ensemble des auditeurs relevait d'un niveau infra A1. Un groupe est demeuré parfaitement homogène sur l'ensemble des cours et était par ailleurs paritaire en termes de genre, les deux autres groupes plus masculins et connaissant en fin de session un nombre croissant d'absentéisme.*

Au terme de la réunion de Retex tenue fin juin entre la Mission Politique de la Ville, la DDETSPP, le CCAS d'Auxerre porteur de l'action pour la Communauté de Communes, les trois opérateurs linguistiques (Poinfor, Etre et Savoirs, Maison de l'Emploi) et les opérateurs de l'asile concernés (Coallia et AGIR), il a été convenu d'un renforcement du suivi de l'assiduité pour les bénéficiaires suivis par les opérateurs de l'asile et d'un élargissement de l'information sur ces cours aux autres mairies de la CC.

I/ Le financement

Voir la notice. Pour davantage d'informations, voir l'annexe n° 1 du guide méthodologique CTAI.

Contribution du P104 - le forfait applicable

- ☐ Forfait 20 000 € (moins de 50 CIR)
- x Forfait 30 000 € (moins de 120 CIR)
- ☐ Forfait 250 €/CIR
- ☐ Forfait CTAI départemental (entre 75 000 € et 125 000 € pour moins de 500 signataires de CIR)
- ☐ Forfait CTAI régional (entre 75 000 € et 150 000 € pour plus de 500 signataires de CIR)
- ☐ Autre (précisez) :

Montants délégués les années précédentes sur les crédits de l'action 12 du programme 104 (pour les demandes de renouvellements uniquement)_

20 000€ (2025)

Le coût par signataire du CIR (sur la contribution du P104) :

Budget prévisionnel :

	Montant du obtenu en année n-1	Montant demandé en année n	Écart entre le montant demandé en année n et le montant obtenu en n-1
Total de la subvention demandée sur les crédits du programme 104 (1+2)	20 000€	30 000€	10 000€
dont subvention demandée sur les crédits centraux du programme 104 action 12 (1)	20 000€	30 000€	10 000€
dont subvention demandée sur les crédits déconcentrés du BOP 104 (2)	0€	0€	0€
Total du cofinancement de la collectivité (3+4)	3536€	3536€	0€
dont cofinancement direct de la collectivité (3)	3536€	3536€	0€
dont contributions en nature de la collectivité (reprendre le montant indiqué dans la fiche d'instruction) (4)	Mise à disposition de 3 salles	Mise à disposition de 2 salles	
Total des autres cofinancements (7+8+9+10)	0€	0€	0€
dont cofinancements d'autres programmes budgétaires de l'État (7)	0€	0€	0€
dont cofinancements européens (8)	0€	0€	0€
dont fonds privés (9)	0€	0€	0€
dont autres sources de financement (10)	0€	0€	0€
Total du reliquat de l'exercice précédent (5+6)	20 356 €	30 356€	10 000€
dont reliquat sur la subvention du P104 (5)	0€	0€	0€
dont cofinancement de la collectivité (6)	3536€	3536€	0€
Coût total du CTAI (11)	20 356 €	30 356€	10 000€

Les cofinancements de la collectivité :

Cofinancement direct :

Le cofinancement direct de la CC représentait en 2025 17,6 % du montant global du CTAI se répartissant à hauteur de 3039 € en charge de mise à disposition des salles (fluides, ménage) et de 497€ en termes d'ingénierie de coordination (20 heures effectuées par les agents du CCAS au profit du CTAI)

Le montant pour 2026 est indicatif, car si seulement deux salles devraient être utilisées, la durée de l'action passerait d'un trimestre à, au minimum, 1 semestre, les charges de fluide s'alourdissant. La prévision ayant été calculée sur la base du montant dépensé en 2025, le % diminue au regard d'une enveloppe plus conséquente de l'apport BOP 104, mais devrait être amenée à être révisée à la hausse. En l'état, ce montant serait de 11,8 %

Le CTAI prévoit le financement d'un poste de coordonnateur du CTAI au sein de la collectivité : ☐ oui ☒ non

- la quotité de travail prévue (en équivalent temps plein travaillé – ETPT) :
- le montant et la part du financement État : 0 € – soit 0 % du coût total de la rémunération annuelle chargée du titulaire du poste ;
- le montant et la part du financement de la collectivité territoriale : 0 € – soit 0 % du coût total de la rémunération annuelle chargée du titulaire du poste.

Cofinancement indirect : mise à disposition d'agents du CCAS, 20 heures d'emplois estimées en 2025 à 497 € soit 24,85 euros de l'heure

Autres cofinancements (hors P104 et collectivité) : néant

Partenariats non contractuels : néant

II/ Le contenu du contrat – Thématiques couvertes et actions déployées

☐ Établissement d'un diagnostic territorial ou d'un document d'état des lieux des besoins locaux
Indiquez si le CTAI couvre des volets variés (citer les plus pertinents). Pour rappel, l'axe linguistique est obligatoire.

Les actions du contrat :

Cours de FLE à destination des étrangers en situation régulière hors UE de la CC de l'Auxerrois. S'inscrivant dans le cadre du contrat de ville, les cours sont ouverts en QPV et comporte un volet linguistique à vocation professionnelle (recherche d'emploi) et d'accès au logement.

III. Articulation du CTAI avec le programme AGIR

☐ Conventonnement avec l'opérateur AGIR

Voir la notice.

IV. Articulation avec d'autres CTAI du territoire, le contrat de ville ou d'autres outils de contractualisation

☐ avec un/d'autres CTAI

☒ avec le contrat de ville

☐ Signature d'un CTAI

☒ Le contrat de ville vaut CTAI (arrêté s'inscrivant dans le contrat de ville)

☐ autre contractualisation (préciser le cas échéant)

Voir la notice.

V. Pilotage et suivi du contrat / Investissement de la collectivité signataire en matière d'intégration et dans le contrat

Réunion conjointes et échanges entre la DDETSPP, la mission politique de la ville et le CCAS d'Auxerre

VI. Points notables

Renforcement et coordination avec l'ensemble des cours existant sur la CC de l'Auxerrois, publicité auprès de l'ensemble des communes, action renforçant les actions mises en œuvre dans les QPV.

-
-

VII/ Points de vigilance

Suivi des bénéficiaires par les opérateurs de l'asile (assiduité) lorsque signalement des opérateurs linguistiques, du CCAS ou de la DDETSPP

Avis [DDETSPP 89] :

Validation le

Yann LE TROQUER Chargé de mission accueil des demandeurs d'asile et intégration des réfugiés DDETSPP 89

yann.le-troquer@yonne.gouv.fr /06 47 00 73 71

Validation le

Tony MARTIN –Gestionnaire Asile et Réfugiés – DDETSPP 89

tony.martin@yonne.gouv.fr /06 23 35 31 34

Avis [nom service instructeur 2 du niveau régional] :

Validation le

Prénom NOM – Fonction - Structure

Adresse mail / Téléphone

Validation le

Prénom NOM – Fonction – Structure

Adresse mail / Téléphone

CONTACTS

Contacts au sein de la collectivité territoriale	
Indiquer nom/statut de la collectivité	
Annabelle KOUASSI CAA de l'Auxerrois	annabelle.kouassi@auxerre.com 06 77 04 99 95
Dominique TAILLEUR Directeur CCAS Auxerre	Dominique.tailleur@auxerre.com 06 85 94 87 51
Prénom NOM – Fonctions – Structure/Service	Adresse mail Téléphone

PIECES CONSTITUTIVES DOSSIER D'INSTRUCTION

Pièces à fournir obligatoirement :

- ☒ Fiche d'instruction
- ☒ Annexe budgétaire
- ☒ Fiche(s)-action
- ☒ Fiche(s)-bilan
- ☐ Convention de partenariat acteurs du CTAI - opérateur AGIR
- ☒ Contrat signé de l'année N-1 (arrêté)

Pièces complémentaires :

- ☒ Lettre d'engagement de la collectivité signataire
- ☐ Diagnostic territorial ou autre(s) document(s) d'état des lieux des besoins locaux
- ☐ Projet de contrat
- ☐ Projet ou document finalisé d'appel à projets (AAP) ou d'appel à manifestation d'intérêt (AMI)
- ☒ Autres documents (le cas échéant, précisez) : arrêté

DESCRIPTION DES ACTIONS

Cours de FLE à destination des étrangers en situation régulière (hors UE) de la CC de l'Auxerrois visant plus particulièrement les EPA dont bénéficiaires de la protection internationale ou subsidiaire. Ateliers spécifiques d'aide à l'emploi et d'accès au logement.

Ces actions seront développées au sein des QPV de la ville d'Auxerre et ouverts à tous les résidents relevant des catégories ci-dessus de la communauté de communes de l'Auxerrois.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-177

OBJET : Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bleigny-le-Carreau - Modalité de mise à disposition du public

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Un arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois n° 2026-DSATM-CA-027 en date du 15 août 2026 a prescrit la modification simplifiée du PLU de la commune de Bleigny-le-Carreau.

Cette procédure doit permettre :

- L'implantation d'un projet agri-voltaïque sur le territoire de la commune, en adaptant les dispositions du règlement sur les parcelles ZB6, ZB7 et ZB110.
- De compléter et mettre à jour les documents constitutifs du PLU suite à la modification susmentionnée du règlement.

Il appartient au Conseil Communautaire de définir les mesures de mise à disposition du public. Il est proposé les mesures suivantes :

- Le dossier de modification simplifiée sera mis à disposition du public pendant une durée de 1 mois à compter du mois d'octobre 2026.
- L'exposé des motifs et un registre, permettant au public de consigner ses observations, seront mis à disposition au siège de la Communauté de l'Auxerrois ainsi qu'à la mairie de Bleigny-le-Carreau, aux dates et jours d'ouverture habituels. Une version dématérialisée sera également disponible, pour consultation uniquement, sur le site internet de la Communauté de l'Auxerrois durant toute la durée de la procédure.
- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de la Communauté de l'Auxerrois et à la mairie de Bleigny-le-Carreau, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Bleigny-le-Carreau,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.



communauté
de l'auxerrois

ARRÊTÉ N° 2026-DSATM-CA-027

--

PLAN LOCAL D'URBANISME DE BLEIGNY-LE-CARREAU PRESCRIPTION D'UNE MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy ;

Vu l'arrêté municipal de la commune de Bleigny-le-Carreau du 06 mai 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu la délibération n° 2014-06-30 du conseil municipal de la commune de Bleigny-le-Carreau approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Considérant que l'article L.153-45 du Code de l'urbanisme dispose qu'en dehors des cas mentionnés à l'article L.153-41, et dans le cas des majorations des droits à construire prévus à l'article L.151-28, le projet de modification peut, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire, être effectué selon une procédure simplifiée ;

Considérant la nécessité d'adapter le plan local d'urbanisme afin :

- De permettre l'implantation d'un projet agri-voltaïque sur le territoire de la commune, en adaptant les dispositions du règlement sur les parcelles ZB6, ZB7 et ZB110.
- De compléter et mettre à jour les documents constitutifs du PLU suite à l'évolution de documents ou politiques connexes ;



communauté
de l'auxerrois

ARRÊTE

Article 1 : Une procédure de modification simplifiée est nécessaire pour procéder à la rectification d'erreurs matérielles intervenue lors de l'approbation du PLU, et d'adapter le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bleigny-le-Carreau aux évolutions telles que décrites ci-dessus.

Article 2 : Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, avant la mise à disposition du public, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois notifie le projet de modification aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9. Le projet est également notifié au Maire dont la commune est concernée par la modification simplifiée.

Article 3 : Conformément à l'article L.153-47, les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces dernières sont enregistrées et conservées.

Article 4 : Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, à l'issue de la mise à disposition, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Article 5 : Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations est publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et à la Mairie de Bleigny-le-Carreau. L'avis est publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché un mois à la mairie de Bleigny-le-Carreau ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les personnes concernées.

Le Vice-Président,
chargé des infrastructures, de l'urbanisme,
de l'habitat, des aménagements et des travaux

Christophe BONNEFOND



communauté
de l'auxerrois

DIRECTION STRATEGIE ET
AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BLEIGNY-LE-CARREAU

EXPOSÉ DES MOTIFS

Juillet 2026





communauté
de l'auxerrois

SOMMAIRE

Sommaire	2
La Procedure	4
I. Le territoire de Bleigny-Le-Carreau	5
• Le contexte géographique	5
• Le contexte administratif.....	7
• Le contexte démographique	9
II. Le contexte reglementaire	10
• Le plan local d'urbanisme actuel	10
• Les structures environnementales.....	11
• La Schéma de Cohérence Ecologique SRCE	12
• Les risques et nuisances	13
III. Le projet d'évolution du plu de Bleigny-Le-Carreau	19
• Clarification du règlement écrit du PLU.....	19
Conclusion	23





communauté
de l'auxerrois

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de l'Auxerrois est compétente en matière de « *Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale* ».

Le conseil municipal de Bleigny-le-Carreau a approuvé le PLU de la commune par délibération du 30 avril 2014.

La modification simplifiée du PLU a pour objet :

- De permettre l'implantation d'un projet agri-voltaïque sur le territoire de la commune, en adaptant les dispositions du règlement sur les parcelles ZB6, ZB7 et ZB110.
- De compléter et mettre à jour les documents constitutifs du PLU suite à la modification susmentionnée du règlement.

Par arrêté n° 2026-DSATM-CA-027 du 15 août 2026, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a prescrit la modification simplifiée du PLU de Bleigny-le-Carreau.





communauté
de l'auxerrois

LA PROCEDURE

La procédure de modification simplifiée (articles L153-45 à 48 du code de l'urbanisme) permet d'adapter ou de rectifier un Plan Local d'Urbanisme (PLU) lorsque les évolutions qu'elle entraîne sont de faibles portées.

Cette procédure ne permet pas de modifier le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ni de diminuer des espaces boisés classés, des zones agricoles ou naturelles. Elle ne permet pas de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, du paysage et des milieux naturels, ni d'une évolution de nature comporter de graves risques de nuisances.

La modification simplifiée ne pourra par ailleurs réduire la surface d'une zone U ou AU, ni diminuer les possibilités de construire, ni les majorer de plus de 20 %.

Compte tenu des évolutions envisagées la procédure modification apparaît la plus adaptée.

Objet de la modification simplifiée :

La modification simplifiée du PLU a pour objet :

- De permettre l'implantation d'un projet agri-voltaïque sur le territoire de la commune, en adaptant les dispositions du règlement sur les parcelles ZB6, ZB7 et ZB110.
- De compléter et mettre à jour les documents constitutifs du PLU suite à la modification susmentionnée du règlement.

Cette modification doit donc opérer les évolutions réglementaires permettant une clarification dans l'instruction des demandes d'urbanisme.





communauté
de l'auxerrois

I. LE TERRITOIRE DE BLEIGNY-LE-CARREAU

• Le contexte géographique



Carte de l'agglomération de l'Auxerrois – Source et traitement CA

La commune de Bleigny-le-Carreau se situe dans le département de l'Yonne de la région Bourgogne-Franche-Comté. La commune se trouve au nord-est de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, dont elle fait partie depuis 2016.

• Principaux axes de communication

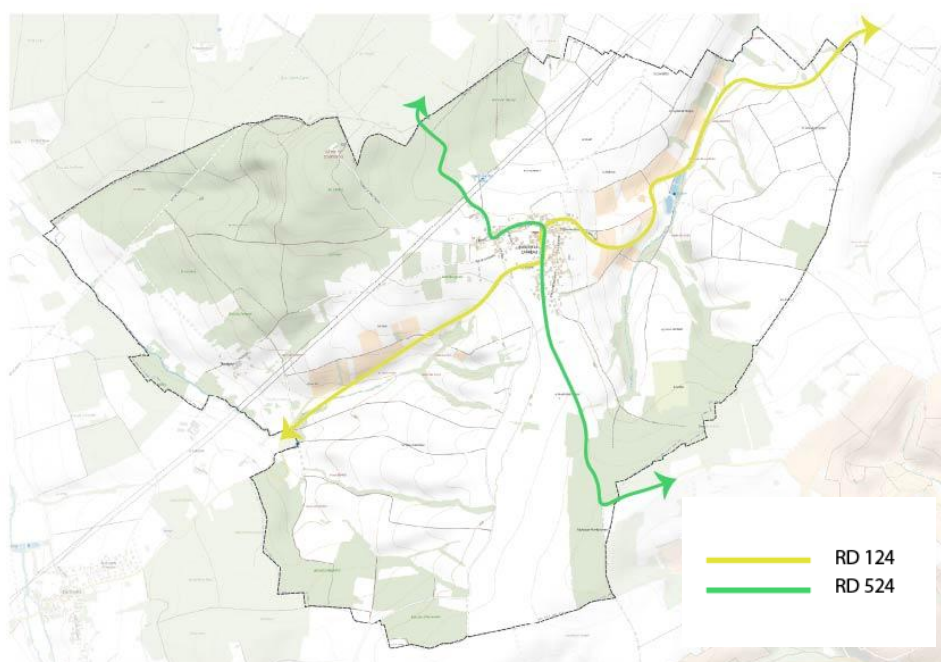




communauté
de l'auxerrois

La commune de Bleigny-le-Carreau se situe au nord-est de l'agglomération. Elle est accessible à deux axes principaux qui sont deux routes départementales qui viennent desservir la commune sur un axe nord-sud et est-ouest.

- La route départementale D124
- La route départementale D524



Carte des principaux axes de communication de Bleigny-le-Carreau- Traitement CA

La commune d'Escolives-Sainte-Camille n'est pas desservie par le dispositif de réseau de transport urbain de la CA de l'Auxerrois AuxR_M le bus en raison de sa taille et de sa position plus au nord. En revanche, la commune accueille deux arrêts du réseau de transport à la demande Flexibus.

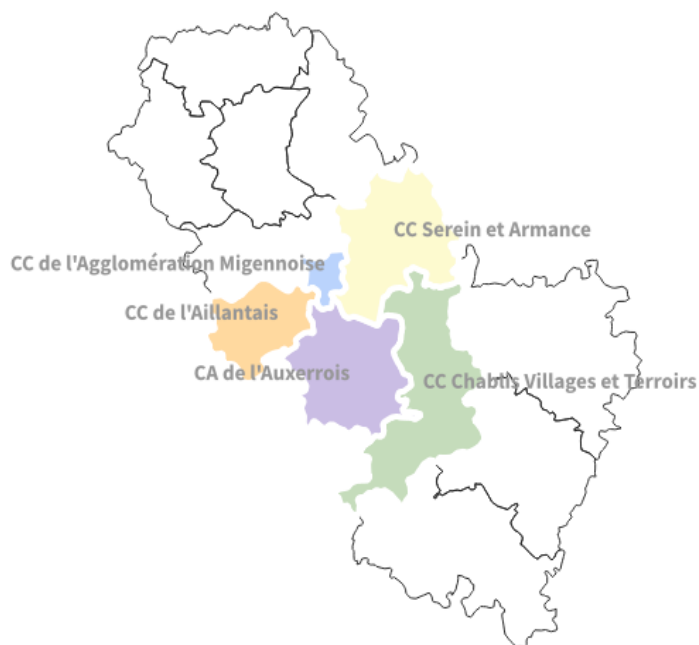
Bleigny-le-Carreau accueille également deux stations du réseau AuxR_M le vélo, service de location de vélo électrique en libre service proposé par la CA de l'Auxerrois.





communauté
de l'auxerrois

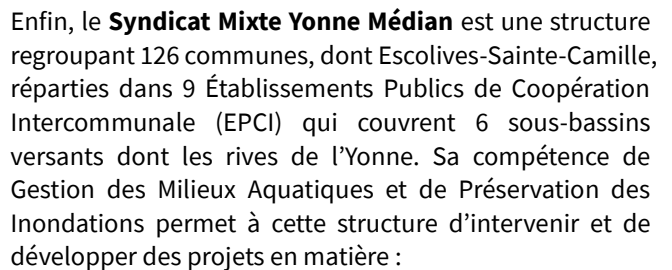
• Le contexte administratif



La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, à plus grande échelle, fait partie du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Auxerrois, dont le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Grand Auxerrois, approuvé le 22 octobre 2024.

Le PETR définit les orientations d'aménagement à l'échelle d'un territoire large comprenant la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, et les Communautés de Communes Serein et Armance, Chablis, Villages et Terroirs, du Migennois, et de l'Aillantais. Le SCoT du Grand Auxerrois doit permettre d'harmoniser et de coordonner des actions menées dans différents domaines : urbanisme, déplacements, économie, implantations commerciales, etc. De fait, les documents d'urbanisme de chacune des communes du PETR devront être compatibles avec le projet du SCoT.





- Cette expertise et les compétences de Yonne Médian lui permettent de sensibiliser et d'assister la prise de décision, notamment en matière de documents d'urbanisme sur toutes les questions liées à l'eau (gestion des cours d'eau, protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des milieux humides, réduction des risques inondation...)

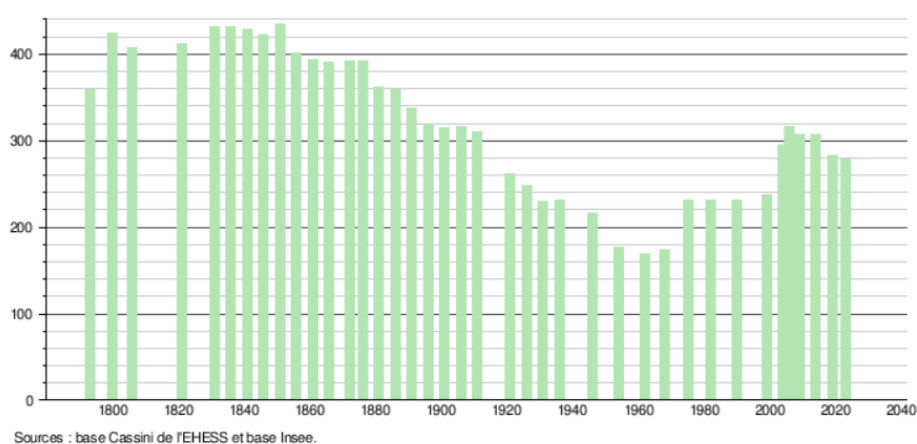
Bleigny-Le-Carraeau se trouve sur le bassin de la rive droite de l'Yonne.



communauté
de l'auxerrois

• Le contexte démographique

La commune de Bleigny-le-Carreau comptait 279 habitants en 2023 lors de son dernier recensement (INSEE). La population de la commune a connu un regain de croissance modérée à la fin des années 2000.



Évolution de la population communale entre 1793 et 2023 – Source : INSEE

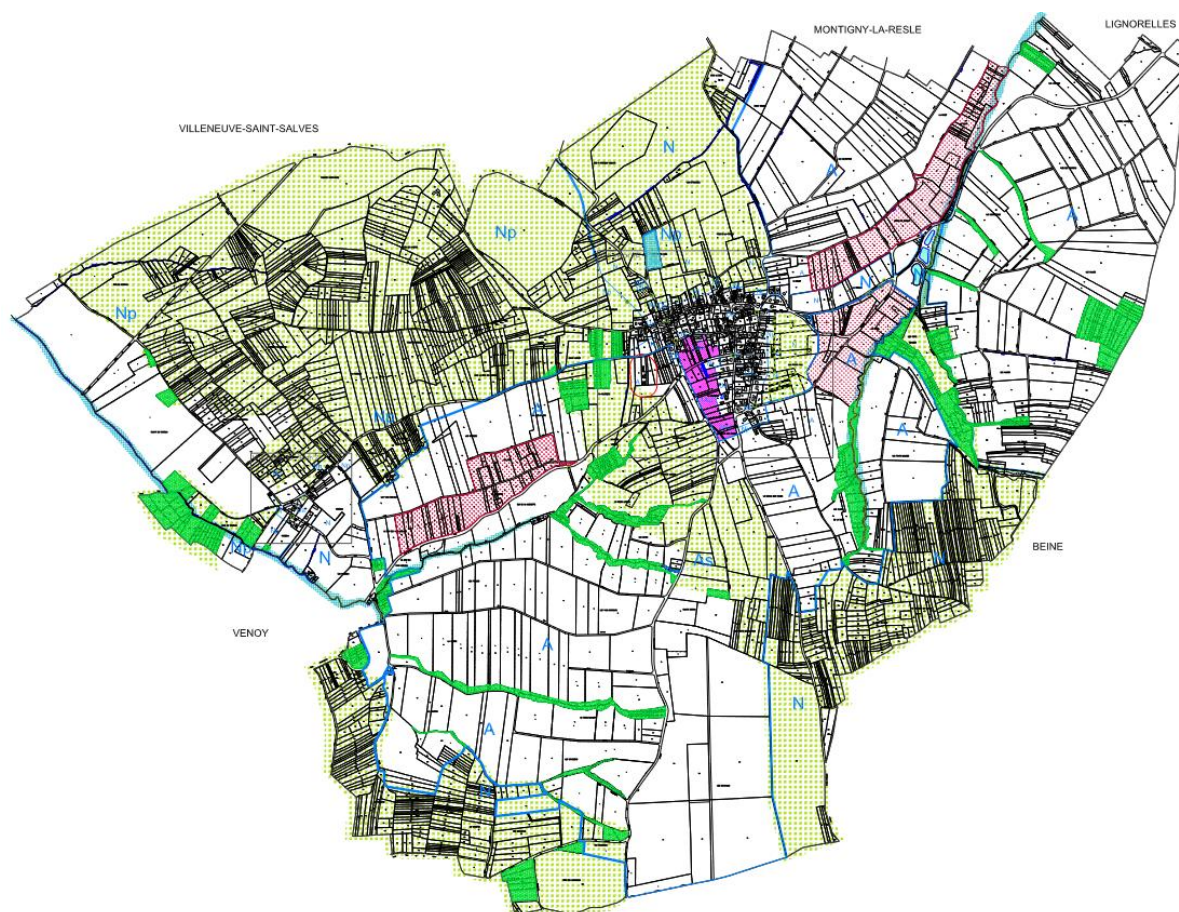




communauté
de l'auxerrois

II. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le plan local d'urbanisme actuel



Zonage PLU de Bleigny-le-Carreau avant modification

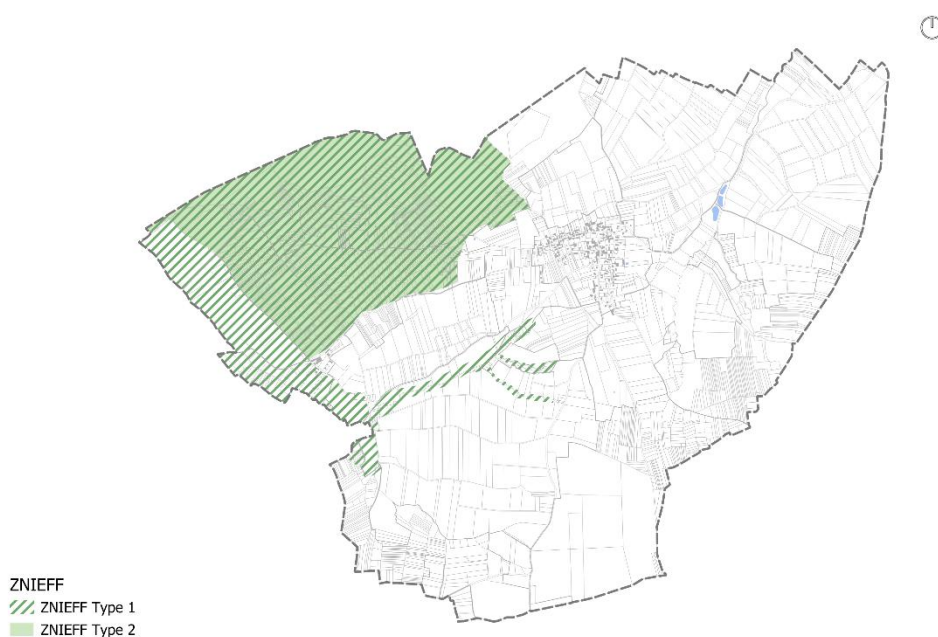
La commune de Bleigny-le-Carreau est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014 n'ayant fait l'objet d'aucune modification. Celui-ci inscrit de larges surfaces en zones naturelles et agricoles.



communauté
de l'auxerrois

• Les structures environnementales

Le territoire de la commune est également couvert par plusieurs zones protégées au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).



ZNIEFF de type 1 – VALLEE DE L'YONNE ET DE LA BAULCHE

Cette ZNIEFF située dans la vallée alluviale de l'Yonne est située en partie sur la commune de Bleigny-le-Carreau. Elle est constituée d'anciennes gravières en eau et de quelques friches et boisement.

Elle présente un intérêt régional pour ses habitat humides (herbiers flottants es immergés, végétation pionnière des grèves exondées, saulaie...) et les espèces de faune et de flore qui y sont présente.

ZNIEFF de type 2 – THUREAU DE SAINT DENIS

Cette ZNIEFF est un ensemble forestier installé sur les sols sableux acides de Champagne humide qui présente une mosaïque paysagère variée avec des bois humides, des landes et quelques prairies dans la vallée de la Sinotte et représente un intérêt régional pour ses habitats variés avec la flore et la faune inféodées.





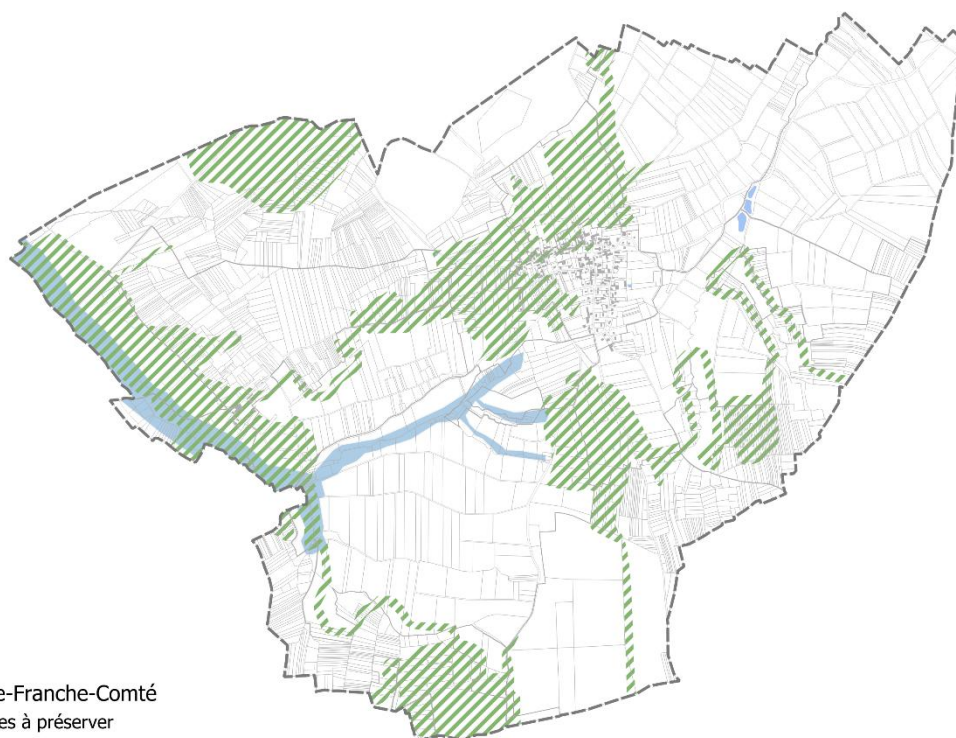
communauté
de l'auxerrois

• La Schéma de Cohérence Ecologique SRCE

Le SRCE est le document de planification régional dédié à la préservation de la trame verte et bleue de Bourgogne-Franche-Comté. Le document vise à identifier, préserver et remettre en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques. Le document couvre l'ensemble de la Région.

Le SRCE présente et analyse les enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Il comprend une cartographie de la trame verte et bleue ; prévoit des mesures contractuelles permettant, de façon privilégiée, d'assurer la préservation et, en tant que de besoin, la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques ; prévoit des mesures pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées.

De cet inventaire, découlent des trames vertes, et bleues.



SRCE Bourgogne-Franche-Comté
■ Milieux humides à préserver
■ Continuum forêts

SRCE Bourgogne-Franche-Comté – traitement CA

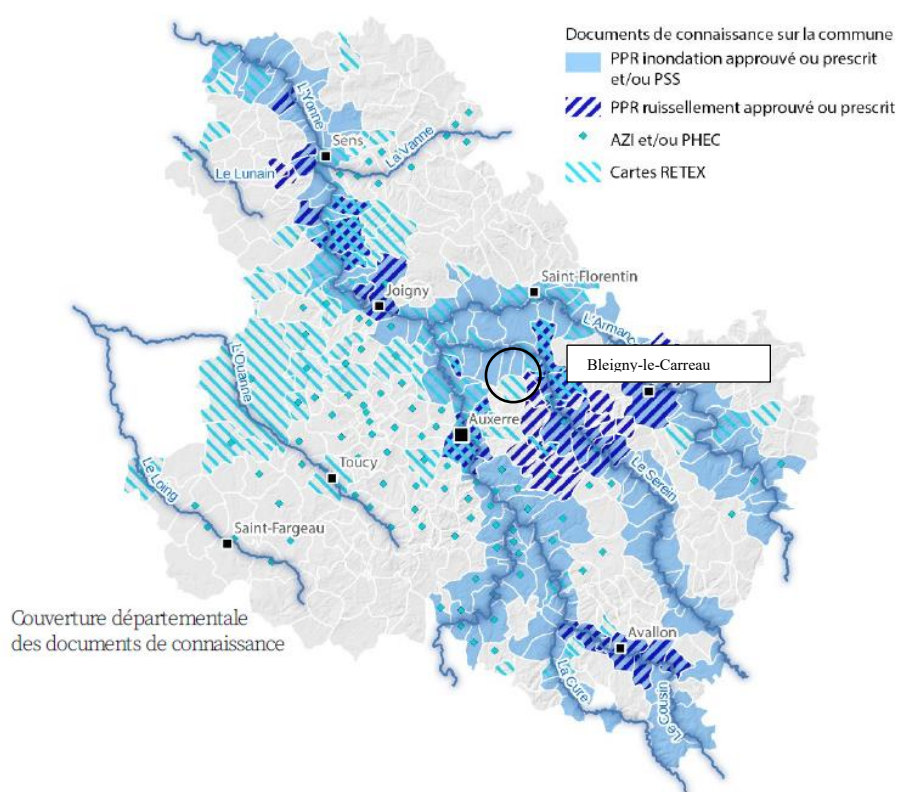


communauté
de l'auxerrois

• Les risques et nuisances

La commune de Bleigny-le-Carreau est exposée à plusieurs risques naturels et techniques, identifiés par le dossier départemental des Risques majeurs (DDRM) de l'Yonne.

Le risque inondation :



Source : DDRM de l'Yonne

Liés au réseau hydrographique, à la topographie du territoire, et aux caractéristiques du sous-sol le risque inondation peut se manifester :

- *par débordement*, se manifestant par la submersion d'espaces généralement hors d'eau situés à proximité du lit habituel du cours d'un cours d'eau.
- *par ruissèlement*, intervenant lorsque l'eau de pluie ne peut s'infiltrer dans le sol, soit compte tenu de son caractère imperméable, soit du fait de la saturation du sol en eau.
- *par remonté de nappe*, traduisant la montée de la nappe phréatique jusqu'à la surface.





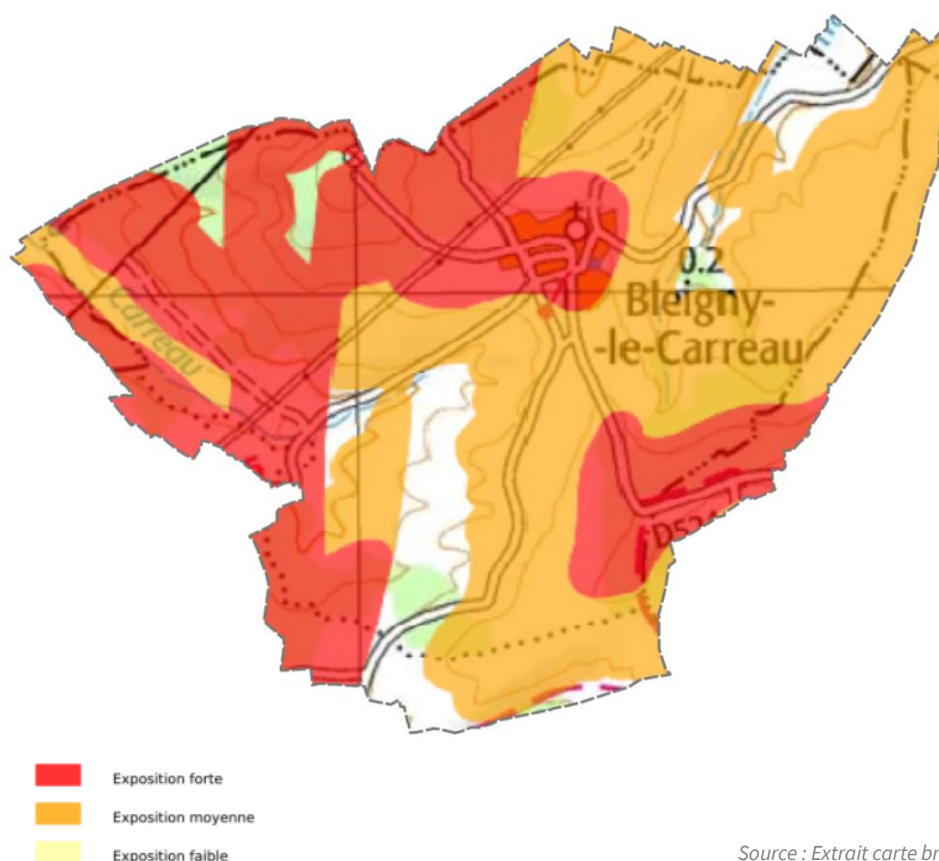
communauté
de l'auxerrois

Le risque de mouvement de terrain :

Liés à la nature des sols et des sous-sols, à la configuration des lieux ou à la météo, qui entraîne des mouvements de terrains qui peuvent être lent ou soudain et rapide. Il peut se traduire par des éboulements, des glissements de terrain, des coulées boueuses, l'effondrement de cavités sous-terraines, le retrait/gonflement des argiles.

Le risque de retrait/gonflement des sols argileux procède d'une alternance entre des périodes de retrait lors d'épisodes de sécheresse et de gonflement lors des périodes d'hydratation des argiles en sous-sol.

Sur la commune de Bleigny-le-Carreau, l'exposition à ce genre de risque reste majoritairement forte, avec des zones très sensibles sur l'ouest de la commune.



Source : Extrait carte brgm.fr





communauté
de l'auxerrois

- **Le risque industriel :**

Ce risque est lié aux événements accidentels survenant sur des sites d'activités industriels. Ce risque peut s'amplifier par la concentration de sites industriels ou le niveau de classement de ces activités. Les services de l'État recensent une quinzaine d'installations classées pour l'environnement (ICPE) dont aucune n'est classée SEVESO sur la commune de Bleigny-le-Carreau.

Le risque industriel est donc faible.



Source : DRDM de l'Yonne - 2023

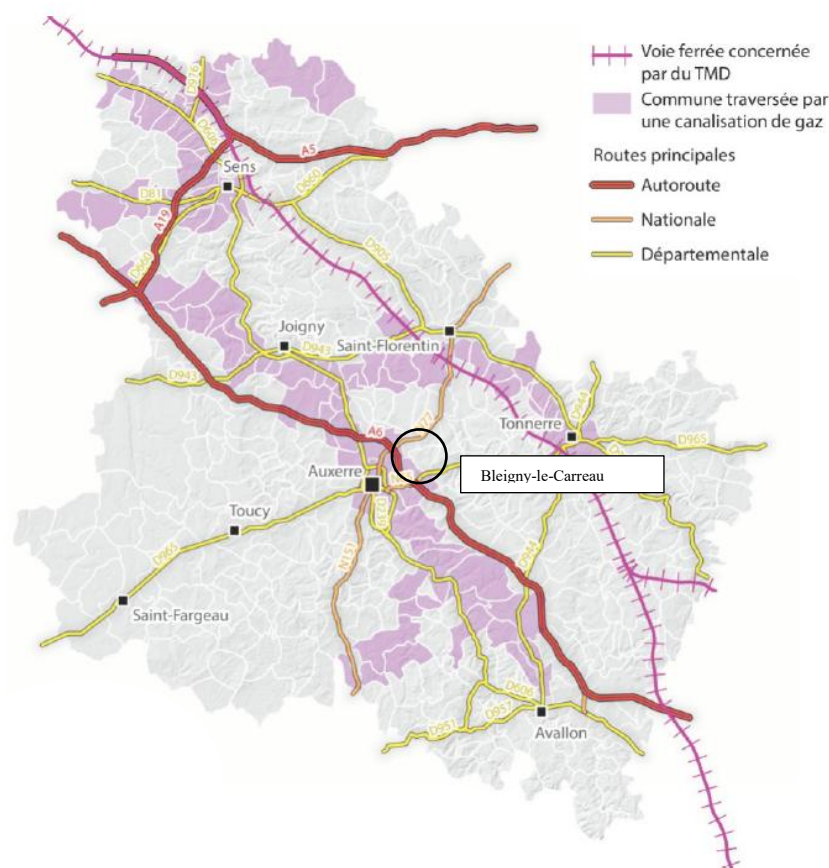


communauté
de l'auxerrois

- **Le risque transport de matières dangereuses :**

Ce risque est lié aux accidents pouvant intervenir lors du transport de matière qui peuvent présenter un risque pour l'environnement, les personnes ou les biens. Ce sont par exemple les matières explosives, inflammables, toxiques, polluantes... Ce transport peut se faire par voies routières, ferrées, par voie d'eau ou par canalisation.

Bleigny-le-Carreau ne fait pas partie des communes concernées.



Carte départementale des réseaux TMD, DRDM de l'Yonne, 2023



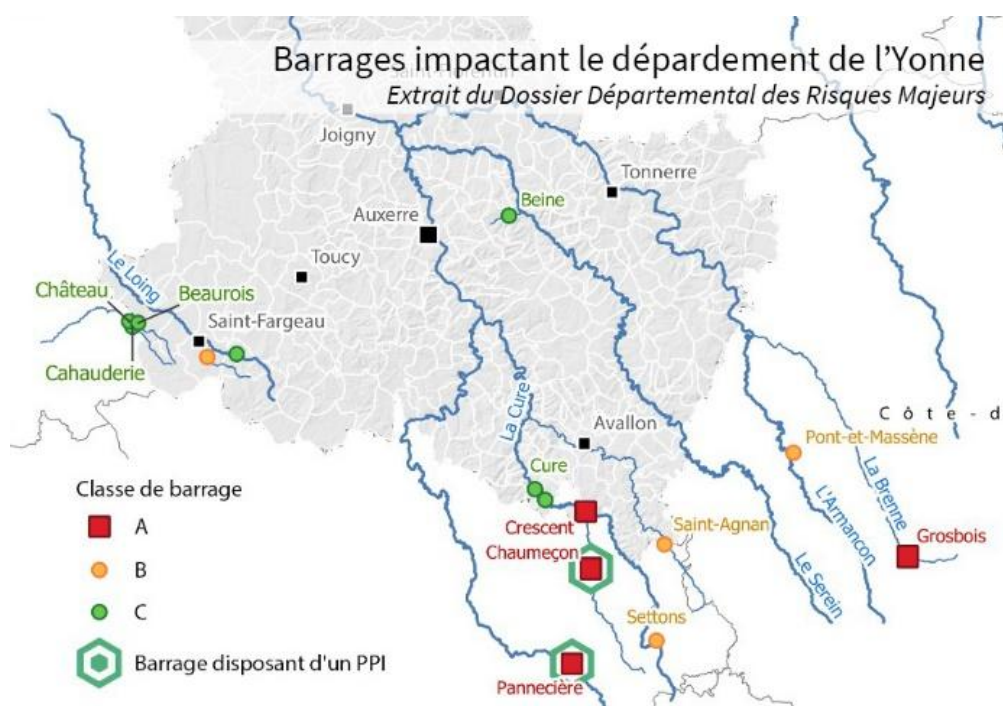


communauté
de l'auxerrois

- **Le risque lié à la rupture de barrage**

Ce risque est lié aux potentiels accidents pouvant intervenir lors de la destruction totale ou partielle des ouvrages. La rupture d'un barrage entraîne une élévation brutale du niveau des cours d'eau situés en aval qui peut avoir de lourdes conséquences humaines, environnementales, économiques et sanitaires.

La commune de Bleigny-le-Carreau n'est pas concernée par ce risque.





communauté
de l'auxerrois

- **Les nuisances sonores**

Au début des années 1990, la législation nationale sur la réduction de l'exposition des populations au bruit a mis en place un classement des infrastructures routière au regard des caractéristiques et des différentes nuisances liées aux trafics. Ce classement permet de déterminer par secteur les bruits de circulation, les niveaux sonores à prendre en compte dans le cadre des constructions et les prescriptions techniques à appliquer afin de limiter ces nuisances.

Le territoire de Bleigny-le-Carreau n'est pas concerné par ces risques.

Une directive européenne sur le bruit impose, également aux services de l'État, la réalisation pour les infrastructures dont elle a la gestion, de cartes stratégiques de bruit permettant la modélisation des nuisances sonores générées.





communauté
de l'auxerrois

III. LE PROJET D'EVOLUTION DU PLU DE BLEIGNY-LE-CARREAU

• Clarification du règlement écrit du PLU

Cette modification simplifiée s'inscrit dans le cadre de l'évolution normale des Plan locaux d'urbanisme dans la nécessité qu'ils ont d'adapter leur règlement à l'évolution des pratiques, aux remontées d'expériences et de l'avancée des projets.

Pour rappel, l'objet de la présente modification simplifiée consiste à adapter le règlement d'urbanisme afin :

- De permettre l'implantation d'un projet agri-voltaïque sur le territoire de la commune, en adaptant les dispositions du règlement sur les parcelles ZB6, ZB7 et ZB110.
- De compléter et mettre à jour les documents constitutifs du PLU suite à la modification susmentionnée du règlement.

• Implantation d'un projet agri-photovoltaïque sur le territoire

La présente modification simplifiée du PLU s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L.153-36 et L.153-41 du Code de l'urbanisme, permettant d'adapter le règlement sans remettre en cause l'économie générale du document. Elle vise à autoriser l'implantation d'un projet agri-voltaïque en zone agricole, conformément aux orientations nationales et régionales en matière de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables. L'agri-voltaïsme, reconnu par le Code de l'énergie et par les lignes directrices de l'État, constitue un dispositif permettant de concilier production agricole et production photovoltaïque, sans entraîner d'artificialisation des sols ni de changement de destination des terres.

Le projet envisagé répond aux objectifs de la loi Climat et Résilience, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de sobriété foncière et de diversification des modèles agricoles. Il contribue également à l'atteinte des objectifs du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté, qui encourage le développement maîtrisé des énergies renouvelables et la résilience des territoires ruraux. L'installation projetée garantit le maintien de l'activité agricole, l'amélioration potentielle de la protection des cultures face aux aléas climatiques, et la préservation des fonctionnalités agronomiques des sols.



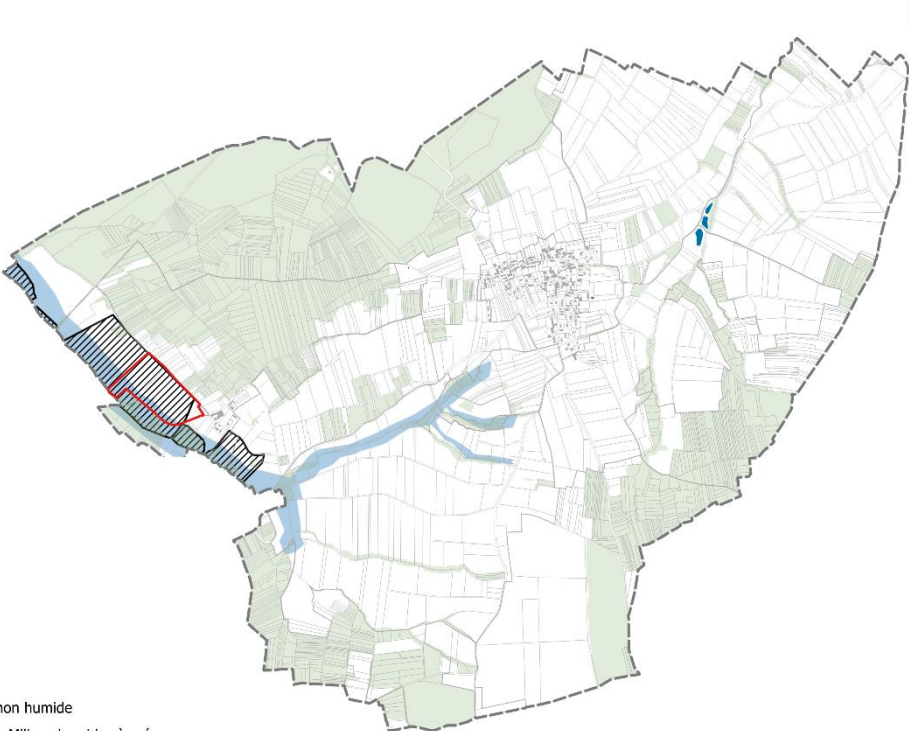


communauté
de l'auxerrois

Les parcelles concernées par la modification du PLU étaient identifiées comme partiellement situées sur un secteur humide par le SRCE. Une étude menée par le Syndicat Mixte Yonne Médian (SMYM) a permis d'établir que ces parcelles ne sont à ce jour plus concernées par cette classification. Les parcelles du projet sont donc non humides. Par ailleurs, afin de garantir la compatibilité du projet avec les enjeux écologiques du territoire, la collectivité s'est appuyée sur les éléments fournis dans le cadre du dossier de demande de permis de construire, notamment l'étude d'impact et l'étude zones humides (ZH) qui y est intégrée.

La modification du PLU est ainsi justifiée par la nécessité d'intégrer ces évolutions réglementaires et stratégiques, tout en encadrant précisément les conditions d'implantation pour préserver les paysages, la vocation agricole des parcelles et l'équilibre territorial. Elle permet à la commune de soutenir un projet innovant, compatible avec les usages agricoles, et participant pleinement à la transition énergétique locale.

Parcelles : ZB6, ZB7 et ZB110.

- 
- Cadastre
-  Projet agri-voltaïque
 -  Limites communales
 -  Parcelles
 -  Bâti
 -  Végétation
 -  Eau
- Environnement
-  SMYM : zone identifiée non humide
 -  SRCE : Sous-trame eau - Milieux humides à préserver
 -  SRCE : Continuum forêts





communauté
de l'auxerrois

Le règlement de la zone A ne permet pas aujourd'hui l'implantation d'un projet agri-voltaïque, car il limite strictement les occupations du sol aux seules constructions « liées et nécessaires à l'activité agricole ou viticole », ainsi qu'aux équipements d'intérêt public ou collectif. Or, les installations photovoltaïques au sol ou sur structures ne sont mentionnées dans aucune des catégories autorisées et ne peuvent être assimilées à des constructions nécessaires à l'exploitation agricole au sens du règlement. De plus, l'article A1 interdit toute construction qui ne figure pas explicitement dans l'article A2, ce qui entraîne une interdiction automatique du projet. Le règlement impose également, à l'article A11.2, que les panneaux solaires soient intégrés en toiture, excluant de fait les dispositifs agri-voltaïques reposant sur des structures élevées ou des ombrières. Enfin, aucune disposition ne prévoit la possibilité de produire de l'énergie renouvelable en zone agricole, ce qui rend le projet incompatible avec le document d'urbanisme dans son état actuel. Ainsi, l'absence de reconnaissance de l'agri-voltaïsme, l'interdiction générale des constructions non listées, et les contraintes techniques imposées aux panneaux solaires constituent autant de verrous réglementaires nécessitant une modification du PLU pour permettre l'émergence de ce type d'installation.

- Changements au niveau du règlement :

Modification n°1 : Reconnaître l'agri-voltaïsme dans la zone A

Ajout à insérer au début de la zone A, juste après le paragraphe introductif – p.31

« La zone A peut accueillir des installations agri-voltaïques dès lors qu'elles s'inscrivent dans un projet garantissant la poursuite de l'exploitation agricole. »

Modification n°2 : Ajouter une autorisation dans l'article A2

Article A2.1 : Les constructions et installations nécessaires aux équipements d'intérêt public et collectif – p.31

« Les constructions et installations nécessaires aux équipements d'intérêt public et collectif. »



« Sont autorisées les installations agri-voltaïques dès lors qu'elles contribuent au maintien ou au développement de l'activité agricole, n'entraînent pas d'artificialisation des sols et respectent les prescriptions d'intégration paysagère définies par la commune. »





communauté
de l'auxerrois

Modification n°3 : Autoriser une dérogation de hauteur

Ajout à insérer à l'article A10.6 – p.35

« Les installations agri-voltaïques peuvent déroger aux règles de hauteur lorsque leurs caractéristiques techniques l'imposent. »

Modification n°4 : Lever l'obligation d'intégration en toiture (article A11.2)

Ajout à insérer Article A.11.2 - dispositions relatives aux toitures – p.36

« Les dispositions relatives à l'intégration en toiture ne s'appliquent pas aux installations agri-voltaïques. »





communauté
de l'auxerrois

CONCLUSION

Cette modification simplifiée impacte le rapport de présentation, le règlement écrit et graphique et les annexes du PLU.

Ainsi, la modification simplifiée envisagée ne porte pas atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU, ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole, naturelle, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, du paysage et des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisances.

Cette modification de plan local d'urbanisme est donc conforme aux dispositions législatives et réglementaires.



PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-178

OBJET : Réponse à l'AMI "Soutien aux filières agricoles favorables à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité" - Développement de la filière chanvre

Rapporteur : Pascal BARBERET

Afin d'accompagner la structuration de filières à fort intérêt environnemental, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) porte un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulé « Soutien aux filières agricoles favorables à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ». Celui-ci réunit plusieurs financeurs institutionnels régionaux. La Communauté de l'Auxerrois souhaite répondre à cet AMI, en présentant un projet multi partenarial autour de la filière chanvre fibre. Ce projet réunit l'ensemble des acteurs de la filière de la production, depuis la collecte jusqu'à la transformation.

Dans le cadre des actions de préservation de la qualité de l'eau, la Communauté de l'Auxerrois encourage le développement de cultures à faibles niveaux d'intrants. Le chanvre répond pleinement à cet objectif grâce à ses qualités agronomiques et environnementales : faible recours aux intrants, amélioration de la structure des sols, maîtrise des adventices et contribution à la réduction de l'empreinte carbone. L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, EPAGE de l'Armançon et le Syndicat des eaux de l'Aube (SDDEA), structures animant des aires d'alimentation de captages sur d'autres territoire de l'Yonne, ont les mêmes objectifs et s'associent à la démarche de la Communauté de l'Auxerrois.

110 Bourgogne, gérant la collecte et la logistique, ainsi que Géochanvre, entreprise développant des matériaux biosourcés à partir de fibre de chanvre, participent au projet afin d'accompagner le développement de la filière en local.

Au-delà de ces bénéfices environnementaux, le développement de la filière présente également des enjeux économiques importants pour le territoire. Il permettrait de diversifier les débouchés agricoles, de sécuriser les revenus des exploitants engagés dans cette production, de créer davantage de valeur ajoutée localement par la transformation de la matière première et de conforter l'activité des entreprises industrielles innovantes.

A terme, la structuration de la filière pourrait renforcer l'ancrage territorial d'une économie fondée sur les matériaux biosourcés.

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois sera chef de fil et porteuse de l'AMO si le projet est retenu.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le dépôt d'une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt "Soutien aux filières agricoles favorables à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité",
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2026

SOUTIEN AUX FILIÈRES AGRICOLES *favorables à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité*

CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'AMI

Les partenaires régionaux s'associent autour d'un AMI commun, afin de renforcer et d'optimiser leur soutien à une agriculture durable, sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Cet AMI est porté collectivement par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, l'ADEME, la Région, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

L'objectif de cet AMI est d'impulser, de structurer et de renforcer le développement de **cultures « à bas niveau d'impact »**, via des projets de filières sécurisant les débouchés des exploitations agricoles. Il vise à offrir un **point de contact unique** pour les porteurs de projets.

Parce que ces cultures nécessitent **peu voire pas de fertilisants ou de produits phytosanitaires**, elles sont une réponse aux enjeux régionaux de :

- Préservation des ressources naturelles (eau, sol, air) et de la biodiversité
- Réduction de l'usage d'intrants (engrais, produits phytosanitaires, eau) et transition agroécologique des exploitations agricoles
- Renforcement de la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires, par la diversification des débouchés
- Garantie de ressources alimentaires durables
- Résilience vis-à-vis du changement climatique



BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Les bénéficiaires éligibles sont **les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires** :

- **ACTEURS ÉCONOMIQUES**
(agriculteurs, collectifs d'agriculteurs, collecteurs, coopératives, entreprises de transformation agroalimentaires, négoce, distributeurs)
- **ACTEURS DE LA RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT**
- **STRUCTURES FÉDÉRANT PLUSIEURS ENTREPRISES**
(société de projet, GIE, association...)
- **ENTITÉS REPRÉSENTATIVE DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE**
(interprofession, institut technique, organisation professionnelle agricole)
- **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**
(EPCI et leurs groupements ; structures de type Pays, PETR, PNR, Départements, syndicat des eaux...)

NATURE DES PROJETS ATTENDUS

Cet AMI vise à soutenir des projets de filière agricole, ayant un **caractère partenarial**.

Les filières concernées doivent avoir un **ancrage régional**, avec la production et la première transformation pour tout ou partie localisées en Bourgogne-Franche-Comté.

POUR QUELLES FILIÈRES ?

- Les filières qui valorisent des **systèmes favorables à la non utilisation ou faible utilisation d'intrants**, comme par exemples : l'agriculture biologique, les systèmes herbagers extensifs, les systèmes bocagers...
- Les filières qui valorisent des **cultures structurellement économes en intrants** : le chanvre, le sarrasin, la luzerne, le miscanthus, le sainfoin, ou toute autre culture ne nécessitant pas ou une très faible utilisation de fertilisants et/ou de produits phytosanitaires.



LES ACTIONS ÉLIGIBLES

- Les études d'émergence : étude de faisabilité, expérimentation...
- Les animations nécessaires au développement de la filière agricole : mise en œuvre de la démarche (dont concertation et actions participatives), sensibilisation et accompagnement technique des exploitants agricoles...
- La communication autour du projet de filière (valorisation, retour d'expérience...)
- Les investissements spécifiques permettant de développer et de structurer la filière agricole aux différents échelons (stockage, collecte, transformation, commercialisation, promotion...)

EXEMPLES DE PROJETS POUVANT ÊTRE SOUTENUS

- Développement d'une filière sarrasin bio et création de nouvelles gammes de produits
- Création d'un outil de tri et conditionnement de semences et de graines sur une exploitation
- Mise en place d'une filière de valorisation de bois bocager comme combustible à des chaufferies
- Implantation de casiers de produits bio et locaux et construction d'une plateforme de vente en ligne
- Étude de faisabilité pour la création d'une marque équitable et de qualité de viande bovine.

EXCLUSION DU CHAMP DE CET AMI

- Les initiatives à caractère individuel
- Les actions correspondant uniquement au respect de la réglementation
- Le fonctionnement régulier des organismes et leurs missions de base



ANALYSE ET ORIENTATION DES PROJETS

Les projets déposés seront analysés par les partenaires régionaux. Une audition du porteur (et de ses partenaires si besoin), pour présenter son projet, pourra avoir lieu.

A l'issue de la phase d'analyse, les projets qui répondent aux objectifs de l'AMI seront orientés vers un ou des financements.

Un dossier complet de demande de subvention sera ensuite à déposer auprès du ou des financeurs ciblés.

IMPORTANT

- ❑ Un dépôt de projet ne vaut pas une assurance de financement. Il en est de même pour la participation aux phases d'audition
- ❑ Pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier, le projet ne doit pas avoir démarré avant l'autorisation du financeur

Tout commencement d'opération avant la date d'autorisation de démarrage rend l'ensemble du projet inéligible aux aides d'un financeur (devis ou bon de commande signé, facture émise...)



CALENDRIER

Les projets peuvent être déposés jusqu'au **15 septembre 2026 (inclus)**.

Un retour sera adressé au porteur de projet sous deux mois après cette date.

PROCÉDURE POUR DÉPOSER UN PROJET

Les projets sont à déposer en ligne, en remplissant ce formulaire :

https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/appel_manifestation_interet-2026

Pour se connecter à demarche.numerique.gouv.fr, vous pouvez utiliser vos identifiants FranceConnect, ou créer un compte.

Un numéro SIRET est nécessaire.

Vous pouvez, via ce même lien, poser une question et demander à être recontacté en amont du dépôt d'un projet.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-179

OBJET : Désignation Comité des Partenaires (mobilités)

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

Conformément à l'article L.1231-5 du Code des transports, la collectivité a créé par délibération n°2023-140 en date du 23 septembre 2023, un comité des partenaires.

Le comité des partenaires est saisi pour avis au moins une fois par semestre par les autorités organisatrices de la mobilité sur le niveau de l'offre de mobilité en place, sur les renforcements de l'offre et sur le développement des offres nouvelles, sur le taux de couverture des dépenses d'exploitation des services de mobilité par les recettes tarifaires, sur le niveau de contribution financière des employeurs dans le cadre du versement mobilité, sur la qualité des services et sur l'information des usagers mise en place.

Ce comité permet d'associer les employeurs et les habitants/usagers à la gouvernance des mobilités au niveau local.

L'objectif est de garantir, à travers la mise en place de ce comité, un dialogue permanent entre l'autorité organisatrice de la mobilité, les usagers/habitants et les employeurs, qui sont à la fois financeurs, à travers les recettes ou les impôts locaux (dont le versement mobilité) et bénéficiaires des services de mobilité mis en place.

Ce comité est placé sous la co-présidence du Vice-président chargé des mobilités et de la Vice-présidente chargée des mobilités douces et de la démocratie participative.

Sa composition est la suivante :

1 – CA de l'Auxerrois

- Vice-président chargé des mobilités (co-président du Comité des partenaires)
- Vice-présidente chargée des mobilités douces et de la démocratie participative (co-présidente du Comité des partenaires)
- Vice-président chargé de la politique de la Ville
- Vice-président chargé des infrastructures, de l'urbanisme et des citoyens français itinérants
- Vice-président chargé de l'environnement et de la gestion des déchets

2 – Employeurs

- Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne
- Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Yonne
- UIMM Yonne

3 – Enseignement

- Université Bourgogne Franche Comté – Campus d'Auxerre
- Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Yonne

4 - Associations d'usagers

- FNAUT Bourgogne Franche Comté
- Association La Roue Libre (FUB)
- Ensemble pour voir 89

- Yonne accessibilité pour tous

5 - Acteurs de la mobilité

- Déléataire du réseau de bus de l'agglomération
- Opérateur de covoiturage (KAROS)
- Opérateur exploitant le service vélo AuxR M Le vélo (FIFTEEN)
- SNCF

6 – Etat et collectivités

- DDT
- Conseil Régional
- Conseil départemental

Chaque partenaire référencé désignera un représentant qui, en cas d'absence, se fera représenter. La composition du Comité des partenaires pourra être modifiée par décision du président de la Communauté d'agglomération.

En fonction de l'ordre du jour établi par le président du Comité des partenaires et à la demande de la Communauté de l'auxerrois, d'autres partenaires pourront exceptionnellement être associés aux travaux du Comité des partenaires, mais sans voix consultative.

Un compte-rendu sera rédigé à l'issue de chaque séance et adressé à chaque représentant. Il tiendra lieu d'avis.

Les séances du Comité des partenaires ne seront pas publiques.

Au-delà des seuls avis sur les sujets légaux de consultation, la Communauté de l'Auxerrois souhaite que ce comité devienne un espace de partage des attentes réciproques, d'échanges d'informations sur des sujets connexes (Plan de mobilité employeurs, voiture partagée, logistique urbaine, ...) et de réflexions d'intérêt général sur la mobilité. Le comité des partenaires assurera également le suivi de la mise en œuvre de la politique cyclable, et notamment l'avancement de la réalisation du schéma cyclable d'agglomération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la composition du Comité des partenaires comme détaillée ci-dessus,
- D'abroger la délibération n°2023-140 en date du 23 septembre 2023.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-180

OBJET : Conseil d'administration du Centre De Gestion de l'Yonne- Désignation des représentants

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

Le Centre de Gestion de l'Yonne comprend des communes et établissements publics obligatoirement affiliés et des collectivités et établissements publics qui font le choix de s'affilier volontairement.

La Communauté de l'Auxerrois ne fait plus partie des collectivités dont l'affiliation à un centre de gestion est obligatoire.

Toutefois, elle a choisi de recourir au socle commun de compétences assuré par le Centre de gestion de l'Yonne.

Il s'agit d'un appui technique, organisé au IV de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et qui recouvre les missions suivantes :

- le secrétariat des commissions de réforme,
- le secrétariat des comités médicaux,
- un avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable,
- une assistance juridique statutaire, y compris pour la fonction de référent déontologue,
- une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine,
- une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

Un collège spécifique représente, au conseil d'administration des centres de gestion, les collectivités et établissements publics qui, sans être affiliés, ont demandé à bénéficier des missions constitutives du socle commun de compétences.

A ce titre, la Communauté de l'Auxerrois dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de ce collège, désignés en son sein par le Conseil Communautaire.

A la suite d'une demande du Centre de Gestion de l'Yonne, Monsieur Jacques HOJLO ne peut être suppléant au sein du centre de gestion de l'Yonne, en ce qu'il a été désigné titulaire au titre de la Ville d'Auxerre.

Il convient de le désigner titulaire pour la Communauté d'Agglomération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De désigner les élus indiqués ci-dessous en tant que représentants de la Communauté de l'Auxerrois pour siéger au sein du collège des collectivités bénéficiant du socle commun de compétences du Centre de gestion de l'Yonne :
 - 1 titulaire : Jacques HOJLO
 - 1 suppléante : Amal TRIBAK
- D'abroger la délibération n° CC-2026-026 du conseil communautaire du 22 avril 2026.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-181

OBJET : Commission départementale consultative des gens du voyage - Désignation

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

Par courrier, la Préfecture de l'Yonne a invité la Communauté de l'Auxerrois à désigner un représentant de la collectivité afin de participer aux travaux de la commission départementale consultative des gens du voyage.

Sa composition et son fonctionnement ont été fixés par un arrêté n°DDT/SHBS_UHLS/2021/005 en date du 22 novembre 2021 et modifié par un arrêté n°DDT/SHBS/UHLS/2024/0004 en date du 29 novembre 2024

La commission départementale consultative des gens du voyage est associée à l'élaboration et la mise en œuvre du schéma départemental.

Pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Cette dernière émet un avis avant l'approbation et la publication dudit schéma et avant ses éventuelles modifications. Elle est également associée aux travaux de suivi du schéma départemental et établit annuellement un bilan de son application.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un représentant au sein de ladite commission.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De désigner XXX en tant que représentant de la Communauté de l'Auxerrois en sein de la commission départementale consultative des gens du voyage.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-182

OBJET : Commission départementale de lutte contre la prostitution - Désignation des représentants

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

La commission départementale de lutte contre la prostitution est présidée par le préfet et a pour mission de :

- Favoriser la cohérence et le développement des politiques de protection et d'assistance en faveur des victimes mineures et majeures de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle menées dans le département ;
- Rendre un avis sur les demandes qui lui sont soumises de mise en place et de renouvellement des parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;
- Coordonner des parcours d'accompagnement individuel de mineurs victimes de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

L'article R121-12-7 du Code l'action sociale et des familles prévoit que cette commission soit notamment composée de représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au sein cette commission.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De désigner XX comme représentant titulaire de la Commission départementale de lutte contre la prostitution,
- De désigner XX comme représentant suppléant de la Commission départementale de lutte contre la prostitution.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-183

OBJET : Désignation de six membres au Conseil de développement du PETR du Grand Auxerrois

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

L'article L.5741-1 IV du Code général des collectivités territoriales prévoyant la mise en place d'un Conseil de développement territorial auprès du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, le PETR du Grand Auxerrois a invité les EPCI membres à proposer des membres au sein du Conseil de développement.

Le Conseil de développement territorial réunit des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du PETR et peut donner son avis sur toute question d'intérêt territorial.

À la suite des élections municipales de mars 2026, mettant fin aux mandats des précédents membres de son conseil de développement territorial, le PETR du Grand Auxerrois a engagé le renouvellement de son Conseil de développement.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois est appelée à désigner six membres, dans le respect du principe de parité.

Les membres désignés contribuent, par leur expérience, leur connaissance du territoire et leur implication dans la vie locale, à enrichir la réflexion collective sur les enjeux et projets du Grand Auxerrois, dans une démarche consultative au service du projet de territoire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De désigner les six membres de la société civile suivants pour siéger au sein du Conseil de développement du PETR du Grand Auxerrois :

	NOM / Prénom
1	
2	
3	
4	
5	
6	

- D'autoriser le Président à notifier la présente délibération au PETR du Grand Auxerrois et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-184

OBJET : Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) - Désignation d'un représentant de la Communauté de l'Auxerrois

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

L'Avicca regroupe les collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques et agir ensemble au plan national. Au-delà des infrastructures et des réseaux, les axes de travail de l'Avicca incluent notamment le numérique éducatif, les SIG, les territoires intelligents, la communication territoriale sur les déploiements, l'audiovisuel.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De désigner **1 représentant** pour siéger au sein de l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA).

PROJET DE DELIBÉRATION

N° CC-2026-185

OBJET : Décisions prises par délégation - Compte-rendu

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

Par délibération n° CC-2026-005 du 22 avril 2026, le conseil communautaire a donné délégation au Président pour signer des actes de gestion courante.

Par délibération n° CC-2026-038 du 21 mai 2026, le conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire pour certaines de ces attributions.

Le Conseil communautaire doit être informé des décisions prises dans le cadre de ces délégations et prend acte des décisions suivantes :

Décisions du Président :

N°	Date	Objet
2026-DIEPP-021	19/06/26	Portant demande de subvention pour le financement du poste « Animateur santé » chargé de coordonner le contrat de santé - Agence Régionale de Santé à hauteur de 2500 € HT Sur un montant total de 5838,00 € HT
2026-DIEPP-022	09/07/26	Portant demande de financement pour les travaux d'extension du réservoir d'eau potable de Chantemerle à Auxerre - AESN à hauteur de 1 226 451,20 € HT - DETR à hauteur de 1 226 451,20 € HT Sur un montant total de 3 066 128,00 € HT
2026-DIEPP-023	24/07/26	Portant demande de subvention pour l'accompagnement à l'animation agricole et de la convention de partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Yonne - AESN à hauteur de 28 791,34 € HT - Sur un montant total de 35 989,17 € HT
2026-DIEPP-024	07/09/226	Portant demande de financement pour l'étude des rejets de l'usine de traitement de la Plaine du Saulce - AESN à hauteur de 23 560,00 € Sur un montant total de 29 450,00 € HT
2026-DRJH-001	26/06/26	Portant indemnisation à la SCEA des Ormes à hauteur de 218,68 € liée à une perte d'exploitation consécutive à des travaux d'eau potable.

2026-DRJH-002	26/06/26	Portant indemnisation à la EARL Thierry Ferme de Billy à hauteur de 234,30€ liée à une perte d'exploitation consécutive à des travaux d'eau potable.
2026-DRJH-003	26/06/26	Portant modification de l'effectif réglementaire afin de tenir compte des mouvements de personnels ainsi que l'évolution des fonctions et des besoins de la collectivité
2026-DRJH-006	15/07/26	Portant modification de l'effectif réglementaire
2026-DRJH-007	10/08/26	Portant sur la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec Madame ZUR NIEDEN concernant l'emplacement d'un point d'apport volontaire
2026-DRJH-008	21/08/26	Portant modification de l'effectif réglementaire
2026-DDD-023	14/08/2026	Portant attribution d'une aide agricole à EARL NAUDIN d'un montant de 1859,00€ correspondant à 50€/ha pour l'implantation de couverts dans la cadre de la charte locale pour la qualité de l'eau pour la campagne 2026-2027 soit 37,18ha au total
2026-DDD-24	14/08/2026	Portant attribution d'une aide agricole à SCEA DE LA GRANDE VALLEE d'un montant de 7986,50€ correspondant à 50€/ha pour l'implantation de couverts dans la cadre de la charte locale pour la qualité de l'eau pour la campagne 2026-2027 soit 159,73ha au total
2026-DDD-25	07/09/2026	Portant attribution d'une aide agricole à SCEA de Preuilly d'un montant de 1140.50€ correspondant à 50€/ha pour l'implantation de couverts dans la cadre de la charte locale pour la qualité de l'eau pour la campagne 2026-2027 soit 22.81ha au total

Décisions du Bureau communautaire :

NUMERO	OBJET	VOTE
BC-2026-006	Garantie d'emprunt - AUXR_LOGIS - Renouvellement de composants du patrimoine 2025	Vote du bureau communautaire : - voix pour : 17 - voix contre : 0 - abstentions : 2 Sébastien DOLOZILEK, Pascal BLAISE. - absents lors du vote : 4 Odile MALTOFF, Pascal BARBERET, Emilie LAFORGE, Cyril CHAUVOT.
BC-2026-007	Garantie d'emprunt - DOMANYS - construction de 10 logements rue porte d'en haut - Chevannes	Vote du bureau communautaire : - voix pour : 19 - voix contre : 0 - abstentions : 0 - absents lors du vote : 4 Odile MALTOFF, Pascal BARBERET, Emilie LAFORGE, Cyril

		CHAUVOT.
BC-2026-008	Fonds de concours enseignement musical année scolaire 2025/2026 - Attribution	Vote du bureau communautaire : - voix pour : 19 - voix contre : 0 - abstentions : 0 - absents lors du vote : 4 Odile MALTOFF, Pascal BARBERET, Emilie LAFORGE, Cyril CHAUVOT.
BC-2026-009	Finances - Installation d'une crèche privée à Auxerre - SARL LPC Austral - Attribution	Vote du bureau communautaire : - voix pour : 19 - voix contre : 0 - abstentions : 1 Mani CAMBEFORT. - absents lors du vote : 3 Odile MALTOFF, Pascal BARBERET, Cyril CHAUVOT.
BC-2026-010	Finances - Attribution des subventions 2026 aux associations et organismes	Vote du bureau communautaire : - voix pour : 20 - voix contre : 0 - abstentions : 1 Mathieu DEBAIN. - absents lors du vote : 2 Odile MALTOFF, Cyril CHAUVOT.
Bc-2026-011	Déchets - Prise en charge des déchets d'Articles de Sport et Loisirs de plein air et Articles de Bricolages thermiques	Vote du bureau communautaire : - voix pour : 20 - voix contre : 0 - abstentions : 0 - absents lors du vote : 3 Odile MALTOFF, Cyril CHAUVOT, Mani CAMBEFORT.
BC-2026-012	Participation de la Communauté de l'Auxerrois à l'édition 2026 de la Fête des Vendanges de Montmartre	Vote du bureau communautaire : - voix pour : 20 - voix contre : 0 - abstentions : 0 - absents lors du vote : 3 Odile MALTOFF, Cyril CHAUVOT, Mani CAMBEFORT.
BC-2026-013	Approbation de la convention de partenariat avec la SPL Office de tourisme Chablis, Cure, Yonne & Tonnerrois pour l'édition 2026 de la Fête des Vendanges de Montmartre	Vote du bureau communautaire : - voix pour : 20 - voix contre : 0 - abstentions : 0 - absents lors du vote : 3 Odile MALTOFF, Cyril CHAUVOT, Mani CAMBEFORT.

Conventions :

2026-035	17/07/26	Convention de mise à disposition de salles communales avec la commune de Champs sur Yonne dans le cadre de l'organisation des ateliers Léards des Arts du 20 juillet au 27 juillet 2026 à titre gracieux
2026-036	26/08/26	Convention annuelle d'utilisation de locaux au sein du conservatoire de musique et danse de la communauté de l'auxerrois pour la période d'août 2026 à août 2027 par l'association BASSA TOSCANA à titre gracieux

2026-037	07/09/26	Convention d'objectifs et de moyens 2026 - Journée du cœur des femmes avec "Agir pour le cœur des femmes" dans le cadre du contrat local de santé
2026-038	08/09/26	Convention de coréalisation entre le conservatoire et AIDA-le théâtre Scène pour un spectacle de l'ensemble Consuelo & Jean François Neuburger et l'ensemble la Sportelle le 15 octobre 2026 à 20h dans la grande salle du théâtre
2026-039	10/09/26	Convention d'occupation et d'accompagnement avec Monsieur Klément KIMINOUE CNR pour la mise à disposition de locaux sur le site d'AuxR_Lab au tarif de 115,5€ht par mois la première année et 132€ht la deuxième année
2026-040	10/09/26	Avenant n°1 - Reconduction du contrat d'occupation et d'accompagnement de Monsieur Romuakd Vigier au sein de locaux d'AuR_Lab jusqu'au 30 septembre 2027
2026-041	10/09/26	Convention d'occupation et d'accompagnement avec Monsieur Guillaume CHENEGROS pour la mise à disposition de locaux sur le site d'AuxR_Lab au tarif de 115,5€ht par mois la première année et 132€ht la deuxième année
2026-042	10/09/26	Avenant n°1 - Reconduction du contrat d'occupation et d'accompagnement de Monsieur Bruno GUERY au sein de locaux d'AuR_Lab jusqu'au 31 AOUT 2027
2026-043	10/09/26	Convention de Pré-amorçage occupation et accompagnement avec Monsieur Richard DUPIOL, porteur du projet Sahara Stirling pour l'occupation de locaux sur le site d'AuxR-Lab du 01 septembre 2026 au 01 mars 2027

Marchés :

N°	Date de notification	Objet	Montant
26CA01	18/06/2026	Etudes de préfiguration pour la mise en place de paiements pour service environnementaux	44 325 € HT
26CA08	26/08/2026	Opération de doublement des cuves du réservoir de Chantemerle Lot n°1 : Génie Civil Lot n°2 : Organes hydrauliques, électromécaniques et serrureries	Lot 1 : 2 210 500,00€ H.T. Lot 2 : 669 812,00€ H.T.
26CA21	26/06/2026	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation technique énergétique et structurelle du stade nautique de l'arbre sec d'Auxerre	Tranche ferme : 74 350 € HT Tranche optionnelle 1 : 58 200 € HT Tranche optionnelle 2 : 11 000 € HT

26CA09	18/06/2026	Travaux sur le réseau d'eau potable (Renouvellement de conduites et de branchements, extension de réseau) Programme 2026 Lot 1 : Auxerre et sa commune associée de vaux. Zone urbaine et périurbaine Lot 2 : Gy l'Evêque, Monéteau, Venoy. Zone périurbaine et rurale	Lot 1 : Tranche ferme : 529 444,56 € HT Tranche optionnelle : 465 321,67 € HT Lot 2 : Tranche ferme : 605 354,43 € HT Tranche optionnelle : 45 654,29 € HT
26CA22	20/07/2026	Lot 1 : voirie et réseaux divers lot 2 : Fourniture, pose et câblage d'équipements électriques	Lot 1 : 747 668,20 € H.T. Lot 2 : 161 382,40 € H.T.
26CA28	04/08/2026	Prestation pour la réalisation d'un audit financier sur les budgets de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	14 400 € HT
26CA29	03/09/2026	Prestation pour la réalisation d'un audit relatif à la commande publique sur la ville d'Auxerre et la communauté d'agglomération	16 200 € HT
260102	25/08	Consultation marché subséquent n°2 – Travaux d'aménagement de l'itinéraire reliant Chevannes au rond-point de Villefargeau	477848,21€ H.T.

Avenants :

N°	Date de notification	Objet	Montant
26CA07	20/07/2026	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'aire des gens du voyage	Fixation du montant définitif de maîtrise d'œuvre Soit 100 820 € HT
26CA02	13/08/2026	Aménagement d'un giratoire avenue de la Turgotine	Avenant en moins-value - 459,17 € HT
21CA17	10/09/2026	Gestion du Pôle Environnemental et du Vestiaire Guillet et accompagnement de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois dans l'émergence d'un technopôle autour de la filière hydrogène	Avenant de prolongation du contrat jusqu'au 29 mai 2027 + 171 886 € HT

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte des décisions prises par délégation.

BUDGET PRINCIPAL➤ **Section Investissement**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investis	-	-	3 663 778,93	3 663 778,93
040	Opérations d'ordre de transfert entre sec	836 750,00	-	285 000,00	1 121 750,00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	-		300 000,00
13	Subventions d'investissement	-	417 506,00	90 115,81	507 621,81
16	Emprunts et dettes assimilées	511 000,00	-	75 000,00	586 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 113 339,90	68 284,97	- 56 928,20	1 124 696,67
204	Subventions d'équipement versées	9 720 077,53	1 216 934,91	165 925,00	11 102 937,44
21	Immobilisations corporelles	3 556 141,00	1 471 546,44	- 17 201,00	5 010 486,44
23	Immobilisations en cours	4 782 440,58	403 323,61	821 000,00	6 006 764,19
26	Participations et créances rattachées à c	60 000,00	803 900,00	- 60 000,00	803 900,00
27	Autres immobilisations financières	210,00	-	- 200,00	10,00
45411	Travaux effectués d'office	128 000,00	67 303,01		195 303,01
4581	Opérations pour le compte de tiers	353 543,00	-		353 543,00
	TOTAL DES DEPENSES	21 361 502,01	4 448 798,94	4 966 490,54	30 776 791,49
021	Virement de la section d'exploitation	-	-	7 879 340,55	7 879 340,55
024	Produits des cessions d'immobilisation	413 605,00	-		413 605,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sec	2 165 000,00	-	500 000,00	2 665 000,00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	-		300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	4 559 792,20	4 559 792,20
13	Subventions d'investissement	3 400 396,25	3 609 867,78	- 650 518,04	6 359 745,99
16	Emprunts et dettes assimilées	14 600 957,76	-	- 6 596 957,76	8 004 000,00
45412	Travaux effectués d'office	128 000,00	113 764,75		241 764,75
4582	Opérations pour le compte de tiers	353 543,00	-		353 543,00
	TOTAL DES RECETTES	21 361 502,01	3 723 632,53	5 691 656,95	30 776 791,49

Le budget supplémentaire 2026 intègre en dépenses d'investissement des ajustements de crédits portant principalement sur :

- au chapitre 001 : l'intégration du résultat reporté déficitaire 2025
- au chapitre 040 : les amortissements et la neutralisation des amortissements des subventions
- au chapitre 13 : le reversement de la quote-part du fond vert PCAET à la ville d'Auxerre
- au chapitre 16 : le remboursement de la part capital de l'emprunt du conservatoire
- au chapitre 20 : des réductions de crédits sur le PLUiHM (AP/CP) compte tenu du décalage dans le temps de sa réalisation
- au chapitre 204 : l'abondement des différents fonds de soutien
- au chapitre 23 : la réalisation de l'aire d'accueil de grand passage
- au chapitre 26 : des réductions de crédits pour la prise de participation afférente à l'AMI 2 solaire.

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- le virement reçu de la section de fonctionnement de 7 879 340,55 € pour le financement de l'investissement au chapitre 021,

- au chapitre 040, l'ajustement des amortissements des immobilisations
- l'affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 pour 4 388 945.34 € au chapitre 10 auquel s'ajoute le FCTVA,
- l'ajustement du montant des subventions au chapitre 13
- la réduction des crédits prévus pour la souscription d'un emprunt au chapitre 16.

➤ Section Fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
011	Charges à caractère général	15 636 288,28	-	930 072,01	16 566 360,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 062 742,39	-		21 062 742,39
014	Atténuations de produits	13 919 481,00	-	163 000,00	14 082 481,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	7 879 340,55	7 879 340,55
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 165 000,00	-	500 000,00	2 665 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 874 831,99	-	612 238,76	4 487 070,75
66	Charges financières	63 000,00	-	40 000,00	103 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	-	69 500,00	76 500,00
	TOTAL DES DEPENSES	56 728 343,66	-	10 194 151,32	66 922 494,98
002	Résultat d'exploitation reporté	-	-	9 451 020,90	9 451 020,90
013	Atténuations de charges	35 520,00	-	735 000,00	770 520,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	836 750,00	-	285 000,00	1 121 750,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	4 317 326,00	-	718 029,00	3 599 297,00
73	Impôts et taxes	16 850 808,00	-	253 167,70	17 103 975,70
731	Fiscalité locale	23 212 927,00	-	254 328,24	22 958 598,76
74	Subventions d'exploitation	10 716 821,17	-	410 219,96	11 127 041,13
75	Autres produits de gestion courante	756 191,49	-	19 100,00	775 291,49
77	Produits exceptionnels	2 000,00	-	13 000,00	15 000,00
	TOTAL DES RECETTES	56 728 343,66	-	10 194 151,32	66 922 494,98

Le budget supplémentaire 2026 intègre en dépenses de fonctionnement des ajustements de crédits qui portent notamment sur :

- au chapitre 011 :

- ✓ Pour le transport urbain : l'actualisation du montant du forfait de charges afférent à la DSP avec KEOLIS (457k€)
- ✓ Pour le patrimoine : les fluides et l'entretien des bâtiments
- ✓ Dans le domaine économique et touristique : l'organisation et la participation à des événements
- ✓ Pour l'enseignement supérieur : l'AMO pour un schéma local de l'enseignement supérieur
- ✓ Des crédits pour l'externalisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour palier le départ d'un agent

- au chapitre 014 : l'ajustement du montant de l'attribution de compensation à reverser aux communes et la taxe de séjour reversée à l'office de tourisme et au département

- au chapitre 023 : le virement à la section d'investissement pour 7 879 340.55 €

- au chapitre 65 : l'ajustement des crédits de subventions, le versement d'indemnités dans le cadre de dégradations à la suite de l'installation de gens du voyage, la régularisation comptable d'une opération à passer en investissement

- au chapitre 65, la mise à jour des charges d'intérêts

- au chapitre 67 : des crédits pour permettre des régularisations comptables.

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- au chapitre 002 : le résultat reporté 2023 pour 9 451 020.90 €,
- au chapitre 13, des crédits pour le remboursement des charges sociales par AUXRLOGIS, la recette ayant été prévu initialement au chapitre 70. Les crédits sont réduits sur ce chapitre
- au chapitre 042, la neutralisation des amortissements des subventions
- au chapitre 73/731 et 74 : l'ajustement des montants de fiscalité et dotations à la suite de la réception des états fiscaux, la notification de la DGF et de subventions
- au chapitre 75 : des indemnités de sinistre à percevoir
- au chapitre 77 : des crédits pour des régularisations comptables.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET PARC D'ACTIVITE APOIGNY AUXR PARC

➤ Section Investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre sec	8 066 093,24	-	6 165 365,00	14 231 458,24
16	Emprunts et dettes assimilées	6 155 365,00	-	- 5 870 564,74	284 800,26
	TOTAL DEPENSES	14 221 458,24	-	294 800,26	14 516 258,50
001	Solde d'exécution de la section d'investis	-	-	294 800,26	294 800,26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sec	14 221 458,24	-		14 221 458,24
	TOTAL RECETTES	14 221 458,24	-	294 800,26	14 516 258,50

Les dépenses de d'investissement sont ajustées sont ajustés à la suite du décalage des ventes prévues qui impactent la valeur du stock au chapitre 040 et le montant de l'emprunt in fine à rembourser au chapitre 16. Les recettes d'investissement tiennent compte de l'intégration du résultat d'investissement reporté 2025 pour 294 800.26 € au chapitre 001

➤ Section Fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
011	Charges à caractère général	5 000,00	-	5 000,00	10 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sec	14 221 458,24	-		14 221 458,24
66	Charges financières	79 100,00	-		79 100,00
	TOTAL DEPENSES	14 305 558,24	-	5 000,00	14 310 558,24
042	Opérations d'ordre de transfert entre sec	8 066 093,24	-	6 165 365,00	14 231 458,24
70	Ventes de produits fabriqués, prestation	6 160 365,00	-	- 6 160 365,00	-
75	Autres produits de gestion courante	79 100,00	-		79 100,00
	TOTAL RECETTES	14 305 558,24	-	5 000,00	14 310 558,24

Les inscriptions en section de fonctionnement portent en dépenses sur des frais de notaire au chapitre 011 et l'ajustement en recettes du montant des cessions prévues sur 2026 au chapitre 70, et sur les écritures de stocks au chapitre 042.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET ECO-POLE ZAE VENOUY

➤ Section Investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Décision modificative	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 910 429,00	2 051,58	-	- 1 284 000,00	2 628 480,58
	TOTAL DES DEPENSES	3 910 429,00	2 051,58	-	- 1 284 000,00	2 628 480,58
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-		-	306 519,42	306 519,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 691 429,00	2 051,58	-		1 693 480,58
16	Emprunts et dettes assimilées	2 219 000,00		-	- 1 590 519,42	628 480,58
	TOTAL DES RECETTES	3 910 429,00	2 051,58	-	- 1 284 000,00	2 628 480,58

En investissement, les inscriptions en dépenses portent sur l'ajustement des écritures de stocks. Les recettes portent sur la reprise du résultat d'investissement excédentaire de 2025 au chapitre 002 et la diminution de la recette d'emprunt au chapitre 16.

➤ Section Fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Décision modificative	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
011	Charges à caractère général	2 149 000,00		-	- 1 284 000,00	865 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 691 427,25	2 053,33	-		1 693 480,58
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	70 000,00		-		70 000,00
66	Charges financières	70 000,00		-		70 000,00
	TOTAL DES DEPENSES	3 980 427,25	2 053,33	-	- 1 284 000,00	2 698 480,58
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 910 427,25	2 053,33	-	- 1 284 000,00	2 628 480,58
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	70 000,00		-		70 000,00
	TOTAL DES RECETTES	3 980 427,25	2 053,33	-	- 1 284 000,00	2 698 480,58

En fonctionnement, les inscriptions portent sur l'ajustement de dépenses en raison du décalage de travaux dans le temps au chapitre 011 et l'ajustement des écritures de stocks au chapitre 042 en recettes.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES

➤ Section Investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-	-	780 197,20	780 197,20
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 031 879,00	-	59 691,10	1 972 187,90
	TOTAL DES DEPENSES	2 031 879,00	-	720 506,10	2 752 385,10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	814 879,00	-	34 691,10	780 187,90
16	Emprunts et dettes assimilées	1 217 000,00	-	755 197,20	1 972 197,20
	TOTAL DES RECETTES	2 031 879,00	-	720 506,10	2 752 385,10

En investissement, les inscriptions en dépenses portent sur la reprise du résultat d'investissement déficitaire 2025 au chapitre 001 et l'ajustement des écritures de stocks couverts par une recette d'emprunt au chapitre 16.

➤ Section Fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
011	Charges à caractère général	1 217 000,00	-	25 000,00	1 192 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	814 879,00	-	34 691,10	780 187,90
	TOTAL DES DEPENSES	2 031 879,00	-	59 691,10	1 972 187,90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 031 879,00	-	59 691,10	1 972 187,90
	TOTAL DES RECETTES	2 031 879,00	-	59 691,10	1 972 187,90

En fonctionnement, les inscriptions portent sur l'ajustement de dépenses en raison du décalage de travaux dans le temps au chapitre 011 et l'ajustement des écritures de stocks au chapitre 042 en recettes.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET PARC ACTIVITE AEROPARC

➤ Section Investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investisse	-	-	22 335,00	22 335,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	294 335,00	-	- 202 435,35	91 899,65
	TOTAL DES DEPENSES	294 335,00	-	- 180 100,35	114 234,65
040	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	22 335,00	-		22 335,00
16	Emprunts et dettes assimilées	272 000,00	-	- 180 100,35	91 899,65
	TOTAL DES RECETTES	294 335,00	-	- 180 100,35	114 234,65

En investissement, les inscriptions en dépenses portent sur la reprise du résultat d'investissement déficitaire 2025 au chapitre 001 et l'ajustement des écritures de stocks, équilibrés par la diminution de la recette d'emprunt au chapitre 16.

➤ Section Fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
011	Charges à caractère général	272 000,00	-	- 202 435,35	69 564,65
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	22 335,00	-		22 335,00
	TOTAL DES DEPENSES	294 335,00	-	- 202 435,35	91 899,65
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	294 335,00	-	- 202 435,35	91 899,65
	TOTAL DES RECETTES	294 335,00	-	- 202 435,35	91 899,65

En fonctionnement, les inscriptions portent sur l'ajustement de dépenses en raison du décalage de travaux dans le temps au chapitre 011 et l'ajustement des écritures de stocks au chapitre 042 en recettes.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET DECHETS COLLECTE

➤ Section Investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investisse	-	-	799 763,02	799 763,02
040	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	30 000,00	-	20 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles	36 600,00	98 946,00	124 000,00	259 546,00
21	Immobilisations corporelles	1 077 000,00	750 992,81	919 390,38	2 747 383,19
23	Immobilisations en cours	450 000,00	86 217,90	100 000,00	636 217,90
	TOTAL DES DEPENSES	1 593 600,00	936 156,71	1 963 153,40	4 492 910,11
021	Virement de la section d'exploitation	-	-	2 017 609,38	2 017 609,38
040	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	650 000,00	-	50 000,00	700 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	1 409 730,73	1 409 730,73
13	Subventions d'investissement	-	365 570,00		365 570,00
16	Emprunts et dettes assimilées	943 600,00	-	- 943 600,00	-
	TOTAL DES RECETTES	1 593 600,00	365 570,00	2 533 740,11	4 492 910,11

Les inscriptions en dépenses d'investissement portent sur la reprise du résultat déficitaire 2025 au chapitre 001, et l'ajustement des crédits au compte 040 afférent à l'amortissement des subventions. Des crédits sont inscrits au chapitre 20/21 et 23 pour le financement des choix à intervenir en matière de stratégie déchets. En recettes d'investissement, les inscriptions portent sur l'affectation du résultat au compte 1068 (chapitre 10) qui permet de supprimer le recours à l'emprunt au chapitre 16, le virement de la section de fonctionnement au chapitre 021, et l'ajustement des amortissements des immobilisations au chapitre 040.

➤ Section Fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
011	Charges à caractère général	7 608 113,00	-	156 604,58	7 764 717,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 467 772,00	-	38 300,00	3 506 072,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	2 017 609,38	2 017 609,38
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	650 000,00	-	50 000,00	700 000,00
65	Autres charges de gestion courante	107 732,00	-	53 110,00	160 842,00
67	Charges exceptionnelles	-	-	5 000,00	5 000,00
	TOTAL DES DEPENSES	11 833 617,00	-	2 320 623,96	14 154 240,96
002	Résultat d'exploitation reporté	-	-	2 222 023,96	2 222 023,96
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00	-	20 000,00	50 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de	1 581 050,00	-	45 500,00	1 626 550,00
731	Fiscalité locale	9 530 127,00	-	-	9 530 127,00
74	Subventions d'exploitation	692 440,00	-	33 000,00	725 440,00
77	Produits exceptionnels	-	-	100,00	100,00
	TOTAL DES RECETTES	11 833 617,00	-	2 320 623,96	14 154 240,96

En fonctionnement des crédits sont inscrits en dépenses au titre du virement à la section de fonctionnement chapitre 023, pour des prestations de collecte et traitement notamment au chapitre 011, et pour l'ajustement des refacturations par le budget principal au chapitre 012. Les recettes de fonctionnement portent sur l'intégration du résultat de fonctionnement excédentaire de 2025 au chapitre 002, l'ajustements des produits au chapitre 70, et l'actualisation des subventions au chapitre 74.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET EAU POTABLE

➤ Section Investissement

Budget	Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
EAU POTABLE	040	Opérations d'ordre de transfert entre sec	150 000,00	0,00		150 000,00
	041	Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00		500 000,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	96 000,00	0,00	15 000,00	111 000,00
	20	Immobilisations incorporelles	163 000,00	224 079,31	0,00	387 079,31
	21	Immobilisations corporelles	132 000,00	0,00	-10 500,00	121 500,00
	23	Immobilisations en cours	5 425 715,00	4 902 488,67	0,00	10 328 203,67
	4581	Opérations pour le compte de tiers	0,00	58 482,56		58 482,56
		Total DEPENSES	6 466 715,00	5 185 050,54	4 500,00	11 656 265,54
Budget	Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
EAU POTABLE	001	Solde d'exécution de la section d'investi	0,00	0,00	282 937,93	282 937,93
	021	Virement de la section d'exploitation	1 861 351,13	0,00	4 500,00	1 865 851,13
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sec	1 100 000,00	0,00		1 100 000,00
	041	Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00		500 000,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	3 327 175,82	3 327 175,82
	13	Subventions d'investissement	1 000 000,00	1 574 936,79		2 574 936,79
	16	Emprunts et dettes assimilées	2 005 363,87	0,00		2 005 363,87
		TOTAL RECETTES	6 466 715,00	1 574 936,79	3 614 613,75	11 656 265,54

En investissement, les inscriptions en dépenses portent au chapitre 21 sur l'ajustement à la baisse des crédits prévus pour les acquisitions de biens sans maître et des crédits supplémentaires pour le remboursement en capital des emprunts au chapitre 16.

En recettes, les inscriptions portent sur la reprise du résultat excédentaire 2025 au chapitre 001 pour 282.937.93 €, ainsi que l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement à l'investissement au chapitre 10 à laquelle s'ajoute le virement de la section de fonctionnement au chapitre 021.

➤ Section Fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
011	Charges à caractère général	542 274,26	0,00	4 183 437,88	4 725 712,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	398 563,00	0,00	12 690,00	411 253,00
023	Virement à la section d'investissement	1 861 351,13	0,00	4 500,00	1 865 851,13
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 100 000,00	0,00		1 100 000,00
65	Autres charges de gestion courante	38 560,36	0,00	10 000,00	48 560,36
66	Charges financières	27 901,25	0,00	10 000,00	37 901,25
67	Charges exceptionnelles	43 450,00	0,00	5 000,00	48 450,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
	Total DEPENSES	4 012 100,00	0,00	4 255 627,88	8 267 727,88
Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	2 000 356,88	2 000 356,88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	0,00		150 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	3 862 100,00	0,00	2 260,00	3 864 360,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	253 011,00	253 011,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
	TOTAL RECETTES	4 012 100,00	0,00	4 255 627,88	8 267 727,88

En Dépense de fonctionnement est prévue la compensation à verser au délégataire dans le cadre de la construction des usines de traitements de l'eau pour 4 millions d'euros au chapitre 011.

Ces dépenses sont couvertes par le résultat reporté 2025 excédentaire au chapitre 002 et la reprise de la provision constituée l'an passé pour la compensation au délégataire à hauteur de 2 000 000 €.

Des subventions perçues de l'AESN et de la chambre d'agriculture sont également inscrites pour 253 011 €.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET ASSAINISSEMENT

➤ Section Investissement

Budget	Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
ASSAINISSEMENT	001	Solde d'exécution de la section d'investi	0,00	0,00	1 032 543,29	1 032 543,29
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sec	800 000,00	0,00		800 000,00
	041	Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00		500 000,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 520 000,00	0,00	20 000,00	1 540 000,00
	20	Immobilisations incorporelles	481 900,00	249 143,20	12 000,00	743 043,20
	21	Immobilisations corporelles	104 800,00	0,00	70 000,00	174 800,00
	23	Immobilisations en cours	5 221 987,00	1 105 486,03	-9 700,00	6 317 773,03
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIER	706 300,00	364 669,14	2 700,00	1 073 669,14
	4581	Opérations pour le compte de tiers	250 000,00	135 265,00		385 265,00
	4582	Opérations pour le compte de tiers	0,00	6 125,00		6 125,00
		Total DEPENSES	9 584 987,00	1 860 688,37	1 127 543,29	12 573 218,66
Budget	Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
ASSAINISSEMENT	021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	486 000,00	486 000,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sec	3 250 000,00	0,00		3 250 000,00
	041	Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00		500 000,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	708 416,38	708 416,38
	13	Subventions d'investissement	1 000 000,00	1 271 197,95		2 271 197,95
	16	Emprunts et dettes assimilées	3 878 687,00	0,00	-400 000,00	3 478 687,00
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIER	706 300,00	728 017,33	9 000,00	1 443 317,33
	4582	Opérations pour le compte de tiers	250 000,00	185 600,00		435 600,00
		TOTAL RECETTES	9 584 987,00	2 184 815,28	803 416,38	12 573 218,66

En investissement, au chapitre 21 est prévu une inscription nouvelle de 122 000 euros pour le remboursement des travaux d'assainissement réalisés par la commune de Perrigny lors de la création d'un giratoire, une diminution de 50 000 euros du coût des travaux à la STEP du coulangeois, et de- 5 000 euros sur le poste de refoulement de Quenne, 3000 euros sont prévu pour l'installation d'un pluviomètre à la STEP de Chevannes.

Au chapitre 23, - 142 700 euros sont repris sur les travaux à Perrigny et +133 000 euros sont inscrits pour la mise en conformité de la STEP de Gy l'Evèque.

Le résultat reporté 2025 déficitaire est inscrit au chapitre 001 en dépenses. Pour couvrir les dépenses, l'affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement s'élève à 708 416.38 € au compte 1068 à laquelle s'ajoute un virement de 486 000 € de la section de fonctionnement au chapitre 021.

➤ Section Fonctionnement

Budget	Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
ASSAINISSEMENT	011	Charges à caractère général	364 184,00	0,00	636 716,38	1 000 900,38
	012	Charges de personnel et frais assimilés	447 654,00	0,00	-80 080,00	367 574,00
	023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	486 000,00	486 000,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 250 000,00	0,00		3 250 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	33 372,00	0,00	200 000,00	233 372,00
	66	Charges financières	182 410,00	0,00	10 000,00	192 410,00
	67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	200 000,00	240 000,00
		Total DEPENSES	4 317 620,00	0,00	1 452 636,38	5 770 256,38
Budget	Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
ASSAINISSEMENT	002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	1 452 636,38	1 452 636,38
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 000,00	0,00		800 000,00
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations	3 500 120,00	0,00		3 500 120,00
	74	Subventions d'exploitation	17 500,00	0,00		17 500,00
		TOTAL RECETTES	4 317 620,00	0,00	1 452 636,38	5 770 256,38

En fonctionnement, les inscriptions en dépenses portent essentiellement sur le virement à la section d'investissement pour un montant de 486 000 € et sur des crédits au chapitre 012 pour les refacturations du budget principal. Les crédits nécessaires au paiement de redevance d'occupation du domaine public sont prévus pour 44 000 euros.

Les recettes de fonctionnement concernent quasi exclusivement l'intégration du résultat reporté 2025 au chapitre 002.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET SPANC

➤ Section Fonctionnement

Budget			Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
	Chapitre (C)	Chapitre (L)				
SPANC	011	Charges à caractère général	34 000,00	0,00	15 778,28	49 778,28
	65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	1 000,00	1 500,00
	67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	5 000,00	5 500,00
		Total DEPENSES	35 000,00	0,00	21 778,28	56 778,28
Budget			Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
	Chapitre (C)	Chapitre (L)				
SPANC	002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	21 778,28	21 778,28
	70	Ventes de produits fabriqués, prestation	35 000,00	0,00		35 000,00
		TOTAL RECETTES	35 000,00	0,00	21 778,28	56 778,28

Le budget supplémentaire 2026 porte sur l'intégration du résultat reporté 2025 en recettes de fonctionnement équilibré par des dépenses dans les différents chapitres.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET PRESTATIONS DE SERVICE

➤ Section Fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser	Inscriptions BS	Budget total 2026
011	Charges à caractère général	34 000,00	-	15 778,28	49 778,28
65	Autres charges de gestion courante	500,00	-	1 000,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	-	5 000,00	5 500,00
	TOTAL DES DEPENSES	35 000,00	-	21 778,28	56 778,28
002	Résultat d'exploitation reporté	-	-	21 778,28	21 778,28
70	Ventes de produits fabriqués, prestation	35 000,00	-		35 000,00
	TOTAL DES RECETTES	35 000,00	-	21 778,28	56 778,28

Le budget supplémentaire 2026 porte sur l'intégration du résultat reporté 2025 en recettes de fonctionnement équilibré par des dépenses dans les différents chapitres.